This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

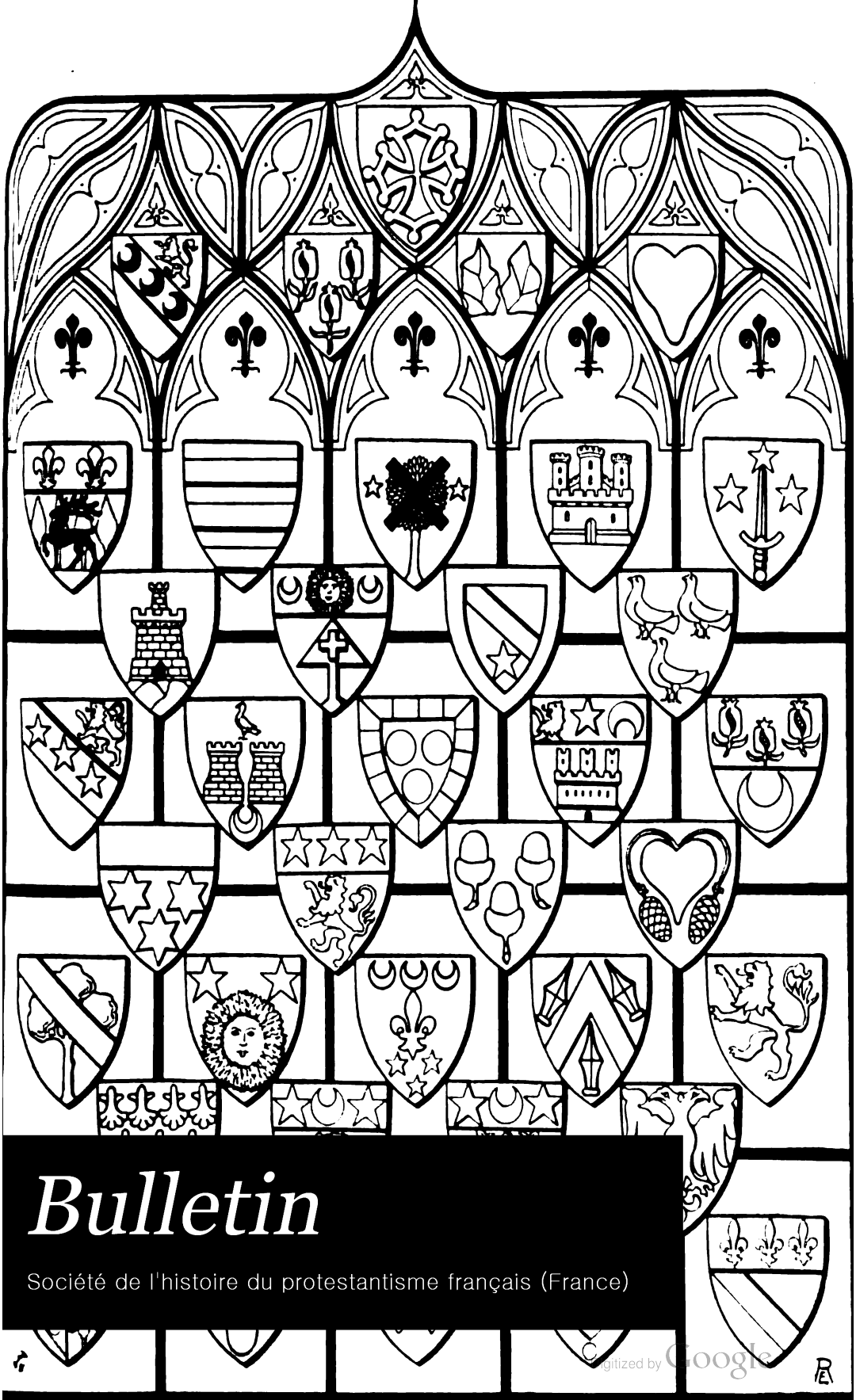

Bulletin

Société de l'histoire du protestantisme français (France)

Digitized by Google

Bound

JUN 3 - 1903

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

EDWIN CONANT

(Class of 1829)

This fund is $28,000, and of its income one quarter shall be spent for books and three quarters be used for the general purposes of the Library.—*Vote of the President and Fellows, May* 28, 1892.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

du

Protestantisme Français

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

du

Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LVIIe ANNÉE

SIXIÈME DE LA 5e SÉRIE

Janvier-Février 1908

PARIS

Au Siège de la Sociéte, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)

33, rue de Seine, 33

1908

Digitized by Google

Fr 2,6

Digitized by Google

Title page

HARVARD COLLEGE LIBRARY
APR 9 1908
CAMBRIDGE, MASS.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

du

Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LVIIe ANNÉE

SIXIÈME DE LA 5e SÉRIE

Janvier-Février 1908

PARIS

Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)

33, rue de Seine, 33

1908

Digitized by Google

SOMMAIRE

Avis. *L'étude historique du présent fascicule étant d'une importance exceptionnelle, la livraison sera augmentée d'une feuille ou 16 pages. La prochaine ne sera, par conséquent, que de 5 feuilles, soit de 80 pages.*

ÉTUDES HISTORIQUES.

A. Renaudet. — **Jean Standonk, un Réformateur catholique avant la Réforme** 5

DOCUMENTS.

R. L. — **Statistique protestante** (Etat des nouveaux convertis du royaume par généralités) 82

MÉLANGES.

E. Griselle. — **Avant et après la révocation de l'édit de Nantes, chronique des événements relatifs au Protestantisme de 1682 à 1687.** (14 au 21 novembre 1685) 88

Séances du Comité. — *19 novembre 1907 et 14 janvier 1908*. . 91

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Th. Schoell. — **La politique de Catherine de Médicis de 1562 à 1566. — Leibniz et ses projets d'union. — Le Protestantisme en Saintonge sous le régime de la Révocation. — Les apothicaires poitevins et la Réforme. — La Conversion de Turenne. — Un épisode de la révocation de l'édit de Nantes. — Le martyrologe protestant des Pays-Bas**, 1523-1597 95

CORRESPONDANCE.

H. D. **La Réforme en Ardenne** 105

J. Prost et D. Bourchenin. — **La philosophie à l'Académie de Saumur** 105

W. de Charrière de Sévery. — **La famille de Luze** 107

De Richemond. — **La date de la mort du pasteur Jacques Merlin** 108

N. W. — **Notes complémentaires sur les persécutions à Chirens, Grenoble et environs, de 1536 à 1541** 109

Programme du concours pour le Monument de la Réformation 109

Réponse au vœu de M. E. Nyegaard 112

ILLUSTRATIONS.

Vue de l'abbaye de Saint-Victor d'après Israël Sylvestre 49

Vue de la cour intérieure du collège de Montaigu au XVIIe siècle, d'après une estampe contemporaine 74

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les deux mois, en cahiers in-8° de 96 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er Janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine ; — 12 fr. 50 pour l'étranger ; — 6 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente 2 fr. et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-carte au nom de M. Fischbacher, librairie, rue de Seine, 33, à Paris, ou de M. N. Weiss, secrétaire-trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris VIIe.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements ; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances : *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Digitized by Google

Études Historiques

JEAN STANDONK

UN RÉFORMATEUR CATHOLIQUE AVANT LA RÉFORME

Que signifient, dans l'histoire de la Réforme et de ses origines, ces tentatives de restauration monastique et universitaire, qui, en France comme en Allemagne, remplirent les dernières années du xve siècle et les premières du siècle suivant? Les théologiens catholiques qui les entreprirent souffraient sincèrement du désordre de l'Église; mais ils ne voulurent y chercher de remède que dans un retour au passé. Ils crurent qu'il suffisait de raffermir, avec l'éducation scolastique, le respect de la tradition et de l'autorité, et de rétablir la discipline dans les couvents.

(1) Les sources principales d'une biographie de Standonk sont les suivantes :

1° Un certain nombre de lettres, écrites par Standonk ou à lui adressées, relatives à la réforme des abbayes augustiniennes de Château-Landon, de Saint-Victor de Paris, de Livry, de Cysoing, et de Saint-Sauveur de Melun, entreprise en 1496 par des moines de la congrégation de Windesheim. Il n'en existe que des copies, conservées principalement à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Les lettres qui concernent Saint-Victor s'y trouvent dans le ms. 574, f° 67 r°-83 v°, et dans les *Annales regalis abbatiae Sancti Victoris Parisiensis* de Jean de Thoulouse, to. IV ; Bibl. Nat., ms. lat. 14 373, f° 399 r° sqq. Les lettres relatives aux autres couvents se trouvent dans le recueil exécuté au xviie siècle sous la direction de Jean Fronteau, et intitulé : *Epistolae canonicorum regularium Sancti Augustini capituli Windesemensis, Sancti Severini Castri Nantonis, Sancti Victoris Parisiensis pro reformatione facta in regno Galliae circa annum 1496 per R. P. Joannem Mauburnum, abbatem Sanctae Mariae Livriacensis* (Bibl. Ste-Geneviève, mss. 1149-50). Le second manuscrit contient le plus souvent en double les lettres du premier. Tous deux ont été très fautivement recopiés (mss. 618-619 de la même Bibliothèque), dans la collection constituée vers la fin du xviie siècle par les Génovéfains, et comprise au Catalogue sous ce titre : *Pièces relatives à l'histoire et aux deux réformations des Chanoines réguliers.*

2° Le *Liber de Origine congregationis canonicorum regularium reformatorum in regno Franciae anno Christi 1496, a contemporaneo canonico Sancti Severini Castri Nantonis conscriptus.* Cet ouvrage, composé vers 1520 par un moine anonyme de Château-Landon, contient au livre I, chap. 3-5, une biographie de Standonk, écrite sous l'impression de souvenirs personnels et récents. L'original en disparu. Une copie faite à Saint-Victor au début du xviie siècle se trouve à

Digitized by Google

Peut-être, le renouveau de mysticisme qu'ils provoquèrent dans le monde chrétien, contribua-t-il à hâter la révolution religieuse qu'ils eussent condamnée. Mais il est plus vrai de dire qu'ils recrutèrent d'avance l'armée de la Contre-Réforme ; ils préparèrent ces moines et ces théologiens, ces « hommes obscurs » qui, dès les premières hardiesses de Lefèvre d'Etaples, d'Érasme et de Luther, se trouvèrent prêts à défendre avec acharnement l'orthodoxie. Jean Standonk, docteur de Sorbonne, réformateur du collège de Montaigu, fut le maître de Noël Béda.

la Bibl. Ste-Geneviève, ms. 574; divers chapitres en ont été transcrits dans les mss. 618-619. Une très bonne copie, exécutée à Saint-Victor sous le priorat de Jean de Thoulouze (avant 1641), est conservée à la Bibl. Nationale (ms. lat. 15 049). — La même Bibliothèque possède une vie de Standonk, écrite en 1647 par Pierre le Gris, professeur à Montaigu, qui n'est qu'un médiocre abrégé du Liber (ms. lat. 4 397c).

Les biographes postérieurs nous apprennent assez peu. Jean Molanus, au XIVe livre de son *Historia Lovanensium*, écrite vers la fin du XVIe siècle, et publiée dans la *Collection des Chroniques belges* par X. de Ram (*Les quatorze livres de l'histoire de la ville de Louvain du docteur et professeur en théologie Jean Molanus*, Bruxelles, 1861, 2 vol in-4°), lui consacre quelques pages (to. I, p. 636 sqq.), qui, copiées presque mot pour mot par Valère André (*Fasti academici Studii generalis Lovaniensis*, Louvain, 1650, in-4°; p. 268 sqq.), ont fourni la matière de la notice de Du Boulay (*Historia Universitatis Parisiensis*, Paris, 1665-1673, 6 vol. in-f°; to. V, p. 900-901).

Au XVIIe siècle, Hémeré, docteur de Sorbonne, tirait des registres de l'Université de Paris quelques documents sur Standonk, qu'il consignait dans ses *Sorbonae origines, disciplina, viri illustres* (Bibl. Nat., ms. lat. 5 493, f° 206r° sqq, et Bibl. de l'Arsenal, ms. 1166, page 475), et dans ses *Miscellanées* (Bibl. de l'Arsenal, ms. 1128, f° 21 r° sqq). — Au siècle suivant, un professeur anonyme de Montaigu composait, à l'aide de documents dont plusieurs sont perdus, une *Histoire du Collège de Montaigu*, dans laquelle la biographie de Standonk remplit la fin du 1er livre, le 2e et le 3e. Cet ouvrage resté inédit est la source de l'article Standonk du *Grand Dictionnaire historique* de Moréri (Paris, 1759, 10 vol. in-f°, t. IX). Longtemps égaré, il se trouve depuis quelques années à la Bibl. de l'Université de Paris (ms. nouv. acq. 102).

Au XIXe siècle, G. H. M. Delprat (*Verhandeling over de Broederschap van G. Groote*, Arnhem, 1856, in-8°, p. 125, 180, 298), reproduisait la notice de du Boulay, mais indiquait les relations de Standonk avec les Frères de la Vie Commune. — On trouve quelques renseignements précis sur les fonctions de Standonk à l'Université de Paris dans Alex. Budinzky, *Die Universität Paris und die Fremden an derselben im Mittelalter*, Berlin, 1876, in-8°, p. 172). — P. Féret, *Histoire de la Faculté de Théologie de Paris et de ses docteurs les plus célèbres*; *Moyen Age*, 4 vol. in-8°, Paris, 1895-1901; — *Époque moderne*, 4 vol. in-8°, Paris, 1900-1906) ne donne (*Moyen Age*, t. IV, p. 3 sqq; *Époque Moderne*, t. I, p. 3-4) aucun renseignement intéressant.

Le nom de Standonk est orthographié de diverses manières. On rencontre Standouk, qui peut provenir d'une mauvaise lecture des mss., et Standoult. Mais les deux formes les plus fréquentes sont Standonk et Standon, qui n'en est qu'un adoucissement. Nous adoptons Standonk, plus conforme à l'ono

Digitized by Google

I

Il naquit, vers le milieu du xve siècle (1), à Malines, dans une famille d'ouvriers pauvres et pieux (2). La ville était peuplée de gens d'Église : chanoines de Saint-Rombaud, prêtres des nombreuses paroisses, Cordeliers, Carmes, Ermites de Saint-Augustin ; des associations religieuses de femmes y soignaient les malades sans ressources ; en dehors des portes vivaient les Prémontrées de Leliendael, les Victorines de Blydenbergh, les Cisterciennes de Muysen, les Augustines de Béthanie, et un Béguinage important (3). C'est dans ce milieu sacerdotal et monastique que Jean Standonk passa sa première enfance. Puis les Frères de la Vie Commune lui offrirent une bourse dans leur école de Gouda (4). Il partit pour la Hollande, et fut, pendant quelques années, soumis à la discipline de ces maîtres, qui, depuis trois générations, travaillaient

mastique flamande, et dont la terminaison se retrouve dans un assez grand nombre de noms de lieu, comme Hemsdonk, Chorssendonk, etc.

(1) Moréri (*Le Grand Dictionnaire historique*, t. IX, p. 552) date sa naissance d'août 1443, sans indiquer l'origine de ce renseignement, qui ne se retrouve pas dans l'*Histoire du Collège de Montaigu* (Bibl. de l'Université de Paris, ms. nouv. acq. 102) d'où est tirée à peu près toute la substance de l'article du Dictionnaire.

(2) *Liber de Origine Congregationis canonicorum regularium*, lib. I, cap. 3 ; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 17 r° : quem parentes sui in timore Dei ambulare docuerunt... qui quotidie labore manuum vitae necessaria sibi et familiae quaeritabent. — J. Molanus (*Historia Lovanensium*, t. I, p. 636) dit que son père était cordonnier : Tenuissimis parentibus ; pater enim sutor calceorum erat. De même Valère André (*Fasti Academici studii generalis Lovaniensis*, p. 268). — Au cours du procès qu'il soutint en 1498 contre Guillaume Briçonnet pour l'archevêché de Reims, l'avocat de son adversaire l'accusa de bâtardise (Arch. Nat., X^1a 4839 f° 362 v°) : n'est aussi le dict Standon natus ex legitimo matrimonio. Mais s'il avait été bâtard, il n'aurait pu être ordonné prêtre ni étudier la théologie.

(3) — Cf. van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, La Haye, 1725, 2 vol. in-f° ; t. I, p. 71 sqq. — C. Ullmann, *Reformatoren vor der Reformation*, Hambourg, 1841-42, 2 vol. in-8° ; t. I, p. 26-28.

(4) *Liber*, ibid. ; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 17 v° : Fratres devotarii qui pauperes gratis scientiis et bonis moribus imbuerent. — Sur les Frères de la Vie Commune : C. Ullmann, *Reformatoren*... t. II, p. 62-201 ; — G. H. M. Delprat, *Verhandeling*...; — G. Bonet-Maury, *Gérard Groote, un précurseur de la Réforme au XIVe siècle, d'après des documents inédits*, Paris, 1878, in-8° ; — Herzog's *Real Encyclopädie für protestantische Theologie und Kirche*, 2e éd., Leipzig, 1877-88, 18 vol. in-8° ; art. Brüder des gemeinsamen Lebens, par K. Hirsche ; — E. Möbius, *Beiträge zur Charakteristik der Brüder des gemeinsamen Lebens*, Leipzig, 1886,

Digitized by Google

à restaurer la piété chrétienne dans les basses régions de la Meuse et du Rhin, et formaient, avec les Chanoines réguliers de Windesheim, de petits groupes dévots, d'où étaient sorties l'Imitation et toute une série d'œuvres mystiques, ascétiques et claustrales (2).

Les Frères de la Vie commune n'étaient pas, à l'origine, des professeurs. Lorsque Gérard Groote, vers 1376, avait, dans la terreur des épidémies de peste noire, fondé leur institut, il s'était avant tout soucié de prêcher au peuple et aux bourgeois des villes de Hollande la pénitence et la conversion. Des « hommes de bonne volonté », « craignant Dieu », clercs pour la plupart, sous-diacres et diacres, auxquels se mêlaient quelques prêtres et parfois quelques artisans, se rassemblaient, sans se lier par des vœux éternels, afin de mener, dans la pauvreté, l'obéissance et la chasteté, la vie évangélique. Ils mettaient leurs biens en commun, et habitaient, sous la surveillance d'un « recteur », la même maison ; ils y priaient

in-8° ; — G. Bonet-Maury, *De opera scholastica Fratrum Vitae Communis*, Paris, 1889, in-8° ; — W. Moll, *Die vorreformatorische Kirchengeschichte der Niederlande, deutsch bearbeitet von* P. Zuppke, Leipzig, 1895, 2 vol. in-8° ; t. II, pp. 253-261 ; — Herzog's *Real Encycl.*, 3e éd., Leipzig, 1897, art. Br. d. gem. Leb., par L. Schulze.

(1) Voir, sur la Congrégation de Windesheim : Jean Busch, *Chronicon Windeshemense*, publié pour la dernière fois par Karl Grube, *Des Augustinerprobstes Johannes Busch Chronicon Windeshemense und Liber de Reformatione monasteriórum* (*Geschichtsquellen der Provinz Sachsen*, *19ter Band*), Halle, 1886, in-8° ; — Thomas a Kempis, *Chronicon Montis Sanctae Agnetis*, ed. Héribert Rosweyd, Anvers, 1621, in-8° ; — J. G. R. Acquoy, *Het klooster te Windesheim en zijn invloed*, Utrecht, 1875-1880, 3 vol. in-8° ; — W. Moll-Zuppke, *die vorref. Kg. der Ndl.*, t. II, pp. 273-275.

(2) Nous adoptons la thèse de l'origine hollandaise de l'Imitation. Les preuves rassemblées, pour ne parler que du XIXe siècle, par Moll et par Acquoy (*opp. cit.*), reprises par V. Becker, S. J. (*L'auteur de l'Imitation et les documents hollandais*, La Haye, 1882, in-8°), par J. Pohl (*Thomas von Kempen ist der Verfasser der Bücher de Imitatione Christi — Programm des Königlichen Gymnasium Thomaeum zu Kempen*, 1894, in-8°), et surtout par K. Hirsche (*Prolegomena zu einer neuen Ausgabe der Imitatio Christi nach dem Autograph des Thomas von Kempen* (Berlin, 3 vol. in-8°, 1873-94), dans son dernier volume (*Erweis der Autorschaft des Thomas aus dem Inhalte und aus den Handschriften der Imitatio*, Berlin, 1894, in-8°), résumées par J. Brucker, S. J. (*Le livre de l'Imitation à propos de publications nouvelles* ; Etudes, 5 Nov. 1899) sont plus fortes que l'argumentation contraire de P. E. Puyol (*L'auteur du livre de Imitatione Christi*, Paris, 1899, in-8°) qui ne semble pas connaître assez, pour la solidité de sa thèse, la littérature mystique de Windesheim. Sur cette littérature, cf. les ouvrages cités note 1.

Digitized by Google

et travaillaient ensemble, surtout à copier des manuscrits dont la vente devait suffire à leur entretien. Les dimanches et jours de fête, la porte s'ouvrait aux étrangers, clercs ou laïcs. Dans de très simples conférences en langue vulgaire, les Frères leur enseignaient une morale plus stricte et une religion moins extérieure. Ils accusaient l'orgueil des prélats et le désordre des prêtres, réclamaient la réforme d'une Eglise envahie par l'ambition mondaine, sans discipline et sans foi profonde. Bientôt, des associations libres semblèrent aux plus parfaits trop engagées encore dans les voies du siècle. Peu après la mort de Gérard Groote, son intime ami, Florent Radewijns, réunissait autour du monastère de Windesheim, près de Zwolle, une congrégation nouvelle de chanoines réguliers, soumise à la règle de Saint-Augustin, qui garda toujours les plus étroites relations avec les Frères, et vécut de la même pensée.

Les Frères et les réguliers éprouvaient une aversion commune pour la théologie et la scolastique. Gérard Groote avait suivi à Paris les cours des nominalistes, d'Albert de Saxe ou de Buridan, disciples et continuateurs d'Ockam (1). D'une analyse pychologique de la connaissance, ils concluaient, contre le réalisme de Saint-Thomas, à la vanité de toute construction d'idées abstraites ; ils niaient que la simple raison pût démontrer, non seulement les dogmes révélés, mais les thèses spiritualistes dont la Somme admettait l'évidence dialectique, l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et le caractère absolu des préceptes moraux. Au reste, ils s'inclinaient sans ironie devant l'autorité de l'Église, unique dépositaire de toute certitude ; et le triomphe de leur philosophie critique eut pour résultat immédiat de fortifier l'esprit d'obéissance aveugle. Mais

(1) B. Hauréau, *Histoire de la philosophie scolastique*, Paris, 1872-80; 2 vol. in-8°, t. II, 2e partie, p. 356 sqq. — K. Werner, *Die Scholastik des späteren Mittelalters*, Vienne, 1883-87, 4 vol. in-8°; t. II, *Die nachscotistische Scholastik*. — A. Harnack, *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, 3e éd., Fribourg en Brisgau, Leipzig et Tübingen, 1897, 3 vol. in-8°; t. III, p. 451 sqq. — Fr. Ueberweg, *Grundriss der Geschichte der Philosophie der patristischen und scholastischen Zeit*. 8te Auflage, hrsggb. von Max Heinze, Berlin, 1898, in-8°, p. 305 sqq.

Digitized by Google

les leçons des nominalistes écartaient de leurs chaires ceux de leurs élèves qui auraient dit avec Saint Augustin : « Deum et animam scire cupio. Nihilne plus? Nihil omnino (1) ». Gérard Groote et ses premiers disciples renoncèrent à des discussions dont ils savaient d'avance la stérilité ; et, un demi-siècle après eux, l'un des plus fidèles héritiers de leurs enseignements, Thomas de Kempen, écrivait dans l'Imitation : « Que nous importent les genres et les espèces ? ... A quoi bon disputer avec profondeur sur la Trinité, quand on lui déplaît faute d'être assez humble (2) ? »

En haine de l'intellectualisme abstrait et sans âme des scolastiques, Gérard Groote et les siens cherchaient dans la Bible, surtout dans le Nouveau Testament, l'Évangile et les Épîtres de Saint Paul, la réalité émouvante du christianisme ; et, parmi les Pères de l'Église, ils lisaient avec prédilection les deux grands maîtres de la vie intérieure et de l'amour divin, Saint Augustin et Saint Bernard (3). Mais ce fut dans les doctrines de la mystique allemande qu'ils trouvèrent la satisfaction profonde de leurs besoins religieux. Peu de temps avant de fonder sa première maison, Gérard Groote était allé passer quelques jours auprès de Jean Ruysbroek, dans son prieuré de Groenendael, proche de Bruxelles (4). Il garda jusqu'à la mort l'inoubliable souvenir de cette visite ; ce fut lui qui traduisit en latin le traité des Noces spirituelles. Comme Eckart, Tauler et Suso, comme l'auteur inconnu de la « Théologie allemande », Ruysbroek enseignait le retour de l'homme vers Dieu et son union avec lui. Il montrait

(1) *Soliloquia*, I, 2.

(2) *De Imitatione Christi*, I, 1 : Quid prodest tibi alta de Trinitate disputare, si careas humilitate, unde displiceas Trinitati?... — I, 3 : Quid prodest magna cavillatio de occultis et obscuris rebus, de quibus nec arguemur in judicio, quia ignoravimus?... Et quid curae nobis de generibus et speciebus ?...

(3) *Thomae a Kempis Opera*, Nuremberg, 1494, in-f° ; f° 36 r° : Conclusa et proposita, non vota, in nomine Domini a magistro Gerhardo edita. De sacris libris studendis.

(4) C. Ullmann, *Reformatoren...*, t. I, p. 18-35 ; t. II, p. 73. — J. G. V. Engelhardt, *Richard von St Victor und Ruysbroek*, Erlangen, 1838, in-8°. — Georges-Ch. Schmidt, *Étude sur Jean Ruysbroek*, Strasbourg, 1859, in-8°.

Digitized by Google

comment l'âme déchue, mais purifiée par l'ascétisme et la souffrance joyeusement acceptée, illuminée par la révélation, gravissait les sept degrés de l'amour, et devenait digne de concevoir Dieu dans le ravissement de l'intelligence, et de ne plus vouloir que par sa volonté. A Windesheim et chez les Frères, les rêveries du docteur extatique, la piété de Saint Augustin et de Saint Bernard, se fondirent en une religion tout intérieure, nullement théologique, peu sacerdotale, à la fois pratique et contemplative, la « dévotion moderne », dont les quatre livres de l'Imitation expriment exactement l'esprit ; et les plus enthousiastes, Hendrik Mande, Gerlach Peters, Jean van Schoonhoven, connurent à leur tour les visions de Ruysbroek (1).

Ces mystiques étaient singulièrement actifs : ils se partagèrent la réforme du monde chrétien. Les moines de Windesheim prirent pour eux la restauration des ordres ; les Frères choisirent, avec la prédication populaire, l'éducation de la jeunesse. Dès la première génération, les écoles s'ouvrirent ; de bonnne heure, elles furent accueillantes aux enfants pauvres. Vers le milieu du xve siècle, elles s'étaient répandues par toute la Hollande, de l'Yssel à la Meuse. Les Frères aimaient les livres ; Thomas de Kempen n'écrivait-il pas qu'un couvent sans bibliothèque est comme une table sans mets, un jardin sans fleurs, une bourse sans argent (2) ? Ils lisaient Virgile, Ovide et Horace, Cicéron et Senèque. Mais l'enseignement restait chez eux fidèle aux méthodes du moyen âge (3). Si peu scolastiques et théologiens qu'ils fussent, la logique

(1) Nombreux récits de visions dans le *Chronicon Montis Sanctae Agnetis*. chap. 19, 24, 26, etc. — Sur Hendrik Mande, cf. *Chron. Windeshemense*, II, 43 (ed. Grube, p. 123) : Saepe raptus spiritu gloriam filii Dei et sanctorum ejus aspexit in caelo, crebraque revelatione caelestia contemplatus, gloriam caeli et inhabitantium in eo descripsit. — *Ibid.*, cap. 44, p. 125 : Apocalypsis sive revelatio fratris Henrici Mande, ostensa super statu patrum devotorum canonicorum regularium defunctorum. — Cf. G. Visser, *Hendrik Mande, Bijdrage tot de kennis der noord-nederlandsche mystiek.*, La Haye, 1899, in-8°. — Sur les autres écrivains mystiques de Windesheim et de la communauté, v. les ouvrages cités, p. 8, note 1.

(2) Cité par Moll-Zuppke, *op. cit.*, t. II, p. 336.

(3) Moll-Zuppke, *op. cit.*, t. II, p. 309 sqq.

Digitized by Google

n'en restait pas moins à leurs yeux l'unique discipline des esprits ; les écoliers, à peine sortis de l'enfance, devaient avant tout s'exercer au syllogisme. C'était toujours par les Distiques de Caton, le Doctrinal, le Mammotret et le Brachylogus, qu'ils s'acheminaient lourdement à l'étude des œuvres antiques, pour n'y chercher encore que des sentences morales ou des élégances de latinité. Les pieux professeurs les mettaient en garde contre les erreurs païennes, leur expliquaient la Bible et les Pères, et les formaient à la dévotion moderne. Ils les voyaient avec plaisir recevoir les ordres; les plus distingués des anciens élèves restaient dans la communauté, y devenaient maîtres à leur tour ; les autres allaient en foule s'enfermer à Windesheim ou dans les couvents des Pays-Bas (1).

Aussi les Frères imposaient-ils à leurs écoliers une discipline claustrale (2). Ils entendaient les plier à l'humilité, à l'abdication d'eux-mêmes, seules vertus qu'ils n'eussent pas en mépris. « Ils s'appliquent soigneusement, dit Érasme avec amertume, lorsqu'ils voient un enfant d'une nature un peu généreuse et ardente, à le briser et à l'abattre, sans épargner les coups, les menaces et les reproches..., pour le former à la vie monastique (3) ». On défendait aux plus jeunes élèves de sauter et de courir ; ils devaient marcher d'un pas mesuré, garder une attitude recueillie, tenir les yeux baissés; le silence était de rigueur, le rire devenait presque un péché. Les récompenses, rares, étaient tout ecclésiastiques ; le

(1) Les tendances humanistes des Frères ont été très exagérées par M. Bonet-Maury. L'humanisme ne fut introduit dans leurs écoles que vers 1474, quand Rodolphe Agricola revint d'Italie, et surtout par les soins de son élève Alexandre Hegius. — Zele, premier recteur de l'École de Deventer, formait ses élèves à la vie monastique ; cf. *Chron. Wind.* II, 68, p. 208 : Quae etiam religio viros praestantes ex ejus scholaribus se recepisse non gloriatur ? — Et Alexandre Hegius lui-même fut un zélé recruteur de couvents. Cf. Butzbach, *Auctarium*, cité par K. Hirsche (Herzog's *Real Encycl.* ² art. Brüd. des gem. Leb.) : Quos jam competenter litteris imbutos ad Christi famulatum jugiter exhortari... et suadere non cessabat.

(2) Moll. Zuppke, *op. cit.*, t. II, pp. 319-320.

(3) *Erasmi Opera omnia*, Leyde, 1703-06, 10 vol. in-f° : t. III, 2ᵉ partie, col. 1822-1823.

Digitized by Google

meilleur écolier recevait le titre d'évêque des enfants. Chacun devait, « par pure charité », dénoncer les fautes de ses camarades, et l'on ne connaissait guère que les punitions corporelles. Les résultats de ce système de pédagogie étaient souvent des pires. « Nulle part, écrit encore Érasme, on ne forme des jeunes gens d'une science moins élégante et de mœurs plus basses (1). » On vit plus d'une fois, dans les rues des villes de Hollande, les élèves des Frères se livrer à tous les excès pour oublier la contrainte de l'école (2).

Jean Standonk ne paraît pas avoir souffert de cette éducation dure et sans joie. Il devint l'un des premiers grammairiens du collège de Gouda (3); toutefois il n'écrivit jamais qu'un latin rude et incorrect, où éclatent de vives images bibliques; le grec lui demeura toujours étranger. La poésie antique ne l'émut pas profondément; mais il lut la Bible, les Pères, les écrivains mystiques de Windesheim et de la Communauté, l'Imitation. Il entendit conter les missions de Jean Busch, qui, depuis 1428, de la Frise à la Thuringe et à la Saxe, parcourait sans relâche l'Allemagne du Nord pour y restaurer l'observance monastique (4); et peut-être conçut-il dès lors l'idée de se consacrer lui aussi à la réforme des ordres religieux. Auprès des Frères de la Vie Commune et des réguliers de Windesheim, il apprit avant tout « la crainte de Dieu, l'horreur de l'enfer, l'amour de la patrie céleste (5) ». Il resta toujours le disciple de Thomas de Kempen, de Gérard Groote et de Ruysbroek.

(1) *Id.*, *ibid.*

(2) Moll-Zuppke, *op. cit.*, t. II, p. 321. En 1450 les écoliers de Zwolle étaient devenus si intraitables que le recteur dut recourir à l'autorité de l'évêque et faire conduire les récalcitrants aux prisons ecclésiastiques. En 1464, ils soutenaient des batailles rangées avec les bourgeois sur les places publiques.

(3) *Liber*, I, 3; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 17 v°.

(4) Moll-Zuppke, *op. cit.*, t. II, p. 287-295.

(5) *Chronicon Windesheimense*, II, 68, p. 205.

Digitized by Google

*
* *

Ce fut à Paris qu'il vint, vers 1471 (1), acquérir les grades universitaires que les Frères ne conféraient pas, attiré, comme jadis Gérardo Grote, comme ses aînés Jean Goch et Jean Wessel, comme plus tard, Érasme, par le prestige d'une tradition plusieurs fois séculaire de science et de doctrine. Il y connut de dures souffrances. Dépourvu de toutes ressources, il alla frapper à la porte des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, qui appartenaient, comme les religieux de Windesheim, à l'ordre de Saint Augustin. Le chancelier du couvent partageait, avec le chancelier de Notre-Dame, le droit d'examiner les candidats à la licence ès arts; les moines s'intéressaient aux étudiants pauvres, et souvent les logeaient et les nourrissaient (2). Ils les employaient à d'humbles besognes, et leur laissaient la faculté de suivre les leçons des collèges voisins ou les cours qui se faisaient à l'abbaye (3). Standonk servit à la cuisine, sonna les cloches; la nuit, dit-on, n'ayant pas de lumière, il travaillait sur la tour de Clovis, au clair de lune (4).

Jean Reuchlin, qui arrivait à Paris en 1473, dans la suite du margrave de Bade, devait, longtemps après, se rappeler avec émotion les années fécondes où la vieille Université s'éveillait à des curiosités nouvelles (5). Un

(1) La date de l'arrivée de Standonk à Paris ne peut être calculée qu'approximativement. Nous savons qu'il fut reçu à la Sorbonne le 24 décembre 1484. Or on ne pouvait y entrer qu'après avoir passé la « tentative », à laquelle les étudiants en théologie se présentaient au bout de leur dixième année d'études. Avant de commencer son cours de théologie, Standonk dut passer deux ou trois ans à la Faculté des Arts pour obtenir le titre de maître. (Cf. Ch. Thurot, *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au Moyen-Age*, Paris, 1850, in-8°; p. 35 sqq. — Hastings Rashdall, *The Universities of Europe in the Midlle Ages*, Oxford, 1895, 2 vol. in-8°; t. I, p. 433 sqq). Il dut donc arriver à Paris douze ou treize ans avant le 24 décembre 1484.

(2) *Liber*, I, 2; Bibl. Nat., ms. lat. 15 049, f° 17 v°.

(3) Claude du Molinet, *Histoire de Sainte Geneviève et de son église apostolique*, V, 15; Bibl. Ste-Geneviève, ms. 609, f° 321r°: Il y eut des écoles à Ste-Geneviève et on y a régenté la théologie encore publiquement au XVIe siècle, etc.

(4) *Liber*, I, 2; Bibl. Nat., ms. lat. 15 049, f° 17 v°: Per diem in coquina serviens, et nocte in ecclesia ad campanas pulsandas, etc.

(5) *Johann Reuchlins Briefwechsel*, gesammelt und herausgegeben von

Digitized by Google

homme d'esprit ouvert et enthousiaste, Guillaume Fichet. que les livres de Bessarion avaient gagné au platonisme, venait de fonder l'enseignement méthodique et suivi des lettres latines (1); et, dans sa Rhétorique, il résumait, à la prière de ses élèves et de ses amis, une longue expérience de professeur. Œuvre bien scolastique et maladroite encore, mais tout inspirée d'une espérance généreuse dans le renouvellement des connaissances humaines par la pensée et l'éloquence antiques (2). De concert avec Jean Heynlin (3), théologien comme lui, et, comme lui, défenseur des orateurs et des poètes, il avait obtenu de la Sorbonne, dont ils étaient associés tous deux, qu'elle laissât s'établir dans ses bâtiments les presses des trois imprimeurs allemands, Martin Krantz, Ulrich Gering et Michel Friburger. A la suite des Lettres de Gasparin de Bergame, paraissaient Salluste, Florus, Valère Maxime, les élégances de Laurent Valla, la Rhétorique et les ouvrages philosophiques de Cicéron (4). Lorsque Fichet, en 1472, fut parti avec Bessarion pour Rome, d'où il ne

Ludwig Geiger, Tübingen, 1875, in-8°: p. 199. Lettre à Lefèvre d'Etaples, datée de Stuttgart, 31 août 1513: Graeca elementa... quae ipse ego quondam in vestra Gallia ex discipulis Gregorii Tiphernatis adulescens Parisius acceperam, anno domini 1473, quo in tempore illic et Joannem Lapidanum theologiae doctorem in grammaticis ad Sorbonam, et Guillelmum Tardivum Aniciensem in vico sanctae Genovefae, et Robertum Gaguinum apud Mathurinos, in rhetoricis praeceptores audivi, cum essem e familia marchionis Friderici principis Badensis, nunc episcopi Trajectensis συμφοιτητής.

(1) Jules Philippe, *Guillaume Fichet, sa vie et ses œuvres*, Annecy, 1892, in-8°. — L'importante correspondance de Fichet et de Bessarion a été publiée par Emile Legrand (*Cent-dix lettres grecques de François Filelfe*; *Publications de l'École de Langues Orientales vivantes*, 3e série, vol. XII, Paris, 1892, in-8°: p. 223-289.)

(2) *Guillermi Ficheti Alnetani artium et theologiae parisiensis doctoris Rhetoricorum librorum prefatio* (Bibl. Mazarine, Inc. 29), in fine : Quin etiam reliquae disciplinae, quae sine rhetorica in situ jamdudum squaluerunt, mox oratoriis instructae monilibus, aureaque palla contectae, jamjam nitidae politaeque prodibunt. — A. Claudin (*Histoire de l'Imprimerie à Paris*, Paris, 1900-1901, 2 vol. in-f°, t. I, p. 35) date de 1471 la publication de la Rhétorique.

(3) Sur Jean Heynlin de Stein (Lapidanus), v. *Domus et societatis Sorbonicae historia* (Bibl. de l'Arsenal, ms. 1021), p. 419; — W. Vischer, *Geschichte der Universität Basel von der Gründung 1460 bis zur Reformation 1529*, Bâle, 1860, in-8°, p. 160 sqq.; — Jean Janssen, *l'Allemagne et la Réforme*, traduction française, Paris, 1887-1892, 3 vol. in-8°; t. I, p. 98-100.

(4) A. Claudin, *op. cit.*, t. I, p. 17-60.

Digitized by Google

devait plus revenir, son meilleur disciple, le Trinitaire Robert Gaguin, prit aux Mathurins la suite de ses leçons; Guillaume Tardif le secondait. Le grec même commençait à ne plus être une langue ignorée: Reuchlin trouvait des élèves de Gregorio de Città di Castello pour lui en apprendre les éléments (1). Ainsi se répandait insensiblement à Paris le goût de la culture et de la sagesse païennes, qui se conciliait fort bien encore avec la foi la plus entière au dogme chrétien. Fichet se passionnait pour la croisade contre les Turcs, et espérait, des études classiques restaurées, une floraison nouvelle de vie religieuse (2); Heynlin mourut à la Chartreuse de Bâle (3); Robert Gaguin remplit en conscience ses devoirs de général des Trinitaires (4). Mais ces maîtres différaient de ceux que Standonk avait écoutés en Hollande par leur confiance dans l'esprit humain; Heynlin, le plus mystique d'entre eux, professait le réalisme dogmatique de Saint Thomas; il n'apparaît pas que l'intelligence aimable de Gaguin ait jamais goûté l'agnosticisme étroit et chagrin de Thomas de Kempen, et l'idée de mériter la gloire par le talent d'écrire et de dire, que Fichet, dans la préface de la Rhétorique, exprimait avec une passion florentine (5) aurait scandalisé le moine pieux et timoré du Mont-Sainte-Agnès.

Jean Standonk était un trop bon élève des Frères de la Vie Commune et des réguliers de Windesheim pour se sentir attiré, à Paris plus qu'en Hollande, vers l'étude des poètes; il n'entretint jamais de relations suivies avec Robert Gaguin. Mais à côté de l'humanisme naissant, la vieille scolastique, dédaigneuse des nouveautés littéraires,

(1) Cf. p. 14, note 5.

(2) *Guillermi Ficheti... Rhetoricorum... prefatio*, in fine.

(3) Cf. p. 15, note 3.

(4) Constitutions promulguées par Robert Gaguin pour l'ordre des Trinitaires, le 25 août 1477 (Bibl. Mazarine, ms. 1766, f° 58 r°). — Statuts de réforme approuvés par le même, 30 avril 1498 (ibid., f° 16 r°). — Cf. Pierre de Vaissière, *de Roberti Gaguini vita et operibus*, Paris, 1896, in-8°, — et surtout Louis Thuasne, *Roberti Gaguini Epistolae et Orationes*, Paris, 1903, 2 vol. in-8°: Introduction.

(5) *Guillermi Ficheti... Rhetoricorum... prefatio*, in fine: Recludetur denique nobilissimis ingeniis de glorie prestantia certandi campus.

Digitized by Google

continuait ses interminables querelles, qui, loin de s'apaiser en cette fin du siècle, s'envenimaient, à mesure qu'elles devenaient plus stériles, de mille rivalités d'ordres et de personnes. Depuis près de cent cinquante ans, les doctrines d'Ockam avaient reçu droit de cité dans l'Université de Paris ; ses plus illustres professeurs, Jean Buridan, Albert de Saxe, Marsile d'Inghen, Nicolas d'Oresme, Pierre d'Ailly et Gerson (1) avaient accepté les thèses fondamentales du nominalisme. Mais, comme il n'existait pas de science positive pour occuper les esprits auxquels la spéculation transcendante était désormais défendue, les disciples du « venerabilis inceptor » ne surent que recommencer indéfiniment ses démonstrations; ils ne créèrent qu'une sophistique, suspecte pour la liberté que ses docteurs, malgré leur soumission au dogme, avaient toujours gardée en face des papes et des puissances ecclésiastiques, pour leurs amères critiques des abus et des désordres qui déshonoraient l'Église, pour leur gallicanisme intransigeant. En 1474, le confesseur de Louis XI, Jean Bochard, évêque d'Avranches, rassemblait, au nom du roi, une commission de professeurs thomistes et scotistes, qui examinèrent sommairement le nominalisme et conclurent à sa condamnation. Le 1er mars, un édit ordonnait de ne plus enseigner aux Facultés des Arts et de Théologie que les doctrines d'Albert le Grand, de Saint Thomas, de Gilles de Rome, d'Alexandre de Hales, de Duns Scot et de Saint Bonaventure. Les maîtres devaient jurer de ne pas exposer les théories d'Ockam, de Buridan, de Pierre d'Ailly, de Marsile d'Inghen, d'Albert de Saxe et de leurs continuateurs. La désobéissance entraînait la peine du bannissement (2). L'Université s'inclina; bientôt Robert Gaguin put écrire à Fichet que les livres interdits étaietn enchaînés dans les bibliothèques comme des bêtes malfaisantes (3).

(1) Ueberweg-Heinze, *op. cit.*, p. 310 sqq.
(2) Tous les détails de cette affaire dans Du Boulay, *Historia Universitatis parisiensis*, t. V, p. 706 sqq.
(3) L. Thuasne, *op. cit.*, t. I, p. 249, lettre du 25 février 1475.

Digitized by Google

Standonk s'accommoda facilement, sans doute, de l'édit royal; comme les Frères de la Vie Commune, il prenait peu d'intérêt aux problèmes scolastiques. Il achevait alors ses études d'arts; aux disputes de la Faculté, il s'était fait surtout remarquer par sa parole calme et son air modeste, qui contrastaient avec les habitudes reçues. « Une fois qu'il discutait avec un habile sophiste espagnol, André Limos, dit le moine anonyme de Château-Landon auquel nous devons sa biographie, et que celui-ci, orgueilleux de ses raisonnements, se glorifiait sans mesure de son inutile philosophie, il prononça ces mots de l'Apôtre : « La science rend vain. » L'autre, irrité, répondit : « L'ignorance humilie. » Mais Standonk demeura impassible » (1). Il fut, vers 1474, reçu licencié, sans doute à l'examen de Sainte-Geneviève, puis maître ès arts. Il prêta le serment de n'enseigner que le réalisme, et s'inscrivit parmi les théologiens.

Les études théologiques ne duraient pas moins de quatorze années (2). Pendant les six premières, les élèves entendaient des cours sur la Bible et le Livre des Sentences (3). C'était suivant la triple méthode de l'allégorie, de l'anagogie et de la tropologie que les maîtres expliquaient l'Écriture; l'enseignement biblique semblait n'avoir d'autre objet que de montrer leur habileté à tirer du texte des sens inattendus. L'étude de Pierre Lombard n'était pas plus utile à la vie religieuse. Malgré les règlements, le professeur n'en commentait que la première partie, dont le caractère ontologique lui permettait de faire valoir son talent de métaphysicien. Au bout de six ans d'assiduité, l'étudiant, reçu au premier degré du baccalauréat, cessait d'être un simple auditeur. Il enseignait à son tour; pendant deux semestres, devant les jeunes gens entrés après lui à la Faculté, il expliquait la Bible,

(1) *Liber*, I, 3; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 18 v°. — On possède d'André Limos des *Dubia in insolubilibus emendata*, Paris, 1499, in-4° (Bibl. Mazarine inc. 1032).

(2) Ch. Thurot, *op. cit.*, p. 133 sqq. — Hastings Rashdall, *op. cit.*, p. 462 sqq.

(3) Sur Pierre Lombard et le livres des Sentences, v. Herzog's *Real Encypädie* [2], art. Petrus Lombardus, par F. Nitzsch.

Digitized by Google

selon la triple méthode qu'on lui avait apprise; cependant il suivait les discussions solennelles des maîtres; au bout de trois ans, admis à la « tentative », il exposait, durant une nouvelle année, le Livre des Sentences. Puis, « bachelier formé », son initiation était accomplie. On n'exigeait plus de lui, pour le recevoir à la maîtrise, qu'un stage de trois ans, consacré en partie à la prédication.

Ce lent apprentissage théologique semble s'être prolongé pour Standonk au delà des limites normales. La vie lui devenait peu à peu moins dure; mais elle lui apportait des charges et des devoirs nouveaux. Il avait quitté Sainte-Geneviève, et passé quelque temps à Sainte-Barbe, on ne sait dans quelles conditions (1). Puis, Amâtre Chétart, proviseur du collège de Montaigu, lui offrit une chaire de régent (2). Les fonctions de procureur de la nation de Picardie, qui lui furent confiées le 18 novembre 1477, le tinrent trois mois occupé à de menues besognes de comptabilité (3). Enfin, lorsque Chétart mourut après l'avoir chargé de diriger le collège par intérim (4), le Chapitre de Notre-Dame, auquel appartenait la nomination du principal, désigna Standonk le 30 mai 1483 (5). Mais, malgré les obligations auxquelles il lui

(1) *Liber*, I, 3; Bibl. Nat. ms lat. 15 049, f° 18 v°.

(2) *Liber, Ibid;* Bibl. Nat. ms lat. 15049, f° 18 v°. — Le collège de Montaigu occupait à peu près l'emplacement actuel de la Bibl. Sainte-Geneviève.

(3) Bibl. de l'Université de Paris; *Archives de l'Université; Registre* 9 (ancien 11); *Commentaires des procureurs de la nation de Picardie;* f° 40 r°: Procuratio magr Jo. Standunc Cameracensis diocesis de Mechlinia in Brabantia oriundi. Suit le procès-verbal de l'élection de Standonk, « qui ob tanti beneficii et onoris sibi collati munus non parum perplexus, atque in hujus officii dignitate agenda debilem se noscens, plurimarumque excusationum media adducens, nichilominus in cunctipotentis subsidio seniorumque et magistrorum solitorum assistentia et consilio confisus, ne et inobedientiae filius non matri parens, benivolo idipsum animo acceptavit officium. » Ses fonctions durèrent jusqu'au 13 janvier 1478. Le registre, pour ces trois mois, est écrit de sa main. La même année, il fut l'un des deux « intrants » de la nation de Picardie chargés de désigner le recteur avec les six intrants de trois autres nations. Les voix ayant été également partagées entre Jean Cordier et Guillaume Butier, Standonk et les trois intrants qui avaient voté pour ce dernier portèrent, le 15 décembre, l'affaire au Parlement, qui, le 23, les renvoya devant l'Université. Une commision, spécialement nommée, confirma, le 5 janvier, l'élection de Cordier (Du Boulay, *op. cit.*, t. *V*, p. 728.)

(4) *Liber*, I, 3; Bibl. Nat., ms. lat. 15049 f° 19 r°.

(5) Archives Nationales, LL 123-4, f° 193; le 12 mai, le Chapitre, qui semblait

Digitized by Google

fallait satisfaire. il poursuivait ses études de théologie, s'acquittait, à Montaigu, de ses deux séries de leçons sur la Bible, et passait en 1484 la tentative avec un tel succès que la Sorbonne, le 24 décembre, le recevait dans la communauté des boursiers (1).

Il jura donc de garder une entente pacifique avec les « socii », d'observer les statuts et coutumes du collège, de n'en pas révéler les secrets aux étrangers, de veiller à la conservation des livres de la bibliothèque; il promit d'achever son cours de théologie aux Écoles de Sorbonne, et d'y revenir, après sa licence, expliquer publiquement les Écritures si on l'en chargeait (2). Ses occupations de proviseur le dispensèrent de coucher dans la maison et d'y prendre ses repas. Il dut seulement, avec les autres boursiers, assister aux actes solennels de la

disposé à ne pas nommer de nouveau principal, « attento quod non sunt redditus sufficientes ad sustinendum edificia dicti collegii que multum ruinosa sunt et indigent magna reparatione », chargea simplement Standonk de conserver les livres et les biens du collège. Le 30 mai (f° 198), les chanoines se décidèrent à le nommer principal, sous certaines obligations. « Fiat littera magisterii collegii Montis Acuti pro magistro Jo. Standon et passetur obligatio ab eodem Standou de ponendo in reparationibus dicti collegii quolibet anno 25 francos, » etc. Cette somme devait être prélevée « super locagio camerarum dicti collegii quas tenebitur locare scolaribus in dicto collegio morar volentibus. » Si cette location ne suffisait pas à supporter les frais de réparation, il devait « de suo proprio quaerere. » Il était tenu de rendre compte des dépenses au Chapitre. — La lettre du Chapitre qui lui conférait la principalité a été publiée par M. Félibien et G. A. Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, Paris, 1725, 5 vol. in-f°; to. V, p. 710. Standonk y est désigné sans les titres de : in artibus magistri, regentisque actu Parisiis in praeclara Facultate artium. Elle est datée du 12 mai. Est-ce une inexactitude, ou la pièce a-t-elle été antidatée ?

(1) Félibien, *op. cit.*, t., V., p. 710 : Lettres de Jean Luillier, évêque de Meaux et proviseur du collège de Sorbonne pour la réception de Jean Standonk en la maison et Société du Collège. Félibien date faussement cette pièce de 1480. Déjà les rédacteurs du *Gallia Christiana* faisaient remarquer que Luillier n'était entré dans sa ville épiscopale que le 17 septembre 1484 (*Gallia Christiana in provincias ecclesasticas distributa... opera et studio monachorum Congr. S^ti Mauri Ord. S. Bened.*, Paris, 1715-1736, 13 vol. in-f°; t. VIII, col. 1643). L'année 1484 nous est donnée par le ms. 1228 de la Bibl. de l'Arsenal (Héméré, *Histoire de la Sorbonne*, *Miscellanées*, f° 21 r°, où, parmi des extraits d'un livre de comptes de la Sorbonne pour les années 1459-1489, se trouve l'indication de la somme versée par Standonk à son entrée : De adventiciis 1484 : a magistro Joanne Standonk in igressu suo pro capella 16 sol.

(2) Bibl. Nat., ms. lat. 15 446, p. 411 ; Bibl. de l'Arsenal, ms. 1021, p. 31 sqq. Statuta collegii Sorbonae posterius introducta; publiés par Féret, *Hist. de la Fac. de théol... Moy. Age*, t. III p. 593. sqq.

Digitized by Google

Faculté, prendre part à leurs disputes du samedi sur le Livre des Sentences, et garder à son tour la clef de la Bibliothèque, riche en manuscrits des scolastiques et des Pères (1). Dès son admission, il exposa publiquement, pendant deux semestres, Pierre Lombard dans une des chaires de Sorbonne (2).

Standonk achevait au vieux collège son éducation de réformateur, commencée sous la dure discipline des Frères de la Vie Commune. Il ne prit pas en Sorbonne le goût de la spéculation systématique; et tandis que les jeunes bacheliers parisiens, au cours de leurs trois dernières années d'études, à peu près libres d'obligations scolaires, se hâtaient de publier des commentaires érudits et brillants sur Pierre Lombard ou sur Aristote, il aima mieux, fidèle à la tradition de Gérard Groote, consacrer tous ses loisirs à la prédication. Bien que le flamand fût sa langue maternelle, ses sermons français obtenaient autant de succès que ceux d'Olivier Maillard ou de Jean Raulin (3). Comme eux, il attaquait avec violence la corruption des clercs et des laïcs. Mais il s'accoutuma, dans la Société, à une rigueur de doctrine dont les mystiques des Pays-Bas s'étaient peu souciés : Ruysbroek et Jean van Schoonhoven avaient côtoyé l'hérésie. L'année même où Standonk entrait à la Sorbonne, l'un des boursiers, Jean Laillier, défendit publiquement plusieurs des thèses de Wiclef: Le Christ n'avait pas donné à Pierre la primauté sur les apôtres; l'Église de Rome n'était pas le chef des autres églises; les Décrétales n'étaient que « moqueries ». « Si vous voulez, disait-il, que

(1) Léopold Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1868-81, 3 vol. in-4°; t. II, p. 142-199. — *Diarium bibliothecae Sorbonicae* (*1417-1537*); Bibl. Mazarine, ms. 3323, f° 29 r° : Magister Johannes Stand... habuit nona aprilis clavem librarie. En marge : Restituit. L'année n'est pas indiquée; le registre, depuis 1477, est tenu sans aucun soin.

(2) Il était bachelier formé à la fin de 1485 ou au début de 1486 (Du Boulay, *op. cit.*, t. V. p 923).

(3) *Liber*, I, 2; Bibl. Nat., ms. lat. 15 049, f° 14 v° 15 r°. On l'appelait même hors de Paris. Il prêcha, vers 1491, le Carême à Abbeville (*Liber*, I, 4 ; Bibl. Nat., ms. lat., 15 049 f° 26 v°) :...Durius ibidem invehebat contra concubinarios et allos notorios peccatores.

Digitized by Google

que je parle du Souverain Pontife, je ruinerai tout... Depuis Saint Sylvestre, l'Église de Rome n'est plus celle de Jésus-Christ, mais de César et d'argent... Vous devez garder les commandements de Dieu et des Apôtres; au regard du commandement de tous les évesques et autres prélats, tout autant que paille : ils ont destruit l'Église par leurs resveries. » Il blâmait l'abus des canonisations achetées à prix d'or par les ordres riches; on n'était pas plus tenu de croire aux légendes des saints qu'aux chroniques des rois de France. La loi du célibat des prêtres datait à peine de quelques siècles : Saint Pierre et les premiers évêques ne l'avaient pas observée (1). Il dut se rétracter; et, de même que la Faculté avait censuré, avec les thèses de Laillier, toute critique des institutions, elle aurait, en 1488, condamné, dans l'*Apologie* de Pic de la Mirandole, retenu prisonnier à Vincennes sur la demande des nonces, la tentative de concilier le dogme chrétien avec la philosophie antique, si le Conseil royal n'avait mieux aimé faire reconduire l'accusé hors des frontières que de lui laisser intenter un procès d'opinion (2). L'exemple des docteurs de Sorbonne développait peu à peu, dans l'esprit de Standonk, le fanatisme d'orthodoxie qu'il enseigna plus tard à son élève préféré, Noël Béda.

Il devenait l'un des premiers de l'Université, qui, du 16 décembre 1485 au 16 mars suivant, lui avait confié les fonctions honorifiques de recteur (3). En 1488, il fut

(1) Ch. Duplessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus qui ab initio XII^mi saeculi usque ad annum 1713 in ecclesia proscripti sunt et notati;* Paris, 1725-1736, 3 vol. in-f°; t. I, p. 308 sqq.

(2) Léon Dorez et L. Thuasne, *Pic de la Mirandole en France* (1485-1488), Paris, 1897, in-18.

(3) Du Boulay, *op. cit*, t. V, p. 769. Les « martinets », étudiants de la Faculté des Arts qui n'appartenaient à aucun collège, s'opposèrent à son élection, sans doute à cause de sa réputation de sévérité. Robert Gaguin, le 3 janvier suivant, se plaignit de leur insolence à l'Assemblée générale des Mathurins. Cf. Archives de l'Université de Paris, reg. 8 (anc. 10), *Conclusions de la nation d'Allemagne* (*1476-1492*). Les deux délégués de la nation n'avaient pas voté pour lui. « Insuper dominus rector novus supplicuit : 1° ut sibi daretur assistentia, auxilium et favor; 2° ut nationes iren ad collegium Montis Acuti et caperent species et vinum, etc.»

Digitized by Google

nommé procureur par ses confrères de Sorbonne (1); dans le courant de la même année, il accomplit les actes exigés des candidats à la licence; il soutint les trois argumentations obligatoires, la grande et la petite ordinaire, et, le 4 juillet, la Sorbonique (2); le 13 janvier 1490, il était reçu huitième (3). Il lui fallut encore prendre part à trois discussions solennelles, les vespéries, l'aulique et la résompte; enfin, le 21 juillet, la Faculté lui conféra le grade de docteur (4).

*
* *

C'est à ce moment qu'il connut et admira François de Paule. Huit ans auparavant, Louis XI, mortellement atteint, avait appelé du fond de la Calabre un ermite qui passait pour guérir les malades les plus désespérés. Né vers 1416, François (5) était entré à treize ans dans un monastère de Frères Mineurs; puis, après un court noviciat, il se retirait dans la solitude. Bientôt, ses abstinences, sa chasteté, la simplicité de son esprit, son humilité mer-

(1) Bibl. de l'Arsenal, ms. 1228, f° 21 v° : 1488. Jo^es Standonk procurator. Dans le ms. lat. 5657^a de la la Bibl. Nat. dont l'autorité est moins certaine, on lit : prior Sorbonae 1488 (f° 28 r°). En 1491, il était chargé du cours solennel sur l'Ethique à Nicomaque, qui n'était plus guère suivi. Les étudiants préféraient suivre les cours d'éthique qui commençaient à se faire dans les divers collèges. Standonk protesta, le 10 avril, devant la Faculté des Arts, contre cet oubli des traditions. (Arch. de l'Univ. de Paris, reg. 10, f° 204 r° et v°).

(2) Bibl. Nat., ms. lat. 15446; *Disputationes Sorbonicae ab anno 1470*; p. 222.

(3) Bibl. Nat., mss. lat. 5657^a, f° 28 r°; lat. 15446, p. 350; lat. 15440, f° 48. Le premier de la licence était Thomas Bricot, qui fut l'un des premiers scotistes de son temps, et présida, comme doyen de la Faculté de théologie, es réunions des docteurs où furent condamnés les livres de Reuchlin. Rabelais e fait figurer au catalogue des auteurs grotesques de la bibliothèque Saint-Victor (*la Vie de Gargantua et Pantagruel*, II, 7). Sur son œuvre, v. K. Prantl, *Geschichte der Logik im Abendland*, Leipzig, 1855-1870, 4 vol. in-8°; t. IV p. 199-200.

(4) Héméré, *Sorbonae origines*; Bibl. Nat., ms. lat. 5493, f° 207 r°. — Le ms. lat. 5657^a de la Bibl. Nat. donne la date du 21 juin.

(5) J. Bolland, *Acta Sanctorum mensis aprilis*, Anvers, 1675, 3 vol. in-f°; t. I, p. 105 sqq. — Adr. Baillet, *Les vies des Saints disposées selon l'ordre des calendriers et des martyrologes*, Paris, 1701-1703, 4 vol. in-f°; t. I, mois d'avril, col. 17 sqq. — Louis Doni d'Attichy, *Histoire générale des Minimes*, Paris, 1624, in-4°. — Franciscus Lanovius, *Chronicon generale ordinis Minimorum*, Paris, 1635, in-4°. — Fr. Giry, *Vie de Saint François de Paule*, Paris, 1680, in-4°.

Digitized by Google

veilleuse, lui attirèrent la vénération des foules. Il ne prenait par jour qu'un maigre repas de légumes ou de fruits. Il dormait sur une planche à peine quelques heures; vêtu d'un cilice et d'une tunique grossière, il ne fréquentait que de pauvres gens; depuis son adolescence, il n'avait jamais touché une pièce de monnaie. Quelques disciples et admirateurs étaient venus de bonne heure se joindre à lui; autour des solitaires se formait une légende qui procédait de l'Évangile et des Fioretti franciscains (1). Le sérieux et froid Comines avoue n'avoir point connu « homme vivant de si saincte vie, ne où il semblast mieulx que le Sainct Esperit parlast par sa bouche » (2). Le premier couvent des Ermites fut bâti avec enthousiasme à Cosenza, en 1454; vingt ans après, Sixte IV nomma François général d'un nouvel ordre, soumis au triple vœu de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, et à la stricte obligation du carême perpétuel (3). En 1482, le fondateur, avec un petit nombre de frères, se rendait sans joie à l'appel de Louis XI, qui le logeait auprès de lui, au Plessis-du-Parc. Charles VIII, en 1491, lui faisait construire un monastère à Montils-lès-Tours, un autre à Amboise (4). La même année, deux religieux vinrent à Paris, et demandèrent à l'évêque Louis de Beaumont la permission d'y établir une communauté.

La Sorbonne, consultée, nomma, pour en délibérer, Jean Standonk et le prédicateur Jean Quentin, pénitencier de Notre-Dame, auteur de divers traités pieux (5). Tous deux jugeaient plus utile de restaurer les anciens

(1) *Libellus de vita et miraculis Francisci*, publié par J. Bolland, *op. cit.*, p. 106 sqq.

(2) *Mémoires de Philippe de Comines*, ed. B. de Mandrot, Paris, 1901-1903, 2 vol. in-8°; t. II, p. 55.

(3) Adr. Baillet, *op. cit.*, t. I, avril, col. 19.

(4) Id. *ibid.* col. 23

(5) Héméré, *Sorbonae origines*, Bibl. Nat., ms. lat. 5493, f° 208 v°-211 v°. Jean Quentin (*ibid.*, f° 211 v°) associé de Sorbonne en 1465, docteur en théologie en 1472, chanoine et pénitencier de Notre Dame, soutint en 1496-1497 un long procès pour le siège épiscopal de Senlis, dont il ne prit jamais possession, et mourut le 28 avril 1503. On a de lui divers traités de dévotion (*l'Oreloge de dévocion*, Paris, vers 1500, in-4°), des *Sermones aurei super Evangelia dominicarum totius anni* (Paris, s. d., in-4°), et une édition du *Stimulus divini amoris* de Saint Bonaventure (Paris, vers 1490, in-4°).

Digitized by Google

ordres que d'en créer de nouveaux; ils conclurent au rejet de la demande. Peu de temps après, ils durent se rendre pour quelque affaire à la cour, qui se tenait au château d'Amboise, et poussèrent jusqu'au Plessis-du-Parc (1). François en fut averti, disent les chroniqueurs des Minimes, par une révélation divine; il envoya deux des siens les prier de prendre le couvent pour hôtellerie. Reçus avec courtoisie, Quentin et Standonk lui proposèrent des passages controversés de l'Écriture, qu'il sut fort bien expliquer, dans son mauvais français mêlé d'italien. Les théologiens étaient émerveillés, car le saint ne connaissait pas ses lettres. Rentrés à Paris, ils conseillèrent à l'évêque d'accueillir les nouveaux moines. Ce fut chez Quentin que descendirent les six premiers religieux envoyés par François. Après avoir vécu un an et quatre mois dans sa maison du cloître Notre-Dame, ils s'installèrent, le 5 novembre 1493, à Passy, dans le château de Nigeon (2).

La rencontre de François de Paule avait laissé dans l'esprit de Standonk une impression profonde. Il ne se contenta pas de le soutenir contre l'hostilité des Mendiants (3). Quelques années plus tard, en 1501, quand le fondateur, à l'exemple de Saint François d'Assise, eut institué un tiers ordre de laïcs, qui, sans se lier par des vœux indissolubles, suivaient les préceptes essentiels de la règle des Ermites, il s'y fit agréger (4). Déjà,

(1) Louis Doni d'Attichy, *op. cit.*, p. 120 sqq. — J. du Breul, *Théâtre des antiquités de la ville de Paris*, Paris, 1639, in-f°; p. 961 sqq.

(2) Louis Doni d'Attichy, *op. cit.*, *ibid.* — Du Breul, *op. cit.*, *ibid.* — Lanovius *op. cit.*, p. 40-41. — Abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*; *Rectifications et additions*, par F. Bournon, Paris, 1890, in-8°, p. 472. — Le 15 mars 1494, le chapitre de Notre-Dame accorda aux Minimes la permission de bâtir un couvent dans l'enclos du château (Archives Nat., LL 126, f° 54; L 953, n° 1).

(3) Lanovius, *op. cit.*, p. 49. En 1496, au moment de la fondation du couvent de Bracencourt, près de Blaise, les Mendiants du diocèse de Langres firent une vive opposition. Standonk et Quentin furent choisis comme arbitres.

(4) Lanovius, *op. cit.*, p. 97 : 1504. Obitus mag. Joannis Standonk tertiari. Adeo certe illius institutum illi cordi fuit, ut tandem illud ipse complexus sit et quoad potuit imitatus, perpetua se carnium inedia macerans... rerumque omnium expropriationem professus...

Digitized by Google

en 1491, il s'était astreint à la vie quadragésimale. Le prêtre Jean Langlois, frère d'un domestique du collège de Montaigu, avait, le 3 juin, en pleine cathédrale, renversé le calice de l'officiant au moment de l'élévation (1). Chargé, avec quelques docteurs, de convertir l'accusé qui niait la présence réelle, Standonk s'était dépensé en efforts inutiles. Enfin, pour éviter la mort, Langlois dit qu'il abjurait son erreur et lui demanda la confession (2). Condamné, il se rétracta. Le 21 juin, après une procession solennelle, il fut dégradé devant Notre-Dame et livré au bras séculier. Tandis qu'on le conduisait au supplice, le principal l'exhortait à se repentir et à rentrer dans la communion de l'Église, avec tant de passion et de chaleur qu'il s'épuisait et restait sans voix. Langlois ne répondait rien ; mais au moment où le bourreau lui trancha la main qui avait touché le calice, il s'écria, vaincu par la souffrance, qu'il avait péché et voulait mourir dans la foi catholique ; Standonk l'assista jusque sur le bûcher. Il renonça, depuis ce jour, à l'usage de la viande. « Il infligeait, écrit son biographe, de telles macérations à sa chair, qu'on l'eût pris pour un des Pères antiques... Tout ce qu'il possédait, il le distribuait aux pauvres. Je puis affirmer que, s'il en avait eu l'occasion, il se serait vendu pour eux aux Barbares, avec Paulin de Nole et Pierre Telonarius... Cet amour des pauvres le rendait aimable et formidable à tous (3). »

II

Disciple des mystiques hollandais, des théologiens de Sorbonne et de François de Paule, il allait jusqu'à la

(1) *Liber*, I, 4 ; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 23 v°-24, r°. — Cf. Jean Bouchet, *les Annalles d'Aquitaine*, Poitiers, 1524, in-f°, f° 66 r°. — Chr. Masseus, *Chronicorum multiplicis historiae utriusque Testamenti libri XX*, Anvers, 1540, in-4° ; lib. XX, p. 268. — Duplessis d'Argentré, *op. cit.*, t. I, p. 323. — Le jour de l'exécution est donné par le ms. lat. 15446 de la Bibl. Nat., p. 351, qui la date faussement de 1493.

(2) Il est impossible de savoir exactement à quelle date Standonk fut ordonné prêtre.

(3) *Liber*, I, 4 ; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 24 v°.

Digitized by Google

mort lutter pour la réforme de l'Église. La question venait d'en être publiquement posée aux États généraux de Tours (1), et l'année suivante, en 1485, au Concile provincial de Sens (2). Les ordres monastiques commençaient à se ressaisir. Sans doute, malgré la sincérité passionnée d'Olivier Maillard (3), les efforts des Cordeliers de la Famille pour rétablir la stricte observance dans les maisons des Conventuels avaient souvent des motifs intéressés (4). Mais, chez les Bénédictins, Jean de Bourbon, dès 1458, restaurait la règle de Cluny (5). En 1488, Pierre Dumas, abbé de Chézal-Benoît dans le diocèse de Bourges, y renouvelait le goût de la prière en commun, du travail manuel, de l'abstinence et du jeûne (6). La Congrégation des Dominicains de Hollande, fondée en 1464

(1) *Collection de Documents inédits sur l'Histoire de France*; *Journal des Etats Généraux de France tenus à Tours en 1484... par Jehan Masselin, député du bailliage de Rouen*, publié et traduit par A. Bernier, Paris, 1835, in-f°.

(2) *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio, cujus Joannes Dominicus Mansi et post ipsius mortem Florentinus et Venetianus editores ab anno 1758 ad annum 1798 priores triginta unum tomos ediderunt, nunc autem continuata et Deo favente absoluta*, Paris et Leipzig, 1901-1907, 40 vol. in-f°; t. XXXII, col. 407-434.

(3) C. Schmidt, *Der Prediger O. Maillard, Ein Bild aus dem Ende des fünfzehnten Jahrhunderts*, dans Zeitschrift für historische Theologie, 1856. — A. Samouillan, *Olivier Maillard, sa prédication et son temps*, Toulouse et Paris, 1891, in-8°.

(4) Hélyot, *Histoire des Ordres monastiques*, Paris, 1714-1719, 8 vol. in-4°, t. VII, p. 71-sqq. Une pièce conservée aux Archives Nationales (L 941 n° 16) nous fait connaître les rapports que Standonk avait alors avec les Cordeliers. C'est une lettre signée de Jean Lesage, des Frères Mineurs, datée du 16 mars 1488, qui lui accordait le droit de se choisir un confesseur qui pût l'absoudre en tout temps, et, une fois en sa vie, des cas réservés, comme à tous ceux qui donnaient certaines aumônes au couvent des Mineurs parisiens, pour les réparations nécessaires, selon les « Statuts de la Confrérie instituée dans cette maison à l'honneur de saincts François et Antoine de Padoue. » Déjà, le 19 avril 1480, il avait obtenu la même indulgence de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (Arch. Nat., L 491, n° 15).

(5) Dom Martin Marrier, *Bibliotheca Cluniacensis*, Paris, 1614, in-f°; Statuts de Jean de Bourbon, col. 1593-1616. — Bibl. de l'Arsenal, ms. 778; Chapitres généraux de l'Ordre de Cluny (1449-1627).

(6) Dom Estiennot, *Chronicon Casalense*; Bibl. Nat., ms. lat. 12744. — Le *Declaratorium Regulae beati Patris nostri S. Benedicti*, composé en 1490 par l'abbé Pierre Dumas, se trouve en original aux Arch. Nat. (L 984, n° 3); l'approbation de la réforme par l'archevêque de Bourges, le 9 mai 1491, en original également aux Arch. Nat. (L 984, n° 2). — Quelques extraits et copies incomplètes des pièces relatives à la réforme dans *Pièces et titres concernant les abbayes de Chézal-Benoist*, Paris, 1764, in-4°; cf. Dom Ursmer Berlière, *la Congrégation bénédictine de Chézal-Benoist*, Revue Bénédictine, 1900-1901.

Digitized by Google

par le général de l'Ordre Martial Auribelli, avait en quelques années englobé presque tous les couvents des Pays-Bas, et s'avançait au sud jusqu'à Douai et Saint-Omer (1). Des professeurs de l'Université, gagnés par l'attrait de la vie monastique, s'enfermaient dans les cloîtres, et mettaient leur talent au service du monachisme rajeuni. Jean Raulin, grand maître de Navarre, se retirait en 1491 dans la solitude de Cluny (2). L'humaniste Guy Jouenneaux (3), commentateur de Térence, avait déjà quitté Paris pour Chézal-Benoît, et bientôt son ami Charles Fernand renonçait à l'enseignement de la poésie latine, et venait l'y rejoindre (4). Jean Clérée, condisciple de Standonk à la Sorbonne, se faisait admettre en 1494 dans la Société des Dominicains hollandais (5). A Paris, autour du principal de Montaigu, se groupaient Jean Quentin, qui échangeait avec François de Paule des lettres dont plusieurs nous sont parvenues (6); Philippe Hodoart, pénitencier de Sens; le théologien Gilbert Fournier; Pierre Bourgeois, proviseur de Sainte-Barbe; le proviseur du collège de Calvi; Nicolas

(1) Hélyot, *op. cit.*, t. III, p. 226. — Moll-Zuppke, *op. cit.*, t. II, p. 272. — La Congr. des Dominicains de Hollande est assez mal connue. « Von der nneren Geschichte der Häuser ist wenig bekannt », dit Moll.

(2) J. Launoy, *Regalis Collegii Navarrae historia*, Paris, 1677, 2 vol. in-4°, donne sur l'année de son entrée en religion des renseignements assez vagues et contradictoires. Il la place (t. II, p. 617) vers 1497, mais (t. I, p. 200) après avoir donné la date du doctorat de Louis Pinelle (1491), il ajoute : « Hic doctor non multo post instituitur archididascalus Navarrae. » Or, il succéda immédiatement à Raulin comme grand maître de Navarre. D'autre part, le ms. lat. 15445 de la Bibl. Nat. nous donne, d'après un registre disparu de la Fac. de théologie, la date de 1491, qu'adopte M. Ziegelbauer, *Historia rei litterariae O. S. Benedicti*, Augsbourg et Würtzbourg, 1754, 4 vol. in-f° (t. III, p. 213 sqq). — *Ibid.*, catalogue des œuvres de Raulin, publiées pour la dernière fois à Anvers en 1612 (*Reverendi Patris fratris Joannis Raulin ord. Clun., sacrae theol. professoris ac Dei verbi praeconis vigilantissimi, Opera quae inveniri potuerunt omnia*, 7 vol. in-4°.

(3). Dom Lyron, *Singularités historiques et littéraires*, Paris, 1738-1740, 4 vol. in-12; t. III, p. 41. — Bibl. Nat., ms. lat. 12744, p. 167.

(4) Bibl. Nat., ms. lat. 12744, p. 169-171.

(5) Quétif et Échart, *Scriptores Ordinis Fratrum Praedicatorum*, Paris, 1719-1721, 2 vol. in-f°; t. II, p. 11 sqq. — Jean Clerée avait été reçu sixième à la licence, la même année que Standonk (Bibl. Nat., ms. lat. 5657 a, f° 28 r°).

(6) *Beatissimi Patris Francisci de Paula inclyti fundatoris Ordinis Minimorum Opuscula quaedam, quae in chronicis ejusdem ordinis hyspanice impressis dispersa erant*, publiés par Franc. de Secli, Naples, 1642, in-8°.

Digitized by Google

de Hacqueville, conseiller au Parlement et chanoine de Notre-Dame, qui assistait régulièrement aux matines dans la cathédrale, et dont on disait que, semblable au roi David, il consacrait le jour aux affaires de l'État et la nuit à chanter les mystères divins; Jean Emery, qui appartenait également au Chapitre parisien (1). Les circonstances étaient favorables. Louis de Graville, amiral de France, tout puissant à la Cour, avait choisi Standonk comme directeur de conscience (2), et Jean de Rély, qui, aux États de 1484, avait éloquemment déploré la ruine de l'Église, maintenant évêque d'Angers et confesseur royal, gagnait peu à peu Charles VIII aux idées des réformateurs (3).

En novembre 1493, le roi réunit à Tours, sous la présidence du seigneur des Roches, chancelier de France, une commission de prélats et de docteurs, chargés de proposer un ensemble de mesures pour restaurer l'ordre et la discipline dans le clergé. Standonk y fut convoqué. Il s'y rencontrait avec les abbés de Cluny, de Chézal-Benoît, de Cîteaux, de Marmoûtiers et de Bonport, et le principal du collège du Plessis (4). On le pria de rédiger quelques articles qui devaient servir de base à la discus-

(1) Les noms de ces divers personnages, dont nous aurons à reparler, nous sont fournis par les lettres conservées dans les mss. 1149-1150 de la Bibl. Sainte-Geneviève. Sur Nicole de Hacqueville, v. *Liber* II, 2; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 43 r°.

(2) *Liber*, I, 2; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 14 v°. — P. M. Perret (*Notice biographique sur Louis Malet de Graville, amiral de France* (144?-1516), Paris, 1889, in-8°) ne dit à peu près rien de ses rapports avec les réformateurs.

(3) *Journal des États-Généraux de 1484*, p. 197 sqq. « S'ensuyt des gens d'église. Du désordre, sire, qui est ès ordres de Cyteaulx, de Sainct Benoist, de Sainct Augustin, Sainct François et aultres ordres, pour abbayes que on tient en commande, il n'en fault jà parler. Chascun scet qu'il n'y a plus reigle, dévocion ne discipline religieuse, etc. » Il est fréquemment question de Jean de Rély dans les mss. 574 et 1149-50 de la Bibl. Sainte-Geneviève.

(4) Bibl. Nat., ms. lat. 13116, f° 64 r°. L'abbé de Cluny était depuis 1481 Jacques d'Amboise (*Gallia Christiania*, IV, col. 1159); l'abbé de Chézal-Benoît, Martin Fumée, qui, en 1491, avait succédé à Pierre Dumas (Bibl. Nat., ms. lat. 12744, p. 79); l'abbé de Cîteaux, depuis 1476, Jean de Cirey (*Gallia Christiana*, IV, col. 1005); l'abbé de Marmoûtiers, depuis 1458, Guy Vigier (*Gallia Christiana*, XIV, col. 232); l'abbé de Bonport (Ordre de Cîteaux, dioc. d'Évreux), Jean Philippe de Criquetot, depuis 1483 (*Gallia Christiana*, XI, col. 668), et le Supérieur du Collège de Marmoûtiers, réformé depuis 1466 (Félibien, *Histoire de Paris*, t. V, p. 378), Hugues Malesset (Bibl. Nat., ms. lat. 13116, f° 56 v°).

Digitized by Google

sion (1). Il exposa brièvement un plan de réforme, en partie inspiré des statuts de Sens (2).

Il fallait avant tout assurer un meilleur recrutement du clergé. Aux prélatures « pour ce que du gouvernement des chefs ... dépend celuy des membres inférieurs (3) », on élirait « gens suffisans et idoines, sans aucune suspection ou note de quelque simonie ou intencion corrompue (4) ». Mais comment assurer la sincérité de l'opération? Aux termes de la Pragmatique Sanction, qui, violée chaque jour, était pourtant, en la matière, la seule loi reconnue par les Parlements, le chapitre d'une cathédrale désignait l'évêque, le chapitre d'un couvent nommait l'abbé. Standonk proposa que l'on fît participer aux élections épiscopales « les bons religieulx vivans en observance de leur estat qui seroient du diocèse, » et aux élections abbatiales « les religieulx réformez des lieux voisins (5) ». Les bénéfices non électifs devaient être commis à des hommes « qui le vouldr[oient] et pour[roient] deuement régir et gouverner, et endoctriner le peuple à eulx subject par bonne doctrine et exemplarité de vie (6) ». Conformément à la Pragmatique, un tiers en devait être donné aux gradués des Universités (7). Les collateurs soupçonnés d'avoir cédé à des manœuvres simoniaques seraient soumis à une enquête sévère; coupables, ou les priverait pour quelque temps de leur droit de pourvoir (8). Enfin l'on examinerait plus sérieusement les candidats à la prêtrise ; on ne nommerait plus « gens

(1) Bibl. Nat., ms. lat. 13116, f° 51 r°: Ce que par le commandement du Roy maistre Jehan Standon, docteur en théologie, a proposé...

(2) Les *Articles de Standon, docteur en théologie, sur la réformation des gens d'Église,* se trouvent dans le ms. lat. 13116 de la Bibl. Nat. (Résidu Saint-Germain, mélanges théologiques, xvie siècle), f° 44 r°-67 v°. Ils sont accompagnés de notes et de citations de droit canon.

(3 et 4) Bibl. Nat., ms. lat. 13116, f° 45 r°.

(5) *Ibid.*, f° 45 r°. Cette idée est particulière à Standonk; on ne trouve rien de tel dans les statuts du Concile de Sens dont il s'est en général inspiré.

(6) *Ibid.*, f° 45 v°.

(7) *Ibid.*, f° 49 v°.

(8) *Ibid.*, f° 45 v° : Et cependant fussent députez quelques bonnes personnes bien renommées et craignant Dieu, réguliers ou séculiers, lesquelles semblablement congneussent de bons personnaiges du pays pour dispenser et pourveoir ausdits bénéfices durant ladite suspension.

Digitized by Google

sans vertuz, sans lectres, vicieulx, infâmes, non congneuz, non deuement titulez (1) » ; et les prélats ne demanderaient plus « argent en telle quantité »pour conférer les ordres (2).

Il exigeait du clergé séculier le strict accomplissement de ses obligations. Les chanoines seraient plus assidus à l'Eglise, et ne se contenteraient plus d'y paraître à l'heure des distributions (3) ; les curés et vicaires devaient dire exactement les messes statutaires (4) ; il réclamait un blâme sévère pour ceux d'entre eux qui ne voulaient administrer les sacrements, célébrer les mariages ou les funérailles, qu'à prix d'argent (5). Mais surtout, il fallait obliger à la résidence les ecclésiastiques pourvus de bénéfices ayant charge d'âmes, cesser de leur accorder sans motif l'autorisation de vivre à Paris (6). S'ils étaient manifestement incapables de remplir leurs offices pastoraux, on leur donnerait des coadjuteurs (7). Ceux qui, dispensés de vivre parmi leurs fidèles, affermeraient leur cure au plus offrant, en seraient privés ou subiraient quelque autre punition (8). Des réguliers il parlait assez peu ; il proposait qu'on n'accordât plus le libre accès de la chaire à « ung tas de prescheurs ignares, de meschante vie et scandaleuse, par lesquels la parolle de Dieu est vendue, diffamée et méprisée, à cause qu'ils ne demandent qu'argent (9) » ; et que les évêques et officiaux ne couvrissent plus de leur autorité, « les questeurs, pardonneurs et autres abuseurs, qui par subtilz moïens déceivent le peuple et expolient de ses biens (10)».

(1) *Ibid.*, f° 48 r°.
(2) *Ibid.*, f° 49 r°.
(3) *Ibid.*, f° 48 r°.
(4) *Ibid.*, f° 49 r°.
(5) *Ibid.*, f° 49 r° : Soit pourveu à la mauvaise coustume et abbuz des curez ou vicaires, qui ne veullent aucunement administrer sacrements, célébrer nopces ne sepultures des trespassez, sinon que premièrement soient païez ou aient respondant de certaine taxe.
(6) *Ibid.*, f° 46 r°.
(7) *Ibid.*, f° 46 r°.
(8) *Ibid.*, f° 46 r°.
(9) *Ibid.*, f° 47 v°-48 r°.
(10) *Ibid.*, f° 47 v°. Ce sont presque textuellement les termes du chap. IX des

Digitized by Google

Pour surveiller la discipline, les conciles provinciaux s'assembleraient tous les ans, les synodes diocésains tous les six mois ; les supérieurs des maisons réformées y tiendraient une place importante, et l'on y ferait « diligente inquisition sur les excès, crimes, abbuz et deffaulx des gens d'Eglise (1) ». Dans l'intervalle, les évêques et archidiacres iraient inspecter les prêtres et s'enquérir de leur conduite (2). Et, comme la liberté des monastères exempts les faisait tomber « en grans abbuz et scandalles », il demandait s'il ne serait pas expédient « qu'ils eussent certains bons personnaiges, comme prieurs de couvens ou abbez réformez leurs voisins, qui les pussent visiter toutes et quantes fois qu'il seroit besoing, sans préjudice du Sainct Siège Apostolique (3) ».

Mais l'Eglise avait, comme corps, des devoirs précis. Le plus impérieux, aux yeux de Standonk, était l'assistance publique. Il se désolait de voir les biens ecclésiastiques « consumez, dicippez et dégastez en grans estats, pompes, chiens, oyseaulx et autrement, contre Dieu et et raison ». Il souhaitait l'institution de commissaires, « notables personnaiges de bonne conscience », chargés de secourir « les povres hommes et secretz », sur le revenu des évêques, des abbés et des chapitres ; « car pour ce leur sont les grans biens donnez (4) ». Les hôpitaux et maladreries, où les indigents étaient mal traités, seraient placés sous la sur eillance de gens « charitables, fidèles, qui ne quièrent poinct leur prouffict temporel indeuement » ; les conciles provinciaux nommeraient des délégués pour vérifier leur administration (5). De même, le clergé ne devait pas négliger son office de justice et de correction. Il fallait réformer les tribunaux des prélats, où trop de promoteurs pillaient le pauvre peuple. Tandis

Statuts du Concile de Sens ; *Sacrorum conciliarum nova... Collectio*, t. XXXII, col. 423.

(1) *Ibid.*, f° 48 r°.
(2) *Ibid.*, f° 48 r°.
(3) *Ibid.*, f° 48 r°; même remarque que p. 30, note 5.
(4) *Ibid.*, f° 46 r°-47 v°.
(5) *Ibid.*, f° 47 r°-v°.

Digitized by Google

que des censures et des excommunications abusives frappaient des innocents, le produit des amendes était « butiné » entre l'évêque et les archidiacres, et, sûrs de pouvoir toujours se racheter à prix d'argent, les coupables riches, usuriers, blasphémateurs, « concubinaires tant presbtres que mariez », ne connaissaient plus de scrupules. Il allait jusqu'à réclamer, pour les pécheurs endurcis, le rétablissement de peines corporelles et publiques (1).

Les prélats bénédictins et le supérieur du collège de Marmoûtiers présentèrent aussi leurs projets de réforme, et parlèrent surtout des ordres (2). Mais Standonk avait dépassé l'étroit horizon du monachisme, et embrassé dans ses plans l'ensemble de l'Eglise gallicane. Exiger des évêques la surveillance et la direction du clergé, des prêtres plus de savoir et de mœurs, l'aptitude à la prédication et à l'enseignement, rétablir les conciles et synodes provinciaux, imposer silence aux prêcheurs ignares, vendeurs d'indulgences et de reliques, créer à nouveau l'assistance des malades et des pauvres, eût été restaurer le christianisme en France pour une ou deux générations. Mais l'œuvre ne pouvait s'accomplir qu'à deux conditions : il fallait que le roi cessât de distribuer les bénéfices ecclésiastiques à ses favoris, le pape de les vendre au mieux payant. La bonne volonté de Charles VIII ne suffisait pas; rien n'était fait si la cour de Rome ne changeait pas ses habitudes. Suivant la formule consacrée, on ne pouvait réformer les membres sans commencer par le chef. Les mesures proposées par Standonk, si pratiques et si prudemment limitées qu'elles fussent à la seule Église gallicane, n'étaient réalisables qu'après la convoca-

(1) *Ibid.*, f° 49 v°-50 r°.

(2) *Ibid.*, f° 51 r° : Responsio abbatum ordinis Sti Benedicti; — f° 51 r°-56 v°, réponse du principal du Collège de Plessis ; — f° 57 r°-62 r°, réponse de l'abbé de Marmoûtiers ; — f° 64 r°-67 r°, réponse de l'abbé de Citeaux. — Dom Martène (*Histoire de l'abbaye de Marmoûtiers*, publiée dans *Mémoires de la Soc. archéologique de Touraine*, t. XXIV-XXV, Tours 1874-75), cite (t. XXV, p. 334) des statuts proposés au roi par l'abbé de Marmoûtiers, qu'il avait retrouvés dans un ms. de l'abbaye, et qui correspondent exactement à ceux contenus dans le ms. lat. 13116. Mais, séparés des articles de Standonk et des prélats bénédictins, et non datés, il les crut immédiatement postérieurs aux États généraux de 1484.

Digitized by Google

tion d'un concile général. Ne le vit-il pas, ou n'osa-t-il le dire ?

L'idée de rassembler pour une consultation solennelle les représentants de toute l'Église catholique ne déplaisait pas aux Universitaires parisiens. Ils se souvenaient de Constance et de Bâle, et du rôle qu'y avaient joué leurs illustres prédécesseurs. La théorie du concile supérieur au pape venait encore d'être défendue dans le Commentaire de la Pragmatique Sanction, qu'un maître de la Faculté de Décret, Côme Guymier, chanoine de Notre-Dame, publiait à Paris en 1486, à Lyon en 1488, et qui fut si souvent réimprimé dans les vingt premières années du siècle suivant (1). En 1491, l'Université, irritée d'une décime levée sans son consentement, en appelait du Pape à l'Église universelle (2). Il est malheureusement impossible de savoir si Standonk aurait accepté, plus qu'Olivier Maillard, les opinions extrêmes du parti gallican (3) ; et quand, en 1498, Charles VIII conçut la fantaisie de réunir un concile de réforme, et demanda l'avis de la Sorbonne, on ignore le rôle qu'en cette affaire il joua auprès du roi et de la Faculté. Du moins semble-t-il fort probable qu'il assistait à la réunion des théologiens tenue aux Mathurins le 11 janvier ; en réponse aux questions royales, on y admit sans opposition ces thèses nettement hostiles au Saint-Siège : — Le pape est tenu de convoquer le concile de dix en dix ans ; dans le cas d'urgente

(1) J.-C. Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, Paris, 1860-65, 6 vol. in-4°, t. IV, p. 855. — Le commentaire de Côme Guymier a été réédité au XVIIe siècle dans *Caroli VII Francorum regis Pragmatica Sanctio, cum glossis D. Cosmae Guymier Parisini, supremae Galliarum Curiae senatoris et Inquisitionum praesidis, et additionibus Philippi Probi Bituricencis*, etc. *opera et studio Franc. Pinssonii Biturici advocati Parisiensis*, Paris, 1666 in-f°. Le nom de C. Guymier revient assez souvent dans les registres du Chap. de Notre-Dame et du Parlement de Paris.

(2) *Du Boulay, op. cit.*, t. V, p. 794. sqq.

(3) Wadding (*Annales ordinis Minorum*, Rome, 1731-45, 19 vol. in-f°, t. XIV, p. 452) cite deux lettres d'Innocent VIII à Olivier Maillard, datées du 10 juillet 1488 et du 9 juin 1489, qu'il avait officieusement chargé d'obtenir de Charles VIII l'abrogation de la Pragmatique. Il est également impossible de savoir le rôle que Standonk put jouer, comme docteur de Sorbonne, lors de la déclaration de la Faculté de Théologie en faveur de l'Immaculée-Conception (3 mai 1496), ni dans le jugement des affaires d'hérésie, d'ailleurs très rares, qui furent de son vivant portées devant la Faculté (V. D'Argentré, *op. cit.*).

Digitized by Google

nécessité, quand, l'échéance venue, il se dérobe, les princes, séculiers et ecclésiastiques, ont le droit d'y procéder sans lui ; enfin, même si le reste de la chrétienté faisait défaut, le roi de France pourrait encore rassembler de sa seule autorité un concile représentant l'Église universelle (1).

III

Standonk ne se contentait pas du rôle de théoricien. Comme autrefois Gerson, il avait compris que pour restaurer l'Église il fallait d'abord réformer l'éducation des clercs. Fidèle à la devise des Frères de la Vie Commune, il voulut apprendre à ceux qui devaient être moines, prêtres ou prélats, « un meilleur usage de la pauvreté (2) ».

Ce fut à Montaigu, au milieu des occupations du provisorat, qu'il conçut l'idée de son œuvre. Il avait longtemps hésité avant d'accepter la direction du collège. Les bâtiments tombaient en ruine ; des rentes de la première fondation il ne restait que quelques sous. Un de ses proches, originaire comme lui de Malines, « homme craignant Dieu et qui apprenait à Paris le métier de tailleur, » vainquit ses résistances (3). Standonk rétablit immédiatement la plus stricte discipline. Les élèves perdirent la liberté d'aller et de venir ; ils ne sortaient plus qu'avec sa permission ; le soir, le portier lui remettait les clefs. Comme chez les Frères, les moindres défaillances étaient brutalement punies de châtiments corporels (4). A leur exemple, il s'efforçait de développer chez ses écoliers une religiosité mystique. Tous les jours, ils entendaient la messe, et, les dimanches et fêtes, assistaient aux vêpres et au sermon. Trois ou quatre fois au moins par an, ils se confessaient à des religieux étudiants en théologie. Le

(1) Du Boulay, *op. cit.*, t. V, p. 821-822.
(2) « Reformatio clericorum per meliorem paupertatis usum ».
(3) *Liber*, I, 3 ; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 20 v°.
(4) *Liber*, I, 3 ; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 21 v° : Quos discolos notabat, verberari faciebat. Quosdam in gravioribus excessibus coram omnibus nudos usque ad sanguinis effusionem caedere faciebat...

Digitized by Google

principal réservait ses encouragements à ceux qu'il savait pauvres et courageux au travail (1).

Mais bientôt, tandis que, de Montaigu, la réforme gagnait lentement les maisons voisines (2), il sentit qu'il avait peu de prise sur des enfants, qui, pour la plupart, étaient de familles aisées, et, sortis du collège, se hâtaient d'en oublier la contrainte. Il ne fallait pas compter sur eux pour venir en aide à la détresse de l'Eglise. Vers l'époque où il apprenait de François de Paule l'ascétisme le plus rigide, et renonçait à posséder la moindre somme d'argent, il se tourna vers les pauvres. Il se souvint d'être arrivé jadis à Paris du fond de la Hollande, seul et sans ressources, avec le désir de poursuivre ses études malgré tous les obstacles. Près de Montaigu, il loua une maison où il logeait des écoliers qui avaient comme lui quitté leur patrie, et comme lui se trouvaient réduits à vivre de charité. Sur les pensions des enfants riches et les aumônes qu'il recueillait, Standonk leur fournissait le lit, le feu et la chandelle, et tous les jours un pain blanc. A onze heures, ils allaient attendre devant la porte de la Chartreuse qu'on leur donnât quelque nourriture. Ils suivaient les cours du collège, y servaient les maîtres et les élèves plus fortunés, et remplissaient les humbles offices dont autrefois le principal avait dû se charger à Sainte-Geneviève. Matin et soir, ils assistaient à des services religieux. Ils formaient, sans prononcer de vœux, une communauté monastique; l'un d'eux en était élu supérieur. A date fixe, ils tenaient leur chapitre : ils entendaient un sermon sur le mépris du monde; puis, suivant l'usage des couvents, s'accusaient publiquement de leurs fautes. Standonk les visitait, les

(1) *Liber*, I, 3; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 21 v°.

(2) Le 11 nov. 1488, la Faculté des Arts interdit, sauf à la fête des Rois, les chants et les danses qui avaient lieu dans les collèges à certains jours, et imposa de graves peines aux transgresseurs (Du Boulay, *op. cit.*, t. V, p. 782). Le collège de Saint-Denis fut restauré le 3 mars 1488 (Arch. Nat., L 831, n° 1). le collège d'Autun reçut, le 18 septembre 1491, un règlement nouveau (Arch. Nat., M 80, n° 79); le collège des Bernardins fut réformé par l'abbé de Cîteaux le 2 déc. 1493 (Félibien, *op. cit.*, t. V, p. 168). — Tous les ans, depuis 1485, parmi les « proviseurs » nommés par le Chapitre de Paris pour inspecter les collèges placés sous sa dépendance, nous relevons le nom de Nicole de Hacqueville (Arch. Nat., LL 123-4 et 125).

Digitized by Google

encourageait, leur prêchait le royaume de Dieu et la difficulté d'y parvenir. Ils ne le quittaient guère que pour entrer, sur ses conseils, dans quelque monastère réformé (1).

Puis il ne lui suffit plus d'héberger, dans un asile privé, quelques étudiants malheureux. Il songeait à réunir ses hôtes de passage, dont le nombre, en 1493, atteignait quatre-vingts (2), en une société de pauvres clercs, reconnue par l'Eglise et soumise à des statuts officiellement approuvés par le pape. Les libéralités de Louis de Graville et de Jean de Rochechouart, qui presque simultanément offrirent, l'un cent vingt livres tournois de rente et l'autre le double, lui permirent de transformer, dès 1494, la première fondation (3). La maison des pauvres fut fermée : ceux qu'elle abritait purent désormais aller habiter au collège, à côté des autres écoliers, mais sans se confondre avec eux. Un nouveau bâtiment, élevé aux frais de l'amiral, y reçut, en souvenir des apôtres et des disciples, soixante-douze grammairiens ou étudiants en arts et douze théologiens, que Jean de Rochechouart s'engageait à nourrir et à vêtir. Leur règle, dont les dispositions essentielles avaient été arrêtées et observées de bonne heure (4), ne fut rédigée qu'en 1499.

Standonk entendait recueillir des « jeunes gens sans ressources et brillamment doués, qui pressés par la misère, se seraient adonnés à des métiers sordides et indignes de leur talent », pour en faire « des colonnes de l'Eglise, des

(1) *Liber*, I, 4 ; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 22 v°-23 v°.

(2) Archives Nat., MM 465 ; *Codex benefactorum communitatis pauperum hujus collegii Montis Acuti* ; f° 3 r° : Usque adeo ut anno Dni 1493 plures quam 80 recolligeret hospitio... — Le *Codex benefactorum* est un ms. exécuté vers 1518 par un membre de la communauté de Montaigu, destiné à conserver les noms des bienfaiteurs de la maison.

(3) La donation de Graville nous est connue par l'acte en partie fictif qui fut soumis au Chapitre de Paris le 16 avril 1494, publié par Félibien, *op. cit.*, t. V, p. 712-715. La donation de Jean de Rochechouart est indiquée dans le *Codex benefactorum* (MM 465, f° 3 v°) ; mais l'acte en est perdu. Nous ne la connaissons exactement que grâce à l'*Histoire du Collège de Montaigu* (Bibl. de l'Univ. de Paris, ms. nouv. acq. 102, cahiers 7 et 8) dont l'auteur avait vu les pièces originales. J. de Rochechouart fondait la communauté des pauvres, « afin que par eux soit augmentée la gloire, la foi catholique exaltée, et le salut des âmes procuré ».

(4) Bibl. de l'Université de Paris, ms. nouv. acq. 102, p. 42.

Digitized by Google

hommes nécessaires à sa direction » (1). La communauté des théologiens, recrutée selon la volonté de Rochechouart, parmi ceux des étudiants ès arts qui avaient passé la licence (2), nommait aux bourses vacantes ; elle devait choisir, « sans acception de personnes, les plus pauvres, les plus dociles, et les plus intelligents, ceux dont on pouvait espérer le plus pour l'honneur de Dieu, à condition qu'ils fussent de naissance légitime » (3). C'était elle encore qui élisait l'un de ses membres pour diriger la société : le doyen, le chancelier et le pénitencier du chapitre de Notre-Dame décidaient en cas de partage des voix. Il fallait qu'il eût, au collège, préparé la licence ès arts et subi patiemment l'apprentissage de la pauvreté, qu'il « connût la théorique et la pratique, craignît Dieu, et fût zélé pour le salut des âmes » (4).

Il portait, pour plus de modestie, le titre de « ministre des pauvres » (5). Il ne prenait aucune décision importante sans consulter les théologiens, qui, pour l'administration temporelle, désignaient un dépensier, soumis à son autorité, « craignant Dieu, circonspect, ami des indigents et d'une fidélité éprouvée », et pouvaient déposer l'un et l'autre, avec l'aveu des trois représentants du Chapitre. Ministre et dépensier devaient se contenter des

(1) Félibien, *Hist. de Paris*, t. V, p. 716-722 ; Articles approuvés par le Chapitre de Paris pour le régime du collège de Montaigu.— P. 719 : Quo tot pauperes juvenes praeclari ingenii et egregiae indolis, qui, inopia pressi, sordidis ac talibus ingeniis indignis se mancipassent operibus, evadant in viros magnos et Ecclesiae columnas, ad omnium statuum ecclesiasticorum directionem et erectionem necessarias.

(2) Statuts de la fondation de J. de Rochechouart (Bibl. de l'Univ. de Paris ms. nouv. acq. 102, cahiers 7 et 8) : Soixante-douze étudiants ès arts... pour après estudier et procéder en lad. faculté de théologie.

(3) Félibien, *op. cit.*, p. 718 : Admittantur qui fuerint magis pauperes, ingenio dociles, et de quibus major speretur fructus ad honorem Dei,... dum tamen sint legitime nati.

(4) Félibien, *op. cit.*, p. 716 : De numero pauperum theologorum... saltem in artibus licentiatus in eodem collegio, ubi more aliorum pauperem degens absque querela et reprehensione cursum suum audierit, et onera paupertatis patienter tulerit, quatenus ex his quae passus fuerit agnoscat quomodo alios regere debeat, quique inter caeteros prudentior et idoneior visus fuerit, tam ad theoreticam qam ad practicam, praecipue timens Deum, et salutem animarum zelans.

(5) Félibien, *op. cit.*, p. 717 : Quatenus et a nomine cognoscat qualis ad suos discipulos et fratres Christi alumnos esse debeat.

Digitized by Google

récompenses éternelles ; toutefois, le collège se chargeait des frais de leurs examens jusqu'à la maîtrise en théologie (1). Les professeurs de grammaire et d'arts, communs aux membres de la congrégation et aux écoliers plus fortunés, étaient désignés par les douze et parmi eux. Leurs fonctions n'étaient pas rétribuées ; ils ne recevaient que le vêtement et la nourriture, et le principal payait leurs droits d'examen jusqu'à la licence (2). Ceux qui tentaient de se récuser étaient immédiatement exclus, comme coupables d'impiété, de désobéissance et d'ingratitude (3). La communauté des théologiens se suffit sans doute assez vite à elle-même pour l'enseignement de la Bible et des Sentences. Un ou deux « correcteurs », choisis par le ministre, surveillaient leurs camarades (4). Aux nouveaux hôtes de Montaigu, Standonk imposait l'idéal d'une « vie mortifiée et consacrée à l'étude » (5). Ils observaient un Carême perpétuel ; quelques-uns s'abstenaient complètement de vin. Les heures de sommeil leur étaient rigoureusement mesurées (6).

Le fondateur avait d'abord dissimulé au Chapitre l'importance de ses projets, pour rester libre d'ordonner la congrégation à sa guise. Et 1494, il n'avait avoué que deux théologiens et douze étudiants en arts (7) ; cinq

(1) Félibien, *op. cit.*, p. 717 : Contenti stipendiis aeternis... qui pro ipsis stipendiis aeternis Christo suisque pauperibus ministrare vellent.

(2) Félibien, *op. cit.*, p. 717 : Quatenus ex tali litterario exercitio efficiantur ad theologicum certamen magis idonei, et in exprimendis suis conceptibus, sive docendo sive praedicando, per exercitium promptiores, et ad persuadendum efficaciores... Nullam inde utilitatem temporalem praeter victus et amictus humilis ac etiam actuum usque ad theologicam licentiam celebrandorum necessarias expensas.

(3) Félibien, *op. cit.*, p. 718.

(4) Félibien, *op. cit.*, p. 717.

(5) Félibien, *op. cit.*, p. 717 : Vita mortificata cum litterarum assecutione.

(6) Félibien, *op. cit.*, p. 719 : Omnes a carnibus, alios etiam a vino abstinere, somno brevissimo indulgere, disciplinis insuper... impetum lasciviae frangere.

(7) Félibien, *op. cit.*, p. 712-715 : Fondation de la chapelle du Collège de Montaigu, de deux chapelains et de douze pauvres écoliers. — Cette fondation, à laquelle Graville prêtait son nom, ne répondit à aucune réalité ; les statuts approuvés en 1499, n'en disent rien. Cf. p. 710 : Numerum primariae institutionis... scilicet octuaginta quatuor... pro quibus facta est fundatio. De même, ms. nouv. acq. 102 de la Bibl. de l'Université de Paris, cahier 8. Elle avait été, au Chapitre, l'objet de plusieurs délibérations (11 et 16 avril,

Digitized by Google

ans après, la période d'organisation passée, il mettait les chanoines en présence du fait accompli; le 12 juin 1499, il offrait sa démission de principal, et leur demandait d'approuver les statuts de la société. Nicole de Hacqueville obtint l'autorisation de ses confrères; ils permirent à Standonk de prendre un second, qu'ils se réservaient d'instituer, mais voulaient qu'il gardât, sa vie durant, la direction du collège et de la communauté (1).

*
* *

Il travaillait en même temps à la restauration des ordres: il correspondait avec Jean Raulin (2), soutenait les moines de Chézal-Benoist, qui, autour de leur couvent, rassemblaient peu à peu un groupe de maisons reconquises à l'observance (3); mais surtout, il introduisait en France ses amis et ses maîtres, les religieux de Windesheim.

Jacques d'Aubusson, abbé commendataire de Château-Landon, au diocèse de Sens, conçut, en 1496, le projet de rétablir la discipline dans son monastère, soumis à la règle des chanoines réguliers de Saint-Augustin (4). On

Arch. Nat., LL 126, p. 64 et 66), et fut approuvée définitivement le 16 (Félibien, *op. cit.*, p. 715). Le 7 juillet 1495, le nouvel évêque de Paris, Jean Simon de Champigny, accorda à la chapelle les droits et privilèges des paroisses (Félibien, *op. cit.*, p. 715). — Peu de jours avant l'approbation des statuts de 1499, le 8 mai, Standonk dut promettre formellement, par devant l'official, de réserver à Montaigu deux places pour deux pauvres étudiants portugais, en reconnaissance de quelques avances que le roi Emmanuel lui avait faites par l'intermédiaire de Graville (Bibl. de l'Univ. de Paris, ms. nouv. acq. 102, p. 39).

(1) Félibien, *op. cit.*, p. 721.

(2) *Religiosissimi viri fratris Ioannis Raulin, artium et theologiae professoris scientissimi, Epistolarum... Opus eximium*, Paris, 1521, in-4°; lettres 8 et 28. Dans la seconde, Raulin lui demande des élèves de Montaigu pour la réforme de l'ordre de Cluny.

(3) Id., *ibid.*, lettre 25, à Louis Pinelle (f° 77 r°) : Standonk... usque ad monasterium Casalis-Benedicti perveniens et ibi stationen multam faciens. Cette lettre, non datée, semble avoir été écrite dans les premiers temps de la retraite de Raulin à Cluny.

(4) *Liber*, I, 2; Bibl. Nat., ms. lat. 15 049, f° 13 r°. Il en avait obtenu la commende en 1476 (*Gallia Christiana*, t. XII, col. 203). — Sur la mission envoyée par Windesheim en France, peu de renseignements dans Acquoy, *Het Klooster te Windesheim*... (to. II, p. 354 sqq.), qui n'a pas connu les mss. de la Bibl. Ste-Geneviève.

Digitized by Google

lui conseilla de s'adresser à Standonk, qui écrivit en Hollande. Jamais encore Windesheim ne s'était hasardé dans les pays de langue française; les définiteurs du Chapitre général étaient prudents et n'envoyaient pas de missions au hasard. Standonk leur demanda quelques moines, au nom de l'abbé, pour le bien de l'Église et l'honneur de Dieu (1). Le 24 mai 1496, le prieur supérieur, Tillmans Stuermans, lui répondit qu'il connaissait son zèle pour la réforme monastique : deux frères allaient partir pour visiter Château-Landon et conférer avec le principal et ses amis; puis ils reviendraient et rendraient compte de leur voyage (2).

Les deux délégués arrivèrent à Paris dans le courant de juin. L'un nous est inconnu; l'autre se nommait Reynier Koetken (3). Né à Zwolle, dans une famille aisée, il était, le 15 août 1465, à l'âge de dix-neuf ans, entré comme novice au monastère d'Agnietenberg (4); les six premières années de sa vie régulière s'étaient écoulées sous la direction de Thomas de Kempen. « Fervent observateur du silence » (5), il s'imposait de terribles austérités : on l'avait vu, un hiver entier, demeurer sans feu, les doigts engourdis; mais qu'était-ce auprès des souffrances des martyrs? » (6) Le chroniqueur anonyme de la mission de France lui applique le passage de l'Imitation où sont résumées les vertus du parfait religieux. « Jamais il ne restait oisif; sans cesse il lisait, ou écrivait, ou priait, ou parlait de Dieu, ou travaillait pour la communauté (7). »

(1) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 110 r° (incomplète).

(2) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1150, f° 21 r°; — ms. 1149, f° 99 r°. Litteræ obedientiales, datées du 24 mai, et données par le prieur supérieur aux deux envoyés.

(3) *Liber*, II, 2; Bibl. Nat., ms lat. 15049, f° 45 v°-48 r°.

(4) *Thomas a Kempis, Chronicon Montis Sanctae Agnetis*, ed. Héribert Rosweyd, Anvers, 1621, in-4°; c. XXIX, p. 130 : Anno Domini 1465 fuit investitus in Annunciatione Beatae Marie Virginis juvenis clericus Reynerus Koetken, annorum decem et novem, de bona parentela et bonis parentibus et amicis in Zwollis. Hic habuit tres devotas sorores beguttas in domo Wytonis extra portam aquilonarem prope civitatem.

(5) *Liber*, II, 2; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 46 r° : Fervens observator silentii.

(6) *Liber*, II, 2; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 46 r°.

(7) *Liber*, II, 2, f° 46 r° : Raro vel nunquam ociabatur, aut legens aut scribens aut orans, aut aliquid de Deo loquens, vel operans pro communi. — Cf. *De*

Digitized by Google

Nommé prieur, il avait obtenu de redevenir simple moine. Standonk le vit, et, dans une lettre datée du 28 juin, dit aux Pères combien il lui avait plu : « Je me réjouis que vous ayez choisi, pour planter en France votre sainte réforme, un homme si digne de vénération, si prudent, si vertueux. La seule honnêteté de son extérieur a rendu un grand nombre de docteurs, de réguliers, de véritables serviteurs de Dieu, dévoués à votre congrégation ». S'ils désignaient six frères pareils à Reynier et un convers parlant français, il leur promettait sûre réussite (1).

De retour en Hollande, Reynier insista pour l'envoi de missionnaires (2). Un jeune moine de Groenendael fut chargé de transmettre à l'abbé les conditions rigoureuses du Chapitre (3); il fut à Paris vers le commencement d'août. Jacques d'Aubusson, le 10, écrivit aux Pères, demanda plus de confiance et d'égards (4). Standonk leur conseilla quelques accommodements, pour ne pas décourager les commendataires disposés à la réforme (5). Bientôt, les lettres de sauvegarde royale, dont Jean de Rély avait hâté la rédaction, lui parvinrent; une copie authentique en fut immédiatement expédiée aux Pays-Bas (6). Six frères, accompagnés d'un convers, ne tardèrent pas à partir pour la France (7); ils arrivèrent à Paris quelques jours avant la Saint-Michel (8).

Imitatione Christi, I, 19 (De exercitiis boni religiosi): Nunquam sis ex toto otiosus; sed aut legens aut scribens aut orans aut meditans aut aliquid utilitatis pro communi laborans.

(1) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 618, f° 202 r°.

(2) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 618, f° 204 r°.

(3) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 140 v°; Epistola magistri Joannis Standonk... ad priorem Viridis Vallis responsiva : Praemisistis... vestrum alumnum... (12 août).

(4) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 140 ; de même, f° 144 v°, lettre de Hacqueville au Chapitre ; ms. 1149, f° 141 r°, autre lettre de Standonk au Chapitre.

(5) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 140 v°, f° 141 r°, f° 144 v°.

(6) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 145 v° ; Standonk au prieur de Groenendael ; f° 146 r°, accusé de réception de celui-ci.

(7) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 146 r° ; le prieur supérieur de Windesheim à Standonk ; il lui annonce le départ des missionnaires. — Ms. 1150, f° 2 v° : le prieur écrit à J. d'Aubusson pour le prier de les recevoir paternellement; il lui rappelle qu'ils sont « Almanni sufficienti competentiae victualium dediti. »

(8) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1150, f° 1 v°.

Digitized by Google

La mission avait pour chef Jean Mombaer, qu'on appelait aussi, du nom de sa ville natale, Jean de Bruxelles (1). Tout enfant, il était entré, en même temps qu'Érasme, à l'école cathédrale d'Utrecht, et sous la direction de Hobrecht, y avait appris la musique d'Église. Ses études grammaticales achevées, il se fit recevoir au couvent d'Agnietenberg. Il y connut peut-être Thomas de Kempen, et s'y lia étroitement avec Reynier, dont la piété rigide contrastait avec la douceur un peu molle de son esprit; il devint confesseur des religieuses de Bronope, puis sous-prieur de Gnadenthal, dans le duché de Juliers. Jeune encore, il usait sa santé délicate à force de travail et de lecture ; on l'employait volontiers à l'inspection des bibliothèques claustrales. Il avait composé, dans la manière de Saint Bernard, des Rosaires et de petits traités d'hagiographie, et consacré à la louange des saints de son ordre plusieurs compilations abondantes et prolixes, où il se montrait trop accueillant aux légendes les moins fondées (2). Mais son œuvre capitale était le *Rosetum Exercitiorum Spiritualium*, imprimé, contre son gré, à Bâle, en 1491 (3). Ce livre touffu, dont le titre était emprunté au vocabulaire dévot de Windesheim et des Frères de la Vie Commune, divisé et subdivisé suivant une logique toute scolastique, surchargé de sommaires versifiés et de tables, contenait tout un cours de morale ascétique et de vie contemplative, dont la substance était tirée principalement de Saint Augustin, de Saint Bernard et de Saint

(1) *Liber*, II, 2; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 41 r°-45 v°. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, Louvain, 1765-1770, 3 vol. in-f°; to. I, p. 311-312. — Il signait en latin Mauburnus.

(2) La Bibl. Nat. possède son *Venatorium Sanctorum ordinis Canonici*, mss. lat. 14662 et 15044.

(3) Paquot, *op. cit.*, p. 312. Le *Rosetum* fut publié à Paris chez Josse Bade Ascensius, par les soins de Jean Saulay, chanoine de Paris et ami de Mombaer (*Rosetum exercitiorum spiritualium et sacrarum meditationum, quo etiam habetur materia predicabilis per totum anni circulum*, 1510, in-f°.) Cette dernière édition contient en plus un *Inflammatorium divini amoris* qui sert de conclusion à l'ouvrage et peut avoir été écrit en France. Josse Bade, dans sa préface, fait allusion au goût de Lefèvre d'Etaples pour le Rosetum : Lefèvre témoigne de son admiration pour Mombaer et pour Standonk dans sa préface des *Contemplationes Remundi* (Paris, 1505, in-f°, f° 1 v°).

Digitized by Google

Thomas, des Victorins et des Windeshémiens. Mais l'originalité de Mombaer consistait à enseigner, suivant une méthode pratique et artificielle, l'art de la méditation pieuse. Loin de la laisser s'égarer au hasard du rêve, il ne lui permettait de s'appliquer qu'à des objets précis, dont une analyse à la fois subtile et matérielle détaillait les éléments pour l'esprit et les sens, qu'il s'agît de la joie des âmes bienheureuses ou du corps crucifié de Jésus. Ignace de Loyola connut le *Rosetum*, avec lequel ses *Exercitia* présentent plus d'une ressemblance (1). Standonk et Nicole de Hacqueville le pratiquaient assidûment (2).

Reynier Koetken accompagnait Mombaer en France. L'un des quatre autres Windeshémiens, Jean van den Wyngaerde, procureur du couvent de Groenendael, où Ruysbroek avait achevé sa longue existence, était l'auteur de deux petits commentaires imités de Saint Bernard sur le Cantique des Cantiques et le Psaume Beati immaculati, et d'un traité de dévotion intitulé *de Spirituali domo seu conscientia aedificanda*; seul parmi les membres de la mission il parlait le français (3). Jacques Oldenzael venait du monastère de Windesheim; très jeune encore, il n'avait rien écrit; il ne s'était fait connaître que par son humilité, son silence, son goût du travail manuel (4). Il était bon calligraphe, qualité fort prisée dans la congrégation. Diverses lettres nous ont conservé les noms de Martin Bernard de Zwolle, de Jean Goch, et du convers Jean Willo (5).

Tels étaient les réformateurs que Standonk avait appelés des Pays-Bas. Il leur offrit l'hospitalité à Montaigu, et avec ses amis, les escorta jusqu'à Château-Landon; deux pauvres du collège y entrèrent avec eux comme novices.

(1) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1147, f° 22 r°; *Vita Joannis Mauburni, auctore P. Joanne Fronteau.* — H. Watrigant, S. J., *La genèse des Exercitia spiritualia de Saint Ignace de Loyola*; Etudes, oct.-nov. 1897.

(2) *Liber*, II, 2; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 42 v°-43 r°.

(3) *Liber*, II, 2; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 48 r°-49 v°.— Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1150, f° 2 v° : Joannem de Vinea gnarum gallici sermonis. — Paquot, *op. cit.*, t. I, p. 312-313.

(4) *Liber*, II, 2; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 48 v°-49 r°.

(5) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 6 v°, f° 10 v°, f° 14 v°, f° 64 v°, etc.

Digitized by Google

Jacques d'Aubusson fit bon accueil aux missionnaires, et les moines n'osèrent protester (1). Mais quand Standonk eut regagné Paris, ils commencèrent à se plaindre de leur austérité, de la longueur de leurs offices. Un ancien religieux du couvent, Antoine Cabrin, avait, quelques années auparavant, prétendu au titre d'abbé, et ne s'était retiré que sur l'offre d'une bonne pension, et pour obtenir bientôt le prieuré de Saint-Sauveur de Melun. Sur leurs demandes, il renouvela sa candidature (2) ; un appel fut porté au Parlement. Cependant ses partisans chantaient les matines à l'heure où les Hollandais venaient à la chapelle pour le service suivant; deux d'entre eux brisèrent le coffre où l'on conservait les archives, cachèrent les livres de comptes; d'autres emportèrent le vin de la communauté; à la fin, on mit le feu aux écuries abbatiales. Jacques d'Aubusson laissait les nouveau-venus manquer de pain, de bois, de vêtements (3). Ils connurent des souffrances auxquelles ils n'étaient pas accoutumés dans leurs riches couvents des Pays-Bas; les amis qu'ils y avaient laissés les encouragaient en de longues lettres (4). Mombaer, un moment, songea au retour : mais Standonk ne l'eût pas permis (5). Ce fut seulement vers le milieu de l'année suivante, et grâce à leurs puissants protecteurs, Louis de Graville, Etienne Poncher, Jean de Rély, et à l'archevêque de Sens, Tristan de Salazar, que leur succès fut assuré. Mombaer reçut les fonctions de prieur. Standonk, à la Pentecôte, lui envoya encore trois clercs du collège (6).

Il songeait maintenant à introduire la réforme de Windesheim dans l'une des plus antiques maisons que l'ordre de Saint-Augustin possédât en France, à Saint-Victor de Paris. L'abbé Nicaise de Lorme, grand ama-

(1) *Liber,* II, 1; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 35 r°.— Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 57 v°.

(2) *Liber,* II, 1; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 37 r°.

(3) *Liber,* II, 2; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 37 r°-39 r°.

(4) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 57 v°, 64 r°, 65 r°, etc.

(5) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 9 r°: Nullo modo dominis de Parlamento et Standonch ceterisque placuisse ut proficiscaris.

(6) *Liber,* II, 1; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 39 r°.

Digitized by Google

teur de livres et de bâtiments, négligeait ses devoirs et méprisait les observations de l'évêque (1). Le 16 avril 1497, Jean Simon avait convoqué pour une consultation solennelle Standonk et ses élèves Noël Béda, Thomas Warnet et Jean Goussard, les chanoines Nicole de Hacqueville, du Refuge et Bailly, le Dominicain Jean Clerée et trois moines du couvent. On conclut de s'adresser pour la seconde fois à Windesheim (2). L'évêque d'Angers et l'amiral avaient répondu de la bonne volonté du roi. Deux jours après, le Parlement de Paris adressait une requête au Chapitre général, et le priait d'accueillir favorablement les demandes de Simon (3), qui, le 6 mai, après une première réponse des Pères à Standonk, leur écrivit en personne (4). L'abbaye n'était pas entièrement déchue; six religieux suffiraient pour la restaurer, avec l'aide du principal et de ses amis (5). Hacqueville et Quentin promirent aussi leur concours. Alors le prieur supérieur, Jean Rijseren, rassembla le conseil des définiteurs; ils décidèrent, comme l'année précédente, que deux moines partiraient d'abord pour visiter les lieux (6). Simon les reçut à sa table, avec les principaux dignitaires de l'Église de Paris (7). Ils virent Standonk, Quentin, Hacqueville; puis, avant de regagner les Pays-Bas, ils allèrent à Château-Landon saluer leurs compatriotes. Standonk, le 7 juillet, écrivait au Chapitre : « Ils n'ont pas redouté les difficultés du voyage, et se sont souvenus de celui qui, fatigué du chemin, s'assit à la sixième heure près de la fontaine, ayant soif des âmes... Ils ont retrouvé leurs frères, pleins de force et de constance... Ils vont revenir

(1) Jean de Thoulouze, *Annales regalis abbatiae Sancti Victoris*, t. IV; Bibl. Nat., ms. lat. 14373, f° 395 r°-v°.

(2) Bibl. Nat., ms. lat. 14373, f° 395 r°.

(3) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, f° 67 r°-v°.

(4) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, f° 67 v° : Accessit his proximis diebus ad nostram praesentiam venerendae circumspectionis ac nobis admodum dilectus magister Johannes Standon... qui litteras vestras... exhibuit.

(5) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, f° 73 r°-v°.

(6) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, f° 68 v° ; Lettre de Standonk au Chapitre de Windesheim, 17 juillet 1497 : Praemittentes duos ex patribus. .

(7) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, f° 82 v°.

Digitized by Google

vers vous, et vous diront l'excellence du couvent de Saint-Victor, le zèle et l'appui assuré du très révérend évêque de Paris, du président de Hacqueville et de toute la cour du Parlement » (1). Jean Simon, e 23, racontait aux Pères ses entrevues avec leurs délégués ; il répétait que le monastère avait besoin seulement d'une restauration partielle, et que de hautes protections étaient acquises aux réformateurs (2).

Cependant Mombaer chargeait son sous-prieur Reynier Koetken d'accompagner les deux frères qui rentraient en Hollande, et lui confiait une longue lettre pour le Chapitre général. « Vous savez, disait-il, combien je m'arrête aux détails, combien j'appréhende d'espérer... mais il me faut bien du moins ne pas faire obstacle à notre succès. Les personnes les plus graves m'écrivent au nom du très révérend évêque de Paris, de messieurs les présidents du Parlement, de la très célèbre compagnie des docteurs , que nous ne devons plus hésiter. L'archevêque de Sens, l'évêque, Monsieur l'Amiral et toute la France vous adressent leurs prières ; une grande œuvre dépend de vous. Il ne s'agit pas seulement de réformer cette abbaye jadis si célèbre, mais, par la suite, toute l'Église Gallicane, j'en ai la profonde et sûre espérance. Si l'œuvre est bien conduite, par de bons et dignes ouvriers, elle sera l'origine d'un bien immense. Il faut, pour Saint-Victor, des frères savants et studieux, car ils auront à se montrer dans les palais et parmi les docteurs » (3).

Le Chapitre désigna six profès et un convers, que le prieur supérieur et le notaire de la congrégation recommandèrent, dans deux lettres datées du 20 septembre, à Nicaise de Lorme (4) ; ils partirent quelques jours après, et arrivèrent à Paris dans le courant d'oc-

(1) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, f° 68 v° : Nec per itinerum discrimina venire formidaverunt, propter illum, qui ex itinere fatigatus, hora sexta sedit super fontem sitiens animas.

(2) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, f° 69 r°-v°.

(3) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, f° 70 r°.

(4) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, f° 75 r°-76 v°.

Digitized by Google

tobre. Ils furent introduits le 30 à Saint-Victor, par Standonk, Graville, Nicole de Hacqueville et Jean Quentin (1). Le prieur de Château-Landon passa la première semaine avec eux. On avait décidé de ne rien changer aux constitutions antiques de l'abbaye ; ils devaient se borner à donner aux moines l'exemple de la régularité (2).

Un seul des nouveaux missionnaires nous est bien connu, Corneille Girard, le confident de la jeunesse d'Érasme (3). Oncle du poète Guillaume Herman, le plus cher des amis que l'humaniste avait laissés en Hollande, et sensiblement plus âgé que lui, il était entré comme novice au couvent de Hemsdonk près de Schoonhoven, qui appartenait, comme le prieuré de Stein, à la congrégation de Sion. Bientôt, il se faisait recevoir parmi les Windeshémiens, qui l'envoyaient à Hieronymusdael, dans les environs de Leyde. Depuis huit ans déjà, il entretenait avec Érasme une savante correspondance (4). Tous deux aimaient l'antiquité, les professeurs italiens, et méprisaient l'ignorance des modernes ; ils avaient, en collaboration, composé, sous forme de dialogue, une *Apologie contre les Barbares*, où Saint Jérôme venait rappeler son propre exemple, et recommander la lecture approfondie des classiques aux prédicateurs chrétiens (5). Corneille rêvait d'un voyage d'études dans les universités d'Italie,

(1) Bibl. Nat., ms. lat. 14373, f° 410 r°-v°.

(2) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, f° 71 r°.

(3) P. C. Molhuysen, *Cornelius Aurelius, Korte Schets van zijn leven en werken* (Nederlandsch Archief voor Kerkgeschiedenis, 1902). — *Cornelius Aurelius, nieuwe Bescheiden*, medegedeelt door Dr P. C. Molhysen (Nederl. Arch. v. Kg. 1905). — Corneille est souvent désigné sous les noms d'Aurelius et de Lopsenus.

(4) *Opus Epistolarum Des. Erasmi Roterodami, denuo recognitum et auctum per* P. S. Allen, t. I (1484-1514), Oxford, 1906, in-8°. — Lettres 17-30, etc.

(5) Sur les premières études d'Érasme, et son séjour au couvent de Stein, indications dans : Ch. Ruelens, *Erasmi Roterodami Silva carminum antehac nusquam impressorum*, Bruxelles, 1864, in-4° (reproduction de l'édition parue à Gouda, en 1513, avec une introduction) ; — Allen, *op. cit.* ; — F. M. Nichols, *The Epistles of Erasmus, from his earliest letters to his fifty-first year, arranged in order of time, english translations with a commentary*, Londres, 1901-4 2 vol. in-8° (1er vol.). — L'*Apologia Erasmi et Cornelii sub dialogo lamentabili assumta adversus Barbaros qui veterum eloquentiam contemnunt et doctam poesim derident*, se trouve dans *Erasmi Opera*, t. VIII, col. 567 sqq.

Digitized by Google

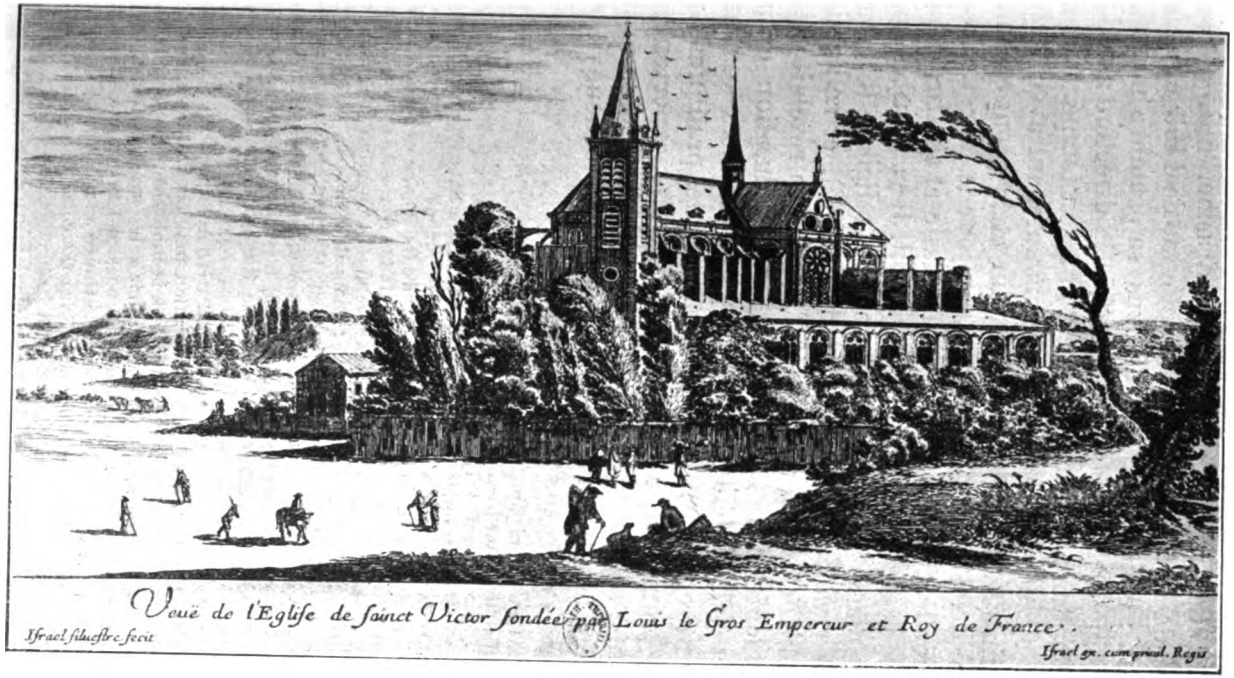

Digitized by Google

lorsqu'il reçut l'ordre de partir pour la France (1). Du moins allait-il, à Paris, retrouver Érasme, qui, pensionnaire de Montaigu pendant l'automne de 1495 et l'hiver suivant, était tombé malade dans sa chambre morose et malsaine (2), et s'était hâté de fuir la direction ascétique de Standonk, qui ne convenait ni à son tempérament ni à la nature de son esprit. Lié maintenant avec Robert Gaguin (3), avec Fauste Andrelin et le groupe humaniste de Paris (4), il vivait au jour le jour de leçons particulières, tour à tour enthousiaste et abattu, affaibli par le régime du cloître et le travail. Il avait publié quelques poésies latines d'un caractère religieux (5), et la *Silva Odarum* de Guillaume Herman (6), et rédigeait le traité *de Conscribendis Epistolis* (7). Il se révélait déjà le premier latiniste de son temps; mais l'éducation critique de sa claire intelligence était à peine commencée. Érasme n'avait encore renoncé ni aux menues pratiques de la piété romaine, ni, malgré la mauvaise expérience de Stein, à sa croyance dans la vertu de l'institution monastique. Aussi dévot que Standonk à Sainte Geneviève, il

(1) Allen, *Op. cit.*, p. 206 (Erasmus Cornelis canonico : Qui tum certo consilio in Italiam iter parabas.

(2) *Erasmi Opera*, t. I, *Colloques*, Ἰχθυοφαγία, col. 806.

(3) La première lettre d'Érasme à Robert Gaguin date environ de septembre 1495 (Allen, *op. cit.*, p. 145); dès le début d'octobre, une autre lettre d'Erasme était imprimée à la fin du *De origine et gestis Francorum Compendium* de Gaguin (Paris, 1495, in-f°; f° 136 r°); — Allen, *op. cit.*, p. 148.

(4) La première lettre où Fauste Andrelin fait mention d'Érasme est de décembre 1495 (Allen, *op. cit.*, p. 221); mais il semble le connaître depuis quelque temps déjà. L'étude de L. Geiger sur F. Andrelin (*Studien zur Geschichte des französischen Humanismus*, dans Vierteljahrschrift für Kultur und Litteratur der Renaissance, Leipzig, 1885) n'est pas exempte d'erreurs. Cf. Allen, *Hieronymus Balbus in Paris* (The English Historical Review, juillet 1902).

(5) *Carmen de casa natalitia Jesu*, Paris, Antoine Denidel, s. d. (janvier 1496). Il n'existe, de cette publication mal connue, que deux exemplaires, l'un au Bristish Museum, l'autre à la Bibliothèque de Cracovie ; Allen (*Opus Epistolarum*... p. 154) est le premier à les avoir signalés. On savait qu'Érasme avait publié à Paris quelques poésies latines ; mais personne ne les avait vues. Le *Carmen de Casa*..., se trouve aux *Opera*, t. V, col. 1318.

(6) *Guillelmi Hermanni Goudensis Silva Odarum*, Paris, 17 janvier 1497, n-4°; Bibl. Sainte-Geneviève, Inc. 1103.

(7) Allen, *op. cit.*, p. 198 (Lettre à Robert Fisher, mars 1498). Érasme lui envoie le manuscrit du *De Conscribendis Epistolis*. L'ouvrage ne fut publié qu'en 1521, à Cambridge.

Digitized by Google

la remerciait en vers de la guérison d'une fièvre quarte (1) ; il encourageait Mombaer à supporter l'exil (2), et se passionnait pour l'œuvre des réformateurs Windeshémiens..

Les hautes espérances de Standonk ne devaient pas se réaliser. Dès le début, les anciens religieux traitèrent les moines de Windesheim en intrus, leur reprochèrent de mal observer l'antique cérémonial de l'abbaye. On leur refusait les clefs de la riche bibliothèque : ils devaient emprunter au dehors les livres nécessaires (3). L'évêque, malgré son estime pour la science et le caractère de Corneille Girard, ne les soutenait que faiblement (4). Reynier, qu'on leur avait donné pour chef, manquait de souplesse ; aucun d'eux ne parlait français. Au milieu de décembre, ils n'avaient encore rien obtenu. Le 20, Jean Simon accompagné de Jean de Rély, de l'amiral et de divers autres personnages se rendit à Saint-Victor, exigea, au nom du roi, la restauration de la discipline : deux jours après, Graville ordonnait à l'abbé de choisir parmi ses religieux un vicaire inamovible, pour rétablir la règle (5). Nicaise de Lorme, afin de gagner l'évêque d'Angers, désigna son frère, André de Rély, prieur du couvent de Puiseaux en Gâtinais qui dépendait de Saint-Victor. Puis, au début de

(1) Allen, *op. cit.*, p. 165 ; lettre à Nicolas Werner, prieur de Stein, janvier 1497 : Convaluimus confirmatique sumus non opera medici, tametsi adhibeamus, sed unius divae Genofae... Nihil illa dignius, nihil salutarius. Il raconte dans la même lettre que des pluies persistantes venaient de cesser, à la suite d'une procession solennelle où les chanoines réguliers, suivis de toute l'Université, avaient porté à Notre-Dame la chasse de la sainte. Cf. *Opera*, t. V, col. 1335 : Desiderii Erasmi Roterodami divae Genovefae praesidio a quartana febre liberati carmen votivum. Le médecin qui n'avait pas su le guérir était son ami le Bâlois Guillaume Cop. — Sur la dévotion de Standonk à Sainte Geneviève, cf. *Liber.*, I., 3 ; Bibl. Nat., ms. lat., 15049, f° 18 r°.

(2) Allen, *op. cit.*, p. 167 : Exilii tui te nonnihil pigere non miror, verum in re tam divina, tam egregia, maximo te esse animo et cupio et hortor. Equidem ita jam inde ab initio auguratus sum, et nunc item auguror, rem istam infiniti boni seminarium futuram. Cette lettre, qui provient du ms. 1149 de la Bibl. Ste-Geneviève (f° 130 r°) avait été publiée pour la première fois dans le *Gallia Christiana*, VII, *Instrumenta*, col. 281-282.

(3) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 119 v° ; — ms. 574, f° 80 r°.

(4) L. Thuasne, *Roberti Gaguini Epistolae*, t. II, p. 75-80. — Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 93 r°.

(5) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, f° 84 r°-85 v° ; extrait du Journal de Pierre Boucher, sous-prieur de Saint-Victor.

Digitized by Google

janvier 1498, il s'en repentit, révoqua la nomination qui lui avait été imposée, et, pour éviter la réforme des Windeshémiens, prit le parti de se réformer lui-même. De concert avec les supérieurs des maisons soumises à l'abbaye, il rédigea un certain nombres d'articles, qui, approuvés par les frères, furent, le 20 février, communiqués à l'évêque de Paris. Le pouvoir de l'abbé était diminué ; il perdait le droit d'instituer, de sa seule autorité, les principaux officiers du couvent; il devait, pour toute affaire importante, consulter les anciens; il cessait d'avoir un état de maison particulier. La clôture et la communauté des biens étaient rétablies. Personne n'avait songé un instant à consulter les Hollandais (1).

Ils ne se doutèrent de rien. Les Victorins affectaient maintenant à leur égard la plus grande déférence. On leur laissa croire que l'ordre apparent qui régnait à l'abbaye était leur œuvre ; on parla même de déposer le prieur et de nommer Corneille à sa place (2). Cependant il écrivait à l'évêque pour vanter le zèle de l'abbé, composait des distiques enthousiastes et médiocres en l'honneur de la bibliothèque, désormais librement ouverte, où il cherchait pour Mombaer des documents sur les origines de la maison, sur Richard et Hugues de Saint-Victor (3). Il adressait à Robert Gaguin une lettre et une pièce de vers, qui étaient imprimées dans la troisième édition du *Compendium historiæ Francorum* (4). Érasme de son côté racontait avec joie au supérieur de Stein les succès et la gloire de

(1) Tous les détails de cette réformation et le texte des Statuts dans le ms. 574 de la Bibl. Sainte-Geneviève (f° 85 v°-89 r°), et le ms. lat. 14373 de la Bibl. Nat. (f° 416 r°-420 r°).

(2) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 123 r°; lettre de Reynier à Mombaer.

(3) *Ibid.* : Dedit que Cornelius litteras ad episcopum parisiensem plenas praeconiis laudis, quod tamen domino de Hacqueville et domino Emery displicuit, putantes eum callide agere... — Les distiques de Corneille en l'honneur de la bibliothèque dont Rabelais devait parler en d'autres termes, sont cités par Mombaer, dans son *Stellarium Domus Sancti-Victoris*, Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, f° 91 v°-93 r°. — Mombaer avait écrit à Reynier (ms. 574, f° 81 v°): Vellem Guillelmus et Cornelius... scrutarentur antiquam librariam praesertim de domus Sancti-Victoris prima observantia et operibus vel scriptis illustrium qui claruerunt.

(4) Paris, A. Bocard, 31 mars 1498, in-f°.

Digitized by Google

son ami (1). Mais Hacqueville et Jean Emery se méfiaient des mensonges de Nicaise de Lorme (2). Standonk, assez inquiet, obtenait de Charles VIII la promesse de nommer quatre commissaires chargés d'assurer une réforme définitive; malheureusement le roi mourut le 7 avril (3). Dans le courant de l'été, les Hollandais comprirent que leur présence était inutile. Mombaer hésita longtemps avant de les autoriser à se retirer. Il vénérait la maison d'Hugues et de Richard, et venait de composer en son honneur une courte pièce, où, commentant ces mots de l'Apocalypse : « In capite ejus corona stellarum duodecim », il énumérait les douze étoiles de la couronne victorine (4). Enfin, le 16 août, les missionnaires, à bout de résistance, se résignèrent au départ. « Ils voyaient, dit en son journal le sous-prieur Pierre Boucher, qu'ils s'étaient trompés et perdaient leur temps; ils avaient voulu changer les antiques et louables constitutions de nos pères, et introduire les coutumes rustiques de leur patrie... L'évêque de Paris leur donna six écus d'or pour le voyage, et notre couvent vingt écus, en signe de fraternité, et pour l'honneur de notre ordre commun. Nous fûmes extrêmement heureux de les voir nous quitter, parce qu'ils répandaient la discorde entre les frères, et calomniaient notre règle auprès des séculiers » (5).

Leur échec porta un coup sensible au parti de la réforme, qui accusa la mollesse de l'évêque (6). Mais Jean Raulin, dans sa solitude de Cluny, veillait pour soutenir

(1) Allen, *op. cit.*, p. 202; Erasme à Nicolas Werner, Paris, avril 1498: Cornelius Goudanus hic gloriose agit; charissimus est episcopo Parisiorum, charissimus itidem abbati.

(2) V. page 52, note 3.

(3) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1150, f° 3 r°.

(4) V. p. 47, note 3. — Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149 f° 115 v°: Magna est in oculis meis domus ista Sancti Victoris.

(5) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, f° 88 v°; — Bibl. Nat. ms. lat. 14373, f° 425 r°-v°.

(6) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 93 r°. Il est vrai que l'évêque disait à Robert Gaguin, qui le rapportait à Corneille : « O si Cornelius habuisset nostratis linguae peritiam, nunquam recessisset a latere meo, tantam inveni in eo eruditionem, pietatem, modestiam, religionem ». (L. Thuasne, *op. cit.*, t. II, p. 75).

Digitized by Google

Standonk : « Vous vous lamentez, écrivait-il, sur la confusion des serviteurs de Dieu, qui, après avoir entrepris la restauration de quelques monastères, ont renoncé à leur dessein et se sont retirés assez honteusement. Il n'y a là rien de nouveau... Paul et Etienne ont voulu persister, et on les a lapidés... Les iniquités des Amorréens ne sont peut-être pas encore à leur comble ; il est peut-être encore trop tôt pour introduire chez eux les fils d'Israël (1). » Et le principal encourageait à son tour le prieur de Château-Landon : « Rappelez-vous, disait-il, comment les Apôtres parcouraient l'Eglise universelle pour la réformer. Souvenez-vous de la pauvreté, de l'absinthe et du fiel (2). »

Standonk espérait une revanche au couvent de Livry, que l'abbé commendataire, Charles du Hautbois, chanoine de Paris et président à la Chambre des Enquêtes, venait d'échanger avec Nicole de Hacqueville contre quelques autres bénéfices (3). Mais un inconnu, archevêque in partibus de Tarse en Cilicie, prétendit avoir obtenu à Rome la commende de l'abbaye ; il fallut écarter sa candidature (4). Mombaer lui fit savoir que s'il voulait remplir ses devoirs en conscience, et se charger des réparations nécessaires, il ne pourrait avant dix ans rien percevoir des revenus de Livry. Hacqueville était prêt à donner sur-le-champ trois ou quatre mille francs pour la restauration des édifices, et à servir une rente annuelle suffisante pour l'entretien de douze moines ; il promettait en outre de résigner bientôt ses pouvoirs à un régulier réformé, après la mort duquel on n'admettrait plus que des prélats régulièrement élus (5). Érasme, qui annonçait à Mombaer son intention de raconter à la postérité le voyage des réformateurs, s'entremit activement de cette affaire, avec

(1) *Jo. Raulini... Epistolae*, lettre 31, f° 87 r°-v°.

(2) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 619, f° 2 r° : Confortetur cor vestrum in Domino, et mementote quomodo in universalis Ecclesiae Dei reformatione ambulaverunt Apostoli ; mementote paupertatis et absinthii et fellis.

(3) *Liber*, II, 4 ; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 58 v°-65 v°.

(4) *Gallia Christiana*, t. VII, col. 835.

(5) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 121 v°. Cette lettre a été publiée dans le *Gallia Christiana*, VII, *Instrumenta*, col. 280-281, avec beaucoup d'inexactitudes.

Digitized by Google

Standonk et le chanoine Émery (1). L'archevêque, vers la fin d'août, vint au collège de Montaigu réclamer une pension de vingt francs, comme prix de son désistement (2). Hacqueville n'obtint définitivement la commende que six mois après, le 10 février 1499 (3). Quelques religieux Hollandais, puis Mombaer, quittèrent Château-Landon pour se placer sous ses ordres, et Standonk, le mois suivant, lui envoya deux de ses élèves (4).

Après Château-Landon, après Saint-Victor et Livry, ce fut le couvent de Cysoing, dans le diocèse de Tournay, qu'il entreprit de réformer. L'abbé Jean Salembien s'efforçait en vain de ramener ses moines au respect de leur règle. Comme le supérieur de Windesheim refusait d'envoyer en France de nouveaux missionnaires, il résolut de s'adresser à Mombaer (5). Le 3 juin, il rencontrait, à la table de Standonk, Pierre Bourgeois, proviseur de Sainte-Barbe et le proviseur du collège de Calvi. Tous se rendaient ensuite au cloître Notre-Dame, chez Hacqueville, où ils trouvaient Jean Émery, très occupé à la correction des religieuses de l'Hôtel-Dieu. On décida d'envoyer à Cysoing deux moines de Château-Landon. Standonk se chargea de régler avec Mombaer les derniers détails (6). Reynier Koetken partit avec un jeune frère vers le milieu du mois (7).

(1) Allen, *op. cit.*, p. 199-201 ; lettre d'Érasme à Mombaer : Consultationem nobis injunctam domino praesidenti de Hacqueville dudum dedimus in praesentia domini de Emery... Reverendum magistrum nostrum Standonck saepius commonui ut de his et aliis injunctis vos certos efficeret, praesertim quid patribus scribendum putaret ; quod et fecit. — Cette lettre, assez obscure, provient du ms. 1149 de la Bibl. Sainte-Geneviève (f° 128 r°) ; elle a été publiée pour la première fois dans le *Gallia Christiana*, VII, *Instrumenta*, col. 281.

(2) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 38 v°.

(3) *Gallia Christiana*, VII, col. 836.

(4) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1150, f° 4 v°.

(5) *Liber*, II, 3 ; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 49 r°-58 v°.

(6) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149 f° 22 v°, f° 103 r° — Cf. E. Coyecque, *l'Hôtel-Dieu de Paris au Moyen Age, Histoire et documents* ; Paris, 1889-1891, 2 vol. in-8° ; to. I, p. 176 sqq. et 310 sqq.

(7) *Liber*, II, 3 ; Bibl. Nat. ms., lat. 15049, f° 55 r°.

Digitized by Google

IV

C'est à ce moment qu'une sentence d'exil vint frapper Standonk. Charles VIII, puis Jean de Rély, avaient disparu ; Louis XII et Georges d'Amboise lui étaient moins favorables (1). L'indépendance de son caractère faillit le perdre en ruinant son œuvre.

Une première affaire lui avait suscité de puissants ennemis (2). Le 24 juin 1497, mourait à Moulins le grand chancelier de France, Robert Briçonnet, archevêque de Reims. Son frère, Guillaume, évêque de Saint-Malo, abbé de Grandmont et cardinal, présenta sa candidature au siège vacant. Recommandé par le roi, secondé par l'évêque de Lodève, son fils (3), soutenu par les personnages les plus influents du royaume, il exerça sur le chapitre et la population de Reims une pression inouïe, n'épargna ni menaces, ni promesses, ni offres corruptrices. Aussi, le 16 septembre, obtint-il soixante-sept voix sur soixante-huit. Un chanoine, nommé Biguet, ne s'était pas laissé convaincre ; mais, « comme ses parents luy disoient qu'il les détruisoit, et que le peuple crioit après luy et que aulcuns disoient que c'estoit dommaige qu'on ne les assommoit, et les aultres disoient qu'on les devoit faire manger aux chiens », quelques jours avant l'élection il se retira dans un prieuré, après avoir protesté qn'il n'entendait pas renoncer à son droit, puis se rendit à Paris. Les partisans de la réforme l'accueillirent amicalement. Ils songèrent à tenter une manifestation utile contre la pluralité

(1) Jean de Rély était mort le 27 mars 1499 (*Gallia Christiana*, t. XIV, par B. Hauréau, Paris, 1856, in-f°, col. 583).— On ne possède encore sur Georges d'Amboise que le livre très insuffisant de Louis Legendre (*Vie du Cardinal d'Amboise, premier ministre de Louis XII, avec un parallèle des Cardinaux célèbres qui ont gouverné des États*, Rouen, 1726, in-4°).

(2) Archives Nat., Registres du Parlement de Paris ; X1a 4839, f° 325 r°, f° 339 r°-344 v°, f° 358 v°-364 v°, f° 380 v°, f° 394 v° ; X1a 4840, f° 138 v°-139 v° ; X1a 1504, f° 257 r°. — L'élection et ses préparatifs sont racontés dans le plaidoyer de Poulain du 2 août 1498 (X1a 4839, f° 339 r°-341 r°). — Peu de renseignements dans Guy Bretonneau, *Histoire générale de la maison des Briçonnet*, Paris, 1621, in-4°.

(3) On sait qu'il avait été marié avant de prendre les ordres.

Digitized by Google

des bénéfices et la brigue des candidats puissants, et lui proposèrent de donner son suffrage à Standonk. De retour à Reims, il célébra pour lui seul la messe du Saint-Esprit, et, après avoir observé toutes les formalités prescrites par la Pragmatique, vota solennellement pour le proviseur de Montaigu.

Les amis de Standonk le poussèrent à plaider. Le Parlement de Paris jugeait alors presque chaque jour des affaires d'élections litigieuses; en cette fin de 1497, les sièges de Senlis, de Saintes, de Cahors, de Montauban, de Luçon, de Nantes et de Thérouanne, donnaient matière à des procès dont quelques-uns duraient déjà depuis plusieurs années (1). Jamais pourtant on n'avait porté devant la Cour une cause moins juridiquement soutenable. Mais Jean Raulin méprisait toute prudence humaine. « A propos de votre élection, écrivait-il à Standonk, je sens que vous n'avez pas confiance dans l'appui du roi... Maudit soit qui place sa confiance dans un homme... Reprenez donc courage et rassemblez autour de vous tous ceux qui songent avec amertume aux tribulations de l'Eglise... Je vous vois, d'après votre lettre, inquiet, hésitant. Je voudrais que vous n'hésitiez pas davantage (2) ». Sa lettre fut connue; l'abbé de Cluny, Jacques d'Amboise, lui en demanda compte. Il répondit avec son éloquence biblique : « Je ne cache pas que j'ai encouragé Standonk à la lutte... Pourrais-je regarder les yeux secs la désolation de ma mère l'Église? pourrais-je ne pas pleurer la misère de la fille de mon peuple?... Vous-même, mon père, vous la voyez, je le sais, d'un cœur anxieux... L'évêque de Saint-Malo ne doit pas ignorer que le sage préfère une amertume salutaire à une douceur mortelle... Le Seigneur ne m'a pas donné la lumière de sa doctrine pour que je la cache sous le boisseau, mais pour faire la guerre à ceux qui confondent

(1) Archives Nat., U 531; *Tables de Le Nain*, t. XL, *Elections aux bénéfices*.
(2) *Jo. Raulini... Epistolae*, lettre 7, f° 29 r° : Super materia electionis tuae, de qua nos consuluisti, etc... Cette lettre est de la fin de 1497 : hoc Adventus tempore (f° 28 r°).

Digitized by Google

l'Eglise de mon Seigneur Jésus, pour lutter contre les puissances et les autorités de ténèbres (1) ». Cependant Briçonnet promettait à Standonk de lui confier, s'il se retirait, la réforme de Grandmont et d'une autre abbaye; mais ses amis l'empêchèrent d'accepter. Jean de Rély était arrivé à gagner Charles VIII; une lettre du principal à Briçonnet fut lue au grand Conseil, devant le roi, « qui la trouva juste ». Il lui écrivait sans doute, comme il lui avait déjà fait dire, que personnellement il ne tenait pas à la prélature, et « qu'il lui suffiroit oster ledit cardinal pour la dampnable voye dont il estoit entré audit arcevesché (2) ». La mort du roi ne le découragea pas; il choisit un avocat, et déposa, devant le Parlement de Paris, une complainte en appel contre les gens des Comptes et le bailli de Vitry, qui, au mépris de ses droits, avaient donné « main levée » et « baillé possession » à Briçonnet (3).

Mais, lorsque les débats s'ouvrirent, à la fin de juillet 1498, il s'aperçut vite qu'il n'en devait rien espérer. Louis XII, que Briçonnet avait sacré à Reims le 27 mai, ne prenait pas le procès au sérieux. Le principal lui avait écrit pour solliciter son appui : il montra la lettre à l'archevêque en disant : « Voilà la folie de Standonk (4) ». L'affaire fut plaidée le 26 juillet, les 2 et 9 août. Poulain, avocat des réformateurs, s'efforça d'établir qu'une élection était nulle quand elle se faisait sous la pression de la puissance séculière, en faveur d'un candidat insuffisamment lettré, ou pourvu d'une « multitude effrénée de bénéfices, » et que le droit du chapitre pouvait résider tout entier dans la personne d'un seul votant bien inspiré. Mais Brinon répondit pour Briçonnet, qu'il était inutile « d'empescher la Court de ceste affaire », puisque soixante-sept voix contre une s'étaient prononcées à

(1) *Ibid.*, lettre 11, f° 39 r°-v°.
(2) Arch. Nat., X1a 4839, f° 361 v°.
(3) Arch. Nat., X1a 4839, f° 341 r°
(4) Arch. Nat., X1a 4839, f° 363 v°.
(5) Arch. Nat., X1a 4839, f° 325 r°, f° 339 r°-344 r°, f° 358 v°-f° 364 v°.

Digitized by Google

l'avantage de son client; le roi ne devait confier un diocèse situé en terre frontière qu'à un serviteur éprouvé; il demandait que Standonk fût réduit au silence et condamné à deux mille livres d'amende. Les chanoines, de leur côté, essayèrent de soutenir qu'ils n'avaient pas cédé à la brigue. Tandis que la cour examinait les pièces (1), Raulin poursuivait ses exhortations : « Nous luttons contre un homme qui désire l'honneur, et non la charge. Voyez combien l'Église de notre siècle est à plaindre, combien elle diffère de la primitive... Aujourd'hui, les hommes obliques la gouvernent. » Standonk manquait de ressources pour mener la lutte : « Qu'importe ? répondait-il. Autrefois, pour la maîtrise de Navarre, j'ai résisté à la colère du roi Louis XI, que l'évêque de Narbonne excitait contre moi (2) ». Il espérait trouver au Parlement des hommes craignant Dieu, pour défendre la cause de l'Eglise ; il démontrait à l'un des conseillers que Standonk était le véritable archevêque. « Préférez-vous, demandait-il, la formalité de l'élection à la foi de l'Église, qui tandis que tous erraient, a subsisté intacte dans une seule personne ?... Examinez lequel des deux ouvriers Dieu préfère pour cultiver sa vigne, pour secourir la misère lamentable de l'Église, pour instruire le peuple inculte et malheureusement presque païen... Ne prêtez pas l'oreille au monde, mais à Dieu... Souvenez-vous de Thomas de Canterbury; lorsque tous les autres évêques d'Angleterre se soumettaient au roi, il se leva seul pour défendre la liberté du clergé (3) ». Mais la cause était perdue d'avance. Elle

(1) Arch. Nat., X1a 4839 f° 364 v° : Appoincté a esté que les parties produiront dedans trois jours, l'élection et lettres de naturalité, la provision de Rome, postulacion et dispense. Et verra la court le plaidoyé pour ordonner de tout brevi manu. — Les lettres de naturalité, dont Brinon contestait l'existence (f° 362 r°), avaient été accordées à Standonk en mai 1491. L'acte, daté de Montilz-les Fours, avait été enregistré aux Comptes le 10 du mois (Bibl. de l'Université de Paris, ms. nouv. acq. 102, p. 41).

(2) *Jo. Raulini Epistolae*, lettre 5, f° 21 r° : Nunc vero in Ecclesia est obliquorum regimen ; — de même, lettre 31. — Raulin avait été pourtant, vers la fin de 1498, assez mécontent de l'imprudence de Standonk, qui avait laissé surprendre la lettre dans laquelle il l'encourageait à plaider : v. lettre 13, à Louis Pinelle, f° 46 r° : Imprudentiam magistri nostri Standonk supra modum admiratus.

(3) *Ibid.*, lettre 41, à maître Picart, f° 113 r°-114 a°. Quand elle fut écrite,

Digitized by Google

revint encore en séance publique le 17 janvier et le 26 février 1499 (1). Puis le principal, sur le conseil de Graville, se désista de son appel (2).

Deux mois auparavant, le 17 décembre 1498, s'était terminé, devant des juges d'Église qu'Alexandre VI avait soigneusement choisis, le procès du divorce royal (3). Les marchandages politiques qui se cachaient derrière l'hypocrite régularité des débats avaient troublé les consciences. Pour répudier Jeanne de France et épouser Anne de Bretagne, le souverain ne pouvait alléguer d'autres motifs que sa fantaisie et la raison d'État; il avait, dans certains interrogatoires, joué un rôle assez misérable. A Paris, quelques docteurs s'émurent. Bien qu'Anne lui donnât de riches aumônes pour ses pauvres (4), Standonk blâma publiquement l'acte qui venait de s'accomplir. Il déclara que l'Évangile de Marc défendait de renvoyer une femme non adultère, et qu'il n'était pas permis au roi de se remarier avec la veuve de son cousin; et son élève Thomas Warnet, l'un des meilleurs amis des réformateurs hollandais, laissa tomber du haut de la chaire, devant le Chancelier de France, la réponse de Jean-Baptiste à Hérode : « Non licet tibi habere eam (5). »

L'attitude qu'il prit dans le conflit qui s'élevait alors entre l'Université et le pouvoir royal acheva d'irriter Louis XII. Un édit, signé le 31 août 1498, avait restreint

il l'envoya d'abord à Standonk (lettre 42) pour qu'il en examinât les termes avec un autre conseiller au Parlement, maître Blancbaston, auquel il écrivait en même temps (lettre 43).

(1) Le 17 janvier 1499 (Arch. Nat., X1a 4840, f° 138 v°-139 r°), on plaida sur de nouvelles pièces qui avaient été versées aux débats; le 26 février (X1a 1504, f° 257 r°), le Parlement décida, en Conseil, sur la demande de Standonk, que toutes les Chambres seraient réunies pour le jugement.

(2) Bibl. de l'Université de Paris, ms. nouv. acq. 102, cahier 9.

(3) *Collection de Documents Inédits; Procédures politiques du règne de Louis XII*, publiées par M. de Maulde, Paris, 1885, in-f°: p. 789-1132. — M. de Maulde, *Alexandre VI et le divorce de Louis XII* (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1896).

(4) Leroux de Lincy, *Vie d'Anne de Bretagne*, Paris, 1860-1861, 4 vol. in-8°; t. IV, p. 173 (Extrait des comptes de dépenses pour le 1er trimestre 1499) : A maistre Jehan Standonk, docteur en théologie, la somme de trente-cinq livres tournois.

(5) *Liber*, I, 5; Bibl. Nat., ms. lat. 15 049 f° 27 v° — Christian Masseus, *Chronicorum multiplicis historiae... Libri XX;* lib. XX, p. 269.

Digitized by Google

les privilèges de scolarité aux seuls vrais étudiants et maîtres qui résidaient à Paris réellement et sans interruption sensible; puis, le 12 mai 1499, une ordonnance datée de Romorantin limitait la juridiction des tribunaux des Conservateurs (5). Ces mesures remédiaient à de graves et anciens abus. Mais l'Université n'admettait pas les réformes dont elle n'avait pas pris l'initiative. Quand ses droits étaient menacés, la coutume l'autorisait, malgré une bulle de 1462 (2), à manifester son mécontentement par la cessation des cours et des sermons. Elle s'y décida le 29 mai, bien que Standonk eût conseillé d'attendre la Fête-Dieu. Le lendemain on put lire, devant le Palais, un placard « contenant grandes injures et parolles diffamatoires de Monsieur le Chancelier, et menaces de le tuer eciam en présence du roy, comminando au Roy que s'il ne le faisait aller hors de ce royaume, avant la Sainct-Jehan il en adviendroit à Paris grand effusion de sang (3) ». Le Parlement ordonna au recteur Jean Cave, aux doyens des trois hautes Facultés et aux procureurs des quatre Nations, de comparaître le 1er juin au matin : il ne vint que le procureur de l'Université, les quatre bedeaux, et un greffier (4), qui ne furent pas reçus (5); et le premier huissier, au nom de la cour, fit commandement de reprendre les leçons et prédications. Le 4, toutes chambres assemblées, en présence de Louis d'Amboise, évêque d'Albi, de Jean Simon, du prévôt et du gouverneur, une délégation, conduite par les deux professeurs les plus respectés de Paris, Jean Standonk et Robert Gaguin, fit entendre vainement des paroles de conciliation (6). Le principal de Montaigu dit que si le recteur n'avait pas obéi le 1er juin, « ce n'estoit pas contempt, mais pour éviter l'effrénée multitude, non

(1) *Recueil général des anciennes lois françaises*, par MM. Isambert, Decrusy et Armet, Paris, 1822-1228, 30 vol. in-8°; t. XI, p. 301-304 et 395-400.
(2) Félibien, *op. cit.*, t. III, p. 707-708.
(3) Archives Nat., X1a 1504, f° 309 r° sqq. Le récit de Du Boulay (*op. cit.*, t. V, p. 829-831) contient des inexactitudes de détail.
(4) Arch. Nat., X1a 1504, f° 310 r°.
(5) Arch. Nat., X1a 1504, f° 312 v°.
(6) Arch. Nat., X1a 1504, f° 313 v°.

Digitized by Google

seullement des escolliers, mais d'autres qui se eussent peu mectre parmi. » Il suppliait la Cour « qu'elle prinst lesdicts excusans en bonne part, et qu'elle voulsist surseoir à l'effect et exécution de son arrest jusques à ung certain temps..., et commectre aucuns commissaires pour communicquer avec les députez de l'Université, et y trouver quelque bon moïen d'appoinctement. » Il désavoua l'affiche du 30 mai et déclara que les maîtres et les écoliers voulaient être toujours soumis au roi et au Parlement. Robert Gaguin tint le même langage. Mais le Chancelier exigea la reprise des sermons et de l'enseignement sans conditions (1). La semaine suivante devait s'ouvrir la foire du Lendit, où l'Université percevait certaines remises sur la vente du parchemin. Défense fut signifiée, les 5 et 6 juin, au recteur de s'y rendre et aux marchands de payer le droit habituel (1). Cependant, les orateurs envoyés à Corbeil auprès de Louis XII et de Georges d'Amboise subissaient un méchant accueil (2). Les quatre Facultés comprirent qu'elles n'avaient plus qu'à céder. Robert Gaguin présenta, le 8, leur soumission à la Cour. Le premier président répondit qu'elles rentraient dans le devoir, et leva toutes défenses (3).

Malgré la modération qu'il avait montrée dans cette querelle, Standonk reçut l'ordre de quitter Paris et le royaume. Le roi saisissait l'occasion de satisfaire sa rancune. Déjà Thomas Warnet avait dû regagner précipitamment Cambrai, sa ville natale (4); le principal avait facilité sa fuite. Le 12, il fit approuver en hâte, par le Chapitre de Notre-Dame, les statuts de la congrégation des

(1) Arch. Nat., X1a 1504. f° 313 v° et 314 v°.

(2) Robert Gaguin, *Compendium super Francorum gestis ab ipso recognitum et auctum*, Paris, 1501, in-f°. f° 165 r°-166 v°.

(3) Arch. Nat., X1a 1504, f° 316 r°.

(4) *Liber*, I, 5; Bibl. Nat., ms. lat. 15 049, f° 27 v° — Rob. Gaguin, *op. cit.*, f° 166 v° : Joannes autem Standonc Brabantinus, theologus doctor vita et doctrina clarus, Ludovico alioquin suspectus.... regno interdictus est. Proeriptionis causam non comperi. — Cette ignorance peut sembler étrange. Il est vraisemblable qu'il existait peu de sympathie entre Standonk et Robert Gaguin, protecteur des humanistes, qui ne le cite pas une seule fois au cours de sa volumineuse correspondance.

Digitized by Google

pauvres (1). Rassuré sur l'avenir du collège, dont il laissait la conduite à Noël Béda et à l'Écossais Jean Major (2), il partit, quatre jours après, le dimanche 16 juin. Philippe Hodoart, qui dirigeait alors Sainte-Barbe par intérim, écrivait le 20 à Mombaer pour lui raconter les dernières heures qu'il avait passées au milieu des siens : « Le cœur joyeux et le visage serein, il consolait ceux qui le consolaient; homme apostolique, il était content d'avoir été jugé digne de souffrir l'opprobre pour le nom de Jésus (3). »

Il alla rejoindre son élève à Cambrai (4). L'évêque, Henri de Bergen, qui avait soutenu Érasme à la sortie du couvent, lui fit fête, l'emmena dans sa tournée de visitation, et le présenta à Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, et au comte de Nassau. Standonk revit Malines; il y prêcha, comme à Bruxelles et à Louvain, avec un grand succès. Il retrouva ses maîtres, les Frères de la Vie Commune, et fut, à Cambrai, leur hôte assidu. « Je le servis plusieurs fois à table, raconte Christian Masseus; nous admirions sa sobriété; c'est à peine si l'on pouvait l'obliger à soutenir avec quelque nourriture son corps épuisé (5). » Dans l'exil, il continuait de travailler aux deux œuvres qui avaient occupé sa vie, la création de la communauté des pauvres clercs et l'introduction des Windeshémiens en France. Des aumônes lui permirent de fonder, sur le plan de Montaigu, quatre collèges d'indigents, à Cambrai, Malines, Louvain et Valenciennes (6). Les premiers maîtres de Malines furent pris à Deventer, parmi les Frères, comme pour marquer l'étroite parenté qui unissait les écoles de Standonk à celles de Gérard Groote (7). Puis il

(1) V. p. 40 et note 1.

(2) Bibl. de l'Univ. de Paris, ms. nouv. acq. 102, cahier 10.

(3) Bibl. Ste-Geneviève, ms. 1149, f° 39 v°.

(4) Les détails qui suivent sont tirés principalement du *Liber*, I, 5; Bibl. Nat., ms. lat. 15 049, f° 27 r°-31 r°.

(5) Chr. Masseus, *op. cit.*, p. 269.

(6) *Liber*, *ibid;* Bibl. Nat., ms. lat. 15 049, f° 29 r°. — *Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valentienne, par sire Simon le Boucq, prévôt* (1650), publiée par A. Prignet et A. Dinaux, Valenciennes, 1844, in-f°; p. 247.

(7) Delprat, *Verhandeling*, p. 180. Il date d'ailleurs faussement cette fondation de 1490, d'après le *Gallia Christiana*, t. V, 4.

Digitized by Google

partit pour la Hollande. A Hieronymusdael, l'un des moines revenus de Saint-Victor lui demanda : « Mon maître, que venez-vous chercher dans ces pays lointains ? — Je cherche, répondit-il, des serviteurs de Dieu. » Il tint des conférences dans plusieurs maisons de Windesheim, et au couvent de Haarlem, eut une entrevue avec le prieur supérieur ; mais les définiteurs du Chapitre se rappelaient l'insuccès de Corneille Girard et des siens, et préféraient diriger leurs missions vers la Saxe ; Standonk ne put obtenir l'envoi de nouveaux réguliers à Livry et à Cysoing. Il prononça quelques sermons, en hollandais et en latin, devant le peuple et le clergé de Haarlem, et réforma les Cordeliers de Dordrecht (1).

Cependant, à Paris, ses amis n'étaient pas demeurés inactifs. Tandis que Raulin écrivait aux pauvres de Montaigu pour les consoler (2), et lui adressait des paroles d'espoir (3), Louis de Graville, Louis d'Amboise, évêque d'Albi, Jean Clérée, maintenant vicaire de la congrégation des Dominicains de Hollande et confesseur royal, unissaient leurs efforts pour obtenir son rappel. Enfin, le 17 avril 1500, Louis XII signait des lettres de grâce particulièrement élogieuses pour sa victime, qui furent communiquées le 13 mai au Parlement et à l'Université. « Pour plusieurs remonstrances qui nous ont été faictes, des grans biens qu'il a faict et faict journellement... esquelles pour l'onneur de Dieu nostre créateur nous avons bien voulu obtempérer, nous avons bien voulu, octroïé et permis audit maistre Jehan Standon, qu'il puisse retourner, converser, et demeurer en nostredicte ville de Paris, et aultres villes et lieux de nostredict royaume que bon luy semblera..., en manière qu'il puisse continuer aux bonnes œuvres et biens qu'il peut faire en nostredicte ville et Université » (4). Les quatre Facultés décré-

(1) *Liber*, I, 5 ; Bibl. Nat., ms. lat. 15 049, f° 29 v°-30 r°.
(2) *Jo. Raulini Epistolae*, lettre 53, ad pauperes Montis Acuti.
(3) *Ibid.*, lettre 48, à Standonk, datée de Paray-le-Monial.
(4) Arch. Nat., X1a 1505, f° 133 r°-v°, publié dans Du Boulay, *op. cit.*, V, p. 1.

Digitized by Google

tèrent des remerciements au roi, et se hâtèrent de prévenir l'exilé (1).

V

Standonk revint à Paris. Graville lui ménagea une entrevue avec le roi (2) ; il fut bientôt en faveur auprès de Louis XII et de Georges d'Amboise. Le cardinal était tout à la réforme ; il la conciliait avec ses ambitions personnelles, et son désir de recueillir un jour, heureux candidat du parti de l'observance, la succession d'Alexandre VI. Nommé légat à latere le 5 avril 1501, il s'était fait donner à Rome les pouvoirs les plus étendus pour rétablir la discipline dans les couvents, les chapitres, les Églises, les collèges et les universités (3). Les gallicans, inquiets de voir un seul homme disposer d'une autorité presque pontificale, s'irritèrent lorsqu'il voulut lever, au nom du pape, une décime arbitrairement exigée de l'Eglise. Le 19 mars 1502, comme il frappait de censures les maîtres, étudiants, et chanoines de Paris, qui refusaient de payer un impôt non consenti, le Chapitre en appela solennellement au pape mieux informé et au concile général; puis, de concert avec l'Université, porta plainte au Parlement dans les premiers jours d'avril, tandis que la Sorbonne déclarait nulles les sentences d'excommunication prononcées au mépris du droit (4). On ne sait quelle

(1) Du Boulay, *ibid.* — Héméré, *Sorbonae origines* : Bibl. Nat., ms. lat. 5493, f° 209 r°.

(2) *Liber*, I, 5 ; Bibl. Nat., ms. lat. 15 049, f° 31 r°. — D'après une légende recueillie par l'auteur du Liber, Standonk aurait donné son manteau à un pauvre, quelques instants avant d'être présenté au roi.

(3) Arch. Nat., L 327, n°s 8 et 9 ; copie des deux bulles du 5 avril 1501, qui constituaient les pouvoirs du légat, vidimée à Lyon, le 18 oct. 1502, par Antoine Florès, évêque de Castellamare, régent de la chancellerie particulière du cardinal, à la demande de Standonk. On ne sait quel usage il entendait faire de cette pièce ; peut-être voulait-il se couvrir de l'autorité du cardinal pour les diverses réformations qu'il songeait à poursuivre ou à entreprendre.

(4) L'appel du Chapitre a été publié par P. Dupuy, *Traicté des libertez de l'Eglise gallicane*, 3e éd., 1731, 4 vol. in-f° ; t. III, p. 44 sqq : Secunda appellatio vel potius justissima defensio venerabilium virorum decani et capituli insignis Ecclesiae parisiensis. — La déclaration de la Fac. de théol. du 1er avril 1502, dans D'Argentré, *Collectio judiciorum*, t. I, p. 344. — Le procès plaidé le 11 avril 1502

Digitized by Google

part Standonk prit à cette affaire. Il devait pardonner beaucoup au légat pour la réformation des Cordeliers, des Jacobins, de Saint-Martin des Champs et de Saint-Germain des Prés (1). C'est sous sa protection qu'il poursuivait l'organisation de la société des pauvres.

Déjà le pape avait, le 21 août 1500, ratifié la règle rédigée l'année précédente, sous la réserve de quelques modifications que Standonk s'était empressé d'y introduire (2). Désormais, le pénitencier, le chancelier et le doyen de Notre-Dame devenaient officiellement les « Conservateurs » de la congrégation. Elle ne se recrutait plus par les soins des théologiens. Le prieur de la Chartreuse présentait, le pénitentier instituait les candidats. La messe était dite maintenant dès quatre heures du matin, pour laisser plus de temps au travail. Il fit autoriser ces innovation par le légat, le 22 février 1502; mais surtout il obtint en même temps son approbation pour un certain nombre de statuts, qui, depuis la fondation des collèges de Malines, de Louvain, de Cambrai et de Valenciennes, répondaient à des besoins nouveaux, et déterminaient les rapports des succursales, ouvertes par le principal ou ses successeurs, avec la communauté de Paris. Elles lui devaient une entière soumission; le prieur de la Chartreuse était chargé de les visiter, de les réformer, et, au besoin, d'en déposer les maîtres. On ne pourrait placer à leur tête que des théologiens d'une vie irréprochable. Les écoliers des quatre collèges jureraient obéissance aux

en matinée (Arch. Nat., X1a 4843, f° 138 r° sqq.), a été publié par Du Boulay, *op. cit.* t. VI, p. 6-11.

(1) Réforme des Cordeliers de Paris par Olivier Maillard (mars 1502), dans Jean d'Auton, *Chroniques de Louis XII*, publiées pour la Soc. de l'Hist. de France par R. de Maulde la Clavière, Paris, 1889-95, 4 vol. in-f°; t. II, p. 222 sqq. — Réforme des Jacobins, *ibid.* — Réforme de Saint-Martin des Champs par Jean Raulin et Ph. Bourgoing (6 janvier 1501), dans Martin Marrier, *Monasterii regalis sancti Martini a Campis ord. Clun. historia sex libris partita*, Paris, 1637, in-4°, p. 51 sqq. — Réforme de Saint-Germain des Prés par J. Raulin et Ph. Bourgoing (mars 1502), dans Jean d'Auton, *ibid.*, p. 227 sqq. Cette dernière réforme et celle des Cordeliers ne furent que provisoires.

(2) Bibl. de l'Univ. de Paris, ms. nouv. acq. 102, cahier 12. — Félibien, *op. cit.*, t. V, p. 721-725 : Bulle de Georges d'Amboise en faveur du Collège de Montaigu, où se trouvent rappelées les conditions de l'approbation d'Alexandre VI.

Digitized by Google

constitutions de Montaigu (1). Ainsi se dessinait le cadre d'un ordre nouveau, groupé autour d'une maison-mère.

Au début de l'année suivante, il arrêta la règle définitive de la Société, qui annulait les statuts de 1499, et demeure l'un des monuments les plus importants de la réforme catholique au début du XVIe siècle (2).

« Nous avons pieusement recherché, disait-il dans le préambule, les causes de la décadence de l'Église, et nous avons vu qu'il existe peu de prélats disposés à suivre les traces du Christ, notre maître et notre sauveur, à édifier les fidèles par une conduite et des mœurs sans reproches, à reprendre ceux à qui l'exemple ne suffit pas. Les hommes de notre temps s'efforcent, pour satisfaire leur vanité, d'acquérir la connaissance des lettres et des sciences, et laissent de côté la droiture et la vertu » (3). L'origine de tout le mal, avait-il écrit dans une première rédaction, en fidèle disciple des Frères de la Vie Commune, en lecteur aussi de Gerson dont il citait le traité *de parvulis ad Christum trahendis*, est que l'on néglige et méprise l'éducation des enfants. Rien ne peut être plus utile, pour relever l'Eglise, que de conduire les petits au Christ (4). Il

(1) Félibien *op. cit.*, t. V, p. 721 sqq.

(2) Les statuts de 1503 ont été publiés par Félibien, *op. cit.*, t. V, p. 725-740 : Nouveaux statuts du Collège de Montaigu. Universis praesentes litteras inspecturis, etc... Sequuntur statuta seu ordinationes quae vivendi formulam in pauperum studentium familia complectuntur. — Le ms. 1168 de la Bibl. de l'Arsenal en contient (f° 30 r°-43 r°) une autre rédaction, qui ne fut pas adoptée, et qui d'ailleurs est incomplète. — Les statuts de 1503 comprennent une introduction et douze chapitres :

I. In quo circa divinum cultum, quibus scilicet diei temporibus orationi vacabitur, qualesve Domino porrigentur preces, praestatur modulus; II, de litterario exercitio; III, de reformanda lingua; IV, in quo de habitu tractatur; V, de modo frugaliter reficiendi; VI, de cura circa infirmos gerenda; VII, de jejuniis et abstinentiis; VIII, in quo de poenitentiis, tam pro publicis quam soli Deo cognitis culpis, documenta ponuntur; IX, de exercitio corporali; X, de electione patris pauperum, oeconomorum, discretorum, et coeterorum officialium; XI, de modo probandi et recipiendi pauperes; XII, de divino officio in oratorio inferiori, in quo divites conveniunt, celebrando.

(3) Félibien, *op. cit.*, t. V, p. 726 : Propterea quod non nituntur nostri temporis homines cum litteris et scientiis, quas sollicite satis ad vanitatem congregant, ante omnia virtutes et probitatem vitae adispici...

(4) Bibl. de l'Arsenal, ms. 1168, f° 30 r° : Cujus miserandi et deflendi exitii nulla tam perniciosa noxa sit parvulorum posthabita, neglecta, imo contempta... recta institutio. Il cite, f° 31 r°, le traité de Gerson *de Parvulis ad Christum trahendis* qui débute à peu près pareillement. Cf. Albert Lafon-

Digitized by Google

fallait donc « susciter une race nouvelle », former des jeunes gens « qui, avant d'être séduits par les délices et les vaines ambitions du monde, eussent été instruits à prendre pour leur partage une vie mortifiée, consacrée à la science et à la vertu, et pussent devenir de fidèles ouvriers de Dieu pour le salut des âmes (1). » Aussi ne devait-on les choisir que parmi les vrais amis de la pauvreté. Les maisons de l'ordre ne s'ouvriraient qu'aux indigents véritables, et non, comme les collèges de l'Université, saintement fondés pour les pauvres, aux fils des riches et des puissants (2).

Soumises à la direction générale du prieur des Chartreux de Paris, les cinq communautés étaient surveillées par trois conservateurs, le chantre, le pénitencier et le doyen du Chapitre (3). Elles se composaient d'étudiants en arts et en grammaire, et de théologiens. Le nombre des premiers était, à Montaigu, de soixante-douze, en souvenir des disciples; douze théologiens et deux prêtres y rappelaient les apôtres, le Christ et la Vierge (4). Chacune avait un chef que l'on nommait le « Père des pauvres », puis parmi ses membres ou dans l'ordre des Chartreux, « lettré, zélé, prudent, et aimant les petits du Christ ». Il était, à Montaigu, désigné par le prieur de la Chartreuse, qu'assistaient son vicaire ou le procureur du couvent, et

taine, *De Joanne Gersonio puerorum adulescentium que institutore*, La Chapelle-Montligeon, 1902, in-8°. Malgré cette citation, il n'y a presque rien de commun entre le dureté ascétique de Standonk et la bonté indulgente de Gerson. Cf. *De parvulis*... dans *Gersonii Opera Omnia*, Anvers, 1706, 6 vol. in-f°; t. III, col. 217 sqq.

(1) Félibien, *op. cit.*, p. 726 : Suscitare et erigere gentem novam, parvulos scilicet qui, simul antequam mundi deliciis et ambitionibus illecti sint, vitae mortificationem et morum compositionem cum scientiis doceantur amplecti, quatenus bonae conscientiae testimonio et probata per vitam litteratura accincti, fideles Dei ad salvandas passim pereuntes animas Dei cooperatores fiant.

(2) *Ibid.*, p. 726 : Ad verae paupertatis amatores...

(3) Cap. X, 1; *ibidem*, p. 735. Le prieur des Chartreux devait prendre le titre de « major pauperum pater ». — Pour les trois conservateurs, v. p. 61 et note 3. — Dès que la règle fut approuvée par le Chapitre, Standonk en envoya copie aux succursales (Bibl. de l'Univ. de Paris, ms. nouv. acq. 102, cahier 14).

(4) Dans les articles de 1503, il n'est donné de chiffre précis que pour les théologiens (Cap. X, 14; Félibien, *op. cit.*, p. 737). Mais la bulle de G. d'Amboise supplée à cette omission (*Ibid.*, p. 740).

Digitized by Google

les délégués ou « discrets » du collège (1). Il l'aidait à choisir, sur l'avis des discrets en fonctions, leurs successeurs et les deux économes, parmi les étudiants prêtres ou théologiens. Économes et discrets formaient un conseil qu'il devait consulter pour toute question importante. Le Père conservait son office aussi longtemps que l'intérêt de la maison l'exigeait. Ni lui, ni les dépensiers ne recevaient rien de plus que les objets nécessaires à leur entretien. Toutefois le collège défrayait de tout droit d'examen les économes jusqu'au grade de « bachelier formé », le Père jusqu'à la licence (2).

Les candidats n'étaient admis dans la Société qu'à de dures conditions. Après un stage d'épreuve et trois demandes en bonne forme, le Père et les discrets les interrogeaient sur leurs études, examinaient leurs dispositions morales. On exigeait d'eux un caractère docile, le goût de la vie religieuse, la connaissance des éléments de la grammaire ou de quelque métier utile. Le prieur de la Chartreuse les présentait; ils étaient institués par le pénitencier de Notre-Dame. Ils promettaient une soumission aveugle à leurs supérieurs, abdiquaient toute personnalité, tout droit sur la direction de leur travail et de leur vie ; ils juraient de ne prendre les grades que sur le commandement des maîtres, de recevoir sans hésiter les ordres si la Communauté manquait de prêtres. Ils n'étaient pas encore libres quand, leurs études finies, ils la quittaient; longtemps encore elle pouvait les rappeler pour son service à Montaigu ou dans les succursales (3).

Tout était calculé pour les réduire à l'obéissance passive. Des exercices religieux incessants énervaient, par leur monotonie, les premières résistances. On divisait les étudiants en quatre groupes, qui, une semaine chacun, disaient à minuit les matines selon l'usage de Rome, sans

(1) *Ibid.*, p. 740 : Dérogation à quelques articles de la fondation du Collège de Montaigu de 1494. — Dès le 28 janvier 1502, Standonk présentait au chapitre une proposition tendant à supprimer le droit d'élection; il le supprima définitivement dans les statuts de 1503.

(2) Cap. X; *ibid.*, p. 735-736.

(3) Cap. XI, *ibid*, p. 737-739.

Digitized by Google

aucun chant, pour plus de modestie ; les autres, dès trois heures, récitaient les matines de la Vierge, les Psaumes de la Pénitence, et entendaient la messe ; ceux qui s'étaient réveillés à minuit y assistaient à six heures, avec les élèves riches. Trois fois par semaine, on psalmodiait les prières des morts (1). La pratique monacale de la confession publique brisait les révoltes de l'orgueil. Tous les jours, un certain temps était réservé à l'examen de conscience (2), et toutes les semaines, se tenait un chapitre où chacun venait s'accuser de ses fautes. « Prosternés à terre, disaient les statuts, ils demanderont humblement pardon, et le supérieur leur infligera les peines convenables » ; qui manquait à cette assemblée devait, pendant toute la séance suivante, rester étendu sur le sol. Les coupables étaient privés d'une partie de leur repas ; en cas de mauvais propos, d'injures ou de voies de fait, ils pouvaient être condamnés à la discipline, au cachot ou à l'exclusion (3). Comme chez les Frères, c'était une obligation stricte de dénoncer les défaillances d'autrui : on réputait traître envers la Communauté celui qui ne révélait pas le mal caché (4). Pour compléter cette éducation de l'humilité, les étudiants en arts et en grammaire étaient, deux par deux, employés pendant huit jours à la cuisine et servaient à table ; la semaine suivante, ils balayaient le réfectoire ; le samedi, les écoliers nettoyaient eux-mêmes les salles de classe et d'étude, et la bibliothèque. « Tous ceux qui seront appelés à ces offices serviles, ordonnait Standonk, les rempliront humblement, avec diligence et fidélité » (5). Cependant, le manque de sommeil et une nourriture misérable débilitaient les corps. Comme les pauvres clercs avaient pour mission de combattre les péchés des sens, ils étaient condamnés à une perpétuelle abstinence de viande ;

(1) Cap. I ; *ibid.*, p. 726-727.
(2) Cap. II, 11 ; *ibid.*, p. 727-729.
(3) Cap. VIII ; *ibid.*, p. 733-734.
(4) Cap. III, 4 ; *ibid.*, p. 729 :... Ne, sicut scriptum est, dicere oporteat : Vae mihi quia tacui. Reus etenim et communitatis proditor reputabitur, qui libere morbos latentes non revelaverit.
(5) Cap. IX, 2-9 ; *ibid.*, p. 735.

Digitized by Google

seuls les prêtres et les théologiens avaient le droit de boire un peu de vin. A midi, la moitié d'un hareng, des légumes et des fruits ; le soir, on supprimait un plat, pour moins charger l'estomac. Ce régime ne souffrait jamais de relâchement (1), et le jeûne était de rigueur aux Quatre-Temps, aux Vigiles, pendant tout l'Avent et le Carême.

Mais en même temps le principal contraignait les esprits à une application écrasante. Les artiens et grammairiens se mettaient au travail avant cinq heures et demie. Leurs classes duraient de huit à dix heures, suivies de conférences et d'interrogations. Après le repas et l'action de grâces, ils gagnaient les salles d'études. Les leçons reprenaient de trois à cinq heures, jusqu'au moment des vêpres. Puis les artiens disputaient entre eux, sous la direction d'un maître, en attendant le dîner. Dans le silence claustral qui régnait ensuite jusqu'à la seconde messe du matin, ils se recueillaient quelques instants ; à huit heures, les complies terminées, tous se couchaient (2). Standonk surveillait étroitement leurs régents. Il était rentré d'exil pour assister au triomphe des *Adages* d'Erasme, publiquement expliqués à l'Université, et voir l'humanisme attirer de plus en plus les jeunes génération (3). Tandis qu'il prenait en haine son ancien élève (4), et faisait interdire à Fauste Andrelin d'enseigner les jours

(1) Cap. V, 9; *ibid.*, p. 731-732 :... Quoad theologos, aliquoties in hebdomada unus haustus vini dari poterit, si diligentes in studiis et pii in divinis fuerint. — Les repas commençaient par le De Profundis et la Commémoration des morts.

(2) Cap. II; *ibid.*, p. 727-729. Sur la règle du silence, cap. III, de reformanda lingua, *ibid.*, p. 729-731. On ne devait, en général, parler que « in fratris eruditione, litterarum instructione, morum promotione,... multo melius divinis in laudibus ».

(3) Allen, *op. cit.*, p. 298; lettre d'Erasme à Jacques Battus, Paris, juillet 1500 : Augustinus (Caminadus) Opus Adagiorum palam enarrat, auditorio quidem frequentissimo.

(4) Allen, *op. cit.*, p. 314; lettre d'Erasme à Jacques Battus, Orléans, automne 1500. Il se plaint que Standonk l'espionne pour le compte d'Henri de Bergen : Rediit nuper, ut scis, e Lovanio Joannes Standonck una cum paupere quodam magistro Mechliniensi. Huic antistes ille gravis negocium dedit ut Parisiis quam sagacissime omnes vitae meae latebras vestiget atque olfactet, ad seque deprehensa transcribat, magnificum etiam praemium pollicitus delatori.

Digitized by Google

de fête pendant l'heure des sermons (1), il fermait jalousement son collège aux nouvelles études, interdisait d'y commenter les « poètes légers » ou d'y traiter de matières frivoles (2). Jean Major et Jacques Almain démontraient aux pauvres écoliers, selon la philosophie nominaliste, l'impuissance dialectique de la raison (3), leur enseignaient la soumission aveugle à l'autorité de l'Église. Les étudiants en théologie jouissaient d'un peu plus de la liberté. Ils assistaient, deux par deux, aux discussions des docteurs; de retour à Montaigu, ils devaient en exposer oralement la matière ou la résumer par écrit (4); les bacheliers professaient les cours sur la Bible et les Sentences. La maison fournissait à tous les livres nécessaires, et, de préférence, des ouvrages mystiques (5). Chacun possédait quelques traités familiers de dévotion, pour ses exercices spirituels. Comme les Frères de la Vie Commune, ils portaient toujours sur eux un cahier où ils notaient les pensées religieuses qui les frappaient le plus dans leurs lectures (6). Ainsi, à Montaigu et dans les collèges de l'ordre, pour la réforme de l'Église et la défense de l'orthodoxie de Sorbonne, se perpétuait plus

(1) *Guillelmi de Mara celeberrimi utriusque juris doctoris Epistolae et Orationes*, Paris, 1514, in-4°, f° 7 r°. Lettre à Fauste Andrelin : Petrus Cohardus (Pierre de Courthardy), primarius Parlamenteae pariseorum Curiae praesidens, a christianissima Majestate accepit, gravi ad se querimonia, maxime theologi Standonis, deferri, te, festis diebus, quibus horis sacrarum litterarum interpretes concionari solent, tuis discipulis lascivorum poetarum nodos enucleare; hortatus post haec idipsum ne facias.

(2) Cap. II, 6; Félibien, *op., cit.*, p. 728 : Considerans per se aut per aliumsi ipsi fructuose doceant, honestos et morales authores interpretando. Prohibebitque penitus ne lascivos poetas vel leves materias, qualiscumque fuerit verborum venustas, suis proponant discipulis.

(3) K. Prantl, *Gesch. der Logik*, t. IV, p. 247 sqq. et 238. — J. Major et J. Almain furent en politique des gallicans décidés ; leurs œuvres de politique ecclésiastique ont été publiées par Ellies Dupin, au tome II de la grande édition de Gerson (*Opera omnia*, Anvers, 1706, 6 vol. in-f°). — Sur J. Major (Mair), v. *Dictionary of National Biography*, Londres, 1885-1900, 63 vol. in-8, to. XXXV art. Major (John).

(4) Cap. II, 17; Félibien, *op. cit.*, p. 729.

(5) Cap. II, 15 ; *ibid.* : De utilioribus libris in materiis theologalibus, et praecipue quae affectum inflamment, simul et de eruditis interpretibus.

(6) Cap. II, 18-19; *ibid.*, p. 729 : ...Familiares devotionis libellos ad exercitandum spiritum... Sua manualia in quibus singulariores sententias et praecipua annotaverint dicta, omni secum ferant tempore. Ces « manualia » sont exactement les « rapiaria » des Frères de la Vie Commune.

Digitized by Google

ascétique, plus morose et plus étroite encore, l'éducation que Standonk avait jadis reçue en Hollande, des disciples de Gérard Groote et de Ruysbroek.

La Congrégation avait désormais reçu sa forme définitive; elle choisit pour fête patronale le 15 juillet, jour de la division des apôtres (1). Le Chapitre de Paris en approuva les statuts le 13 janvier 1503; il se réserva seulement, le 30, le droit de visiter Montaigu (2). L'évêque Etienne Poncher les ratifiait à son tour le 22 juin (3). La maison mère prospérait; tous les couvents réformés demandaient à Standonk quelques-uns de ses élèves (4). On les rencontrait maintenant aux disputes de la Faculté de théologie, devant laquelle ils jouissaient, par autorité du pape, des mêmes dispenses que les Dominicains et les Mendiants (5); on les voyait quelquefois partir pour leur ferme de Wissous (6), revêtus du manteau sombre étroitement fermé, coiffés du capuchon ecclésiastique qui leur valait le surnom de « Capettes », silencieux, « la démarche grave, les yeux fixés à terre,... et plongés dans quelque méditation pieuse (7) ». Résolu, si l'esprit de pauvreté s'affaiblissait dans la Communauté, à fermer le collège de Montaigu, et à faire abandon des rentes de fondation en faveur de l'Hôtel-Dieu (8), secondé par Noël Béda, Stan-

(1) Bibl. de l'Univ. de Paris, ms. nouv. acq. 102, cahier 14.

(2) Félibien, *op. cit.*, p. 740; p. 743. — Arch. Nat., LL 127-8, p. 419.

(3) Félibien, *op. cit.*, p. 743.

(4) *Ibid.*, p. 723; Bulle de Georges d'Amboise : Ita quod paucorum annorum intervallis, ut credit, etiam trecenti ex illis ad reformatas religiones sint ingressi. Ce chiffre toutefois paraît un peu fort. — Cf. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 39 r°; Standonk au prieur de Château-Landon : Infestor quotidie ab illis de S. Martino et Cruciferis et Mendicantibus reformatis ut mittam. Quod si non fecero, inveniant media per regentes, si qui sint bonae voluntatis et dispositi, eos ad se alliciendi.

(5) Félibien, *op. cit.*, p. 724 (bulle de G. d'Amboise).

(6) Arch. Nat., MM 465, f° 5 r°. La maison de campagne de Wissous, entourée d'une terre de cent vingt arpents, fut acquise en 1499.

(7) Félibien, *op. cit.*, p. 730; Cap. IV, 1 : Ut hujus congregationis discipuli quoad exteriorem honestatem a caeteris mundi hominibus sint diversi... — Cap. IV, 4 : Maturo incessu, luminibus in terram fixis, cum socio quem non elegerint ipsi, sed ordinaverit pater,...silentium observando et pie aliquid meditando.— *Liber*, I. 4; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 26 r° : Deridebant nonnulli capuciatos studentes.

(8) Cap. XI, 24; Félibien, *op. cit.*, p. 739.

Digitized by Google

donk imposait durement le respect de sa règle aux maîtres et étudiants, et brisait qui ne se soumettait pas. Aux vacances de 1503, Jacques Almain quitta son poste sans permission; plusieurs écoliers le suivirent. Standonk déposa une plainte au Parlement; un arrêt, le 18 décembre, contraignit Almain à rentrer et à ramener ceux qu'il avait détournés (1).

De Montaigu, il surveillait les succursales. La maison-mère avait été complètement reconstruite. Elle comprenait trois corps de logis (2). Deux étaient habités par les

Cour intérieure du collège de Montaigu au XVIIe siècle.

étudiants riches; ils contenaient le réfectoire, la grande salle de réunion et les classes. Dans le troisième s'ouvrait, au rez-de-chaussée, la chapelle, commune à tout le collège; on y voyait trois autels, des sièges pour les maîtres, et une chaire pour les actes théologiques. Le mo-

(1) Arch. Nat., X^1a 1509, f° 22 v°-23 r°.

(2) Les détails qui suivent sont empruntés au *Liber*, I, 4; Bibl. Nat., ms. lat. 15 049, f° 25 r°-v°. — Le monogramme, gravé sur la porte de la chapelle, est indiqué par Jehan Boulaise, *Le thrésor et entière histoire de la triomphante victoire du corps de Dieu sur l'esprit maling Beelzébub, obtenue à Laon l'an 1566*, Paris, 1578, in-4°; Préface à Grégoire XIII, p. 9. — De même, Bibl. de l'Univ. de Paris, ms. nouv. acq. 102, cahier 14. — On sait que le collège occupait à peu près l'emplacement actuel de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Digitized by Google

nogramme qui fut plus tard celui des Jésuites, I. H. S, était gravé sur les portes. Au premier étage se trouvaient l'oratoire particulier des pauvres, deux chambres pour les chapelains, et la bibliothèque; le principal avait, en 1499, consacré deux cents francs à l'achat des livres. Les maîtres ès arts, étudiants en théologie, habitaient, au second, des cellules, meublées d'un lit et d'un pupitre, et qui ne fermaient pas à clef. Standonk avait la sienne au troisième étage : on y conservait, en une grande armoire, le linge des pauvres; près de lui, dans un dortoir monastique, couchaient les soixante-douze artiens et grammairiens. Sous les toits, à côté du grenier, de petites chambres étaient aménagées pour les serviteurs du collège et des personnes recluses qui venaient y chercher la solitude, et que le proviseur visitait fréquemment. Un petit clocher surmontait l'édifice.

*
* *

Cependant la direction de la Société ne l'absorbait pas tout entier; il suivait attentivement les efforts des missionnaires hollandais. La discipline était désormais rétablie à Cysoing, et une nouvelle maison, celle de Saint-Sauveur de Melun, avait, non sans résistance, accepté la réforme (1). Mais, dans la nuit du 6 janvier 1502, Nicole de Hacqueville, qui depuis plus d'un an s'était démis de de l'abbaye de Livry en faveur de Mombaer, mourut subitement. Ses biens passèrent à des héritiers collatéraux. Privés de leur riche protecteur, les Windeshémiens connurent de mauvais jours. Les revenus du couvent ne suffisaient pas à payer les réparations entreprises; le pain même manqua. A la fin, des personnes charitables leur vinrent en aide (2). Les fatigues des dernières années et le mauvais climat d'un lieu humide et marécageux avaient usé la santé délicate de l'abbé; il tomba malade de

(1) *Liber*, II, 5; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 66 v°-71 r°.
(2) Arch. Nat., LL 127-8, p. 87. — *Liber*, II, 4; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 60 v°-61 v°.

Digitized by Google

la fièvre. Standonk le fit conduire à Paris, chez le pénitencier Jean Quentin, pour essayer de le sauver. Il s'y éteignit à la fin de décembre. On ramena son corps à Livry; après les funérailles, le principal se mit à genoux, demanda pardon aux moines de ne l'avoir pas laissé mourir parmi eux (1). Bientôt, dans les maisons réformées, se répandit la légende des miracles accomplis sur son tombeau (2). Jean van den Wyngaerde lui succéda; peu de mois après, miné à son tour par la fièvre, il revenait expirer à Château-Landon (3). Reynier Koetken, maintenant prieur de Saint-Sauveur, reçut le gouvernement du monastère. Epuisé, plein de dégoût, il allait succomber lui aussi le 15 avril 1504 (4).

Mais ni la mort des meilleurs de la mission hollandaise, ni celle de son collaborateur Jean Quentin, survenue le 28 avril 1503 (5), ne pouvaient décourager Standonk. De même qu'il avait groupé les cinq collèges des pauvres en une société inspirée de l'esprit des Frères, il désirait, avec Philippe Hodoart et Jean Salembien, unir les abbayes réformées et les rattacher à Windesheim (6). Il fallait obtenir l'assentiment de Georges d'Amboise; Standonk lui soumit son projet. La bulle d'autorisation était déjà rédigée, quand le secrétaire du cardinal lui fit observer qu'elle portait préjudice aux intérêts du Souverain Pontife. En vertu d'un usage établi, le couvent de Cysoing ne pouvait élire un abbé sans payer une grosse somme à la chancellerie romaine pour obtenir confirmation de l'acte. Or l'un des statuts fondamentaux de l'union devait être le rétablissement des élections canoniques dans toute leur pureté. Le légat, candidat à la tiare, était obligé de ménager Rome; il déclara qu'il n'entendait pas déroger aux

(1) *Liber*, II, 2; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 44 r°-v°.
(2) *Liber*, II, 2; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 44 v°.
(4) *Liber*, II, 2; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 48 v°.
(3) *Ibid.*
(5) Arch. Nat., LL 127-8, p. 476.
(6) Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 14 r°, f° 49 r°. — Bibl. Nat., ms. lat. 15053, f° 2 r° : Quatenus laboremus... pro incorporatione cum Capitulo Windesemensi (Procès-verbal du Chapitre de 1502).

Digitized by Google

droits du pape, et refusa sa signature (1). Il attendit jusqu'en janvier 1506 pour reconnaître officiellement la congrégation (2), qui demeura indépendante et ne s'agrégea pas à Windesheim. Toutefois, dès 1502, les abbés de Cysoing, de Saint-Sauveur, de Château-Landon et de Livry, prenaient l'habitude de se rencontrer dans ce dernier monastère, le second dimanche après Pâques, pour discuter de leurs intérêts communs, et nommer un « général », chargé, jusqu'au chapitre suivant, des fonctions de visiteur (4).

Standonk ne vit pas l'union définitive des abbayes réformées. Le 25 août 1503, à la Sainte-Chapelle, un étudiant du collège de Bourgogne, Hémon de la Fosse, originaire d'Abbeville, arracha l'hostie des mains du prêtre en s'écriant : « Et durera tousjours ceste folye ! » Un conseiller à la Cour empêcha la foule de le tuer sur-le-champ, « afin qu'il fust plus griefvement puny ». On le conduisit en prison (3). Devant les juges, il nia la présence réelle, la naissance virginale du Christ, ses miracles et la rédemption ; il ne reconnaissait en Jésus qu'un magicien (5). Par sentence de l'official et de l'inquisiteur, il fut, le 5 décembre, déclaré coupable de lèse-majesté divine, apostat, hérétique et excommunié. Il devait être dégradé du rang des clercs, retranché de l'Église comme un membre pourri, et remis au bras séculier (6). Standonk avait été désigné, avec quelques docteurs, pour essayer de le convertir : Hémon ne les écouta pas. Le jour de l'exécution, raconte Jean Bouchet, « ainsi qu'il sortoit de la Chapelle de la Conciergerie, ouy qu'un nommé Charronelli, de l'ordre des Frères Prescheurs, l'exhortoit de se retourner à Dieu et laisser sa folle opinion. Auquel il feit response

(1) *Liber*, II, 4; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 62 r°-v°.
(2) Bibl. Nat., ms. lat. 13866, f° 5 r°.
(3) Bibl. Nat., ms. lat. 15053 (Chapitres généraux de 1502 à 1548).
(4) Jean d'Auton, *Chroniques de Louis XII*, ch. 18; t. III, p. 271; D'ung héréticque qui en le mesme temps fust bruslé à Paris. — *Liber*, I, 5; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 31 v°.
(5) D'après le texte de la sentence de l'official, dont copie dans le ms. 1149 de la Bibl. Sainte-Geneviève, f° 85 r°.
(6) V. la note précédente.

Digitized by Google

en telles parolles : « Je suis bien marry que je ne le puis faire (1) ».

Le principal était usé par toute une vie de privations. Jamais son ascétisme n'avait été plus dur que dans ces dernières années. Il portait maintenant, comme François de Paule, un cilice, et se flagellait avec une discipline armée de pointes qui lui déchiraient la chair (2). Inconsolable de son échec auprès d'Hémon de la Fosse, il tomba malade (3). La fièvre le maintint longtemps au lit. Quand il sentait l'approche des accès, il disait : « Voici venir ma sœur la fièvre : que ma sœur la fièvre soit la bienvenue. » Dès que la convalescence parut s'annoncer, il reprit ses travaux. Les médecins lui avaient ordonné l'usage de la viande : il s'y résigna par obéissance. Mais, au début de 1504, une rechute se produisit, et ses amis sentirent qu'il fallait renoncer à le sauver. Jusqu'à ses derniers moments, il s'occupa de ses collèges; il ne permit pas au curé de Saint-Etienne du Mont de lui donner l'absolution; et, comme la bulle du pape accordait aux prêtres de la Communauté le droit de conférer les sacrements à ses membres, il réclama les secours d'un des chapelains de Montaigu. « Voyant, dit son biographe anonyme, qu'il allait entrer dans la voie de toute chair, il faisait dire aux divers couvents de prier pour lui. Beaucoup de religieux et de conseillers au Parlement vinrent le visiter. Il les exhortait à continuer la réforme des monastères. » Autour de lui se pressaient Jean Clérée, vicaire de la Congrégation des Dominicains de Hollande, Thomas Warnet, son compagnon d'exil, Noël Béda, qui allait lui succéder. Il mourut dans la nuit du 5 février, entre les bras de Jean Clérée. Sur son désir, et pour éviter toute appa-

(1) Jean Bouchet, *Les Annales d'Aquitaine*, f° 66 r°.

(2) *Liber*, I, 5; Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, f° 21 v°-22 r°. Le passage a été supprimé dans le ms. de la Bibl. Nat. — A la même époque, Standonk se faisait admettre à tous les bénéfices spirituels de l'Ordre des Frères Mineurs, et, le 30 mars 1503, recevait de Gilles Dauphin, leur général, la permission d'être enseveli dans le costume franciscain, « ut vestrorum peccaminum vincula solvantur et future pene relaxentur » (Arch. Nat., L 491, n° 17).

(3) Le récit qui suit est emprunté au *Liber*, I, 5 : Bibl. Nat., ms. lat. 15039, f° 32 r°-33 v°.

Digitized by Google

rence de faste, personne hors du collège ne sut rien de ses funérailles. Il fut enseveli dans la chapelle, à l'entrée du chœur, afin d'être foulé aux pieds par ceux qui passaient. On grava sur la pierre ces simples mots : « Souvenez-vous du pauvre homme Standonk (1). »

*
* *

Longtemps après, ses amis demeuraient convaincus d'avoir connu un saint. Le moine de Château-Landon le comparait au prophète Élie (2). En 1541, le théologien Louis Lasseré, proviseur de Navarre, célébrait, dans sa vie de Saint Jérôme, l'austérité de Jean Clérée et de Jean Standonk : « Je crois, ajoutait-il, que si le siège de Rome connoissoit les vertus qui ont esté en iceulx, auroit occasion de les canoniser (3). » Le scolastique Jean Major appelait la maison de Montaigu « mère vénérable, dont personne ne doit parler sans respect » (4) ; et la Faculté de Théologie, pour honorer le souvenir du réformateur, faisait exécuter son portrait sur un vitrail de la bibliothèque de Sorbonne (5).

Mais les humanistes furent hostiles à sa mémoire et à son œuvre. « Il y a trente ans, écrit Érasme dans les Colloques, j'ai vécu à Paris dans un collège... où régnait Jean Standonk, homme d'intentions estimables, mais tout à fait dépourvu de jugement. Se rappelant sa jeunesse, qu'il avait passée dans une extrême pauvreté, il ne négli-

(1) *Liber*, I, 5 ; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 33 r° : Neminem de extraneis scire voluit de ejus inhumatione, ne forte aliqua pompa ageretur... Sepultus est in capella quam fecit fieri in collegio, introitu chori, ut ab introeuntibus conculcaretur. — *Liber*, I, 4 ; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 24 v° : Memineritis pauperis viri Standonis.

(2) *Liber*, I, 3 ; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f° 16 v°. — Le même raconte (II, 5, f° 33 r°-v°) que Standonk serait, quelques jours après sa mort, apparu en rêve à Jean Clérée, et lui aurait révélé qu'il devait rester en Purgatoire seulement jusqu'à la Pentecôte, « quia interdum aliquibus condescendi nimis et placere laboravi pro majori utilitate. »

(3) Cité dans les *Scriptores Ordinis Praedicatorum*, art. Joannes Clérée ; t. II, p. 11.

(4) *Dictionary of National Biography*, t. XXXV, art. Major (John).

(5) Hemeré, *Sorbonae Origines* ; Bibl. Nat., ms. lat. 5493, f° 97 r°-98 v° : Description de la bibliothèque.

Digitized by Google

geait pas les pauvres, et il faut lui en tenir grand compte. Et s'il s'était borné à venir en aide aux jeunes gens sans ressources, pour faciliter leurs études,... il aurait mérité des louanges. Mais il se mit à son entreprise avec une autorité si dure, il leur imposa une vie si rude, de telles abstinences, des veilles et des travaux si pénibles, que plusieurs d'entre eux, heureusement doués et qui donnaient les plus belles espérances, moururent ou devinrent par sa faute aveugles, fous ou lépreux dès la première année; l n'en fut aucun qui ne courût quelque danger... J'en connais beaucoup, qui, même aujourd'hui, ne peuvent se guérir des infirmités contractées à Montaigu... Je ne parle pas de la cruauté avec laquelle on fouettait les enfants, même innocents... N'est-ce pas de la barbarie envers le prochain (1)?... » Et dans le livre de Gargantua, le bon pédagogue Ponocrates disait à Grandgousier : « Seigneur, ne pensez que j'aye mis [votre fils] au colliège de pouillerie qu'on nomme Montagu : mieux l'eusse voulu mettre entre les guenaulx de Sainct Innocent, pour l'énorme cruauté et vilennie que j'y ay congnu; car trop mieulx sont traictez les forcez entre les Maures et les Tartares, les meurtriers en la prison criminelle, voyre certes les chiens en vostre maison, que ne sont ces malautruz audict colliége. Et si j'estoys roy de Paris, le diable m'emporte si je ne mectroys le feu dedans, et feroys brusles et principal et régens, qui endurent cette inhumainité devant leurs yeulx estre exercée (2). »

Ceux en effet qui sentaient la stérilité et le vide d'un mysticisme épuisé, et recherchaient avec passion, sous la beauté des œuvres païennes, l'expérience morale et l'élégante sagesse des anciens, haïrent en lui l'ascète étroit et rude. Tandis que, dans leur besoin de raison indulgente et de liberté, ils rêvaient de réduire le dogme et la pratique à la simplicité du christianisme primitif, et d'humaniser le dur système du moyen âge en conciliant le symbole byzantin avec le spiritualisme antique, Standonk

(1) *Erasmi Opera*, t. I, col. 806; Ἰχθυοφαγία.
(2) F. Rabelais, *La vie de Gargantua et de Pantagruel*, I, 38.

Digitized by Google

voulait la tradition plus rigide et la discipline plus impitoyable. Il fut, au seuil de la Renaissance, le maître de la vie morose et mortifiée; il fut un Contre-Réformateur avant la Réforme. Dans ses collèges, dans les couvents restaurés par ses soins, se préparaient les adversaires décidés de toute rénovation intellectuelle et religieuse. Noël Béda, contradicteur acharné d'Érasme et de Lefèvre d'Etaples, demeura fidèle à son esprit; et Ignace de Loyola, qui étudia quelques temps à Montaigu, n'eut besoin que d'adoucir la rigueur inutile des abstinences imposées par Standonk, de lever son interdiction de la culture oratoire et littéraire, nécessaire au succès mondain, et de changer des engagements temporaires en vœux éternels, pour tirer de ses statuts le plan d'une société de religieux passivement soumis à une direction indiscutée, instruits à défendre et à propager, par la prédication et l'enseignement, l'orthodoxie catholique (1).

A. Renaudet.

(1) Sur les rapports de la Compagnie de Jésus avec la Société de Montaigu, et les emprunts faits par Ignace de Loyola aux Statuts de Standonk, v. J. Boulaise, *Le thrésor et entière histoire*... (Préface à Grégoire XIII, p. 9-10) : « Nam revera duxerunt (les Jésuites) suae pietatis et doctrinae originem in nostra hujusce collegii Montis Acuti communitate pauperum, a bono patre nostro Standonk... instaurata. Ex qua... aegre ferentes ...fundatorum intentionem non servari, egressi sunt uno die quatuordecim primariae pietatis et doctrinae viri, statuta et bullam nostram deferentes, quae in veram praxim deducerent... Quicquid itaque cognitionis Dei et obedientiae tuae Sanctitati... paratum est a sacerdotibus nominis I. H. S., principium sumpsit inter pauperes tui pauperrimi collegii Montis Acuti. » — De même, Le Maire, *Paris ancien et nouveau*, 1685, 2 vol. in-4°, t. II, p. 552-553. — Bibl. de l'Univ. de Paris, ms. nouv. acq. 102, p. 44-45; et cahier 14 : « On ne peut refuser à Standonk la gloire d'avoir donné naissance à cette dernière en établissant la sienne; il en a formé le plan; Saint Ignace et les premiers Jésuites ont puisé l'esprit de leur Institut dans les Statuts de Standonk et dans la bulle qui les confirme. »

Digitized by Google

Documents

STATISTIQUE PROTESTANTE

Estat des nouveaux convertis du Royaume par Generalitez.

Paris	15 000
Picardie	2 649
Orléans	2 000
Champagne	1 700
Bourgogne	7 659
Caen	3 500
Alançon	2 000
Roüen	5 000
Tours	1 643
Poitiers	67 160
Larochelle	72 000
Béarn	32 000
Montauban	30 000
Bordeaux et Saintonge	100 000
Bretagne	100
Languedoc	200 000
Dauphiné	52 218
Provence	3 000
Lion	200
Total	597 829

Cet état, qui se trouve aux Archives de l'Hérault (fonds de l'Intendance C. 279) ne porte aucune date : il est certainement postérieur à la Révocation et peut être attribué à la fin du XVIIe siècle. C'est à titre purement documentaire que nous donnons ici ce tableau. Il est à peine utile de faire remarquer combien les chiffres qui y figurent diffèrent de ceux que fournissent les pièces déjà citées dans ce re-

Digitized by Google

cueil (1). Nous ne le trouvons en concordance assez exacte qu'avec les données de la statistique du Languedoc parue en 1902 (p. 205) et celle de la généralité de Montauban, publiée en 1897 (p. 169).

A propos de cette dernière, nous avons trouvé dans la « Correspondance des Contrôleurs généraux des finances avec les Intendants (2) » un renseignement intéressant. Dans une lettre du 7 janvier 1693, M. d'Herbigny, intendant de Montauban, renouvelle ses instances pour la suppression des milices qui sont entretenues aux frais des N. C. : « Pour comprendre, dit-il, combien elles sont ruineuses au pays, il est nécessaire d'observer qu'avant la conversion générale les Églises p. r. composoient dans la généralité de Bordeaux deux synodes, celuy de la basse Guyenne et celuy de Saintonge. Toute la généralité de Montauban et une partie du Languedoc, l'Albigeois et le Lauraguois ne faisoient qu'un synode, en sorte qu'on peut compter qu'à peine y avoit-il dans la haute Guyenne le tiers de huguenots de ce qui s'en trouvoit dans les pays qui composent l'intendance de Bordeaux ; et cette supputation se trouve juste avec celle qu'on a faite dans le temps des conversions, car M. de Bezons m'a dit qu'il y avoit près de 160.000 N. C. dans sa généralité, et, par les mémoires que m'a laissés M. de la Berchère, il n'y en a pas 50.000 dans celle de Montauban. »

Pour notre part nous croyons ce dernier chiffre très exagéré, et nous nous en tenons à celui de 28. 700 (en nombre rond) qui résulte de la statistique détaillée citée plus haut.

Nous ferons remarquer d'ailleurs qu'il ne faut pas confondre « pays montalbanais » avec « généralité de Montauban » ou avec « diocèse de Montauban ». Le chef-lieu

(1) *Bul. prot. fr.* 1866 p. 511 et ss, — 1888 p. 28, — 1896, p. 76, etc.

(2) Publiée par M. de Boislisle en 1874. Voir tome I. 1158. — Puisque nous parlons de cet ouvrage, nous nous permettons d'attirer l'attention sur p. 394 n. : Voir à la date du 30 janvier 1688 un état des nouveaux catholiques sortis de la province (de Languedoc) depuis la conversion générale : 1.049 chefs de famille, 673 femmes, 2.726 garçons, 1.233 filles. — Si cet état est nominatif ou numérique par diocèse, sa publication serait sans doute intéressante.

Digitized by Google

de la généralité se trouvait presque sur la frontière de cette circonscription administrative et était en dehors du diocèse (entendu également comme circonscription administrative) de Bas-Montauban. Il résulte de ce fait que des localités se rattachant à la vieille cité huguenote au point de vue géographique, économique et historique, en étaient séparées au point de vue administratif. Pour ce qui nous concerne, il faut donc retenir que plusieurs Églises (et non des moindres, telles que celles de Meauzac, Lagarde, Verlhac) du Bas-Quercy faisaient partie de la généralité de Toulouse (province de Languedoc).

Cette observation s'applique tout spécialement à l'article, dont nous avons déjà parlé, sur la statistique du Languedoc : les chiffres donnés pour la population du diocèse de Montauban ne concernent que ce diocèse et non la généralité de Montauban. Ajoutons que les généralités de Toulouse et de Montpellier composant la province de Languedoc ne relevaient que d'un seul intendant, résidant à Montpellier.

Il nous a paru curieux, après avoir relu l'article auquel nous faisons allusion, d'en comparer les données à celles d'un chapitre bien connu des Mémoires de Bâville (1), rédigés vers 1698, chapitre qui est intitulé *L'Etat de la Religion à l'égard des nouveaux Convertis* et dont nous nous permettons de reproduire plusieurs passages :

Il n'y a aucune [province] dans le royaume où [les nouveaux convertis] soient en aussi grand nombre. Le dénombrement en a été fait plusieurs fois, il monte à 198.918 *ames*.

« C'est dans les evêchez de Nîmes et d'Alais qu'on en trouve un plus grand nombre. Il y en a dans le premier 39.664 et dans celui d'Alais 41.766. Ils sont dans ce dernier diocèse plus forts que les anciens catholiques, au lieu que dans les autres, les anciens catholiques sont beaucoup plus nombreux. C'est une observation à faire que les nouveaux convertis occupent entièrement le païs des Sévênes, les montagnes des Boutières, du Vivarez et celle de Castres, païs autrefois d'un accez très difficile, ce qui

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de Languedoc par feu M. de Basville, Intendant de cette Province* (à Amsterdam, chez Pierre Boyer 1734), page 76.

Digitized by Google

rendoit les habitans souvent séditieux et portez à la révolte. Pour connoître tout d'un coup le nombre des nouveaux convertis et les lieux où ils sont établis, il faut jetter les yeux sur la carte ci-derrière (le tableau ci-joint).

Etat de la Religion à l'égard des Nouveaux Convertis

Diocèses	Gentilshommes anciens catholiques par chefs de famille.	Gentilshommes (1) nouveaux convertis par chefs de famille.	Autres habitans anciens catholiques par tête.	Autres nouveaux convertis par têtes.
Toulouse	703	»	134 140	497
Montauban	62	»	34 396	1 240
Alby	214	18	84 187	1 008
Lavaur	126	79	44 462	5 320
Castres	142	72	55 469	12 557
Saint-Papoul	95	»	23 010	»
Mirepoix	75	»	56 791	1 065
Comenge	9	»	7 311	»
Allet	124	»	33 178	»
Carcassonne	113	»	56 592	»
Narbonne	160	1	55 592	»
Saint-Pons	91	»	30 443	1 024
Lodève	52	»	26 203	331
Béziers	197	»	63 087	2 514
Agde	101	»	30 538	1 505
Montpellier	395	29	20 674	10 348
Nîmes	212	59	40 720	39 664
Allais	117	96	30 390	41 766
Uzez	226	44	78 502	23 112
Vivarez entre Vienne et Valence	339	25	198 336	33 199
Le Puy	213	»	83 127	974
Mende	162	14	128 302	18 189
Rieux	117	3	26 984	4 165
Total	4 045	440	1 342 434	198 478

« Entre les 440 familles de gentilshommes nouveaux convertis compris en cette table, il y en a 109 qui n'ont pas d'enfans ou qui n'ont que des filles : ce fera autant de familles éteintes dans quelques années...

(1) Les chiffres de cette colonne sont aussi ceux que donne la liste des gentilshommes N. C. du Languedoc publiée dans le *Bulletin* (1880, p. 214 et 349) et extraite des archives de l'Hérault C 273. — Cette liste porte seulement 36 gentilshommes à Nîmes au lieu de 59, et ne cite pas ceux d'Albi, Narbonne et Rieux.

Digitized by Google

« De tous ces gentilshommes il y en a 15 qui ont depuis 5 jusques à 12.000 livres de rente, le reste est au-dessous et la plus grande partie n'en a pas 3. Il est aisé de voir par ce détail qu'il n'y a personne parmi eux qui fasse une grande figure et qui puisse être chef de parti. Il y a un grand nombre de marchands fort riches, mais ils ne feroient jamais rien qui les pût détourner de leur commerce. Généralement parlant, tous les nouveaux convertis sont plus à leur aise, plus laborieux et plus industrieux que les anciens catholiques.

« La disposition de ces nouveaux convertis fut après la conversion générale en 1685, balancée quelque tems entre leur bien et leur ancienne religion. L'attachement qu'ils avoient à leurs biens l'emporta et ils prirent le parti de demeurer dans le Royaume. Quelques-uns d'entr'eux sortirent, et après une exacte recherche je n'en ay trouvé que 4 000 qui ont pris ce parti, dont 600 sont revenus.

« De ceux qui ne sont pas sortis, il en est peu qui soient effectivement catholiques; il y en a néanmoins sur qui l'on pourroit compter. Ils conservent presque tous dans leurs cœurs leur mauvaise religion, et souhaiteroient qu'elle pût être rétablie. »

Soit *198.918* protestants contre *1.346.479* catholiques faisant en tout 1.545.397 habitants. Ce dernier chiffre est inférieur à celui que cite Bâville dans un autre passage de ses Mémoires (p. 38) : « Tous ces diocèses (du Languedoc) sont habitez par 342.758 familles, qui font *1.566.038* âmes ».

Si l'on veut bien se reporter de ce tableau à celui que publie le *Bulletin* de 1902, on constatera l'identité complète de la plupart des nombres, ce qui laisse supposer une origine commune. Nous ne nous attarderons pas à relever et à expliquer les différences (dont plusieurs proviennent, croyons-nous, de fautes de copie), car nous avons hâte de citer un troisième document inséré par C. Rousset dans son « Histoire de Louvois » (tome III, p, 473) et que nous reproduisons d'après ce savant bibliothécaire des Archives de la Guerre. C'est un état des protestants du Languedoc, envoyé, paraît-il, à Louvois par l'intendant de la province d'Agûesseau, peu de temps avant d'être remplacé par Bâville, c'est-à-dire sans doute, en septembre 1685.

Digitized by Google

Il donne les indications suivantes :

Diocèses	Nombre des protestants
Toulouse	497
Bas-Montauban	1 240
Albi	(manque)
Lavaur	5 320
Castres	12 557
Mirepoix	1 165
Saint-Pons	1 024
Lodève	331
Béziers	2 505
Agde	1 514
Montpellier	10 348
Nîmes	81 400
(Alais)	(manque)
Uzès	23 112
Viviers	13 199
Valence en Vivarez	4 263
Vienne en Vivarez	979
Le Puy	974
Mende	18 189
Rieux	4 165

Ici encore nous remarquons l'identité de presque toutes les données de ce tableau avec celles des tableaux déjà cités (1).

Le recensement de d'Aguesseau étant de 1685, et par conséquent le premier en date, il est hors de doute qu'il a servi de base aux deux autres.

Or si le nombre de protestants du Languedoc était d'environ 200.000 avant la Révocation, il avait certainement diminué dans des proportions sensibles en 1698, c'est-à-dire après un exode dont l'importance, quoique niée par Bâville, est attestée par tous les documents contemporains ou postérieurs. Nous souhaitons vivement que la découverte de quelque donnée nouvelle permette l'évaluation un peu exacte de cette diminution. R.-L.

(1) Voici les différences : Mirepoix : Bâville note 100 de moins; — Béziers : B. note 9 de plus; — Agde : B. note 9 de moins; — Nîmes : B. note dans Nîmes et Alais ensemble 81.430, soit 30 de plus — Viviers, Valence et Vienne font ensemble dans l'état de d'Aguesseau 18.441, soit 14.758 de moins que dans l'état de Bâville.

Digitized by Google

Mélanges

AVANT ET APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

Chronique des événements relatifs au Protestantisme de 1682 à 1687 (1)

A Paris, ce 14e novembre 1685.

Le prince d'Orange avoit intercepté des lettres que le ministre et la nourrice de la princesse écrivoient au Roy d'Angleterre; c'est ce qui l'a obligé de faire repasser en Angleterre tous les domestiques anglois.

S. M. B. ayant donné un régiment d'Infanterie au chevalier Talbot qui est catholique, et estant allé pour s'y faire recevoir, il y eut 8 capitaines, de 10 qui composent ce régiment, qui dirent qu'ils ne pouvoient pas luy obéir parce qu'il n'estoit pas de l'Eglise anglicane. Le chevalier Talbot trouva le moyen de les faire arrester et les a fait passer tous 8 par les armes comme rebelles et des-obéïssans aux ordres du Roy.

Il ne reste plus guères de Religionaires dans Rouen. On envoye des dragons à Dieppe qui persuaderont mieux que ne fait le coadjuteur de Rouen.

Les Dragons sont entrez dans la ville d'Orange et s'en sont plûtost rendus maistre que les habitans ne s'en sont apperçûs. Ils se sont saisis de tous les Religionaires qui s'y estoient réfugiez depuis la dernière défense du Roy, entre lesquels il y avoit sept ministres, l'un desquels changea à l'instant. L'on a mené les autres en prison et l'on a rasé un des deux temples de cette ville; et M. Morant (2), Intendant de Provence, y est allé pour y exercer les ordres du Roy.

L'Ambassadeur de Hollande a esté à Fontainebleau pour parler au Roy; mais il n'en a pas été satisfait.

Le Consistoire de la Religion de cette ville de Paris, composé de 24 anciens sans les Ministres ont reçû ordre depuis 4 jours de sortir de cette ville et d'aller dans les lieux qui leur

(1) Voy. *Bulletin* de 1907, p. 557-566.
(2) Le manuscrit porte : *Moreau*, par erreur; ailleurs il est plus exact.

Digitized by Google

sont indiquez par les Lettres de cachet qu'on leur a envoyé, sans qu'il soit permis aux enfans d'aller avec eux (1), (f° 82).

Paris, le 17e novembre 1685.

Lundy prochain se fera l'ouverture du Parlement d'Angleterre. On ne doute pas qu'il ne se fasse de très grandes choses à l'avantage de la Religion du Roy. Dada, nonce secret de S. S. a passé par ici pour Londres où il prendra la qualité de Comte. Le comte de Castelman (en marge : ou Castelmaine), mary de la duchesse de Clevelan, va par mer à Rome ambassadeur d'obédience de S. M. B. Tous ceux de sa maison seront catholiques ; et la maison de Trumbal (2) qui vient ici en qualité d'envoïé extraordinaire (3) sera toute protestante. Preston (4) qui est du conseil du Roy a esté fait chevalier de la reine douairière.

Il y a plusieurs lettres de cachet qui doivent estre données à ceux de la Religion pour les envoïer hors de Paris aussi bien que les Anciens, et on croid qu'on envoïera des Dragons chez les plus opiniâtres.

Il ne reste plus un seul Huguenot dans Orléans. Un père, une mère et un fils aïant esté pris en sortans du Roïaume, le père qui estoit vieil a esté mis en prison, la mère dans un convent, et le fils attaché à une chaisne qui passoit pour aller à Marseille (5).

On a redoublé les Gardes sur les frontières.

Le comte de Tessé est tousjours à Orange avec une forte compagnie. Il en coûte tous les jours huit cents escus à cette ville. Le grand Temple a esté rasé aussi bien que le petit. Et le comte de Tessé aïant sçû que plusieurs de la Religion se réfugioient dans le Comtat, il a fait sçavoir au vice-légat qu'il iroit à Avignon et dans toutes les villes de son gouvernement pour en faire une exacte recherche ; ce qui a obligé ce vice-légat d'afficher un placard pour qu'ils vuident promptement les terres du Pape.

L'Ambassadeur de Hollande, accompagné des envoïez extraordinaires de Danemark et de Brandebourg estant allé trouver le

(1) Cf. O. Douen. *La Révocation... à Paris*. t. II, p. 20 et suiv. où est citée l'Ordonnance Royale.

(2) Sur Milord Preston, voir plus haut, *Bulletin*, 1907, p. 270 et 277.

(3) On lisait au 26 septembre 1685 : « Tréval » (et en note l'auteur corrige : Trumbal) ne vient ici de la part du Roy d'Anglererre qu'en qualité de Résident; et en cette qualité nos ministres ne luy cederont point la main » (fol. 67 v°).

(4) Voir sur Trumbal le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français* : G. Pascal. *Un Ambassadeur désagréable à la Cour de Louis XIV, sir William Trumbal* (1685-1686) t. 43, 1894, p. 169, 271-281.

(5) On sait que l'on nommait *chaîne* la troupe enchaînée des galériens qui étaient conduits, à pied, à travers tout le pays jusqu'au lieu de l'embarquement. Inutile de souligner la tranquillité avec laquelle tout cela est raconté par le nouvelliste.

Digitized by Google

Roy pour luy faire des remontrances de tout ce qui se passe à Orange et dans le Roïaume à l'occasion de ceux de la Religion, le Roy leur a dit qu'il sçavoit bien ce qu'il faisoit et qu'il estoit maistre dans son Roïaume, et comme l'Ambassadeur de Hollande dit que Louis le Gros avoit érigé la principauté d'Orange en souveraineté, S. M. luy répondit que quand cela seroit vray, qu'il y avoit deux exceptions dans la chartre, l'une pour la rebellion et l'autre pour l'hérésie, que ses maistres auroient dû faire comme ceux de Genêve qui avoient chassé les Huguenots françois de leur ville qui s'y estoient retirez depuis un an et les Ministres depuis 3 ans, et qu'au contraire ils recevoient ses sujets transfuges et leur donnoient les moïens de subsister, que les villes de Mildebourg et de Horn avoient fait des ordonnances en leur faveur, et ces Ambassadeurs aïans voulu répliquer, le Roy leur tourna le dos et s'en alla (f° 83) (1).

A Paris le 21e novembre 1686.

L'on travaille publiquement à Londres à faire l'équipage de Castelman (2) pour son ambassade de Rome. On ne doute point que milord Gray n'ait sa grace. On ne le croid pas si coupable auprès de S. M. B. comme on a crû, mais il mérite plûtost récompense que punition pour tout ce qu'il a fait. Le Roy d'Angleterre a r'envoïé icy ses 2 fils bastards pour y achever leurs estudes. Quand ils prirent congé de S. M. B., il leur dit de songer bien à faire leur devoir et à l'estat où estoit leur mère, qu'il avoit abandonné pour s'estre mariée mal à propos et outre sa volonté (3).

Une des plus fortes raisons pour laquelle les Anciens de la Religion ont esté envoïez en exil, c'est qu'il y en a eu un qui a fait le ministre et a baptisé un enfant dans sa maison.

Dans peu de jours l'on verra les moïens dont on se servira pour réduire les opiniâtres de la Religion qui sont dans Paris, que l'on traitera comme ceux des autres villes du Roïaume.

(1) Le nouvelliste semble goûter le procédé diplomatique de Louis XIV. N'était-il pas reçu que le roi était le plus poli des hommes ? Cf. mon étude *Pascal et les Pascalins* commencée dans la *Revue de Fribourg*, juillet 1907.

(2) On lit toujours en marge la correction, inexacte du reste : Castelmaire *(sic)*, sans doute pour Castelmaine.

(3) S'agit-il des fils de Mlle Sidley ? On rencontre dans la lettre du 9 février 1686 . « Il (le roy d'Angleterre) a fait Mlle Sidley, sa maistresse, comtesse de Dorcester. » (fol. 107). La lettre du 16 février porte : « La comtesse Dorcester se retire en Hollande où sa Majesté S. M. B. lui fera tenir ses pensions et où tous ses revenus lui seront portez. » (fol. 109). Enfin on lit au 20 février 1685 : « C'est en Irlande et non pas en Hollande que le Roy a trouvé à propos que la comtesse Dorcester se retirast. Ce prince veut que son fils naturel qui est ici á l'Académie aille faire cette année sa première campagne en Hongrie. On luy fait faire icy un grand équipage. » (fol. 110).

Digitized by Google

Tous ceux de la Province de la Marche se sont convertis en un seul jour. Tous ceux de la ville de Caen se sont aussi convertis les 11, 12 et 13 du courant. Il n'en reste pas présentement plus de 30; encore ont-ils promis de se faire instruire. Ceux de Dieppe sont plus difficiles; plusieurs ont abandonné leurs maisons toutes meublées qui ont esté vendues à l'encan. L'Archevesque, le lieutenant de Roy, et l'Intendant y sont allez. On avoit fait un détachement de 8 hommes par compagnie des Gardes pour aller à Villiers-le-Bel où il y avoit beaucoup d'Huguenots. Tout s'est converti et ils sont revenus (1). Ils vont faire la même chose dans les lieux autour de Paris où il y a des Huguenots.

Mr. Moran (lire Morant) a fait pendre dans Orange un Ministre qui s'y estoit réfugié, lequel avoit autrefois presché séditieusement contre le respect qu'il doit à S. M. (f° 84).

EUGÈNE GRISELLE.

(A suivre.)

SÉANCES DU COMITÉ

19 Novembre 1907.

Assistent à la séance sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. P. de Félice, H. Monod, Fr. Puaux, R. Reuss, E. Rott, N. Weiss.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président exprime l'espoir qu'avec l'aide de Dieu le nouvel exercice se passera aussi bien que celui qui est derrière nous. Puis il exprime les regrets du Comité et de toute notre Société à l'occasion du décès de nos collègues MM. A. Giraud Browning et Ernest Stroehlin survenu, pour le premier le 19 et pour le second, le 26 octobre dernier. M. Giraud Browning avait été président de la Société huguenote de Londres. C'était un ancien et fidèle ami de notre œuvre à laquelle il avait, au cours même de cette année, donné un témoignage de sa sympathie. Il serait à désirer que nous aussi eussions au milieu de nous un homme d'affaires capable comme lui de s'intéresser aux questions historiques auxquelles il consacrait ses loisirs. Quant à M. E. Stroehlin, nous nous souvenons tous de l'assiduité avec laquelle, lors de son séjour à Paris, il suivait nos séances, et du concours précieux qu'il nous accorda

(1) C'est au 12 novembre que Sourches parle de cette expédition : « Le Roi envoya aussi Artagnan, major de son régiment des gardes, avec deux cents soldats, à Villiers-le-Bel, village qui n'est pas éloigné de Paris. pour obliger les huguenots qui y étoient en grand nombre, à se convertir ; mais il n'y trouva plus que quelques restes de familles, tout le reste s'étant enfui par l'appréhension qu'ils avoient eue qu'on ne leur envoyât des troupes. » (p. 330).

Digitized by Google

pour notre exposition de 1902. Le président saisit cette occasion pour évoquer avec émotion le souvenir bienfaisant d'un autre de nos amis, M. le Doyen Jalabert qui, s'il ne fit pas partie de notre Comité, s'intéressait à notre œuvre depuis son origine puisqu'il s'inscrivit 64e sur nos premières listes d'adhésion. Les services que depuis lors il ne cessa de rendre au protestantisme français ne se comptent pas et il a désiré que dans sa bibliothèque et ses nombreux papiers tout ce qui pourrait nous être utile fût mis de côté pour nos collections,

A l'occasion du procès-verbal le président explique ensuite notre circulaire du 11 juillet dernier en faveur du *Monument de la Réformation* et l'appel du *Bulletin* de septembre-octobre qui le complétait. On nous avait demandé de nous entendre avec le Comité dont M. le pasteur Lacheret poursuit l'organisation. Aux dernières nouvelles ce Comité n'était pas encore formé et ne nous avait d'ailleurs pas convoqué. Nous avons donc estimé qu'il valait mieux poursuivre notre initiative qui ne pouvait nuire à ce qui se ferait d'un autre côté.

Le secrétaire rend compte d'un voyage qu'il a fait à Bâle et à Neuchatel où on lui avait demandé des conférences historiques. L'intérêt que l'Eglise francaise de Bâle, très florissante, porte à notre œuvre est toujours aussi vivace qu'à l'époque où M. le pasteur Bernus la dirigeait et elle en a donné des preuves dans les collectes qui nous ont été adressées. A propos du monument de la Réformation le secrétaire constate que quelques Églises, presque toujours les mêmes qui se souvenaient de nous à l'occasion de la Fête de la Réformation, commencent à nous envoyer des collectes. Mais il paraît déjà que la grande majorité de celles qui s'abstenaient de le faire, ignoreront notre circulaire et l'appel du *Bulletin*. Il donne, à ce propos, lecture de la lettre suivante qu'il a reçue au nom de l'Eglise réformée du Saint-Esprit à Paris et de la réponse par laquelle il en a accusé réception :

Paris le 31 Octobre 1907, 5 rue Roquépine (VIIIe)

Cher Monsieur,

Le Conseil presbytéral de ma paroisse, à son grand regret, a dû diminuer le nombre des collectes autorisées dans nos deux temples pour les diverses œuvres protestantes, Au lieu d'une collecte par Dimanche, nous en avons maintenant régulièrement deux; et pour faire face à nos dépenses paroissiales et à nos obligations envers les autres Eglises synodales, nous céderons le moins possible la place à d'autres collectes. Veuillez donc nous pardonner d'avoir été amenés à décider la suppression de la collecte pour la Société de l'Histoire du Protestantisme français, et ce m'est un crève-cœur d'avoir à vous l'annoncer moi-même.

Recevez, chez Monsieur, mes salutations dévouées,

C. Soulier.

Digitized by Google

Paris 31 Octobre 1907. 54 rue des Saints-Pères (VIIe)

Cher Monsieur et honoré frère,

Je réponds dès ce soir à votre lettre de ce jour, car je dois partir demain pour Bâle et Neuchatel où je suis chargé de faire des conférences.

Depuis la Séparation j'ai reçu bien des lettres où cet événement est indiqué comme un motif péremptoire pour se désintéresser de l'œuvre historique à laquelle je suis attaché. Mais j'avoue que je ne m'attendais pas à recevoir ce message de la part de la paroisse du Saint-Esprit. Si cette Eglise est obligée de faire des économies à notre dam, quelle est celle qui pourra justifier l'intérêt qu'elle nous porterait? Cette année, ainsi que vous le savez et que le *Bulletin* que vous allez recevoir vous le rappellera, les collectes qu'on nous destine, nous les recevons pour les transmettre au Comité du *Monument de la Réformation*. C'est donc sur la liste des Eglises qui auront consenti à y contribuer que la paroisse du Saint-Esprit fera défaut. Je ne puis, avec vous, que le regretter.

Veuillez agréer, cher Monsieur et honoré frère, l'assurance de mon dévouement.

N. Weiss.

Cette réponse est approuvée par le Comité avec cette remarque que si feu M. Alfred André qui connaissait notre œuvre et savait s'y intéresser, avait encore été de ce monde, sans aucun doute une correspondance comme celle-là n'aurait pas été échangée entre l'Eglise du Saint-Esprit et la Société d'Histoire.

Le président informe la Société que le trésorier pourra enfin entrer en possession du legs Clamageran, et qu'il a reçu de M. le pasteur Nyegaard une proposition d'ouvrir dans le *Bulletin* une rubrique où l'on indiquerait les ouvrages qui nous sont demandés et qui nous manquent.

La séance étant levée, ce qui concerne la Bibliothèque est renvoyé à la prochaine réunion.

---

14 Janvier 1908.

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. P. de Félice, H. Monod, R. Reuss, E. Rott, J. Viénot et N. Weiss.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le président lit une lettre de Madame A. Giraud-Browning le remerciant du message de condoléance qu'il lui avait adressé au nom du comité, et le secrétaire dépose le portrait du défunt qui venait de lui être envoyé. Le président a aussi assisté à une séance du comité général français en voie de formation pour le Monument de la Réformation; puis il raconte que, contrairement

Digitized by Google

à ce qui nous a été affirmé, le vote du conseil de la paroisse du Saint-Esprit privant désormais notre Société de la collecte de la Fête de la Réformation, n'a pas été unanime, puisqu'il y eut une protestation insérée au procès-verbal de la séance où cette décision fut prise.

A l'unanimité le comité s'associe ensuite aux regrets par lesquels le président annonce la mort de la baronne de Neuflize. Son nom a été trop souvent mentionné, soit dans nos procès-verbaux, soit dans les rapports annuels sur notre Société pour qu'il soit nécessaire d'insister sur l'intérêt que depuis de nombreuses années et surtout depuis la mort de son frère, M. Alfred André, elle n'a cessé de porter à notre bibliothèque. La baronne de Neuflize était la seule dame qui recevait et dépouillait les catalogues des libraires dans le seul but d'y relever chaque année quelques livres ou plaquettes qui manquaient sur nos rayons ou que nous ne pouvions acquérir. Elle a ainsi continué au profit de notre œuvre les traditions si généreuses de M. Alfred André et il est juste que son nom soit inscrit parmi ceux qui figurent en tête de nos rayons.

Le secrétaire annonce avant la fin de la séance que les difficultés constantes créées par les nouvelles machines sur lesquelles depuis deux ans s'imprimait notre Bulletin l'ont contraint à changer encore une fois d'imprimerie.

Bibliothèque. — Elle a reçu, grâce à l'intermédiaire de M. Joseph Roman et du capitaine Juster, de l'Etat-major du gouvernement de Briançon, la photographie d'une maison de cette ville où à la fin du XVIe siècle les protestants voulaient organiser un culte, puis l'estampage en plâtre de l'inscription qu'ils avaient fait graver au-dessus de la porte d'entrée : *Cerches et vos troueres — Entres à la petit porte, 1575.* — M. le lieutenant-colonel Elton Prower, l'un des descendants anglais de Gabriel de Lorge, comte de Mongomery, a donné la photographie du portrait de ce chef huguenot d'après une peinture du musée de Versailles, et Madame Leferme celle d'un portrait miniature dit de Luther, avec un?, conservé au musée de Vienne (Autriche). — M. le baron de Vinck a envoyé par l'entremise bienveillante de M. A. Vuaflart, une pièce rarissime, un jeu de l'oie de la fin du XVIIe siècle ou du commencement du XVIIIe siècle, intitulé : *L'école de la vérité pour les nouveaux convertis.* Cette pièce sera encadrée afin de figurer en évidence dans nos collections.— La bibliotèque a reçu aussi, de M. le pasteur Charles Vernes, en mémoire de son vénéré père, un recueil de poésies contemporaines du massacre de l'amiral Coligny, recueil qui en contient plusieurs qui nous manquaient. — Enfin nous avons reçu, de M. E. Borel, un dossier de pièces manuscrites concernant le protestantisme dans les Hautes-Alpes. — de M. Mailhet, un dossier analogue sur le Dauphiné; — et du fils de feu M. Ch. Pradel,

Digitized by Google

un grand nombre de notes et de papiers pour la *France protestante*. M. Pradel nous autorise à garder les notes qui compléteront utilement nos dossiers et demande que les pièces originales et les généalogies lui soient retournées après avoir été utilisées — A tous ces donateurs, le Comité adresse ses chaleureux remerciements.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

La politique de Catherine de Médicis de 1562 à 1566. Documents nouveaux.

M. Edmond Cabié a publié la correspondance de Jean de Saint-Sulpice, ambassadeur de Charles IX en Espagne (1). Elle est presque complètement inédite, provenant d'une collection particulière. Seules les notes et lettres adressées par ce personnage au roi ou à la reine mère sont aussi, et cela dans un état plus complet, à la Bibliothèque nationale (dépôt des manuscrits), où quelques érudits en ont utilisé des parties. Tout le reste, plus des trois quarts du recueil, avait échappé jusqu'à ce jour aux recherches des historiens, sauf quelques lettres qui ont déjà été imprimées. Ce sont les missives et instructions adressées par la cour à l'ambassadeur, soit plus de 120 pièces tout à fait inédites. Comme elles se rapportent à une des périodes les plus troublées de notre histoire, on devine leur importance. Sans doute, les principales questions qui y sont soulevées « ont été étudiées de nos jours avec un tel soin et une telle compétence que les résultats atteints peuvent être considérés comme définitifs » dans leur ensemble. Toutefois ces documents émanant des personnages qui jouèrent les premiers rôles dans les événements, nous feront connaître une foule de particularités ou d'épisodes qui, pour être d'un ordre plus modeste, n'en sont pas moins dignes de l'attention des historiens. De plus, « à côté de ces pièces officielles, les papiers de Saint-Sulpice renferment de nombreuses missives » privées, qui complètent « ce que les autres sources nous apprennent au sujet de son ambassade ».

Les pages 411 à 413 donnent les documents relatifs à la mission dont il fut chargé par la reine-mère en 1566 pour faire aboutir quelques négociations politiques avec Philippe II et le féliciter de la naissance de sa fille. Il a donc joué un rôle relativement

(1) *Ambassade en Espagne de Jean Ebrard, seigneur de Saint-Sulpice, de 1562 à 1565, et mission de ce diplomate dans le même pays en 1566.* Albi. Nouguiès, 1903, 472 p. in-4°.

Digitized by Google

considérable à son époque et il y a lieu de s'étonner du peu de mention que font de lui les ouvrages imprimés. Issu d'une vieille famille noble de Quercy, il suivit la carrière militaire et participa à la prise et à la défense de Metz. L'année suivante, il épousa la sœur du futur maréchal de Biron, et s'allia ainsi aux Lansac, Noailles et Salignac. Attaché ensuite à la maison du roi comme gentilhomme servant, il fut envoyé auprès de Montmorency prisonnier après Saint-Quentin; et son beau-père étant mort au cours de cette mission, il lui succéda comme gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. En 1559, il dirigea l'évacuation des places que le traité de Cateau-Cambrésis obligeait la France à évacuer dans le Siennois. C'est après cela que Catherine de Médicis, appréciant sa fidélité et ses qualités politiques, le chargea d'une série d'importantes missions, d'abord à l'intérieur, puis en Espagne et en Portugal. Comme ambassadeur, il joua avec prudence et souplesse un rôle particulièrement ardu, vu l'affaiblissement de la France par les divisions intestines. « En dépit d'une foule de difficultés, il maintint le bon accord entre les deux couronnes, et malgré les répugnances du roi d'Espagne, il le fit consentir à cette célèbre entrevue de Bayonne, qui fut telle que la désirait Catherine et qui peut être considérée comme son plus beau succès diplomatique.» D'ailleurs un sommaire des principales négociations de l'ambassadeur, rédigé par lui-même, est reproduit en tête du recueil.

A son retour, il devint membre du Conseil privé. En 1567, il fut blessé à la bataille de Saint-Denis, et prit part en 1573 au siège de La Rochelle, où il perdit un de ses fils. Cette époque marque l'apogée de sa fortune et de son crédit; car de 1569 à 1575 il fut gouverneur et surintendant de la personne et des biens du duc d'Alençon, quatrième fils de Catherine. Et lorsque ce prince s'enfuit de la cour et se joignit aux ennemis de sa mère, ce fut encore Saint-Sulpice qui fut employé à l'œuvre de la réconciliation. En février 1579, il fut un des principaux hommes d'Etat aux conférences de Nérac, puis essaya, vainement d'ailleurs, d'en faire exécuter les décisions dans le Quercy, qu'il ne quitta plus et où il mourut au début de novembre en 1581, âgé d'environ 60 ans. « Avec lui disparaissait un des collaborateurs les plus dévoués, et les plus habiles de Catherine. »

M. Cabié n'a reproduit *in extenso* que les pièces les plus importantes, se contentant pour les autres d'analyses ou d'extraits. Il a eu soin de distinguer les autographes des écrits des secrétaires; car il admet que ces derniers ont, dans bien des cas, rédigé eux-mêmes les missives, comme semble le prouver l'état des minutes. Enfin une table alphabétique des noms propres et des principales matières facilite l'emploi du recueil, qui semble des-

Digitized by Google

tiné à être activement consulté par tous les historiens pour les premières années du règne de Charles IX.

TH. SCHOELL.

Leibniz et ses projets d'union.

On sait que Leibniz poursuivit toute sa vie le rêve d'unir la chrétienté entière en une Église universelle qui conquerrait le monde. L'histoire de ses tentatives successives pour réaliser cette idée vient d'être largement retracée, d'après des documents inédits, dans la Collection historique des grands philosophes (1), par M. Jean Baruzi, qui aurait pu intituler son livre : La religion de Leibniz. En effet, c'est une étude très fouillée, très documentée, même assez aride et tout à fait privée d'attrait littéraire, sur l'activité et les aspirations religieuses de Leibniz. Le sujet est évidemment un peu sec et froid par lui-même, étant donnée la personnalité en jeu; toutefois, il aurait pu, ce me semble, sans qu'on eût besoin d'user d'artifices de style ou de composition, être animé et égayé et surtout réchauffé un peu, de manière à n'intéresser pas seulement le lecteur professionnel poussé par le désir de trouver un renseignement nouveau. En un mot, on eût aimé trouver dans ce livre plus d'âme et plus de sensibilité largement humaine.

Quoi qu'il en soit, sa matière est épuisée en trois parties : La première, l'*Expansion vers l'Orient*, raconte combien « Leibniz fut hanté par l'Orient. Constamment il fut soucieux de l'atteindre, de le pénétrer et comme d'y transporter l'Europe. Le projet de conquête de l'Égypte, les plans proposés à Pierre le Grand, les encouragements donnés aux missions des Jésuites, formulent diversement un rêve identique ». La dernière phrase marque les trois phases, ou faces si l'on préfère, de cette hantise. Tour à tour, Leibniz pousse Louis XIV à conquérir l'Égypte, embrasse les projets mondiaux de Pierre le Grand, et cherche dans les Jésuites l'instrument nécessaire pour la construction de son Église universelle. La deuxième partie montre comment le philosophe eut l'idée de cette construction et s'en représenta la réalisation. Quatre points : La Genèse religieuse. — Le milieu hanovrien et les circonstances historiques du premier projet d'union (1676-1679). — La recherche de la vraie Église. — L'obstacle ou les conditions de l'unité. Ce dernier chapitre donne les préoccupations spécialement protestantes de Leibniz (2), qui intéresseront

(1) *Leibniz et l'organisation religieuse de la terre.* (Avec un fac-simile d'un autographe de Leibniz, p. 224). Alcan, 1907, 525 p.

(2) Depuis la p. 356. Voir surtout la violente lettre à Villars « sur ce qu'il a accepté le commandement des Cévennes », p. 359.

Digitized by Google

sans doute en première ligne les lecteurs de ce *Bulletin;* puis toute l'histoire des échanges d'idées entre notre philosophe et Bossuet. Leur correspondance, commencée en 1678, « en apparence » au sujet du Talmud, et interrompue depuis 1694, « se renouvelle d'abord timidement en 1699 », pas seulement à cause de la défiance de Bossuet ou de la prudence calculatrice de Leibniz. « L'obstacle réel est ,sans doute, cette lointaine et vaste tentative d'union protestante ». En d'autres termes, Leibniz poursuivait, d'une part, l'union entre protestants et, d'autre part, entre protestants et catholiques; et ces deux tentatives d'union, destinées dans sa pensée à se préparer et à se compléter réciproquement, devaient forcément, dans la réalité, se contrecarrer souvent et, chose plus grave, donner même parfois aux efforts de Leibniz des apparences de duplicité. Et maintenant, ne reste-t-il donc rien de tous ces projets? se demande, au bout du compte, M. B.. lui-même. Il y répond par une sorte de subterfuge : « Cette œuvre *fut* réalisée. Elle fut vraie pour celui qui la conçut. Et l'effort de Leibniz ne sera pas plus perdu pour ceux qui le méditeront et le recréeront en eux-mêmes que n'apparaît stérile à l'homme qui la réincarne en soi toute la pensée de ceux qui écrivaient comme si l'univers était convertible en esprit ». Sans doute; mais je crains que cette consolation ne semble bien métaphysique et subtile à plus d'un lecteur!

Troisième partie et conclusion : *La gloire de Dieu* ou la religion proprement dite de Leibniz. C'est « la question même du Leibnizianisme essentiel », dont l'interprétation dépasse les bornes de ce Bulletin *historique*.

TH. SCH.

Le Protestantisme en Saintonge sous le régime de la Révocation.

C'est le titre d'un nouveau et beau volume (1) du biographe de Casaubon, M. L.-J. Nazelle. Son récit tragique déroule les trois phases identiques à peu près partout : Le lendemain de la Révocation — La restauration du protestantisme et l'action anti-protestante — L'aurore de la liberté depuis le synode de 1763. Il serait éminemment intéressant de suivre les principaux développements de ce récit. Mais cela nous mènerait loin; et d'ailleurs la lamentable histoire de la violation des consciences a pris sensiblement le même cours en Saintonge que dans les autres régions de la France, si ce n'est que les religionnaires y étaient plus nombreux que presque partout ailleurs, et que cette province fournit ainsi un exemple particulièrement caractéristique de ce qui s'est passé dans le reste du pays.

(1) Fischbacher, 1907, 330 p.

Digitized by Google

Ne pouvant donc donner un résumé complet de la lutte séculaire sur les bords de la Charente, essayons au moins d'en marquer les points saillants ou plutôt les parties les plus curieuses, telles que la fameuse mission de l'abbé Fénelon, dont « il a été longtemps admis comme un fait incontestable » qu'elle avait « remporté de grands succès et s'était fait remarquer par sa douceur et sa modération » (p. 63). En réalité « nous avons affaire non pas à un apôtre, mais à un fin diplomate » et « malgré toutes ces habiletés, le succès... fut plutôt médiocre ». Aussi « il y a à peine un mois qu'il est en Saintonge et déjà il parle de l'*obstination incroyable* des hérétiques... Non seulement il les hait, mais il les insulte » et « au bout de peu de temps, fait appel lui-même à la mission bottée » et ce n'est que grâce à l'aide des dragons qu'il « put s'attribuer la conversion de La Tremblade et de Marennes » (p. 266).

Puis il y a le ministère de Louis Gibert, « qui remplit en Saintonge un rôle analogue à celui de Paul Rabaut en Languedoc ». Né en Cévennes (1722), il entendit « parler du dénuement spirituel des Églises de l'Ouest » et se donna tout entier à leur réorganisation (p. 111). C'est à propos de lui que l'auteur cite « un fait assez étrange de la situation religieuse à cette époque ; c'est que des pasteurs proscrits et même condamnés à mort étaient assez fréquemment appelés à négocier avec les autorités qui les poursuivaient » (p. 118). Ce fut Gibert qui forma et réalisa en partie le plan si hardi de remplacer les cultes au désert par des réunions plus fréquentes, mais moins populeuses dans des édifices spéciaux, granges à l'extérieur, temples au dedans. « C'est dans la presqu'île d'Arvert que fut faite la première tentative de ce genre » (p. 129). L'institution de ces *maisons d'oraison* a rendu au protestantisme saintongeois « un service qu'il serait difficile d'exagérer » (p. 137). Mais plus tard la préoccupation dominante de Gibert fut l'émigration. Désespérant de voir la liberté religieuse en France, il « s'embarque pour l'Amérique avec une nombreuse escorte d'émigrants et va mourir au milieu d'eux » en 1773. « Son œuvre subsista et la petite colonie devint florissante » (p. 199).

Il y aurait encore à mentionner la tolérance, spontanée ou inspirée par la Cour, du maréchal de Senneterre (p. 168), et, dans un tout autre ordre d'idées, la fréquence tout inattendue et à première vue inexplicable des conversions, au moment même où la persécution tend à disparaître (p. 244). Elles sont causées évidemment par l'affaiblissement des convictions, surtout chez les jeunes gens (p. 248). Enfin, au point de vue statistique, nous constaterons que : 1° lors de la reconstitution officielle des Églises en l'an X, les protestants étaient plus nombreux qu'à la fin du

Digitized by Google

règne de Louis XV; 2° dans certaines régions, spécialement autour de La Tremblade, leur chiffre était alors le même qu'aujourd'hui; 3° il a diminué au contraire entre la Seudre et la Charente; 4° il n'a augmenté qu'à Rochefort, et autour de Saintes et dans les environs de Saint-Jean-d'Angély et de Pons; 5° la population protestante actuelle de la Charente-Inférieure est à peu près ce qu'était celle de la Saintonge et de l'Aunis à la fin au XVIIIe siècle. C'est donc par rapport au nombre proportionnel une diminution qui porte surtout sur La Rochelle et Ré, Marennes et environs, enfin Oléron.

TH. SCH.

Les Apothicaires (poitevins) et la Réforme.

Tel est le titre donné par M. Pierre Rambaud, pharmacien en chef des hôpitaux de Poitiers, au quinzième chapitre de son ouvrage sur *La Pharmacie en Poitou jusqu'à l'an XI* (Poitiers, Blais et Roy, 1907, 800 p. Extrait du t. XXX, année 1906, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*). Voici les données les plus importantes de ce chapitre (c'est le seul qui touche à la Réforme et qui, par conséquent, intéresse notre *Bulletin*) :

Les règlements du XVIe siècle imposent d'abord à tout candidat à la maîtrise l'obligation d'être catholique. Plus tard, les huguenots obtiennent la liberté d'exercer la pharmacie à Saint-Maixent et à Thouars ; et même à Poitiers et à Niort, les anciennes prescriptions finissent par tomber en désuétude. Bientôt « le corps médical contint autant de calvinistes que de catholiques » (1). Parmi les chefs huguenots poursuivis après le pillage des couvents et églises de Poitiers (juin-juill. 1562), figure le maître apothicaire Louis Royer, bourgeois de la ville depuis huit ans et préposé depuis cinq ans à la garde des remparts, de la porte Saint-Cyprien à celle de la Tranchée. « Les protestants ayant envahi la ville par cette dernière, il est probable qu'il sut profiter de sa situation pour favoriser leur entrée. » Un autre fait montre mieux encore à quel point les apothicaires prirent part aux luttes religieuses : L'un d'eux, « Marc de la Hupperoye, s'engage en qualité de sergent dans une bande de reîtres qui va prendre part, en 1574, au siège de La Rochelle... il meurt assassiné, le 11 janvier 1583, dans la rue Notre-Dame-la-Petite, par un gentilhomme du cardinal de Gondy ».

(1) Selon Lièvre et d'Aubigné, Calvin aurait prêché à Poitiers en 1534 et y aurait séjourné quelques semaines, gagnant à sa cause beaucoup de professeurs de l'Université.

Digitized by Google

Les religionnaires de Poitiers allaient au prêche de Lusignan, voyage long et pénible; en juin 1568, on leur refuse l'autorisation de construire un lieu de culte. « Ce n'est qu'à l'Édit de Nantes qu'ils choisissent, à la Cueille-Mirebalaise, une place où, malgré l'opposition des catholiques, ils construisent un temple, sous leur ministre Jacques Clémenceau (1) ». De 1616 à 1633, la faculté de médecine a pour doyen le « réformé Pascal Lecoq, dont les deux fils furent également médecins ». C'est dire que la faculté est peuplée de huguenots. De même dans le corps pharmaceutique. Le voyageur Zinzerling, *Sincerus Jocondus*, passant à Poitiers, fait le plus grand éloge de David Lussauld, qui avait sa pharmacie près de l'hôtel de la Cloche-Perse, où fréquentaient surtout des étudiants allemands, avec lesquels il frayait au point qu'il était « très versé dans leur langue ». D'ailleurs, « tout un quartier, du Palais à la place du Pilori, était habité par des étudiants d'outre-Rhin qui disparurent à mesure que l'Université devint plus catholique sous l'influence des Jésuites ».

Chose à noter : jusque vers la prise de La Rochelle, « les catholiques vont chez les pharmaciens protestants comme chez les autres, ainsi que le constatent de nombreuses demandes en payement, adressées au Présidial ». Mais dès 1623, « l'hôtel de ville de Poitiers ordonne aux maîtres-jurés des arts et métiers de vivre et de mourir dans la religion C. A. et R. Toutefois, le 15 janvier 1643, le Syndic du Clergé se plaint encore amèrement de ce que cette ordonnance n'est pas observée; et même l'édit du 1er février 1669 admet les membres des deux cultes en nombre égal dans toutes les assemblées de leur corporation, sans que les protestants aient à payer aucun droit pour les chapelles et confréries. Mais bientôt tout change par l'arrivée d'un pouvoir nouveau et tout-puissant, celui de l'Intendant. Marillac s'attaque surtout à ceux « dont l'influence, au lit de mort, peut être considérable », et les apothicaires protestants deviennent de moins en moins nombreux dans les villes. A la Révocation, ils doivent « se convertir ou disparaître ». A Saint-Maixent, la conversion de l'apothicaire Jean Liège n'est obtenue que « grâce à d'épouvantables violences », minutieusement décrites p. 302. Quelques-uns réussirent à émigrer, tandis que d'autres « retournent tout doucement à leur ancienne religion ». On trouvera, page 304, une intéressante enquête faite en 1698 sur les nouveaux convertis.

TH. SCH.

(1) Cf. *Bull.* 1907, 507.

Digitized by Google

La conversion de Turenne

M. le pasteur Jacques Pannier a repris cette question si controversée, dans une série d'articles de la *Revue Chrétienne* qui ont été tirés à part (1) et qui nous offrent toute une biographie du maréchal au point de vue de son évolution religieuse. Le sujet a été si souvent traité qu'il était bien difficile d'y apporter des éléments vraiment nouveaux. Toutefois, la brochure de M. P. se lit encore avec intérêt, même quand on est au courant de ce qui a été écrit précédemment sur ce sujet qui n'est guère plus éclairé aujourd'hui que lorsque Elie Benoît écrivit avec tant de bon sens et de sincérité : « Lorsqu'on ne lui parlait plus de rien, il s'avisa lui-même de se faire instruire et d'embrasser la religion romaine. Il ne rendit compte de ses motifs à personne et on ignore parfaitement quelles furent ses véritables raisons. »

L'histoire continue donc à refuser, à M. P. comme à ses prédécesseurs, le dernier mot de l'énigme, et nous restons, après comme avant, en présence d'un problème purement psychologique que chacun résoudra selon son tempérament et ses tendances conscientes ou inconscientes. Il est toutefois une phrase de M. P. qui pourrait nous mettre sur une piste féconde : « Après sa conversion, plus ardemment encore qu'avant, Turenne travailla au projet de réunion des deux Églises, en absorbant l'Église réformée dans l'Église romaine ; ce projet, depuis longtemps, avait toutes ses sympathies ». Il me semble qu'on peut tirer de cette allusion des conséquences plus directes et plus profondes que ne le fait M. P. qui semble ne la jeter qu'en passant et sans y attacher d'autre importance. Si Turenne croyait la réunion possible et souhaitable, ce qui après tout n'est pas tellement insensé, il devait se dire que sa propre conversion ne pourrait que hâter la fin du schisme. Puis, pourquoi ne pas admettre qu'un peu de scepticisme (je ne dis pas sur le sentiment religieux en lui-même, mais au moins sur la valeur relative de ses manifestations diverses) soit venu faciliter la démarche que Turenne pesait et envisageait certainement depuis longtemps ?

Quant à mettre la dévastation du Palatinat en rapport avec la conversion, c'est peut-être hardi, mais la lettre de l'Electeur Palatin citée p. 48 suggère, en effet, et justifie même un peu ce rapprochement, puisqu'elle renferme cette phrase caractéristique : « *Vous n'en avez pas usé de même avant votre conversion.* »

— TH. SCH.

(1) *Turenne d'après sa correspondance, etc. Notes et documents sur l'évolution de ses idées religieuses.* Fischbacher, 1907, 56 p. avec gravures.

Digitized by Google

Un épisode de la révocation de l'édit de Nantes.

Tel est le titre d'une brochure (Groningue, Erven B. van der Kamp, 1907, 23 p.) de Me H. D. Guyot, ancien vice-président du tribunal de Groningue, descendant de réfugiés messins et qui a déjà en différentes occasions fourni de précieuses indications aux historiens du Refuge, tant français qu'allemands. Son titre de ci-dessus est un peu aventuré : car l'épisode — plutôt banal — dont il nous raconte ici tous les détails ne se rattache qu'assez indirectement à l'histoire de la Révocation. Ce n'est que si — comme il le suppose avec quelque apparence de raison, mais sans pouvoir en donner la preuve décisive — l'un des principaux personnages de son récit a été réellement un faux frère, un traître, mêlé aux huguenots pour les perdre, que l'épisode acquiert une importance caractéristique pour l'histoire du Refuge hollandais.

Voici le sujet, aussi brièvement résumé que possible :

Un arrêt du 11 juin 1680 ayant exclu les protestants des fermes et gabelles, *Jean Tronchin* et *César Caze* durent rompre l'association qu'ils avaient formée avec quelques fermiers généraux pour la ferme du tabac. Leurs affaires étant embrouillées et même en mauvais état, un arrêt du conseil royal leur accorda un délai de deux ans pour payer leurs dettes. Deux mois après, ils firent un arrangement à l'amiable avec leurs anciens associés de la ferme, de sorte que, quand, avant la fin du délai, ils assemblèrent publiquement leurs autres créanciers, et conclurent un accord avec eux, les fermiers n'y formèrent pas la moindre opposition. Là-dessus, Caze et Tronchin émigrèrent à La Haye, où ils furent suivis de près par *Daniel Bousanquet*, ancien employé à la ferme du tabac et se disant protestant, qui demanda à se mettre à leur service. Mais, mécontent de la situation offerte, il retourna à Paris un an avant la Révocation et intrigua auprès des fermiers, essayant de leur persuader que Tronchin et Caze avaient emporté de grands trésors en Hollande et leur devaient beaucoup plus qu'ils n'avaient payé. Ces intrigues eurent un tel succès que le 21 octobre 1685 (notez la singulière coïncidence : c'était la veille de l'enregistrement de l'édit de Révocation à Paris), le lieutenant-civil du Châtelet décréta la prise de corps contre nos deux réfugiés, et que Bousanquet, accompagné d'un procureur mandataire des fermiers, et muni d'un passeport du roi et de lettres de recommandations pour l'ambassadeur de France à La Haye, alla les attaquer en justice à Amsterdam et en Frise où ils s'étaient réfugiés.

Ces quelques données suffisent pour mettre le lecteur au courant de l'affaire qui traîna en longueur et eut des péripéties dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer ici. Nous dirons seule-

Digitized by Google

ment que Bousanquet fut emprisonné à Amsterdam en septembre 1689 et mourut sans doute en prison vers l'été de 1693; que Caze fut interné pour dettes à Leeuwarden le 24 avril 1688 et « a dû subir une détention de plus de 12 ans ». Tout ce récit, sans être d'un intérêt capital, révèle néanmoins, dans un domaine jusqu'ici inexploré, quelques-unes des difficultés de toute nature provoquées par la Révocation (1).

TH. SCH.

Le Martyrologe protestant des Pays-Bas (1523-1597) (2)

M. Jean Meyhoffer, aujourd'hui pasteur en Belgique, a consacré à ce sujet la thèse par laquelle il a terminé ses études théologiques à Lausanne. Il y discute surtout les conclusions de deux ouvrages : W. J. F. Nuyens, *Geschiedenis der Nederlandsche beroerten*. Amsterdam 1865-1870, 8 vol. et Van der Haeghen, Arnold et Van den Berghe, *Bibliographie des martyrologes protestants néerlandais*. La Haye, 1890, 2 vol. Il examine aussi les témoignages contemporains de Bernard Navagero, de Jacques de Wesembeke, du duc d'Albe, qui se serait vanté d'avoir « fait périr, pour extirper l'hérésie, plus de 18 000 personnes, par la main du bourreau, pendant les 6 ans qu'il gouverna les Pays-Bas, » enfin l'estimation certainement exagérée de Grotius qui avance le chiffre de 100 000 victimes pour le règne de Charles-Quint seulement, chiffre qui « a été repris par de nombreux historiens pour qui (il)... est devenu un axiome ». Le prince d'Orange se contente de la moitié dans sa *Justification*, et cela même semble fort exagéré à Prescott, (*the reign of Philip the Second* 1855), dont le raisonnement est toutefois vivement combattu par Bakhuisen van den Brink, dans ses annotations à la traduction néerlandaise de Motley (*History of the rise of the Dutch Republic* 1856). Enfin, après avoir encore interrogé la Collection des sentences du duc d'Albe, publiée en 1735 à Amsterdam par Marcus, et avoir comparé les martyrologes avec les pièces d'archives et avec les historiens, pour diverses localités, l'auteur conclut « que le nombre approximatif de ceux qui furent réellement exécutés comme hérétiques... est *au bas mot de 18 à 20 000* ». Ce chiffre qui se rapproche de celui du duc d'Albe porte naturellement, non sur une période de 6 années, mais sur celle de 1523 à 1597.

(1) Je viens d'apprendre avec chagrin que mon aimable et fidèle correspondant M. H. Guyot est mort le 10 janvier dernier. Nous reviendrons sur la carrière de cet homme de bien. *Réd.*

(2) *Étude critique*. Publication de la *Société d'Histoire du Protestantisme belge*. Imprimerie de Nessonvaux, 1907, 204 p. in-8° avec un glossaire et un Index.

Digitized by Google

La critique des sources prend plus de la moitié du volume et est précédée d'une étude historique sur les différentes phases de la répression de l'hérésie. La documentation de l'auteur est vaste et sûre, son impartialité entière. Ce n'est qu'à la dernière page qu'il manifeste son indignation : « On a peine à comprendre la froide cruauté de Charles Quint, qui sacrifiait à ses visées politiques dans les Pays-Bas, ceux à qui, ailleurs, il accordait la liberté de conscience; le fanatisme sanguinaire et l'odieuse duplicité de Philippe II, chez qui tout sens moral était perverti; les féroces instincts du duc d'Albe », etc. Ce volume est donc une contribution importante à l'Histoire de la Réforme aux Pays-Bas et nous félicitons la *Société d'Histoire du Protestantisme belge*, d'inaugurer ses publications par un travail de cette valeur (1).

TH. SCH.

CORRESPONDANCE

La Réforme en Ardenne. — M. Bossu a publié une intéressante étude généalogique sur *La Famille de Dalle*, in-8°, 88 p., Paris, A. Picard, 1907. Cette maison, originaire de la Westphalie, dont le premier représentant, insigne routier des guerres de ce temps, vint se fixer en Réthelois au XVe siècle, ne disparut qu'après la Révolution, dans les premières années du XIXe siècle. Plusieurs de ses membres embrassèrent la Réforme au XVIe siècle et s'allièrent avec des familles ardennaises connues par leur attachement au protestantisme. Ils paraissent être retombés dans le catholicisme aux environs de la Révocation. M. Bossu cite une cérémonie de confirmation présidée au couvent du Mont-Dieu, en 1673, par l'archevêque Maurice Le Tellier, où figurent deux enfants et une vieille fille de 40 ans, de la famille de Dalle. Cette date a tout l'air d'être celle de leur conversion plus ou moins volontaire. Les travaux de M. Bossu seront à consulter lorsqu'on étudiera sérieusement l'histoire de la Réforme en Ardenne.

H. D.

La philosophie à l'Académie de Saumur (voy. *Bull.* 1907, p. 480).— Nous avons reçu de M. le professeur J. Prost la réponse qui suit, aux remarques de M. D. Bourchenin, dont nous donnons ensuite la réplique :

« J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la note de M. Bourchenin sur

(1) L'impression et la correction de ce volume accompagné d'un index ont été tout particulièrement soignées.

Digitized by Google

mon étude. Les corrections de l'orthographe de certains noms propres ne m'ont pas surpris. On devine ces noms dans les documents plutôt qu'on ne les lit et ceux qui ont écrit les délibérations des registres ne se sont jamais mis en peine de bien orthographier. Toutefois je ferais des réserves pour *Burgersdick*, dont l'orthographe telle que je l'ai donnée est acceptée couramment par les historiens de la philosophie. De plus, si je n'ai pas donné à *Des Loges* son nom de famille complet, c'est que, dans les registres de Saumur, on ne lui donne que ce nom seul. C'est tout au plus si, dans une délibération du 4 février 1646, on trouve écrit : « Des Loges, fils du sieur du Pré Brissac. » A supposer, ce qui n'est pas sûr, qu'il ait pris les titres de son père, son nom serait donc *Jacques du Pré Brissac*. — Enfin à propos de la note 5 de M. Bourchenin, je ferai remarquer que je n'avais pas à corriger un texte que je transcrivais, que ce texte, d'ailleurs, bien lu, ne peut donner lieu à l'interprétation rapportée. En effet, p. 158, on lit ; « Nous avons déclaré aux dits sieurs ministres et professeurs ès « personne de Maître Jean Barrin, Henry Philipponneau, Escuis de « Montargis *et* du sieur Druet et de Vilmandie, professeurs en « ladite Philosophie. » Or le *et* que je souligne sépare nettement les ministres des professseurs. Quant à la virgule après Philipponneau, elle est de rigueur, le mot Escuis désignant une qualité, et ce mot ne peut être pris pour un nom propre à cause de son usage courant. D'ailleurs, p. 159, l. 33, toute possibilité de confusion est écartée par ce fait que Philipponneau est désigné par de Montargis tout court. Quant aux signatures, si de Montargis peut être pris pour désignant une personne seule, procureur du roy devrait pouvoir l'être également.

« Il n'y a d'ailleurs jamais eu, quoiqu'on en dise, trois professeurs à l'Académie de Saumur. Il est arrivé seulement que Duncan, quand les matières officielles se réduisaient à la logique et á la physique, donnait en plus quelques leçons de métaphysique.

« Je laisse M. Bourchenin libre d'utiliser ces notes rapides, s'il le juge à propos, dans l'intérêt des lecteurs du *Bulletin*, et de leur donner la forme qu'il préfère.

« Veuillez...

« J. Prost. »

M. Prost veut bien accepter nos quelques observations présentées à l'occasion de certaines orthographes adoptées par lui en ce qui concerne les noms de l'Académie de Saumur. Il fait pourtant quelques réserves à son tour. Notamment il défend l'orthographe *Burgersdick*, comme étant celle qui a cours dans le monde philosophique. Je le sais ; mais serait-ce une raison pour l'accepter *a priori*? Du reste, ceci n'a guère d'importance.

Digitized by Google

Pour *Des Loges*, il n'est pas question de Brissac dans les registres manuscrits de Saumur. — Sans doute. Mais je ne puis que maintenir mon observation, tout en reconnaissant que M. Prost n'était nullement obligé de donner à ce professeur tous ses noms (Jacques du Pré Brissac). Dans l'Église, on l'appelait couramment *Brissac des Loges*.

En ce qui concerne *Philipponeau*, le savant historien avait bien lu — et il interprète comme moi. Je n'ai donc plus rien à dire — sauf que le lecteur, qui n'est pas au courant des faits comme M. Prost et moi, doit fatalement tomber dans l'erreur que je signalais. Peut-être cet inconvénient, comme les autres d'ailleurs, eût-il été aisément évité si notre auteur avait simplement éclairé son « lecteur bénévole » par quelques renvois explicatifs au bas de la page ? Pour ce dernier, Montargis et Montargier n'est pas la même chose.

Enfin pour ce qui regarde la troisième chaire de philosophie à Saumur, j'ai toujours pensé, comme M. Prost, qu'elle n'exista pas officiellement. C'est pour ce motif que je l'ai considérée comme intermittente et qualifiée ainsi pour la distinguer des deux chaires réglementaires conformes à l'usage du temps.

Il reste, d'ailleurs, que ces sortes de menues critiques, ne visant pas le fond des publications, intéressent seulement la curiosité des spécialistes.

DANIEL BOURCHENIN.

Valency-Lausanne, 13 janvier 1908.

Monsieur,

La famille de Luze (Voy *Bull.* 1907, p. 574). — On me communique le fascicule du *Bulletin* de la Société d'histoire du protestantisme français contenant un article sur la famille de Luze, à laquelle je suis allié. Je n'ai pas lu la notice de la *France protestante* la concernant, mais, par contre, je puis indiquer à ceux de vos collaborateurs que le sujet intéresserait quelques *sources* de renseignements.

1° Notice généalogique sur la famille De Luze, extraite de la Biographie neuchâteloise, par F. A. M. Jeanneret et J. H. Bonhôte, son continuateur. Locle 1863.

2° L. Vivien. Les familles du Refuge en pays Neuchâtelois, préface de M. Bernus de Pressensé. Neuchâtel, Imp. L. A. Borel, 1900, article De Luze ; p. 107.

3° Almanach de Gotha (Gothaisches Genealogisches Taschenbuch der freiherrlichen Haüser, 1905, pages 473 et 474.) M. Alfred de Luze, allié Johnston, fut créé *baron* par le Grand-Duc de Hesse-Darmstadt, pour lui et ses descendants. Il avait été long-

Digitized by Google

temps consul de Hesse à Bordeaux. Son frère, fixé aux Etats-Unis, fut consul général de Suisse à New-York, dans la 2e moitié du XIXe siècle.

Le banneret de Neufchâtel J. J. de Luze (1728-1779) et son épouse née Warney (1728-1756) comptèrent au nombre des amis de J.-J. Rousseau. Un autre de Luze (Abraham 1727-1790), fut pasteur à Lignières (Neuchâtel).

Mme veuve Th. Vernes d'Arlande, née du Vivier, à Bordeaux, a fait imprimer il y a quelques années une généalogie de la famille de Luze (descendance du banneret) qui est bonne à consulter.

La branche vaudoise des de Luze, qui possède la bourgeoisie de Treycovagnes, près Yverdon, est représentée aujourd'hui par M. J. J. de Luze, allié Châtelain inspecteur-forestier à Chigny-sur-Morges. Les de Luze, comme il a été dit, n'existent plus dans le canton de Neuchâtel.

Ces jours-ci une feuille de Talence (Gironde), a consacré à M. Maurice de Luze, l'un des chefs de la maison de vins de Bordeaux, un article très élogieux, M. Charles de Luze, son frère aîné, fait, sauf erreur, partie du Consistoire de l'Église réformée de Bordeaux et du Comité directeur de l'Asile de la Force. Il est chevalier de Wasa.

Je verrai, à l'occasion, ce que dit l'Encyclopédie du XVIIIe siècle, de l'industrie des toiles peintes, possédant cet ouvrage, mais le moment n'est pas propice pour travailler dans des mansardes non chauffées.

Le *Musée Neuchâtelois* a parfois publié des articles où sont mentionnés des membres de la famille de Luze. Ainsi il en a paru en mai et juin 1907 sous la signature Gaudot.

Il est à remarquer que l'officier aux gardes suisses de ce nom a échappé au massacre du 10 août par une circonstance providentielle. Plusieurs écrivains le comptent au nombre des victimes de cette journée, bien à tort.

Je serais heureux que ces quelques notes puissent vous être utiles. Une correspondance J.-J. Rousseau-de Luze a été publiée en 188.? dans un recueil éphémère, la *Revue internationale*, de Mlle Melegari. Cette revue a eu la primeur du *Journal intime* de Benjamin Constant.

Agréez, etc.

W. DE CHARRIÈRE DE SÈVERY.

La date de la mort du pasteur Jacques Merlin. — Tous les biographes de ce pasteur, depuis Crottet jusqu'à Delayant, ignorent la date précise et les circonstances de sa mort. Je vous les

Digitized by Google

adresse d'après le journal autographe inédit de *Joseph Guillaudeau*, avocat et ancien du consistoire de La Rochelle, manuscrit n° 25 de la bibliothèque Marsh, de Dublin : DE RICHEMOND.

Mort subite de Merlin, ministre.

Le dimanche 26e du mois de jeuillet on dit an (1620) Mr Merlin, l'un des ministres de ceste Eglise fit le cathéchisme et de là feust aux prières, sans qu'il se trouvast mal, et l'heure du soupper estant venue, il se mit à soupper, sans se plaindre et ayant quasi souppé et voulant mettre la main au plat pour prendre du pourpier, une apopletie le saisit, de telle sorte qu'il tomba sans dire aucune parole et mourut le lendemain sur les cinq heures du matin et feut enterré le mardy en suivant et croy qu'il y avoit trois mille personnes à son enterrage. »

Note complémentaire sur les persécutions à Chirens, Grenoble et environs, de 1536 à 1541. — On est prié d'ajouter à l'étude sur les *Origines de la Réforme et des guerres de religion en Dauphiné* insérée dans le *Bullelin* de 1907 p. 316 à 361 (tirage à part; *En Dauphiné*, p. 32 à 77), les notes complémentaires qui suivent et où se trouvent de nombreuses allusions à ces persécutions que d'autres textes nous permettront sans doute de préciser un jour. — *Bull.* 1907, p. 328 (*En Dauphiné* p. 44) note 2, ajoutez : Cf. Herminjard *Correspond. des Réformateurs*, t IV, 129 ; — même page, note 3, ajoutez : Sur les persécutions de 1536 à Chirens, et à Grenoble, de 1536 à 1541, voy. Herminjard *Corresp. des Réformateurs* IV, 128; — V, 206, 207 ; — VI, 26, 207 ; — VII, 126, 213 ; — VIII, 488 ; — IX, 456, 457. N. W.

Monument de la Réformation

Nous avons reçu, aujourd'hui 13 février 1908, de la part du Comité du Monument, communication du programme *général* qui suit. Nous prions nos lecteurs de le communiquer aux artistes qu'il pourrait intéresser et nous espérons que les Églises qui ne nous ont pas encore envoyé leur contribution se décideront à s'associer à ce projet.

N. W.

PROGRAMME DU CONCOURS INTERNATIONAL OUVERT PAR L'ASSOCIATION DU MONUMENT DE LA RÉFORMATION A GENÈVE

L'Association qui s'est constituée à Genève, en 1906, pour commémorer le quatrième centenaire de Calvin, a décidé d'élever à

Digitized by Google

cette occasion un monument à son œuvre, envisagée au large point de vue de l'histoire, et par lequel le mémoire des réformateurs et l'influence qu'ils ont exercée sur le monde moderne seront rappelées d'une manière durable et populaire.

Le Comité genevois a fait appel au monde protestant tout entier, et cet appel a été entendu. De tous côtés, dans les pays où s'est exercée l'influence de la Réforme calvinienne, des comités se sont formés, ou sont en voie de formation, dans le but de s'associer, par des marques de sympathie et par la souscription de sommes plus ou moins importantes, à la manifestation qui se prépare.

Quelle est l'importance du capital dont le Comité pourra disposer ? Il l'ignore encore, mais tout lui fait espérer qu'il atteindra de 4 à 500.000 francs. Il se trouve donc, au point de vue financier. en face d'espérances seulement, mais ces espérances sont grandes, et il ne doute pas que la présentation d'un beau projet, exprimant clairement, par la grande voix de l'art, l'idée qu'il a voulu mettre en lumière, ne fasse surgir de nombreuses et importantes souscriptions.

Assuré qu'il sera entendu, il fait appel aux artistes et les invite à prendre part à un *concours d'esquisses*, sur la base des décisions qu'il a prises concernant le caractère du monument et les figures historiques qui doivent y trouver place.

Ces décisions sont les suivantes :

CARACTÈRE GÉNÉRAL DU MONUMENT

« Un monument élevé, à l'occasion du quatrième centenaire de Calvin, moins à un homme qu'à une idée, mais un monument *historique*, un monument dont la valeur commémorative sera demandée à l'histoire, c'est-à-dire à la représentation de figures et de faits précis, concrets, aussi expressive que possible de la réalité.

« Un monument *populaire*, accessible à chacun, compréhensible pour tous et dont l'explication puisse être rattachée aux données que l'instruction générale fournit dans l'école publique. L'idée maîtresse du comité a été d'offrir aux Genevois et aux étrangers une leçon de choses.

« Ce double caractère comporte un monument où la sculpture jouera un rôle important et où l'allégorie n'aura que peu ou pas de place. L'évocation des figures historiques y sera l'essentiel.

« Quelles figures historiques ! Celle de Calvin, cela va sans dire ; mais, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un monument à la personne de Calvin, celle de Calvin unie à celle de ses collaborateurs les plus puissants à Genève, et au delà de Genève, dans le monde protestant.

Digitized by Google

« Ainsi sera réalisé le désir très général et très justifié d'un monument impersonnel. Le groupement n'évoquera le souvenir des individus que dominé par celui de l'idée. Et plus ce groupement sera compréhensible et représentatif, au sens anglais de ce mot, plus il contribuera à la commémoration de l'œuvre.

« Ceci conduit au troisième caractère fondamental que doit présenter le monument projeté : il doit être *international*. Il doit faire une place importante, autour ou à côté des réformateurs, au souvenir des hommes d'État, des hommes d'épée, qui ont été, au près et au loin, les grands pionniers de leur pensée, rappeler le plus clairement possible ce fait capital de l'histoire moderne : la communauté d'aspirations, l'unité du développement social et politique des peuples qui ont subi l'influence de la Réforme calvinienne. Il aura ainsi, et ainsi seulement, toute sa portée. »

EMPLACEMENT ET THÈME HISTORIQUE DU MONUMENT

L'emplacement du monument sera, conformément à l'arrêté du Conseil municipal de la Ville de Genève du 6 décembre 1907, la partie de la promenade des Bastions comprise entre l'avenue centrale et la rue de la Croix-Rouge. Le choix de cet emplacement, situé au pied des vieux remparts créés, à l'époque de la Réformation, pour la défense des libertés et de l'indépendance de Genève, accentue le caractère de l'œuvre attendue.

La concession d'une promenade fréquentée, particulièrement chère au public, impose l'obligation d'en respecter à la fois le site pittoresque et le cachet historique. Le monument, dont les différentes parties pourront être soit groupées, soit distribuées sur tout le terrain disponible, devra être conçu de façon à former un tout harmonique avec la promenade.

Il comprendra les figures historiques énumérées ci-après :

I. — Les statues des quatre réformateurs qui ont fait de Genève le centre temporaire ou définitif de leur activité, à savoir (dans l'ordre des temps) *Farel*, *Calvin*, *Knox* et *Bèze* (1)

Ces statues seront disposées de telle sorte que celle de Calvin soit mise en évidence. Les dates principales de sa vie et de son œuvre seront indiquées (1509-1564, 1536 *Institutio Religionis Christianae*, 1559 *Leges Academiae Genevensis*).

Le fait capital de la diffusion de la Bible, traduite en langue vulgaire par les lettrés, interprétée par les « ministres de la Parole » et mise à la portée du peuple, instruit par l'École publique, sera rappelé.

La mémoire *Luther* et de *Zwingli* et le souvenir de *Pierre Viret*

(1) Les armoiries d'États dont on peut disposer comme motifs décoratifs sont celles de *Genève* (Calvin et Bèze), de *Berne* (Farel) et d'*Ecosse* (Knox).

Digitized by Google

seront évoqués de quelque manière, laissée à l'entière détermination de l'artiste.

II. — Les statues des grands hommes qui, dans l'Etat, ont été les chefs ou les protecteurs déclarés du calvinisme :

Coligny; — Guillaume le Taciturne; — Olivier Cromwell; — Un ou deux des fondateurs des colonies de la Nouvelle Angleterre; — Frédéric-Guillaume de Brandebourg, le Grand Electeur.

Ces statues destinées à représenter l'influence politique et sociale de la réforme calvinienne sur le monde moderne, seront disposées, dans l'espace assigné au monument, de telle façon que chacune, gardant une importance propre sans cesser de faire partie de l'ensemble, puisse être envisagée à part et constitue un hommage particulier rendu à la mémoire du grand homme d'Etat dont elle rappellera les traits. *Elles seront exécutées progressivement, à mesure que les moyens en parviendront au Comité général et selon le mode qu'il se réserve de déterminer ultérieurement. A leur égard le présent concours ne porte que sur leur disposition dans l'ensemble.*

III. — Dans le cas où l'artiste jugerait à propos d'introduire une suite de bas-reliefs dans sa composition, ils seront empruntés exclusivement à l'histoire du XVIe et du XVIIe siècle (1).

Réponse au vœu de M. Nyagaard (voy. plus haut, p. 93). Parmi les livres demandés à la Bibliothèque et qui y font défaut, figure la *Biographie ardennaise* de Boulliot.

---

(1) Les scènes suivantes constituent un ensemble de faits historiques dont la commémoration répond aux vues du Comité :

Prédication de la Réforme à Genève devant le peuple;

Prédication de Knox en Écosse devant Marie Stuart;

Signature de l'Édit de Nantes par Henri IV.

Départ ou arrivée à la côte americaine du « Mayflower » portant les premiers colons de la Nouvelle Angleterre;

Présentation à Guillaume d'Orange et à Marie, proclamés roi et reine d'Angleterre par le Parlement, de la Déclaration des droits de 1689;

Accueil des victimes de la révocation de l'Édit de Nantes dans les États de Guillaume de Brandebourg.

Le Gérant : FISCHBACHER

Paris. — Typ. PHILIPPE RENOUARD, 19, rue des Saints-Pères. — 1228.

Digitized by Google

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

(Ouverte au public les Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi de chaque semaine, de 1 heure à 5 heures,

Anquetil. — **Abjurations de Protestants faites à Bayeux** (Guerres de religion *1570-1573*), une brochure de 60 pages in-8°, Bayeux, Imp. S. A. Duvant (1907).

Abbé Auguste Pétel. — **Le Temple protestant de Landreville**, Contribution à l'histoire du Protestantisme dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine, une brochure de 130 pages in-8°, extraite des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, Troyes, imprimerie P. Nouel, 1907.

Lindegaard Petersen. — **Den Protestantiske Kirke i Frankrig under Germinalloven** (L'église protestante de France sous la loi de Germinal) 1802-1852. Un volume de 174 pages in-8°, Kopenhague, Schonberg, 1907 (index).

Mériot. — **L'église luthérienne au XVIIe siècle dans le pays de Montbéliard**, ouvrage couronné au concours de 1902 (2e prix), un vol. de 188 pages in-8° extrait des Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, Montbéliard, Imprimerie Montbéliardaise, 1905. — **Les conférences ecclésiastiques au XVIIIe siècle dans la Principauté de Montbéliard**, une brochure de 32 pages in-8°, extraite des mêmes *Mémoires*, Montbéliard, Imprimerie Montbéliardaise, 1907.

Louis Bossu. — **Maisons ardennaises éteintes ou disparues**. — II. **La famille de Dalle**, une brochure de 88 pages in-8°, extraite de la *Revue historique ardennaise*, Paris A. Picard 1907.

Auguste Decoppet, une brochure de 32 pages in-8°, portrait, Imprimerie F. Schmidt (1907).

Noël Prentout. — **L'Université de Caen à la fin du XVIe siècle**. La Contre-réforme catholique et les réformes parlementaires, une brochure de 88 pages in-8° extraite des *Mémoires de l'Académie...* de Caen. Caen imprimerie H. Delesques, 1908.

Van Bianquis. — **L'œuvre des Missions protestantes à Madagascar**, un vol. de 258 p. in-8°, Paris, Maison des Missions évangéliques, 1907.

Pages d'Histoire contemporaine, Protestantisme et Romanisme, un volume de 344 pages in-8°, Editions du Signal, Paris (1907).

On demande :

l'Almanach Protestant

de 1852, 1856, 1859

l'Annuaire Protestant

de 1860

et

Almanach des Protestants

de 1808 et 1810

Prière de s'adresser à M. N. WEISS

54, Rue des Saints-Pères, Paris (VIIe arr.)

Société de l'Histoire du Protestantisme Français

Pour les Annonces

DU *BULLETIN*

S'adresser à M. Claude STREET

6, rue Des Beaux-Arts, PARIS (6e arr.)

qui enverra franco le tarif et les conditions

A LOUER

A LOUER

Digitized by Google

L'UNION

Compagnies d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie humaine

FONDÉE EN 1828

ENTREPRISE PRIVÉE ASSUJETTIE AU CONTRÔLE DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1829

SIÈGE SOCIAL : 9, Place Vendôme, PARIS

UNION INCENDIE

Garanties au 31 Décembre 1906 :

Capital social..... 10.000.000
Reserves 15.441.660
Primes a recevoir 102.193.288

Sinistres payés.

DEPUIS L'ORIGINE DE LA COMPAGNIE :

333 MILLIONS

DIRECTION

MM. **Cerise** (baron G.), ✻, ancien Inspecteur des Finances, DIRECTEUR.
Alby, SOUS-DIRECTEUR.

UNION VIE

GARANTIES : 175 MILLIONS

Assurances Vie entière, Mixtes, Dotales, etc.
Assurances populaires.

AUGMENTATION DU REVENU
RENTES VIAGÈRES

DIRECTION

MM. **Montferrand** (comte Ch. de), ✻, ancien Inspecteur des Finances, DIRECTEUR.
Le Senne (Eugène), DIRECTEUR-ADJOINT.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. **Vernes** (Adolphe), ✻, de la maison Vernes et Cie, Banquiers, Régent de la Banque de France, Administrateur du chemin de fer du Nord, PRÉSIDENT.
Dervillé (Stéphane), C ✻, Président de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, Administrateur de la Compagnie Universelle du Canal maritime de Suez, ancien Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Censeur de la Banque de France.
Guël (Eugène), de la maison Guël et Cie, Banquiers.
Jameson (Conrad), ancien associé de la maison Hottinguer et Cie, Banquiers.
MM. **Mallet** (Gérard), de la maison Mallet Frères et Cie, Banquiers.
Marcuard (Jules), de la maison Marcuard et Cie, Banquiers.
Mirabaud (Albert), de la maison Mirabaud, Fazy et Cie, Banquiers.
Sohier (Georges), O ✻, Juge au Tribunal de Commerce de la Seine, Administrateur du Crédit Foncier de France et de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.
Turneyssen (Auguste), Administrateur de la Compagnie des Chemins de fer des Landes.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Billets d'aller et retour individuels

Pour les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Billets délivrés toute l'année avec réduction de 25 p. 100 en 1re classe et 20 p. 100 en 2e et 3e classe dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'Etat, d'Orléans et dans les gares du Midi situées à 50 kilomètres au moins de la destination. — Durée : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 p. 100.

Ces billets doivent être demandés 3 jours à l'avance à la gare de départ.

Un arrêt facultatif est autorisé à l'aller et au retour pour tout parcours de plus de 400 kilomètres.

Billets de famille

Pour les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Billets délivrés toute l'année dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'Etat, d'Orléans, du Midi et de Paris-Lyon-Méditerranée suivant l'itinéraire choisi par le voyageur, et avec les réductions suivantes sur les prix du tarif général pour un parcours (aller et retour compris) d'au moins 300 kilomètres. — Pour une famille de 2 personnes 20 p. 100, de 3 personnes 25 p. 100, de 4 personnes 30 p. 100, de 5 personnes 35 p. 100, de 6 personnes ou plus 40 p. 100.

Exceptionnellement pour les parcours empruntant le réseau de Paris-Lyon-Méditerranée, les billets ne sont délivrés qu'aux familles d'au moins quatre personnes et le prix s'obtient en ajoutant au prix de 6 billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

Arrêts facultatifs sur tous les points du parcours désignés sur la demande.

Durée : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 p. 100

Ces billets doivent être demandés au moins 4 jours à l'avance à la gare de départ.

AVIS. — Un livret indiquant en détail les conditions dans lesquelles peuvent être effectués divers voyages d'excursions, de famille, etc., sera envoyé gratuitement à toute personne qui fera parvenir au Service Commercial de la Compagnie, 54, boulevard Haussmann, à Paris (IXe arrondissement) le montant de l'affranchissement du dit livret, soit 0 fr. 25.

CHEMINS DE FER DU NORD

Saison des Bains de mer (Billets à prix réduits

Pendant la saison de la **veille de la fête des Rameaux au 31 Octobre,** *toutes les gares du chemin de fer du Nord* [illegible] vent des billets de 1re 2e et 3e classe à destination des stations balnéaires suivantes : BERCK (station du chemin de fer d'intérêt local), BOULOGNE-VILLE ou TINTELLERIES (Le Portel), CALAIS, CAYEUX (station du chemin de fer d'intérêt local), CONCHIL-LE-TEMPLE (plage de Fort-Mahon), DANKERQUE, CAMIERS (plage Sainte-Cécile ou Saint-Gabriel), DUNKERQUE (plage de Malo-les-Bains et de Rosendael), ETAPLES (Paris-Plage) (station du chemin de fer électrique), EU, (plage du Bourg-d'Ault et d'Onival), GHYVELDE (Bray-Dunes), GRAVELINES (Fort-Philippe), LE CROTOY (chemin de fer d'intérêt local), Noyelles, LEFRINCKOUCKE (plage de Malo-Terminus), TREPORT-MERS, LOON-PLAGE, MARQUISE-RINXENT (plage de Wissant), NOYELLES, QUEND-FORT-MAHON (plage de Quend et de Fort-Mahon), ST-VALERY-sur-SOMME, [illegible] MILLE-WIMEREUX (plages de Wimereux, Ambleteuse et Ambleteuse), NOINCOURT (plages du bourg d'Ault et d'Onival), [illegible] COOTE (Nord Plage). Il existe trois catégories de billets, [illegible]

1° Billets de saison (1) de 1re, 2e, et 3e classe, valables pendant 33 jours, non compris le jour de l'émission, avec faculté de prolongation pendant plusieurs périodes de 15 jours [illegible] condition d'effectuer un parcours minimum de 100 kil. aller et retour. Ces billets, créés pour les familles, sont [illegible] *collectifs.* Il est accordé une *réduction* de 30 0/0 à chaque membre de la famille en plus du troisième ; les billets dont il s'agit doivent être demandés au moins 4 jours à l'avance, à la gare où le voyage doit commencer.

2° Billets hebdomadaires et carnets d'aller et retour (1) de 1re, 2e et 3e classe. Les billets hebdomadaires sont valables pendant 6 jours, du vendredi au mardi et de l'avant-veille au surlendemain des fêtes légales. Ces billets et carnets sont individuels. Les prix varient selon la distance et peuvent [illegible] *tions* de 25 à 40 0/0.

Les carnets contiennent cinq billets d'aller et retour et peuvent être utilisés à une date quelconque dans le délai de 33 jours compris le jour de distribution.

3° Billets d'excursion (2) de 2e et 3e cl., des dimanches et jours de fêtes légales, valables pendant une journée. Ces billets sont individuels ou de famille. Pour les *familles* (ascendants et descendants), il est accordé une nouvelle réduction sur les prix des billets individuels d'excursion, allant de 5 à 25 p. 100 selon que la famille se compose de 2, 3, 4, 5 personnes et plus.

(1) Les billets de saison et les billets hebdomadaires sont valables dans les mêmes trains et aux mêmes conditions que les billets ordinaires du service intérieur.

(2) Les billets d'excursion ne sont valables que dans les TRAINS SPÉCIAUX ou dans des TRAINS DU SERVICE ORDINAIRE désignés à cet effet par la compagnie.

PARIS. — TYP. PH. RENOUARD, 19, RUE DES SAINTS-PÈRES.

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE LIBRARY
MAY 12 1908
CAMBRIDGE, MASS.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LVIIe ANNÉE
SIXIÈME DE LA 5e SÉRIE
Mars-Avril 1908

PARIS
Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères
LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)
33, rue de Seine, 33
1908

Digitized by Google

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment nos abonnés de bien vouloir nous envoyer le montant de leur abonnement par mandat-carte, et de nous éviter ainsi le surcroît de travail *et de frais résultant pour nous et pour eux* **du recouvrement des abonnements par la poste.**

SOMMAIRE

ÉTUDES HISTORIQUES.

TH. RIVIER. — **L'Eglise française de Saint-Gall.** — La création de l'Eglise. — Les réfugiés piémontais et français de 1685 à 1700. — L'organisation de l'Eglise et son premier pasteur 113-173

DOCUMENTS.

N. W. et H. GELIN. — **L'Eglise réformée de Saint-Maixent à ses débuts,** 1559-1560 174

CH. BOST. — **La Chanson de Paul Colognac,** 1691 177

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS CRITIQUES.

A. RENAUDET. — **Les débuts et les premiers livres de G. Budé, d'après un ouvrage récent** 180

P. FONBRUNE-BERRINAU. — **Les verriers du Languedoc.** 185

CORRESPONDANCE.

H. D. — **Famille Truchis.** — **Monument de la Réformation, composition du Jury** 189

TH. MAILLARD. — **Le pasteur Mathieu Babu** 190

ILLUSTRATIONS.

Saint-Gall à la fin du XVIIe siècle, d'après une gravure de la bibliothèque Vadiane. 119

La rue du Marché à la fin du XVIIe siècle, avec le coin de l'hôtel de ville, d'après une gravure de la même bibliothèque. 127

L'église de Linsebuhl, avec le Prestenhaus et le Siechenhaus 132

L'ancien couvent de nonnes de Saint-Léonard. 133

Saint-Gall à vol d'oiseau, à la fin du XVIIe siècle, d'après un vitrail. 136-137

La cour antérieure du Monastère avant la reconstruction de la cathédrale (1755-1761). 149

Le monastère de Sainte-Catherine vers 1520. 153

Les armes des verriers du Languedoc, d'après une planche dessinée par M. Edmond des Robert 188

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. WEISS, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les deux mois, en cahiers in-8° de 96 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er Janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine ; — 12 fr. 50 pour l'étranger ; — 6 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 2 fr. et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-carte au nom de M. Fischbacher, libraire, rue de Seine, 33, à Paris, ou de M. N. Weiss, secrétaire-trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris VIIe.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements ; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances ; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Digitized by Google

MAY 12 1908
CAMBRIDGE, MASS.

Études Historiques

L'ÉGLISE FRANÇAISE DE SAINT-GALL

CHAPITRE PREMIER

LA CRÉATION DE L'ÉGLISE FRANÇAISE

Le prestige de la France sous Louis XIV. — Saint-Gall et son négoce. — Quatre tentatives infructueuses d'y établir un culte français. — L'accroissement des réfugiés. — La fondation de l'Église par les Marchands en 1685. — Les mesures prises par les autorités.

« On sait que dès le moyen âge, la science, la philosophie et surtout la langue françaises eurent pour les peuples germains un attrait particulier; mais jamais cet attrait ne fut aussi puissant qu'à l'heure suprême, où l'ancienne France s'épanouit et acquit son plus grand éclat, dans le siècle de Louis XIV.

« Il y a deux cents ans, aucune nation européenne n'avait autant d'élan que les Français dans toutes les branches de l'activité sociale. Ce peuple fascinait alors les étrangers par l'épanouissement de sa littérature nationale, par l'élan de sa philosophie, ainsi que par le spectacle qu'il donnait au monde d'un réveil extraordinaire du sentiment religieux au sein même du catholicisme.

« Le prestige du siècle de Louis XIV ne laissait pas les Suisses indifférents, car il y en avait un grand nombre en France. Depuis 1613, tous les cantons étaient liés avec le roi par des capitulations militaires », par lesquelles ils s'assuraient le maintien des importants privilèges dont le commerce helvétique jouissait depuis la fin du xve siècle sur les marchés du royaume. Les principales marchandises suisses y entraient en franchise. Les Confédérés y avaient partout droit de libre établissement et de

Digitized by Google

libre négoce (1). Beaucoup allaient donc en France pour leurs affaires et « s'y établissaient pour un temps plus ou moins long, sans oublier la mère patrie; et tous rapportaient, à leur retour au pays, les usages, les modes, la langue et surtout le goût de ce qui était français. » Comme leurs voisins de Zurich, les Saint-Gallois « envoyaient leurs fils en France pour s'y former au négoce et à la vie de société ». Plusieurs maisons saint-galloises avaient des comptoirs importants à Lyon et à Marseille. « L'habitude du français était considérée comme indispensable pour toute bonne éducation. »

« Ce goût pour le français, qui n'est pas sans influence de nos jours sur la prospérité des Églises françaises de la Suisse allemande, fut presque la seule cause de l'établissement d'un culte français à Zurich (2). » Il joua un grand rôle dans celui d'un culte français à Saint-Gall, en 1685. L'honneur de cette institution revient à la corporation des Marchands, qui y travailla vingt-cinq ans avant d'aboutir.

Saint-Gall doit son existence aux fonctionnaires, marchands et artisans qui s'établirent au cours des siècles aux portes du célèbre monastère de bénédictins, dont l'Irlandais Gall avait jeté les bases vers 614, près d'une chute de la Steinach, petite rivière qui descend des montagnes d'Appenzell au lac de Constance. D'abord sous la sujétion complète de l'abbé, les bourgeois s'en émancipèrent peu à peu. Ville impériale dès le commencement du XIIIe siècle, Saint-Gall reçut de plusieurs empereurs d'importants privilèges, puis se rattacha en 1454 à la confédération suisse, à titre d'alliée, comme le prince-abbé l'avait fait de son côté trois ans auparavant, et ne tarda pas à briser les derniers vestiges de son ancienne dépendance vis-à-vis du monastère. Depuis lors, ville et couvent vécurent côte à côte, entourés d'une seule et même

(1) Voir Dr Hermann Wartmann, *Industrie und Handel des Kantons St. Gallen*, 1870, p. 172.

(2) Nous empruntons ces passages, parfaitement adaptés aux Saint-Gallois du temps, à l'ouvrage de feu Emile Jaccard: *L'Église française de Zurich* 1889, p. 10 et suiv.

Digitized by Google

enceinte fortifiée, dans une complète indépendance mutuelle, avec des administrations entièrement distinctes. Le territoire très restreint qui relevait de la ville englobait totalement le monastère. En revanche, les domaines abbatiaux, fort étendus, entouraient de partout le territoire urbain.

Enfermés entre des collines dont ils n'étaient pas les maîtres, entourés de forêts et de prairies marécageuses, dans un climat trop rude pour l'agriculture, que pouvaient faire les habitants de la petite cité? De très bonne heure, ils s'occupèrent à la fabrication des toiles et en firent la matière principale de leurs échanges. Au XIIe siècle, Saint-Gall exportait déjà ses tissus en France, en Italie, en Espagne. Au XVIe siècle, ils étaient connus sur tous les marchés d'Europe. En France, en particulier, ils jouissaient de faveurs considérables. La ville fournissait du travail à tout le pays environnant. Elle s'enrichit au point de pouvoir prêter de grosses sommes à certaines villes d'Allemagne pendant la guerre de trente ans, et d'en supporter les terribles secousses sans trop de peine. Nombre de familles amassèrent de grandes fortunes et acquirent des biens considérables dans la Suisse orientale.

Au XIVe siècle, les Saint-Gallois s'étaient organisés en six corps de métiers (tisserands, forgerons, tailleurs, cordonniers, menuisiers et bouchers), dont ils avaient fait le premier rouage de la vie municipale. Chaque bourgeois non gentilhomme était tenu de se rattacher à l'un d'eux et leurs députés formaient les conseils de la république (1).

(1) Il y avait au XVIIe siècle, dans cette ville de 5.000 habitants, logés dans moins de 900 maisons, 540 charges civiles et 350 emplois militaires! Les trois bourgmestres, nommés à vie, les deux sous-bourgmestres, neuf conseillers en charge et dix présidents des corps de métiers formaient le Petit Conseil de 24 membres, que nous appelerons le Conseil, tout court. Les 66 autres membres des conseils directeurs des corporations formaient avec lui le Grand Conseil de 90 membres, autorité suprême de l'État. Les quatre tribunaux municipal, civil, de police et des mœurs comptaient environ 50 juges. Les gardes urbaines employaient 100 hommes; la défense de la ville comportait 100 charges; le commandement des troupes en campagne près de 150. L'intendance des constructions occupait plus de 20 personnes. Il y avait encore le bailli de la seigneurie de Bürglen, le secrétaire du Conseil, le médecin de ville,

Digitized by Google

Au milieu du XVIe siècle, un certain nombre de marchands créèrent entre leur ville et les places de commerce les plus importantes de l'Allemagne et des pays latins un service postal régulier, qui prit une extension toujours plus considérable. On y rattacha peu à peu toute une organisation propre à sauvegarder et à favoriser les intérêts du négoce. Et la totalité des marchands saint-gallois finit, au XVIIe siècle, par constituer une corporation à part, greffée sur les autres, qui fut officiellement chargée, en 1681, de la direction des affaires commerciales (1). Elle comptait les personnages les plus influents.

C'est sans doute à l'instigation de quelques-uns d'entre eux, qu'en 1660 déjà, le pasteur Christophe Mittelholzer nantit le Conseil du désir qu'avait son fils Melchior de prêcher de temps en temps en français dans sa patrie. Ce jeune ecclésiastique revenait de Genève. Au printemps suivant, le père et le fils tentèrent auprès de Mes gracieux Seigneurs (2) une démarche en règle, appuyée par une députation de commerçants en relations d'affaires avec la France. Ceux-ci exposèrent les avantages qu'il y aurait pour eux et pour leurs fils à entendre tous les huit ou quinze jours un sermon français. Ils prièrent Messeigneurs de le leur permettre et de fixer le jour,

les bibliothécaires de la chancellerie, de la bibliothèque et de l'hôpital, cinq pasteurs pour la ville et huit pour les écoles, dix-huit instituteurs et professeurs, un conseil ecclésiastique de sept membres, deux commissions scolaires de sept et dix membres, trente à quarante curateurs de fondations ecclésiastiques ou directeurs d'établissements de bienfaisance, une trentaine de percepteurs ou payeurs d'impôts, taxes et droits divers, plus d'une centaine d'inspecteurs des vivres et denrées, des cuirs, des métaux, du blanchissage, de la teinture, du calandrage, du mesurage, du pliage, du marquage ou de l'emballage des toiles, etc., et quantité d'autres fonctionnaires plus modestes, jusqu'aux quatre valets de ville, aux deux traqueurs de mendiants, au bourreau, à ses aides, aux fossoyeurs, messagers, courriers, tambours, clairons, etc. De l'achat de la matière première au jour où il mettait en vente une pièce de toile, le fabricant saint-gallois devait recourir à plus de 70 fonctionnaires (Comp. *Bürgerbuch der Stadt St. Gallen*, 1887, p. 503; Patzaglia, *Bericht oder Sendschreiben die löbliche Republic und Stadt Skt. Gallen betreffend*, 1709, p. 33 à 178.)

(1) Næf, *Chronik oder Denkwürdigkeiten der Stadt und Landschaft St. Gallen*, 1867, p. 443 et suiv.

(2) P. V.C., 29 nov. 1660, 16 avril 1661. — On appelait de la sorte, ou simplement Messeigneurs, les membres du Petit Conseil. Nous abrégerons parfois par les trois lettres M. G. S. — A Zurich ou disait *Nos* gracieux Seigneurs.

Digitized by Google

l'heure et le local où le nouveau service religieu pourrait avoir lieu. Pour ses honoraires, Melchior Mittelholzer s'en remettait à la générosité du Conseil.

Malheureusement il n'était pas seul à convoiter l'honneur de devenir le premier prédicateur français de Saint-Gall. Il avait un concurrent en la personne de son camarade Gaspard Schlumpf, encore à l'étranger. Le Conseil renvoya toute décision jusqu'à son retour.

En automne, Schlumpf fut autorisé à assister Mittelholzer dans les leçons de français que celui-ci donnait depuis quelque temps aux enfants des bourgeois. Mais quand, trois mois après, en janvier 1662, les deux jeunes ecclésiastiques offrirent derechef au gouvernement de mettre leurs talents au service de leurs élèves et de la portion cultivée de la population, en prêchant alternativement une fois par semaine en français, dans l'église Sainte-Catherine ou ailleurs, ils se heurtèrent à un refus à peine déguisé. Il n'y avait à Saint-Gall, leur répondit-on, aucune famille d'origine française. Un service religieux italien, établi en 1620 à Sainte-Catherine dans des conditions analogues, n'avait pas tardé à être abandonné (1). Pourquoi risquer, par une seconde expérience aussi fâcheuse, d'attenter à la dignité du corps pastoral, sans aucun profit pour l'édification des fidèles? Tout au plus le Conseil pourrait-il consentir à cette innovation, si tous les frais en incombaient aux Marchands et si le clergé n'y faisait pas opposition.

Au Notenstein (2) eut alors lieu une mémorable séance, dans laquelle les négociants prirent connaissance d'un projet en sept articles présenté par Mittelholzer et Schlumpf. Ils y exposaient les avantages qu'offrirait à

(1) Le 5 septembre 1620, le Conseil avait nommé Vincent Paravicini pasteur italien des réfugiés de la Valteline. Un an après, il était remplacé par Gaudens Tack. Il fut congédié avec éloges en 1625 et s'établit dans les Grisons, où il finit mal.

(2) Les gentilshommes et les gros négociants ne tenant pas boutique formaient une société indépendante, dont la salle de réunion était au Notenstein, maison forte située sur les remparts. C'est aussi là qu'avaient lieu à cette époque les séances de la corporation des Marchands. Ses Directeurs se réunirent aussi parfois dans la maison de leur président.

Digitized by Google

l'État, aux bourgeois et au commerce l'institution d'un culte français. Quelques citoyens, convaincus, souscrivirent entre eux la somme nécessaire pour tenter l'aventure pendant un ou deux ans. Sur quoi le Conseil décida de porter la question devant une commission formée des ecclésiastiques les plus âgés de la république (1). Il nous a été impossible de retrouver trace de leurs délibérations. Mais leur décision ne fait pas de doute : elle fut négative.

On sait les sympathies qu'éveillèrent dans la Suisse réformée les persécutions auxquelles les protestants furent exposés dans la seconde moitié du XVIIe siècle au pays de Gex, en Piémont, en Hongrie, en Pologne, en France. Il n'était pas rare à cette époque de voir passer à Saint-Gall de malheureux réfugiés, dont le dénuement excitait la pitié. Nous n'en pouvons fixer le chiffre. Les registres officiels ont gardé mention de ceux qui recouraient à la charité du gouvernement (2) ou au trésorier du fonds Senus (3). Il y en eut sans doute beaucoup

(1) Procès-verbaux des séances du Conseil, 29 nov. 1660, 16 avril, 22 et 29 oct. 1661, 14 janv. et 3 avril 1662. — Archives du Directoire commercial. B. Tr. XXV, paquet 5 a. — Sauf avis contraire tous nos renseignement sur les délibérations du Conseil sont directement tirés des procès-verbaux officiels, déposés aujourd'hui à la bibliothèque vadiane à Saint-Gall. Nous les indiquerons en note par les trois lettres P.V.C. Ils suivent le calendrier julien, qui retardait de dix jours sur le calendrier grégorien. Nous conservons les dates juliennes.

(2) En juin 1660, le Conseil de Saint-Gall contribuait pour 9 ducats à la construction du temple de Livron. En décembre, il allouait 40 ducats aux églises du pays de Gex; en janvier 1663, 40 écus à Jean Léger, le ministre vaudois bien connu, de passage à Bâle. En juillet de la même année, il ordonna une collecte à domicile en faveur des persécutés de Gex ; elle rapporta 503 florins, sur lesquels le Conseil envoya 300 louis blancs. En janvier 1665, nouvelle collecte au profit des Vaudois du Piémont ; elle produisit 821 fl. ; le Conseil expédia 150 ducats soit 300 louis. En mars 1666, il contribua à la reconstruction de deux églises au pays de Gex ; en mai 1667, il vota 20 louis en faveur du ministre César Rey. En octobre 1670, il se montrait disposé à un don pour l'église de Château-Dauphin. En mars 1678, Saint-Gall contribue par 70 fl. aux 1.000 que les cantons évangéliques dépensent pour les Piémontais. Plusieurs de ces dons représentaient la quote-part de Saint-Gall à des secours décidés par les Conférences périodiques des cantons et villes protestantes (comp. la collection officielle des *Recès fédéraux*). — En décembre 1677, Saint-Gall se trouvait avoir dépensé 1.108 fl. en faveur des ecclésiastiques hongrois (Mœrikofer, *Hist. des réfugiés de la réforme en Suisse*, 1878, p. 170).

(3) Ce fonds, constitué en 1628 par Adam Senus, gentilhomme de Freudenberg en Carinthie, en faveur des réfugiés pour cause de religion, était et est encore administré par le clergé de la ville. En 1690, le livre des aumônes était tenu par l'antistes Christian Huber.

Digitized by Google

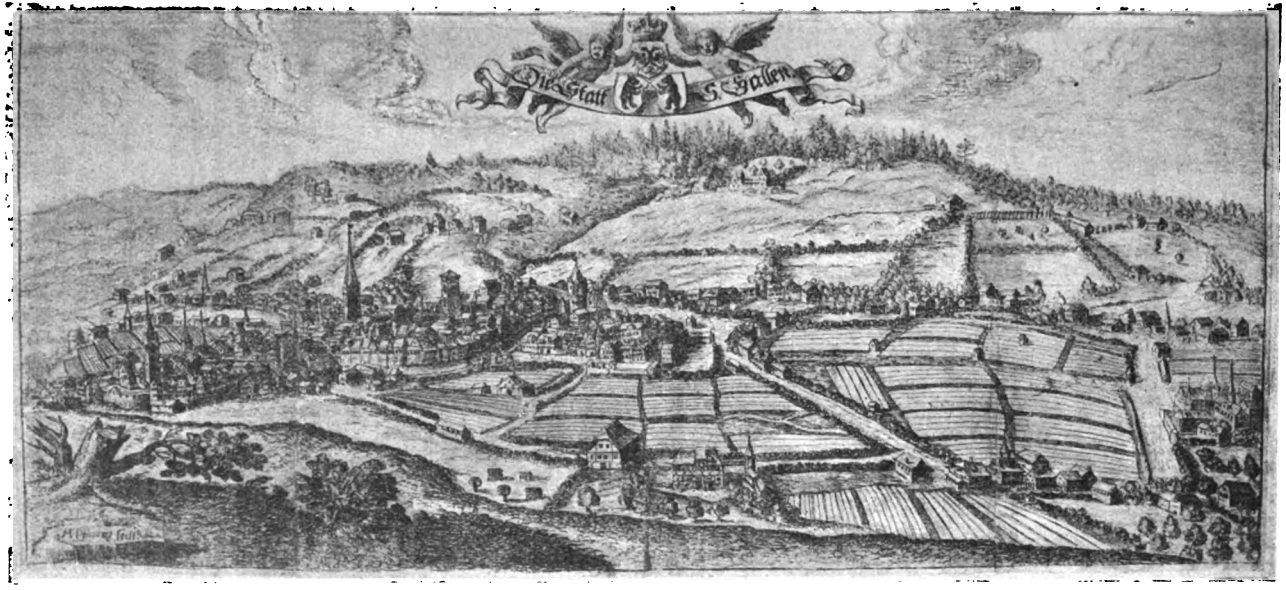

Saint-Gall à la fin du XVIIe siècle, d'après une gravure de la bibliothèque vadiane.

Digitized by Google

d'autres. Plusieurs collectaient en faveur des Églises de leurs patries. Bon nombre venaient de France. Le Conseil accordait volontiers un subside à ceux qui lui en paraissaient dignes; il les recommandait même à la charité des bourgeois (1). En revanche, il ne les autorisait que rarement à prolonger leur séjour en ville (2).

(1) Relevons ici les noms de quelques réfugiés de France. En mai 1660, passe, avec son domestique, le pasteur de l'église de Mure, auquel le Conseil remet 15 ducats pour la reconstruction de son temple incendié. Il alloue trois ducats, en juin 1662, au ministre Jean Fay (comp. Mœrikofer, *ouv. cit.*, p. 220). En 1664 paraissent Georges Montagnac et Joseph Dessidière, gentilshommes dauphinois, Henry de Magrange, gentilhomme d'Issoudun; en janvier 1665, Henri et Charles dits de Champs, gentilshommes de Planchers. En octobre 1667, le Conseil remet 15 louis au pasteur Etienne Cervol ou Couveol, du Virarais, et à son fils. En janv. 1668, passe Ephraïm de Saint-Sylvestre de Saint-Amand, gentilhomme normand banni de France pour 101 ans, après un emprisonnement de plusieurs années, pour avoir jeté à terre le saint sacrement qu'un prêtre apportait à son cousin. On lui donne 10 rixdales et une recommandation pour Schaffhouse et Heidelberg (Procès-verb. des *Verordnete Herren*). En mai 1675, Jean Roux, ancien de l'Église de Pierregourd, en Vivarais, recueille des fonds pour la reconstruction de son temple incendié. En mai, passe du Rivaux, seigneur de Beaulieu, prosélyte; en juin, Jean Fay, alors presque octogénaire et retournant en France après avoir exercé le ministère dans l'église française de Bâle; en août, Abraham Combet, de Grenoble; en septembre, Pierre Majeur, de Nérac, recommandé par les ministres de Metz; en juin 1680, Charles de Laisse, gentilhomme lorrain et sa femme Jeanne de Raboutin ou Rabulin, qui reçoivent 3 écus du Conseil; en juillet 1681, Pierre Fléchon, d'Ongle en Provence (comp. Mœrikofer, *ouv. cit.*, p. 172); en août un Guillaume de Maistres, converti, recommandé par Zurich et Berne. En 1682, paraissent, entre autres, Daniel Foncès, de Florensac, avec sa femme, son beau-frère, deux belles-sœurs et deux jeunes garçons (comp. *Fr. prot.*, 2de éd. et Mœrikofer, *ouv. cit.*, p. 176). Le Conseil leur alloue 15 écus, les autorise à quêter chez quelques familles aisées, et les héberge gratis quelques jours. On les recommande ensuite aux magistrats de Schaffhouse. En octobre, Jean Coin et Jacques Lafon, de Privas, avec femmes et enfants (9 personnes), reçoivent 10 écus du Conseil. Quelques jours après passe Pierre Arthaud, procureur de Grenoble, avec sa femme et ses deux filles (comp. Mœrikofer, *ouv. cit.*, p. 174 et *France prot.*, 2de éd.). Outre les secours en argent, on payait à l'ordinaire à ces passants les frais d'auberge.

Les procès-verbaux du Conseil mentionnent aussi quelques fripons. Il y avait encore pas mal d'indiscrets. Les ecclésiastiques de la ville n'étaient pas toujours assez perspicaces dans leurs recommandations. Aussi le Conseil leur interdit-il, le 9 avril 1672, d'envoyer ou conduire désormais sans sa permission des étrangers chez les négociants ou les bourgeois, ces étrangers fussent-ils même recommandés par Zurich.

(2) François Colson, de Bar-le-Duc, maître de langues, et sa femme, prosélytes, recommandés par Genève, Zurich et Berne, étaient déjà à Saint-Gall en juillet 1672, et y furent soufferts jusqu'en juin 1673. François Pons, de Brioude en Auvergne, eût voulu s'y établir comme maître de français et d'italien; Messeigneurs refusèrent (23 juin 1678). En juillet 1682, François de Reillac, gentilhomme de Basse-Guyenne, eût préféré au ducaton qu'ils lui donnèrent, la faveur de pouvoir séjourner à Saint-Gall; il ne l'obtint pas

Digitized by Google

Une exception fut faite cependant en faveur du comte Jean-Paul de Sardan, dit de Fontsenade. Le 11 juin 1678, il obtint du Conseil le permis de séjour qu'il avait vainement sollicité neuf mois auparavant, à la condition toutefois qu'il quitterait la ville dès que l'ambassadeur du roi ferait mine de le rechercher. Or, ce gentilhomme eût désiré établir à ses frais à Saint-Gall un culte français hebdomadaire. Les autorités n'y consentirent pas.

Quatre ans après, en 1682 (1), Mes gracieux Seigneurs prenaient connaissance du vœu de plusieurs bonnes familles de Paris. L'exercice du culte devenant toujours plus difficile à Charenton, elles avaient prié un bourgeois de Saint-Gall de s'informer si, le cas échéant, elles y trouveraient aide et protection et seraient autorisées à s'y établir, comme aussi à y entretenir à leurs frais un service religieux français. M. G. S. auraient eu plaisir à porter secours à des frères en la foi si dignes d'intérêt, mais ils craignirent que cela ne nuisît aux intérêts commerciaux des Saint-Gallois en relations d'affaires avec la France, ou y habitant. C'est la même crainte, évidemment, qui avait engagé jusqu'alors les autorités à refuser le séjour de leur ville aux réfugiés en passage. Cette crainte n'était pas sans fondement. Car l'année précédente déjà, le Conseil avait dû s'occuper de protéger ses combourgeois de Lyon et de Marseille contre les atteintes portées à leur liberté de conscience, en retour des égards que les cantons réformés témoignaient en Suisse aux huguenots français (2).

Cependant les sympathies pour les persécutés augmentaient chaque jour. En décembre de cette même année 1682, le Conseil fit ajouter quelques mots d'intercession en leur faveur aux prières liturgiques du culte

Pierre Pernel, de Rouen, sa femme et ses deux enfants, reçurent un permis de séjour de trois mois en mai 1684 et ne partirent qu'en janvier 1685. La femme, Marie-Madeleine Tribolet, était du pays de Vaud.

(1) P. V. C., 1er juin 1682.

(2) Comp. Mœrikofer, *ouv. cit.*, p. 184, et dans le *Bulletin*, année 1904, p. 26 et suiv., notre article sur les *Vexations subies de 1681 à 1687 par les négociants saint-gallois établis à Marseille et à Lyon.*

Digitized by Google

journalier (1). L'année suivante, Genève débordant de fugitifs fit appel aux cantons et aux villes évangéliques. Saint-Gall se préoccupa d'y répondre (2). En novembre 1683, le pasteur Isaac Sagnol de la Croix et son ami le drapier Couteau, au cours de leur tournée en Suisse, émurent le Conseil par le récit des souffrances de leurs coreligionnaires. Messeigneurs consentirent à une collecte dont le produit se joindrait aux sommes réunies ailleurs pour constituer un fonds de secours. Cette quête, annoncée et recommandée le dimanche suivant dans les églises, fut faite ensuite de maison en maison par deux ecclésiastiques. Elle produisit 912 fl., que le trésor public porta à 1200 (3).

Durant l'hiver (1683-1684), le nombre des réfugiés en passage augmenta. Beaucoup étaient munis de recommandations de Zurich, où ils étaient arrivés recommandés par Berne ou par Genève. De novembre à mai, les procès-verbaux du Conseil et le registre Senus en mentionnent environ quatre-vingts. On les hébergeait gratis un ou deux jours et les dirigeait ordinairement sur Schaffhouse avec quelques écus (4). En été et en automne, ils paraissent avoir été plus rares. Mais 1685 les ramena (5).

(1) P. V. C., 14 déc. 1682.

(2) P. V. C., 31 oct. 1683.

(3) P. V. C., 5 nov. 1683. Le Conseil donna 15 écus à Sagnol et 8 écus à son compagnon et les hébergea gratis. Les 1.200 fl. de cette collecte furent expédiés par sixièmes, au fur et à mesure des besoins, à Berne et à Zurich. A la fin de janvier 1684, Saint-Gall envoyait à Berne le second sixième, soit 112 écus (Mœrikofer, *ouv. cit.*, p. 206, parle de 176 florins). — Voir, pour plus de détails sur le but du voyage de Sagnol, E. Jaccard, *L'Église française de Zurich*, p. 28 et 29, et surtout, du même auteur, *Trois hommes du grand refuge, Reboulet, Corteiz, Sagnol*, Lausanne 1900, p. 117 et suiv.

(4) Le 15 fév. 1684, le Conseil décide que tous ceux qui arriveront de Zurich avec une recommandation sous pli fermé, seront recommandés de même façon à Schaffhouse ou là où ils désireront se rendre. Le 25, le Conseil décide que lorsque des réfugiés passeront à d'autres jours et moments que ceux de ses séances, le bourgmestre en charge leur donnera de 1 à 3 écus. Mais plusieurs reçurent davantage.

(5) Citons en nov. 1683 un sieur Jean Favier de Vaux, Charles de Lastic seigneur d'Eurre en Dauphiné, lieutenant de chevau-légers, exclu de l'amnistie pour avoir commandé les réformés contre les dragons du roi, et qui se rend à la cour de Brandebourg; en décembre, Jean Mazaes, jeune seigneur de Riole, Joseph Bonny, marchand, Michel du Chesne, droguiste, et Pierre Robert, drapier, d'Anduze, bannis de France pour leur participation aux der-

Digitized by Google

En octobre, la conférence des cantons et villes évangéliques, réunie à Aarau, se préoccupa plus que jamais de l'affluence des émigrants français. La situation fut examinée, à Saint-Gall, le 21 octobre, par les Petit et Grand Conseils réunis, qui prirent en même temps connaissance de l'édit de révocation de celui de Nantes. Ils approuvèrent les résolutions d'Aarau, mais décidèrent d'exposer au gouvernement de Zurich le vœu de ne pas recevoir de réfugiés à demeure à Saint-Gall. « Notre ville, mandat-on le surlendemain à Zurich, n'est pas placée de façon que nous puissions, comme d'autres villes évangéliques, fournir le vivre et le couvert aux réfugiés; en conséquence nous acceptons l'expédient proposé, savoir : que les quatre villes recevront les susdits et que nous paierons une certaine somme pour la part qui devrait nous revenir, ce pour quoi nous ferons de nouveau une quête. » Un message ultérieur portait encore : « L'assistance pour l'Eglise française nous paraît chose délicate, eu égard à ceux de nos commerçants qui résident en France (1). »

niers troubles et recommandés de Berne par le lieutenant-colonel de la Bastide. Le 13 déc., sont annoncés Daniel du Four, tisserand de soye, et Jean Gros, maître d'école, de Saillans, comme *devant être les derniers*. Ils n'en sont pas moins suivis en 1684 par nombre de fugitifs du Vivarais, du Dauphiné ou d'ailleurs. Relevons les noms de François Lombard de Vercheny (janvier), Jean Jacques Monchal et Pierre Lavenant, négociants de Chalançon, Pierre Vernez, praticien, du Vivarais, Antoine Lombard de Vercheny (fév.), Jacques Moynier, de Mayenne, théologien de profession (mars). Quelques-uns avaient femme et enfants. Le 2 avril 1685, les ministres Jean de la Porte de Dèze en Cévennes, et Théophile Blanc, de Chalançon (comp. Mœrikofer, *ouv. cit.*, p. 200, et E. Jaccard, *L'Église française de Zurich*, p. 40), reçoivent du Conseil 25 écus et les frais d'auberge durant leur séjour (à la condition que les repas ne dépassent pas 6 creuzer par personne au Brochet et 5 creuzer au Bœuf). Il les recommande aussi à la charité des bourgeois, mais écarte le lendemain leur prière d'être recommandés dans les temples du haut de la chaire. En août arrive de Schaffhouse J. David Jordan, autrefois pasteur à Abriès, Aiguilles et Ristolas. Dans l'année 1685, les P.V.C. mentionent une trentaine de réfugiés, le registre Senus autant d'autres.

(1) Nous citons ces extraits de lettres d'après Mœrikofer (*ouv. cit.*, p. 227). Quelqu'un les a déjà commentés assez justement comme suit : « Officiellement, comme État, nous ne pouvons nous engager à accueillir les réfugiés...; mais viennent des proscrits chez nous, nous ne faillirons pas au devoir de la charité. » (F. Tissot, *Récits saint-gallois*, Lausanne 1888, p. 286). — Les commerçants saint-gallois de Lyon y souffraient de l'abolition du culte réformé. Une lettre du Conseil à l'archevêque n'avait servi à rien. La conférence d'Aarau s'était occupée de la chose. Au reste, quelques jours après Louis XIV se

Digitized by Google

Il est curieux, après la lecture de ces lettres, de trouver dans les procès-verbaux du Conseil, sous la date du 22 octobre, ce qui suit : « A l'occasion de l'établissement à Saint-Gall de plusieurs coreligionnaires chassés de France et du Piémont et qui ignorent l'allemand, les Marchands de la ville adressent à M. G. S. une requête tendant à l'élection d'un prédicateur français. Ils allèguent qu'à l'heure actuelle, il existe ici d'excellents sujets pour en remplir les fonctions. La question est renvoyée pour examen et rapport à une louable commission d'ecclésiastiques et de laïcs. » Dans la même séance, le Conseil décide que, de crainte de scandale et fâcheuses conséquences, on ne tolèrera pas les habits à la française, même chez les étrangers séjournant en ville. Trois semaines auparavant, une commission du Conseil avait émis l'avis que toute Française qui porterait ses vêtements de France plus d'un mois après son arrivée fût mise à l'amende (1). On voit qu'il y avait alors à Saint-Gall un certain nombre de réfugiés à demeure, à leurs frais ou chez des particuliers.

Le 23 octobre, la louable commission d'ecclésiastiques et de laïcs se réunit. Elle fut d'avis d'inviter la population à faire bon accueil à une nouvelle quête en faveur des proscrits français. Elle se divisa sur la question de l'opportunité d'un culte français et voulut laisser toute résolution à cet égard à la sagesse du Conseil (2).

Celui-ci, le 26 octobre, décida alors d'accéder à la demande de messieurs les Marchands. Il arrêta que le culte français serait conforme à l'ordre liturgique établi, et que le prédicateur serait soumis aux règlements synodaux en vigueur. Il chargea du reste un comité de pasteurs et de laïcs de rédiger un projet officiel d'organisation de la

plaignait à la diète, par son ambassadeur, de la faveur accordée à ses sujets par les cantons évangéliques.

(1) Procès-verbaux des *Verordnete Herren*, (c'est-à-dire des commissions, délibérant à part), 2 octob. 1685. Nous indiquerons dorénavant ces procès-verbaux par les deux lettres V. H. — Les Saint-Gallois ne paraissent pas avoir été aussi convaincus que Michelet de l'austérité des huguenottes (comp. Mœrikofer, *ouv. cit.*, p. 175) !

Digitized by Google

nouvelle institution. Voici un abrégé de ce projet, tel qu'il sortit des délibérations de ce comité le 30 octobre (1) et fut sanctionné par Messeigneurs le 2 novembre.

Le prédicateur français sera soumis aux prescriptions synodales et règlements ecclésiastiques ordinaires, tout comme les autres ministres de la ville. Il lui sera particulièrement recommandé d'avoir à s'abstenir en chaire de gestes inutiles, et de composer ses sermons de doctrines théologiques plus que d'éloquence profane (appréciée à l'excès par la *nation*) (2). Une prédication par semaine aura lieu à l'église Sainte-Catherine, chaque dimanche à midi, avec chant et prière; le culte sera terminé à 1 h. 1/2, afin que personne ne soit empêché d'assister aux services de l'après-midi. La célébration de la sainte cène n'y sera pas autorisée. Les assistants au sermon français seront en habit bourgeois, conforme à l'édit récemment imprimé. Les personnes de sexe masculin porteront manteau noir, l'épée au côté, avec col bourgeois tuyauté ou lisse, mais pas de foulard, ni de fourrures de martre, ni ni même de canne. Les femmes mariées auront des manchettes ordinaires, un tablier d'église ou un autre tablier noir. Les jeunes filles porteront un costume noir convenable, avec chapeau noir ne descendant pas trop sur les brides. L'honorable corporation des Marchands, selon l'offre qu'elle en a faite au Conseil, supportera tous les frais de la nouvelle institution. Et M. G. S. resteront libres en tout temps de modifier ou rapporter la présente ordonnance, selon leur jugement et les circonstances.

Ce même 2 novembre ou peu de jours après, Isaac Colz dit Suchier, jadis ministre de Saint-Alban en Vivarais, était élu aux fonctions nouvelles de prédicateur français. Les longs et patients efforts des Marchands avaient abouti.

(1) V. H.
(2) Le mot est en français dans l'original.

Digitized by Google

CHAPITRE II

LES RÉFUGIÉS PIÉMONTAIS ET FRANÇAIS DE 1685 A 1700

I. Les réfugiés en 1685 et 1686.

Impossible de fixer le nombre de réfugiés en séjour à Saint-Gall à la fin de 1685. Les procès-verbaux du Conseil parlent le 30 novembre de « beaucoup de personnes comprenant mal l'allemand ». Avec le registre du fonds Senus, ils ne nous fournissent cependant qu'une dizaine de noms. Faut-il admettre que la majorité de ces étrangers n'y figurent pas, parce qu'ils n'avaient pas besoin d'assistance? Ils logeaient probablement dans les hôtelleries, à leurs frais, ou chez des bourgeois hospitaliers, comme ce Monsieur Claude Savoye, qui passa l'hiver chez Paul Spengler (1). Le trésorier du fonds Senus note en décembre que les ministres Suchier et de La Place recevront un secours régulier chaque année. On les croit donc à Saint-Gall pour longtemps. En janvier 1686, François Vignole, de Lyon, maître de langues, obtient un permis de séjour (2). Chose étrange, les autorités ne paraissent pas en délivrer alors à d'autres réfugiés. Et quand en mars, Zurich les prie d'en héberger un certain nombre aux frais du trésor public, Messeigneurs répondent évasivement, tout en expédiant 1300 florins (3).

Cependant, dès le commencement de 1686, le flot des émigrés de passage augmente. Environ 300 sont assistés au cours de l'année. Ils viennent du Vivarais, du Languedoc, surtout du Dauphiné, mais aussi du Pays de Gex, du Poitou, de Guyenne, de Provence, du Velay, etc. Ce sont des laboureurs, des artisans (tisserands, cardeurs, charpentier, ébéniste, cloutier, maréchal, sellier, tailleur, cordonnier), des marchands, des pasteurs, des chirurgiens,

(1) V. H., 24 fév. 1686.
(2) P. V. C., 13 janv.
(3) P. V. C., 9 mars; V. H., 13.

Digitized by Google

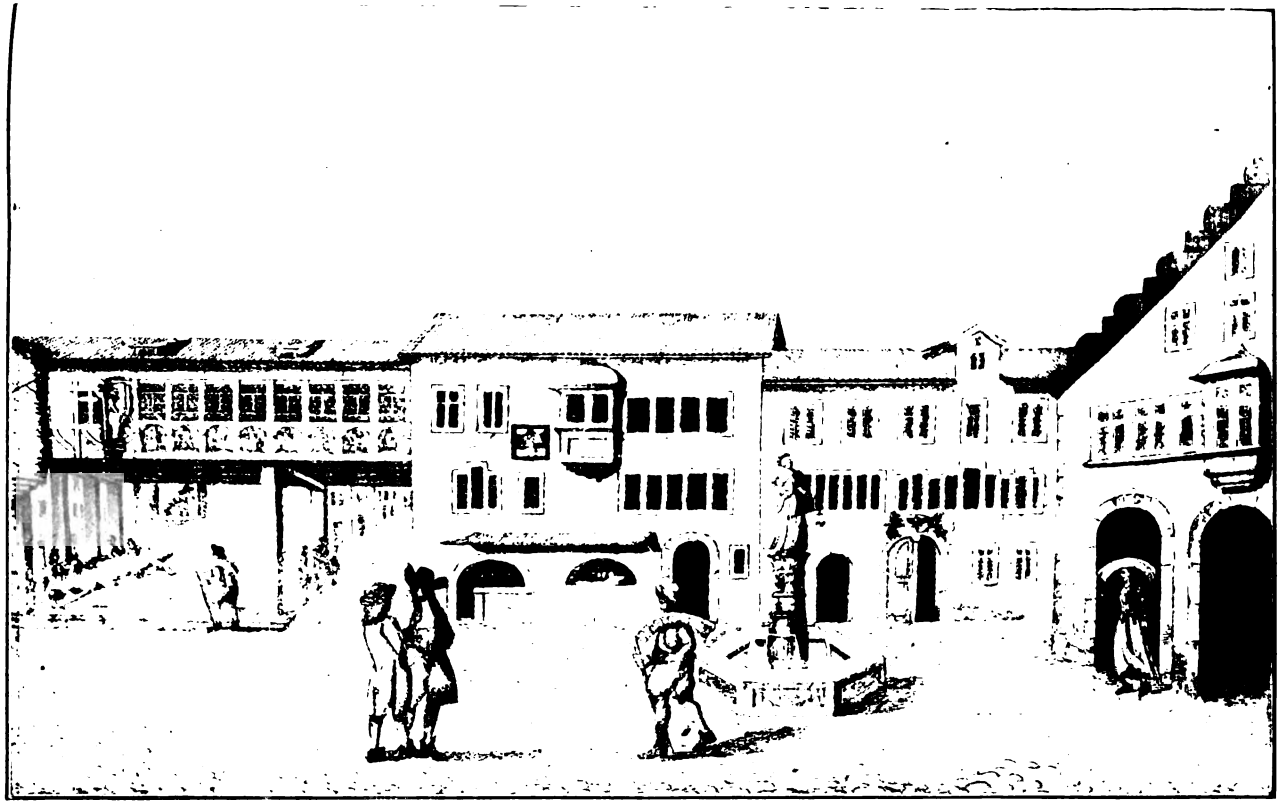

La rue du Marché à la fin du XVIIe siècle avec le coin de l'hôtel de ville.
(D'après une gravure de la bibliothèque vadiane.)

Digitized by Google

quelques gentilshommes (1). Les hommes sont en majorité; mais les femmes et les enfants sont nombreux. La plupart ne font que passer; quelques-uns s'arrêtent, car leurs noms figurent sur le registre à quelques jours ou quelques semaines d'intervalle; plusieurs paraissent même s'établir pour un certain temps. Il en vient presque chaque jour, et même de vraies troupes. Les 5 et 6 novembre, arrivent 36 personnes du Pragelas, par Milan et les Grisons. Quel voyage! Aux abords de la ville hospitalière, ces malheureux sont encore attaqués par quatre paysans bien armés, sujets de l'abbé de Saint-Gall; l'un d'eux pique un enfant avec une fourche; un autre blesse Daniel Bellon au bras. Le Conseil loge les gens de qualité à la Couronne, à 3 batzen environ par jour, et les autres au Seelhaus (2). Il leur fournit à chaque repas demi-livre

(1) Relevons quelques noms. En mars, Bernard Melet, escuyer du Languedoc, Isaac Sibleiras dit le Claux, et son fils, de Privas (10 écus). En avril, Antoine de Lubac, chirurgien, de Saint-Fortunat, M. Etienne Chauvin, ci-devant pasteur à Marseille, Montpellier et Uzès, avec sa femme et deux enfants (le Conseil les fait conduire à Horn, au bord du lac de Constance, probablement pour qu'ils passent en Allemagne), Pierre Vernet, praticien, de Saint-Fortunat, M. Saurin, natif du Vivarais, Jacques Peloutier, marchand de Lyon et sa femme Jeanne Crespin (ces derniers sont autorisés à séjourner un mois; la femme meurt cependant à Saint-Gall en septembre). En mai, Jean Langevin, dit de la Périère, opérateur, oculiste et lithotomiste, de Chanac, Hautes-Cévennes, avec sa femme et six enfants (il vend quelque temps un orviétan contre le poison), puis Henry Tourtron, de Sedan, qui, malade d'une forte fièvre, est admis à l'hôpital avec son épouse. En juin, Simon d'Albiac, sur lequel nous reviendrons dans une note ultérieure, puis Reinardus Jarrière, tous deux ministres du Vivarais. En juillet, Jean Noyeret, chirurgien de Chalançon, Jean Gamon, marchand, de Saint-Paul-Trois-Châteaux. En août, Isaac Garnier, apothicaire, du Poët en Dauphiné, M. Etienne Cambolive, de Montpellier, Docteur et avocat (c'est l'auteur de *l'Hist. de divers événements, etc.*, cité par M. N. Weiss dans sa préface à la *Sortie de France de Daniel Brousson*, p. XII). Le Conseil lui accorde 15 écus et ses frais d'auberge, mais apprend le surlendemain que Cambolive s'y est conduit de manière quelque peu inconvenante; il y faisait sans doute trop bonne chère. M. G. S. décident de ne le défrayer qu'un jour de plus, après quoi il s'en ira ou vivra sur sa bourse. En septembre, M. Jean Cluzel, ministre du Cheylar (comp. Arnaud, *Hist. des protest. du Vivarais, etc.* vol. I, p. 658). En octobre, D. Jean Gemarus Déjà (Dejean?), de Narbonne, ministre, et Daniel Roy, de Die, candidat en théologie, puis Daniel Bouillet, de la Grave, condamné aux galères.

(2) Il y avait à Saint-Gall à cette époque six établissements hospitaliers: l'*hôpital*, au Marché, où l'on recueillait les bourgeois pauvres ou malades, âgés ou invalides, et, depuis 1689, les orphelins et les enfants abandonnés; — le *Seelhaus*, hôpital des étrangers, devant le Speiserthor, au bord de la Steinach, qui hébergeait gratis les étrangers pauvres ou malades, les passants et les femmes en couche; dès le commencement du XVIIIe siècle, on y donna

Digitized by Google

de viande et demi-mesure de vin par tête ; il rechausse ceux qui en ont besoin. Puis, après trois ou quatre jours, Messeigneurs les expédient avec 20 écus sur le chemin de Schaffhouse, faisant voiturer les invalides jusqu'à Elgg (1). Ces gens coûtent au trésor 279 florins 30 creuzer 4 pfennig (2). Et comme des réfugiés français continuent à arriver chaque jour en nombre, on charge le ministre Suchier de les examiner (3).

On attend du reste, à bref délai, une troupe de Vaudois du Piémont.

II. Les Vaudois du Piémont.

Leur arrivée en 1687. — Leurs logements. — Ce qu'ils coûtent. — Leur départ et leur retour en 1688. — Les préparatifs de la « glorieuse rentrée ». — Le départ définitif des Vaudois en 1689.

Saint-Gall s'était associée aux démarches que les cantons réformés faisaient depuis quelques mois auprès du duc de Savoie en faveur des protestants du Piémont. Elles venaient d'aboutir, à Lucerne, en octobre 1686, à la con-

6, 8, 10 et jusqu'à 24 crz. à tout passant sans ressources ; il en passait cependant jusqu'à trente et quarante par jour ; — le *Siechenhaus* et le *Prestenhaus*, tous deux à côté de l'église du Linsebühl : le premier ancienne léproserie, hôpital des maladies contagieuses, le second hospice d'aliénés et d'incurables ne pouvant être admis à l'hôpital du Marché ; — l'*orphelinat (Waisenhaus)* et le *pénitencier (Zuchthaus)*, tous deux dans les bâtiments de l'ancien couvent de nonnes de Saint-Léonard. Il y avait encore plusieurs *Blatternhaüser*, en réserve pour les pestiférés. Sauf l'hôpital, tous ces établissements étaient hors des murs.

(1) Le premier bourg zurichois sur la route de Saint-Gall à Winterthour. Elgg vit passer tant de réfugiés, qu'en 1673 déjà on faisait un devoir au pasteur en charge de savoir le français (Hauser, *Geschichte der Stadt, Herrschaft und Gemeinde Elgg*, 1895, p. 565). Dans la suite les autorités donnèrent même quelque temps à un ministre du Vivarais la tâche de s'occuper d'eux. Ce fut Simon d'Albiac, ancien pasteur à Marcols, d'où le mouvement insurrectionel de 1683 l'avait obligé de se retirer en Suisse (voir Arnaud, *Hist. des protest. du Vivarais et du Velay*, vol. I, p. 651 et 652). Quand la dépense parut trop forte, on le congédia poliment.

(2) Le gulden ou florin contenait 60 creuzer et le creuzer 8 pfennig ; 4 creuzer faisaient 1 batzen. Le thaler ou rixdale, soit l'écu, valait 1 florin 48 creuzer ; le louis banc 1 florin 51 crz. A la fin du XVIIe siècle, le florin valait approximativement 3 francs de notre monnaie et le creuzer 5 centimes, l'écu, par conséquent, près de 5 fr. 50. Mais la vie ne coûtait alors que le tiers ou la moitié de ce qu'elle coûte aujourd'hui.

(3) V. H., 15 novembre 1686.

Digitized by Google

vention par laquelle le duc s'engageait à faire conduire ses sujets à la frontière, et les cantons à les y recevoir pour les expédier ensuite à l'étranger. En novembre Saint-Gall en attend sa part. Le Conseil charge le maître de l'hôpital, David Haltmeyer, assisté d'une commission, de rechercher sans retard les moyens de loger les Vaudois. Plusieurs conseillers vont examiner dans ce but les maisons hospitalières. Quatre-vingts Piémontais pourront loger à l'hôpital et cent vingt à Saint-Léonard; on n'utilisera le Seelhaus qu'en cas de besoin. On aménage les lits et les paillasses; on décide de séparer les sexes et de mettre à part les malades. La caisse de l'hôpital fournira la bouillie de gruau d'avoine et le pain ordinaire (1), qu'on portera aussi de là à Saint-Léonard. Les vieillards et les gens affaiblis auront un peu de vin ainsi que les malades, qu'on soignera selon leur état. On fera travailler les personnes valides. Et deux conseillers, assistés d'un interprète, les gouverneront. Messeigneurs songent à envoyer un délégué aux frontières bernoises, pour veiller à ce qu'on ne colloque pas à la ville plus de cinq Vaudois sur cent. Puis en janvier 1687, sur les instances de Zurich, ils consentent à en accueillir six sur cent (2).

Le docteur Léonard Laurent Hœgger, greffier du tribunal, et trois guides partent le 25 janvier pour recevoir ces malheureux à Brougg, où selon les nouvelles de Zurich, Berne, Genève et Annecy, ils seront le 6 février. L'architecte en chef et l'administrateur Hiller, maître des écuries, élus commissaires ad hoc font les derniers préparatifs nécessaires à Saint-Léonard et au Stauchenhaus de Saint-Jacques (3). Le Conseil avertit de l'arrivée des Piémontais l'intendant-général du prince-abbé, de peur qu'en passant sur ses terres ils n'y soient molestés. Une quête

(1) Nourriture ordinaire des pensionnaires de l'hôpital, formant aussi tout le menu du premier déjeuner et du souper de toute famille bourgeoise.

(2) P. V. C., 15, 17, 23 nov., 6, 22, 28, 29 déc. 1686; 10, 17 janv. 1687; V. H., 4 déc. 1686.

(3) On appelait *Stauche* une toile de lin très fine et serrée. Le *Stauchenhaus* (maison des *Stauchen*), dans le faubourg Saint-Jacques, au nord-est de la ville, était probablement un entrepôt. Il doit avoir été détruit il y a long temps; personne n'en conserve aujourd'hui le souvenir.

Digitized by Google

publique en leur faveur aura lieu le dimanche suivant (1).

Le 13 février, en voici douze, qu'on loge à l'hôpital. Le surlendemain, une lettre du docteur Hœgger en annonce trente-cinq. Après eux il en vient encore dix-huit, puis vingt-deux, puis un nouveau convoi à la fin du mois. Vingt-deux arrivent encore, le 10 mars, quatre le 12, et le 26 on en attend encore, que le guide Schlatter ira chercher. Trois autres viendront encore d'Elgg à la fin d'avril. Cela fera, en tout, 151 personnes, dont le voyage de Brougg à Saint-Gall aura coûté 840 fl. 47 crz. 1 pf. Il en arrivera dans la suite, qui ont un frère, une sœur, un parent en ville, et voudraient être accueillis sous ce prétexte. Messeigneurs s'y opposeront, sauf pour le cas où d'autres s'en iraient en échange, homme pour homme, femme pour femme. On en admettra cependant encore cinq en automne (2).

Les pau res gens! Ils arrivent si pleins de vermine qu'on les fait d'abord tous conduire à l'hôpital et les y doit laisser plusieurs jours sur la paille. Au reste, quelques-uns sont si faibles! On en loge 80 à 90 à l'hôpital et distribue le reste au Prestenhaus, au Seelhaus, au Zuchthaus et au Stauchenhaus. On leur achète 2 à 300 chemises; on donne aux malades du vin fortifiant. Au Seelhaus, la saleté est si horrible, que de l'odeur seule on tomberait malade. Il faut semoncer le directeur Merz, recommander plus de surveillance à l'administrateur Allgœwer et nommer une garde-malade en la personne d'Elisabeth Hugentobler, à 30 crz. par semaine. Au Stauchenhaus, au contraire, les réfugiés peuvent se soigner eux-mêmes; les deux servantes seront congédiées. En avril, sur la proposition de Suchier, le Conseil trouve parmi les Vaudois un maître d'école, le sieur Bernardin Geie (?), qui enseignera à leurs enfants à lire et écrire, prier et chanter, et leur fera apprendre le catéchisme (3).

(1) P. V. C., 19 et 25 janv., 4 et 7 fév.; V. H., 18 et 24 janv. 1687.

(2) P. V. C., 14 et 17 fév., 10 mars; V. H., 13, 25 et 26 fév., 5 et 26 mars, 23 avril, 8 août 1687.

(3) P. V. C., 15 fév., 4 avril, 26 sept. 1687, 31 juillet 1688; V. H., 15 février, 23 avril, 18 et 19 mai 1687.

Digitized by Google

Tout ce monde coûte à la ville beaucoup d'argent, 2244 fl., jusqu'en mai 1687. Aussi décide-t-on de renvoyer tous les gardiens et servantes sauf deux, de donner un peu moins de vin aux enfants, d'occuper les adultes aux foins ou aux fossés des Weyer (1), et pour le logement, d'entasser tous les Vaudois dans le seul hôpital. Trois jours après, ils s'y disputent et Suchier les y va rap-

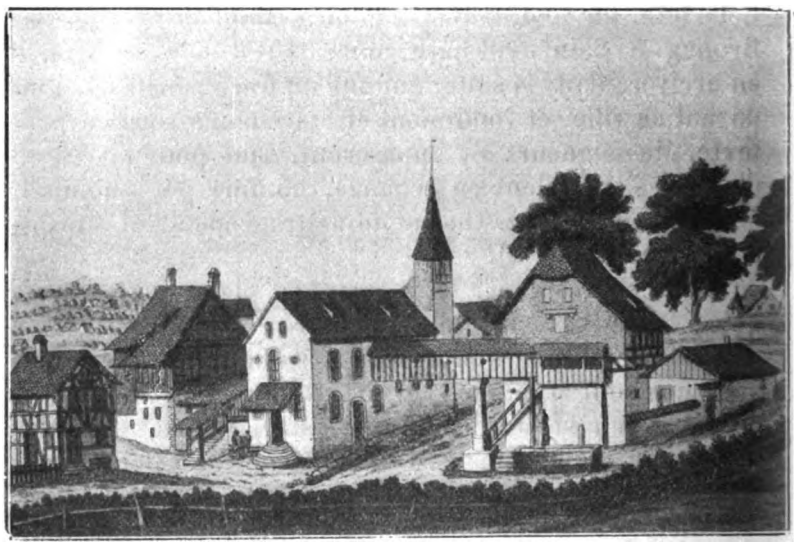

L'église de Linsebühl, avec le Prestenhaus à gauche et le Siechenhaus (plus tard appelé aussi Prestenhaus) à droite. Le tout est aujourd'hui détruit.

peler au support mutuel. Du commencement de mai à celui d'août, les frais ne sont plus que de 1423 fl. Cela va mieux; il faudra cependant, à l'avenir, s'en tenir en pain blanc de 4 crz., au noir de 2 crz., et à la viande de 18 pf. la livre. Du commencement d'août à fin novembre, les dépenses ne sont plus que de 1517 fl. Elles ascendent jusqu'à la Chandeleur à 1733 fl. et de là au 2 août 1688, jour du départ des Piémontais, à 2028 fl. Cela fait en tout

(1) Etangs situés sur le contrefort d'une colline qui domine Saint-Gall.

Digitized by Google

près de 9000 fl., qui sortent de la caisse de l'hôpital (1). Puis il y a les notes de l'apothicaire (293 fl. pour un seul mois) et les honoraires des médecins, sans parler des frais de sépulture, car douze à quinze Vaudois moururent à Saint-Gall. On les ensevelissait à l'ordinaire au cimetière du Linsebühl (2).

Sur ces entrefaites, les Piémontais internés en Suisse

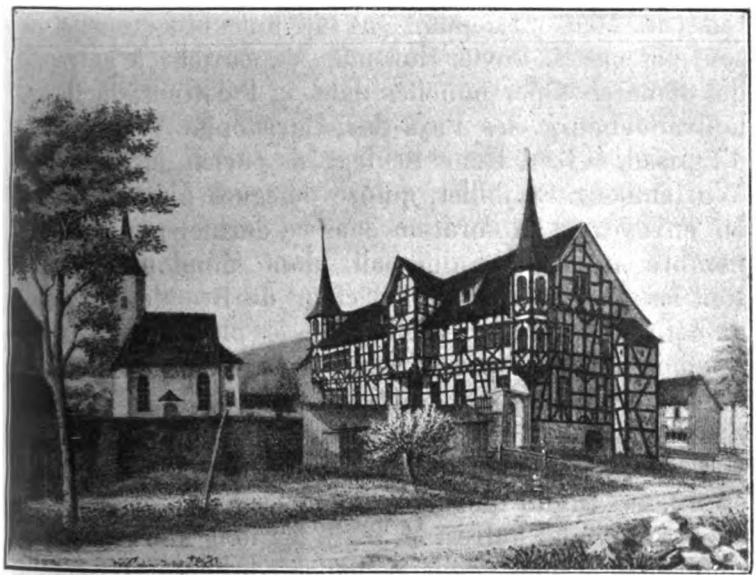

L'ancien couvent de nonnes de St-Léonard.
(D'après une gravure de la bibliothèque vadiane.)

ont conçu le projet de retourner en armes dans leurs vallées. M. Gossweiler, de Zurich, adresse au trésorier Schobinger un rapport confidentiel à ce sujet. Un officier réfugié vient même en cachette chercher à gagner ses compatriotes à la folle entreprise et réussit auprès de quelques-uns. Le Conseil s'en alarme et délègue le pasteur Suchier pour les en détourner, avec menace que si des

(1) V. H., 18 et 19 mai 1687; P. V. C., 23 mai, 13 juin, 5 août 1687; 16 fév., 19 sept. 1688, etc.
(2) *Registre des décès*, 1687, 1688, 1689.

Digitized by Google

hommes partent sans permission, leurs femmes et leurs enfants videront aussitôt la place (1).

Que ne peut-on expédier tous ces malheureux ailleurs! Déjà en avril 1687, les cantons réformés ont désiré confier à quelques représentants des Vaudois, le soin d'aller s'entendre à cet effet avec les princes protestants d'Allemagne. Les réfugiés de Saint-Gall ont porté leur choix sur le sieur François Mondoni, notaire, de Villar en val Luzerne. Mais ces députés ont fait mille objections et ne sont pas partis. David Holzhalb, de Zurich, a entrepris des démarches personnelles dans le Palatinat, la Hesse, le Brandebourg, les Pays-Bas; Christophe Werdmüller, d'Églisau, et Jean Henri Schiegg, de Zurich, en ont fait en Wurtemberg. En juillet, quinze délégués piémontais ont été envoyés en exploration dans ce dernier pays, dans le nombre trois de Saint-Gall, dont Mondoni. Mais ce sont les propositions de l'électeur de Brandebourg qui, en définitive, ont paru aux cantons les plus favorables. Les Vaudois passent cependant encore l'hiver en Suisse (2).

Les premiers jours de février 1688 enfin, Hœgger et Suchier exposent aux pensionnaires de l'hôpital les désirs de leurs bienfaiteurs. Six seulement consentent à se rendre en Suisse! On dit que deux Vaudois sont venus de Zurich en dissuader les autres. M. G. S. les font alors tous rassembler, le 2 mars, dans la chapelle de l'hôpital. Suchier, en présence de Hœgger, leur expose la situation, leur lit une lettre de leurs pasteurs encore prisonniers en Savoie (3), et les conjure de prendre un parti. Le dimanche 4, il leur prêche, par ordre, un sermon de bon voyage. Le lendemain, on les convoque pour entendre leurs réponses. 82 personnes se refusent à partir pour le Brandebourg; 63 seulement y consentent. Le Conseil décide de faire conduire quelques jeunes gens valides,

(1) P. V. C.. 6 juin et 14 juill. 1687.
(2) P. V. C., 7 avril, 6 juillet 1687.
(3) Neuf pasteurs et leurs familles étaient encore prisonniers dans la citadelle de Turin. Peut-être espéraient-ils que le duc les élargirait plus volontiers quand les Vaudois internés en Suisse auraient, conformément au traité de 1686, été expédiés plus loin.

Digitized by Google

pourvus chacun d'un écu, aux frontières de l'Empire ou des Grisons. Le 2 avril, 43 personnes veulent se diriger vers le Palatinat. Peut-être est-ce celles qui partent le 25 avril, après un sermon d'adieux du pasteur Suchier (1).

Les autres Piémontais restèrent à Saint-Gall jusqu'au 2 août. Ils prirent dûment congé des autorités par écrit, avec force remerciements, portés par Suchier, recommandant encore à Messeigneurs leurs pasteurs prisonniers en Savoie. On les conduisit à Horn, puis par eau à Constance et Schaffhouse, d'où on les dirigea sur Bâle (2).

Mais quelle cruelle déception attendait ces pauvres gens et leurs bienfaiteurs! Quatre mois ne s'étaient pas écoulés que la plupart de ces Vaudois réaccouraient à Saint-Gall, chassés des pays allemands par la guerre du Palatinat! A la mi-novembre, il fallut préparer le Stauchenhaus à les recevoir. Le 3 décembre, il en était revenu quatre-vingt-seize; d'autres suivirent (3).

Puis les intrigues de Convenant, l'homme de confiance du prince d'Orange, portèrent leurs fruits à Saint-Gall comme ailleurs. Il poussait sous main les Vaudois à rentrer dans leurs vallées, selon l'audacieux plan du pasteur Henri Arnaud, secrètement encouragé par les Pays-Bas et l'Angleterre. En juin 1689, on en surprit qui achetaient des armes; on soupçonna Suchier de leur fournir de l'argent dans ce but. Le digne ecclésiastique, cité à la chancellerie, s'en défendit avec autant de bonne foi que de maladresse en affirmant qu'il n'avait remis aux Vaudois que les aumônes de Convenant! Plusieurs avaient déjà quitté la ville. Inquiet de ses responsabilités, le Conseil dépêcha à leurs trousses un messager avec ordre de les

(1) P. V. C., 31 janv., 2 fév., 2 et 6 mars, 2 et 15 avril 1688. Saint-Gall ne faisait qu'exécuter les décisions de la dernière conférence des cantons et villes évangéliques. On peut consulter sur le passage des Piémontais en Suisse la collection des *Recès fédéraux*, comme aussi l'ouvrage cité de Mœrikofer et celui de A. Monastier, *Histoire de l'Église vaudoise depuis son origine et des Vaudois du Piémont jusqu'à nos jours*, 2 vol., Lausanne, 1847. Mais ils ne donnent aucun détail sur le séjour des Vaudois à Saint-Gall.

(2) P. V. C., 31 juill., 2 août 1688. — Mondoni, malade, resta plusieurs mois encore Saint-Gall.

(3) P. V. C., 31 octobre, 6, 15, 23, 27 nov., 18, 20, 31 déc. 1688; V. H., 3 décembre.

Digitized by Google

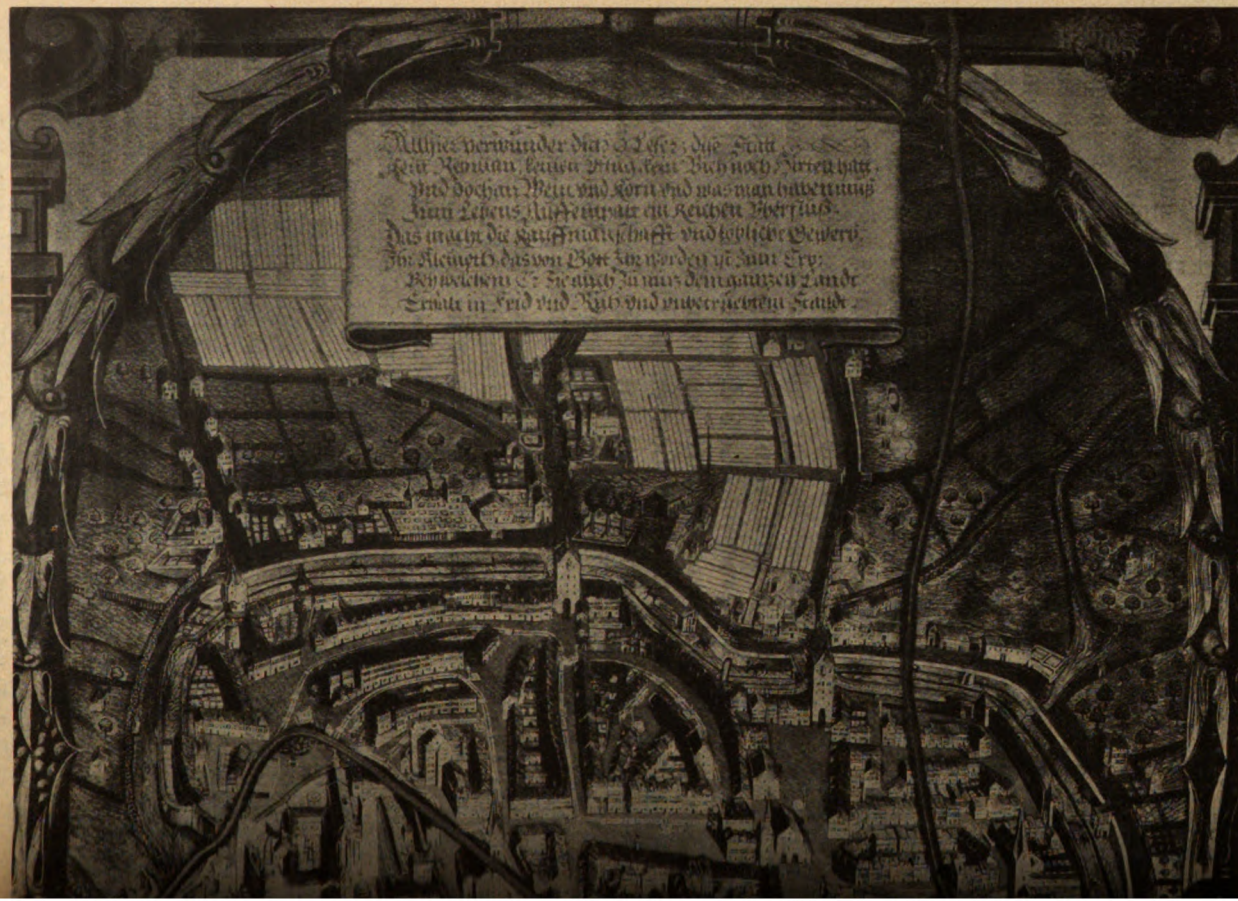

Digitized by Google

Saint-Gall à vol d'oiseau à la fin du XVIIe siècle.

Ce vitrail du musée de Saint-Gall, malheureusement traversé par une fente, était autrefois à l'hôtel de ville, aujourd'hui détruit. Il date de 1656, mais la ville conserva le même aspect jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. On lit au haut du vitrail : « Ici, lecteur, admire ! Cette ville n'a ni vigneron, ni charrue, ni bétail, ni bergers, et néanmoins elle a surabondance de vin, de blé, et de toutes choses nécessaires à la vie. Voilà le fruit du négoce et de la louable industrie, ces joyaux que Dieu lui a donnés en héritage et par lesquels aussi il la maintient en paix, repos et tranquillité, pour le bien de tout le pays ». — A gauche et au-dessous de cette inscription, les pièces de toile blanchissant sur les prés. En ville, à gauche, au-dessous de la cassure, l'ensemble du couvent séparé du reste de la cité, à la fin du XVIe siècle, par un mur haut de trente pieds (n° 1). A côté, traversée par la cassure, l'église Saint-Laurent (n° 3). A droite, un peu au-dessus de l'horizontale, l'hôtel de ville (n° 7). Entre deux, l'hôpital (n° 4). Plus à droite et plus bas, dans l'autre portion de la ville, l'ancien couvent et l'église de Sainte-Catherine, avec son petit clocheton, entourés d'un mur (n° 6). A côté de l'enceinte, l'église Saint-Magnus (n° 5). Directement au-dessous de l'hôtel de ville, attenant au rempart, à droite de la porte, le *Notenstein*, siège de la corporation des Marchands. Le *Seelhaus* dans le faubourg au bas du vitrail, doit être une des deux avant-dernières maisons à droite, en se dirigeant vers la porte de la ville. Si la route se prolongeait un peu plus bas, on y verrait l'église du Linsebühl, avec le *Siechenhaus* et le *Prestenhaus*.

Digitized by Google

désarmer ou de les faire passer sur territoire zurichois. Quant aux autres, qu'ils s'en aillent sans tarder !... (1). Le 16 août, Henri Arnaud et sa troupe s'embarquaient à Prangins, sur le lac Léman. Cent vingt-deux hommes venant de Saint-Gall, des Grisons et du Wurtemberg avaient été arrêtés dans les cantons papistes, sur la requête du résident de Savoie, et furent transférés dans les prisons de Turin (2).

Cependant, en septembre, seize Vaudois, des femmes et des enfants, sont encore à Saint-Gall et autorisés à y demeurer au Seelhaus ou chez les bourgeois. Il s'en trouve encore au Seelhaus en avril 1690, gens inoffensifs, avec leurs familles (3). D'ailleurs la paix est faite en mai entre le duc Victor-Amédée et ses vaillants sujets réformés. Quantité de Piémontais réfugiés en Allemagne reprennent alors le chemin de leur patrie. Le 7 octobre, 475 d'entre eux, venant du Brandebourg, arrivent sur des bateaux à Rorschach, au bord du lac de Constance, dans l'intention de passer par Coire. Les habitants de Rorschach, sujets du prince-abbé, ne consentent à les laisser débarquer, malgré les instances de Hœgger, qu'après démarche officielle auprès de l'intendant-général du prélat. Le commissaire Jean Rahn vient de Zurich prier M. G. S. de contribuer aux frais de leur voyage à Coire. Hœgger s'y rend avec lui pour leur y préparer bon accueil (4).

Les Vaudois avaient quitté Saint-Gall (5). Les Français y restaient.

(1) P. V. C., 20 juin 1689.
(2) Monastier, *ouv. cit.*, vol. II, p. 108.
(3) P. V. C., 17 sept. 1689, 10 avril 1690. Jean Oudin, d'Angrogne, est depuis trois ans valet-meunier à Saint-Gall (id. 23 mai).
(4) P. V. C., 8, 9, 10, 21 oct. 1690.
(5) Toutefois le registre Senus cite encore 20 Piémontais partant de Saint-Gall le 17 avril 1692. Peut-être n'était-ce que des passants.

Digitized by Google

III. Les réfugiés français.

Les passants. — D'où ils viennent et où ils vont. — Comment on les traite. — Les réfugiés établis à demeure. — Les mauvais drôles. — La générosité des Saint-Gallois. — Un prélat malveillant. — Le séjour des Dauphinois chassés du Piémont (1698 à 1699).

« Saint-Gall, dit Mœrikofer (1), était trop loin pour se voir envahie par le flot des réfugiés. » C'est vrai. « Aussi, continue-t-il, sa part dans l'œuvre commune se borna-t-elle à des prestations en argent. » Rien de plus faux.

Les autorités étaient placées dans une situation très délicate par l'exiguïté de leur territoire, enclavé dans celui du prince-abbé, et par les dangers que couraient à cause de leur religion les Saint-Gallois établis en France. Elles s'efforcèrent donc constamment de restreindre au nécessaire leurs engagements pécuniaires vis-à-vis des cantons évangéliques pour l'assistance à prêter en commun aux réfugiés (2). Mais cette réserve n'empêcha pas qu'en réalité on reçût quantité de proscrits à Saint-Gall et les y traitât bien. Le registre Senus contient environ 500 noms de réfugiés français pour l'année 1687 et plus du double pour l'année suivante. Une liste officielle spéciale cite 1737 personnes assistées par le trésor en 1689, 839 en 1690, environ 9010 en 1691 et près de 6010 en 1692 (3). Et l'on y cherche en vain bon nombre de noms figurant au registre

(1) *Ouv. cit.*, p. 226.

(2) Mœrikofer cite à plusieurs reprises la résistance de Saint-Gall à cet égard, mais paraît ignorer les charges que faisait peser sur la ville le passage de centaines de réfugiés. Il ne note pas non plus toutes ses prestations en argent à l'œuvre commune. Nous avons indiqué l'envoi de 1200 fl. en 1683 et celui de 1300 fl. à Zurich en mars 1686. On trouvera plus loin la mention de nouvelles quêtes en 1686 et 1687. En septembre 1687 (P. V. C., 12), le Conseil a déjà expédié aux fonds de Schaffhouse 294 écus; il envoie 308 écus le mois suivant (Id., 17 oct.); en août 1689, 100 écus; en septembre 1689, 100 florins; en octobre 1693, 200 écus; en janvier 1694, 255 écus; puis en avril, 390 écus en retard, etc. Faute de recherches suffisantes à ce sujet, notre énumération reste encore incomplète.

(3) Voir les deux petits carnets in-12 des Archives de la ville, contenant les noms des réfugiés français ou piémontais assistés par le Conseil de 1689 à 1692. Observons cependant que quelques noms reviennent plusieurs fois, toujours comptés.

Digitized by Google

Senus pendant la même période. Celui-ci porte plus de 300 noms de réfugiés français assistés en 1693, au moins 250 en 1694, plus de 200 encore en 1695. Le chiffre en descend un peu au-dessous de 200 durant les deux années suivantes. Il se relève à environ 300 en 1698, approche de 225 en 1699, et varie encore de 125 à 130 pour chacune des trois années subséquentes. Les procès-verbaux des séances du Conseil mentionnent de nombreux secours accordés à des particuliers, munis de recommandations spéciales (1).

(1) Relevons quelques noms, tant dans les procès-verbaux du Conseil, que dans les deux carnets susdits et dans le livre Senus. Au cours de 1687, en fév., M. Jean Antoine de Privat, sieur de la Roquette, pasteur du Collet de Dèze en Cévennes (6 écus, reparaît en novembre); M. Le Grand, apothicaire et chirurgien de Vif, et son fils (10 écus); Pierre Clément, chirurgien. En avril, M. Jacques Petier, de Montélimar, étudiant en théologie, Louys Girard, lecteur de l'église de Lyon, et sa femme. En mai, M. Michel Bourset, ministre français réfugié et aveugle, avec son guide. En juin, Jacques Guillot, maître d'école du Dauphiné. En juillet, M. Plaute, apothicaire de Crest, le sieur Chabron, d'Embrun, avec femme et enfants, André Vial, ministre. En août, M. Murat, ministre, natif de Grenoble, autrefois pasteur de Marseille et Lyon, allant à Schaffhouse (comp. Arnaud, *Hist. des protest. du Dauphiné*, vol. II, p. 415). Durant l'année 1688, en janvier, un aveugle cévenol de 20 ans, Antoine Baux, qui passe l'année suivante à Hambourg (*Bulletin*, année 1907, p. 456) et reparaîtra à Saint Gall, en 1692, avec son guide Nicolas Lavaranne (R. S.). En fév., Abel Roman, fils du ministre français de Stein sur le Rhin, Jacques Matthieu, fils d'un procureur au parlement de Grenoble. En avril, M. André Caffarel, ci-devant notaire à Vars; en juin, Pierre Aviéni, ancien de l'église d'Abriès, avec sa femme et 4 enfants; en juillet, M. Charles Maurice past. à Veloux (12 écus); en sept., D. N. Perrin, V. D. M., autrefois en France, étudiant à Zurich. En mai 1689, Sidoine de Gaudel, femme du sieur Jean Descasal, et Jacques Descasal, de Bruniquel; en juin et novembre, Michel Gamond, sa femme Benoîte Malarte et leur fille Blanche (la célèbre martyre), de Saint-Paul-trois-Châteaux; la mère meurt à Saint-Gall en juin. Toujours en juin, Madeleine de Pegourier, veuve du sieur Etienne Roux, ministre de Barrieux (sic) en Languedoc, Anne Debral et son mari le sieur Elisée d'Espervais, de Cardenau en Guyenne, gentilhomme aveugle (reste huit ou quinze jours). En octobre, Dlle Rose Vassieu ou Vadieu, femme du sieur Turrel, notaire et procureur de Châtillon-sur-Die; en novembre, Jean-Jacques Perroudet, Dr en Droit du pays de Gex et sa femme. En juin et août 1690, Etienne de Martin, seigneur de Pralin de Trières en Bretagne, pasteur français de grand talent, et Bernard Jahier, pasteur de Rocheplatte en Piémont, qui fut 4 ans en prison à Turin et à Milan, dépouillé de tous ses biens et de trois enfants. En novembre, Jacques Moynier ou Mounier, V. D. M. de Lunel (repasse en 1694); en décembre, Pierre de Boisnay, chirurgien au régiment de Molac (sic). En janvier et mars 1691, le sieur Jean de Fourcinet, de Fourcinet en Dauphiné, et M. Noé Mazars, ministre du Pont-de-Camaret en Rouergue; en octobre, Gédéon de Saint-Sevin, de Mazars, étudiant en théologie (repasse en déc. 1695). En juillet 1692, Louis de Veinselle, de Dijon, avec un valet. En 1693, meurt à Saint-Gall Marguerite Peloutier, femme d'Henri Müller (*reg. décès*); en

Digitized by Google

Nous avons déjà dit les contrées d'origine et la condition sociale de ces gens. D'où venaient-ils et où allaient-ils? C'est plus difficile à découvrir. Un certain nombre arrivaient des Grisons, en chemin pour Zurich et Schaffhouse. La grande majorité, croyons-nous, venait de Zurich, dans l'espoir de trouver asile à Saint-Gall pour quelque temps. Beaucoup passaient sans doute de là dans les villages voisins de l'Appenzell protestant, y séjournaient peut-être, puis en repartaient par le même chemin. D'autres se rendaient dans les Grisons. Ou bien, en route de Zurich ou de Winterthour pour Schaffhouse, d'où les cantons évangéliques leur facilitaient le passage en Allemagne, ils faisaient le détour de Saint-Gall pour y augmenter d'un nouveau secours leur pécule de voyage. Quantité revenaient même de Schaffhouse ; le Conseil s'en plaint à plusieurs reprises (1).

Ils arrivaient souvent par troupes de dix, vingt, trente personnes et même davantage, la plupart dénués de toute ressource. Il venait des familles entières, beaucoup de femmes et d'enfants, des veuves, des vieillards, des estropiés,

juillet passe Louis Montrond, noble du Vivarais; en décembre, Gaston Quenot, fils d'un ministre de Nîmes. En avril 1694, Royal, ministre de Cahors. En septembre 1695, Jean Tronc, sieur de Sessars, des Andelys en Normandie. En octobre, Noble François de la Croisote, baron de Luz en Dauphiné. En avril 1696, le sieur Pierre de Santal, de Contagnet en Vivarais, Félix Parnet de Mâcon, qui a été trois ans sur les galères, et Marie Farabin, sa femme; en juillet Bermond du Faur (sic), marchand drapier de Privas. En janvier et mars 1698, Abraham Bergis, de Montauban, qui a passé dix ans sur les galères et en a été renvoyé impropre à tout travail; en avril, D. André Fleury de la Messangère, ex-prêtre séculier agrégé à l'église réformée, et D. Yves Cœdic, de Quimper, ex-cordelier; en juin, D. Etienne Jean-Baptiste de Pontel, né au château de Pons en Saintonge, qui a abjuré l'erreur papale et embrassé le protestantisme à Bâle; en novembre, le sieur Salomon Olivier, de Saint-Laurent du-Cros. En janvier 1699, Laurent Blachier, de Saint-Paul-trois-Châteaux, avec femme et enfants; ils ont séjourné dix ans à Kirchart en Palatinat, sans donner lieu à aucune plainte et ont été forcés avec d'autres réfugiés de quitter le pays. Deux ans auparavant un incendie a détruit sa maison, sa grange et sa récolte, ce qui l'a plongé dans la plus grande pauvreté (comp. *Fr. prot.*, 2de éd., vol. II, col. 290); ils avaient déjà passé à Sainl-Gall en 1688 et 1689 ; M. Jacques Puy, ancien d'église et avocat du duc de Wurtemberg, collectant pour l'établissement d'une nouvelle colonie de réfugiés vaudois près de Gochsheim. En avril, S. Henry Emerson, natif d'Edimbourg, qui vient de la grande tribulation des galères de Marseille (comp. *France protest.*, 2de éd., vol. VI, col. 265 .

(1) P. V. C., 20 juin, 6 déc. 1687, etc.

Digitized by Google

des malades. Presque tous ne faisaient que passer. Beaucoup cependant s'aarrêtient en ville plusieurs jours ; bon nombre y séjournaient quelques semaines, quelques mois. On logeait les plus huppés dans les auberges, les autres à l'ordinaire au Seelhaus, parfois au Stauchenhaus, à l'hôpital, à Saint-Léonard, à la grange de l'hôpital, à celle des dîmes sur le grand Brühl. Le Conseil donnait des guides aux caravanes, faisait voiturer les éclopés, permettait à des malades d'attendre le retour de leurs forces pour continuer leur voyage, leur envoyait des médecins, payait les honoraires de ceux-ci et les notes des apothicaires (1). Il autorisait des vieillards, des femmes et des enfants à passer l'hiver. Il octroyait à celui-ci une pension de quelques creuzer par semaine ou par mois, à celui-là de quoi s'habiller, à tel autre de quoi faire une cure. Il plaçait des orphelins. Il faisait les frais d'apprentissage de plusieurs jeunes garçons. Quelques exilés valides trouvaient de l'ouvrage en ville. D'autres s'y entretenaient de leurs deniers ou jouissaient de l'hospitalité des bourgeois (2).

(1) P. V. C., 9 mai, 6 oct. 1687; 17 janv., 13 mars, 18 oct. 1688; V. H., 16 janv. 1688, etc.

(2) Voici, par ordre chronologique, quelques détails tirés des procès-verbaux du Conseil ou du registre Senus (R. S.) :

Le pasteur Daniel de la Place, déjà à Saint-Gall en décembre 1685 (R. S.), n'en partit qu'en mars 1687 (P. V. C., 10). En mai 1687, 73 réfugiés d'Abriès arrivent par Coire; on les héberge à la grange des dîmes et les conduit quatre jours après à Elgg, munis chacun d'un demi-écu; un orphelin de 12 ans, Samuel Turin, entre cependant au Stauchenhaus (P. V. C., 27 mai). En octobre, Jean Mouthe, de Laforce, malade des deux pieds, obtient de passer l'hiver au Seelhaus (Id., 5 oct.). La même faveur est accordée en novembre à plusieurs familles chargées d'enfants (quelques-unes restent à l'auberge), puis à deux femmes âgées et à deux enfants (Id., 18 nov.). Pierre Peloutier de Lyon, sur la demande de son frère, est mis comme mauvais sujet à la maison de force et s'y trouve encore un an après (Id., 17 déc. 1680, 31 oct. 1687). Puis c'est, en janv. 1688, René Roux, ouvrier en laine, qu'on aide pour une cure, le vieux marchand David Martin, de Villemur, et son fils, qui logent quelques semaines au Sauvage (Id., 26, 31 janv.). Il se trouve au Seelhaus nombre de malades incapables de s'en aller; les docteurs Anhorn et Zollikofer les visitent; les valides feront place aux nouveaux venus (Id., 17 janv.). Un jeune homme, pour lequel le fonds Senus paie en février le drap d'un habit, a servi un an chez le meunier Engeler, avant d'être engagé par le calandreur Allgœwer. En mai, Jacques Roman, de Die, reçoit du trésor 50 fl. et 6 écus pour entrer en apprentissage d'orfèvrerie (Id., 17 mai). Le sieur Isaac Chalands et sa femme Judith Blanc, de Bosses, passent huit mois à Saint-Gall, dont six à l'hôpital (Id., 5 juil. 1688, 4 mars, 25 avril 1689). Suzanne Gabrielle de Villard, orpheline arrivée de Zurich, y est placée à son tour (Id.,

Digitized by Google

Certains réfugiés français ont même séjourné à Saint-Gall de longues années.

Abraham Bastard et sa femme Marie Ry ou Ery, du pays de Gex, figurent au registre Senus chaque année, de 1686 à 1698, soit pendant douze ans, et de 1701 à 1703, avec un, puis deux, puis trois, enfin cinq enfants ; Moïse Combier, de Chomerac, son épouse Suzanne Craponne et leur fils chaque année de 1686 (1) à 1689, puis en 1692. Le nom de M. André Caffarel, notaire à Vars, se retrouve plusieurs fois au même registre au cours des trois années 1687 à 1689. Abraham Chiout ou Chiot, de Mentoules, sa femme Anne Belmon et leurs enfants arrivent à Saint-Gall en 1687 et sont au Seelhaus sept ans après ; nous les y retrouverons encore dans la suite. Jeanne Ferron, veuve de Jacques Roustan, de Vars, figure déjà au registre Senus avec son fils Isaac en 1688 ; son nom s'y retrouve jusqu'à sa mort, en 1701, soit pendant treize ans (2). Dans l'intervalle, le Conseil prend connaissance de son testament. Jacques Roustan, de Vars, sans doute un frère d'Isaac, âgé de dix-huit ans en 1688, est assisté chaque année de 1694 à 1709, avec sa femme Marthe Reyne et l'un ou

7 août). En oct. 1688 plusieurs exilés français avec leurs enfants malades sont reçus et soignés au Seelhaus (Id., 18 oct.). Puis Jean Borell, sa sœur et sa fille sont admis pour l'hiver au Stauchenhaus, et quatre orphelins Vasserot, de Moulines, à Saint-Léonard jusqu'au printemps (Id., 1er nov.; V. H., 10 déc.). Pierre Amar, de Maringues en Auvergne, tonnelier, entre en fév. 1689 au Seelhaus (P. V. C., 19 fév.). En avril, Guillaume et Antoine Massy, de Quissac, sont depuis un an chez Georges Schirmer. En mai 1690, Madeleine, fille de M. Jacques Clément, de Vanosque, obtient un demi-louis par semaine pour trois mois (Id., 20 mai). Jean et Etienne Griot, du Villar-d'Amont en Pragelas reçoivent en septembre des habits et 8 fl. pour apprendre des métiers (Id., 5 sept.). En janv. 1691, sept familles séjournent au moulin Scherer et une chez Nüscheler (on leur donne 4 louis pour du bois) ; François de l'Agneau, de Saint-Brieux, et ses deux filles, sont autorisés à retarder leur départ jusqu'après les grands froids et ne s'en vont qu'en septembre (Id., 22 janv., 7 avril ; R. S.). En janv. 1693, Marie Barbe, de la Rue en Pragelas, perdant tout espoir de recouvrer la vue, pourra rester encore quatre mois au Seelhaus (P. V. C., 17 janv.). Jean Boissonade, de Millhau, y est admis en été pour deux mois (Id., 29 août). Le matelassier parisien Jacques Bertin reçoit un permis de séjour en juillet 1697 (Id., 29 juill.). Judith Delmont entre au Seelhaus en déc. 1698 pour y faire soigner son œil malade (Id., 15 déc.). Et le maître d'armes Jean Gamond ne quitte Saint-Gall, la même année, qu'après y avoir séjourné quelques mois (Id., 6 sept.).

(1) P. V. C., 1er juillet 1686.

(2) *Reg. décès*, 8 avril 1701 ; P. V. C., 20 mars.

Digitized by Google

l'autre membre de sa famille. Nous reparlerons d'eux.

Une Suzanne Jaquemin, femme de Jean-Jacques Sottère, Sauterel, ou Sortrée, de Badonviller en Lorraine, est indiquée un grand nombre de fois au registre Senus, avec ou sans son fils, durant quatorze ans, de 1687 à 1704 ; elle y reparaît en 1707, 1708 et 1709. Son mari, mentionné pour la première fois en janvier 1696 comme malade au Seelhaus, figure encore au même registre en mai 1699.

Madame Savoye, de Grenoble, qui avait abandonné de grands biens pour la religion, obtient, en août 1687 et pour un an, une pension de 40 crz. par semaine, qui lui est continuée jusqu'à son départ pour Genève près de quatre ans après (1). Les sœurs Catherine et Madeleine Griotte, de Traverses en Pragelas, et leur frère Jean, ne quittent Saint-Gall pour Francfort, en 1699, qu'après douze ans de séjour (2). Jeanne Chazal, de Chalançon, femme de Jacques Rissoin, y passe dix ans, à partir de 1688 (3). Sa sœur Isabeau, veuve du sieur Saunier, de Vernoux, arrivée à la même époque avec son fils Esaïe, figure régulièrement au registre, comme établie à Saint-Gall, jusqu'à sa mort en 1713, soit durant vingt-cinq ans. Son fils y mourut en 1706 (4).

En avril 1690, Pierre Barnovin, tailleur, de Nyons en Dauphiné, est à Saint-Gall depuis quatre ans. François Beauregard, de Grenoble, sa femme et son ou ses enfants, figurent au livre Senus de 1693 à 1698, Marguerite Champ, jeune Dauphinoise, chaque année de 1693 à 1703, sa compatriote Jeanne Raymond de 1693 à 1704. Pierre Dufoin, pauvre orphelin, à l'école en 1695, est au Seelhaus deux ans après et encore assisté en 1703. François Richard, de

(1) P. V. C., 17 août 1687, 16 août 1688, 4 août 1690 (on lui accorde 40 crz. par semaine pour 16 mois), 12 fév. 1691.

(2) R. S. Les P. V. C. mentionnent cependant, le 29 mai 1694, une Catherine Griotte qui est à Saint-Gall depuis un an. Le Conseil lui accorde, le 18 juin, 15 crz. par semaine pour un mois. Six ans auparavant, le 11 oct. 1688, il avait décidé qu'elle s'entretiendrait à ses frais ou quitterait la ville.

(3) P. V. C., 23 août 1688. Son fils Jean-Jacques, arrivé avec elle, apprend un métier aux frais du trésor, part en sept. 1691, retourne à Schaffhouse en juillet 1692, et se trouve avec sa mère à Saint-Gall, quand elle en part en juillet 1698.

(4) *Reg. décès*, 20 sept. 1706, 22 février 1713.

Digitized by Google

Châteaudouble, l'est de 1695 à 1699, puis en 1707 et 1708, le sieur Michel Doulson (1), de Nîmes, en 1697, 1698 et 1699, et le soldat Guillaume Bouteillier, de Sallanches, prosélyte, plusieurs fois chaque année de 1698 à 1701. Lucrèce ou Anne Tremollet, du Vivarais, est secourue à partir de 1698 chaque année et depuis 1706 chaque mois, jusqu'à son départ pour Genève en 1710 (2).

Il est regrettable que nous ne possédions presque aucun détail sur les occupations de ces réfugiés, et que nous ignorions à peu près tout de ceux qui avaient trouvé refuge dans les maisons bourgeoises ou logeaient à leurs frais dans les auberges. C'est parmi eux, sans doute, qu'on trouverait ceux qui sacrifiaient à un luxe exagéré et y encourageaient leurs hôtes. En mai 1686, le Synode se plaignait en termes très vifs du faste déployé à l'église française par l'un et l'autre sexe, par les femmes surtout. Le Conseil s'efforça d'y mettre ordre par un édit spécial en français, qui dut être lu au service du jour du jeûne, mais n'empêcha pas les mêmes plaintes de se reproduire deux ans après (3).

On ne s'étonne pas, au surplus, que parmi tous ces étrangers, il se trouvât quelques mauvais sujets. Un jour, cinq réfugiés en séjour à Saint-Gall furent arrêtés au village voisin, pour quelque méfait, par la police abbatiale. Le Conseil ayant obtenu leur extradition, mit l'un d'eux aux fers et expulsa les autres avec passeports et quelques sous. La paix ne régnait pas toujours au Seelhaus, où Jean-Pierre Dimier, des terres de Gex, croyait pouvoir passer son temps à jouer et à boire. Il fallut envoyer l'administrateur Hochreutiner et le pasteur Suchier exhorter ces gens au bon ordre, sous menace d'expulsion, et charger Madeleine Zilli de prendre soin d'eux (4). Jean Jordan, du Pragelas, fut arrêté au village de Schwarzenbach pour y

(1) Un Michel Doulson, d'Alais, est déjà assisté en 1686 (P. V. C., 1er juillet).

(2) Sauf indication contraire, la plupart des renseignements donnés ci-dessus proviennent du registre Senus.

(3) P. V. C., 25 mai 1686, 10 juillet 1688.

(4) P. V. C., 1er sept., 21 novembre 1687.

Digitized by Google

avoir proféré des menaces incendiaires et conduit dans les prisons du prince-abbé, d'où il s'enfuit et vint se plaindre à Saint-Gall. Informations prises, les autorités le livrèrent au prélat (1). Le Dauphinois Jean Gamon, maître d'armes, ne tenait pas assez sa langue en bride. Un capitaine appenzellois put l'accuser devant Messeigneurs d'avoir traité de chiens tous ses compatriotes ! Gamon, il est vrai, nia le propos. Mais quand, désirant quitter la ville, il pria le Conseil de lui délivrer une attestation de sa bonne conduite, celui-ci, mal éclairé, lui répondit de prendre patience (2). On lui attribua toujours, dans la suite, la paternité d'une fille illégitime qui naquit après son départ et qui, devenue grande, donna beaucoup de fil à retordre à Messeigneurs par son dévergondage. Nous pourrions citer d'autres preuves que les huguenots réfugiés n'étaient pas tous des modèles de vertu.

Les frais occasionnés par tout ce monde étaient considérables pour une ville qui comptait à peine 5000 habitants. Il n'y a pas eu à Saint-Gall, comme dans d'autres villes de la Suisse protestante, de chambre ou de caisse spéciale des réfugiés. Ceux-ci recevaient des secours en argent auprès du trésorier du fonds Senus ou à la chancellerie. Le premier, toujours un ecclésiastique, leur donnait dans la règle 8 crz. par adulte et 3 crz. par enfant, quitte à augmenter la somme pour les gens recommandés. La chancellerie, pendant plusieurs années, fit à tout exilé l'aumône d'un quart d'écu (27 crz.). Les personnages de marque y recevaient quelquefois, par faveur spéciale du Conseil, 10, 15 ou 20 écus. C'est à la chancellerie que se rendaient de préférence les proscrits munis d'attestations de Genève, Berne, Zurich, Schaffhouse, etc., ou recommandés par des bourgeois. Les secours qu'on y distribuait provenaient du trésor ou de la « collecte ». On appelait ainsi le produit d'une quête faite régulièrement chaque année pour les pauvres, et administré par le Conseil. Celui-ci fit procéder plusieurs fois à des quêtes spé-

1 P. V. C., 22 et 24 mars 1698.
2 P. V. C., 30 août, 6 sept. 1698.

Digitized by Google

ciales en faveur des réfugiés. Elles rapportèrent 900 fl. en mai 1686, 1219 fl. 32 crz. en décembre 1687. Dans les six derniers mois de 1688, le trésor dépensa pour eux 692 fl. 33 crz., en 1689 1241 fl. 38 crz., en 1690 483 fl. 33 crz. 4 pf. Une autre note indique 1158 fl. 6 crz. de fin mars 1689 à fin mars 1690, 454 fl. 29 crz. 4 pf. de là à fin mars 1691, 452 fl. 45 crz. de là à fin mars 1692, et 412 fl. 10 crz. 4 pf. jusqu'à fin mars 1693 (1). Au dire d'un ouvrage de 1709 (2), les réfugiés français auraient coûté jusqu'alors à St-Gall plus de 100.000 écus. Il compte sans doute dans cette somme les dépenses occasionnées par les Vaudois, les contributions de la ville aux fonds dits de Schaffhouse, aux frais de Zurich et de Berne, aux Églises françaises du Wurtemberg, de la Hesse, du Palatinat, du Brandebourg, etc., les secours expédiés aux galériens et les dons des particuliers (3).

N'oublions pas que Saint-Gall eut à traverser à cette

(1) P. V. C., 29 déc. 1687, 16 fév. 1692; petits cahiers in-12°.

(2) J. A. Patzaglia, *ouv. cit.*, p. 98. — Ces 100.000 écus correspondaient, croyons-nous, à près de 1 500 000 francs de notre monnaie. C'était pour Saint-Gall une contribution d'environ 300 francs par tête.

(3) Une charitable personne de Paris expédia à Messeigneurs, pour l'entretien des réfugiés, 200 écus en février, et 233 couronnes en décembre 1687 (P. V. C., 10 fév. et 29 déc.). Le Conseil la remercia, entre autres, par la lettre suivante en français (*Missiven-Buch*, vol. 63, p. 549) :

A Madame N...., à Paris

Madame. La grande charité que vous avez faite à nos pauvres frères les Exilés, et dont il vous a plu remettre la distribution à nous, est un vray témoin de la pureté de votre intérieur. Nous la reconnaissons pour des fruicts de la grace de Dieu qui est en vous, en vertu d'icelle vous ne laissez pas que de songer aux misères de vos pauvres frères écartés, en leur fournissant des subsides pour leur conservation, pendant que vous ne pouvez pas vous soulager vous-même de troubles les plus déplorables : Consolez-vous en Dieu, Madame, et demeurez constante, dans la foy et dans la Charité, ces moments funestes, vous seront à la fin recompenses, par notre grand Dieu, lequel nous prions, du profond de nos âmes, qu'il vous récompense et qu'il vous console luy-même afin que vous ne soyes point esbranlée des tempetés de ce siècle, et conservée pour emporter la couronne victorieuse, qu'il a promise à ceux qui demeurerons constants iusques àla fin. Nous finissons en ce souhait, Madame, restants pour toujours.

Madame Vos très affectionés

ce 27 Augst a. 1687

Les Bourguemaistre et Conseil de la Ville de St-Gall.

Digitized by Google

époque plusieurs années de disette. Les récoltes manquèrent en Suisse en 1691 et 1693, au moment même où la guerre entre la France et l'Empire entravait l'importation des denrées. Les années 1694 à 1698 furent fort dures. Or, on avait beau multiplier les efforts pour trouver aux exilés des établissements en Wurtemberg, en Brandebourg, en Hollande, en Angleterre, en Irlande (1) ; des milliers restaient à la charge des cantons évangéliques. En janvier 1694, Saint-Gall contribua pour 1950 fl. aux 15000 que les quatre villes (Zurich, Bâle, Schaffhouse et Saint-Gall) fournirent à Berne pour l'aider à garder les réfugiés sur son territoire jusqu'au printemps. En avril, parurent devant Messeigneurs deux députés de la direction de l'Église française de Berne, le pasteur Scipion de Besombes, de Clermont en Languedoc, et le négociant parisien Pierre Mesmyn. Ils représentèrent combien déplorable pour leurs compatriotes serait la sortie de Suisse au moment où les puissances oubliaient leurs promesses ou en renvoyaient l'accomplissement à des temps meilleurs. Ils supplièrent, pour l'honneur de Dieu, qu'on aidât Berne à garder les réfugiés un an de plus. Zurich promettait dans ce but 2000 fl. par trimestre. M. G. S. rappelèrent les sacrifices déjà faits, mais finirent par donner aux députés l'assurance écrite qu'on suivrait dans la question l'exemple des autres villes (2). Schaffhouse ayant par la suite promis 3000 fl., Saint-Gall s'engagea pour 1200. Le Conseil promit encore 1560 fl. en février 1695.

Au surplus, Saint-Gall eut à cette époque de très graves démêlés avec le prince-abbé. L'excellent cardinal Célestin Sfondrati, qui entretenait les relations les plus cordiales avec les bourgeois, mourut en 1696, regretté de tous. L'année suivante, son successeur Léodegar Burgisser cherchait déjà querelle à la cité réformée. Aux termes des traités, les processions qui se rendaient des paroisses campagnardes au couvent ou s'en retournaient au logis, pouvaient traverser la ville, à la condition de tenir les

(1) 12 réfugiés partent en mai 1693 pour l'Irlande (R. S., 5 mai).
(2) P. V. C., 10 avril, 22 et 29 mai 1694.

Digitized by Google

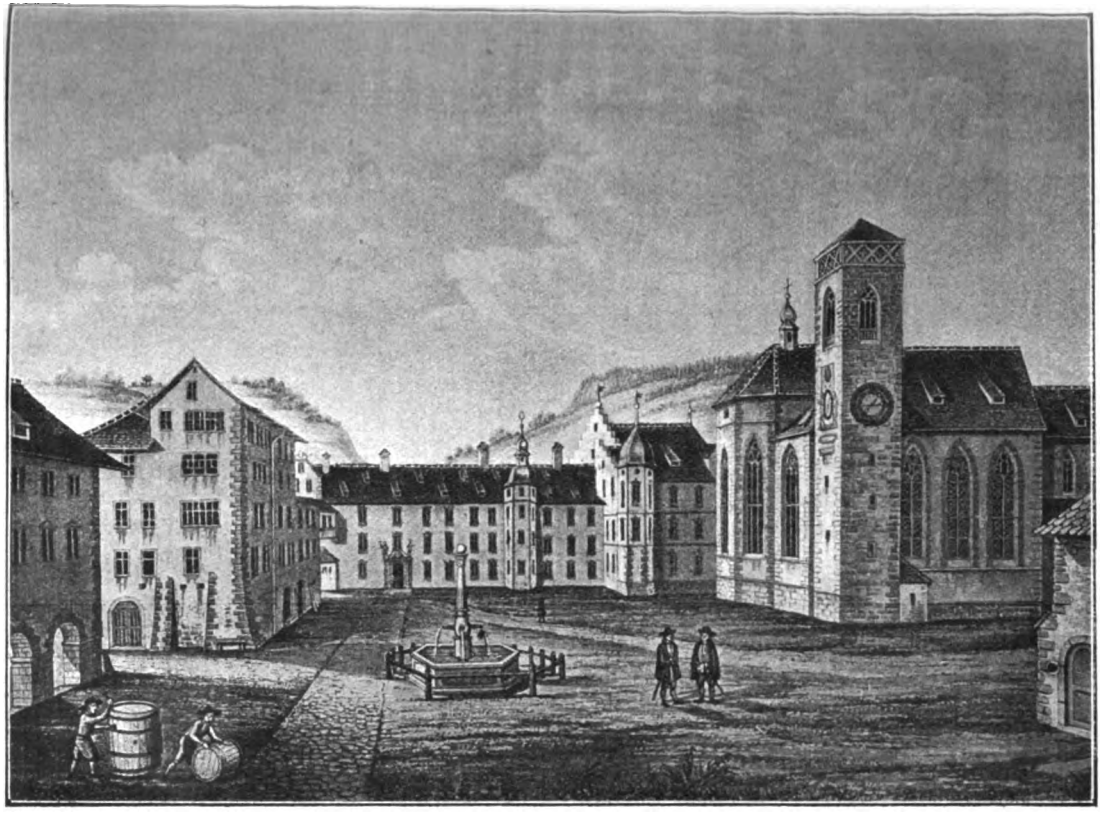

La cour antérieure du monastère avant la reconstruction de la cathédrale (1755 à 1761).
(Gravure extraite de Næf, *Chronik oder Denkwürdigkeiten der Stadt und Landschaft St. Gallen.*)

Digitized by Google

bannières baissées et les croix descendues de leurs hampes et couchées horizontalement sur les bras de leurs porteurs.

Or, le 23 avril 1697, un moine s'avise de porter la croix, non pas, il est vrai, au haut de la hampe, mais dressée contre sa poitrine! Grande colère des citadins. M. G. S. font signifier à l'abbé que si pareil scandale se renouvelle les jours suivants, on fermera les portes aux processions. La menace n'empêche pas plusieurs prêtres, le surlendemain, comme d'autres processions pénètrent en ville, de porter les croix à la nouvelle mode. Ils obéissent évidemment à un mot d'ordre. Quelques bourgeois courent aux armes; le greffier Hœgger les calme à grand' peine. Le bourgmestre Hiller barre la route aux catholiques : « Portez, selon les traités, vos idoles abaissées! » Ils passent outre et atteignent le monastère, où des troupes ont été réunies en secret. Alors, toute la ville est en ébullition. L'abbé est absent, ses ministres reçoivent les nouvelles protestations du Conseil avec dédain. Réformés et papistes se houspillent à la porte du couvent; les bourgeois y traînent même du canon! Messeigneurs convoquent le conseil de guerre, sollicitent le secours de Zurich et d'Appenzell, réorganisent le militaire, réparent les fortifications, barricadent les rues. Burgisser, de son côté, poste 3 000 hommes aux alentours de la ville et fait mine de la vouloir bombarder.

Enfin, après bien des jours d'inquiétude, on apprend que le prélat accepte la médiation de quatre cantons suisses. Pour cette fois et sans renoncer à ses droits, Saint-Gall consent à ce que les fameuses croix quittent le couvent comme elles y sont entrées. Et il est solennellement convenu qu'à l'avenir, en traversant la ville, les prêtres se les attacheront sur la poitrine, en haut par une cravatte de soie, en bas par une ceinture, en sorte quelles ne soient ni dressées ni couchées. Mais l'abbé réclame encore des dommages-intérêts. Et comme l'année suivante il interdit à ses sujets de porter du bois en ville, celle-ci finit par lui payer 3 800 fl. d'indemnité (1).

(1) Voir, entre autres, Hartmann, *Geschichte der Stadt St-Gallen*, 1818, p. 430 à 444.

Digitized by Google

On se demande les réflexions que faisaient à pareil spectacle les réfugiés huguenots, et l'on ne s'étonne plus, qu'avec le voisinage immédiat d'un prince catholique aussi mal disposé, Saint-Gall ait parfois montré quelque hésitation à les recevoir.

Vint, au cours de l'été 1698, la triste nouvelle que le duc de Savoie, pressé par Louis XIV, expulsait des vallées vaudoises tous les Français qu'y avait attiré la liberté de conscience. C'étaient surtout des Dauphinois. Malgré la dureté des temps, la Suisse protestante résolut de les accueillir, quitte à les expédier plus loin le plus tôt possible. Selon Mœrikofer (p. 309), il en aurait été attribué 238 à Saint-Gall. Elle fit mine de les refuser, allégua l'exiguïté de son territoire, le manque de place et la disette croissante, tout en offrant 250 rixdales. Puis le Grand Conseil consulté, on décida d'en accepter cinq ou six pour cent et de les héberger à Saint-Léonard, après en avoir délogé deux bourgeois. Ils seront nourris de pain et de gruau; ils pourront à leur gré se procurer meilleure chère par leur travail (1).

Ils viennent par Genève, Morges, Yverdon et descendent l'Aar. Le greffier C. Hochreutiner part au milieu de septembre, avec quatre guides, pour les rencontrer à Brougg. Le 23, arrive déjà le second convoi. Dix personnes, dont le lieutenant Jean Balcet et Jean Pastre, partent peu après pour le Brandebourg, avec 10 écus chacune. Dix-huit personnes prennent le même chemin une dizaine de jours après, munies du même viatique; vingt-huit autres le 25 octobre. Zurich et Berne insistent cependant pour que Saint-Gall en accepte encore soixante-dix, et les y dirigent depuis Nidau. Le Grand Conseil, tout en protestant contre la violence qu'on lui fait, consent le 25 novembre à les recevoir pour l'hiver. On quête en leur faveur, les loge à Saint-Léonard, et charge le pasteur Suchier de leur y prêcher à jour fixe chaque semaine. Le compatissant ecclésiastique attire l'attention de Messei-

(1) P. V. C., 22 et 31 août, 8, 12, 13, 15 et 20 sept.; V. H., 15 et 16 sept.

Digitized by Google

gneurs sur quelques vieillards infirmes ou malades. Ils obtiennent de la viande pour du bouillon, un peu de vin; on donne des vêtements à qui en manque. L'hiver se passe. Le froid persistant rendrait cruel de renvoyer ces pauvres gens en mars. En sept semaines on en ensevelit cinq (1). A Pâques, on leur fait à chacun la gracieuseté d'une demi-mesure de vin. Puis, comme le temps s'est radouci, on en réunit un certain nombre à l'hôtel de ville le 29 avril, on établit la liste et avertit les autres de songer aussi au départ. Le 2 mai, Saint-Léonard est vide et peut être remis en état. Le compte des dépenses pour les Dauphinois montera à 790 fl. (2).

Quelques familles émigrèrent en Wurtemberg en août 1700 (3). Nous consacrerons un chapitre spécial aux réfugiés français qui passèrent ou séjournèrent à Saint-Gall au cours du XVIIIe siècle.

CHAPITRE I

L'ORGANISATION DE L'EGLISE ET SON PREMIER PASTEUR

I. Le cloître et l'église Sainte-Catherine (4).

L'acte de fondation du culte français statuait qu'il aurait lieu chaque dimanche à Sainte-Catherine.

La munificence de deux bourgeois de Saint-Gall avait, en 1228, permis à quelques solitaires, disséminées

(1) *Reg. décès :* 22 mars 1699, Michel Granchet, du Dauphiné, mort au Seelhaus. 29 mars, Marguerite Kanno, femme d'Antoine Rostan, du Dauphiné, morte deux jours après une petite fille. 30 mars, Madeleine Buckh, veuve de Pierre Rivoire, du Dauphiné. 1er avril, Thomas Palmas (Balme), du Dauphiné. 6 mai, Antoine Puy, du Dauphiné. — En décembre 1698, était mort un enfant en bas âge de Barthélemy Albert, du Dauphiné, et d'Elisabeth Rostan.

(2) P. V. C., 22 et 23 sept. 1698 ; 10, 12, 13 et 24 oct. ; 2, 8, 14 et 25 novembre ; 20 décembre ; 30 janvier 1699 ; 3 et 6 fév. ; 7 mars ; 4, 6 et 27 avril ; 2 mai ; V. H., 29 avril et 14 juin.

(3) P. V. C., 19 août 1700.

(4) Voir *Die Frauen zu St. Katharina in St. Gallen,* herausgegeben vom historischen Verein, St Gallen, 1885, cah. in 4°.

Digitized by Google

en ville ou dans les ermitages à l'entour, de vivre désormais dans une maison commune sise sur la prairie du Brühl, hors des murs, au nord-est des remparts. Trente-huit ans après, les pieuses femmes, qui avaient pris sainte Catherine pour patronne, s'étaient constituées en une association monacale sous la règle de Saint Augustin, récemment établie par Innocent IV en vue des ermites; elles avaient adopté la robe et le voile noirs et s'étaient placées sous l'autorité de l'évêque de Constance.

Le nouveau couvent avait bientôt attiré des novices issues des familles les plus opulentes et les plus distinguées des environs. Il avait acquis des revenus considérables et s'était agrandi. Les dames de Sainte Catherine s'étaient construit une église, consacrée par l'évêque de Constance en 1368, et y avaient adjoint un cimetière. Puis, la règle de Saint Augustin ne suffisant pas à les préserver toutes des séductions du siècle, elles l'avaient échangée contre celle, plus austère, de Saint Dominique, dont elles avaient pris la robe blanche.

Cela ne les avait pas empêchées, hélas! de donner longtemps encore la preuve que l'habit ne fait pas la religieuse. Quand en 1450, quelques-unes s'étaient opposées avec énergie aux débordements de sœurs trop frivoles, ces dernières avaient battu la sous-prieure comme plâtre. Mais la piété avait repris ses droits par la suite, grâce à la sage et ferme administration de la prieure Angèle Varnbühler. Celle-ci avait fini par persuader à ses filles de rompre tout contact avec le monde, en se cloîtrant dans leur monastère, dont l'entrée serait défendue aux profanes. Elle avait facilité cette réforme en entourant le jardin du couvent d'une haute muraille. On avait même jugé prudent de la rehausser encore vingt-cinq ans après. On avait ajouté diverses constructions au bâtiment principal. On avait embelli l'église et en avait enrichi le trésor. On avait construit en 1507 le cloître gothique, qui existe encore aujourd'hui, et l'avait orné de quatre belles verrières reproduisant des épisodes de la vie des saints. A la fin du xve siècle, de nouvelles fortifications avaient

Digitized by Google

englobé le monastère dans l'intérieur de l'enceinte de la ville.

Puis la réformation était venue. En 1527, les bourgmestrés et Conseil avaient envoyé le prédicant Melchior Schappeler la prêcher aux nonnes dans leur église même. Elles avaient résisté d'abord avec indignation, mais sans succès. La foule des auditeurs faisant craindre pour la solidité de l'édifice, les religieuses avaient été contraintes d'aller entendre exposer les nouvelles doctrines dans l'église voisine de Saint-Magnus. La plupart avaient fini par se convertir et rentrer dans la vie séculière; quelques-unes étaient demeurées dans leur monastère, sans être plus inquiétées; puis elles étaient parties pour Bischofszell. Après de longs pourparlers la ville de Saint-Gall avait enfin acquis le couvent tout entier pour 24000 fl. en 1596. Elle en avait doté en 1598 la fondation constituée la même année par quelques riches bourgeois en vue de nouvelles écoles. Depuis lors et jusqu'en 1855, l'ancien monastère de Sainte-Catherine devait servir de collège des garçons (d'où son surnom de *Bubenkloster*) et de logement pour leurs maîtres. La bibliothèque vadiane y fut aussi installée en 1614.

Désaffectée et dépouillée en 1528 de tous ses ornements et de toutes ses images, l'église servait depuis lors non plus au culte public (1), mais au catéchisme des enfants des deux sexes, qui y entendaient tous les jeudis, entre une et deux heures de l'après-midi, un maître d'école leur expliquer une portion de catéchisme de Heidelberg. Abstraction faite de quelques stalles et du plancher carrelé, elle ne devait pas avoir conservé beaucoup de vestiges de son ancienne splendeur, lorsqu'en 1685 Messeigneurs l'affectèrent au culte français, qui s'y célèbre encore aujourd'hui. Mais, assez petite pour que l'auditoire ne s'y sentît pas trop clairsemé, assez vaste pour contenir au besoin deux cent cinquante à trois cents personnes, et spécialement réservée le dimanche au ser-

(1) Sauf de 1620 à 1625, pendant la durée de l'église italienne établie pour les réfugiés de la Valteline.

Digitized by Google

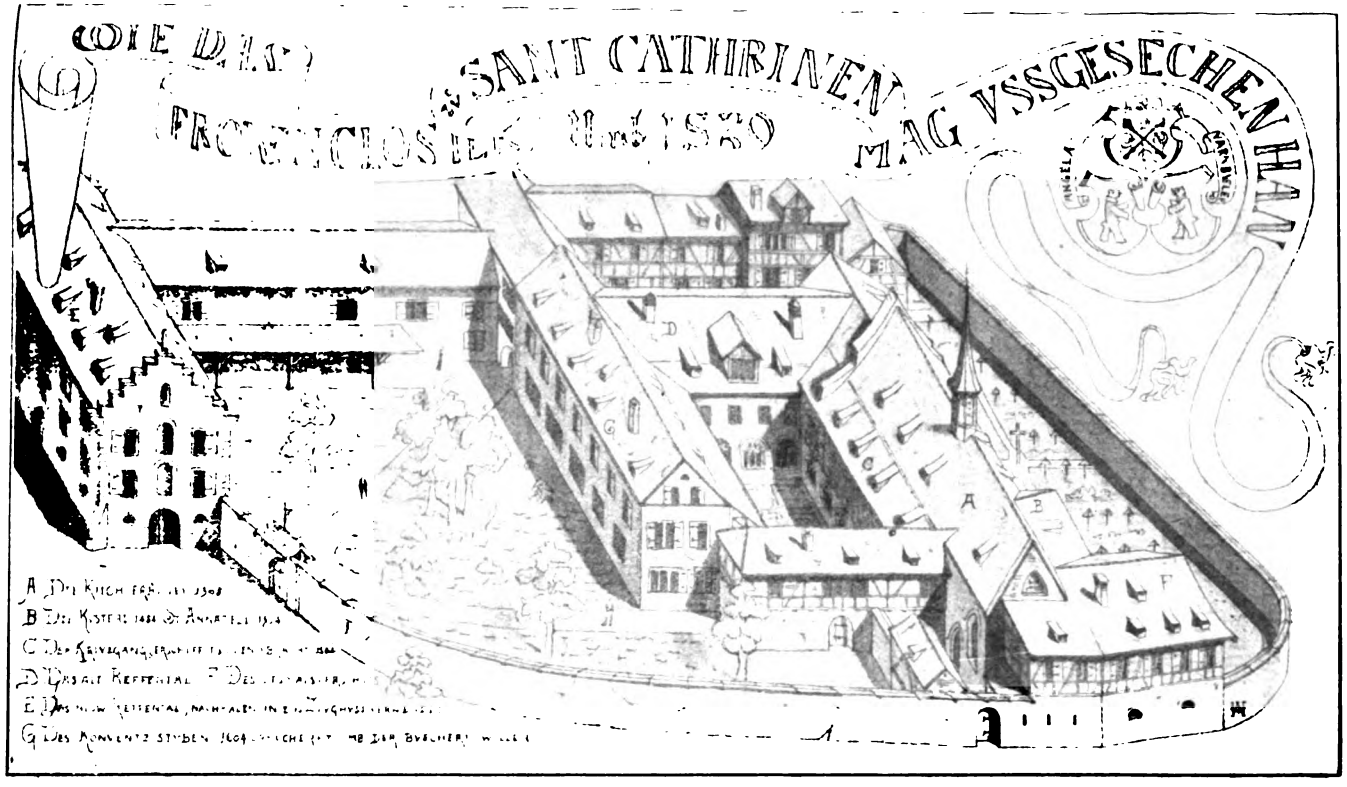

Le monastère de Ste-Catherine vers 1520.
(D'après *Die Frauen zu St-Katharina in St-Gallen.*)

Digitized by Google

vice français, elle était parfaitement appropriée à sa nouvelle destination. Les réfugiés et leurs amis s'y sentaient chez eux, et l'ont eut bientôt pris l'habitude de désigner l'église Sainte-Catherine sous le nom d'église française.

Elle n'avait qu'un défaut, commun à tous les temples de l'époque, celui d'être glaciale en hiver. En décembre 1696, Suchier allégua le nombre restreint de ses auditeurs et les grands froids pour demander au Conseil le transfert passager des cultes à la chapelle de l'hôpital (1). La chose lui fut accordée. Nous ignorons si cette mesure se répéta dans la suite.

II. L'organisation de l'Église et les services religieux.

L'autorité directrice de l'Église. — Les ressources financières. — Le dimanche à Saint-Gall. — Les cultes. — La sainte cène. — Les baptêmes. — Les mariages. — Les ensevelissements.

Chose curieuse, l'élection officielle d'Isaac Suchier aux fonctions de prédicateur français ne figure ni dans les procès-verbaux du Conseil, ni dans ceux de la corporation des Marchands. Il ressort cependant des uns et des autres que Suchier commença ses cultes en novembre 1685. Fut-il nommé par le Conseil ou par les Négociants? Il est plus que probable qu'il fut proposé par ceux-ci au choix de Messeigneurs et nommé par le Conseil, qui possédait le droit d'élection de tous les ecclésiastiques.

Quoi qu'il en soit, la corporation, le 26 novembre, organisait la nouvelle institution en en déléguant la direction et la surveillance à Messieurs Henri Locher et Robert Hœgger (2). Quatre jours après, le Conseil les autorisait

(1) P. V. C., 22 déc. 1696.

(2) Sauf avis contraire, nous empruntons nos renseignements sur le ménage intérieur de l'Église aux protocoles des séances des Directeurs des Marchands, c'est-à-dire du comité directeur de la corporation, appelé plus tard Directoire commercial. Il ne nous a pas été nécessaire, au reste, de consulter directement ces procès-verbaux. Un secrétaire de la corporation, G. Gasp. Hildbrand, a transcrit dans un livre à part, accompagné d'un index, tout ce qu'ils contiennent sur l'Église française de 1685 à 1829. Ce manuscrit en allemand, en deux volumes, porte le titre de *Annalen des französischen Kirche*, et fait partie des archives du Directoire, déposées aujourd'hui à la bibliothèque vadiane.

Digitized by Google

à faire procéder à la fin de chaque service, à une collecte en faveur des réfugiés. En décembre, les Marchands étaient invités à faire parvenir à l'un ou l'autre de ces deux Messieurs leurs contributions bénévoles au traitement du nouveau pasteur. On ne tarda pas à le fixer à 150 fl. pour la première année.

Le 9 décembre 1686, le premier compte annuel présenté par Locher et Hœgger à la corporation accusait aux recettes 240 fl. 26 crz., comme produit des collectes au temple, et 238 fl. 48 crz. de contributions des commerçants (1). Ceux-ci furent priés derechef de pourvoir aux honoraires du ministre pour l'année suivante. Puis comme, le 2 décembre 1687, les comptes soldaient par un boni d'environ 100 écus, les Négociants portèrent le traitement de Suchier à 180 fl.

Pendant les trente-six années que dura le ministère de celui-ci, cette organisation très simple ne fut point modifiée. La caisse de l'Église continua à s'alimenter des souscriptions annuelles de divers marchands. Elles baissèrent, pendant les trois années 1687 à 1689, à 226 fl. 10 crz., 235 fl. 38 crz., et 147 fl. 27 crz., tombèrent même à 82 fl. 51 crz. en 1692. Malgré cela, on put constituer un capital, qui était de 58 fl. 48 crz. en 1686 et commença à porter intérêts en 1711 (2). Le produit des sachets diminua plus encore ; il n'était plus en 1691 que de 30 fl. 18 crz. La caisse supportait en outre le paiement du marguillier et du chantre. Pendant les premières années, elle procura aussi des secours aux réfugiés (3).

Henri Locher conservait encore sa charge de directeur de l'Église française en 1694. Noble Pierre Fels, juge, occupait celle de Hœgger en 1688. Les fonctions de ces *inspecteurs*, comme on prit l'habitude de les appeler, ne paraissent pas avoir été difficiles. Les procès-verbaux des Marchands n'en parlent presque jamais pendant plus de

(1) Pour ce qui concerne les finances de l'Église, voir Archives du Directoire, Akten IV, Verwaltung und Finanzsachen, Französische Kirche.

(2) Hungerbühler, *Das st. gallische Post und Handelstift und die reformirte französische Kirche in St. Gallen*, p. 279.

(3) 130 fl. 12 crz. en 1686 et 1687, 121 fl. 30 crz. en 1688, 31 fl. 52 crz. en 1689.

Digitized by Google

trente ans. La confiance dont jouissait Suchier est sans doute pour beaucoup dans ce silence.

Pour tout ce qui concernait l'ordre du service, la prédication, les obligations du ministre, l'Église française était soumise aux prescriptions générales en vigueur touchant les cultes et les membres du clergé. Les Commerçants n'avaient pas, dans la règle, à y intervenir.

On prêchait à Saint-Gall plus de mille fois par an (1). A Saint-Laurent, l'église principale, il y avait chaque dimanche quatre services en hiver et cinq en été (à partir de cinq heures du matin), un service les lundi, mercredi et samedi, deux les mardi, jeudi et vendredi (2). Chaque dimanche, pendant toute la durée des cultes, deux conseillers en manteau noir et collerette blanche, l'épée au côté, parcouraient la cité dans tous les sens, flanqués d'un valet de ville, et veillaient à ce qu'aucun bruit ne troublât la solennité du moment. Les rues, au reste, étaient désertes, personne ne se libérant de l'obligation d'aller à l'église; à peine y manquait-on les jours de semaine. Les divertissements bruyants, le lavage du linge aux fontaines, tout travail en général, restaient interdits toute la journée. Les magasins étaient fermés, la vente des denrées alimentaires interrompue pendant les cultes. Les auberges ne s'ouvraient qu'après le dernier service divin, vers 5 heures du soir. Il était défendu sous peine d'amende d'aller plus tôt à la promenade (3). Ces mesures, ou d'autres tout aussi sévères, furent strictement observées jusqu'en 1798.

Nous avons reproduit ailleurs les prescriptions réglant la tenue des participants au culte français; c'était celles en vigueur pour toute la population. Les hommes, sans distinction de rang, d'âge ou de condition, n'allaient jamais au prêche qu'en manteau noir et col blanc, les personnes du sexe dans un costume noir permettant cependant de distinguer les jeunes filles des femmes

(1) Patzaglia, *ouv. cit.*, p. 82 et suiv.
(2) Pestalozzi, *Die St. Magnuskirche in St. Gallen*, 1898, p. 110.
(3) Hartmann, *ouv. cit.*, p. 452, 481.

Digitized by Google

mariées et des veuves. Nous avons dit aussi les inquiétudes des autorités ecclésiastiques et municipales sur les conséquences du luxe exagéré déployé malgré tout par quelques-uns des auditeurs de Suchier. Ils se recrutèrent dès le début dans l'aristocratie, essentiellement commerçante, au moins autant que parmi les réfugiés. Ce culte attirait aussi les élèves de la classe de français du pasteur et professeur Gaspard Schlumpf.

Il n'eut d'abord lieu que tous les dimanches et les jours de Noël, du premier janvier et de l'Ascension. Par exception ou y ajouta des prières journalières et une prédication chaque mercredi pendant le séjour des Orangeois, dont nous parlerons plus tard (1). L'heure primitive fut midi. Mais en 1722, à l'occasion de nouvelles ordonnances touchant les cultes de la ville, les Petit et Grand Conseils décidèrent que le service francais aurait lieu dorénavant de 8 à 9 heures du matin, comme la prédication principale des églises allemandes (2). On vit dans cette mesure un grand progrès et une preuve de considération. Peut-être existait-il déjà alors un service le lendemain des grandes fêtes. Les cultes de préparation à la communion des jeudis avant Pâques, Pentecôte et Noël datent probablement aussi de cette époque (3).

Nous aimerions à savoir plus exactement la manière dont le culte se célébrait d'ordinaire. Il se composait du chant des psaumes (4), de prières et de la prédication, pour ne rien dire de la collecte. Mais quel en était l'ordre? Quelle liturgie et quelle édition du psautier employait-on? Le clergé saint-gallois tenant beaucoup à l'uniformité rituelle et doctrinale, il est probable que l'ordre du culte et les prières furent ceux en usage dans les services allemands, les prières traduites en français. Dès le commen-

1. P. V. C., 5 oct. 1703.

2) P. V. C., 22 août 1722.

3) *Annalen*, etc., 13 fév. 1742; Dr B. Wartmann, *Allgemeines und spezielles über Geschichte, Topographie und Statistik von St. Gallen*, manuscrit de 1790 (Bibliothèque Vadiane), p. 141 et 142.

4) Le reg. Senus note le 8 janv. 1688 l'achat de « 12 livres de pseaumes pour les exilés », et le 28 janv. 1689, l'achat de psautiers et de trois catéchismes pour les réfugiés. En 1690, il mentionne le prix d'un psautier : 30 crz.

Digitized by Google

cement on eut un marguillier et un chantre, à partir de 1724 un organiste et un souffleur d'orgue (1). Le généreux capitaine Gaspard Scherer venait de faire installer à ses frais à Ste-Catherine l'instrument qui s'y trouve encore aujourd'hui, et d'en faire don au conseil des écoles; M. G. S. en avaient permis l'emploi au culte français (2). La collecte se faisait au moyen de sachets que l'on passait probablement le long des bancs, et dont on versait ensuite le contenu dans un tronc (3). Une bible, achetée en 1687, coûta 36 fl.; une autre, en 1724, 4 fl. 3 crz.; une horloge, en 1717, 10 fl. 23 crz.

La célébration des sacrements ne fut d'abord pas autorisée. Mais le 26 mars 1687, la forte augmentation des réfugiés piémontais et français en séjour à Saint-Gall (ils étaient plus de cent) engagea Messeigneurs à permettre la cène au culte de Pâques, sans en exclure les bourgeois, et en mettant la fourniture du pain et du vin nécessaires à la charge de la caisse de l'hôpital (4). Seize Français en passage, désireux de prendre part à la cérémonie, obtinrent la faveur de retarder dans ce but leur départ (5). Ce privilège fut renouvelé dans la suite et étendu aux autres grandes fêtes. A Saint-Gall, tous les adultes étaient tenus de communier quatre fois par an; et, pour inculquer à la population le respect de cet acte sacré, ou interdisait, pendant la semaine qui le précédait et celle qui le suivait,

(1) En 1724, le marguillier s'appelait Jean Reinhard Erpf (P. V. C., 20 fév. 1725). De 1686 à 1691, le chantre reçut 36 fl. par an, en 1692 18 fl. pour six mois, en 1693 12 fl. 48 crz., de 1694 à 1722 10 fl. 48 crz, etc. Les dépenses annuelles pour l'organiste et le souffleur furent de 23 fl. 15 crz. en 1724, puis de 31 fl. par an de 1725 à 1731. En 1726, l'organiste était Sébastien Hartmann et Gabriel Zingg fonctionnait comme souffleur. En 1731, Hartmann, décédé, fut remplacé par Nicolas Ehrenzeller, qui démissionna en 1741 et fit place à Henri Riz. Tout au moins étaient-ce ces personnages qui tenaient l'orgue aux exercices de la *Sonntagsmusik*, une société de chant; il serait étrange qu'on eût confié l'instrument à d'autres au culte français (P. V. C., 7 mars 1726, 14 avril 1729, 20 mars 1731, 7 mars 1741).

(2) P. V. C., 20 avril 1724.

(3) Voir *Annalen*, etc., 4 nov. 1686, et Pestalozzi, *ouv. cit.*, p. 116 et 117.

(4) P. V. C.

(5) P. V. C. 29 mars 1687. Les frais payés de ce chef montèrent à 73 fl. 48 crz., parce que ces bonnes gens avaient désiré qu'on leur payât à coucher et non seulement à manger, ce qu'après coup Messeigneurs jugèrent excessif (P. V. C., 5 avril).

Digitized by Google

de visiter les auberges, les salles à boire des corps de métiers ou tout autre lieu de plaisir (1).

En 1716, l'Église française acheta pour 1 fl. 20 crz. un plat d'étain et pour 47 fl. 52 crz. deux coupes en argent, qu'elle emploie encore aujourd'hui pour la communion. On se procura aussi une table, qui pour 1 fl. 30 crz. ne devait pas être luxueuse, et pour 5 fl. une nappe et deux serviettes. Jusqu'en 1717, l'hostie fut en usage dans les églises allemandes et par conséquent, selon toute apparence, à Sainte-Catherine. Les communiants se rendaient l'un après l'autre à la table sainte, les hommes d'abord, les femmes ensuite; ils recevaient l'hostie, puis la coupe, des mains des officiants et retournaient aussitôt à leurs places.

Les baptêmes continuèrent à n'être célébrés qu'en l'église principale de Saint-Laurent, en allemand, en présence de toute l'assemblée, à la fin du service (2). En revanche, depuis le commencement du XVIIIe siècle, plusieurs mariages furent bénis à l'église française, par faveur spéciale, parfois assez onéreuse, du magistrat. Le cérémonial n'en est pas parvenu jusqu'à nous. Messeigneurs recommandaient aux pasteurs de ne point faire de sermon de circonstance et d'être brefs dans leurs vœux aux époux (3). Il est probable qu'on suivait à Ste-Catherine les coutumes en usage dans la république. La fiancée s'habillait de noir, avec chaînettes et ceinture d'or ou d'argent, selon sa condition, et se coiffait de quatre gros œillets artificiels et d'une couronne garnie de perles. Elle se rendait à l'église précédée du sacristain, sous la conduite de la marraine, de la sœur ou de la plus proche parente de son fiancé, suivie de ses amies de noce, marchant deux à deux, vêtues de noir avec quelques rubans blancs. L'époux venait ensuite, en manteau noir, un bouquet de fleurs au chapeau, entre deux garçons d'honneur. Les parents et les amis suivaient, tous en noir aussi, les hommes avec des fleurs à la

(1) Patzaglia, *ouv. cit.*, p. 88.
(2) P. V. C., 24 mars 1687.
(3) Archives de Saint-Laurent, vol. S., 3 juillet 1707.

Digitized by Google

main. La compagnie rentrait dans le même ordre de l'église à la maison. Puis chacun des époux se rendait séparément au festin avec ses amis. Les femmes mariées et l'épouse occupaient une table, les hommes mariés une autre avec l'époux; les jeunes gens banquetaient à une troisième table, chacun servi par une des jeunes filles! La fête ne pouvait durer que dix à douze heures, sans danse ou travestissement d'aucune sorte. Le dimanche suivant, la mariée quittait pour toujours ses habits de jeune fille (1).

Pour les ensevelissements, on allait d'abord, à l'appel de la cloche funèbre, présenter ses condoléances aux parents en deuil dans la maison mortuaire. A l'entrée, quelques personnes lisaient des prières à côté du cercueil recouvert, selon le rang du défunt, d'un drap noir ou d'un linge blanc. Puis six à huit bourgeois le chargeaient sur leurs épaules, et on l'accompagnait au cimetière, où il était descendu dans la fosse sans autre cérémonie. Ni pierre, ni croix, ni inscription d'aucune sorte n'en marquaient la place. On se rendait ensuite à l'église, où le pasteur retraçait la vie du défunt et faisait une prédication de circonstance (2).

III. — Isaac Suchier (1685-1722).

Son passé. — Ses mérites. — La faveur qu'on lui témoigne. — Ses oraisons funèbres. — Sa mort. — Le pasteur Daniel de La Place (1685 à 1687). — Le passage du pasteur Jean Bernard (1686).

Isaac Colz dit Suchier naquit le 1er janvier 1651 à Gluiras, en Vivarais, où Louis Colz, son père, était cultivateur et vigneron (3). Il fit sa théologie à l'académie de

(1) Patzaglia, *ouv. cit.*, p. 231 à 234.

(2) Patzaglia, *ouv. cit.*, p. 242 à 249. Pour les ensevelissements d'enfants, la cérémonie était plus simple encore. L'usage du cercueil n'était pas encore général à cette époque. Les pauvres étaient mis en terre enveloppés dans un simple linceul.

(3) G. L. Hartmann, *Beyträge zu den Lebensgeschichten aller Geistlichen*, etc., 1826, mss. de la Bibl. vadiane. — Dr Bernhard Wartmann, *mss. cité*, p. 136 à 138. — Arnaud, *Hist. des protest. du Vivarais et du Velay*, vol. I, p. 480, 671. — *Bulletin du prot. français*, vol. X, p. 328, et XIX, p. 317. — Haag, *France protest.*, vol. IX, p. 376. — Arnaud le nomme Isaac Suchier.

Digitized by Google

Die, en Dauphiné. Examiné par le synode de Vallon le 4 septembre 1680, il fut consacré au saint ministère à Vallon le 26 novembre 1681 et nommé pasteur de la paroisse de Champérache et Saint-Alban. A cette époque l'édit de Nantes n'avait pas encore été révoqué. Mais les arrêts persécuteurs de Louis XIV avaient supprimé le culte dans quantité de paroisses réformées. En 1683, une réunion des Églises du Vivarais, du Languedoc, des Cévennes et du Dauphiné décida, à Toulouse, de protester aussi fermement que paisiblement contre ces injustices, en reprenant les exercices religieux dans tous les lieux où ils étaient défendus. Au jour convenu, le 18 juillet, ce projet fut exécuté dans bon nombre d'endroits. Aussitôt les gouverneurs militaires, les intendants crurent, ou feignirent de croire à une insurrection. Des troupes traquèrent les paysans et les massacrèrent par centaines. Ceux du Vivarais et du Dauphiné répondirent à ces cruautés en prenant les armes. Louvois les apaisa en leur promettant une amnistie, mais en leur en cachant l'article qui en exceptait les ministres ayant officié dans les lieux interdits. Suchier, pour sa part, avait prêché au village de Coux. « Agé de 35 ans, porte à son sujet la liste accusatrice; est réservé de l'amnistie pour avoir prêché dans les lieux où l'exercice est interdit. Il est marié ; il a un enfant. »

Selon la tradition conservée par sa famille, il se cacha quelque temps dans un tas de bois, au milieu d'une forêt, près de Saint-Sauveur. Il en sortait pour prêcher en plein air et distribuer les sacrements. Mais la maréchaussée surveilla bientôt les approches de la forêt. Les amis du ministre l'en avertirent. Ils lui procurèrent des habits de paysan, dans lesquels il se rendit au village voisin. Des chariots étaient arrêtés devant une auberge. L'un avait le limon tourné vers la route de Suisse. Suchier entre au

de la Parre, après Haag, parce que dans le procès-verbal du synode de Vallon (Archives nationales, TT, 289 bis), il est indiqué comme *Isaac Suchier de la parre de Gluyras*, etc. Or, ce n'est là qu'une abréviation du mot : *paroisse*. Je dois ce renseignement, comme les détails qui vont suivre sur la fuite de Suchier, à l'extrême obligeance de l'un de ses descendants, M. le Dr Hermann Suchier, professeur à l'Université de Halle.

Digitized by Google

cabaret et demande aux charretiers s'ils ont besoin d'un domestique. L'un d'eux toise le jeune homme des pieds à la tête et répond : « J'en puis employer un. Ma voiture est la première en avant. Donne à boire aux chevaux et nous partons ». Le valet improvisé se hâte d'abreuver les chevaux, en prend en mains les brides et attend. Son maître arrive, monte sur le chariot, et Suchier mène l'attelage. Mais à la sortie du village, la maréchaussée accourt et demande si l'on n'a pas vu un pasteur huguenot en fuite. Le charretier dit que non, tandis que son valet interpelle les chevaux et claque du fouet, comme s'il y était habitué. C'était le 3 novembre 1683. Le 30, on constate la présence de Suchier à Genève (1).

Il séjourna quelque temps à Vevey. Son nom figure pour la première fois à Saint-Gall, au registre Senus, en date du 13 septembre 1685. Deux mois après il revêtit la charge de pasteur français. Nous ignorons où se trouvaient à cette époque sa femme, Louise Davenas, et son enfant, qui étaient depuis quelque temps à Zurich en juillet 1687, quand il les y alla chercher pour les amener à St-Gall. Le Conseil lui remit 14 écus pour son voyage. Le 2 décembre suivant, l'assemblée des Marchands allégua positivement leur présence auprès de Suchier, pour justifier l'élévation de son traitement de 150 à 180 fl. Il toucha le même salaire, chaque année, jusqu'à sa mort.

Suchier s'acquit sans retard l'estime et l'affection de tous. Quelqu'un (2) attribue son élection au désir qu'avaient Messeigneurs de lui revaloir en quelque mesure les souffrances et le dénûment que lui avait apportés la persécution. Le Synode obéit à la même pensée, quand en l'admettant en 1686 à siéger dans son sein, il lui assigna la place tôt après les cinq pasteurs ordinaires et immédiatement avant le recteur du collège. Nous avons dit ailleurs la confiance que M.G.S. lui témoignèrent, en le chargeant d'examiner les réfugiés passant en ville, en le choisissant dans maintes circonstances comme leur inter-

(1) Douen, *Les premiers pasteurs du désert*, vol. I, p. 109, note.
(2) Patzaglia, *ouv. cit.*, p. 86.

Digitized by Google

médiaire officiel auprès de ceux qui y séjournèrent, en donnant sur sa proposition un maître d'école aux enfants des Piémontais. Si l'on n'avait pas eu pleine confiance en lui, la façon dont il servit vis-à-vis de ceux-ci les vues de Convenant lui aurait certainement attiré quelque affaire. Les registres portent souvent mention de secours accordés sur sa recommandation. Toutes les misères trouvaient en lui un cœur compatissant; il ne s'épargnait aucun tracas pour les soulager. Il se montra disposé à augmenter le nombre de ses cultes, sans augmentation de salaire, pour l'édification de ses coreligionnaires de langue française. Le protocole du Conseil le qualifie quelque part de « prédicateur de mérite, édifiant dans son enseignement et dans sa vie privée » (1). Un auteur plus récent vante sa nature aimable et la façon dont il se fit toujours plus apprécier par les directeurs de son Église (2). Parmi les parrains et marraines de ses enfants, se trouvent des Hœgger, des Zollikofer, des Scherer, des Hochreutiner, des Locher, des Gonzenbach (3).

C'est pour reconnaître la valeur des services que Suchier rendit pendant le séjour des Vaudois, que le Conseil, le 21 février 1688, sur la proposition des inspecteurs Locher et Fels, alloua au digne pasteur trois mesures (12 seaux) de vin, quatre *malter* (4) de froment et 20 fl. en espèces, ajoutant que s'il avait besoin d'autre chose, on n'avait qu'à le dire. Les inspecteurs en profitèrent pour demander l'année suivante à Messeigneurs de bien vouloir lui attribuer une subvention fixe. Ils décidèrent alors de lui donner, chaque année, même quantité de vin et de froment que ci-dessus, plus 25 fl. en espèces, un *klafter* (5) de hêtre et une *staffel* de sapin, aussi longtemps qu'il y aurait des Piémontais ou des Français en séjour à Saint-Gall, mais à condition que Suchier en renouvelât chaque année la demande ; ce qu'il ne manqua

(1) P. V. C., 21 fév. 1688.
(2) Dr Bernhard Wartmann, *mss. cit.*
(3) *Registre des baptêmes.*
(4) Le *malter* était de 120 kilog.
(5) Le *klafter* contenait environ deux stères et le *staffel* un peu plus.

Digitized by Google

jamais de faire. Le 16 mai 1721, M. G. S. renoncèrent pour l'avenir à cette clause, un peu tard, puisque Suchier mourut l'année d'après.

Tout cela ne faisait pas que l'honorable ecclésiastique roulât sur l'or. Il alla toujours, à chaque renouvellement d'année, chercher auprès du trésorier du fonds Senus son rixdale ou son louis blanc d'étrenne. Il avait eu un garçon en France. Il lui naquit encore à Saint-Gall huit enfants, dont quatre ou cinq moururent en bas âge, trois au bout de quelques semaines seulement, un petit garçon à l'âge de cinq ans (1). En novembre 1692, les Directeurs des Marchands invitèrent ceux-ci à ouvrir plus libéralement leurs bourses en la faveur du ministre. Deux fois, le registre Senus mentionne de petits secours qui lui furent accordés à l'occasion des couches de sa femme. Les Suchier avaient cependant une domestique, qui était Marthe Rey en 1692 et l'Auvergnate Anne Corè en 1696 (2).

Isaac Suchier nous a laissé deux discours imprimés, dont l'un eut l'honneur d'une traduction allemande (3), et dont nous transcrivons ici les titres :

Sermon funèbre prononcé à St-Gall. Le premier d'aoust l'Ann. 1703. au sujet de la mort inopinée, mais bienheureuse de Monsieur Gaspar Scherer fameux marchand de la dite Ville par Isaac Suchier ministre de L'église Françoise.

(1) Voici les noms des enfants Suchier, dont nous avons retrouvé la trace (nous reviendrons sur ceux qui survécurent à leur père) : 1. *Paul*, né en France, † à Londres vers 1734 ; — 2. *Louise*, n. à Saint-Gall 21 avril 1688, † à Saint-Gall 3 juillet 1752 ; — 3. *Sabine*, n. 31 janv. 1692, † probablement en bas âge ; — 4. *Elisabeth*, n. 6 avril, † 27 juin 1694 ; — 5. *Gaspard*, n. 1er avril, † 31 mai 1697 ; — 6. *Judith*, n. 8 mai 1698, † à Saint-Gall 15 juillet 1756 ; — 7. *Jacques*, n. 6 mars 1700, † à Luisendorf (Hesse), 24 sept. 1734 ; — 8. *Jean Ulrich*, n. 13 mars 1703, † 25 sept. 1708 ; — 9. *Isaac*, n. 17 mai, † 19 août 1705.

(2) R. S.

(3) *Der auch nach dem Todt durch den Glauben redende fromme Abel, oder eine zu wolverdienter Ehren Gedächtnuss in St. Gallen den 1 Augstmonat. An. 1703 in der frantzösischen Kirchen gehaltene Predigt aus Anlass dess geschwinden aber seligen Hinscheids und darauff erfolgter ansehenlicher Beerdigung des Woledlen, Ehrenvesten, Vorgeachten und Wolweisen Herren Hrn Caspar Scherers, fürnehmen Kauff-und Handels Herren ; und bey löblichem Stattgericht wolverdienten Statthalters : durch Isaac Suchier frantzösischen Prediger allda. St. Gallen : gedruckt bey Tobias Hochreutiner.* — Le traducteur est David Schirmer.

Digitized by Google

Imprimée à St-Gall : par Tobie Hochreutiner. — Sermon funèbre prononcé à St-Gall le 4 decembre de l'année 1708. au sujet de la mort de Madame Sara Scherer née Locher par Isaac Suchier, pasteur de l'Eglise Françoise. A Saint-Gal imprimé par Laurent Horutiner. MDCCIX.

Ce fameux Gaspard Scherer est appelé quelque part « l'Aaron de l'Église françoise ». Madame Sara Scherer née Locher n'était autre que sa veuve. Au dire du prédicateur, elle devait vivre « dans le souvenir des réfugiés « et persécutés pour le nom de Christ, par ses tendres « compassions, et par les effusions de ses charités et de « ses soins ». C'est à elle, sans doute, qu'en reconnaissance de ses bienfaits, Blanche Gamond adressa le récit de ses souffrances (1).

Le premier de ces discours a pour texte Hébreux XI, 4 : « Et Abel étant mort, il parle encore par la foi. » Après un long commentaire de ce passage, Suchier l'applique à Gaspard Scherer comme suit : Mort, le défunt parle encore au ciel avec Dieu, les anges et les bienheureux, sur la terre par le souvenir de ses bienfaits. Ces consolations sont suivies d'un morceau intitulé les « usages » ou « doctrines » du texte, et qui développe cette pensée : il faut bien vivre pour faire une bonne mort.

Le second de ces discours roule sur la mort et l'ensevelissement de Sara (Genèse XXIII, 1 à 4). L'analogie entre l'épouse d'Abraham et son homonyme madame Sara Scherer n'est pas des plus frappantes, puisque la première a précédé et non suivi son mari dans la tombe. Aussi le prédicateur, au cours d'une interminable explication de son texte, ne fait-il aucune allusion à la défunte. Première partie : la mort de Sara, son âge et le lieu où elle mourut. Seconde partie : le deuil d'Abraham son mari et les devoirs qu'il lui rendit. L'application est la même que celle du sermon précédent : Tous, nous mourons; il faut bien vivre pour faire une bonne mort.

(1) Ph. Claparède, *Une héroïne protestante, etc.*, Paris, 1867.

Digitized by Google

Cela n'est pas, il faut le reconnaître, d'un souffle très élevé, ni d'une émotion débordante. Les innombrables citations ou réminiscences bibliques cachent mal la pauvreté de le doctrine et la banalité des applications. Si l'on en juge par ces discours, Isaac Suchier était un très honnête homme, peu sentimental, plein de bon sens, très versé dans les Ecritures. Mais sa prédication, inspirée d'un rationalisme assez vague, eût paru aujourd'hui manquer un peu de couleur.

Il fit une maladie en 1719. Le Conseil, voyant l'impossibilité où il était de prêcher à Pâques, chargea le doyen de pourvoir aux services français, en l'autorisant à y faire lire des sermons jusqu'à la convalescence du pasteur (1). Mais cette maladie fut passagère. Suchier mourut le 27 octobre 1722, dans sa soixante-treizième année, après avoir « glorieusement » rempli ses fonctions pendant près de trente-sept ans. Il laissait une veuve et quatre enfants, dont le plus jeune avait vingt-deux ans, et dont il sera question dans un autre chapitre.

Isaac Suchier ne fut pas seul, au début, à prêcher en français à Sainte-Catherine. Cela ressort d'un curieux incident dont le clergé nantit le Conseil le 10 décembre 1685. Le dimanche précédent, Suchier et un ministre originaire de Grenoble, Daniel de La Place, étaient tous deux arrivés au culte français dans la pensée que l'autre allait occuper la chaire! Aucun, par conséquent, ne s'y était préparé, et le pasteur en titre s'était vu dans la désagréable obligation d'improviser un sermon. De La Place, pris à partie, déclara expressément qu'il se savait dépourvu de tout droit d'officier à Sainte-Catherine, mais désirait s'y exercer de temps à autre à la prédication. M. G. S. arrêtèrent que Suchier pourrait se faire remplacer par lui, une fois par mois à peu près, mais après s'être mis d'accord avec lui et sur autorisation du doyen, président du synode. Il est probable que de La Place prêcha souvent dans la suite. Elève

(1) P. V. C., 24 mars 1719.

Digitized by Google

de l'Académie de Die, et pasteur à La Grave, en Dauphiné, en 1682, il figure pour la première fois à Saint-Gall, au registre Senus, en date du 16 novembre 1683. Il quitta Saint-Gall le 10 mars 1687, avec une attestation officielle de sa bonne conduite et dix écus du trésor (1).

Dans l'intervalle, en 1686, Suchier avait été remplacé deux dimanches par le pasteur Jean Bernard. Celui-ci fit imprimer ces deux prédications à Genève (2) et en dédia la première à « Messieurs les Directeurs des Marchands de la ville de Saint-Gall ». Cela lui valut 10 écus du fonds d'Eglise (3). Voici cette dédicace :

« Messieurs,

« La providence Divine m'ayant appellé parmi vous, j'y reçeus beaucoup de joye, puisque j'eus le moyen d'y voir mes anciens Amis de Lion, et même d'y faire des nouvelles connoissances des principales familles de vôtre Ville, qui m'ont aussi honoré de leur amitié : mais ma consolation fut entiére quand j'eus l'avantage de vous porter la parole pendant les deux Dimanches que je sejournay avec vous, et que j'eus le moyen de souhaiter en general à tous ceux qui composoient l'assemblée, et en leurs personnes à tous les Habitans de vôtre Ville, toutes les graces du Ciel, et la continuation de cette profonde paix dont vous jouïssez; Vous me fites la grace, Messieurs, de m'accorder vôtre attention religieuse, mais plusieurs de vous ne s'étant pas contentez d'avoir témoigné quelque satisfaction en les oyant prononcer, ils m'ont encore fait cet honneur avant mon départ de me solliciter de donner au public ce que j'avois eu l'avantage de prononcer dans vôtre sainte assemblée, je n'ay pas long temps contesté pour me disposer à satisfaire à leur désir, puisque par ce moyen je puis donner un nouveau témoignage de ma gratitude pour les diverses marques d'amitié, qu'on m'a fait ressentir parmi vous, et je prends la liberté, Messieurs, de les donner au public, sous le nom des DIRECTEURS d'un corps qui est tres-considerable chez vous, et parmi vos voisins, et qui entretient un grand commerce jusques

(1) P. V. C. — Arnaud, *Hist. des protest. du Dauphiné*, vol. II, p. 409.

(2) *Le Souhait apostolique ou Sermon premier sur ces paroles de l'apostre saint Paul écrivant aux Ephésiens, Chap. I, v. 2, Grâce vous soit et paix, etc.* Prononcé à Saint-Gall, en l'année 1686. — *Le Souhait apostolique ou Sermon second sur ces paroles*, etc., comme ci-dessus. Imprimés à Genève chez Jacques de Tournes, 1687, in-16, avec deux paginations et deux titres distincts. (Bibl. de la Faculté libre de théologie, à Lausanne).

(3) *Annalen*, 4 août 1687.

Digitized by Google

à des lieux fort éloignez de vos bienheureuses contrées. Ie vous suplie donc d'agréer ce petit present que je vous fais, et quoyque ces Sermons n'ayent rien de considerable que la matiére qu'ils traitent, et l'ardeur et la sincerité des souhaits qu'ils contiennent, j'attens pourtant de vôtre pieté et saint zéle que vous les recevrez avec les mêmes dispositions avec lesquelles vous en ouïtes la prononciation. Ce sera, Messieurs, une nouvelle preuve de l'amitié que vous m'avez accordée, je tacherai de m'en procurer la continuation par mes vœux les plus ardens que je presenterai continuellement à Dieu pour vôtre prosperité, suppliant le Seigneur de vouloir épandre ses plus précieuses bénedictions sur chacun de vous, et que vous jouïssiez jusques à la fin des siécles de la grace et de la paix dont je vous ay parlé, et que vous puissiez continuër à faire ressentir les effets de vos beneficences et abondantes charitez aux pauvres membres de Christ qui se présentent tous les jours à vous, comme à vos Alliez, je vous supplie que, dans nôtre éloignement, ces Sermons vous rafraichissent la memoire de l'Auteur qui sera jusques à la fin avec une ardente passion.

« MESSIEURS,

« Vôtre tres humble et tres obeïssant serviteur

« J. BERNARD. »

Bernard avait pris pour texte ces paroles de l'épître aux Ephésiens (I, 2) : « Grâce vous soit et paix de par Dieu notre Père et de par le Seigneur Jésus-Christ. » Quelques extraits de son discours expriment de façon touchante les comparaisons que faisaient les réfugiés entre la désolation des Eglises de France et la prospérité de celles de la Suisse, et la reconnaissance émue qu'ils ressentaient pour leurs bienfaiteurs :

Que vous êtes heureux, fidelles, à qui je parle, qui possedez cette grace avec tant d'abondance, je parle 1° à vous, qui composez cette sainte assemblée, et en vos personnes a toutes les familles de la ville, qui dans une langue diferente sont auditeurs d'un même Evangile, participent à mêmes Sacremens, jouïssent des mêmes graces, et attendent un jour la jouïssance d'une même gloire. Que je vous applique en particulier à vous Magnifiques Seigneurs, à vous fidelles et excellens Pasteurs que Dieu a établis parmy vous, pour estre les herauts de la grace : que je joigne tout le Peuple en general de quelque qualité et condition qu'il soit, de quelque sexe, et de quelque âge qu'il soit encore, que je

Digitized by Google

me serve la premiere fois que j'ay eu l'honneur de monter en cette chaire et de paroître parmy vous du même souhait de l'apôtre *grâce vous soit et paix etc.* Et soyez persuadez, Mes chers freres, non seulement vous à qui j'ay eû autrefois l'avantage et la consolation de parler pendant quelque temps dans un des plus fleurissants troupeaux du Royaume de France; mais aussi tous Messieurs vos concitoyens, que ce n'est pas en la même manière qu'un Périclès, de qui les Grecs nous disent, que la grace était épandüe sur ses lèvres; mais nous pouvons vous protester devant la face du Dieu vivant que nos cœurs sont entièrement remplis d'une sainte ardeur, et que c'est de l'abondance du cœur que nôtre bouche parle, en vous souhaitant de toutes les puissances de nôtre ame la continuation de la grace et de la paix... C'est avec juste titre que je vous en souhaite la continuation, car peut on aborder vos contrées qu'on n'admire continuellement avec moy ces grandes et extraordinaires graces, que Dieu a épandu si abondamment sur Vous, et sur vos Alliez, qui composent ces bienheureuses contrées, qui servent d'azyle et de lieu de refuge à tant de fidelles dispersez.

... J'eus, mes Chers fréres, cette grande consolation, ne faisant presque qu'entrer dans vôtre Ville, estant conduit par une personne, de qui la pieté est animée d'un saint zéle, et qui m'a accordé sa précieuse amitié depuis plusieurs années. Il me fit voir la célèbre Compagnie de ceux qui ayant esté appellez par grace, ont aussi reçeu les dons de l'esprit de grace en une si grande abondance; ces grands luminaires du sanctuaire, ces puissants soûtiens du tabernacle, qui étoyent assemblez selon leur coûtume pieuse et loüabe, pour le soûtien de la verité, et la conviction des erreurs contraires (1); J'eus alors l'avantage à la fin de leurs conversations, dans lesquelles l'évidence de nos veritez Evangeliques parût avec tant de solidité, de me faire connoitre à eux. Que je leur dise maintenât vos dôs si excellês, mes très honorez fréres, *sont des graces de l'esprit et l'esprit de grace repose abondamment sur vous.* Ie ne puis aussi passer sous silence cette grande consolation que je receus, voyant dans une de vos Maisons d'oraison, dans un de vos sanctuaires cette tendre enfance, et cette forte jeunesse entrer dans l'assemblée avec un ordre merveilleux, et toutes les marques d'un zéle sincère et ardent.

... Pères et mères, admirés continuellement cette grande grace; cependant que vous voyez une infinité de vos fréres, qui ont esté contraints d'abandonner leurs chers enfans, qu'on fait aujourd'huy prosterner devant les choses mortes et insensibles, qu'on repaît aujourd'hui des herbes venimeuses, et des oignons d'Egypte,

(1) Il parle probablement d'une session du Synode.

Digitized by Google

pendant, dis-je, que vous les voyez soûpirans et tirant divers sanglots de leurs poitrines, continuëz à publier les gratuïtez de l'Eternel, et à tenir le langage du Prophéte, *nous voicy, Seigneur, et les enfans que tu nous a donnez comme un signe et un miracle en ce temps lamentable.*

... Dites, Ames fidelles, (Dieu) n'a pas choisi votre ville pour y loger son tabernacle à cause de la grande étenduë des terres qui vous sont soumises, ou à cause de vos grandes forteresses : que je vous dise avec Moyse..., *le pays où tu vas entrer, n'est pas comme le pays d'Égypte, où tu semois ta semence, et l'arrosois comme un Iardin d'herbes à ta discrétion, c'est un pays de montagnes et de campagnes, qui est arrosé des eaux, selon qu'il a pleu du Ciel*; que j'ajoute, *c'est un pays duquel Dieu a soin, depuis le comencement de l'année jusques à la fin;* telle est votre ville, qu'il a choisi pour y établir l'Arche, et la rendre, l'exemplaire des bontés comme les bienheureuses contrées de vos Alliez.

... Je demanderai toujours à mon Dieu, qu'il vous conserve ses graces les plus pretieuses; que pendant que tant de peuples de la terre ne ressentent aujourd'huy que les vents impetueux, qui fendent les montagnes, et brisent les rochers, qui sont de temps à autre épouvantez par les tremblemens de terre et les brandons de feu, vous jouïssiez toujours du son coy et tranquille. Je lui demanderay particulièrement qu'il conserve son Arche au milieu de vous; ... que vous soyez toujours un azile pour vos freres, que la tempête jette dans vos ports; que le Ciel vous réponde toujours favorablement; qu'il vous fasse entendre cette voix, *ne crain point, vermisseau de Iacob, hommes mortels d'Israël : je t'aideray, dit l'Éternel, et ton garent, c'est le Saint d'Israël* (1).

Ce Jean Bernard avait été pasteur à Manosque en Provence de 1644 à 1685, puis s'était réfugié en Suisse. Nous ignorons à quelle époque, « autrefois », à Lyon, « dans un des plus fleurissants troupeaux du Royaume de France » (2), il avait « eu l'avantage et la consolation de parler quelque temps » à plusieurs Saint-Gallois de ses amis. Mais, dans sa préface au second de ses sermons de Saint-Gall, dédié « à Monsieur Ruts, consul à Marseille « pour les tres Hauts et Puissants et Souverains Seigneurs,

(1) La préface et un passage de ce discours ont déjà été reproduits par E. Combe : *Les réfugiés de la Révocation en Suisse*, Lausanne 1885, p. 88 et 89. Mais Combe a le tort de faire de Bernard le premier pasteur de l'Eglise française de Saint-Gall, et cela de 1685 à 1687 !

(2) En marge, en regard de cette périphrase (p. 32), se trouve le mot *Lyon*, et c'est ce qu'indiquait déjà la préface.

Digitized by Google

les États Generaux des Provinces Vnies », l'auteur nous apprend qu'en arrivant à Berne, où il « fait sa demeure ordinaire », il eut la joie d'y embrasser le dit M. Ruts, dont il avait été « en posture » de connaître toute la bonté, dans « les divers voyages que les affaires de nos Eglises m'obligeaient souvent de faire à Marseille, pour aller implorer la justice des Puissances ». C'est pour oir ce même M. Ruts et le beau-frère de celui-ci, « monsieur de Zolicofre du Burgle », que Bernard, qui intitule ce dernier « mon très cher ami », fit un séjour à Saint-Gall. Il mentionne aussi un voyage fait en compagnie de M. Ruts à Schaffhouse, où le consul le quitta pour continuer un « grand et pénible voyage », vraisemblablement celui d'Amsterdam, où « il se trouve à présent ».

Jean Bernard fit partie l'année suivante (1688) avec de Mirmand, de Nîmes, d'une députation qu'envoyèrent les réfugiés de Suisse aux puissances protestantes. Il se rendit en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Angleterre, et s'établit en 1691 à Amsterdam, où il mourut en 1706 (1).

(*A suivre.*) TH. RIVIER.

(1) Pour plus de détails sur Jean Bernard, voir Arnaud, *Hist. des protest. de Provence*, etc., vol. I, p. 452 à 457.

Nous n'avons pas parlé dans ce chapitre du recueil de prières du pasteur Murat, intitulé *les Armes de Sion, ou Prières sur l'état présent de l'affliction de l'Eglise*, dont la première édition connue aurait paru à Saint-Gall en 1688 chez André L'Honorat (Voir Haag, *France protest.* vol. VII, p. 555, Arnaud, *Hist. des protest. du Dauphiné*, vol. II, p. 415, et la préface la table de l'ouvrage dans le *Bulletin*, t. III, ann. 1855, p. 233 et suiv.). La mention de Saint-Gall comme lieu d'impression de ce livre nous étonne. Aucun personnage du nom de L'Honorat ne figure dans les documents que nous avons consultés. Les seuls imprimeurs autorisés alors s'appelaient Redinger et J. L. Hochreutiner (Næf, *ouv. cit* p. 56). Nous ne concevons pas comment un étranger aurait publié un livre sans la permission du Conseil, ni comment l'autorisation de le publier ne se trouverait plus dans les protocoles de ses séances. De plus Murat avait bien passé à Saint-Gall en août 1687 (P. V. C. et R. S., 17), mais dans l'intention d'aller à Schaffhouse. Il avait reçu 12 écus pour ce voyage et nous n'avons pas d'indice qu'il ait séjourné dans la suite à St-Gall.

Digitized by Google

Documents

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE SAINT-MAIXENT A SES DÉBUTS 1559-1560

Rien n'est difficile comme de préciser les origines locales et la composition des Églises qui se formèrent un peu partout en France entre 1555 et 1560. Pour beaucoup l'*Histoire ecclésiastique* de Th. de Bèze, composée d'après des mémoires rédigés par des témoins oculaires, et aussi d'après des souvenirs personnels de l'auteur ou du compilateur, nous fournit ces renseignements intéressants que, depuis lors, bien des documents contemporains sont venus confirmer ou préciser. Aussi faut-il se hâter de recueillir le moindre texte authentique relatif à cette période de fondation et d'expansion.

Parmi les Églises du Poitou, celle de Saint-Maixent, qui existe encore, devint promptement une des plus importantes. M. A. Lièvre nous raconte, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Poitiers, « qu'un étranger, nommé Pinnet », sur lequel nous n'avons malheusement pas d'autres renseignements, après avoir tenu à Niort des réunions clandestines dans des maisons particulières, y prêcha, le dimanche des Rameaux, de l'année 1559, sous la halle, devant une grande multitude qui empêcha les autorités de sévir. Ce même personnage se rendit aussitôt à Saint-Maixent, y rassembla dans la semaine précédant le dimanche de Pâques, ceux qui voulurent l'entendre, dans des maisons particulières, et, le jour de Pâques, prêcha publiquement, sous la halle, à sept heures du matin, pendant que les catholiques

Digitized by Google

étaient à la messe, devant 3000 personnes qui l'attendaient depuis plus d'une heure. Cet acte de hardiesse s'accomplit malgré les ordres des autorités locales et se répéta le dimanche suivant à Azay-le-Brûlé. Puis Pinnet, condamné par contumace, disparaît sans qu'on puisse savoir ce qu'il est devenu (1).

Mais ceux qui avaient ainsi affirmé leur ferme volonté d'entendre l'Évangile, ne reculèrent ni devant ces mesures de répression, ni devant la disparition de celui qui avait eu le courage de les rassembler au grand jour. Ils demandèrent un pasteur à Genève, d'où on leur envoya un ancien prêtre, Jean de Launay, qui signe Bonvouloir (2) et qui, après s'être quelque peu arrêté dans le Berry, arriva à Saint-Maixent le 13 décembre 1559. L'Église s'était déjà organisée et partagée en cinq « quantons » ou sections, qui se réunirent en trois assemblées successives pour l'entendre, les 16, 17 et 18 décembre. Un collègue, qu'il appelle *Paur* et qui paraît être le même qu'un nommé *Pancus* qui avait exercé le ministère à Loudun et à Poitiers, semble avoir préparé ces réunions. Il expliqua que le nouveau venu n'avait pas encore l'habitude de la parole — « remonstra que je n'estois exercé à la prédication » —, le reçut chez lui et dirigea ses premiers pas. Voici comment Bonvouloir résume l'impression que lui firent l'Église réformée et la population de Saint-Maixent :

« ... J'ay bien vu ceste assemblée et en si bonne disposition et sainct ordre qu'elle a liberté jusqu'au baptesme et mariage pur et impollu de superstition, et jusqu'à l'enterrement de noz mortz à la manière de par delà, ce que j'ay veu quant aux trespassez et desjà plusieurs fois pratiqué quant aux baptesmes et mariages, en quoy nous avons matière et occasion de glorifier nostre bon Dieu. L'Église aussi estend tellement sa bénédiction sur ceste ville que les papistes et nous vivons en telle paix, les uns parmi les autres, qu'on jugeroit que nous ne sommes qu'un corps : mesme à mon

(1) A. Lièvre, *Histoire des Protestants... du Poitou*, I. 63-64. On trouvera une vue de la halle de St.-Maixent dans le *Bull.* de 1905, p. 301.

(2) Dans la seule lettre que l'on possède de lui et qui est datée du 2 février 1559, c'est-à-dire 1560, lettre qui a été publiée avec des fautes de lecture par M. Crottet (*Chron.* n° 39), puis dans les *Opera Calvini*, XVII, 428.

Digitized by Google

exemple et exhortation se chastient aulcunement de leurs vices, comme des juremens, jeux et autres, ce qui me fait espérer que le Seigneur en adjoindra tous jours quelqu'un à son troupeau » (1).

Ainsi, d'après ce témoignage, qu'on ne saurait prétendre avoir été arrangé pour la postérité, à Saint-Maixent comme en beaucoup d'autres lieux, les catholiques et les huguenots auraient sans doute vécu en paix ensemble si on les avait laissés s'entendre entre eux. Un document récemment découvert et publié par notre collaborateur M. H. Gelin (*Mémoires de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 1907), et qui, lui non plus, n'a pas été « arrangé » pour la postérité, — confirme directement ce que Bonvouloir écrit de « l'enterrement de noz mortz ». C'est une relation consignée dans les minutes de Pillot, notaire royal à Saint-Maixent, minutes récemment déposées aux archives des Deux-Sèvres. Voici cette relation, qui fut évidemment rédigée parce que le fait qu'elle raconte frappa le témoin à cause de sa nouveauté :

Décès de Jacquette Nesdeau.

Le septiesme jour de septembre mil cinq cent soixante fut enterré feue Jacquette Nesdeau, femme de Mathurin Rivet, qui estoit décédée la nuit précédente et fut portée en terre environ les neuf heures du matin, accompaignée de grand nombre de personnes et d'environ cinq ou six cens, sans aulcuns prestres ne aulcune cérémonie de l'église. Et y estoient, entre aultres, Jacques Bidault, escuier seigneur de la Poinière, Guillaume Rivet, Symon Charron, Symon et Thomas Morins, ung nommé Prévost, peigneur, ung nommé David Roucher, Guillaume Denyort, Philippon de Chauray, Collin Ochier, François de Vollon, Jacquette Coutineau, Jehanne Nesdeau, vesve de feu Bernard Gastineau, Claude Ferron et sa femme, Maixent Tourneur, Gobinière, messire Francoys Texier sieur des Loges, Claude Jonchère et sa femme, la femme de Symon Morin et plusieurs aultres; de sorte que la rue de la Croix puis la maison du dit Mathurin Rivet jusques à la maison de Monsieur de la Brelière, estoit remplie de peuple. Et au nombre des personnes n'y estoient les beaux frères du dit à causé de sa dite femme, ni les sœurs ne belles sœurs de sa dite feue femme.

(1) *Opera, ut suprà.*

Digitized by Google

Ainsi, le 7 septembre 1560, plus de quinze mois avant l'édit du 17 janvier 1562 qui, pour la première fois permit que le culte protestant se célébrât publiquement, à Saint-Maixent, les huguenots pouvaient ensevelir leurs morts en plein jour et les accompagner à leur dernière demeure en si grand nombre que la rue de la Croix était « remplie de peuple », sans que personne protestât ni songeât à les molester. C'est la preuve incontestable, non seulement qu'une grande partie de la population avait embrassé la Réforme, mais encore *que ce changement s'était fait pacifiquement*. Ce document nous donne enfin les noms des principaux huguenots saint-maixentais à cette époque et nous montre que, dans une même famille, certains membres avaient pu se rattacher au culte nouveau sans que les autres protestassent autrement que par leur abstention : « Et, au nombre des personnes n'y estoient les beaux frères du dit (Mathurin Rivet) à cause de sa femme, ni les sœurs ne belles sœurs de sa dite feue femme ».

L'histoire impartiale dira un jour quelle responsabilité assumèrent ceux qui mirent tout en œuvre pour faire chavirer dans la discorde et dans le sang ce qui avait commencé sans violence.

N. W.

LA CHANSON DE PAUL COLOGNAC

Paul Colognac, né à Boulségure, hameau de la commune de Cros, près Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard), en 1669 ou 1670, était le fils d'un « ancien » du Consistoire de Cros. Sous le nom de guerre de *Dauphiné*, il fut l'un des compagnons connus de Vivens et l'un des premiers prédicants du Désert. Il fixe lui-même au 22 juillet 1690 les débuts de sa vie errante. Pris à Nîmes, dans une maison située près du Fort, le soir du 1er octobre 1693, il fut conduit à Montpellier, jugé par Bâville, et enfin roué vif

Digitized by Google

le 13, à Marsilargues (Hérault) où il avait tenu quelques assemblées.

Les pièces de son procès conservées aux Archives du Languedoc (C, 173), ont été publiées en partie *Bull.* XXX, 68. M. Daniel Benoît, après un nouvel examen du dossier, a publié sur Paul Colognac une petite brochure (1), à laquelle il serait possible d'ajouter, d'après le dossier même, quelques détails fort intéressants, et que je me sens obligé de contredire, au moins sur un point. Il paraît absolument certain, malgré les dénégations de Colognac, celles de Brousson, et celles de M. Benoît, que Colognac, avec cinq ou six de ses compagnons, s'est embusqué, le 27 juillet 1691 au col du Mercou (près de Lasalle) pour y attendre le consul de Lasalle, Louis de Bagars, ancien pasteur devenu persécuteur. Ce fut Colognac même qui posté au bas de la côte, sur le versant du Pont de Vallongue, abattit d'un coup de pistolet le consul que ses camarades avaient manqué. Bâville, convaincu de la réalité du fait par des témoignages formels, condamna le jeune homme comme « assassin et perturbateur du repos public ».

Au nombre des papiers saisis sur Colognac se trouvait une feuille sur laquelle étaient écrits « plusieurs couplets de chanson ». Le prédicant reconnut sans difficulté « avoir composé la chanson et l'avoir récitée » (2). Malgré cet aveu, M. l'abbé Rouquette pense qu'elle est due à un homme plus cultivé que ne devait l'être, à son avis, le « ménager » (travailleur de terre) de Cros (3). Il a publié cependant (II, 29) une lettre de Colognac qui, à part l'orthographe, aurait pu éveiller de sa part les mêmes soupçons. La culture biblique des premiers prédicants, leurs rapports avec Brousson, l'ardeur de leur foi, les rendaient

(1) *Un Martyr Cévenol.* Publié au nom du Synode des Basses-Cévennes et Lozère, 1900-1901.

(2) Nous pensons cependant qu'elle a été chantée, sur l'air des Psaumes 24 et 62, air sur lequel B. Pictet devait adapter ses deux cantiques de Pâques : *Faisons retentir en ce lieu...* et *A celui qui nous a sauvés...*, son cantique de Pentecôte : *Unissons nos cœurs et nos voix...* et son cantique pour la Communion de septembre : *Tes biens ô Dieu sont infinis.*

(3) *Etudes sur la Révocation de l'Edit de Nantes en Languedoc*, II, *Les Poètes Cévénols*, p. 51.

Digitized by Google

capables de parler et d'écrire comme jamais ils n'auraient osé se le figurer eux-mêmes.

La chanson de Colognac « justifie, dit son juge, qu'il est séditieux parce qu'il y a des choses contre l'Etat ». Le lecteur en appellera s'il lui plaît, de cette sentence, en la rapprochant du mot d'un autre juge qui, le 22 novembre 1697 (C 178 affaire Brès), déclare pareillement un écrit *séditieux parce qu'on y promet la liberté de conscience*.

La chanson a été publiée par M. Rouquette (II, 53) avec une orthographe rajeunie. Nous la transcrivons ici telle qu'elle est écrite par Colognac.

Courage donc mes chers amis
Et banissons tous les anuis
Quy pouroit tourmanter notre ame
Ne soyons jamais efrayés
Puisque nous [sommes] asurés
Contre l'ardeur de cette Infâme. (1)

Cette superbe babilon
Parmi grands soldats et dragons
Nous a fait passer triste vie,
Croyant que par ses cruautés
Les viles et comunautés
Luy seroit bientot aservie,

Elle ne songoit pas alors
Que (2) à nous faire de grands torts
En nous metant sous sa puissance,
Mais Dieu a pancé autrement
Et lui fait voir tout maintenant
Une terrible résistance.

Cette superbe babilon
Croyoint que par son grand renom
Devoit faire trembler la terre,
Croyant metre à son pouvoir
Selon qu'il étoit son vouloir
La france ausy l'angleterre (3).

(1) L'infâme Babylone, la Babylone de l'Apocalypse (XVI, XVII) que Colognac, comme Vivens, Brousson et presque tous les écrivains protestants, identifie avec l'Eglise Romaine.

(2) Tournure patoise : *elle ne songeait qu à...*

(3) Allusion à la conquête de l'Angleterre que Guillaume d'Orange achevait

Digitized by Google

Elle a fait sans droit [et] à torts
Souffrir plusieurs cruelles morts
Aux fidelles qui sont en france
Croyant insy les étoner
Et en même temps les ranger
Sous sa protecsion et défance.

La pluspart sont été pandeus
Et les autres ont étandus
Sur les Roues les plus infames
Les Galères et les prisons
Sont plenes d'homes ou garsons
Ou bien de fillies et de fames.

Quand nous nous sommes assamblés
Par les déserts ou par les bois
Ou parmi chambres retirées
Sont veneus cherchant après nous
Etants afamés comme lous
Cherchant nos saintes assemblées.

Si quelque foix nous ont trouvés
Quand nous nous sommes asamblés
Parmy les bois dans la campagnie,
Ils nous ont tous tirés desus
Nous ayant pris et puis pandus
Et nous chassant par les montagnes.

Grands cruautés ont exercé
Certes d'un et d'autre cotté
En poursuivent nos pauvres frères;
Ce sont de cruels enemis
Quy nous causent de grands anuits
Tant à nous come ausy à nos frères.

Mais nous ne nous étonnons pas
Plutot endurons les trespas
En delesant tout ce bas monde;
Nos enemis se laseront
Quand nos souffrances ils veront
Parmy toute la tere Ronde.

en 1691, et qui fit cesser tout espoir d'y voir triompher le catholicisme de Jacques II.

Digitized by Google

Il faut souffrir pour J : Christ
Les souffrances que l'Antechrist
Nous fait souffrir dans ce bas monde.
Pour estre heureux dedans les cieux
Il faut souffrir dans ces bas lieux
Toutes les souffrances du monde.

C'est pour (1) un chemin épineux
Quy faut entrer dedans ces lieux
Pour i : recevoir la couronne
Que J : Christ nous a promis
Pour metre fin à nos anuis.
O que c'est une chose bonne!

CH. BOST.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE
ET COMPTES-RENDUS CRITIQUES

Les débuts et les premiers livres de Guillaume Budé d'après un ouvrage récent.

Les premières œuvres de Guillaume Budé nous montrent combien l'histoire de l'humanisme se mêle intimement à celle des origines de la Réforme française. En apparence, rien de technique comme les *Annotations aux Pandectes* et le *De Asse*. Il semblerait que l'auteur ait voulu seulement corriger quelques textes juridiques, exposer les résultats de ses recherches sur les monnaies et les poids des anciens. Pourtant, le même mécontentement, le même désir d'un renouvellement religieux, qui inspirent le *Manuel* d'Érasme et son *Éloge de la Folie*, *le Psautier et le Saint-Paul* de Lefèvre d'Etaples, s'y expriment en de longues digressions. On voit ce que ce simple fait nous apprend sur la révolution d'intelligence et de conscience qui se préparait entre 1500 et 1520 ; et le moindre intérêt des plus anciens traités du vieil helléniste n'est pas d'avoir paru au cours de ces années laborieuses et recueillies. Il partageait les inquiétudes et les espérances de ses contemporains ; sa vie intellectuelle et morale s'éclaire par la leur ; et l'on risque de mal comprendre la pensée généreuse de ses premiers écrits, si l'on ne tient pas compte des hommes et des livres qu'il aimait.

C'est ce qu'a méconnu son récent historien, M. L. Delaruelle (1). Il nous offre, sans doute, de Guillaume Budé, une bio-

(1) L. Delaruelle : *Études sur l'humanisme français; Guillaume Budé, les origines, les débuts, les idées maîtresses;* Paris, Champion, 1907, XVI-290 p. n-8°. Index et 2 facsimilés.

Digitized by Google

graphie minutieuse, qui s'arrête en 1519, et dont un second volume contiendra la suite. Il nous renseigne avec exactitude sur ses traductions de divers traités de Plutarque, sur le contenu des *Annotations aux Pandectes* et du *De Asse*, sur un recueil d'*Apophtegmes* dédié à François 1er, et qui devint par la suite, entre les mains d'éditeurs peu scrupuleux, le livre de *l'Éducation du Prince*; et nous devons le remercier de nous avoir le premier analysé clairement des livres d'une lecture pénible, deux fois dignes d'intérêt parce qu'ils sont des œuvres de science et des œuvres personnelles. Nous sommes désormais, grâce à lui, assez bien informés sur les origines et les débuts de Guillaume Budé, son caractère et son esprit, sa méthode et ses scrupules de savant, son érudition inouïe, sa curiosité intelligente de toutes les réalités de la vie des anciens. Malheureusement M. Delaruelle néglige de définir l'influence de ses contemporains sur sa pensée et son travail; ou plutôt, il en réduit l'étude aux proportions d'un chapitre sur ses « précurseurs ».

Les notes dont M. Thuasne a illustré le texte des *Epistolae* de Robert Gaguin (1), ont permis au biographe de Budé de nous donner, sur Gaguin, sur les Fernand, sur le cénacle des pieux lettrés qui, dans les dernières années du xve siècle, se réunissaient chez le président de Courthardy ou chez Jean de Ganay, des détails curieux et vivants. Mais en revanche, quand il veut nous montrer ce qu'étaient les scolastiques parisiens, dire au nom de quelle doctrine ils s'opposaient à l'humanisme, il se contente de généralités. Il se borne à nous rappeler que « Guillaume d'Ockam, en formulant le terminisme conceptualiste qui fait le fond de son système, a grandement contribué à déchaîner cette invasion de la sophistique qui marque la fin du xve siècle » (2), et qu'on étudiait beaucoup ses œuvres et celle du « célèbre Buridan » (3). Pourtant, était-il si indifférent de constater qu'à la veille de la Renaissance et de la Réforme, la philosophie critique et négative des nominalistes régnait à peu près sans partage dans les collèges de Paris, et que si les maîtres s'y confinaient de parti pris dans une étude stérile de la logique formelle, c'est que, sur les questions de métaphysique et de morale, ils renonçaient à toute certitude transcendante, et s'abandonnaient à l'autorité

(1) L. Thuasne, *Roberti Gaguini Epistolae et Orationes*, Paris, 1903, 2 vol. in-8°.

(2) L. Delaruelle, *op. cit.*, p. 51, note 3.

(3) Id., *ibid.*, p. 37. Dans la note 2, M. Delaruelle fait de Buridan un docteur du xiiie siècle. Cependant il ne mourut pas avant 1358 (V. K. Prantl, *Geschichte der Logik im Abendlande*, Leipzig, 1855-1870, 4 vol. in-8°, t. IV, p. 14). Mais M. Delaruelle ne connaît, sur ce philosophe dont l'œuvre logique à tout le moins est importante, que les notes de M. Thuasne dans son édition de Robert Gaguin. En revanche, il fait de Jean Dorp, qui vivait au xive siècle un commentateur de la fin du xve.

Digitized by Google

de l'Église, avec un mépris absolu de tout ce qui n'était ni la révélation ni le syllogisme? Mais, de ces professeurs dont il n'est pas impossible de savoir les noms et de définir les tendances, M. Delaruelle ne nous dit rien d'utile ni de précis. Rien d'utile ni de précis sur les éditions scolastiques d'Aristote, nécessaires cependant à connaître pour comprendre la restauration du péripatétisme entreprise par Lefèvre d'Étaples et la nouveauté de sa méthode philologique (1). Lefèvre apparaît à la fin du chapitre des « précurseurs ». Mais M. Delaruelle se contente de résumer ce qu'ont écrit de lui Graf et M. Clerval (2), sans apporter à son étude aucune contribution nouvelle. Il aurait pu signaler au moins l'Introduction des *Paraphrases à la Physique* publiées dès 1492 (3), où, pour la première fois, et avec la plus grande netteté, on exposait en France l'art d'interpréter correctement un texte philosophique; et ne pas oublier l'importante édition des *Éthiques*, imprimée en 1497, d'autant qu'une partie en est dédiée à Guillaume Budé (4). Il y aurait vu que Lefèvre connaissait, mieux que ses biographes n'ont voulu le dire, les poètes, les historiens et les moraliste latins, et savait déjà suffisamment de grec pour comprendre, au besoin, l'original d'Aristote; et cette constatation eût été à sa place, dans un chapitre consacré aux précurseurs de de l'humanisme et de l'hellénisme français. Une chronologie exacte de ses œuvres aurait été du moins la bienvenue. Celle que M. Delaruelle emprunte à M. Clerval, très incomplète, contient de trop nombreuses erreurs (5). Et sans doute serait-elle moins défectueuse, si l'auteur s'était résigné à feuilleter lui-même les

(1) Id., *ibid.*, p. 37. — Il n'est même pas exact de dire que *toutes* les éditions scolastiques d'Aristote sont accompagnées de gloses et de commentaires.

(2) K. H. Graf, *Jacobus Faber Stapulensis, ein Beitrag zur Geschichte der Reformation in Frankreich*, Zeitschrift für historische Theologie, 1852. — J. A. Clerval, *de Judoci Clichtovei Neoportuensis vita et operibus*, Paris, 1894, in-8°.

(3) *In Aristotelis octo physicos libros Paraphrases*, Paris, 1492, in-4° (Bibl. de Besançon, Inc. 432).

(4) *Decem librorum moralium Aristotelis tres conversiones*, Paris, Jean Higman et W. Hopyl, 12 avril 1497, in-f° (Bibl. de l'Université de Paris, Inc. 154). — Cette édition contient déjà la traduction des *Magna Moralia* par Georges Valla, que Lefèvre d'Étaples dédiait à Guillaume Budé (Mi Guillelme, non absone profecto mihi sensisse visus est Aristoteles...).

(5) L. Delaruelle, *op. cit.*, p. 50, note 5. — L'*Introduction à la Métaphysique* se trouve, pour la première fois, dans la seconde édition des *Paraphrases à la Physique* (Paris, 15 février 1494, in-4°); et, en admettant, avec M. Clerval, qu'elle ait paru dès 1490, sa seconde édition serait de 1494. — Les *Paraphrases à la Physique* ont été rééditées en 1502, en 1507 et en 1510. — Les *Introductiones logicales* ont été publiées pour la première fois en 1496, le 24 octobre, non en 1498; l'*Ars moralis* parut pour la première fois en 1494, non en 1499. — Il est absolument inexact de dire (p. 51, note 1) que les interlocuteurs des dialogues pédagogiques de Lefèvre soient à l'ordinaire Lefèvre lui-même et Clichtove.

Digitized by Google

volumes dont il parle, au lieu de les citer d'après des catalogues et des répertoires (1).

Cette revue des « précurseurs » terminée, M. Delaruelle cesse de se soucier des contemporains de Budé. Lefèvre, que nous avons vu figurer parmi ceux qui l'annoncèrent, disparaît, comme si ses œuvres les plus importantes peut-être n'avaient pas été publiées au cours des mêmes années où l'helléniste écrivait les *Annotations aux Pandectes* et le *De Asse*. Et M. Delaruelle, qui nous dit leurs relations amicales, et nous rappelle, bien qu'avec une grave erreur de date, que Lefèvre lui dédia la traduction des *Magna Moralia* par Georges Valla (2), ne songe nulle part à se demander si quelques-uns des livres du vieux maître ne laissèrent pas dans son esprit une assez profonde impression. Il aurait été moins étonné de le voir, dans une digression du *De Asse*, développer assez fidèlement la théorie paulinienne de la grâce (3), s'il s'était souvenu que, deux ans auparavant, Lefèvre avait imprimé le texte des *Épîtres*, avec un commentaire assez hardi (4). Une connaissance plus exacte des travaux bibliques de Lefèvre l'aurait en même temps gardé d'attribuer à la Préface du *Saint-Paul* un passage célèbre de la Préface du *Psautier*. Il n'en a vu, il est vrai, que la traduction de M. Lemonnier, dans l'Histoire de France de M. Lavisse (5).

Il est un autre contemporain de Budé que M. Delaruelle passe sous silence. Nous lisons bien, à la fin du premier chapitre, qu'Érasme fit quelques séjours à Paris dans les dernières années du xve siècle, s'y dégoûta de la théologie, fut lié avec Fauste Andrelin, et partit pour l'Angleterre (6). Mais M. Delaruelle néglige de nous dire qu'il en revint, et avec les *Adages*. Aucune allusion à leur première édition (1500), ni aux quatre suivantes qui se succédèrent en huit ans. Il est pourtant vraisemblable que Budé, comme les autres partisans des études anciennes, vint assister aux explications publiques qui furent données des *Adages* à l'Université (7). Helléniste et croyant, lui qui songeait déjà peut-

(1) M. Delaruelle décrit le plus souvent les livres qu'il cite d'après le *Catalogue des Incunables des Bibliothèques de France* de M. Pellechet, ou le *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque Mazarine*, de P. Marais et A. Dufresne de Saint-Léon, ou les *Annales Typographici* de Panzer, ou encore d'après G. Knod (*Aus der Bibliothek des Beatus Rhenanus*, Leipzig, 1889, in-8°).

(2) L. Delaruelle, *op. cit.*, p. 86. Il date de 1505 cette dédicace qui est de 1497. V. note 2.

(3) L. Delaruelle, *op, cit.*, p. 193, note 2.

(4) L'édition des Épîtres de Saint Paul parut dans les derniers jours de 1512; v. Graf, *op. cit.*, p. 232.

(5) C'est le passage, souvent reproduit, où Lefèvre déclare renoncer aux études humaines pour la douceur des sciences divines; il le cite (p. 196, note 3) d'après la traduction de M. Lemonnier, *Histoire de France* de Lavisse, t. V, 1, p. 342.

(6) L. Delaruelle, *op. cit.*, p. 55-56.

(7) P. S. Allen, *Opus Epistolarum Desiderii Erasmi Roterodami, denuo recognitum et auctum*, Oxford, 1906, in-8°, p. 298.

Digitized by Google

être à ses traductions de Plutarque, il ne dut pas entendre avec indifférence Érasme affirmer, dans sa Préface, que les chrétiens n'ont pas le droit de mépriser l'expérience morale de l'antiquité. M. Delaruelle nous cache également l'apparition du *Manuel du Chevalier chrétien*. Le livre, où toute théologie était réduite à l'étude de l'Écriture interprétée selon les règles philologiques, ne resta cependant pas inaperçu des philologues ni des théologiens (1). Bientôt, pour illustrer d'un exemple la nouvelle méthode, Érasme publiait, en 1505, les *Annotations* de Laurent Valla sur le Nouveau Testament. Et trois ans après, Budé, qui les avait lues, se hasardait à corriger sur quelques points, dans ses *Pandectes*, la version de Saint Jérôme. Mais comment M. Delaruelle, qui date correctement l'édition de Valla, peut-il dire que les réflexions de Budé sur la Vulgate annoncent l'œuvre d'Érasme (2) ? Pourquoi nous laisse-t-il ignorer la traduction de plusieurs *Dialogues* de Lucien, qu'Érasme avait préparée avec l'aide de Thomas More et publia, en 1506, à Paris ? N'intéresse-t-elle pas assez l'histoire de l'hellénisne, et, par les préfaces qui l'accompagnent, l'histoire des idées religieuses ? Pourquoi M. Delaruelle ne cite-t-il que par hasard, dans une note, l'*Éloge de la Folie* (3) ? Lorsque, dans le *De Asse*, Budé se plaint du désordre de l'Église, et accuse Jules II d'avoir manqué à l'esprit chrétien, a-t-il oublié les récentes railleries d'Érasme, ses portraits ironiques des cardinaux mondains et du pape soldat ? Pourquoi M. Delaruelle juge-t-il superflu de mentionner le *Nouveau Testament* et le *Saint Jérôme*, dont Budé, le 19 mai 1517, écrivait à Cuthbert Tunstall : « Lorsque je lis ces travaux si pleins de piété..., que je vois la sainte doctrine qui apprend à vivre et à mourir, restaurée et rétablie, j'en félicite notre âge et la postérité... C'est Érasme qui a fait sortir la vérité sainte des ténèbres des Cimmériens (4) ».

(1) Dès 1504, Beatus Rhenanus, qui étudiait à Paris, se le procurait (G. Knod, *op. cit.*, p. 59, et longtemps après, Budé en parlait encore avec admiration. Cf. Erasmi *Opera omnia*, Leyde, 1703-1706, 10 vol. in-f°; t. III, I, col. 247; lettre de Budé à Erasme, datée de Paris, jour de l'Ascension 1517 : Οὐ γὰρ ὅπως θεόλογόν σε, ἀλλὰ καὶ τὴν ἀλήθειαν σεβόμενον ἡγοῦμαι, τούτου παρ' ἐμοὶ πίστιν ποιησαμένης τῆς Στρατείας τοῦ Χριστιανοῦ, ὑπὸ σοῦ πάλαι πότε ἐκδοθείσης.

(2) L. Delaruelle, *op. cit.*, p. 111.

(3) *Ibid.*, p. 181, note 2.

(4) Erasmi *Opera Omnia*, t. III, I, col. 242-243. — M. Delaruelle ne cite pas cette lettre, pourtant importante. Mais d'une manière générale il est peu au courant des plus récentes études dont Érasme a été l'objet. Il ne connaît pas le livre de F. Nichols (*The Epistles of Erasmus, english translations, arranged in order of time*, Londres, 1901-1904, 2 vol. in-8°) ni l'indispensable édition d'Allen. Celle-ci, il est vrai, a paru au moment où il commençait d'imprimer son livre. Mais elle était annoncée et attendue ; et lorsqu'un ouvrage vient transformer complètement, pour toute une époque, les conditions du travail scientifique, il est facile d'introduire, dans le cours de l'impression, une simple note témoignant au moins qu'on l'a connu trop tard.

Digitized by Google

Il reste encore bien des points sur lesquels M. Delaruelle nous renseigne médiocrement. Le gallicanisme de Budé, hostile à la mémoire de Georges d'Amboise, défenseur convaincu de la Pragmatique Sanction, méritait d'être signalé autrement qu'en note (1). Le concile que Louis XII réunit à Pise pour déposer Jules II, n'apparut pas à tous les bons chrétiens « comme une entreprise sacrilège » (2). Il est inexact que l'Université se soit arrangée pour ne pas y adhérer nettement (3). Elle chargea l'un de ses premiers maîtres, Jacques Almain, de réfuter le livre où le théologien de Jules II, Cajétan, soutenait la supériorité du pape sur le Concile : et le traité qu'Almain écrivit en faveur de la thèse opposée, et dont M. Delaruelle semble ignorer l'existence, ne manque ni de netteté ni d'énergie (4). « Les bons chrétiens » désapprouvèrent si peu le synode, que, lorsqu'il dût quitter successivement Pise, puis Milan, et se transférer à Lyon pour achever d'y mourir, on put croire un instant que Lefèvre d'Étaples et son élève, le mystique Charles de Bouelles, allaient s'y rendre (5) ; et l'excommunication qui frappa Guillaume Briçonnet, comme membre de l'assemblée schismatique, ne paraît pas avoir beaucoup troublé son ancien précepteur. Il est évident que la condamnation du « Conciliabule » par les prélats réunis au Latran émut beaucoup moins les humanistes que la condamnation des livres de Reuchlin par la Sorbonne. Mais de cette très grave affaire, qui pour la première fois mit les esprits dans la nécessité de choisir entre les vieilles et les nouvelles disciplines, opposa décidément, aux défenseurs de la théologie scolastique et abstraite, les partisans des lettres anciennes et de l'exégèse philologique, rapprocha, malgré les différences de leur éducation et de leur tempérament, Érasme et Lefèvre. M. Delaruelle ne nous dit absolument rien. Pourtant, Budé ne dut pas rester sans prendre parti dans le conflit de ses amis et de la Sorbonne ; et si aucun document direct ne nous révèle l'attitude qui fut la sienne, ce n'était pas une raison pour passer sous silence cet épisode capital dans l'histoire des idées au XVIe siècle.

Comment conclure, si nous nous rappelons les promesses de M. Delaruelle en sa Préface : « Ce travail fût resté bien incomplet si, pour le préparer, j'avais vécu en tête à tête avec mon auteur sans me soucier d'étudier aussi son époque ? » (6). Sans doute,

(1) L. Delaruelle, *op. cit.*, p. 181, note 3.

(2) *Ibid.*, p. 181.

(3) *Ibid.*, note 1. M. Delaruelle cite, à l'appui de sa thèse, J. Paquier, *Jérôme Aléandre*, p. 61-62, qui ne dit rien de tel.

(4) *Libellus de auctoritate Ecclesiae*, Paris, 1512, in-4°.

(5) Ch. de Bouelles (Bovillus), *Philosophicae et historicae aliquot Epistolae*, Paris, 1514, in-4°, f° 74 v° ; Lettre de Joannes Labinius à Ch. de Bouelles, datée de Lyon, 3 sept. 1513 : Sperabam et nostrum Stapulensem et te ad Lugdunense concilium venturos.

(6) L. Delaruelle, *op. cit.*, p. XI.

Digitized by Google

certaines « nécessités », il nous le dit lui-même, ont pressé l'apparition de son livre (1). Mais la hâte dont l'ouvrage porte les marques en explique-t-elle complètement les lacunes ? M. Delaruelle écrit que les humanistes méritent surtout de nous intéresser pour l'influence qu'ils eurent sur les écrivains français de leur temps (2). Réduire à l'examen de ce médiocre problème littéraire, dont M. Delaruelle d'ailleurs ne pose nulle part les termes, l'étude d'une révolution intellectuelle, c'est se condamner à n'en rien voir de ce qui attire l'attention des historiens. Et dès lors on ne s'étonne plus que l'auteur, indifférent aux efforts passionnés de ces hommes pour enrichir et ennoblir la conscience morale de leurs contemporains, pour fonder la philologie et l'exégèse, puisse estimer qu'en définitive leur triomphe eût été la mort de l'esprit français (3).

A. Renaudet.

Les verriers du Languedoc (4).

C'est une histoire très particulière que celle de ces verriers du Languedoc (5), auxquels l'érudit qui signe Saint-Quirin a consacré un gros volume dont nous aurions dû rendre compte depuis longtemps. Exhumer les vestiges, reconstituer les annales, bien pauvres parfois, de ces verreries réduites presque partout à l'état de souvenir, où une noblesse en très grande partie ruinée trouva pendant plusieurs siècles « un moyen de vivre sans déroger », cela n'a rien assurément de bien palpitant. Pour tout dire, la somme de labeur patient, persévérant, qu'un tel livre représente, semble hors de proportion avec les résultats obtenus, qui ne sauraient intéresser qu'un cercle spécial et, à coup sûr, très restreint de lecteurs. Il y a pourtant une forte leçon d'énergie physique et morale dans la vie tourmentée de ces « souffleurs de bouteilles », pas toujours commodes sans doute, attachés aussi peut-être un peu plus que de raison à leurs préjugés nobiliaires, mais auxquels on peut bien pardonner d'avoir détruit plus d'une forêt pour en

(1) Id., *ibid.*, p. I.
(2) Id., *ibid.*, p. XV.
(3) L. Delaruelle, *op. cit.*, p. 200.
(4) *Les Verriers du Languedoc* (1290-1790) par Saint-Quirin (Montpellier, Delord-Boehm et Martial, 1904). Un vol. gr. in. 8° de 360 pages, avec deux gravures, une carte et une planche d'armoiries que nous reproduisons ici grâce à l'amabilité du dessinateur, M. Edmond des Robert. — En vente, librairie Calas, Montpellier, 7 f. — *Saint-Quirin* (Vosges) connu dès la fin du seizième siècle par une fabrique de miroirs.
(5) Sous le nom de Verreries du Languedoc sont compris les établissements ressortissant à la juridiction du gouverneur de Sommières et répartis, au dix-huitième siècle, en cinq départements : ceux de Moussans, du Haut-Languedoc, de la Grésigne, du Bas-Languedoc et du Vivarais. Le Haut-Languedoc comprenait le comté de Foix, le Comminge et l'Armagnac.

Digitized by Google

chauffer leurs fours, en raison des tracasseries multiples et des obstacles de toute nature devant lesquels ils ont fini par disparaître.

D'où venaient les privilèges de ces seigneurs du verre (*Dominus de vitrina*), privilèges qui les maintinrent en dehors de toute concurrence, dans la province de Languedoc, jusqu'en 1735? — Sans que cette question soit complètement tranchée par leur historien, il semble bien cependant que ce n'était point l'art de verrerie qui conférait la noblesse, mais que cet art était l'apanage exclusif de certaines familles nobles et pauvres, auxquelles les rois de France avaient permis de l'exercer « pour subsister ». D'après notre auteur, en effet, les titres de privilèges de nombreuses familles fort anciennes spécifient qu'ayant « perdu leurs biens... dans les guerres de Saint Louis », ce prince les avait « autorisés à exercer leur art pour remettre en état leur fortune ». C'est ce que disait aussi le procureur du roi Ignace Chrestien à l'assemblée de Sommières en 1753 : « Ce n'est qu'après avoir versé leur sang et ruiné totalement leur fortune que ces nobles obtinrent de la générosité du roi Saint Louis une planche après leur naufrage... » Cette planche de salut, c'était « le droit d'exercer leur science sans encourir de dérogeance » — une sorte de radeau de la *Méduse* sur lequel ils vivotèrent tant bien que mal, eux et leurs familles, mais en se consolant à la pensée qu'ils conservaient dans leur misère les avantages « uniques et distinctifs » communs à toute la noblesse du royaume.

Quant à leurs privilèges particuliers, la charte accordée aux verriers du Languedoc par Charles VII en 1445, et confirmée depuis lors, à diverses reprises, par ses successeurs, portait que « nul ne doit exhiber le dit art de verrier s'il n'est noble et procréé de noble génération et de généalogie de verriers », que « nul maistre de four de verrerie n'y autre ne peult et ne doit monstrer le dit art à personne qui ne soit procréé de noble et ancienne génération » (1), et la réalité de cette vieille noblesse devait être établie devant le viguier de Sommières, commissaire et conservateur des privilèges pour la province de Languedoc (2).

L'étudiant bâlois Thomas Platter, qui visita des verriers languedociens chez eux, nous a laissé la description d'une de ces fabriques de la montagne, où les nobles artisans confectionnèrent tant d'œuvres délicates dont une photographie, qui accompagne

(1) En Normandie, toutefois, la fabrication des verres à vitres était autorisée pour des personnes de toutes conditions, mais les gentilshommes avaient seuls le droit de fabriquer les verres à boire (Lettre de l'intendant Foucault au Contrôleur général, de Caen 23 octob. 1700 — Saint-Quirin, p. 67).

(2) Pour assurer la conservation de cette noblesse, les membres des familles de gentilshommes verriers prirent l'habitude de se marier exclusivement entre eux.

Digitized by Google

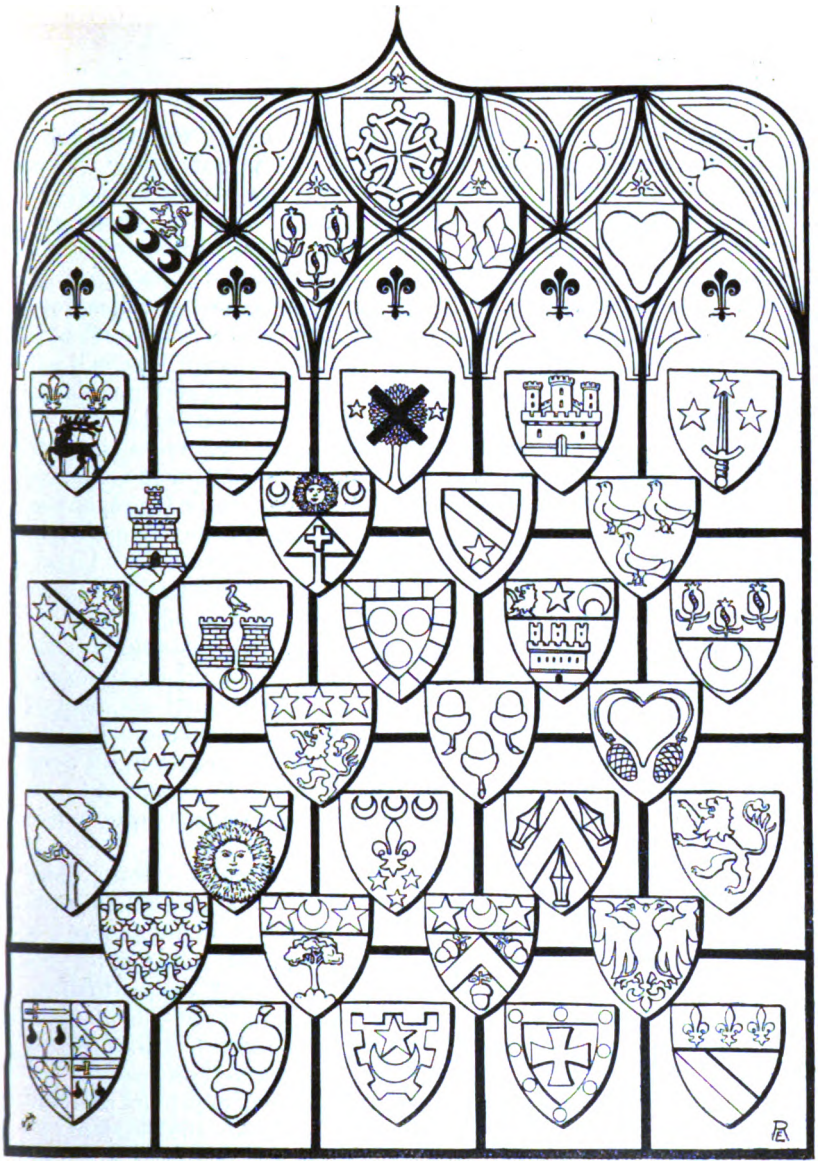

LES VERRIERS DU LANGUEDOC

Azémar Grenier La Roque Robert
Aygalliers Azémar Bagards Bertin Borniol
Castelviel Caylar Clauzel Colom
Coursac Faucon Ferre Girard Grenier
Grefeuille Guizon Hennezel La Roque
Lauzières Michelet Montolieu Noguez Odoart
Pelegrin Riols Robert Des Rois
Suère Thizac Valette Verbizier Virgile

Digitized by Google

le volume, réunit de très intéressants spécimens. Nous vîmes, dit-il, « des gentilshommes en vêtement de velours et de taffetas se tenant devant les fourneaux et faisant le verre. En France, à ce qu'on dit, c'est un privilège exclusivement réservé à la noblesse : ainsi les nobles ruinés se laissent employer à cette industrie, mais ils ont leurs gens et leurs domestiques qui préparent les matières premières... Les gentilshommes ne travaillent que devant les fourneaux; avec un long tube de fer, ils soufflent le verre qu'ils remettent ensuite devant le feu jusqu'à ce qu'il soit à point... (1) » Les gentilshommes verriers, qui gardaient jalousement leurs secrets professionnels, se réservaient, en effet, la fabrication des verres et des gobelets — qui étaient souvent de véritables œuvres d'art — et laissaient aux apprentis et aux manœuvres le soin de recueillir les cendres nécessaires à la préparation du verre, de souffler les bouteilles grossières et de colporter dans les villes et les villages les produits de leur industrie (2). Un certain nombre d'entre eux s'associaient ordinairement pour exploiter ensemble une verrerie. La « campagne » de travail durait de 6 à 8 mois, quelquefois davantage, le reste du temps étant employé à la réfection des fours, à la culture ou même au maniement des armes. Sur ces associations — ces syndicats, peut-on dire — sur le gain réalisé par les associés, les relations des verriers et des marchands, le développement de l'industrie du verre en Languedoc et au dehors, on trouvera dans l'ouvrage qui nous occupe des renseignements précis et aussi nombreux que le permet l'état des documents.

On comprend que ces hommes de forte trempe, vivant libres et indépendants loin des centres habités, et dont plus d'un avait du sang albigeois dans les veines, aient de bonne heure adhéré à la Réforme. C'est un Castelviel, sieur d'Aigaliers, un verrier, qui introduisit les idées nouvelles à Uzès. Plus tard, les gentilshommes verriers figurèrent, en proportion relativement considérable, dans les armées d'Henri de Rohan. En Languedoc, d'ailleurs, dès la fin du seizième siècle et pendant tout le dix-septième, les verriers furent protestants, ainsi qu'en témoignent déjà leurs prénoms bibliques. De là est venue la tradition du Vivarais que c'étaient « les protestants qui fesaient le verre ». De là aussi, sans doute, l'explication de bien des entraves mises à leur art et de nombreuses vexations qu'ils eurent à endurer. Si beaucoup d'entre eux courbèrent la tête devant l'orage de 1685, si même les Camisards leur

(1) *Félix et Thomas Platter à Montpellier*, p. 270. Cité par Saint-Quirin, p. 98-99.

(2) Le bâtiment de verrerie était un carré long, avec, à l'extérieur, de petits quadrilatères maçonnés qui formaient les « places » des gentilshommes. Chaque « place » comprenait, en outre du chef de place ou « ouvreur », deux souffleurs et deux gamins.

Digitized by Google

firent durement expier leur tiédeur en les pillant et en les incendiant — le fait s'est produit quelquefois — d'autres demeurèrent fidèles à leurs convictions religieuses (1). Il suffit de rappeler la tragique histoire des verriers du Couserans, du comté de Foix et du diocèse de Rieux, auxquels est consacré tout un chapitre, et les noms des Grenier, des Robert et des Verbizier qui symbolisent eux aussi la fermeté huguenote, depuis le vieux galérien Isaac de Grenier Lasterme expiant au bagne de Toulon, avec ses fils, le crime d'avoir assisté aux assemblées, jusqu'aux trois frères de Grenier qui fermèrent, avec le pasteur Rochette, le martyrologe presque séculaire de la Révocation.

Les procédés routiniers des anciens verriers, l'imperfection de l'outillage, le charbon, la concurrence étrangère, les tracasseries administratives, les guerres de la Révolution et de l'Empire, d'autres causes encore — y compris la religion, comme nous l'avons dit plus haut — ont amené la décadence d'abord, et ensuite la disparition totale de ces verreries forestières. C'est un chapitre modeste et très spécial de notre histoire nationale qu'il valait la peine de tirer de l'oubli, en recueillant pieusement, comme l'a fait Saint-Quirin, jusqu'aux moindres traces de ces centres industriels où noblesse et pauvreté, compagnes de misère, corrigaient par le travail — travail du souffle, labeur de gentilhomme — l'inconstance et la cruauté du sort. P. F. B.

CORRESPONDANCE

Famille Truchis. — On lit dans la *Revue Mabillon* (fév. 1908) : « Les diverses familles françaises du nom de Truchis reconnaissent pour auteur un magistrat piémontais, le protestant *Samuel de Truchis*, qui dut quitter son pays pour cause de religion et devint assesseur aux bailliages de Bourg (1605) et de Châlon (1608). Ses descendants, tous catholiques depuis le XVIIe siècle, se sont établis en Bourgogne et en Franche-Comté où ils possédaient encore plusieurs terres et châteaux. Magistrats au XVIIe siècle ils

(1) Enregistrons ici la belle réponse d'un de ces prétendus nouveaux convertis. En 1751, Claude d'Azémar, condamné à 1500 livres d'amende pour avoir fait baptiser ses enfants au Désert, écrivait à l'intendant de Saint-Priest : « Il ne me reste plus qu'à vous assurer, Monseigneur, que si porter l'amour du prince et de la patrie au point de préférer le triste état de protestant en France à celui de feld-maréchal au pays étranger, constitue le fanatisme, j'en suis atteint au suprême degré. » Le frère et les deux cousins de Claude d'Azémar étaient, l'un grand maître de la maison de la Margrave de Bareith, les autres officiers généraux en Prusse (Saint-Quirin, p. 96).

Digitized by Google

servirent presque tous dans les armées royales au XVIIIe siècle et furent depuis la Révolution de grands propriétaires fonciers. Leur généalogie publiée par le Vte Albéric de Truchis (Dijon, Jobard, 1906, in-8°, XIV-536 p.), contient la biographie de tous les membres de la famille, et d'importantes notices sur les maisons alliées. »

Monument de la Réformation. — (V. plus haut, p. 109-112) Un concours d'esquisses est ouvert auquel peuvent prendre part les artistes du monde entier. — Le jury, qui disposera d'une somme de 30.000 francs pour récompenser les meilleurs projets, est composé de MM. *A. Bartholomé*, sculpteur à Paris ; *Ch. Girault* membre l'Institut de France ; le professeur *Tuaillon*, Berlin ; le professeur *Bruno Schmitz*, Berlin ; *Georges J Framjoton* R. A. sculpteur associé honoraire du Royal Institute of British architects à Londres ; professeur *Gull*, de l'Ecole polytechnique à Zurich ; *Alfred Cartier*, administrateur des Musées de la ville de Genève ; *Horace de Saussure*, représentant de la « Fédération des Sociétés artistiques » de Genève ; Le Président de « l'Association du Monument de la Réformation » à Genève.

Les projets doivent être présentés avant le 15 septembre 1908.

Le programme sera envoyé sur demande adressée au *Secrétariat du Monument de la Réformation, 56, rue du Stand, Genève* (Suisse).

Le pasteur Mathieu Babu. — Quelque lecteur du *Bulletin*, en Suisse particulièrement, pourrait-il me donner des renseignements sur *Mathieu Babu, ministre du Saint Evangile et professeur en théologie* ? J'ai rencontré ce nom, ainsi qualifié, dans une liturgie manuscrite du milieu du XVIIIe siècle. Il m'est absolument inconnu et je désirerais avoir sur celui qui le portait des détails aussi complets que possible.

TH. MAILLARD.
Pasteur à Pamproux (Deux-Sèvres).

Le Gérant : FISCHBACHER

Paris. — Typ. PHILIPPE RENOUARD, 19, rue des Saints-Pères. — 1315.

Digitized by Google

atalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Bibliothèques de la Marine, par Ch. de la Roncière. — **Paris, Chambre des députés**, par E. Coyecque et H. Debrave, 2 volumes de XII-558 et LXXII-664 pages in-8°. Paris, Plon, 1907.

Les Lutz. — **Les Réformateurs de Mulhouse. — Augustin Gschmus, dit Kræmer** deux brochures 23 et de 28 pages in-8°, extraites du *Bulletin du Musée historique de Mulhouse*, Ribeauvillé, Librairie A. Lutz, 1897. III. — **Une lettre de Guillaume Farel de 1526, se rapportant à Mulhouse**, une brochure de 28 pages in-8°, extraite du même *Bulletin*, Ribeauvillé, 1902. — IV et V **Nicolas Prugner**, première et deuxième partie, 2 brochures de 42 et 64 pages in-8°, extraites du même *Bulletin*, Ribeauvillé, 1903, et 1904. — **Illzacher Chronik**, un vol. de 206 pages, in-8°, gravures, Rappoltsweiler, A. Lutz, 1898. — **Die Almosenkasse der reformierten Kirche zu Illzach**, une brochure de 48 pages petit in-8°, Mülhausen I. E. J. Brinkmann, 1900. — **Les Verrières de l'ancienne église de St-Etienne à Mulhouse**, avec 6 planches. Un volume de 128 pages in-8°, supplément au *Bulletin du musée historique de Mulhouse tome XXIX*, Mulhouse, imprimerie Ernest Meininger, 1906.

Perdrizet — **L'Art symbolique du Moyen Age à propos des verrières de l'église St-Etienne à Mulhouse**, avec 2 planches, conférence extraite du *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, imprimerie Ve Bader, 1907.

Gallé. — **Écrits pour l'Art**. Floriculture. Art décoratif. Notices d'Exposition (1884-1889). Un volume de 382 pages in-16. Paris, Renouard, 1908.

Coignet. — **L'évolution du Protestantisme français au XIXe siècle**, un volume de 172 pages in-16 de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*, Paris, F. Alcan, 1908.

Urbain. — **Bossuet et Mlle de Mauléon**. — Etude critique sur le prétendu mariage de Bossuet, une brochure de 100 pages in-8°, extraite de la *Revue du Clergé français*, Paris, Letouzey, 1908.

N DEMANDE :

l'Almanach Protestant

de 1852, 1856, 1859

l'Annuaire Protestant

de 1860

ET

Almanach des Protestants

de 1808 et 1810

Prière de s'adresser à M. N. WEISS

Rue des Saints-Pères, Paris (VIIe arr.)

A LOUER

A LOUER

ité de l'Histoire du Protestantisme Francais

Pour les Annonces

DU *BULLETIN*

S'adresser à M. Claude STREET

rue des Beaux-Arts, PARIS (6e arr.)

enverra franco le tarif et les conditions

Digitized by Google

L'UNION

Compagnies d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie humaine

FONDÉE EN 1828

ENTREPRISE PRIVÉE ASSUJETTIE AU CONTROLE DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1829

SIÈGE SOCIAL : 9, Place Vendôme, PARIS

UNION INCENDIE

Garanties au 31 Décembre 1906 :

Capital social..... 10.000.000
Réserves 15.441.660
Primes à recevoir 102.193.288

Sinistres payés.

DEPUIS L'ORIGINE DE LA COMPAGNIE :

333 MILLIONS

DIRECTION

MM. **Cerise** (baron G.), ✻, ancien Inspecteur des Finances, DIRECTEUR.
Alby, SOUS-DIRECTEUR.

UNION VIE

GARANTIES : 175 MILLIONS

Assurances Vie entière, Mixtes, Dotales, etc.
Assurances populaires.

AUGMENTATON DU REVENU
RENTES VIAGÈRES

DIRECTION

MM. **Montferrand** (comte Ch. de), ✻, ancien Inspecteur des Finances, DIRECTEUR.
Le Senne (Eugène), DIRECTEUR-ADJOINT.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. **Vernes** (Adolphe), ✻, de la maison Vernes et Cie, Banquiers, Régent de la Banque de France, Administrateur du chemin de fer du Nord, PRÉSIDENT.
Dervillé (Stéphane), C ✻, Président de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, Administrateur de la Compagnie Universelle du Canal maritime de Suez, ancien Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Censeur de la Banque de France.
Guël (Eugène), de la maison Guël et Cie, Banquiers.
Jameson (Conrad), ancien associé de la maison Hottinguer et Cie, Banquiers.
MM. **Mallet** (Gérard), de la maison Mallet Frères et Cie, Banquiers.
Marcuard (Jules), de la maison Marcuard et Cie, Banquiers.
Mirabaud (Albert), de la maison Mirabaud Fils et Cie, Banquiers.
Sohier (Georges), O ✻, Juge au Tribunal de Commerce de la Seine, Administrateur du Crédit Foncier de France et de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.
Turneyssen (Auguste), Administrateur de la Compagnie des Chemins de fer des Landes.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Billets d'aller et retour individuels

Pour les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Billets délivrés toute l'année avec réduction de 25 p. 100 en 1re classe et 20 p. 100 en 2e et 3e classe dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'Etat, d'Orléans et dans les gares du Midi situées à 50 kilomètres au moins de la destination. — Durée : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 p. 100.

Ces billets doivent être demandés 3 jours à l'avance à la gare de départ.

Un arrêt facultatif est autorisé à l'aller et au retour pour tout parcours de plus de 150 kilomètres.

Billets de famille

Pour les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Billets délivrés toute l'année dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'Etat, d'Orléans, du Midi et de Paris-Lyon-Méditerranée suivant l'itinéraire choisi par le voyageur, et avec les réductions suivantes sur les prix du tarif général pour un parcours (aller et retour compris) d'au moins 200 kilomètres. — Pour une famille de 2 personnes 20 p. 100, de 3 personnes 25 p. 100, de 4 personnes 30 p. 100, de 5 personnes 35 p. 100, de 6 personnes ou plus 40 p. 100.

Exceptionnellement pour les parcours empruntant le réseau de Paris-Lyon-Méditerranée, les billets ne sont délivrés qu'aux familles d'au moins quatre personnes et le prix s'obtient en ajoutant au prix de 6 billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

Arrêts facultatifs sur tous les points du parcours désignés sur la demande.

Durée : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 p. 100.

Ces billets doivent être demandés au moins 4 jours à l'avance à la gare de départ.

AVIS. — Un livret indiquant en détail les conditions dans lesquelles peuvent être effectués divers voyages d'excursions, de famille, etc., sera envoyé gratuitement à toute personne qui fera parvenir au Service Commercial de la Compagnie, 54, boulevard Haussmann, à Paris (IXe arrondissement) le montant de l'affranchissement du dit livret, soit 0 fr. 25.

CHEMINS DE FER DU NORD

Saison des Bains de mer (Billets à prix réduits)

Pendant la saison de la **veille de la fête des Rameaux au 31 Octobre,** *toutes les gares du chemin de fer du Nord* vent des billets de 1re, 2e et 3e classe à destination des stations balnéaires suivantes : BÉRICK (station du chemin de fer d'intérêt local), BOULOGNE-VILLE ou TINTELLERIES, CALAIS, CAYEUX (station du chemin de fer d'intérêt local), CONCHIL-LE-TEMPLE (plage de Fort-Mahon), CAMIERS (plage Sainte-Cécile ou Saint-Gabriel), MERLIMONT (plage de Mers-les-Bains et de Rusanduel), ETAPLES (station du chemin de fer électrique), EU (plage de Mers et d'Onival), GHYVELDE (Bray-Dunes), GRAVELINES (Fort-Philippe), LE CROTOY (chemin de fer d'intérêt local), Noyelles), LEFRINCKOUCKE (plage de Malo-Terrenoire), TRÉPORT-MERS, LOON-PLAGE, MARQUISE-RINSENT (plage de Wissant), NOYELLES, QUEND-FORT-MAHON (plage de Quend et de Fort-Mahon), ST-VALERY-sur-SOMME, MILLE-WIMEREUX (plages de Wimereux, Ambleteuse et Ambleteuse), NOINCOURT (plages du bourg d'Ault et d'Ault-Onival), COOTE (Nord-Plage). Il existe trois catégories de billets :

1° Billets de saison (1) de 1re, 2e et 3e classe, valables dant 33 jours, non compris le jour de l'émission, avec prolongation pendant plusieurs périodes de 33 jours, condition d'effectuer un parcours minimum de 150 kilomètres retour. Ces billets, créés pour les familles, sont *collectifs*. Il est accordé une *réduction* de 50 0/0 à chaque de la famille en plus du troisième ; les billets dont il s'agit vent être demandés au moins 4 jours à l'avance à la gare voyage doit commencer.

2° Billets hebdomadaires et carnets d'aller et tour (1) de 1re, 2e et 3e classe. Les billets hebdomadaires valables pendant 5 jours, du vendredi au mardi et de l'avant au surlendemain des fêtes légales. Ces billets et carnets individuels. Les prix varient selon la distance et présentent des *tions* de 25 à 40 0/0.

Les carnets contiennent cinq billets d'aller et retour et peuvent être utilisés à une date quelconque dans le délai de 30 jours compris le jour de distribution.

3° Billets d'excursion (2) de 2e et 3e cl., valables jours de fêtes légales, valables pendant une journée. Ces sont individuels ou de famille. Pour les *familles* (ascendants, descendants), il est accordé une nouvelle réduction sur des billets individuels d'excursion, allant de 5 à 25 p. 100 que la famille se compose de 2, 3, 4, 5 personnes et plus.

(1) Les billets de saison et les billets hebdomadaires valables dans les mêmes trains et aux mêmes conditions billets ordinaires du service intérieur.

(2) Les billets d'excursion ne sont valables que TRAINS SPÉCIAUX ou dans des TRAINS DU SERVICE NAIRE désignés à cet effet par la compagnie.

PARIS. — TYP. PH. RENOUARD, 19, RUE DES SAINTS-PÈRES

Digitized by Google

JUL 6 1908
CAMBRIDGE, MASS.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

du

Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LVIIe ANNÉE

SIXIÈME DE LA 5e SÉRIE

Mai-Juin 1908

PARIS

Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)

33, rue de Seine, 33

1908

Digitized by Google

SOMMAIRE

ÉTUDES HISTORIQUES.

Ch. Bost. — **Deux études sur la Révocation dans le Languedoc** 193
Th. Rivier. — **L'Église française de Saint-Gall.** — (Chap. IV *Les réfugiés au dix-huitième siècle : Les Orangeois et les galériens libérés.* . 226

DOCUMENTS.

H. Lehr. — **Une liste des Protestants chartrains en 1567.** . 244
J. Viénot. — **Les Protestants de Metz dénoncés par le coadjuteur de l'Evêque,** 1644 249
G. D. — **Au pays Montalbanais.** — (Jeunes filles protestantes enfermées dans le couvent de Sainte-Claire. — Évasions. — Affaires des demoiselles de Noalhan, Delmas, Portal et d'autres particuliers inculpés d'irrévérence envers le Saint-Sacrement en 1750) 252

MÉLANGES

J. Pannier. — **Le Cimetière des Protestants de Paris près l'hôpital de la Trinité** (rue Saint-Denis) 259
E. Griselle. — **Avant et après la Révocation de l'Edit de Nantes.** — Chronique des événemets relatifs au protestantisme de 1682 à 1687 (24 nov. — 5 déc. 1685) 264
Séances du Comité. — **11 février et 14 avril 1908.** 272

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Th. Schoell. — **Bossuet et Mlle de Mauléon.** 273
N. W. — **Notes bibliographiques. — Normandie** 275

CORRESPONDANCE.

H. D. — **Le pasteur de l'Église française de Stone-House.** . 279
J. Pannier. — **Addition à l'article sur la Bibliothèque de l'Eglise réformée de Paris de 1626 à 1664** . . . . . .
De Richemond. — **Les Briand de Crèvecœur. — L'histoire véritable de certains voiages périlleux.** — 1599. 280
A. Labbé et H. C. — **Notes complémentaires sur les frères Huaud** 282
Ch. Schnetzler. — **A propos de Jean Martel** 283
H. Lehr. — **Souvenirs supposés du siège de Chartres par Condé en 1568** 284
P. E. Vignaux. — **Où sont les originaux de l'Édit de Nantes?** 285

NÉCROLOGIE

N. Weiss. — **Henri-Daniel Guyot** 286

ILLUSTRATIONS.

L'hôtel de ville de Saint-Gall dans la première moitié du XVIIIe siècle d'après une ancienne gravure 227
Maison de Claude Huvé à Chartres, d'après des photographies. . . 245-246
Plan indiquant l'emplacement du cimetière de la Trinité à Paris . . . 264
Portrait de H. D. Guyot, d'après une photographie. 287

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les deux mois, en cahiers in-8° de 96 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er Janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine ; — 12 fr. 50 pour l'étranger ; — 6 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente 2 fr. et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-carte au nom de M. Fischbacher, libraire, rue de Seine, 33, à Paris, ou de M. N. Weiss, secrétaire-trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris VIIe.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements ; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances : *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Digitized by Google

CAMBRIDGE, MA

Études Historiques

DEUX ÉTUDES SUR LA RÉVOCATION DANS LE LANGUEDOC

M. l'abbé J. Rouquette, après avoir publié une histoire de la ville de Ganges et deux volumes sur « l'Inquisition Protestante », a consacré plusieurs années à dépouiller les Archives du Languedoc à la préfecture de l'Hérault. Il publie le résultat de ses recherches, sous le titre général d'*Études sur la Révocation de l'Édit de Nantes en Languedoc*, en une série de petits mémoires dont deux ont paru déjà : (I) *l'Abbé du Chayla et le Clergé des Cévennes*, et (II) *Les Poètes Cévenols* (1). C'est une fort louable entreprise que de vouloir étudier cette période de notre histoire nationale aux Archives de l'Hérault. Les historiens de la guerre des Camisards, et presque tous ceux aussi qui ont parlé du protestantisme languedocien de 1685 à 1702, ont presque toujours ignoré la masse considérable de dossiers judiciaires ou de pièces administratives qui subsistent de l'Intendance de Baville, et nous nous sommes convaincu nous-même qu'un dépouillement complet de ce dépôt était de nature à renouveler sur bien des points l'histoire traditionnelle des premiers temps du « Désert ». Il y a, en effet, une légende protestante. Que les lecteurs du *Bulletin* nous passent le mot, qui est exagéré, mais que la langue française met seul à notre disposition pour désigner l'embellissement de la réalité et l'oubli total de certains faits. Sachons donc gré à M. Rouquette s'il publie des documents authentiques. Nous n'avons pas de « saints » à défendre et l'Église protestante qui n'est pas infaillible peut condam-

(1) Arthur Savaète, éditeur, 76, rue des Saints-Pères, Paris, 3 fr. et 2 fr. Nous désignerons les Mémoires par les seuls chiffres I et II.

Digitized by Google

ner ses ascendants quand il y a lieu de le faire. Tout ce que nous exigerons de M. R. c'est qu'il reproduise fidèlement les faits, qu'il les enchaîne avec clarté, et qu'il en tire des conclusions exactes.

D'une façon générale, mais qui souffre cependant des exceptions, les transcriptions de notre auteur sont correctes (1). Mais la méthode suivant laquelle il expose les faits manque de rigueur. Le conflit qu'il retrace entre l'abbé du Chayla et le maire Meynadier, et que nous avons plus loin à notre tour essayé de reconstituer, est présenté de façon diffuse. M. R. nous promet de prochains volumes sur les *Pasteurs et les Consistoires*, *les Prophètes*, *les Nouveaux Convertis*, *le Rôle du Clergé*, *les Assemblées et les Dragonnades*, *les Prédicants*, mais il anticipe sur l'avenir, et au sujet des poètes cévenols nous parle longuement des *Prédicants*, comme il étudie déjà le *Rôle du clergé* à l'occasion de l'abbé du Chayla. Enfin, si l'exposé des faits n'est pas toujours clair, les conclusions que croit pouvoir en tirer M. R. nous paraissent souvent erronées. Si un certain nombre de ses observations, bien qu'elles choquent des opinions courantes dans le public protestant, ont certainement leur part de vérité, ses thèses principales nous semblent mal étayées. On nous permettra de les discuter un peu longuement, en raison de la documentation nouvelle dont elles sont accompagnées. Nous userons d'ailleurs presque uniquement, nous aussi, de témoignages empruntés aux Archives du Languedoc.

I. — LA LACHETÉ PROTESTANTE

Le volume consacré aux *Poètes Cévenols* contient une étude générale sur les causes de la Révocation. Laissons

(1) Nous relèverons plus loin quelques erreurs. En voici d'autres. Ce n'est pas la femme de Claude Brousson (II, 82) mais « Marie Fréboul, femme de Daniel Brousson, parfumeur à Montpellier », qui fut arrêtée au Pont Saint-Esprit avec le guide *Ciany* (et non Viano). (*Bull*, XLVII, 587). Ce n'est pas une *quinzaine* de dossiers (I, 27) qu'on trouve aux Archives, relatifs à des Réformés qui voulaient passer sur le territoire d'Orange, mais près d'une *centaine* dans les cartons C, 171, 177, 178, 179, 180, 181).

Digitized by Google

ici l'assertion, qui n'est pas nouvelle, que la persécution fut due au pouvoir civil, et non à l'Église catholique. Prétendre, comme le fait M. R., que le livre de M. P. Gachon (1) « a suffisamment prouvé que la Révocation fut avant tout une réaction politique », c'est outrer invraisemblablement la thèse d'un écrivain qui, se résumant lui-même (p. 200), écrit d'abord ceci : « Ce qui a été dit de l'hostile initiative du clergé, en particulier des évêques du Languedoc, de la redoutable docilité des États à servir leurs projets, demeure vrai. » L'accusation que formule M. R. et qui lui appartient en propre, est plus surprenante. « Le Protestantisme, dit-il (II, 47), fut en 1685 d'une faiblesse qui nous surprend. Pourquoi Louis XIV aurait-il hésité un instant à révoquer l'édit de Nantes, puisque les Protestants mettaient tant d'empressement à embrasser le Catholicisme ? Les premiers coupables de cet acte sont les Protestants ; un peuple n'est digne de la liberté qu'autant qu'il sait la défendre. » M. R. qui rappelle ici les conversions antérieures au mois d'octobre 1685 n'a-t-il jamais entendu parler de la cause à laquelle elles sont dues? Devons-nous lui apprendre que la conversion du Poitou fut le résultat de la dragonnade (2), que celles du Béarn et de la Guyenne, qui suivirent, n'eurent pas d'autres motifs, et que celle du Languedoc à laquelle Baville présida en personne, en accompagnant lui-même les compagnies dragonnes dans les lieux principaux, fut pareillement un effet de la présence des soldats du duc de Noailles? Et que si « tout se convertit » à l'arrivée du duc, sans attendre que les troupes eussent commis les crimes dont leur visite fut suivie ailleurs, ce fut parce que leur réputation les avait précédées? (3) L'opinion populaire, aux Cévennes, avait été d'abord que le roi ne savait rien de ce qui se faisait contre les huguenots. L'intervention de Noailles et de Baville, qui disaient ouvertement, ou lais-

(1) *Préliminaires de la Révocation en Languedoc*. 1899 (voir *Bull.* XLVIII, 384).

(2) Cf. *Bull.*, 1905, p. 326-365.

(3) « Vers la fin de l'été (1685) on entendit dire sourdement que, du côté de Bordeaux et de la Guyenne, les troupes exerçaient des horreurs et des persécutions infernales contre les gens de la Religion pour les porter à abandonner la vérité ». (*Bull. XXVII*, 451).

Digitized by Google

saient dire que le roi ne voulait qu'une religion dans ses États, détrompa la foule, et donna à leurs menaces toute l'autorité terrifiante que revêtait la personne du roi absolu. A peine d'ailleurs l'édit révocatoire avait-il paru, que la dernière clause, par laquelle le roi permettait à ceux de la R.P.R. « de demeurer dans les villes... et d'y jouir de leurs biens sans y être troublés », arrêta net les succès des convertisseurs, et tourna contre eux la colère d'un peuple qu'ils avaient illégalement abusé (1). On peut donc affirmer, que si l'Édit avait été retardé de quelques semaines, ou s'il avait nettement interdit toute existence légale aux Réformés, les listes d'abjuration eussent été plus nombreuses encore. Mais pour ce qui est de « l'empressement » avec lequel les protestants les signèrent, si M. R. veut entendre par là qu'ils y mirent la moindre bonne volonté, il plaisante, évidemment. Le sujet est mal choisi.

La soudaineté de cette apostasie générale arracha sans doute des cris de terreur à Brousson et à Jurieu, mais Brousson n'y vit qu'une chute momentanée dont le protestantisme ne pouvait manquer de se relever, et Jurieu en tira des considérations apocalyptiques. Ni l'un ni l'autre ne tinrent un évènement aussi stupéfiant pour une conséquence normale de la faiblesse spirituelle de leur Église. Un avenir prochain allait leur donner raison.

Les protestants auraient dû, dit M.R. « défendre leur liberté ». La défendre, et comment ? Par une révolte armée ? Mais dès 1683 et 1684 les Réformés du Vivarais, du Dauphiné, de Saint-Hippolyte, essayèrent de la résistance. Les premières assemblées du Désert, M.R. le sait, et le dit, se tinrent souvent en armes ; Vivens essaya d'un soulèvement (2) ; ses compagnons tuèrent, comme lui, et avec lui, quelques individualités isolées ; Brousson lui-même (et dans une mesure plus considérable que ne le pense M.R.) fut le second de Vivens dans ses projets belliqueux ; les

(1) Voir à ce sujet les plaintes de Noailles (*Hist. du Languedoc XIII*, 560), celles de Baville (Rousset. *Histoire de Louvois* III, 488) et celles encore, par exemple, de l'évêque de Grenoble, Camus (*Bull.* XLIII, 173).

(2) Avec quatre-vingts hommes au plus, et non 400 comme le dit par erreur M. R. (II, 82).

Digitized by Google

Camisards parurent enfin. Ce furent là sans aucun doute des manifestations défensives. Mais M.R. tient Vivens pour « l'homme néfaste de cette époque », Brousson s'est souillé par son contact et sa complicité avec lui, les Camisards sont des brigands que « l'intérêt de leur religion laissait assez indifférents », et tous les violents de ce temps, les chefs du moins, sont, selon lui, « de grands coupables. Non seulement ils avaient désobéi aux ordres du roi, mais ils avaient commis des crimes que toute société punit de la peine de mort ».

Quel moyen légitime demeurait donc aux protestants de résister au roi ? « Puisque, dit M. R., ils considéraient le protestantisme comme une religion, non comme un parti politique, il ne leur restait qu'une voie ouverte : dire hautement leur amour pour cette religion, la confesser hautement, et encourir même pour elle les galères ou l'échafaud ». La célébration persistante du culte interdit entre-t-elle dans ce cadre, à titre de protestation pacifique ? Pas même, suivant M. R. (II, 9), puisque elle ne se produisait que « loin de l'œil inquisitorial du juge et de l'officier ». M.R. voudrait des martyrs. Les Nouveaux Convertis dont il a compulsé les dossiers, et qui pour leur foi ont subi la prison, la réclusion dans les couvents, qui sont partis pour les galères, ou ont marché à l'échafaud, n'ont droit, suivant lui, qu'au titre de « victimes » tout au plus, car il a relevé dans leurs interrogatoires des traces de faiblesse humaine qu'il ne saurait leur pardonner. Les seuls martyrs seraient les impeccables, qui n'auraient à se reprocher ni une réticence devant leur juge, ni une ruse dans leur vie errante, ni surtout le souvenir d'une abjuration hypocrite prononcée en 1685. Que M.R. me permette de lui dire que les Archives du Languedoc fournissent à notre admiration des martyrs de ce genre, qui sont malheureusement les plus humbles et les moins connus de tous.

Mais qu'il me permette également de protester contre la définition qu'il nous fournit du martyr. Saint-Pierre, s'il a été crucifié la tête en bas dans le Colisée, en l'an 64, doit-il renoncer à jamais à ce titre parce qu'il a renié son maître

Digitized by Google

dans la cour de Caïphe et que saint Paul l'a convaincu de faiblesse — pour ne pas dire davantage — à Antioche? M.R. est d'ailleurs excusable dans ses exigences. Il cède en ce point, à la tendance qui a inspiré toute l'hagiographie catholique — et une partie aussi de la littérature protestante.

Les documents originaux scrupuleusement interrogés ont démenti souvent déjà les images idéalisées des héros de la conscience et de la foi; souvent l'histoire impartiale et rigoureuse a effacé leur nimbe, mais presque toujours aussi elle les a replacés devant nos yeux, animés d'une vie plus vraie et par là-même plus puissante. Si les Archives du Languedoc, par d'irrécusables témoignages, nous obligent à corriger souvent des récits qui sont cependant contemporains des évènements qu'elles nous révèlent, si elles nous montrent les Nouveaux Convertis, Vivens, les premiers prédicants, Brousson, différents de ce que nous les avions crus jusqu'ici, il est plus qu'injuste de prétendre qu'il ne sort de leurs dossiers jaunis qu'une véhémente proclamation de leur faiblesse ou de leur lâcheté. La seule existence de tant de poursuites judiciaires n'affirme-t-elle pas la réalité d'une résistance continue des Nouveaux Catholiques au catholicisme?

D'ailleurs la vocation du martyre s'acquiert dans l'épreuve même. Les martyrs ne surgissent guère que lorsqu'ils ont eu le temps de prévoir la souffrance et de s'y préparer. Brousson était persuadé, en 1683, qu'il suffirait de dix à vingt morts volontaires pour arrêter le roi dans ses mesures oppressives, mais il ne fut pas alors au nombre des martyrs qu'il réclamait, et passa en Suisse. Six ans plus tard, au péril de sa vie, il rentra en France avec Vivens, mais il attendait encore le salut du protestantisme français d'une intervention des armées étrangères. Quelques années après, il ne comptait plus, pour triompher, que sur la prédication pacifique de l'Évangile, et ce fut dans ces sentiments nouveaux qu'il subit la mort. Les expériences de Brousson furent celles aussi d'un certain nombre de ses compagnons. Elles furent celles du protestantisme fran-

Digitized by Google

çais tout entier. Les derniers martyrs furent les plus hauts. D'autres les avaient formés, dont la piété était moins radieuse, mais qui leur avaient frayé douloureusement la voie, au prix même de leurs défaillances.

M. R. croit pouvoir déduire ses conclusions des « poésies » qu'il publie, et dont les auteurs sont des Nouveaux Convertis du Languedoc. Comme il constate sans effort qu'elles n'offrent aucune valeur littéraire, il n'y voit qu'une preuve de la stérilité des âmes qui les ont produites. « Le Protestantisme mourant, dit-il, avec une certaine naïveté, n'a pu produire même (*sic*) un Agrippa d'Aubigné (II, 40). »

On lira avec curiosité les vers extraits par M. R. des dossiers de Crouzil (1) (de Clermont Lodève) et de Menut (de Marvejols), l'Entretien d'un curé, d'un capucin et d'un Nouveau Converti envoyé aux Iles, les épigrammes trouvées sur Papus de la Verdaugie (2). Ils s'ajouteront aux complaintes des pasteurs du Désert, et à d'autres pièces analogues, toutes productions populaires, écrites par des plumes fort peu lettrées, pour nous révéler l'état d'esprit des petits, et pour nous rappeler que la poésie n'est pas simple affaire de bonne volonté, mais que l'art des vers s'apprend, comme les autres. Quant aux « poésies » de Jacques Roques, de Sainte Croix de Caderles, M. R. n'a pas vu qu'elles sont la simple copie du Psaume 25, d'après la version Conrart. Enfin, la chanson de Paul Colognac,

(1) II. 49. M. R. n'a pas nommé Crouzil. Il aurait pu joindre aux vers qu'il a transcrits ceux que M. Corbière avait déjà extraits du même dossier, et qui leur sont bien supérieurs comme forme (*Bull.*, XXX, 45).

(2) Les seize vers du bas de la page 71 (II) constituent en fait quatre épigrammes distinctes. M. R. ne semble pas avoir remarqué que les vers « sur le Prince d'Orange » se rapportent à la fausse nouvelle de sa mort qui courut en France à la fin de l'été de 1690. Par la joie bruyante que firent alors éclater les Catholiques, les N. C. se sentirent affermis dans leur confiance envers le champion européen de leur cause. Les deux quatrains sur le Roi Jacques II font allusion à sa fuite rapide vers la France après la bataill de la Boyne. Ils contiennent tous deux un mot dont nous ne saisissons pas le sel, à moins qu'il ne cache une allusion à nous inconnue. Voici le second. (C. 174, II, 70).

Il disparoist le monarque fuiard,
Encore un coup sans trompette il déloge :
Qu'on ne l'appelle plus le Roy Jacques Estuard (*sic*
Il sera désormais nommé Jacques *Deloge*.

Digitized by Google

le prédicant, que nous supposons devoir être chantée sur l'air du Psaume 24, qui est très naïve et très fruste, par endroits cependant est vraiment grande, et poignante. Il se trouve justement que M. R., sans raison sérieuse, et malgré l'aveu de Colognac lui-même, ne veut pas qu'elle soit de lui. Elle mérite d'être lue tout entière, et nous l'avons transcrite (1) à notre tour. Elle prendra place, celle-là, à côté des vers que le baron de Monbeton composa sur les galères, et où il chantait aussi son martyre journalier.

Ce que nous devons relever ici, et avec énergie, c'est la reproduction (II, 73) par M. R. du fameux cantique

O le Dieu fort, arbitre de la guerre,
Fais triompher les armes d'Angleterre...

d'après une pièce provenant de l'évêché de Montpellier. Ces vers, que M. R. pense être de 1703 ou 1704, sont connus depuis longtemps comme un faux indigne, paru en Languedoc en 1744, et qui fut immédiatement dénoncé à la cour par Paul Rabaut (2).

Constatons qu'en matière de fausses informations il est des morts qu'il faut qu'on tue et que pour raconter exactement une époque de notre histoire il est nécessaire de connaitre les autres. Un appel des protestants français aux armes étrangères est chose inconnue depuis le moment où Antoine Court ressuscita, après la guerre des Camisards et ses atrocités, l'esprit de sacrifice et d'organisation pratique — qui fut celui des dernières années de Brousson.

A son étude sur les poètes cévenols, M. R. a ajouté quelques pages sur Brousson lui-même. Il serait trop long d'en entreprendre ici l'examen. Bornons-nous à dire que là, comme dans les pages qui précèdent, il a publié ou analysé des documents qu'il est nécessaire de lire (3).

(1) Voy. plus haut, p. 177.

(2) Voir Armand de la Chapelle. *La nécessité du culte public*, II p. 362, et le *Patriote francais et impartial* (A. Court) II, P. J. 29.

(3) La lettre de Brousson à la Cour touchant le meurtre du consul d'Anduze Lambert (II, 99) a été déjà publiée en partie par Douen, *Les premiers pasteurs du désert*, II, 196. La lettre de Brousson à Pourtal (II, 106) est *in extenso* dans L. Nègre, *Vie de Claude Brousson*, p. 98.

Digitized by Google

II. — LA BIENVEILLANCE DU CLERGÉ CATHOLIQUE A L'ÉGARD DES NOUVEAUX CONVERTIS

La guerre des Camisards a passé jusqu'ici pour une révolte des Cévenols contre le joug odieux du clergé catholique. M. R., dans son premier volume, pense démontrer le contraire. « Le clergé, dit-il (I, 42) d'une manière générale, sut s'attirer l'estime des Nouveaux Convertis. S'il y eut des membres du clergé qui abusèrent de leur situation, ils furent l'exception, et les évêques les dénoncèrent. » A l'appui de sa dernière affirmation, M. R. apporte un seul fait. Le prieur d'Aumessas, en 1701, avec le consul du lieu, qui était son neveu, avait frappé d'amendes considérables ceux de ses paroissiens qui manquaient la messe, et négligé ensuite de remettre les fonds au bureau de la Régie. Il y avait sans doute malversation. Les paroissiens se plaignaient en outre d'un abus de pouvoir : ils étaient, disaient-ils, allés régulièrement à la messe. L'évêque d'Alais pense rétablir la paix dans une paroisse troublée depuis longtemps déjà, en demandant à Bâville la remise des amendes, et la cassation du consul. Il ajoute même : « il serait à souhaiter que le prieur et sa famille fussent hors de ce lieu ; ils ne songent qu'à y être les maîtres. » Il vaut sans doute la peine de relever que l'évêque doute de l'existence d'une ordonnance de Bâville condamnant à l'amende les convertis trop tièdes, mais à quoi se réduit en somme sa propre douceur, car il est du clergé, lui aussi ? Il a menacé la communauté, il le dit lui-même, si elle ne faisait pas son devoir, de « malheurs encore plus grands que ceux de ses voisins », et, au cours de sa visite pastorale, il a pris note « des familles les plus dangereuses » dont il promet la liste à l'Intendant. Quant au curé, il est parfaitement tranquille sur la légitimité de ses démarches, et en envoyant à Bâville pour sa défense la liste des sommes prélevées, il écrit : « Tous les susdits n'ont été condamnés que sur la dénonce et réquisition de nous prieur d'Aumessas, et du R. P. Saturnin missionnaire de la pa-

Digitized by Google

roisse, afin de remettre un peu d'assiduité dans nos saints exercices. » La démarche de l'évêque ne peut donc être considérée en somme que comme une mesure de prudence administrative.

M. R. veut cependant, on vient de le voir, que le curé d'Aumessas, imposant des amendes par l'intermédiaire du consul, soit une exception. Le clergé catholique, dit-il, s'est confiné dans son rôle religieux, et à cet égard, il est inattaquable. « Il n'a jamais obligé un seul N. C. à communier par la force et ne s'est jamais par là rendu complice de sacrilège » (I, 22). Cependant M. R. a trouvé la mention d'une femme qui, après la communion, cracha l'hostie. « *Une*, dit-il, sur les 30 000 personnes dont j'ai lu la fiche. C'est peu, on l'avouera. » Cela est suffisant, disons-nous, (si l'on pense aux pénalités effroyables qu'encouraient les sacrilèges), pour confirmer le fait que veut nier M. R. Il ne sert de rien de nous présenter quelques listes de 1687 ou de 1700 qui prouvent le chiffre infime des communiants dans les Cévennes. Si M. R. conclut de leur examen que les curés « loin de pousser au sacrilège, *faisaient un triage rigoureux* », nous observerons que rien absolument ne prouve que les abstentionnistes ont été repoussés par le curé, ni qu'ils l'auraient été. Les N. C. avaient plus d'horreur encore pour la communion que pour l'assistance à la messe, et il avait fallu renoncer de bonne heure aux scandales provoqués par le zèle ardent des premiers convertisseurs. Si les « communions forcées » n'avaient pas été une méprisable et douloureuse réalité, comment s'expliquer que Vauban, par exemple, ait pu écrire à Louvois, dans son fameux mémoire de 1689, qu'elles n'avaient fait que des impies, des sacrilèges et des profanateurs (1)?

C'est par conscience, dit M. R. (I, 24) que les prêtres « laissaient vivre les époux dans le concubinage plutôt que de les unir par les liens d'un mariage que leur foi leur représentait comme un sacrilège. » C'est par conscience

(1) *Mémoire pour le Rappel des Huguenots. Bull.* XXXVIII, 195.

Digitized by Google

encore (I, 29) « qu'ils refusaient d'enterrer les N. C. quand ceux-ci étaient morts sans sacrements ». Il convient sans doute, comme le fait M. R., de relever les incohérences et les contradictions de la situation légale des Réformés du royaume à la suite de l'Édit de 1685. Mais en ce qui concerne les mariages, faut-il faire aux prêtres un honneur d'avoir été trop scrupuleux, ou un reproche d'avoir refusé de céder devant une législation monstrueuse, au risque de ruiner leurs paroissiens ou de les laisser vivre hors la loi? Quant aux inhumations, il est vrai que plus d'un curé déclara aux parents d'un mort rebelle qui le suppliaient d'accorder au cadavre la sépulture ecclésiastique, que « le défunt ne l'ayant pas reconnu pour son pasteur pendant sa vie, il ne voulait pas le reconnaître pour sa brebis après sa mort ». Mais M. R. a oublié que c'était *sur la dénonciation du curé* que le juge tentait un dernier effort auprès de l'agonisant, ou qu'après le décès du récalcitrant le procès était fait à sa mémoire, le corps traîné sur la claie, et les biens confisqués.

Le clergé, dit M. R. n'a jamais été complice de la délation, qui a longtemps sévi dans les Cévennes (I, 33). Citons, en réponse à cette assertion, quelques faits indiscutables. En mai 1689, le père Renaud missionnaire à Saint-André-de-Valborgne, est en relations régulières avec le traître Isaac Parlier qui n'attend qu'une occasion favorable pour livrer un prédicant (C. 171). Le 29 mai 1697, Bâville écrit à Fléchier : « Il faut éveiller vos espions et leur promettre de nouvelles récompenses » (Douen II, 283), et le même Bâville, en novembre 1689, disait de Gleize, l'espion qui lui avait livré les prédicants Dombre et Boisson : « Je n'ai de commerce avec lui que par un curé qui parle à un de ses parents (1). »

Reste à savoir enfin si nous pouvons concéder à M. R. que le clergé cévenol n'a exercé aucune action « politique », qu'il n'a jamais eu à sa disposition ni régiment, ni milices, qu'il est demeuré sous les ordres du pouvoir

(1) Voir *Église libre*, 25 janvier 1884. — D'après les Archives du Ministère de la guerre.

Digitized by Google

civil, en particulier des consuls, et qu'il n'a joué auprès de ces derniers qu'un rôle de pieuse modération. Sans nul doute, et M. R. a raison de le dire, il y eut des prêtres aussi tolérants que le leur permettait la situation. M. Douen (1) a dressé la liste de tous les actes de générosité qu'il a pu relever à la louange du clergé. M. R. rapporte quelques détails de plus, certificats donnés par complaisance, attestations bienveillantes. Il aurait pu relever, en y insistant, le cas extraordinaire du curé de Boisset, Jean d'Héran (2) qui inscrivait sur son registre d'abjurations les Nouveaux Convertis sans leur demander que de croire sincèrement en Jésus-Christ, et qui le dimanche matin célébrait à leur intention un culte particulier, consistant en un seul sermon. Il supprimait la messe ! Il allait même plus loin (M. R. publiera sans doute le fait dans un de ses prochains volumes), et disait : « *Les gens de la Religion savent mieux prier que les catholiques, qui sont des bêtes. On veut les empêcher de prier Dieu, mais Dieu* (levant les yeux et la main au ciel) *en fera vengeance.* »

Mais M. R, qui n'ignore pas le curé de Boisset, connaît également d'autres prêtres (I, 27), celui de Fraissinet de Fourques, qui se met avec son vicaire à la tête de quelques soldats pour aller surprendre une assemblée ; le missionnaire Loydon, de Saint-Germain-de-Calberte, qui accompagne les soldats quand ils vont sabrer l'assemblée du Clauzelet. J'en nommerai quelques autres, puisque M. R. ne l'a pas fait, et dont je relève les noms aux Archives du Languedoc, sans m'être astreint à cet égard à un dépouillement complet de mes notes. Le syndic du clergé de Montpellier, qui dénonce le chant des Psaumes à Ganges (C. 163) ; le vicaire Roquette, de Saint André de Valborgne qui dénonce des propos contraires à la R. C. (C. 163) ; le curé de Sumène, qui dénonce des chanteurs de Psaumes (C. 163) ; l'archiprêtre de Sommières, qui se plaint des lettres reçues par un N. C. (*Bull.* XLVIII, 530) ; le R. P. du Lac, missionnaire à Barre, qui avertit le lieutenant de Rahoux de

(1) Dans son ouvrage sur *la Révocation de l'Édit de Nantes à Paris.*
(2) Ou Adhéran, C. 165. Voir *Bull.*, XXXIX, 539.

Digitized by Google

l'assemblée du Mouné (C. 163) ; le prieur de Lasalle, qui avertit le major de la Fère de l'assemblée de Saint-Félix (C. 166) ; le vicaire Barthieu, de Saint Jean du Gard, qui joue son rôle dans la découverte des assemblées de Caderles (C. 166) ; le vicaire de Sauve, qui lance les soldats contre l'assemblée de Valfonds (C. 176) ; le vicaire de Verfueil, qui dénonce la présence de deux fugitifs dans une grange de sa paroisse (C. 173) ; le vicaire de Sainte-Croix-Valfrancesque, qui investit une maison avec des soldats pour y prendre le prédicant Manoel d'Algues (C. 166) ; un prêtre du Pont-Saint-Esprit, qui arrête lui-même le guide Ciany au moment où il va passer le Rhône (C. 167) ; le missionnaire Gélibert, qui, à Lasalle, appréhende au corps un homme suspect d'être un prédicant (C. 179).

Dans la première lettre que Brousson écrivit à Bâville (1) il avertissait l'Intendant que « les prêtres du Languedoc ne s'occupaient qu'à inquiéter le peuple et à le désespérer ». Si Vivens et ses compagnons tuèrent le curé de de Peyrolles(qu'ils prirent pour Barthieu, de Saint Jean), et celui de Saint-Marcel ; s'ils menacèrent ensuite du même sort celui de Saint Jean, et celui de Saint Martin de Corconac, s'ils blessèrent celui de Soudorgues, si en 1691 le vicaire de Souvignargues fut assailli par un de ses paroissiens, il est à supposer que ces haines avaient quelque raison d'être.

Lorsque Brousson, en 1697, rentra dans le Bas-Languedoc, vidé alors, ou presque, de tous les prédicants, il constata, dès son arrivée, la part considérable que prenait le prêtre dans la persécution consécutive à la paix de Ryswick. « Nous sommes abandonnés à la fureur du clergé, écrivait-il des Cévennes le 28 mars (2), jusque-là que quelquefois les consuls font des logements [de soldats] par ordre du clergé. »

Bâville veut-il exécuter la Déclaration royale de 1698, avec les instructions secrètes dont elle est accompagnée, il s'adresse aux évêques, afin que ceux-ci, touchant les refus

(1) L. Nègre, p. 164.
(2) Douen, II, 300.

Digitized by Google

des sacrements au lit de mort, « renouvellent à leurs curés les ordres nécessaires pour ne négliger rien dans une affaire aussi importante ». Après la nouvelle Déclaration du 4 février 1699, défendant une fois de plus aux N. C. de sortir du royaume, et leur interdisant même de transférer leur domicile d'une province à l'autre sans permission expresse et par écrit de l'Intendant, afin d'avoir le nom des fugitifs, le nom de ceux qui depuis leur départ posséderaient leurs biens, afin d'être averti de l'assiduité religieuse de ces derniers qui seule leur permet la possession, ce n'est pas aux consuls encore que Bâville s'adresse, mais aux évêques. Ceux-ci devront faire dresser à tous leurs curés des mémoires exacts, car, dit-il, « je crois qu'il n'y a point de curé qui dans sa paroisse n'ait une connaissance parfaite sur ce fait ». Et s'il demande en même temps aux évêques de le renseigner sur les médecins, chirurgiens, apothicaires, sages-femmes, notaires, procureurs, et tous autres officiers qui ne vivent pas en bons catholiques, de même sur ceux qui sont chefs de cabale dans chaque communauté, n'est-ce pas encore en définitive aux curés qu'il s'adresse (1)?

Ne voit-on pas comment s'accumulaient contre les prêtres, dont les mémoires semaient la ruine et l'exil, les colères terribles qui devaient éclater en 1702? M. R. s'autorise de ce qu'il n'a trouvé que 30 prêtres sur la liste des 600 victimes des Camisards, pour avancer que les ecclésiastiques n'étaient pas des victimes désignées d'avance à la fureur cévenole. C'est oublier que, dès le début de la révolte, les prêtres des petites paroisses vinrent s'enfermer dans les bourgs mieux défendus, et que beaucoup d'entre eux échappèrent ainsi à la mort qui les attendait.

Les magistrats civils eurent leur part aussi de responsabilité dans la persécution cévenole, et les Nouveaux Convertis ne l'ignoraient pas. C'était un consul, que l'ancien pasteur Louis de Bagars, tué par Paul Colognac au col du Mercou. Mais combien de fois les consuls n'étaient-

(1) On retrouve encore (C. 181) plusieurs minutes, signées de l'Intendant, des deux circulaires de 1699 que nous mentionnons ici.

Digitized by Google

ils que des comparses, ou des fonctionnaires annihilés par leur curé? L'évêque d'Alais, dans la même lettre où il demande à Bâville de remplacer celui d'Aumessas, dit à l'Intendant : « Si vous voulez, je vous proposerai les sujets les moins mauvais qu'il se pourra, et cela presse. » (I, 92). Les consuls choisis par l'évêque allaient-ils s'opposer à ses prêtres? Citons enfin ce trait caractéristique. Le jour de Pâques 1686, le curé de Lézan trouvant ses fidèles trop peu nombreux à la messe, donne au consul Dumas l'*ordre* d'aller à la recherche de ses ouailles. Le consul, qui est un N. C., trop heureux d'avoir un prétexte pour quitter l'église, sort, et ne rentre pas. Le curé l'envoie quérir par le maître d'école. Le même curé, un autre dimanche, dans l'église également, donne aux consuls l'ordre de faire agenouiller leurs administrés au moment de l'élévation de l'hostie. M. R. prétendra-t-il qu'en définitive les habitants de Lézan n'ont ce jour-là obéi qu'au magistrat civil?

Les Archives du Languedoc sont trop riches en faits de ce genre pour qu'il soit possible de nier la participation des prêtres à la persécution directe. Aussi M. R., en définitive, est-il obligé de trouver une échappatoire. Le clergé, dit-il, put « se prêter peut-être un peu trop aux exigences du pouvoir civil ». Mais « au lieu de le blâmer nous devons le plaindre, puisqu'il fut victime, aussi bien que les Protestants, de cette législation trop hâtée qui sortit de l'Édit de Révocation ». On croit surprendre quelquefois, en effet, certains conflits entre Bâville et Fléchier, entre Bâville et l'évêque d'Alais. Il y eut conflit entre Bâville et la cour, entre Fléchier et Bossuet. La Révocation avait soulevé des difficultés que personne n'avait prévues dans l'enthousiasme des débuts. Mais tout considéré, à qui, en définitive, remonte la responsabilité de cette politique incohérente dans sa violence, sinon au clergé de France qui, dans ses Assemblées générales, non seulement préparait, mais *calligraphiait* même (1) le texte des Arrêts

(1) Arch. Nationales. Fonds du Clergé. Voy. *Bull.* 1898, p. 208-209, le facsimilé d'un de ces arrêts, au milieu de l'étude instructive de M. P. de Félice, *Comment l'édit de Nantes fut observé.*

Digitized by Google

pris par le Roi « dans son Conseil? » Notre compassion ne saurait donc aller à ces pauvres prêtres qui exaspéraient les protestants, à ces douloureuses victimes de la législation implacable du roi, qu'à la condition que nous rendions responsables de leurs angoisses et de leurs méfaits leurs évêques directs et les membres du haut clergé de France. Est-ce bien ce que souhaite M. l'abbé Rouquette?

III. — L'ABBÉ DU CHAYLA ET SON ENNEMI PERSONNEL.

Si la violence du clergé ne fut pour rien, suivant M. R., dans la révolte camisarde, à quelle raison doit donc être attribuée, selon lui, la guerre des Cévennes? L'auteur, nous dit-il, auteur peut-être involontaire (I,9), en fut Pierre Meynadier, ancien maire de Barre des Cévennes, ennemi personnel de l'abbé du Chayla, qui le fit assassiner par Gédéon Laporte, alors que l'archiprêtre n'était pas plus coupable que ne l'étaient ses confrères. Remarquons d'abord, qu'à supposer le fait véritable, la mort du prêtre n'expliquerait la révolte qui suivit que dans l'exacte mesure où une querelle de moines rendrait compte de la Réforme du XVIe siècle. Cette « désagréable aventure », comme disait le comte de Broglie en l'annonçant à la cour, n'a pu être suivie de ses affreuses conséquences que pour des motifs profonds dont on cherche vainement le tableau dans les pages de M. R. Mais examinons de près la thèse nouvelle, en la confrontant, ici encore, à des faits dont un bon nombre nous sont fournis par les Archives mêmes du Languedoc.

M. R. doute qu'il y ait eu « un prêtre dont le caractère ait été plus noble [que celui de l'abbé du Chayla], et qui ait su inspirer plus de respect à ses ennemis ». Laissons la question de ses mœurs ; aucune pièce authentique ne permet d'en soupçonner la régularité. Laissons même l'accusation de cruauté portée contre lui. Il fut geôlier, mais non pas, à ce qu'il semble, tortionnaire. Bornons-

Digitized by Google

nous au rôle que l'archiprêtre joua dans les Cévennes, à son action à la fois politique et sacerdotale, car il est impossible de distinguer en lui entre le prêtre et l'agent de Bâville. Sans doute M. R. avoue avoir vainement cherché les pouvoirs exacts que lui avait délégués l'Intendant. Il est impossible d'en rien savoir. Mais il est impossible surtout de dire avec M. R. que « sa charge était surtout spirituelle et son influence morale ». La plupart du temps, au contraire, il n'apparaît que comme remplissant des fonctions ordinairement dévolues à des magistrats civils.

Dans sa tentative de réhabilitation du clergé des Cévennes, M. R. a cru bon de sacrifier d'emblée les missionnaires, les capucins et les jésuites (II.39). Il a senti en particulier l'impression odieuse que produisirent sur les N. C. les deux jésuites qui « indiquèrent à l'Intendant les moyens les plus propres à spolier les [anciens] Consistoires et à faire rentrer les legs faits pour l'entretien des ministres et du culte ». Il nous les montre poursuivis par la haine des anciens Réformés, tandis qu'ils estiment le sol des temples et compulsent des comptes vieux de trente ans. Mais M. R. n'a pas noté (il l'ignore sans doute) que l'abbé du Chayla lui-même s'est chargé dans les Hautes-Cévennes du travail que les deux jésuites accomplissaient ailleurs. Un rapport officiel de Rouvière, juge de Marvejols, après avoir rappelé que c'est Rouvière qui a procédé dans le diocèse de Mende à la première enquête, en février et mars 1686, ajoute ceci : « Le nombre des fugitifs ayant augmenté, et les consuls et anciens du *(sic* pour *des)* Consistoire cachant leurs biens aussi bien que ceux des Consistoires, par ordre de Mgr l'Intendant, *sous l'œil et assistance de M. l'abbé du Chayla*, il fut fait une nouvelle et très exacte recherche de tous ces biens pendant le mois de juin 1687, avec tant de succès, qu'on découvrit particulièrement à Saint-Germain et à Saint-Étienne les sommes, dettes et legats contenus aux divers États *qui en furent dressés et signés, tant par M. l'abbé inspecteur que par led. Rouvière*... Pendant cette tournée les biens des fugitifs furent affermés aux enchères pour trois

Digitized by Google

ans, tous passés *de concert et sous l'œil du sieur abbé qui a signé les baux* et assisté aux marchés (1). »

En septembre 1686, l'abbé du Chayla, en qualité d'inspecteur des missions des Cévennes, parcourt avec Rouvière les principaux lieux de sa circonscription pour faire prendre aux communautés des délibérations « d'empêcher chacune en droit soi les assemblées » (2). Le 21 août 1688, à Moissac, où un curé vient d'arrêter le guide Ragatz, qu'il a pris pour un prédicant, c'est du Chayla qui interroge le prisonnier et dresse procès-verbal de l'interrogatoire (3). Le 25 janvier 1689, il interroge au Pompidou (mais sans dresser de procès-verbal) le prédicant Jean Mazel, dit Olivier, le fait prêcher devant lui, puis le menace, s'il ne se tait, de le faire fusiller sur l'heure (4). Le 28 mars 1692, il conduit en personne, de Saint Germain de Calberte au hameau de la Roche (Saint-André de Lancize), un détachement qui arrête le prédicant David Couderc et le ramène blessé à Saint Germain. C'est l'abbé du Chayla qui, le lendemain, lorsque commence l'information régulière, fait la « dénonciation », c'est-à-dire le rapport officiel sur l'arrestation de l'inculpé (5). Le 2 février 1697 (il faut lire sans doute 1693) l'abbé accompagne encore un détachement considérable qui essaie vainement de saisir le prédicant Roman (6). Le 1er mai 1695 le valet de l'abbé se joint aux soldats qui vont surprendre une assemblée de Pierre Plan au Serre de Lancize (7). En janvier 1698, après une assemblée considérable tenue par Roman à Moncuq (Saint-Maurice de Ventalon), l'abbé du Chayla court de Saint-Germain à Mende afin que des troupes soient envoyées à discrétion chez les

(1) C 273. Déjà analysé *Bull.* LV, 419.

(2) *Ibid.*, p. 423.

(3). Voir *Bull.*, XLVII, 508. L'interrogatoire est publié *in extenso*, par M. R. (I, 97)

(4) Témoignage de Manuel, arrêté en même temps que Jean Mazel. Pap. Court. 17 B, f° 510. Voir Douen II, 106.

(5) C 172. Voir Rouquette I, 47. Peu importe ici qu'au témoignage de Couderc lui-même (qui a tiré sur les soldats, et qui risque d'être accusé par conséquent d'avoir tiré sur un prêtre), l'abbé du Chayla ne fût point armé, ni qu'il ait fait panser avec beaucoup de soin les blessures du prisonnier.

(6) *Bull.*, XXXII, 218.

(7) C 174. Voir *Bull.* XLVI, 517.

Digitized by Google

N. C. du Pont-de-Montvert. Il entre dans le bourg en même temps que les soldats, il procède aux vérifications en même temps que le subdélégué de l'Intendant. Pendant les cinq semaines que durent les informations, les prisonniers que fait saisir le juge, dont le nombre s'élève jusqu'à 25, sont enfermés dans la maison André, logis ordinaire de l'archiprêtre. Celui-ci pourvoit à leur nourriture, et joint une demande d'indemnité à la procédure, quand les liasses sont envoyées à Bâville (1). Notons, en passant, que deux jeunes prisonnières purent fuir de la maison André, par le toit, le 28 février. Leur évasion fut cause sans doute que les prisonniers de l'abbé, quatre ans plus tard, avaient les pieds pris dans des ceps. Le 20 septembre 1699, l'abbé est à Marvejols et à Saint-Léger, où il fait payer des amendes pour refus d'aller à la messe, et relègue quelques filles dans des couvents. Partout où nous rencontrons le nom de du Chayla il est investi de pouvoirs de justice et de police, et il les exerce sans ménagements.

Ajoutons que ses services coûtent cher aux Nouveaux Convertis. Depuis 1693 il est Inspecteur des chemins des Cévennes et à ce titre, touche une indemnité annuelle de chacune des communautés de son ressort. Mais à ces gains réguliers il en ajoute d'autres. Pour se mettre à couvert des poursuites qui ont suivi l'assemblée de l'Espinas (1690) plusieurs personnes lui donnent de l'argent (2), et le conseiller La Baume, qui fut son contemporain, mentionne, en rapportant sa mort, que les N. C. l'accusaient d'être intéressé et de profiter de l'autorité qu'on lui avait confiée, pour s'enrichir. Voici l'homme tel qu'il ressort de témoignages directs.

Passons à Pierre Meynadier, le maire de Barre. D'origine protestante, comme la presque unanimité des Cévenols. il a abjuré à la Révocation. Une liste de suspects, datant de 1689 ou 1690, le note comme «capable d'entre-

(1) C 178. Voir aussi *Bull.*, XXXII, 221.
(2) *Bull.*, XXXII, 219.

Digitized by Google

prendre » (1) et un rapport de la même époque, connu de M. R., comme un « esprit dangereux et dissimulé, faisant extérieurement bien ». (2) Meynadier est un Nouveau Converti comme il s'en trouve alors beaucoup dans les Cévennes, qui voudrait sauver de la tourmente ses biens et ceux de ses administrés, en donnant à sa conscience le moins d'entorses qu'il sera possible. Il favorise les assemblées illicites, après avoir signé des délibérations communales qui établissent, pour les interdire, des surveillants dans chaque quartier. Nous le trouvons en 1702 en conflit ouvert avec l'abbé du Chayla, et nous en sommes réduits, pour connaître les raisons de son hostilité contre l'archiprêtre, à compulser un dossier que M. R. a découvert aux Archives (C 183), qu'il aurait pu peut-être analyser avec plus de clarté, et qui d'ailleurs paraît incomplet.

En l'année 1700, ou au début de 1701, et dans une circonstance à nous inconnue, Meynadier ramassa tous les griefs qu'il accumulait depuis treize ans contre l'abbé, en un mémoire intitulé : *État que donne P. Meynadier, jadis maire de Barre, des tristes aventures qu'il a essuyées, afin de pouvoir prévenir dans la suite les nouvelles impostures dont il voit déjà les préludes* (3). M. R. tient le mémoire pour mensonger sans doute, mais on verra si les faits qu'il rapporte ont rien qui jure avec ceux que nous avons relatés plus haut.

Une femme, en 1678, est enfermée au couvent de Marvejols par les soins de l'archiprêtre. Pour paiement des 21 livres nécessaires à la pension et exigibles d'avance, il saisit le troupeau d'un certain Malafosse, complice de la femme. Meynadier offre caution, la saisie est levée. Mais la prisonnière sort du couvent le lendemain et Meynadier, comme il est naturel, refuse de payer. L'abbé lui répond « qu'il paierait lorsqu'il y penserait le moins ». Telle est, dit Meynadier, l'origine de la haine dont du Chay-

(1) *Bull.*, XXIX, 362
(2) C 274. Rouquette, I, 53
(3) Analysé Rouquette, I, 54. Sans date, mais le dernier grief allégué est de 1700, et les faits allégués dans le second mémoire sont de 1701.

Digitized by Google

la le poursuit. Il faut penser cependant que les sévérités de l'abbé s'adressèrent surtout au maire mal converti, dont la soumission n'était qu'apparente. Meynadier est accusé successivement (à tort, dit-il) d'avoir favorisé l'évasion d'un certain Guinot Pinarier (1) que l'abbé tenait pour un prédicant, puis (vers 1689) d'avoir amusé un détachement de 13 soldats qui manquèrent, par sa faute, l'assemblée qu'ils allaient surprendre. Les soldats, d'ailleurs, ont abîmé Meynadier et l'ont laissé sur le carreau, croyant l'avoir tué. Meynadier « intimidé » quitte alors les Cévennes, et va se loger à Nîmes où il demeure trois ans et demi. Mais sa belle-sœur, qu'il a laissée dans sa maison de Barre, en est chassée par ordre de du Chayla qui transforme le logis en caserne, et ne donne qu'à grand' peine trois jours à la femme pour vider la demeure des meubles et des provisions qui l'encombrent. Le frère de Meynadier ne tarde pas à être arrêté. On le garde un mois à Vébron, il est conduit à Saint-Hippolyte, « sans qu'il lui parût jamais aucun ordre des Puissances, et d'où il sortit enfin, en vertu d'une lettre de M. l'abbé du Chayla ». Meynadier lui-même, pendant son absence, est accusé par l'abbé d'être pernicieux à la Religion, usurier, adonné à tout vice.

A la fin de 1694, Meynadier pense enfin à rentrer chez lui. Il s'informe auparavant, auprès d'un ami des Cévennes, des sentiments de l'archiprêtre. Il lui est répondu que le retour lui est permis, à la condition de payer les 21 livres, cause de tout le conflit. Meynadier s'exécute et revient à Barre, mais du Chayla veille toujours. La sœur du maire devient folle; dans ses accès elle chante des psaumes. L'abbé fait appréhender la malheureuse et au lieu de la faire conduire en quelque couvent, il la met aux mains d'un lieutenant, d'un sergent et de quatre soldats qui la conduisent au fort de Saint-Hippolyte, le tout aux frais de Meynadier. Bâville voit la démente, et ordonne de la relâcher. Un ordre de Broglie du 16 avril 1695 enjoint à Meynadier de venir chercher sa sœur pour la conduire à

(1) Ce nom étrange ne serait-il pas mal transcrit ?

Digitized by Google

l'hôpital de Mende. L'ordre est transmis à Meynadier par l'abbé du Chayla.

Ici se place un incident plus grave. Quelques Cévenols ayant formulé contre l'abbé une plainte *écrite*, l'accusant d'avoir exigé des présents de diverses communautés de son inspection, et d'avoir fait faire sur d'autres des impositions considérables, du Chayla arrive à Barre, l'une des communautés désignées, pour « imposer une délibération qui le justifie ». Mais, dit Meynadier, M. Castanet, prieur des Balmes, refusa le premier, par intégrité, d'être inscrit sur un document de ce genre. « Il ne fallut pas moins que la crainte des affaires du temps pour porter les habitants à signer [la délibération], et enfin étant venu au dit Meynadier, maire alors de Barre, il le refusa, aussi bien que le dit M. Curé, pour son même motif. » La délibération ne pouvait être valable cependant qu'à la condition de porter la signature du maire. Aussi l'abbé insista-t-il, et Meynadier, craignant de nouveaux malheurs, finit par céder (1).

Quelques mois plus tard (septembre 1695) l'abbé du Chayla règle lui-même, et de son autorité particulière, une affaire de vol de poires que seul Meynadier avait qualité légale pour trancher, et sans aucun détail il étouffe l'affaire, en envoyant un écu au plaignant — et un autre à Meynadier. Enfin, après l'enterrement clandestin d'un N. C. mort sans sacrements, l'abbé donne ordre au maire d'emprisonner un homme, « disant qu'il avait des preuves pour cela ». Meynadier hésite ; l'abbé lui fournit un billet par lequel il endosse personnellement toute la responsabilité de l'arrestation, et Meynadier déclare « qu'il ne laissa pas, tout édifié qu'il était de l'innocence de Claret, de le faire néanmoins emprisonner par déférence ».

Meynadier accuse donc l'abbé du Chayla de zèle inconsidéré, d'abus de pouvoir, de concussion. Eût-il osé formuler aussi ouvertement ses plaintes s'il eût été seul à

(1) La délibération, extraite du dossier Meynadier, est publiée par M. R., I, 100. Ce n'est qu'une minute, non datée, qui ne nomme en fait d'habitants de Barre que le premier consul, Parlier, qui est censé l'avoir proposée.

Digitized by Google

souffrir des exigences de l'archiprêtre ? Une occasion nouvelle allait lui être fournie de protester plus violemment encore.

Le «prophétisme », ou « fanatisme » né en 1688 dans le Dauphiné, passé en Vivarais où les massacres de 1689 l'abattirent, reprit une nouvelle vigueur dans cette dernière région en 1700, en même temps que par le bas Vivarais il gagnait Uzès. A la fin d'août 1701 le mal étrange se propageait à Anduze, en novembre il atteignait le Pont-de-Montvert. Aux premiers mois de 1702 les Cévennes en étaient entièrement contaminées, comme aussi d'ailleurs le Bas Languedoc. Il n'était plus question ni de prédicants ni d'assemblées : plus rien que des fanatiques qui se roulaient sur le sol en des crises d'hystérie religieuse, stupéfiant les médecins, les catholiques, et aussi les Nouveaux Convertis qui avaient gardé leur sens rassis — c'est à dire, en fait, ceux qui jusque-là s'étaient montrés les plus tièdes à l'égard de leur ancienne foi. Devant des manifestations d'apparence diabolique aussi bien que divine contre lesquelles Bâville sévissait âprement, les communautés des Cévennes prirent peur. Les « inspirés » ne pouvaient manquer de leur attirer de nouveaux malheurs. Le 26 novembre 1701, l'abbé du Chayla s'étant plaint que quelques enfants de Barre avaient écouté un fanatique, Meynadier fit prendre par le conseil général une délibération qui promettait surveillance, vigilance et soumission, tant il redoutait que cette désobéissance aux ordres du roi ne fît perdre à la communauté la bonne odeur qu'elle s'était acquise auprès de M. l'Intendant qui avait bien voulu l'exempter de la garde (bourgeoise) (1). Les termes de la délibération ont été certainement suggérés ou dictés à Meynadier par un ancien catholique, mais il ne paraît pas douteux que cette fois l'ancien maire ait mis tout son zèle à l'exécuter exactement. Le *fanatique* signalé par du Chayla était le fameux Esprit Séguier, de Majestavols. Meynadier se hâta, en son particulier, de signaler son nom à Bâville qui lui répondit

(1. La délibération est transcrite dans un *Mémoire du Club Cévenol*, sur Barre. (L. Jourdan) p. 28.

Digitized by Google

le 17 janvier 1702 (I, 33), de « s'attacher à l'attraper ». « Donnez pour cela, et sur tout ce qui peut contribuer à faire finir le mal, les avis que vous pouvez à M. Poul ».

Le capitaine Poul, commandant une compagnie de fusiliers, était à Valleraugue, à sept heures de Barre. Il eût été plus simple sans doute d'utiliser les services du sieur de Miral, cantonné à Florac. Mais les ordres de Bâville étaient tels. Ce fut donc au lieutenant Lacour, commandant en l'absence de Poul, que Meynadier s'adressa pour lui demander main forte contre les habitants de Majestavols (1). Le 12 mai, en passant dans le hameau, il avait « donné dans une assemblée qui se faisait en plein midi dans une écurie ». L'assemblée, comme presque toutes celles dont il est question à cette époque, n'était sans doute qu'une réunion de N. C. silencieux et émus groupés autour d'un prophète en pleine crise. Meynadier avait frappé les assistants à coups de bâton, les avait menacés de son pistolet, puis, devant les grondements de la foule, s'était prudemment retiré, pour apprendre le soir, en traversant à nouveau le village, que les habitants avaient juré sa perte. L'ancien maire devenait impitoyable pour ses coreligionnaires. Dès que Lacour et ses soldats furent arrivés, il marcha avec eux contre le hameau que Séguier avait contaminé de son fanatisme, pilla les maisons sans distinguer entre les habitants, pendit à moitié un ancien catholique, et revint à Barre avec un butin considérable et cinq prisonniers.

Meynadier était à peine parti que les habitants de Majestavols rédigeaient une supplique à l'Intendant (I, 96) contre ses agissements. A les croire, Meynadier, qui les a accablés de procès, ne cherche qu'à les ruiner. Ils ont toujours donné des marques de leur sincère conversion, leur curé est très satisfait de leur conduite, et l'assemblée du

(1). Lettre du 12 mai 1702. — M. R. ne l'a malheureusement pas publiée en entier. (I, 52). Il doit y avoir une erreur de dates soit dans le dossier, soit dans la transcription. Si Meynadier a surpris l'assemblée le 12 mai à midi, pour ne repasser à Majestavols que le soir, il semble impossible que les soldats de Valleraugue aient pu se trouver sur son ordre à Majestavols dès le lendemain.

Digitized by Google

12 mai n'est qu'une invention. D'ailleurs, disent-ils, supposé qu'il y eût eu une assemblée, Meynadier devait faire appeler le curé et les consuls de la paroisse, avec l'abbé du Chayla qui n'en est qu'à une lieue et demie, ou à tout le moins faire venir les soldats de M. de Miral... Mais les soldats du sieur Poul convenaient mieux à son projet de violence.

Bâville ordonna une enquête, qui eut lieu le 25 mai (I,53,31). Les deux consuls de Cassagnas, treize autres témoins jurent qu'aucune assemblée n'a eu lieu le 12. Ce peut être simplement pour éviter l'amende et le logement des troupes. Le valet de Meynadier déclare n'avoir entendu à la porte de l'étable ni chant ni prière (nous avons dit pourquoi la chose est possible), et son maître, suivant lui, n'a pas parlé d'une assemblée surprise ni lors de l'action, ni *depuis*, chose extraordinaire, étant donné ce que Meynadier a écrit à Lacour. Le vicaire de Cassagnas nie la réalité de l'assemblée, enfin le curé assure même que malgré tous ses soins il n'a pu dans la paroisse découvrir l'existence d'aucun fanatique, déposition qui n'est pas moins surprenante que celles qui précèdent, car, comme dit justement M. R., « il n'avait qu'à ouvrir les yeux et qu'à écouter parler». Le canton de Barre était infesté de prophètes, et le moteur de tous les désordres arrivés dans ces quartiers était justement de Majestavols.

D'où vient donc ce démenti général infligé à Meynadier? Dans un second mémoire dressé contre l'abbé du Chayla (I, 93), Meynadier désigne nettement l'archiprêtre comme ayant inspiré toutes les fausses dépositions. C'est l'abbé du Chayla qui « l'accuse d'avoir calomnieusement supposé cette assemblée ». Mais encore, quelle raison l'abbé pouvait-il avoir de faire démentir une assemblée qu'il était au contraire intéressé à découvrir et à punir? Le mémoire de Meynadier laisse la question en suspens. Il fait entrevoir seulement que l'archiprêtre veut mal de mort à l'ancien maire de Barre qui regimbe contre son autorité, et soupçonne qu'il tire des bénéfices de son administration

Digitized by Google

politique autant qu'ecclésiastique. Il est très remarquable d'ailleurs que Meynadier se plaigne auprès de l'Intendant de la faiblesse dont l'abbé du Chayla a usé à l'égard des fanatiques.

Le premier inspiré du diocèse de Mende, dit le second mémoire (1) a paru à Moissac; l'abbé l'a seulement retenu prisonnier deux ou trois jours. Le mal empirant, les consuls de Sainte-Croix se saisirent du jeune Deshonas, des Mazes. L'abbé l'a fouetté de sa main jusqu'au sang, à plusieurs reprises. avec un fouet d'osier, mais il l'a ensuite renvoyé chez lui. Trente inspirés de Bassurels (près Saint-André-de-Valborgne) ont traîné leur curé sur les ruines de leur temple, et l'ont fait mettre à genoux, pendant qu'ils « fanatisaient », et lui prédisaient « qu'il serait bientôt rendu comme eux ». L'abbé, au lieu de sévir rudement, « *a composé à soixante écus sur le général de cette troupe* ». Le feu s'allume de toutes parts. L'abbé prend peur, fortifie une maison au Pompidou, où il s'établit avec le juge de Barre, et il y fait le procès de quelques prisonniers, s'attendant chaque jour à être attaqué par une bande de fugitifs commandés par le prédicant Roman — que tout le monde, dit Meynadier, savait s'être depuis longtemps retiré en Suisse. « Cependant, continue le mémoire, les communautés étaient écrasées de contributions, sous prétexte qu'il fallait soudoyer un grand nombre de soldats de bourgeoisie, qui était cependant fort petit. » Plusieurs personnes en viennent alors à réfléchir sur la conduite que l'abbé a tenue depuis le commencement du fanatisme et se confirment que c'est un jeu dont elles sont la dupe. Le conseil de Barre, le premier, prend une délibération, « par laquelle certain nombre de gens se rendent garants de la conduite de la communauté à peine d'en répondre en leur propre. » C'était dire sans doute que la commune entendait pourvoir à sa propre sauvegarde sans en passer par les exigences pécuniaires de l'archiprêtre. Aussi l'abbé s'oppose-t-il à la délibération ; il la rend caduque. « L'in-

(1) Publié *in extenso*. I, 93.

Digitized by Google

térêt mercenaire s'oppose à ne pas faire finir des maux qui produisent de si grands biens. » La rancune du prêtre se tourne contre Meynadier, il en arrive à soutenir la communauté de Majestavols contre les propres intérêts de la religion catholique, il veut laisser impunis des N. C. que Meynadier a cru devoir châtier, et les fanatiques, dit ce dernier, « se voyant ainsi protégés, comme ils s'en vantent, en sont si enhardis, qu'il est constamment vrai qu'il n'est pas de jour qu'il ne se fasse des assemblées dans ce canton... Et c'est de cette manière que la Religion est menée dans l'inspection du diocèse de Mende. »

Si dans l'exposé qui précède plus d'un détail demeure encore obscur, si peut être les accusations portées par Meynadier contre l'abbé du Chayla sont quelque peu outrées, les deux mémoires du maire de Barre n'en demeurent pas moins très instructifs. L'impression fort nette qui en ressort, c'est que le rôle de l'archiprêtre est prépondérant dans les Cévennes. Tout passe par ses mains. Rien ne se fait sans lui. Il emprisonne, il interroge, il libère, il impose des amendes, il organise une campagne de répression. En fait, il administre les Nouveaux Convertis. et ceux-ci le voient s'enrichir de leurs dépouilles. Il est la vivante image de l'Église persécutrice. Faut-il s'étonner si la tradition cévenole, brodant sur la réalité déjà douloureuse certes, a accumulé contre son souvenir toutes les colères amassées pendant dix-huit ans de souffrances?

Nous disons la tradition, car il n'est pas du tout certain que l'abbé du Chayla ait paru aux meurtriers de 1702 comme une victime désignée d'avance à leurs coups mûrement prémédités, et c'est ici que les suppositions de M. R. manquent totalement d'appui. Après le second mémoire de Meynadier, nous n'avons plus de son conflit avec l'abbé qu'un seul indice : il a intercepté probablement une lettre que du Chayla envoyait, le 1er juillet, à M. de Barre. Mais M. R. tient pour certain que la lutte entre les deux hommes devint plus âpre, qu'il fallut que l'un d'eux disparût de la scène ; que le maire de Barre se jeta dès lors dans les bras de ses anciens coreligionnaires ; qu'il fit appel aux

Digitized by Google

fanatiques; que le 22 juillet, jour de foire, il réunit dans la maison Gédéon Laporte, Séguier, Abraham Mazel, Salomon Couderc et quelques autres, et que rendez-vous fut pris pour le soir du 24 au Pont-de-Montvert, en vue d'assassiner l'abbé. Et tout cela, parce que le 29 juillet, Meynadier est interrogé à Barre, et que le juge lui demande « s'il n'est pas vrai qu'il est l'auteur de la conspiration contre l'abbé du Chayla? si le complot n'a pas été fait le jour de la foire de Barre? et si la conspiration ne s'est pas faite dans sa maison? », trois questions auxquelles Meynadier d'ailleurs répond négativement.

Le soupçon d'un juge n'est pas une charge contre un accusé. La mort de l'abbé ayant passé immédiatement pour le résultat d'un complot bien arrêté, Meynadier fut suspecté en raison de l'inimitié qu'il nourrissait ouvertement contre lui. Mais tout semblant de preuve manquait si bien, que le 4 août, le juge d'Alais interrogeant Henri Gleize père et Henri Gleize fils, de Blannaves, au sujet d'une assemblée tenue le 23 juillet dans le vallon de Champmaurel (près du Collet de Dèze), à plus de 25 kilomètres de Barre et du Pont-de-Montvert, élargit encore le prétendu complot, et leur demande : « s'il ne fut pas résolu dans l'assemblée d'assassiner le lendemain l'abbé du Chayla, le curé de Frugères, le curé de Saint-André-de-Lancize et les autres, et de faire un soulèvement général » (1)? La vérité, c'est que personne ne savait rien d'un complot.

Comment d'ailleurs se représenter Meynadier, qui trouvait l'abbé trop doux à l'égard des fanatiques, pactisant avec ceux-ci? un homme qui abîma les concitoyens de Séguier, comme devenant le complice de l'inspiré? Les mémoires de Meynadier, son attitude à l'égard du fanatisme naissant nous laisseraient croire, au contraire, que pour lui, comme pour Pagézy, alors consul de Saint-André-de-Valborgne, les premiers Camisards ont été simplement des « brigands », et que la mort de l'abbé ne dut le faire frémir qu'à

(1) C, 182.

Digitized by Google

l'idée des malheurs nouveaux qui allaient encore fondre sur sa communauté.

Pourquoi, d'ailleurs, soupçonner particulièrement Meynadier d'avoir voulu la mort de l'abbé? D'autres, parmi ses assassins, pourraient être accusés tout aussi bien d'avoir prémédité sa fin. Salomon Couderc qui prit part au meurtre, était le propre frère du prédicant David Couderc, que l'abbé avait arrêté en personne en 1692. David, amputé d'un bras à la suite de ses blessures, était demeuré quelques années dans les prisons d'Aigues-Mortes, pour mourir ensuite en sortant du royaume (1). Un autre frère de Salomon, Jacques, un mois avant la mort de l'abbé, avait été emprisonné au Pont-de-Montvert dans les geôles de la maison André, d'où sa mère avait pu le délivrer en sciant les sceps qui le retenaient (2). C'étaient là, pour Salomon Couderc, des griefs qui valaient ceux de Meynadier.

Mais il paraît vain de parler de complot. Le soir du 24, avec du Chayla, trois prêtres et deux capucins étaient dans sa maison du Pont-de-Montvert. M. R. admire que les attroupés les aient laissé fuir. « Leur haine, dit-il, ne vise pas tout le clergé, mais seulement l'ennemi de Meynadier. » Il est possible cependant de fournir du fait une autre explication. Des pièces originales publiées par M. R. et qui sont tout ce qui demeure de l'information faite au Pont-de-Montvert après l'assassinat, il résulte que les attroupés, accourus à grand bruit, et en tirant des coups de fusil, ont investi la maison sans pousser un cri contre l'abbé, mais en *réclamant les prisonniers* alors détenus dans le logis. La porte étant demeurée close, ils l'enfoncent. Les prisonniers délivrés, ils mettent le feu à une petite pièce attenante à la chapelle. L'abbé qui couchait au-dessus saute par la fenêtre quand le plancher flambe. C'est alors seulement que les forcenés s'en prennent à lui. Ils le blessent d'un coup de feu, puis le traînent sur le pont où ils le percent de leurs baïonnettes. Leur exaltation

(1) Pap. Court. 17 B, f° 189.
(2) Louvreleuil I, p. 27. Jacques Couderc devint Camisard sous le nom de Lafleur, ou Lafleurette.

Digitized by Google

devient plus violente; répandus dans le bourg ils menacent de tirer aux fenêtres si les habitants se montrent, ils « fanatisent » sur le pont et sur la place publique, chantent des psaumes, cherchent des munitions dans des maisons dont ils enfoncent les portes.

Au matin ils se séparent en deux bandes, les uns marchent sur Frugères où ils saccagent l'église, tuent le curé, brûlent le presbytère, pour aller de là massacrer tous les habitants du château de la Devèze (25 juillet); les autres montent sur le Bougès, d'où ils redescendent sur Saint-André-de-Lancize. Ils tuent le curé, le mutilent, et mutilent un autre ecclésiastique, régent des écoles (25 ou 26 juillet).

Au Pont-de-Montvert, le valet de l'abbé du Chayla fut tué, ainsi que le maître d'école (un ecclésiastique sans doute). Si les cinq prêtres qui étaient dans la maison avaient été vus par les assaillants, il n'est pas douteux qu'ils eussent subi le même sort. Parler d'un choix délibérément fait par des attroupés qu'une maladive exaltation religieuse mettait hors d'eux-mêmes, c'est se méprendre sur leur état d'esprit. La vérité sur cette terrible nuit nous parait être toujours dans le récit d'Abraham Mazel (1). Il rapporta plus tard que le 21 juillet, dans une assemblée tenue au pied du mont Lozère (au nord du Pont-de-Montvert, tandis que Barre est au sud), « l'Esprit le saisit et lui ordonna de prendre des armes sans aucun retardement pour aller délivrer ceux de ses frères que les persécuteurs détenaient prisonniers au Pont-de-Montvert ». Chez ces inspirés, livrés totalement à leurs inspirations, une idée fugitive devenait une impulsion irrésistible. L'ordre d'un prophète était pour ses compagnons la voix même de Dieu. Les deux jours suivants furent employés sans doute à la recherche des armes nécessaires à l'entreprise, et la troupe arriva devant la maison de l'abbé sans savoir comment s'achèverait la nuit. Sa propre action l'affola. Elle tua après avoir incendié. Le lendemain elle torturait.

(1) *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 93.

Digitized by Google

On ne peut expliquer la violence immédiate du soulèvement, sa férocité, l'insensibilité des chefs camisards devant la torture et la mort, et aussi leur intrépidité folle, que lorsqu'on a lu attentivement les informations que dirigèrent en 1700, 1701 et 1702 les officiers du roi contre les prophètes du Vivarais, du Bas-Languedoc ou des Cévennes. Parler des « fanatiques » comme on ferait d'exaltés qui gardent cependant la responsabilité de leurs actes, c'est ignorer que leur cas relevait de l'hôpital plus que de la chambre de gêne. Qui aurait pu rendre au Languedoc d'un seul coup la liberté de la conscience et par là le repos de l'esprit, aurait supprimé le *fanatisme* en deux mois. Ni la méthode de l'abbé du Chayla, ni celle que préconisait Meynadier, ne pouvaient en guérir un peuple exténué de misère et exaspéré.

IV. — LES DÉBUTS DE LA GUERRE DES CAMISARDS

M. l'abbé Rouquette, après avoir expliqué de la façon que nous avons dite la mort de l'abbé du Chayla, montre ensuite comment de cet assassinat est sortie la guerre des Cévennes. Nous nous approprions volontiers ici plusieurs de ses observations. Les Cévennes, dit-il, ne s'attendaient pas à cette prise d'armes, et le drame du 24 juillet n'était qu'un fait divers dans la lutte engagée depuis quinze ans. Mais les actes accomplis étaient trop graves cette fois pour ne pas entraîner des conséquences plus profondes. Gédéon Laporte, prédicant, n'avait qu'un moyen de sauver sa tête, c'était d'organiser une troupe et de se poser en vengeur des enfants de Dieu persécutés. Telle nous paraît en effet la vérité, à la condition d'ajouter cependant, que l'exaltation religieuse lui imposa ses décisions autant — et plus — que la froide réflexion. Il semble qu'il dut mûrir silencieusement ses projets, et M. R. remarque avec sagacité que pendant les mois d'août et de septembre, après la foudroyante éruption du début, les Cévennes demeurent en repos et que tout paraît calme. Ce n'était qu'une apparence. Le prophétisme est alors partout dans

Digitized by Google

le Languedoc, produisant partout les mêmes effets. Au meurtre de l'abbé du Chayla tué vers la Lozère le 24 juillet, a répondu l'assassinat du baron de Saint-Cosme le 2 août, près d'Uchaud, entre Nîmes et Montpellier. Qu'une voix s'élève puissante et convaincue et de toutes parts éclateront les mêmes violences commandées par la même fureur mystique. Ce fut Laporte, le châtreur de porcs, qui déchaîna la révolte. Au milieu d'août sa petite troupe qui se tient entre Alais et Saint-Germain de Calberte se grossit peu à peu de quelques recrues cévénoles qui lui apportent quelquefois plus de ferveur douloureuse que d'aide efficace (1). Mais les Cévennes ne fournissent que trop peu d'hommes encore. Laporte descend à Saint-Ambroix. Le lundi 9 octobre il est à Brouzet (au pied de la montagne du Bouquet). Dans le bois des Plans il tient une assemblée de vingt personnes, « et en prêchant il leur dit que lorsque le Roi voulait du monde il en trouvait autant qu'il en voulait pour faire la guerre, et que s'agissant de l'intérêt de leur religion personne ne voulait se soulever (2). » Six hommes étaient venus avec lui de Saint-Ambroix. Il en garda trois, « disant qu'ils allaient au pays bas, à Nîmes et dans la Vaunage, pour prendre d'autres hommes avec lui ». Le vendredi suivant, jour fixé par lui pour son retour, *soixante hommes* passent à Brouzet, annonçant « qu'il est demeuré dans le pays bas pour faire une plus grande levée ».

D'autres bandes se formèrent, autour d'autres chefs, qui, comme Laporte, priaient, prêchaient, « annonçant le pardon et la miséricorde à des âmes bourrelées de remords (I, 83) ». La guerre des Camisards commençait, avec ses horreurs qu'Antoine Court a trop soigneusement voilées, et dont M. R. nous fournit quelques preuves atroces dans ses Pièces Justificatives. Mais comment M. R. a-t-il pu dire que « les convictions religieuses ne devaient pas être

(1) Par exemple Étienne Guion (63 ans) « fanatique », fils d'un ancien pasteur de Castagnols [Vialas] Jean Guion, et dont le *frère* (corriger M. R. I, 181) Jacques Guion, ancien pasteur de Saint-Martin de Boubeaux, a été pendu à Nîmes en 1694 pour être rentré en France.

(2) C 182, Déposition J.-J. Sollier. Rouquette, I, 81.

Digitized by Google

bien ancrées dans le cœur de tous ces hommes »? Et comment peut-il expliquer autrement que par une frénésie vengeresse d'ordre religieux, l'attitude du prophète Salomon, de Saint-Jean du Gard, qui fait jurer à tous les compagnons de Laporte de tuer les prêtres et les anciens catholiques »? (I, 81). Il est permis de relever les cruautés de la révolte cévénole, et de s'en indigner, mais à la condition de dire qu'elle s'exercèrent uniquement contre les représentants d'un culte abhorré. Fléchier écrivait le 1er octobre 1703, au plus fort de la guerre : « Tout ce qui s'était introduit et formé de catholiques dans ce pays huguenot est presque égorgé », et le 23 : « Ce corps de catholiques qui se formait depuis les guerres du duc de Rohan, dans les villages, est presque entièrement détruit. » Ce que la persécution subtile ou ouverte, légale ou violente, avait réussi à gagner sur le protestantisme cévenol en quatre-vingts ans d'efforts, les bandes camisardes le lui enlevèrent en une année. Mais la seule leçon de cette année effroyable c'est le mot du prophète d'Israël: « Ils ont semé le vent, ils récolteront la tempête. »

Ces trop longues pages montreront l'intérêt que suscitent les deux ouvrages de M. l'abbé Rouquette. Elles expliqueront aussi comment, malgré la reconnaissance qu'il mérite pour avoir publié des documents nouveaux, nous ne nous croyons pas dispensé d'étudier de plus près encore les Archives d'où il les a tirées. Nous pardonnera-t-il si nous disons ; au contraire?

CH. BOST.

Digitized by Google

L'ÉGLISE FRANÇAISE DE SAINT-GALL

CHAPITRE IV (1)

LES RÉFUGIÉS AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

I. Les Orangeois (1703-1704).

Rien ne pouvait être plus désagréable à Louis XIV que l'existence au milieu de ses États d'une principauté réformée, refuge bienvenu des protestants d'alentour. Aussi avait-il occupé la petite principauté d'Orange à trois reprises à partir de 1660. Elle n'avait pu jouir du gouvernement de son souverain légitime que pendant de courtes périodes (1665 à 1671; 1678 à 1681; 1697 à 1701) et avait souffert dans les intervalles toutes les affreuses conséquences des arrêts persécuteurs du grand roi.

A la mort de Guillaume III, roi d'Angleterre et prince d'Orange, la principauté passa au prince de Conti. Louis XIV accusa bientôt ses habitants de soutenir les Camisards, exigea l'incorporation de leur territoire à la France, puis donna trois mois aux réformés orangeois pour abjurer ou s'expatrier (avril 1703). Trois mille choisirent ce dernier parti, dans le nombre cent quatre-vingts familles distinguées, dont cinquante nobles (2).

La Suisse protestante avait souvent abrité des exilés d'Orange, mêlés aux autres proscrits. Il fallut leur préparer maintenant un accueil spécial. En juillet, Zurich et Berne avertirent Saint-Gall que deux mille personnes sollicitaient la compassion des cantons et villes évangéliques. Une conférence se réunit à Aarau en août pour exa-

(1) Voy. plus haut, p. 113-173. — Signalons sans retard une très malheureuse faute d'impression à la page 139. Il faut lire, à la ligne 18 du texte: environ *900* en 1691 et près de *600* en 1692 (au lieu de 9010 et 6010).

(2) Voir Arnaud, *Hist. des protest. de Provence, du Comtat Venaissin et de la principauté d'Orange*, vol. II, p. 362 et suiv. — Mœrikofer, p. 326 et suiv.

Digitized by Google

miner l'affaire. Messeigneurs y déléguèrent le troisième bourgmestre Laurent Werdter, puis décidèrent de prendre à leur charge 65 Orangeois sur mille. Le greffier Georges-

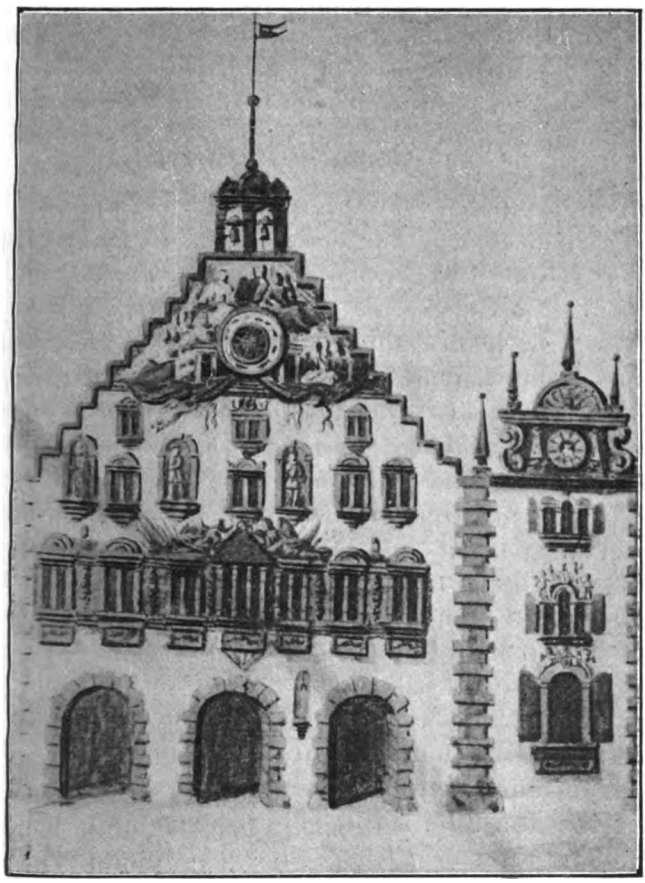

L'hôtel de ville dans la première moitié du XVIIIe siècle.
(Tiré de l'*Album du vieux Saint-Gall*, publié par F. Hasselbrink en 1893.)

Joachim Zollikofer partit pour les recevoir à Brougg, tandis que le secrétaire Jean-Henri Huber et le bibliothécaire André Wegelin, nommés inspecteurs des hôtes attendus, examinaient avec l'architecte en chef comment

Digitized by Google

on les pourrait loger au Stauchenhaus de Saint-Jacques (1).

Cet examen ne les satisfit pas. Ils craignirent que les Orangeois, beaucoup plus distingués que les réfugiés français de naguère, se trouvassent mal dans cet hospice, et proposèrent au Conseil de les mettre plutôt en pension chez les bourgeois contre une légère indemnité, ce qui serait au surplus tout profit pour les finances municipales. Messeigneurs renvoyèrent leur décision à ce sujet jusqu'à l'arrivée des intéressés (2).

On attend d'abord 71 Orangeois sur 1128 qui doivent être répartis à Brougg ; en définitive, il n'y en arrive que 960, sur lesquels 61 reviennent à Saint-Gall. Sauf un, resté malade à Genève, ils sont tous arrivés à la fin de septembre. Le prince-abbé leur avait accordé le passage. Les inspecteurs visitent plusieurs hôtelleries et demandent aux exilés comment ils désirent être traités. Ceux-ci préfèrent se loger, habiller et nourrir à leur convenance, plutôt que descendre à l'auberge. Le Conseil leur alloue sur le trésor 18 batzen par tête et par semaine, 9 batzen pour chaque enfant au-dessous de dix ans. Les inspecteurs les aident à trouver des logements. Suchier offre de se charger pour leur édification d'un service quotidien de prières et d'une prédication chaque mercredi. Messeigneurs y consentent (3).

Nous manquons de renseignements sur ces Orangeois, leurs noms, leurs qualités, leurs occupations et les maisons qui les abritèrent. Précisément parce que ces réfugiés étaient d'un rang social plus élevé que la plupart de leurs coreligionnaires français, aucun d'eux ne figure parmi les assistés du registre Senus.

Le Conseil prit connaissance de la lettre d'éloges et de remercîments qu'adressa aux cantons réformés le roi Frédéric Ier de Prusse, qui se considérait comme le souverain légitime des Orangeois. Ce monarque ne tarda pas

(1) P. V. C., 27 et 29 juillet, 12, 23 et 26 août 1703.
(2) P. V. C., 30 août 1703.
(3) P. V. C., 7, 14, 22 et 30 sept., 5 oct. 1703.

Digitized by Google

à leur offrir asile dans sa principauté de Halberstadt. La plupart eussent préféré rester en Suisse. Saint-Gall accepta la proposition de Zurich de les garder jusqu'à la fin d'avril 1704. Leur séjour se prolongea cependant jusqu'en juin. Le 7, les premiers partirent, accompagnés de deux guides et du capitaine du Conseil. Cet officier devait s'entendre à Horn avec les bateliers et se procurer auprès du gouverneur de Constance un laisser-passer pour les voyageurs, avec l'assurance que leurs bagages ne seraient pas visités, ou, dans le cas d'un refus sur ce point, débarquer les Orangeois quelque part d'où ils pussent gagner à pied Gottlieben (au delà de Constance, sur territoire thurgovien). Ils descendirent le Rhin jusqu'à Bâle. Les autres convois suivirent la même route, peu de temps après (1). Une quête faite à Saint-Gall en prévision de ces départs avait produit, en février, 1100 fl. 44 crz.

Michel Rosier, d'Orange, et sa femme Catherine Missel perdirent une fillette à Saint-Gall en 1703 (2). Une Orangeoise âgée, Jeanne Trubade, y mourut le 6 février 1704 (3). Un autre Orangeois, Pierre Chapet ou Chappat, en service chez Jean-Jacques Scherer à partir de 1700, acquit en 1714 la bourgeoisie de Bürglen, une petite ville thurgovienne dont Saint-Gall possédait la seigneurie (4). Son compatriote Jacques Soulier quitta Saint-Gall pour l'Allemagne en 1709, après un an de séjour (5). Isaac Garé, d'Orange, sa femme et sa fille furent assistés chaque mois par le fonds Senus, de 1714 à leur départ pour Berlin en 1717 (6). Nous mentionnerons ailleurs le mariage d'une Orangeoise avec un galérien libéré.

(1) P. V. C., 10 et 27 janv., 22 et 28 fév., 13 et 23 mars, 5 juin 1704.
(2) *Reg. décès*, 29 oct. 1703.
(3) *Reg. décès*, 6 février 1704.
(4) P. V. C., 16 nov. et 7 déc. 1714; comp. 17 oct. 1721.
(5) R., S., 30 juin 1709.
(6) P. V, C., R. S., 12 oct. 1714. Le R. S. note en mai 1714 le passage de 15 Orangeois. — Émilie de Beaucastel, d'Orange, fut reçue bourgeoise de Saint-Gall le 4 janv. 1705, après son mariage avec Henri Hochreutiner; mais ils devaient habiter Genève (comp. *Recueil généalogique suisse*, tome I, Genève 1902, p. 305).

Digitized by Google

II. Les galériens libérés.

Une lettre de Lensonnière (1692). — La part de Saint-Gall à l'affranchissement des galériens. — L'arrivée des neuf premiers (1713). — Le contingent d'Appenzell. — L'arrivée des onze autres (1714, 1716, 1718). — Fiançailles rompues. — Départs prématurés. — Un pauvre fou. — M. Jean Nivet. — Les époux qu'on renvoie. — Les époux dont on tolère la présence. — Un fils de galérien admis à la bourgeoisie.

Le triste sort des protestants de France condamnés aux galères, pour crime de religion, avait souvent ému les Saint-Gallois (1). En février 1692, le Conseil prenait connaissance d'une lettre que Pierre Butaud, seigneur de Lensonnière, lui avait adressée le 28 janvier précédent des galères de Marseille. Nous la reproduisons ici (2) :

« A Messeigneurs les Bourgmestres et Conseil de la République de Saint-Gall en Suisse, à Saint-Gall.

« Messieurs,

« Votre piété et la justice que vous exercez n'ont pas besoin d'éloges pour devenir illustres. L'exercice continuel que vous en

(1) « Rappelons à ce sujet le nom de Christophe Zollikofer, négociant à « Marseille, l'ami dévoué et ingénieux des protestants condamnés aux galères. « Homme de cœur, il jouait ses biens, sa liberté, sa vie même pour secourir « ses frères dans les chaînes. Corrompant leurs gardiens à prix d'or, il se « faisait entremetteur de correspondances, recommandait les victimes du Roy « à la bonté des cantons évangéliques, surtout à Zurich et à Saint-Gall qui, « honorant la signature de leur combourgeois, lui répondaient par de généreux « envois » (F. Tissot, *Récits saint-gallois*, Lausanne 1888, p. 285). — En 1685, il n'y avait pas moins de quatre familles Zollikofer établies à Marseille pour leur négoce, un autre Saint-Gallois nommé Rémy Locher et un Jacques Müller, d'Appenzell (*Bulletin*, ann. 1905, art. de M. V.-L. Bourrilly sur *la Révocation de l'édit de Nantes à Marseille*, p. 12 et 13). Plusieurs Zollikofer y étaient encore plus de dix ans après, ainsi qu'un Jean Binder, de Rheineck (*Idem*, ann. 1904, notre article sur les *Vexations subies etc.*, p. 33), et pendant le premier quart du XVIIIe siècle (Götzinger, *Die Familie Zollikofer*, St. Gallen 1887, cah. in-4°, p. 14 et 17).

(2) D'après une copie se trouvant à la bibliothèque de la ville de Zurich (Mpt. B. 319 fol., p. 24 et suiv.). L'original n'existe pas aux Archives de Saint-Gall et doit être perdu. Comme rien ne prouve que l'orthographe et la ponctuation fantastiques de la copie soient de Lensonnière, nous ne les avons pas respectées. Il est probable que cette lettre fut transmise à Saint-Gall par l'un des Zollikofer de Marseille. Les P. V. C. (16 février 1692) portent que son auteur l'écrivit au nom de 200 compagnons d'infortune. Mœrikofer, qui mentionne cette épître et en cite une phrase (p. 371), dit qu'elle fut accompagnée d'une liste de 111 galériens réformés, dont nous n'avons pu prendre connaissance. — Sur Lensonnière, voir *France protest.*, 2e éd., vol. III, col. 415; *Bulletin*, vol. XV, p. 488, etc.

Digitized by Google

faités est plus fort que toutes les expressions. Vous n'avez pas seulement rendu publiques ces deux vertus du ciel dans le monde. Leur bonne odeur s'est étendue jusqu'à ceux qui en sont retranchés. Il y a près de six ans que je n'habite plus au siècle et que je suis hors du nombre des vivants. Cependant, Messieurs, j'ai ouï parler de vous comme de gens qui se distinguent par une probité exemplaire. Je me joins aujourd'hui avec ceux qui vous rendent justice, et ne peux taire l'estime que j'ai conçue de votre mérite. Ce n'est pas pour ajouter quelque lustre à votre réputation, qui est dans un degré heureux, mais quand je vous honore, je veux vous faire connaître que je n'ai pas perdu le goût des honnêtes gens en perdant la lumière. Je dis davantage : mon procédé est intéressé. Je souhaite aujourd'hui vous faire connaître mon nom. Plût au ciel que je trouvasse autant de matière de me rendre recommandable auprès de vous, que je trouve de lieu de vous honorer! J'écrirais avec plaisir, et j'aurais sujet d'attendre de vous y plaire. Mais comment vous rendre agréable ma personne, puisque je suis de ces misérables dont les hommes ont honte et qui, ne portant que des fers, n'ai rien qui attire l'estime de ceux qui m'entendent? Oui, Messieurs, je suis devenu méprisable même à ceux de ma connaissance. Je ne puis me vanter que de maux, d'opprobres et de douleurs ; quelle témérité de vous offrir la connaissance d'un tel homme!

« Mais c'est justement par ces endroits d'ignominie et d'affliction que je me crois digne de votre estime et que je suis assez hardi pour vous parler. Je vous prie, pardonnez-le moi. Vous voyez bien par le portrait que je vous fais, que je porte les chaînes pour l'amour de l'évangile. Je suis de ce petit nombre qui n'a rien fait contre les mouvements de sa conscience et qui ai préféré l'opprobre de Christ aux richesses du siècle. Je suis devenu célèbre par les différents degrés d'affliction où j'ai passé. J'ai été enfermé en les cachots, traîné à une chaîne et attaché à une rame pour y suer sang et eau. Je suis encore en ce misérable état et y serai tant qu'il plaira au Seigneur. Je mérite, Messieurs, toute votre compassion. Je vous demande aujourd'hui tous vos vœux pour ma persévérance et celle de mes semblables. Je me promets que vous ne nous les refuserez pas. Je m'assure même qu'il y a déjà longtemps que vous priez pour nous et que nous sommes dans vos cœurs à vivre et à mourir. L'accueil favorable que vous avez fait aux déchassés et le bras de charité avec lequel vous les avez reçus, sont une auguste preuve de la part que vous prenez à la froissure de Joseph. Mais comme vous auriez peine à concevoir combien ceux que vous ne voyez pas sont misérables, je veux vous en dire quelques particularités.

« Je ne vous alléguerai point, Messieurs, que nous sommes sou-

Digitized by Google

vent battus du bâton, innocents, qu'on nous foule comme la boue des rues, qu'on nous accable d'injures et que les poux nous dévorent tout vivants. Ce n'est pas là ce qui fait notre plus grande affliction. Les criminels qui souffrent ceci avec nous sont os et chair, et quoique avec murmure, cependant ils le supportent. Mais ce que mes chers amis et moi ne pouvons souffrir avec eux, c'est qu'on outrage incessamment le saint nom de l'Éternel et qu'on ne voie ici vomir que des blasphèmes et des impuretés. Ce que nous ne pouvons digérer, c'est d'être témoins involontaires des puhis (?) qui font horreur et qu'une bouche fidèle n'oserait nommer. Jugez donc, Messieurs, si, zélés pour la gloire du ciel et l'aimant plus que notre vie, nous ne sommes pas devenus les plus misérables de tous les hommes. C'est là ce qui vous doit porter à une juste indignation et à redoubler vos prières et vos larmes pour nous.

« Si vous vouliez même nous visiter dans nos sombres et tristes demeures et chercher les voies de nous tirer de la poudre, je vous puis dire que nous sommes dignes de tous vos soins. Vous avez en vos cantons un Envoyé de Sa Majesté, qu'on a surprise pour nous rendre malheureux. Ce serait une œuvre excellente de lui dépeindre notre état et l'engager à en écrire en cour. Nous ne sommes pas plus coupables que beaucoup d'autres prisonniers, à qui on a redonné le jour et assigné une habitation en les lieux heureux où vous demeurez. Si vous ajoutez à leur nombre quelques bonnes âmes qui gémissent ici, je peux dire qu'ils feront honneur à vos assemblées. Je ne suis qu'un néant, comparé à mes autres frères, mais je ne puis m'empêcher de dire d'eux, qu'ils paraissent ici comme d'illustres exemples des traces de leur Sauveur, que leur patience de tant d'années d'une dure souffrance mérite bien que vous y pensiez.

« En vérité, Messieurs, si vous voyez quelque jour à cette proposition, je vous conjure, par les compassions du Seigneur, d'écouter la voix du pauvre qui crie, et qui par ses gémissements vous découvre sa douleur. Le Dieu tout-puissant, qui est le père des affligés, aidera vos saints desseins et les fera tourner à sa gloire et à votre salut. Ce n'est pas que les charités nous blessent et que nous ne soyons encore prêts à répondre à notre vocation. Rien n'offense ceux que le Seigneur défend. Mais nous ne pouvons voir le nom de Dieu blasphémé sans éclater. Et cette vue nous jette entre vos bras, pour y trouver du soulagement. Il est vrai que le nombre est grand de ceux qui souffrent ici ; mais il n'est pas grand de ceux qui souffrent sans avoir rien fait contre leur devoir. Vous pourriez demander premièrement ceux-là, et ensuite Dieu donnerait des lumières pour secourir les autres. En attendant cet heureux temps, priez, Messieurs, sans relâche pour

Digitized by Google

nous, veillez nuit et jour pour notre conservation et n'abandonnez point le Seigneur, qu'il ne vous ait assuré qu'il sera toujours avec nous au milieu de la fournaise. Celui qui voit l'affliction des opprobrés et n'est point touché de leur douleur ne sera point pardonné, dit le prophète.

« Béni soit Dieu, que vous n'êtes pas insensibles à nos maux, et que le pan de votre robe nous a déjà couverts. Nous avons reçu à plusieurs fois les fruits des libéralités de vos cantons, nous ne les avons pas oubliées devant l'Éternel, et grâces lui sont encore rendues, puisque c'est lui qui nous (?) rend communicatifs. Je ne vous exhorte point à continuer ce que vous avez commencé par l'esprit. Votre charité est toute de feu, elle ne dira point : c'est assez. Il est vrai que Dieu m'a donné jusqu'ici plus de biens et d'amis que je n'avais osé attendre. Mais j'ai des frères qui ne sont pas si heureux. Ce sera beaucoup si vous pensez à eux. Les charitables personnes qui vous doivent faire rendre cette lettre, vous diront qu'elles ont de la confiance en moi. Si vous ne les connaissiez pas, je vous parlerais de leur mérite. Je me contenterai de vous dire qu'ils ne peuvent être plus charitables et plus généreux pour les pauvres membres du Seigneur. Ce seul Sauveur peut leur rendre à proportion de leurs bienfaits. Priez-le avec nous que ce qu'ils sèment en terre leur soit rendu au ciel.

« Mes chers amis d'ici et moi ne cesserons de prier le Dieu qui vous fait jouir de paix, qu'Il la rende éternelle en vos cantons. Qu'il plaise à ce Seigneur, qui les a éclairés de ses lumières, les rendre tous les jours plus vives, et que toutes les nations de la terre disent : Vraiment, l'Éternel est le Dieu de ceux-ci. L'arche de l'alliance est établie chez eux ; que leurs murailles soient toujours munies, et que le Seigneur en soit la garde ! Ce sont là les vœux que nous ferons tous ici, tant que nous vivrons, et que nous continuerons en la prospérité, si Dieu nous la rend. Mes chers amis vous assurent par ma plume qu'ils ont pour vous une entière vénération. On ne peut la porter à un plus haut degré que je l'ai conçue. Je suis en particulier de vos Puissances,

« Messieurs,

« le très humble et très obéissant serviteur :

« LENSONNIÈRE, de la province de Poitou.

« Le 28 janv. 1692.

« Excusez si je me sers de si méchante encre et sur d'aussi méchant papier, mais je ne suis pas ici en un lieu de commodité. »

Digitized by Google

Le Conseil de Saint-Gall envoya aux galériens, en mars 1692, une somme de cent écus (1), probablement par l'entremise des magistrats de Zurich. Ceux-ci lui firent très régulièrement part de toutes les démarches projetées ou tentées dans les années suivantes, en faveur de ces malheureux, auprès de Louis XIV ou des cours protestantes. En 1707, on s'imagina que le roi de France accorderait l'élargissement des galériens réformés à la requête de Charles XII. Les Genevois proposèrent d'envoyer le marquis de Rochegude au jeune roi de Suède, alors en campagne en Allemagne, pour solliciter son intervention. Messeigneurs de Saint-Gall contribuèrent aux frais de cette mission (2). Ils en suivirent avec grand intérêt les péripéties, ainsi que les démarches multiples de Rochegude auprès du roi de Prusse et des princes protestants de l'Empire, puis en Angleterre et dans les Pays-Bas. Ils se tinrent au courant des négociations engagées avec les puissances réformées pour obtenir de Louis XIV quelque mesure favorable aux protestants de son royaume, au cours des pourparlers qui précédèrent la paix d'Utrecht (1713).

Après une résistance obstinée, le grand roi consentit enfin, en mai 1713, à libérer 136 galériens, à condition qu'ils se retirassent aussitôt à l'étranger. Ils prirent sans retard le chemin de Genève et des cantons évangéliques et y furent accueillis avec toutes les marques de la grande considération qu'inspiraient leurs longues souffrances et leur foi (3). Saint-Gall ne fit aucune difficulté d'en recevoir et délégua Georges Hugentobler à Brougg à leur

(1) Soit 180 fl. *Cahier in-12 cité*, 15 mars 1692. En 1693, un des principaux réfugiés de Berne, Pierre Mesmyn, demandait à Zurich et Saint-Gall des secours pour les galériens (Jaccard, *l'Église française de Zurich*, p. 255).

(2) P. V. C., 15 avril, 6 mai, 10 et 30 sept. 1707; 10 mai, 14 sept., 14 oct. 1708; 19 avril, 10 mai 1709; 22 août 1710; 9 janv., 5 fév., 9 déc. 1712; 13 janv., 11 mai, 10 août 1713. — Voir sur Rochegude : Jaccard, *Notice sur le Marquis Jacques de Rochegude*, Lausanne 1898.

(3) Voir par exemple dans Marteilhe, *Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France*, Rotterdam 1757, réimprimés à Paris en 1865, p. 404 à 407, la réception qu'on leur fit à Genève, et dans Jaccard, *L'Eglise française de Zurich*, p. 262 et suiv., celle qu'on leur fit à Zurich.

Digitized by Google

rencontre (1). Il en ramena en août Jacques Dufour, Claude Pavie, Jacques Bruzun, Jean Mole, Jean Semaine, Jean Vial, Michel Chabrier, Antoine Mercier et Jean-Vincent Maillet. Le Conseil ne les regardait pas comme des réfugiés ordinaires : il décida qu'ils logeraient à l'hôtel et leur fit une pension de 21 batzen par semaine et par tête (2).

Trois d'entre eux avaient été attribués à l'Appenzell réformé. Celui-ci, embarrassé probablement de les occuper dans ses villages, pria Saint-Gall de les garder. Le Conseil y consentit, pourvu qu'Appenzell remboursât leur pension. Malheureusement, la dépense parut excessive aux montagnards. Ils s'entêtèrent aussi bien à refuser accueil aux trois galériens qu'à n'envoyer à Saint-Gall, pour leur entretien, que le produit d'une collecte. M. G. S. nantirent de la chose le gouvernement zurichois; celui-ci répondit que des circonstances analogues l'obligeaient à se charger du contingent revenant à Glaris ! (3). En définitive, Appenzell revint à de meilleurs sentiments (4), et Chabrier, Mercier et Maillet restèrent à Saint-Gall avec leurs camarades. En novembre, sur la requête de Berne, le Conseil accepta encore un Josué Chaigneau (5).

Une nouvelle escouade de 42 galériens libérés entrait à Genève en mai 1714 (6). Le Conseil envoya le bibliothécaire André Wegelin à Aarau, en recevoir la part de Saint-Gall et d'Appenzell, qui se montrait de meilleure

(1) P. V. C., 16 et 22 juin; 6, 16, 23 et 27 juillet 1713.

(2) P. V. C., 6 août 1713. A défaut d'une liste officielle de tous les nouveaux arrivants, nous avons retrouvé leurs noms en comparant les données des P. V. C. avec celles de la *France protestante*, 2e éd., *Liste des forçats et galériens pour la foi*, vol. VI, col. 213 et suiv.

(3) P. V. C., 23 et 28 juillet; 3, 6 et 25 août; 8 sept. 1713.

(4) P. V. C., 23 et 26 avril 1714; Appenzell a envoyé 127 fl. 33 crz; on lui présentera une nouvelle note des dépenses faites jusqu'au 1er mai.

(5) P. V. C., 3 nov. 1713.

(6) Leur élargissement avait été obtenu par la reine Anne d'Angleterre, grâce à Rochegude et à une démarche collective des Eglises suisses auprès du clergé de la Grande Bretagne. Les pasteurs de Saint-Gall s'y étaient associés par une lettre du doyen M. Schlatter à l'antistès Zeller de Zurich, qui contenait cette phrase : « Absit a nobis longe, ut in Helvetia nostra reformata, decantatus noster erga fratres etiam exteros amor et affectus refrigescat » (Jaccard, *Le Marquis J. de Rochegude, etc.*, p. 91).

Digitized by Google

composition que jadis (1). Wegelin ramena Jean Gallien, Isaac de Venue, Pierre Julien et Jean Puech (2).

Deux ans après, en 1716, Hugentobler allait encore recevoir à Brougg quatre nouveaux galériens, pendant que l'administrateur du Seelhaus, Jacques Scherer, leur préparait un logement (3). C'était Laurent Paulet, Antoine Chabrol, Jacques Vassal et Jean Merle. Deux autres, Jean Nivet et Jean Mallet, formèrent enfin le dernier contingent de galériens que Saint-Gall prit à sa charge, en janvier 1718 (4).

On lira peut-être avec intérêt quelques détails sur le séjour aux bords de la Steinach de ces vingt réfugiés, dont dix-sept comptaient ensemble 282 ans de galère !

Chaigneau ne passa à Saint-Gall qu'un hiver (5). Au printemps de 1714, il sollicita de la générosité du Conseil, par l'intermédiaire d'André Wegelin, une somme d'argent qui lui permît d'aller s'établir ailleurs. Les cantons avaient accordé cette faveur à plusieurs galériens. En avril, le trésor lui compta 100 rixdales contre quittance et promesse de ne plus recourir aux villes ou cantons évangéliques (6). Messeigneurs décidèrent en principe de remettre la même somme, aux mêmes conditions, à ceux des compagnons de Chaigneau qui en auraient envie (7).

Il y avait à Saint-Gall à cette époque deux réfugiées de Nantes, Madame Jeanne Gigon et sa fille Rosine. *Michel Chabrier* (8) s'éprit de cette dernière et demanda

(1) P. V. C., 3 et 10 mai 1714.

(2) Liste aux Archives. L'un revenait à Appenzell.

(3) P. V. C., 7, 9 et 28 août, 6 sept. 1716.

(4) P. V. C., 23 nov., 10 déc. 1717; 4 fév. 1718 : Saint-Gall rembourse à Zurich sa part des frais et envoie une gratification au commissaire Wagner.

(5) « Chaigneau ou Chesnau (Josué), de Breslou près Saint-Maixent en Poitou, bonnetier, 27 ans, condamné pour assemblée pieuse, 1697; sur l'*Ambitieuse*. Libéré en 1713 et retiré à Saint-Gall » (*France protest.*, 2e éd., vol. VI, col. 246).

(6) P. V. C., 23 avril 1714.

(7) *Ibid.*

(8) « Chabrier ou Chabrit (Michel), de Lussan en Languedoc, laboureur, 33 ans, condamné par le présidial de Montpellier le 27 septembre 1698. Galérien de la *Fortune*, où il eût une jambe fracassée par un boulet devant

Digitized by Google

sa main, non sans succès, puisque le Conseil autorisa leur mariage. Rosine, cependant, changea d'avis. En matière de cette importance, on ne se montrait pas impunément si volage. Messeigneurs consentirent à la rupture des fiançailles, mais ordonnèrent aux dames Gigon de quitter la ville dans les trois mois et firent signifier à Chabrier, par le secrétaire de ville et le pasteur Suchier, qu'il se tînt dorénavant tranquille, sous peine d'expulsion (1). Quinze jours après, en juillet 1714, Chabrier demandait au Conseil, avec son camarade *Jacques Dufour* (2), la permission d'aller chercher fortune à Genève. Ils reçurent l'équivalent de trois mois de pension et la promesse que cette somme serait portée à 100 écus pour chacun, dès qu'ils auraient fourni les preuves de leur établissement quelque part. On apprit quelques mois après qu'ils s'étaient fixés au Pays de Vaud (3).

Jacques Bruzy ou *Bruzun* était encore à Saint-Gall, malade, en novembre 1714 (4). *Jean Puech* devait être encore un tout jeune homme, puisque le gouvernement agita la question de l'envoyer apprendre un métier à Genève. En janvier 1715, il demanda ses 100 écus pour se rendre à Berne, chez un cousin (5). Le cordonnier

Tanger. Libéré en 1713, et retiré au canton d'Appenzell » (*France protest.*, *vol. cit.*, col. 246). Nous avons expliqué pourquoi Chabrier ne se retira pas au canton d'Appenzell.

(1) P. V. C., 22 juin 1714. Ces dames Gigon avaient reçu le 15 janv. 1712 P. V. C.) un permis de séjour de six mois, prolongé d'autant le 17 avril. Elles avaient été recommandées par le pasteur Scherer et vivaient à Saint-Gall de leurs deniers. Le R. S. les dit sur leur départ en septembre 1714. — Le Conseil ne remédiait pas toujours de même aux dissentiments entre fiancés. Antoine Chovin, de Montélimar, et Anne-Barbe Keller ne s'entendant pas, Messeigneurs décidèrent de les réconcilier *après* leur mariage, si c'était encore nécessaire ! (P.V.C., 10 déc. 1713).

(2) « Dufour (Jacques), de Touray en Dauphiné, scieur de bois, 35 ans, condamné en 1689. Sur l'*Amazone* ou la *Marquise* à Brest en 1698. Libéré en 1713 et retiré à Saint-Gall » (*Fr. protest.*, *vol. cit.*, col. 262).

(3) P.V.C., 8 et 13 juillet, 16 déc. 1714; 3 fév. 1715.

(4) P.V.C., 11 nov. 1714. — « Bruzun (Jacques), du Languedoc, condamné en 1698; mis sur la *Superbe* à Marseille, libéré en 1713 » (*Fr. protest.*, *vol. cit.*, col. 241). Voir aussi J. Bion, *Relation des tourments, etc*, publiée par O. Douen, Paris 1881, *préface*, p. XIX et XXIV.

(5) P.V.C., 13 juillet 1714 (il désirait alors aller à Genève), 5 janv. 1715. Les P. V. C. écrivent *Pieux*, mais l'orthographe Puech est évidente dans la liste des Archives. La *France protestante* ignore son existence. Le R. S. cite

Digitized by Google

camisard *Laurent Paulet* quitta Saint-Gall en octobre 1716, avec une somme égale, soi-disant pour l'Angleterre. Trois ans après, il était fixé, marié, à Neuchâtel (1). *Antoine Chabrol* partit en 1719 (2), *Vial* (3) et *de Venue* (4) sauf erreur en 1720 ou 1721.

Jean Mole mourut en 1723, à 70 ans, *ab intestat* et sans héritiers connus. Ses compagnons prièrent le Conseil de leur attribuer sa succession. L'inventaire accusa 8 fl., qui leur furent remis sous déduction des frais d'ensevelissement (5).

La santé de *Pavie* paraît avoir été précaire. Malade déjà en automne 1714, il souffrait de la pierre l'été suivant, quand Messeigneurs lui payèrent une cure de bains. En février 1726, malade encore, il était admis définitivement et gratis au Seelhaus (6). Le tanneur *Antoine Mercier* l'y rejoignait quelques semaines après. Ses vingt-quatre ans de galère avaient ébranlé sa raison. N'avait-il pas causé grand scandale, déjà en 1714, à l'issue du service divin de l'église Saint-Magnus, en se jetant à genoux dans le chœur, en posture de suppliant? Il avait fallu le

encore en janv. 1730 un Jean Puech, avec sa femme et 6 enfants, mais sans le désigner comme un galérien.

(1) P.V.C., 17 oct. 1716; V. H., 30 déc. 1719 (on lui envoie 70 écus). — « Paulet (Laurent), prosélyte d'Ausabaux en Languedoc, condamné comme camisard; sur la *Guerrière* en 1705 et 1711; libéré le 24 juillet 1716 » (*Fr. protest.*, *vol. cit.* col. 317).

(2) P. V. C., 19 mai 1719. — « Chabrol (Antoine), du Pichaussié, paroisse de Saint-Julien en Languedoc, cardeur, condamné pour avoir été trouvé porteur de poudre et de balles; sur la *Favorite*; libéré le 25 juillet 1716 » (*Fr. protest.*, *vol. cit.*, col. 246).

(3) « Vial (Jean), de Vinsobre en Dauphiné, laboureur, 20 ans, condamné à Grenoble en 1693, pour assemblée pieuse. Sur l'*Éclatante*. Libéré en 1713 et retiré à Saint-Gall » (*Fr. protest.*, *vol. cit.*, col. 351).

(4) « La Venue (Isaac), de Bergerac en Guienne, condamné pour sortie du royaume (1701). Sur la *Réale* » (*Fr. protest.*, *vol. cit.*, col. 294). La liste des Archives l'appelle de Venue.

(5) *Reg. décès*, 15 mai 1723; P.V.C., 22 mai. — « Molle ou Moles (Jean), de Saint-Boni, en Velay, laboureur, 36 ans, condamné par M. de Broglie, le 18 août 1689, pour assemblée pieuse. Sur l'*Amazone*. Libéré en 1713 et retiré à Saint-Gall » (*Fr. protest.*, *vol. cit.*, col. 309).

(6) P. V. C., 11 nov. 1714; 7 juin 1715; 7 fév. 1726. — « Pavie (Claude), 31 ans, laboureur, de Villeneuve de Berg, en Vivarais, condamné le 10 octobre 1699, pour avoir été au prêche à Orange. Sur la *Souveraine* à Marseille. Libéré en 1713 et retiré à Saint-Gall » (*Fr. protest.*, *vol. cit.*, col. 317). Il figure encore au R. S. en janvier 1730.

Digitized by Google

faire soigner par le médecin, lui interdire les églises allemandes et veiller à ce qu'il ne se mêlât pas trop à la population. Neuf ans après, néanmoins, il courait encore les rues en effrayant les femmes. On l'avait interné à la maison de force. Il mourut au Seelhaus le 19 août 1728, à 61 ans (1).

L'année précédente le Conseil y avait relégué le trop remuant *Jean Mallet*, après quelques jours de prison. Il s'enivrait, disait des grossièretés, querellait ses quatre compagnons; ils avaient demandé qu'on les en débarassât. Il mourut en 1738 (2).

Jean Nivet, Mr Nivet, comme l'appellent parfois les registres, Poitevin, de la paroisse de Prailles, semble avoir joui d'une considération particulière. C'est de lui, sans doute, qu'Antoine Court parle dans ses mémoires, en ces termes (3) :

« Il avait souvent quitté sa charrue pour adresser dans des convocations religieuses qu'on faisait en son nom, des exhortations de piété et de persévérance dans la foi à ses compatriotes. Il avait continué cette périlleuse manœuvre l'espace de plusieurs années, lorsqu'il fut dénoncé par un de ses confrères et arrêté sur les indices d'infidèle prédicant. Il témoigna beaucoup de fermeté dans ses réponses au subdélégué qui l'interrogea. C'était Chebroux, homme violent. Un jour que celui-ci avait tenu son prisonnier sur la sellette depuis les huit heures du matin jusqu'à huit heures du soir, pour couronner la scène, lui dit d'un ton railleur : « Que fera le petit troupeau maintenant que nous tenons son pasteur? » — « Ne vous mettez pas en peine du petit troupeau, Monsieur, répondit le prisonnier, il a un pasteur qui est à couvert de vos recherches et

(1) P. V. C., 16 août 1714; 3 déc. 1723; 26 mars 1726; *Reg. décès*, 19 août 1728. — « Mercier (Antoine), de Chambon en Pragelas (Dauphiné), tanneur, 22 ans, condamné comme Vaudois par l'Intendant de Bouchat, le 12 octobre 1689. Sur la *Grande* à Marseille en 1698. Libéré en 1713 et retiré au canton d'Appenzell » (*Fr. protest.*, *vol. cit.*, col. 307).

(2) P. V. C., 16 et 21 janv. 1727; 5 juillet 1729; *Reg. décès*, 18 déc. 1738. « Malet (Jean), dit Brusquet, de Saint-Lager de Peyre, diocèse de Mende, condamné par le duc de Roquelaure à Montpellier, le 1er juin 1706 pour assemblée pieuse. Sur la *Valeur*. Libéré le 15 novembre 1717 » (*France protest.*, *vol. cit.*, col., 300).

(3) *Mémoires d'Antoine Court*, publiés par Hugues, 1885, p. 91 à 93. La *France prot.*, *vol. cit.*, col. 314, suppose qu'il est le même personnage qu'un Jean Niret, libéré le 15 novembre 1717. La chose nous parait très probable. C'est ce qui nous a fait placer son arrivée à Saint-Gall en janvier 1718.

Digitized by Google

qui ne l'abandonnera pas. » Cependant, touché des insultes du sub-délégué, il ne put retenir ses larmes, ce qui excita de nouveau les fades plaisanteries de l'insensible Chebroux. « Vous riez à votre aise, lui dit notre Nivet, mais il n'en sera pas toujours de même. Un jour paraîtrons, vous et moi, devant un tribunal plus équitable que celui que vous occupez maintenant. Alors s'accompliront ces paroles : Vous êtes bien heureux, vous qui pleurez à présent, parce que votre tristesse sera changée en joie ; mais malheur sur vous qui riez maintenant, car votre joie se convertira en deuil. »

Il avait été condamné par l'intendant de Poitiers, mis à la chaîne et conduit à Marseille. Arrivé à Saint-Gall en 1718, Nivet réussit à grand'peine à y faire venir par Genève, en septembre 1724, sa femme, Marie Baumat, et sa fille. Le Conseil leur remit 10 fl. pour leurs frais de voyage et leur alloua un secours régulier de 39 crz. par semaine. Dès lors, lui ou sa femme furent assistés chaque mois par le fonds Senus jusqu'en 1742, avec une interruption de quelques mois en 1729 et 1730 (1). A partir de 1742, Nivet ne figure plus au registre Senus, mais bien encore sa femme, jusqu'au delà de 1752, quoique, à cette époque, elle habitât Lausanne depuis plusieurs années. Nous n'avons pas découvert si son mari l'y avait accompagnée ou était mort à Saint-Gall vers 1741.

Jacques Vassal, appelé communément Mr Jacques et parfois Petit Jacques, reçut du fonds Senus, depuis 1748, un secours mensuel de 24 crz., en sus des 72 crz. que Messeigneurs lui donnaient par semaine. Il mourut en 1757, pensionnaire de la veuve Gallien (2).

D'autres galériens, plus heureux que Chabrier, trouvèrent à Saint-Gall des épouses. *Pierre Julien*, de Ganges, s'unit en avril 1715 à une Provençale, Marie Bertin. Le

(1) Le R. S. en avril 1729, dit que Nivet part pour Loudun ; mais il est de retour à Saint-Gall en juillet. Il avait perdu une fillette en bas âge, Anne, en 1725 (*Reg. décès*, 10 mars).

(2) R. S., janv. 1736, janv. 1748, etc. ; P. V. C., 16 sept. 1757. — « Vassal (Jacques), connu sous le nom de Jacques Thomas, de Mondardier, près du Vigan, en Languedoc; 23 ans, condamné par le maréchal de Montrevel, le 16 mars 1703 ; sur la *Grande-Réale*. Libéré le 24 juillet 1716 » (*Fr. prot.*, *vol. cit.*, col. 349).

Digitized by Google

Conseil avait autorisé leur mariage à condition qu'ils quittassent la ville un mois après, avec leurs 100 écus (1). Nous ignorons où ils s'établirent.

M. G. S. n'en usèrent pas autrement envers *Jean Merle*, de Vinsobre, marié en juin 1721 à Anne-Barbe Jacob, de Mulhouse. Ils partirent avec 30 ducats. En 1724, ils étaient à Erlangen, en Wurtemberg. Cependant Merle revint à Saint-Gall dans la suite, avec sa femme et un enfant, sa belle-mère et sa belle-sœur. Celle-ci avait si mauvaise réputation que le Conseil les expédia tous en 1725, nonobstant l'état de grossesse avancée de Mme Merle (2).

En revanche, trois autres galériens obtinrent la faveur de s'établir à Saint-Gall avec leurs familles. Le drapier *Jean Semaine*, de Bourdeaux en Dauphiné, épousa en 1729 Jeanne Vazale, de Béziers, et n'en continua pas moins à toucher sa pension. Il était encore à Saint-Gall en 1733, et y faisait son testament (3). Un autre Dauphinois, *Jean Gallien*, s'unit en 1729 à une Piémontaise, Catherine Basset, du Val Saint-Jean. Le Conseil leur recommanda bien de ne pas lui causer d'ennuis, même s'ils avaient des enfants, même si le mari venait à mourir, mais les autorisa à séjourner encore en ville. Ils eurent des enfants; Gallien mourut en 1742. Sa femme fut assistée chaque mois par le fonds Senus, à partir de juin 1734. Elle vivait encore à Saint-Gall en 1757, quand le décès de son pensionnaire Jacques Vassal l'obligea à demander quelque

(1) P. V. C., 13 juillet 1714 (Julien désirait alors quitter Saint-Gall), 31 mars 1715. Le mariage eut lieu le 26 avril (*Reg. mar.*) à Sainte-Catherine.— « Jullien (Pierre), de Ganges, en Languedoc, écroué en 1705. Sur la *Conquérante*. Libéré le 7 mars 1714 » (*Fr. Protest., vol. cit.*, col. 289).

(2) P. V. C., 27 juin 1721 ; 15 fév. 1724 ; 31 juillet 1725 ; R. S., août 1725. Le mariage fut célébré à Sainte-Catherine le 9 mai (*Reg. mar.*). — « Merle (Jean), de Vinsobre, en Dauphiné, 24 ans, arrêté au Poisselard, le 4 novembre 1692 ; resta 7 mois en prison à Grenoble ; condamné par l'Intendant; arrivé en galère le 14 mai 1693. Sur la *Renommée* ». (*Fr. prot. vol. cit.*, col. 307). Comp. *Bulletin*, ann. 1907, p. 429.

(3) P. V. C., 3 fév. 1729 ; le mariage fut célébré à Sainte-Catherine le 22 (*Reg. mar.*); 29 sept. 1733. — « Semeynes ou Samène (Jean), de Bourdeaux, en Dauphiné, drapier, 24 ans ; condamné pour s'être joint aux Vaudois, 1689. Sur l'*Amazone* à Brest en 1698. Libéré en 1713 et retiré à Saint Gall » (*Fr. protest.*, *vol. cit.*, col. 341).

Digitized by Google

secours à Messeigneurs. Ils lui promirent 8 florins par an, pour s'acheter du bois (1).

Le vigneron *Jean-Vincent Maillet*, de Suze en Dauphiné, avait fait partie du premier contingent de galériens arrivés à Saint-Gall. Lors de son mariage avec Catherine Chambaud, d'Orange, en 1718, le Conseil lui permit un an de séjour. Il ne quitta cependant plus la ville, où on le surnommait Huit-Cent, et où il mourut en 1724 ou 1725 (2). Son fils Gaspard, né à Saint-Gall en 1719, perdit sa mère à 10 mois et fut élevé, après la mort de son père, par son patron. En 1747, jardinier de son état, fiancé à Anna-Elisabeth Næher, il aspira à l'insigne honneur de la bourgeoisie. Sa demande, recommandée par son parrain le trésorier Scherer et le capitaine Jean Hartmann, fut agréée par les Petit et Grand Conseils (3). Sa femme était fille du bourreau. Selon les idées du temps, l'alliance n'était pas des plus honorables. Quand, près de vingt ans plus tard, Maillet voulut faire apprendre à l'un de ses fils l'état de tonnelier, les corps de métiers s'y opposèrent, en alléguant la profession infamante du grand'père. Il fallut le verdict d'un docte juriste de Mulhouse pour qu'on fît droit au pauvre innocent (4). Il s'appelait aussi Gaspard et mourut célibataire en 1794 (5). Son père possédait une maison à la Laimat et recourut plusieurs fois à l'assistance officielle avant d'être admis au Prestenhaus en 1796 (6). Il vécut jusqu'en 1802. Le seul de ses fils qui ait fait souche, Jean, meunier, époux d'Elisabeth Stau-

(1) P. V. C., 17 mars 1729 (Mariage à Sainte-Catherine le 29); 16 sept. 1757. — « Galien (Jean), de Tolignan, en Dauphiné, condamné par l'Intendant de Valence, en 1695, pour assemblée pieuse. Sur la *Valeur*, à Saint-Malo en 1698 » (*Fr. protest.*, *vol. cit.*, col. 274).

(2) P. V. C., 3 avril 1718; Catherine Chambaud figure au R. S. en août 1716 comme veuve de Claude Magnan. Le R. S. taxe en janvier 1726 leur fils Gaspard d'orphelin; sa mère était morte le 26 oct. 1719 (*Reg. décès*). — « Maillet ou Malet (Jean-Vincent), de Suze, en Dauphiné, vigneron, 26 ans, condamné à Valence par l'Intendant, M. de Bouchat, le 22 juillet 1689; sur la *Gloire* en 1698. Libéré en 1713 et retiré au canton d'Appenzell » (*Fr. protest.*, *vol. cit.*, col. 299). Nous avons expliqué comment il était resté à Saint-Gall.

(3) P. V. C., 26 et 29 sept., 3 oct. 1747.

(4) V. H., 17 mai 1766.

(5) *Reg. décès*, 8 mai 1794. Il était né en janv. 1752.

(6) P. V. C., 26 mars 1789, 13 déc. 1792, 8 déc. 1796.

Digitized by Google

derus, émigra à Thal, dans la vallée du Rhin, avec sa famille, et mourut en 1818(1).

Où habitaient ceux de nos galériens libérés qui ne logeaient pas au Seelhaus? Nous ne l'avons pas découvert, sauf pour Vassal à sa mort. Nous ne savons pas davantage par quel genre de travail ils suppléaient à la modicité de leur pension. La difficulté de trouver une occupation régulière fut peut-être pour beaucoup, avec l'ignorance du jargon local et la rigueur du climat, dans le départ prématuré de la plupart d'entre eux (2).

TH. RIVIER.

(A suivre.)

(1) *Geschlechter-Register* (Bib. vadiane), art. Maillet.

(2) Selon le R. S., ils étaient encore 13 en janvier 1720, 12 un an après, 10 au début de 1722, un de moins en janvier 1723, 8 encore en 1724, mais seulement 6 dès l'année suivante à 1730, où ils ne sont plus que cinq. (Encore le R. S. compte-t-il à tort parmi eux, à partir de 1728, un cuisinier de Die, logeant au Seelhaus.) Il en reste 4 en janvier 1733, 3 en janvier 1734. Ce sont Gallien, Nivet et Vassal. Le 17 janvier 1733, Messeigneurs avaient cependant encore expressément nommé inspecteur des galériens le conseiller Gaspard Scherer, inspecteur de la Chancellerie (P. V. C.). Gallien disparaît du registre après 1741, Nivet après 1742 et Vassal meurt en 1757.

Digitized by Google

Documents

UNE LISTE DES PROTESTANTS CHARTRAINS EN 1567

Le 25 juin 1562, les Huguenots étaient expulsés de Chartres, et l'on dressait une liste de 161 proscrits, malheureusement perdue depuis longtemps. Nous avions essayé de retrouver le plus possible de noms. Le *Bulletin* de 1898, p. 631 et suivantes, a publié le résultat de notre travail. Nous mentionnions soixante-quatre personnes (1). Une lecture plus attentive des documents qui avaient servi de base à ce travail nous permet d'ajouter quelques noms, parmi lesquels nous ne citerons pas ceux que l'on trouve aussi dans la liste de 1567 ci-dessous. Nous avons donc :

Breton, Charles, condamné le 10 juin 1558 à faire amende honorable, pour hérésie.

Chaillou, deuxième avocat au Présidial.

Hacquin.

Huvé (Claude), médecin ; tous trois mentionnés dans une délibération des échevins, à propos de la proscription de 1562. La charmante maison que Claude Huvé occupait dans la rue du Grand-Cerf (aujourd'hui rue Noël Ballay) est classée parmi les monuments historiques (2).

Moisy, Jean, avocat, était un ami, fort suspect d'hérésie, de du Moulin.

Le 24 octobre 1567, les échevins prenaient la délibération suivante : « Pour éviter les inconvénients qui pourroient arriver en logeant des soldats et gens de

(1) Signalons un *lapsus calami*. L'évêque Charles Guillard (fort suspect d'hérésie) était le *neveu* et non le frère de son prédécesseur Louis Guillard.

(2) Nous donnons ici deux reproductions de la façade.

Digitized by Google

guerre ès maisons de ceux qui sont de la religion, il est ordonné que lesdits soldats ne seront logés chez eux,

Maison de Cl. Huvé ; façade sur la cour.

lesquels seront exemptés desdits logis, attendu qu'ils fournissent aujourd'hui par forme d'avance la somme

Digitized by Google

de 20 lb. chacun ès mains du receveur du taillon, pour le premier mois des 400 hommes qui ont esté levés pour

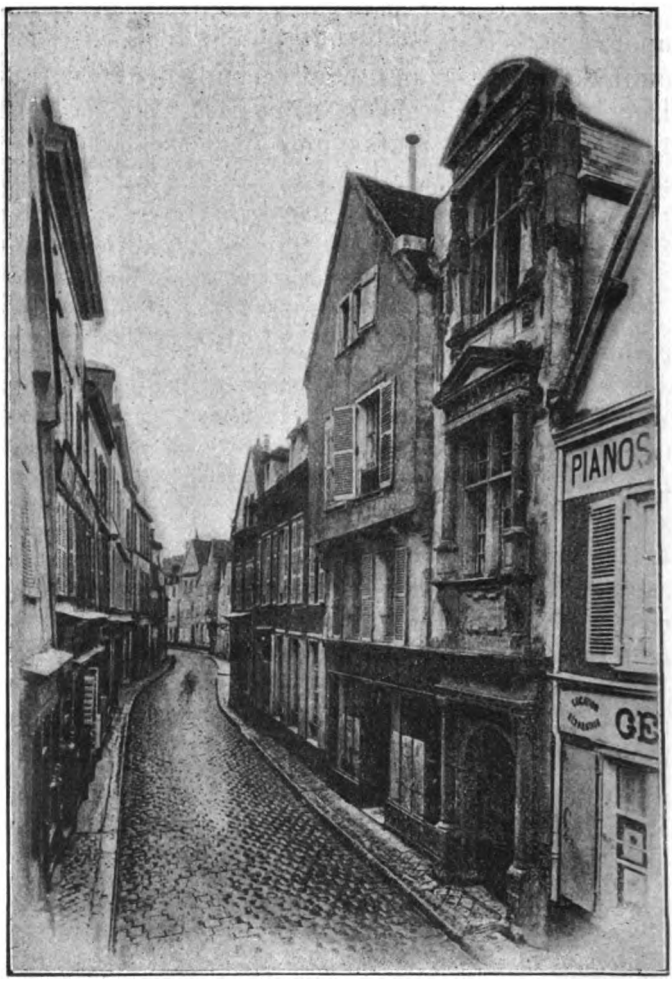

Maison de Cl. Huvé ; façade sur la rue.

la garde de la ville. » L'ordre fut promptement exécuté, car nous trouvons, sous la date du 29 octobre 1567, un « Estat de la recepte et despence faicte par Jehan Chevalier, commis à recepvoir les deniers prestés par

Digitized by Google

aucuns particulliers de la ville de Chartres pour l'avance du paiement des quatre cens hommes de pied levés pour la garde et deffense d'icelle (1). »

En tête figure l'évêque, qui d'ailleurs, peu de temps auparavant, s'était plaint d'avoir été d'abord trop taxé, comme un suspect (qu'il était certainement), et avait fait placer ses biens sous la sauvegarde du roi ; ensuite quelques ecclésiastiques, tous dispensés, en vertu de leur qualité, de loger les gens de guerre; en tout huit articles, dont le montant varie de 30 livres à 250, et dont le total s'élève à 820 livres, sur les 2220 qu'a produit la taxe.

Après cela, nous trouvons les soixante-huit noms suivants, qui sont ceux des notables huguenots; en effet, nous connaissons quelques autres protestants chartrains, qui se trouvaient tous dans la ville à cette époque ; ils sont de condition modeste, tandis que dans la liste ci-après, les nobles et surtout les magistrats sont en proportion très forte. — Ce dernier fait explique comment, à partir de 1563, les protestants de Chartres ont joui d'une tranquillité singulière, et, sauf dans certaines périodes de crise, ont été parfois presque ouvertement protégés par les autorités. — Remarquons enfin que nous avons ici la liste des seuls habitants de Chartres. Les nombreux seigneurs huguenots du voisinage, chez lesquels les assemblées avaient eu lieu, et qui ne dédaignaient pas d'y assister en armes, ne s'y trouvent donc pas. Nous avons porté sur la liste publiée en 1898 ceux que nous connaissons.

Noble homme Mr Nicolle *Lerousse*, prévot de Cres.
Mr Jehan *Hugrie* (2), avocat au siège présidial de Cres.
Mr Sébastien *Hillarie*, greffier de la chambre épiscopale.
Jacques *Guéau*, marchand.
Michel *Richard*.
La vefve feu Mathurin *Abraam* de son vivant eslu.
Me Jehan *Souvigny*, enquesteur.

(1) Archives municipales de Chartres, LD $\frac{1}{2}$. Nous remercions M. Merlet, ancien archiviste d'Eure-et-Loir, d'avoir bien voulu contrôler notre copie.
(2) Serait-ce le père de Michel *de la Huguerye* ?

Digitized by Google

Fabien *Beuillé*.
M. le bailly de Chres Jehan Jacques de *Givès* (1).
Mademoiselle la controlleur de *Normandye*.
Monsieur Mathurin *Trouillard*, procureur au siège présidial.
Me Hubert *Cailleau*.
Madamoiselle de la *Saulsaie*.
Michel *Bachelier*.
Claude *Leduc*.
La Vve feu Pierre *Lambert*.
La vefve feu Me Florian *Havardin*.
Guillaume *Trouillart* l'aisné.
Me Jacques *Halligre*, eslu.
Me Thomas *Laurent*.
La Vve Me Estienne *Symon*, en son vivant conseiller.
Philippe *Bizet*.
Monsieur *Duru*, conseiller.
Symon *Couart*, sergent royal.
La Vefve de feu Jehan *Arondéau*.
La Vve de feu Jehan *Fachu*.
Marin *Langlois*.
La vefve feu Denis de *Lorme*.
Me Pierre des *Saintes*, lieutenant criminel de Chres.
Monsieur le lieutenant géneral (2).
Me Jehan *Pineau*, advocat.
Jehau *Guilier*.
Me Estienne *Rabot*, conseiller.
La vefve feu Jehan *Soret*.
Estienne *Fournier*.
Claude *Savart* l'aisné.
Me Ygnace *Olive*, advocat (3).
La vefve de feu Hubert *Guillart*.
Mr Raoul *Halligre*, greffier du bailliage.
Madame La baillifve de Chasteauneuf.
Louis *Brébion*.
Pierre *Lenoir*.
Me Guillaume *Montéan*.
Jehan *Robert*,
Monsieur *Cheneux* (4), eslu.

(1) Il était « surveillant de l'Église » en 1563, nous apprend Th. de Béze, qui l'appelle à tort de *Ginais* (1,411, éd. de Toulouse).

(2) Peut être *des Reyauts* ?

(3) Il sera plus tard délégué du tiers aux États de Blois (1578. Cf. Souchet, IV, 101).

(4) Appelé ailleurs *Cheneaux*. Une dame *Chesneaux* faisait partie, à la même époque, de la maison de Renée de France, duchesse de Chartres.

Digitized by Google

Me Jehan *Cunot*.
Jehan *Godde*.
Monsieur *Grenet*, eslu.
La vefve feu Pierre *Couldrier*
Monsr *Baussan*, eslu.
Raoul *Desfreix*.
Gilles *Lebeau*.
Anthoine *Roussignol*.
Michel *Suyreau*.
Claude *Boutroue*.
Jehan de *Janville*.
Pierre *Menyeulx*.
Me Girard *Halligre*, Recepveur des domaine de Chres.
La vefve feu Jehan *Rebourts*.
Guillaume *Boisset*.
Me Philippe *Lasnier*.
Roulland *Roullyn*.
La vefve Robert *Tardiveau*.
Lancellot *Poullart*.
Cosme *Mellet*.
Monsieur de *Marmereau*.
Me Noël *Richard*, eslu.
Me Richard *Chollet*, eslu.

HENRY LEHR.

LES PROTESTANTS DE METZ DÉNONCÉS PAR LE COADJUTEUR DE L'ÉVÊQUE (1644)

L'auteur de ce mémoire, Martin Meurisse, évêque de Madaure, coadjuteur de l'évêque de Metz Henri de Bourbon, duc de Verneuil, fils naturel d'Henri IV, est connu par quelques écrits comme son *Apologie de l'adoration et élévation de l'hostie*, Paris, 1620, son *Histoire des Evesques de l'Église de Metz*, Metz 1634, et surtout, son *Histoire de la naissance, des progrès et de la décadence de l'hérésie dans l'Église de Metz*, Metz, 1642. Il avait, disent les dictionnaires, « plus de zèle que d'érudition ». En tout cas, il était bien qualifié pour écrire l'histoire de la décadence d'une hérésie qu'il s'entendait à merveille à dénoncer au pouvoir. On trouvera dans ce document quelques ren-

Digitized by Google

seignements inédits et curieux sur l'Église réformée de Metz et sur les moyens qu'employaient pour la combattre ses éternels adversaires religieux.

Martin Meurisse mourut à Metz au mois d'août 1644, l'année même où il rédigeait ce mémoire tendancieux.

JOHN VIÉNOT.

Mémoire touchant ceux de la Religion prétendue réformée residenz à Metz, 1644.

Au point que la ville de Metz fut reduicte en l'obéissance du Roy l'an 1552, ceux de Religion prétendue Réformée n'y estoient pour lors, et il ne s'y faisoit profession de aucune religion que de religion Catholique, Apostolique et Romaine. Environ l'an 1560, ceux de la Religion prétendue Réformée s'y glissèrent peu à peu et insensiblement par la connivence du sieur de Vieilleville, lors gouverneur de la Ville.

L'Evesque de Metz, pour lors souverain de la Ville, prévoyant la peine et les difficultez qu'il auroit de s'opposer au torrent impétueux de cette hérésie, fit transport au Roy de tous les droicts de souveraineté qu'il avoit dans la ville, à condition que sa majesté n'y souffriroit jamais d'hérétiques, ce qui n'a point esté gardé.

Par succession de temps, ils ont enfin obtenu permission du roy Henry III de bastir un temple dans les retranchemens de la ville et non ailleurs comme il appert par les lettres de sa majesté du huitième de septembre 1597.

Par la connivence des gouverneurs, au lieu de réduire les hérétiques suivant les ordres du roy dans les retranchemens comme membres pourris et retranchez de l'Eglise, il leur fut permis de bastir un temple dans la ville mesme sur un fonds appartenant à l'Eglise et si proche de deux Eglises que les prétendus Réformés en empeschent notoirement le service, chose bien estrange dans une ville épiscopalle.

Ils ont un autre temple à un petit quart de lieue de la ville nommé la Horgne, lieu très assuré pour eux estant sous la protection des canons de la citadelle et situé entre les deux rivières, duquel il se debvroient contenter et auquel il y auroit grande justice de les réduire. Ils ont un Consistoire qui est comme un petit abrégé d'anarchie où sans aveu et sans le sceu des gouvernens ils traictent de toutes les affaires et d'Estat et de conscience et de police et des finances et du civil, et du criminel, et où les résolutions se prennent de ce qu'ont affaire ceux de la Religion qui ont des charges dans des compagnies réglées et légitimes, résolutions qui sont puis

Digitized by Google

après suivies avec un rusé mesnage du temps et des occasions pour ne manquer jamais à leur coup, consistoire de conséquence très dangereuse.

Ils possèdent cinq places de treize qu'il y a dans le magistrat, quoy que par diverses fois, ils en ayent esté exclus tout à faict, et d'autres fois réduits au nombre de trois et de quatre, et parce qu'ils font en sorte d'estre tousjours les plus forts, ils favorisent ceux de leur parti au préjudice des catholiques. Ils sont maistres de la plupart des mettiers de Metz et traictent si cruellement les catholiques en leur réception que la pluspart ne peuvent estre passez maistres,et ainsi ils demeurent tousjours plus grand nombre en chaque mestier que les catholiques. Ils bastissent un corps à part sans titre et sans raison et dans toutes les occasions où il faut paroistre publiquement, ils font tousjours bande à part, harangues à part, complimens et autres cérémonies, comme si c'estoit un corps privilégié et organe de grande considération et de grande vénération.

Ils font hautement et aussi publiquement en plein jour et avec pompe leurs enterremens, leur baptesmes et leurs mariages, de quoy pourtant ils n'ont aucune permission, et le font contre les défences expresses portées par les édicts.

Ils chantent les pseaulmes de Marot tout hautement et publiquement par les rues. Ils ont et ont tousjours eu des intelligences secrettes et cachées avec tous les Ennemis de la France comme en Alemagne et ailleurs.

Ainsi signé : M. MEURISSE,
Evesque de Madaure.

Collationné à l'original en papier, ce faict et rendu par les notaires du roy en son Chastelet de Paris soubssignez le premier jour du mois d'avril mil six cens quarante quatre (1).

Signé : MOREL et DE BEAUFORT.

(1) Archives Nat. K. 1194.

Digitized by Google

AU PAYS MONTALBANAIS

Bien que de nombreux documents aient été déjà publiés sur ce sujet, on est encore loin de connaître les noms de toutes les jeunes filles protestantes qui, sur les divers points du royaume, furent enfermées dans des monastères, pour fortifier leur foi chancelante ou triompher des répugnances que leur inspirait le catholicisme. On trouvera ci-après une liste des infortunées qui furent mises au couvent de Sainte-Claire de Montauban. Par un étrange retour des choses d'ici-bas, ce couvent, qui fut témoin de leur faiblesse ou de leur constance, mais sûrement de leurs larmes amères, est devenu le siège de la Faculté de théologie protestante. *Sic transit gloria mundi...*

Jeunes Filles protestantes enfermées dans le Couvent de Sainte-Claire à Montauban.

En octobre 1685. La fille du *Sr Barbat* (1).
Décembre 1685 . La fille de *M. Dumons* (2).
Janvier 1686 . . « Le 14 est venue en pension Mlle *de Peccès* (3) ; d^lle^ *de Martin* ; — d^lle^ *Barbat* ».
— « Le 25 sont venues en pension Madame et Mademoiselle de *Bichoze* (4) et les deux demoiselles de *Beirlac* (5) ».
Février » . . . d^lle^ *Arbus* ; — la fille de Mr *Delom* (6)
Mars » . . . . la fille de *Mme de Monteils*.

(1) *La fille du Sr Barbat* : probablement une fille de Jean B. b^e^ de Montauban et de Suzanne Dupuy.

(2) *La fille de M. Dumons* : peut-être l'une des filles du notaire Jacob Dumons.

(3) *Mlle de Peccès* : Jeanne de Péchels, née en 1652, sœur de Samuel (voir les *Mémoires* de ce dernier, édition de Toulouse, p. 42).

(4) *Mmes et Mlle de Bichoze* : Anne du Bousquet de Verlhac et Catherine de Viçose, femme et sœur de François seigneur de Genebrières.

(5) *Les deux demoiselles de Beirlac* : Isabeau et Suzanne du Bousquet, filles de Jacques baron de Verlhac et de Louise de Bar.

(6) *La fille de M. Delom* : probablement Marthe Delon, fille de Paul, ancien conseiller au présidial et de Marie Dubédat.

Digitized by Google

Avril » . . . . . d^lle de *Moulis* (1). — « Le douze a esté ressu la som de vingt sept livres du *Sr de la Boysonnade* (2) pour la pension de trois mois de sa sœur ».

Août . . . 1698 D^lle *Ynard*

Novembre » . . D^lle Marthe *Dalost Tonac* (3).

— « Reçu de Me Mila con^er au Sén^al la somme de trente livres pour le payement de trois mois de pension de d^lle *de Martel* (4) à compter de ce jourd'hui qu'elle est entrée. »

Sont encore enfermées par ordre de l'intendant :

En 1699 . . . . d^ell *Rateri* ; — les 2 filles du Sr *Abel Garrisson* (5) ; — d^lles *Solinhac* ; — d^lles *Regis* et *Colard* (de St Antonin) ; — d^lles *Lacoste* et *Pagés* ; — d^lle *Verdier* ; — la fille de M. *Garrisson* (6) secrétaire du roi.

En 1701 . . . . les trois filles du Sr *Abel Garrisson* ; — d^lles de *Rebaut* (7) et *Régis* ; — les 2 d^lles de *Péchels* (8) ; les d^lles *Darassus* (9), *Bayle* (10), *Belbèse* (11) ; — d^lle *Dubois* ; — d^lle *Dubor* (Duborn) ; — d^lles *Fournier* et *Richard* (de Caussade).

(1) *D^lle de Moulis* : peut-être une fille de J.-J. Moulis, libraire.

(2) Samuel de Péchels, pour la pension de « Mlle Peccès » citée plus haut.

(3) *D^lle Marthe Dalost Tonac* : Marthe de Tonnac, fille de Jean, seigneur d'Alos, demeurant près de Puygaillard, née en 1676.

(4) *D^lle de Martel* : Jeanne Martel, fille du professeur André Martel, condamnée à la réclusion dans un couvent, par le Parlement de Grenoble, le 19 février 1687.

(5) *Les filles d'Abel Garrisson* : Jeanne, Olympe et Thomase Garrisson, filles d'Abel, seigneur de St-Martial, et de Jeanne de Noalhan.

(6) *La fille de M. Garrisson* : Anne Garrisson, fille de Pierre, conseiller du roi, et de Jeanne Latreille.

(7) *D^lles de Rebaut* : des filles de Charles de Rapin, seigneur de Rebeau, et d'Anne Bénech.

(8) *Les 2 demoiselles de Péchels* : Anne et Suzanne de Péchels, filles de Samuel, nées en 1677 et 1685.

(9) *D^lle Darassus* : probablement Isabeau, fille de Marc et d'Anne Fornes.

(10) *D^lle Bayle* : peut-être Paule Bayle, fille du pasteur Jocob B., morte en 1706.

(11) *D^lle Belbèse* : probablement Marie Belvéze, fille du pasteur Guillaume B.

Digitized by Google

En 1703 . . . . D^lle de *Mauvers* (1). . . .
En 1704 . . . . d^lle *Borie* ; — d^lles *de Vienne*, *Durban*, *Casemajou*, *de France*.
En 1706 . . . . d^lle *Dumas*.
En 1709 . . . . d^lle *Marie Duroy*.
En 1716 . . . . d^lle *Rieupeyroux*.

(*Archives* du Tarn-et-Garonne H. 195, 196, 198, 199 Livres des recettes et dépenses du Couvent de Ste-Claire).

Évasions

Tandis que l'on s'efforçait de protéger, à l'abri d'épaisses murailles, le catholicisme de la jeunesse, les évasions continuaient, dans le Montalbanais comme ailleurs. Les archives du Tarn-et-Garonne renferment de nombreux renseignements à cet égard, bien qu'elles soient muettes sur les suites de plus d'une affaire.

Matthieu Gautié, *Bernard Rafine* peigneur de laine, *Jean Bosc* charpentier, *Pierre Boyé* sarger, de Montauban, sont accusés d'avoir contrevenu aux Déclarations du roi faisant défense à ses sujets de sortir hors du royaume sans permission et à toutes personnes de favoriser leur sortie. — Le dossier très incomplet mentionne le procès-verbal de capture fait par le Sr Talemandier, bailli de la ville et marquisat de Langeac, en Rouergue, du 8 octobre 1687, et l'extrait d'écrou des prisons royales de Montauban, du 8 décembre. — Le 7 janvier 1688, le lieutenant criminel ordonne la mise en liberté provisoire sous caution des inculpés. — La sentence définitive manque. (*Arch.* Tarn-et-Garonne. B. 498, non inventorié).

Jean Barrié, chirurgien de Nègrepelisse, contrevenant à la Déclaration royale du 12 octobre 1687. Le dossier très incomplet mentionne le procès-verbal d'arrestation de Jean Barrié (et *d'Abel Roux?*) par Bedel, exempt de la maréchaussée de Quercy, du 15 mars 1688. — Le 29 mars 1688

(1) *D^lle de Mauvers* : une fille de Paul de Rapin, seigneur de Mauvers, et de Cécile de Rapin-Thoyras.

Digitized by Google

Jean Barrié est mis en liberté provisoire sous caution. — La sentence définitive manque. (*Arch.* T.-et-G., B. 498.)

David Marty dit Bandaïré, blancher de Nègrepelisse, est, le 17 mai 1688, l'objet d'une ordonnance d'information, pour avoir guidé, de Bioule à St-Antonin, des nouveaux convertis (lesquels sortaient sans doute du royaume). Il est condamné, le 10 juin, par le lieutenant criminel, à 25 livres d'amende et aux dépens. Le procureur du roi interjette appel devant le Parlement. (*Arch.* T.-et-G., B. 498).

Jean Rouvière, compagnon boulanger, natif de Beauver (Vauvert?) près Nîmes, contrevenant à la Déclaration du 12 octobre 1687. — Le dossier, très incomplet, mentionne le procès-verbal de capture de Jean Rouvière à Montauban, le 14 septembre 1688; et, du même jour, l'ordonnance d'information; un certificat du curé de Beauvoisin qui n'a pas trouvé le nom de Rouvière dans l'état des abjurations; un certificat des officiers et consuls de Vauvert, établissant que Jean Rouvière, boulanger, n'est pas originaire de cette localité comme on le supposait. — La 6 décembre 1688, le lieutenant criminel ordonne que l'inculpé sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire: Jean Rouvière déclare en appeler au Parlement. La sentence fait défaut. (*Arch.* T.-et-G., B. 498).

Marie Bertié, 24 ans, travaillant à faire des perruques, fille de feu Pierre, imprimeur. — *Jean Benech*, 18 ans, fils d'Antoine, bourgeois; — *Hélie Darassus*, 16 ans, fils de feu Marc, officier de guerre; — *Pierre Proa*, 15 ans, écolier ayant fait sa rhétorique, fils d'Isaac, contrôleur d'exploits; — *Paul Bia*, 23 ans, charpentier du faubourg Sapiac; tous les cinq de Montauban; — *Jean Buscarlet*, 19 ans, garçon sellier, de Milhau en Rouergue; — *Isaac Grach*, 25 ans, cordonnier, de Montlaur en Rouergue; — sont à Montauban, le 20 octobre 1693, l'objet d'une information pour avoir voulu sortir du royaume. — Ils ont été arrêtés, savoir : Marie Bertié près du fort de l'Écluse; Benech, Darassus et Proa à St-Germain, entre Sardou et Nantua; Bia à Sardou; Buscarlet et Grach à Châtillon; ils ont été ensuite enfermés au fort de l'Écluse. Le 13 septem-

Digitized by Google

bre, M. d'Herbigny intendant de Montauban, prévenu de leur arrestation, les envoie chercher pour faire leur procès. — Ils sont mis en liberté provisoire sous caution, sur leur requête, après leur interrogatoire. — Le dossier ne mentionne pas l'issue du procès. (*Arch.* T.-et-G., B. 498).

Suzanne Debia, veuve de Pierre Lescure bourgeois, et ses filles Esther et Suzanne Lescure, parties de Montauban en août ou septembre 1699, sont décrétées de prise de corps le 18 septembre, et, convaincues d'être sorties du royaume sans permission, sont condamnées par contumace, le 14 novembre, à être « rasées et recluses dans l'hospital de cette ville de Montauban pour y rester leur vie durant » et leurs bien sont confisqués. (*Arch.* T.-et-G., B. 498).

Marie Salamon, femme de Ramond Barbazan, sortie du royaume pour fait de religion en septembre 1704, est condamnée par contumace, le 4 avril 1705, par le présidial de Montauban, à être « recluse dans l'hospital général de cette ville pour y rester sa vie durant », et ses biens sont confisqués. (*Arch.* T.-et-G. B., 498).

Marc Bongrat, m^e^ boulanger, sa femme et ses enfants quittent Montauban au printemps de 1724, et, par Bordeaux, gagnent Londres. Ils sont condamnés par contumace, le 28 novembre, Marc Bongrat aux galères à perpétuité, et sa femme à la réclusion dans l'hôpital général de Montauban. (*Arch.* T.-et-G., B. 529).

Affaire des demoiselles de Noalhan, Delmas, Portal et d'autres particuliers, inculpés d'irrévérence envers le St-Sacrement, en 1750.

Cette affaire montre une fois de plus que, si la législation draconienne qui régissait les protestants subissait, par intervalles, quelques adoucissements dans son application, le fanatisme restait toujours le même. On n'avait pas osé à Montauban, en 1750, poursuivre avec la rigueur d'autrefois ceux qui « manquaient de respect

Digitized by Google

au « Saint-Sacrement ». On se contentait de les réduire par de fortes amendes, aussi éloquentes d'ailleurs que des mesures plus barbares, pour établir le cas que l'Église catholique fait, malgré ses déclarations, de la liberté des dissidents.

« Le procureur du Roy en la Cour... demeure informé que, lorsqu'on porte le St-Sacrement aux malades, il arrive journellement que plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe, au lieu de se mettre à genoux et en état de respect, se renferment dans les maisons ou se détournent dans les rues sans s'arrester et faire l'adoration du S^t. Sacrement; que notament lundy dernier, vingt neuf juin, fette de St Pierre, dans le temps qu'on portoit le St-Sacrement dans le fauxbourg de Lacapelle, on vit, au grand scandale de la religion, nombre de particuliers qui étoint dans la promenade des Cordeliers en venir à cet excès d'irrévérence, non seulement de ne point fléchir le genouil, mais encore de continuer leur promenade avec affectation et comme par mépris pour la majesté du Dieu vivant; mais, attendu qu'une conduite aussy audacieuse ne peut qu'exciter le zelle du ministère public, et qu'il est du devoir de sa place d'arrêter le cours de ces abbus et de ces irrévérences aussy contraires à la gloire de Dieu qu'aux règles de l'Église, et également proscrits et défendus par les ordonnances de nos Roys et arrêts de règlement », — il requiert le lieutenant criminel au siège présidial de Montauban d'ouvrir une information contre les particuliers coupables d'irrévérence envers le St-Sacrement (6 juillet 1750).

L'information terminée, le procureur du roi conclut à la condamnation de Mlle de Noalhan appelée de Mercier, de Mlle Delmas et de Mlle Portal, à 1 000 fr. d'amende chacune, et au relaxe des autres inculpés.

Par sentence du 3 octobre 1750 le lieutenant particulier assesseur criminel condamne: Dlle *Louise de Noalhan* appelée *de Mercier*, 31 ans, fille aînée de Pierre de N. ancien procureur du roi au bureau des finances, à 200 livres d'aumônes; Dlle *Marquette Delmas*, 16 ans, fille aînée de

Digitized by Google

Delmas notaire, et Dlle *Anne Portal*, 16 ans, fille aînée du Sr Louis P. aîné md, en 20 livres chacune d'aumône applicables, moitié à l'hôpital général de Montauban et l'autre moitié aux les pauvres de la paroisse St-Jacques ; — et il relaxe *Simon Delon Cousin*, 18 ans, fils aîné de Jean D.C. négociant ; *Jn Fs Lescure*, 21 ans, négociant, fils cadet du Sr Lescure négociant du faubourg Villebourbon ; *Jn Guichard d'Escorbiac de Billières*, 22 ans, ancien capitaine au régiment Vastan, fils de T. d'E. de B. trésorrier de France au bureau des finances ; *Isabeau Duges*, 17 ans, fille aînée de Fs. D. suivant les finances ; *Anne de Noalhan*, 26 ans, fille cadette de Pierre de N. ; *Jeanne Bonnet*, 40 ans, épouse du Sr Duc receveur des tailles ; *Rose Canitrot*, 66 ans, veuve de M. Samuel de Colom Sgr de St Nauphary ; — et met hors d'instance : *Jeanne Elsabeth de Rieupeyroux*, 52 ans, épouse de M. *Jacques de Rapin Seigneur de Mauvers*, et sa fille *Marie* appelée *de Thoiras*, 20 ans ; *Marie Aribert*, 21 ans, épouse d'*Isaac Rigail*, négociant de Villebourbon ; et *Marie Catherine de Vielzmaisons*, 21 ans, épouse de noble *Pierre Du Roy*. Peut-être fait-il droit *verbalement* aux réquisitions du procureur du roi tendant à enjoindre aux inculpés « de se mettre à l'avenir plus régulièrement en état de respect à la rencontre du St-Sacrement, et à tous autres particuliers de s'arrêtter aussi à la rencontre du St-Sacrement dans les rues, de mettre pied à terre et de se mettre à genoux pour lui rendre l'honneur et le respect qui lui est dû, sans se retirer et s'enfermer dans les maisons et autres lieux, en vertu et conformément aux arrêts du parlement et sous les peines y contenues ». (*Arch.* Tarn-et-Gar., B. 559).

G. D.

Digitized by Google

Mélanges

LE CIMETIÈRE DES PROTESTANTS DE PARIS PRÈS L'HOPITAL DE LA TRINITÉ (RUE SAINT-DENIS)

Le *Bulletin* a publié en ces dernières années des articles et plans relatifs aux deux cimetières affectés, sous le régime de l'édit de Nantes, aux protestants parisiens, dans les faubourgs de la rive gauche (1); il y avait, sur la rive droite, dans l'intérieur de l'enceinte de la ville (2), un troisième cimetière, peut-être le plus ancien, puisqu'il en est question dès 1576. M. Read en a déjà parlé en 1862 (p. 351-359) et 1863 (p. 147), et M. Coquerel, incidemment, en 1866 (p. 466); mais au bout d'un demi-siècle il est permis de reprendre ici le sujet en quelques mots, et d'y joindre un plan permettant de retrouver dans le quartier actuel l'emplacement de ce cimetière, comme cela a été fait pour les deux autres.

*
* *

Le cimetière de la Trinité, d'abord destiné aux malades décédés à l'hôpital, servit ensuite aux pestiférés et autres victimes des épidémies (3).

Sur le *Vray pourtraict naturel de la ville, cité, université et faubourgz de Paris*... publié à Paris par O. Truschet sous Henri II, reproduit en 1877 chez M. Champion,

(1) 1902, p. 94, art. de M. N. Weiss, *le cimetière Saint-Marcel* (aujourd'hui 8, rue Amyot); 1906, p. 249, art. de M. J. Pannier, *le cimetière Saint-Germain* (aujourd'hui 30, rue des Saints-Pères). Cf. 1905, p. 457; 1899, p. 666, etc.

(2) L'enceinte de Philippe-Auguste (en dehors de laquelle se trouvait l'hôpital fondé en 1202), était vers le n° 114 de la rue Saint-Denis; à partir de Charles V la ville s'étendit jusqu'à l'emplacement actuel de la Porte Saint-Denis.

(3) Ainsi en 1418, *Journal d'un bourgeois de Paris*.

Digitized by Google

on voit. très nettement délimité, le « cimetière de la Ternité ». Au nord, à l'ouest et au sud, une rangée de bâtiments le sépare de la « rue Gairin Boisiau », de « la Grant rue Saint-Denis », et de la « rue de Garnetal ». La chapelle est à l'angle sud-ouest de ce quadrilatère. Dans le cimetière, vers le milieu, on voit un calvaire et plusieurs tombes ; à l'est, il y a un mur percé d'une porte cochère qui donne directement sur une petite place communiquant au sud-est avec la rue de Garnetal.

Sur le plan de du Cerceau (1555), on voit également ce cimetière, et au nord-est de la porte cochère, un espace planté d'arbres.

Sur le plan de Quesnel (1609), le dessin des maisons avoisinantes est tel que cet espace ne se voit presque plus. Mais il est très apparent (sans arbres) sur le plan de Mérian (1615) et sur celui de Melchior Tavernier (1628).

Le plan de Gomboust (1652) qui signale rue des Saints-Pères le *Cimetière des prétendus réformés*, ne porte aucune indication semblable près de la Trinité, mais on voit, au nord, des terrains vagues auxquels aboutit la « rue Basfours » (planche VI de la réimpression de la Société des Bibliophiles français, 1858).

La Caille (*Description de la ville de Paris* etc., 1714, f°23) indique à droite de la rue Saint-Denis :

1° *L'Hôpital de la Trinité;*

2° *Un passage* non dénommé aboutissant à un espace vide entouré de bâtiments, au fond duquel (dans la partie la plus éloignée de la rue Saint-Denis) se trouve un rectangle planté de croix, avec un petit monument adossé à la limite orientale.

3° Le *cul-de-sac de Basfour* aboutissant à un terrain rectangulaire planté d'arbres, dont la limite septentrionale est séparée de la rue Guérin-Boisseau par une rangée de bâtiments appartenant à des particuliers.

Sur le plan de Turgot (1734-39) on voit encore une cour avec quelques arbres, mais toujours sans aucune légende.

Digitized by Google

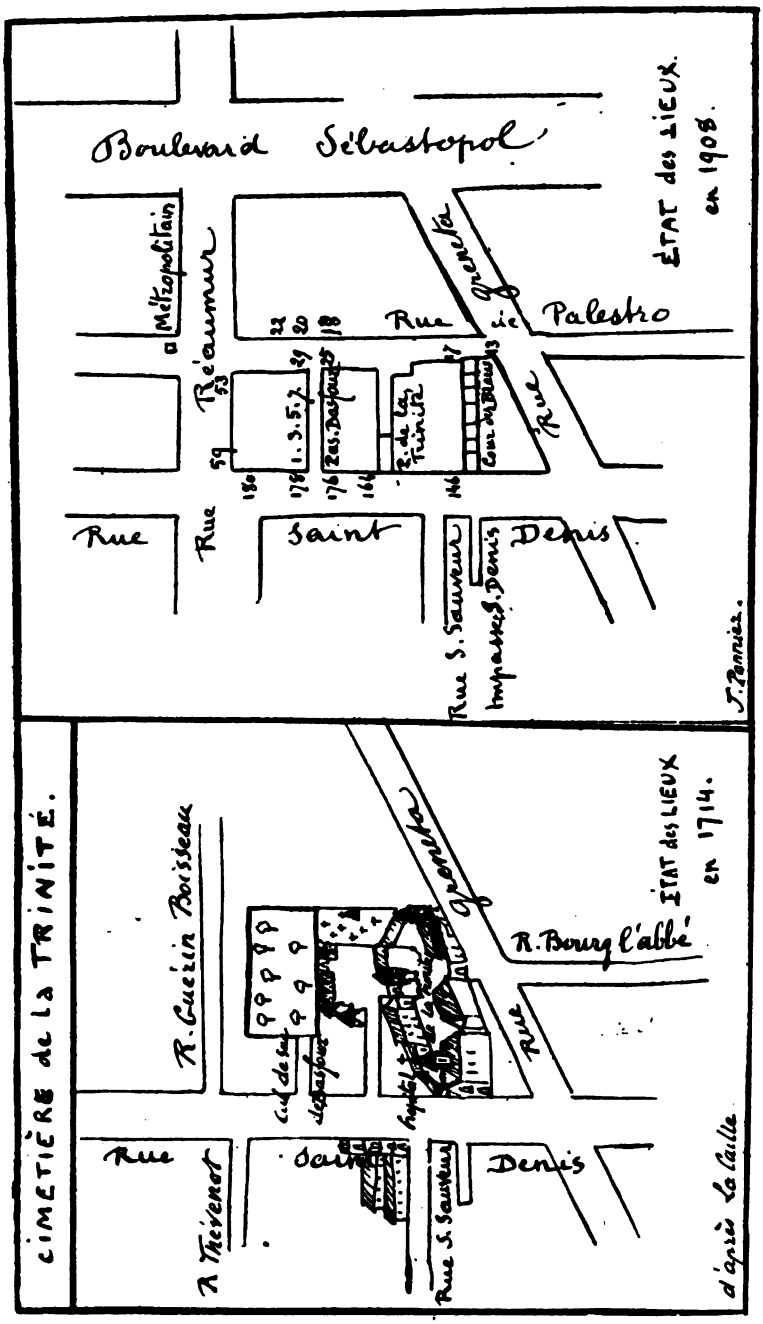
Boulevard Sébastopol
Métropolitain
Réaumur
Rue de Palestro
Grenéta
Rue
Rue Saint Denis
Rue S. Sauveur
Impasse S. Denis
ÉTAT des LIEUX en 1908.
J. Pennier.
CIMETIÈRE de la TRINITÉ.
R. Guérin Boisseau
R. Bourg l'abbé
Rue Saint Denis
R. Thévenot
Rue S. Sauveur
ÉTAT des LIEUX en 1714.
d'après La Caille

A tous ces plans, qu'on peut voir à la Bibliothèque historique de la ville de Paris et ailleurs, il faut en ajouter un que M. Read avait découvert aux Archives de l'assistance publique et qui datait de 1697.

On y constatait, paraît-il, que la partie du cimetière de la Trinité affectée aux protestants était située au bout septentrional, et mesurait 63 toises de superficie (sur une étendue totale de 1172 toises), soit environ deux cent cinquante mètres carrés seulement (1).

*
* *

Aujourd'hui, voici quel est l'état des lieux. Lorsqu'on monte la rue Saint-Denis en venant de la rue Greneta, on voit à droite, au n° 146, communiquant avec la rue par une voûte faisant partie d'une vieille maison, la *Cour des Bleus*. Ce nom est évidemment un souvenir du costume bleu que portaient les « pauvres enfants mâles » qui étaient surtout recueillis dans ce très ancien hôpital fondé au XIIIe siècle. Et il semble que la chapelle devait être entre la « cour des Bleus » et la rue Greneta (qu'elle n'atteignait pas). C'est donc l'emplacement de l'ancien hôpital que l'on traverse en passant sous quatre maisons avant de déboucher 15, rue de Palestro.

En face du n° 13 se trouvait une autre porte de l'hôpital, dans l'axe de l'ancienne rue de Bourg-l'Abbé qu'a remplacée, dans la seconde moitié du XIXe siècle, la rue de Palestro. La rue nouvelle a été alors prolongée vers le nord à travers les anciennes dépendances de l'hôpital de la Trinité.

Rue Saint-Denis n° 164, sous une maison également, on entre dans le *passage de la Trinité* qui monte ensuite en pente douce, à ciel ouvert, vers la rue de Palestro, où la maison n°s 19-21, ancienne, paraît correspondre à celle qui était près d'une porte entre deux cours sur le plan de 1714.

(1) Cf. Douen, *Révocation à Paris*, I, p. 149.

Digitized by Google

Enfin, entre les nos 176 et 178, rue Saint-Denis, s'ouvre le *passage Basfour* qui — contrairement aux deux précédents — ne passe sous aucune maison, et correspond exactement, dans la partie voisine de la rue Saint-Denis, au cul-de-sac du plan de 1714. La maison d'angle, 176, rue Saint-Denis, est encore très ancienne. Plus récente est déjà celle de l'autre angle qui, avec la suivante nos 1 et 3 passage Basfour) formait sans doute le côté septentrional de l'ancien cul-de-sac. Les constructions modernes qui suivent : nos 5 et 7 du passage Basfour, n° 29 de la rue de Palestro, ont probablement été élevées sur l'*emplacement de l'ancien cimetière*, dont le fond est représenté aujourd'hui par la chaussée et les trottoirs de la rue de Palestro devant les nos 20 et 22. Le n° 18 longerait le cimetière plus petit, perpendiculaire à l'autre, indiqué sur le plan de 1714, qui était alors tout ce qui restait du grand cimetière représenté sur le plan de O. Truschet.

Lorsqu'on a tracé la rue de Palestro, on a trouvé un grand nombre d'ossements qui ont été déposés dans la partie des catacombes à laquelle on accède par la rue Dareau, ainsi que l'indique une inscription placée à cet endroit, sous le XIVe arrondissement.

Parmi les protestants les plus célèbres qui furent enterrés au cimetière de la Trinité, on peut citer le musicien Claude Le Jeune, dit Claudin, en 1600 (1), et l'ingénieur Salomon de Caux (1626), dont le nom a été donné à une rue voisine, le long du square des Arts-et-Métiers (2).

Jacques Pannier.

(1) *Bull.*, 1852, p. 207 ; 1863, p. 275, etc.
(2) *Bull.*, 1862, p. 301, 406, 443 : 1863, p. 279, etc.

Digitized by Google

AVANT ET APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

Chronique des événements relatifs au Protestantisme de 1682 à 1687 (1)

A Paris, le 24e Novembre 1685.

Toutes les fois qu'on avoit parlé au Pape de ce que le Roy faisoit en France à l'occasion des Religionaires, il disoit que c'estoit l'action d'un grand Politique : mais depuis qu'il a appris la révocation de l'Édit de Nantes, il a dit que c'estoit l'action [d'un Roy] véritablement chrestien et catholique.

Le Duc de Mantoue est allé à Rome pour obtenir la dissolution de son mariage. Ce Prince fait fortifier avec beaucoup de soin la forteresse de Guastalle : ce qui donne beaucoup de jalousie à toute l'Italie, parce qu'on croid que c'est pour mettre cette place entre les mains des François, qui par ce moïen seroient maitres du Pô.

... L'on croid que le Roy demandera aux Hollandois de luy rendre tous les Religionaires françois qui se sont retirez dans leurs Estats. Ils se doivent souvenir ce que c'est que sa mauvaise satisfaction.

Le Roy d'Angleterre veut faire vuider de ses Estats tous les Religionaires françois qui s'y sont retirez, mesme les naturalisez. Il a fait changer dans l'Eglise Wallonne de Londres les prières qui s'y faisoient à l'usage des Calvinistes de France et leur a fait prendre la Liturgie anglicane.

Le duc de Saxe est prest à se déclarer Catholique et tous les Princes de sa maison. Il a envoïé un Jésuite à Rome pour ce sujet, et afin de conserver tous les benefices dont luy et ses predecesseurs ont joui depuis leur séparation : ce qui ne sera pas difficile à obtenir (f° 85).

Les plus considérables de la ville de Dieppe se sont faits catholiques. Il n'y a que le petit peuple qui a peine à se résoudre. On a r'enforcé les Dragons à Rouen dans les maisons qui sont demeurées de la Religion.

On a sû que Madame de Vieillevigne, célèbre Religionaire dans le païs Nantois, faisoit des assemblées chez elle pour prier Dieu.

(1) Voy. plus haut, p. 88-91.

Digitized by Google

On l'a menée en prison à Nantes avec tous ceux que l'on a trouvé chez elle qui estoient de la religion.

Le Roy a voulu voir Chardon, Avocat, qui a changé depuis peu. Il luy a dit fort obligeamment qu'il estoit bien aise de voir un homme de son mérite qui prenoit le bon party, que s'il avoit affaire de luy, il le trouveroit toûjours.

Les soldats aux Gardes qui ont esté à Villiers le Bel aïant trouvé des maisons sans maistres, ils avoient commencé à les démolir : mais les maistres estants revenus et aïant déclaré qu'ils estoient catholiques, le Roy a fait refaire ce qui avoit esté démoly.

M. et Madame de Chamilly font de grandes conversions des Luthériens á Strasbourg. Le plus célèbre Ministre s'estant converty, il a fait faire de merveilleuses conversions.

... Le Nonce a remercié le Roy de la part de S. S. de ce qu'il a bien voulu remettre à son arbitrage les intérests de Monsieur avec le Prince Palatin.

Par ordre du Roy l'on a mis Mlle de Crenan dans un convent à la campagne (f° 85 v°).

A Paris le 28e Novembre 1685.

... L'on continue de dire que l'Électeur de Saxe négocie avec Rome pour se faire catholique et que les princes de Brunswic ont le mesme dessein.

On a publié un jeusne général en Hollande pour obtenir de Dieu la consolation pour leurs frères de France.

A l'ouverture du parlement d'Angleterre le Roy a fait une grande harangue où il fit connoître la nécessité d'avoir des troupes réglées et le peu de service qui se devoit attendre des milices, que sans les troupes qu'il avoit foit venir de Hollande et celles qu'il avoit levées, il ne seroit jamais venu á réduire les Rebelles, que ces troupes maintiendroient la paix au dedans et le feroient respecter au dehors ; que s'il avoit des officiers et des soldats qui n'eûssent pas fait le serment de primatie qu'il estoit assûré d'eux et de leur longue expérience, qu'ils délibérassent au plûtost là-dessus pour faire les fonds nécessaires pour cette dépense. La chambre haute en a remercié le Roy ; mais la Basse a esté étonnée de cette proposition ; et on ne doute point que la chose ne réüssisse au gré du Roy.

L'on continue à faire des conversions. Il y a eû quelques Châteaux de Gentislhommes rasez pour n'avoir pas voulu obéïr d'abord, deux auprés d'Agen, un en Bretagne et l'autre en Poictou.

Banage, le plus célèbre Avocat de Rouen, a esté arrêté, quoyque converty. On a des preuves que c'est un de ceux qui fournissoit de l'argent au Duc de Mon-mouth.

Digitized by Google

Par arrest du Parlement d'Orange, la ville est entièrement convertie.

Plusieurs femmes de la Religion, en Dauphiné, s'estant habillées en hommes, bien montées et bien armées, ayants quelques hommes avec elles, elles sont allées au Pont de Beauvoisin pour forcer les Gardes. Le combat a esté rude; quelques soldats y ont esté tuez et 4 de ces femmes et quelques autres blessées. On a enfin pris les femmes et menées en prison (1).

L'on prétend qu'il y a 4 ou 5 familles que le Roy ne pressera pas de changer de religion, à cause des grands services qu'ils ont rendu, comme le maréchal de Schomber, le comte de Roye, le marquis de Ruvigny (2) Duquesne et Madame Duras.

On amène avec grand soin Castel (en marge : « d'autres disent Candet pour Castel ») (3) et Desvallons. Celui-cy est françois, lequel estoit sorti du Roïaume pour quelque méchante affaire où il s'estoit trouvé. Ce françois aïant fait amitié avec Castel, il découvrit qu'il avoit un pernicieux dessein. Il en donna avis icy et qu'il y avoit d'autres gens de la mesme caballe. On prit des mesures avec Desvallons pour se saisir de ce scélérat. Pour ce sujet il l'emmena à une foire à Spire. Il s'y trouva des gens qui les ont enlevez et on a mis les fers aux pieds et aux mains à l'un et à l'autre. 60 officiers les gardent à veue d'œïl. 6 mangent avec eux et y font manger les hôtes et hôtesses par tous les lieux où il passent; ils arriveront icy dans 2 jours, et Mr de la Reynie a ordre de faire leur procés.

... Le Roy a donné pension à Vivien, cy devant Huguenot et le fait inspecteur général de la cavalerie (f° 86 v°).

(1) Il s'agit de la troupe conduite par Mlle de la Châtre, voy. Arnaud, *Hist. des Prot. du Dauphiné*. III, 400. — On lit dans les *Mémoires de Sourches*, au 6 décembre : « En ce temps là les Huguenots qui ne vouloient point se convertir cherchoient mille inventions différentes pour sortir du royaume. Il y avoit quelque temps qu'une troupe d'hommes et de femmes de cette religion, au nombre de cinquante ou soixante, avoient entrepris en Dauphiné de forcer les passages gardés, et même les femmes avoient été les premières à faire le coup de pistolet; mais étant arrivés à un pont que les paysans avoient rompu et dont ils avoient retiré les planches, ces malheureux ne purent passer et furent environnés par ceux qui les poursuivoient, qui en tuèrent une partie, et emmenèrent tout le reste prisonnier. » Suit le récit, trop long à reproduire ici, et qui sera signalé plus bas, de la tentative d'évasion arrêtée en Lorraine par M. de La Bretesche (*Ibid*, p. 239-241).

(2) Voir plus haut, *Bulletin*, 1907, p. 280, n. 2 et p. 560, n. 2.

(3) Plus loin le nouvelliste écrira *Cardet*. Cette arrestation qui amena des difficultés diplomatiques avec l'Electeur Palatin, ne semble en rien se rattacher à la question religieuse. J'ai cependant maintenu les diverses informations qui concernent cette affaire obscure, à cause de la note du marquis de Sourches, ainsi conçue, qu'on lit au 28 novembre : « On disoit alors qu'on avoit arrêté dans le Palatinat du Rhin trois ou quatre hommes qui avoient conspiré contre le Roi et qu'on les avoit amenés à la Bastille. On murmuroit aussi qu'on en avoit arrêté quelques uns à Versailles ; mais il n'était pas sur-

Digitized by Google

A Paris le 2e Décembre 1685.

... Lorsque le Duc d'Estrées apprit au Pape la révocation de l'Édit de Nantes, S. S. ne se pût empêcher de l'embrasser fort tendrement. Cet Ambassadeur crût dans le moment trouver un temps propre pour demander quelque grâce à S. S., laquelle reprit son sérieux et son froid ordinaire, ce qui empescha ce Duc de poursuivre son dessein.

... Les Suisses, tant catholiques que Protestans, reçoivent fort bien les Religionaires de France qui trouvent le moïen de s'y retirer, nonobstant les remontrances que Mr Tamboneau, Ambassadeur de France leur a pû faire. Ils ont mesme fait une collecte pour eux.

Les Estats Généraux et les villes particulières de Hollande, mesme Amsterdam, n'ont plus le dessein de réformer leurs troupes;

prenant que parmi tant de hugnenots que l'on persécutoit pour les faire changer de religion, il s'en trouvât quelques uns qui eussent la tête assez mal timbrée pour regarder comme une tyrannie ce qu'on ne faisoit que pour leur bien, et pour prendre sur cette idée, des résolutions extraordinaires. » p. 336. Il s'est fait une confusion entre Jean Cardel et le ministre Paul Cardel, sieur du Noyer, fils de Jean Cardel, avocat à Rouen (Haag, III, 24. 2e col. t. III, col. 756). Né le 18 juin 1654, ministre à Grosmenil, à quatre lieues de Rouen dès 1681, il se retira lors de la Révocation, en Angleterre d'abord, puis en Hollande. Son père était réfugié à Harlem. Parti de Hollande en 1688, avec *Cottin*, dit *Lahaye*, il fut incarcéré le 2 mars 1689 à la Bastille. Dès le 18 avril 1689, il avait été transporté dans le plus grand secret aux îles Sainte-Marguerite où il mourut le 23 mai 1694 après y avoir perdu la raison (O. Douen, II, 563; Haag. 2e éd. *ibid.* Voir aussi O. Douen *La Révocation à Paris*, t. II, p. 526. «Le 1er mars 1689, la Reynie recevait encore l'ordre d'apporter toute l'application nécessaire pour faire arrêter le ministre qu'on croyait être à Paris. Il y en avait alors plusieurs : Paul Cardel et Cottin arrivaient ensemble à la fin d'octobre 1688 et quelques autres venus depuis. Trahi par une femme qu'il était allé prendre pour le conduire chez une malade, Cardel fut arrêté et mis à la Bastille le 2 mars. » Cf. p. 563 et *Les premiers Pasteurs du désert*, I, p. 172-202. Sur Daniel Cottin, voir *ibid*, p. 203-216. — M. Douen conteste (p. 183), l'arrestation du mois d'octobre et l'incarcération à Vincennes, dont il n'a pas trouvé trace. Le silence de Jurieu dans sa lettre où il parle de *l'arrestation* du 2 mars appuie en effet cette manière de voir. Cependant on lit aux pièces publiées dans le *Bulletin*, p. 250, tirées des cartons de la préfecture de police: « 1690, papiers du nommé Cardet sieur Desnoyer, ministre de la R. P. R. qui etoit détenu cy devant à Vincennes, d'où il a été transféré à la Bastille le 4 août 1690. (ce qui est inexact), mort subitement ?... etc. » On le confond donc avec Jean Cardel (Cf. *Bullet*. XI., p. 250-251 et IV, 120-123 et 372) qui mourut à la Bastille le 13 juin 1715. Voir aussi (Douen, I, p. 185), la lettre du 15 mars 1689 qui raconte l'interrogatoire de Cardel, (Ms. Court); Ravaisson, *Archives de la Bastille* t. IX. p. 167, *Mémoires sur la Bastille*, I, 235. Le 20 nov. 1689 La Reynie avait ordonné d'arrêter tous ceux qui iraient au prêche de l'envoyé de Brandebourg, mais d'attendre pour cela qu'ils en sortissent et fussent déjà assez éloignés de la maison (Reg. du Secret, O 32, f° 314). Douen *Les premiers pasteurs* I, p. 177. fr. 7055 f° 89) et suiv.; sur Jean Cardel, né à Tours, voir Douen, p. 195-199; sur Desvallons, voir le *Bulletin*, IV, 205 et Douen, *l. c.*, p. 196.

Digitized by Google

au contraire, ils les veulent augmenter, voyant l'estat où sont les choses, tant en France qu'en Angleterre.

Ainsi le Prince d'Orange est venu à bout de ses prétentions. Ces provinces craignent qu'on ne leur fasse la guerre de l'un ou l'autre Royaume.

Tous les Religionaires du Havre se sont faits catholiques sans Dragons.

Le Sr. Amproux, Conseiller au Parlement de Paris, s'est aussi fait catholique et a repris sa place. Il y a lieu de croire que les autres suivront son exemple, le Parlement ayant rendu un Arrest sur le Réquisitoire du Procureur général qu'ils eûssent à apporter leur démissions aux parties casuelles pour y recevoir leur r'emboursement de la première finance.

Quelques-uns de la Religion de Paris ont abandonné tous leurs biens, et entr'autres la veuve Formont, banquier et ses deux fils, qui ont abandonné leurs maisons avec tous leurs meubles et pour plus de 200 000 livres d'effets.

Cinquante-six ministres du Languedoc se sont faits catholiques à deux fois.

Mr Saintot est allé de la part du Roy trouver tous les Ambassadeurs, Envoïez et autres ministres des Princes protestans pour les prier de ne point faire faire chez eux le presche en françois et de ne point souffrir les sujets du Roy. Plusieurs ont répondu qu'ils faisoient faire le presche en leur langue, mais qu'ils ne connoissoient point ceux du dehors et que c'estoit au Roy à empescher que ses sujets y viennent. (f° 87).

A Paris le 5e Décembre 1685.

... L'on est fort content en Italie de ce que le Roy a remis à l'arbitrage de S. S. les intérests que Monsieur a sur la succession du feu Prince Palatin (1). Cela fait voir que la France n'a pas dessein de rompre la paix. Le Pape en a beaucoup de joye en son particulier, ce qui auroit fait espérer qu'il auroit accordé la Régale s'il estoit d'une autre humeur (2).

... Les Princes Protestans d'Allemagne sont fort mécontents de ce qui se fait en France à l'égard des Religionaires (3). L'Électeur

(1) Voir plus haut, *Bulletin* 1907, p. 278, n. 3, au 8 sept. 1685.

(2) On verra plus loin que l'Empereur fit opposition à cet arbitrage. Il apparaît clairement ici, comme à propos de l'audience du duc d'Estrées et de sa demande si froidement accueillie, que Louis XIV attendait tout autre chose, en retour de ce qu'il tenait pour un éminent service rendu à l'Église catholique, que de platoniques éloges. La concession de la Régale et la fin des résistances de Rome s'obstinant à refuser les Bulles des évêques nommés, signataires des propositions de 1682, lui paraissaient le moindre salaire de sa « glorieuse » mesure.

(3) Sourches écrit, au commencement de décembre : « Les ministres des princes étrangers huguenots faisoient alors de grandes plaintes de ce que le

Digitized by Google

de Brandebourg, comme par représailles, a fait deffenses à tous ses sujets catholiques d'aller entendre la messe chez l'envoïé de France, n'empeschant pas qu'ils n'aillent chez les autres ministres des Princes catholiques.

L'Électeur Palatin qui a déclaré aux Protestants ses sujets qu'il les prenoit en sa protection, aussi bien que tous les autres qui se voudroient retirer chez luy, a fait faire de grandes plaintes icy que l'on ait enlevé Castel et Desvallons sur ses terres; mais il sera aise de s'en excuser quand on sçaura que c'est pour crime de lèze majesté au premier chef. Ils sont arrivez et logent séparément dans la Bastille. C'est à l'Abbé Morel, envoïé de France auprez de cet Électeur, que Des Vallons s'est premièrement déclaré, et le marquis de Chamilly, Gouverneur de Strasbourg (1), en a fait la capture (f° 88).

... Le Roy d'Angleterre n'a pas obtenu de son parlement tout ce qu'il a souhaité (2)... A l'égard du Test, c'est-à-dire pour le serment de suprématie, il a esté remis à une autre fois à en délibérer... Dada, envoïé de S. S. a eû audiance publique de S. M. B. en habit de cavalier...

Plusieurs Missionaires de tous ordres sont allez dans les Provinces pour instruire les nouveaux catholiques. L'on a redoublé les Dragons à Rouen, chez les plus opiniâtres de la Religion. Le médecin Monginot, Religionaire, qui se mêloït icy de dogmatiser, a esté envoïé en exil à Noyon.

Le logement qu'avoit le maréchal de Schomber dans le palais de Versailles a esté donné à Stoppa, colonel suisse (3).

Madame de Duras est morte dans sa Religion (4). Les 4 con-

le Roi avoit fait détruire le cimetière où l'on enterroit à Paris les étrangers qui n'étoient pas catholiques. Et M. de Meyerkrôn, envoyé extraordinaire de Danemark, disoit publiquement dans Versailles que c'étoit une cruauté inouïe et qui étoit directement contraire au droit des gens. » (p. 336). On a droit de s'étonner que ces plaintes n'aient pas été entendues.

(1) Voir, plus haut, au 24 novembre 1685.

(2) Sur l'échec des demandes de Jacques II au parlement, voir Sourches, au 28 novembre, p. 335, qui conclut ainsi : « Cependant il fut résolu qu'on donneroit de l'argent au roi sans déclarer en quelle quantité; mais on ne lui accorda pas la liberté d'avoir ouvertement des officiers catholiques dans sa maison, comme il le demandoit. »

(3) Stoppa, nommé colonel au commencement d'octobre 1685, au préjudice de M. d'Erlach, un converti cependant, « n'étoit pas, dit Sourches, des cantons suisses, mais de ces vallées qui leur sont sujettes du côté de l'Italie.» Sourches. p. 388.

(4) Sourches écrit : « Décembre 1685. Quelques jours après, la vieille Mme de Duras, mère des maréchaux de Duras et de Lorge, mourut dans la religion calviniste. Elle avoit demandé quelque temps auparavant permission de sortir du Royaume; mais le roi [la] lui avoit refusée, et le chagrin qu'elle en avoit en pouvoit bien avoir avancé sa mort de quelque temps, car elle étoit extrémement vieille et fort opiniâtre. » (p. 337)

Digitized by Google

seillers de la même Religion, qui sont de Saint-Martin, Muisson, Le Cocq et Belinghen [Beringhen], ont porté leurs démissions aux partiescasuelles, n'ayans pas voulu se faire catholiques.

L'on imprime présentement par l'ordre du Roi la Traduction nouvelle du Testament du P. Amelot en 3 colonnes, la Vulgate, la traduction et les nottes. Il y en aura 25 mille exemplaires...

Le Nonce eut ces jours passez audiance du Roy et luy présenta un bref de S. S. et luy parla longtemps. On croid que c'est au sujet de ceux de la Religion.

Mr le Procureur général a fait l'éloge de feu M. le Chancelier en faisant la mercuriale.

M. Robert, Docteur en Sorbonne, a fait aujourd'huy l'éloge du Roy en latin, au sujet des conversions qui se font en France. (f° 88 v°)

EUGÈNE GRISELLE.

(*A suivre.*)

SÉANCES DU COMITÉ

11 février 1906

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. F. Puaux, R. Reuss, E. Rott, J. Viénot et N. Weiss. MM. P. de Félice et H. Monod se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le président communique la correspondance échangée entre lui et la famille de feu la baronne de Neuflize. Pendant sa maladie, cette dernière avait gardé dans un tiroir, près de son lit, un petit volume très précieux qu'elle destinait à notre Bibliothèque et que sa fille vient d'envoyer à notre président. C'est un des deux seuls exemplaires connus de la *Déclaration de la Règle et estat des Cordeliers composée par ung jadiz de leur ordre, et maintenant de Jésus-Christ...* (Jean Michel), 1542. Ce traité de Jehan Menard, de Tours (n° XXXIII de la Notice bibliographique de notre collègue Th. Dufour), fort bien relié par Lortic, est donc le dernier des livres rares que notre bibliothèque devra à la générosité de la baronne de Neuflize. Le comité le reçoit avec une gratitude dont il charge son président de transmettre l'expression émue à la famille de la donatrice, et décide que le nom de celle-ci sera inscrit sur les tablettes de la Bibliothèque. — A propos du Monument de Réformation dont il est question ensuite, M. le président dit que M. Jacques Pannier propose l'apposition par les soins de notre société d'une plaque sur la maison de Calvin à

Digitized by Google

Noyon et sur ce qui reste du collège Fortet à Paris, où il demeurait lorsqu'il se décida pour la Réforme. On observe à ce sujet que cette proposition comporte une série de démarches préliminaires auprès des autorités ou des ayant-droit. — Le secrétaire annonce qu'il doit faire au mois de mars une série de conférences en Alsace et en Suisse et qu'il tâchera d'en profiter pour faire de la propagande en faveur du Monument. Il demande ensuite si personne ne connaît l'auteur d'une *Marseillaise de la Paix* adressée au siècle dernier par un sieur J. E. Mollete au citoyen Daniel Boissevain jun^r à Amsterdam.

M. John Viénot, en déposant pour la Bibliothèque un exemplaire du N. T. de Th. de Bèze (Jean Janson, 1624) en tête du titre duquel on lit, *à l'Église de Paris*, annonce qu'il se tiendra au mois d'août prochain à Berlin, un Congrès international d'historiens; il se demande si notre Société ne devrait pas s'y faire représenter. Le Comité paraît d'autant plus favorable à cette proposition que jusqu'ici il n'a guère eu l'occasion d'entrer en relation directe avec ceux qui, en Allemagne, s'intéressent aux mêmes études que nous. Avant de lever la séance, le président invite les membres présents à lui soumettre des propositions pour remplir les places vacantes dans le sein de notre Comité — et auss s'il y a lieu, pour notre assemblée générale de cette année.

Bibliothèque. — Elle a reçu, outre les deux volumes signalés tout à l'heure, de M. L. Garetta une copie manuscrite ancienne de la chronique de Michel Rozet, accompagnée de plusieurs gravures intéressantes; — de M. le pasteur van Moerkerken, les registres du Consistoire de l'Eglise de Meyrueis (Lozère) pour les années 1681 à 1685; — de M. R. Reuss, quelques fragments de la correspondance scientifique de feu le professeur Edouard Cunitz; — de M. Pasteur Nyegaard de Nancy, le cours autographié de théologie pratique du professeur Duby, professé à Genève pendant le semestre d'hiver 1849-1850 et un bel exemplaire des *Lettres de Félix Neff*, 2 volumes 1842, qui manquaient sur nos rayons.

14 Avril 1908.

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. Th. Dufour, P. de Félice, R. Reuss, E. Rott, J. Viénot et N. Weiss. MM. Bonet-Maury, H. Monod et F. Puaux se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président lit une lettre du consulat des Pays-Bas à Paris nous avisant que feu M. Henri Guyot de Groningue, dont le nom est familier aux lecteurs du *Bulletin* avait, dans son testament, légué à notre Société une somme de dix mille florins, sous

Digitized by Google

déduction des droits de succession. M. H. Guyot descendait d'une famille lorraine contrainte par la persécution à se réfugier à l'étranger. Ancien vice-président du tribunal de première instance de Groningue et président du célèbre institut fondé dans cette ville par son grand-père pour les sourds-muets, il s'intéressait vivement à l'histoire huguenote et en recueillait avec patience et une véritable piété tous les vestiges qu'il pouvait atteindre dans les archives diverses de la Frise. Au nom de notre Société, son président a accepté ce legs avec d'autant plus de reconnaissance qu'il était inattendu et que celui qui l'a fait n'avait qu'une seule fois visité notre Bibliothèque et n'a jamais laissé soupçonner ses intentions.

Le secrétaire profite de la présence de M. Théophile Dufour, membre du Comité du Monument de la Réformation, pour prier le président de donner lecture de la liste des Églises qui jusqu'ici ont répondu à notre appel. Cette liste déjà respectable et intéressante s'allongera encore, surtout si le Comité général qui vient d'être nommé et dont le secrétaire de la Société d'Histoire a aussi été appelé à faire partie, veut bien nous appuyer auprès des Églises qui n'ont pas encore souscrit. Le secrétaire rend ensuite compte d'une tournée de conférences qu'il a faite pendant le mois de mars à Strasbourg, Mulhouse, Neufchâtel, Lausanne et Genève. En Alsace le synode de l'Église réformée organisera officiellement la souscription pour le Monument. Le secrétaire se demande ensuite si notre Société ne pourrait pas adresser dans le même but une circulaire aux membres de la Société huguenote de Londres. M. Th. Dufour répond qu'un comité est en voie d'organisation en Angleterre et qu'avant de rien entreprendre, il convient de s'entendre préalablement avec le comité de Genève qui a provoqué cette organisation. Le secrétaire correspondra donc sur ce sujet avec MM. L. Gautier et Ch. Borgeaud.

La question de l'Assemblée générale de la présente année 1908 est ensuite abordée. M. Bonet Maury voudrait qu'elle eût lieu à Paris, mais la majorité des membres présents appuient la proposition du secrétaire d'une visite à Bois-le-Roi et à Fontainebleau, si toutefois l'état de santé du pasteur actuel de Fontainebleau rend cette visite possible. Il sera rendu compte au prochain Comité des démarches entreprises.

Bibliothèque. — Le président dépose de la part de l'ancien consistoire de l'Église réformée de Paris le procès-verbal original de l'assemblée des Églises réformées de 1848, pour être conservé parmi nos manuscrits. — M. Fonbrune-Berbinau a donné une photographie d'un dessin du musée des offices à Florence représentant Luther, et le Baron Mallet a envoyé quelques vieux livres théologiques.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Bossuet et Mlle de Mauléon (1).

La question — assez futile en somme (2) — du mariage de Bossuet est toujours pendante, et le nouvel examen, consciencieux et impartial, auquel M. U. vient de la soumettre, ne la tranche pas encore définitivement, mais établit du moins les points suivants que nous résumons d'après le texte même de M. U.

1° Il confirme les vues de M. Beaugrand (3) tout en faisant justice de certaines assertions de Voltaire et de La Beaumelle.

2° Il ne laisse rien subsister de l'apologie de Bossuet esquissée par Jacques Fouilloux et acceptée de confiance par le cardinal de Bausset.

3° M. Floquet (4), qui a repris leurs arguments, ne résiste pas davantage à l'examen. En vain il affirme qu'il en a eu sous les yeux les irrécusables preuves : les documents mêmes auxquels il renvoie témoignent contre lui.

4° L'intérêt tout particulier que Bossuet a pris à la personne et aux affaires de Catherine Gary ne doit pas s'expliquer par la reconnaissance pour les bienfaits de Mme de Sainte Foy, qui n'a pu recommander Bossuet à Henriette d'Angleterre, « et l'eût-elle fait, qu'il aurait témoigné sa reconnaissance en s'occupant du fils qu'elle laissait orphelin, plutôt que de la simple nièce de son premier mari ».

5° Catherine Gary, « fille d'un fripier, au lieu d'appartenir, comme on l'a dit à la noblesse, avait, à l'époque où l'on veut que Bossuet ait fait sa connaissance (5), non pas 9 ou 10 ans, mais bien de 20 à 25. D'autre part, elle n'était pas la personne distinguée par sa piété, ses vertus et ses lumières, qu'on nous avait représentée. En particulier, elle a compromis la mémoire de son

(1) *Étude critique sur le prétendu mariage de Bossuet* par Charles Urbain, *Revue du Clergé Français* des 15 août, 1er et 15 septembre 1906, et à part chez Letouzey et Ané, 1907, 100 p.

(2) M. U. s'imagine que les protestants y attachent une grande importance et recherchent le scandale qu'elle peut provoquer. Il assimile sur ce point les feuilles protestantes et boulevardières (p. 4) et parle des « rancunes protestantes ou voltairiennes » (p. 6). Qu'il se tranquillise, vrai ou faux, le mariage de Bossuet ne changera pas grand'chose à notre jugement sur l'évêque de Meaux et sur l'Église catholique.

(3) *Est-ce un madrigal de Bossuet?* dans la *Revue d'hist. litt. de la France* janv. 1901.

(4) *Etude sur la vie de Bossuet.*

(5) C'est-à-dire en 1664 ou 1665. Elle n'avait hérité de son père ni le fief de Mauléon, ni la halle aux poissons, dont la possession fut pour elle une source de procès (p. 30).

Digitized by Google

bienfaiteur en exhibant un contrat qui n'était point, comme on le répète, un cautionnement pour un emprunt souscrit par elle. »

6° Alors et à « l'apparition du livre de J.-B. Denis, la conduite des neveux de Bossuet fut étrange et de nature à faire naître contre les mœurs du prélat les suppositions les plus graves. »

7° « Bossuet a dû manquer de prudence ». Il « est infiniment vraisemblable qu'il se soit laissé exploiter par une personne qui ne méritait pas toute sa confiance... Mais qu'averti par le factum de Boutet, et sachant l'interprétation fâcheuse donnée à ses démarches en faveur de celle qu'on appelait *sa blanchisseuse* (1), il ait persisté à la voir fréquemment, qu'il se soit entremis en vue de lui faire prêter une somme considérable pour le temps, qu'il se soit porté sa caution, alors qu'il n'était nullement qualifié pour prendre cette responsabilité, c'est d'une imprudence à peine croyable d'un prêtre jeune et inexpérimenté, imprudence qui peut s'expliquer seulement par cette candeur que ses contemporaius s'accordent, en général, à louer en lui ».

8° Rappelons encore, comme « des faits désormais incontestables » (p. 19), « la rumeur posthume d'un mariage de Bossuet, attestée à la fois par J.-B. Denis (2), par le chanoine Legendre et le P. Léonard; l'intervention, mentionnée par Denis et par Legendre, du roi ordonnant aux neveux de Bossuet à et Mlle de Mauléon d'étouffer ce bruit scandaleux; l'origine de ce bruit, causé selon Denis et Legendre par les revendications d'une personne se disant la veuve de l'évêque de Meaux; enfin le fait d'un contrat exhibé par la soi-disant veuve, à l'appui de ses prétentions, comme en témoignent Denis, le P. Léonard et même Fouilloux ».

9° Rappelons, d'autre part, qu'« en des articles retentissants (3) recueillis en volume, après sa mort (4), l'abbé V. Davin, chanoine de Versailles (bien connu pour les sentiments qu'en sa qualité d'ultramontain de la vieille école, il professait à l'égard de l'oracle de l'Église gallicane, p. 25), n'a pas craint d'écrire que Bossuet avait vécu marié avec Cath. Gary qu'il avait emmenée avec lui à Metz, ramenée ensuite à Paris et même installée dans son palais à Meaux, et dans sa campagne, à Germigny » (p. 5).

10° L'histoire du mystérieux contrat de mariage que Bonnetty, l'ancien directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, aurait eu

(1) Ce n'est pas nous qui soulignons.

(2) *Mémoires anecdotiques de la cour et du clergé de France*. Londres, 1702. Le récit relatif à cette rumeur est transcrit tout au long par M. U. (p. 14-18). Car, dit-il, avec raison, « dès lors qu'il n'est plus possible de l'écarter *a priori*, mieux vaut le reproduire intégralement, afin qu'on en puisse discuter les assertions ». Denis serait « un prêtre chassé de l'évêché de Meaux pour son ivrognerie et passé au protestantisme » (p. 11).

(3) De la *Revue du monde catholique*.

(4) *Étude critique sur Bossuet*, 1904.

Digitized by Google

en sa possession et « fait relier dans un grand registre » (p. 26, n. 2), et qui, depuis, est introuvable, est relatée p. 25-30 (1). Jusqu'à la publication de ce document, « pour tout critique non prévenu, subsiste ce fait d'une gravité exceptionnelle, qu'un lettré, un philosophe et un catholique, comme était Bonnetty, a cru à l'authenticité d'un acte, qu'il pouvait qualifier de contrat de mariage de Bossuet et dont la publication était de nature à ternir la mémoire de ce grand homme ».

11° Dernier trait : « Au dire du chanoine Davin, les enfants qu'avait eus Bossuet de ce mariage, auraient été élevés à Orléans : et M. J. Loiseleur (jadis bibliothécaire de la ville d'Orléans — p. 100), ayant en main le compte de leurs mois de nourrice, avait été sollicité de ne les point publier, comme il en avait eu le désir » (p. 25). Donc, « il y a lieu de faire une enquête auprès de ceux qui ont vécu dans son intimité » (p. 100).

TH. SCHŒLL.

Notes bibliographiques

Sous cette rubrique nous essayerons, de temps en temps, de grouper quelques notes sur des travaux se rapportant à un même sujet.

Normandie. — Rappelons pour mémoire le texte si important et si palpitant d'intérêt que notre ami M. R. Garreta a publié en 1902 et 1903 : *La seconde partie de l'Histoire de l'Église réformée de Dieppe* (1660-1685), en deux volumes de la *Société rouennaise de Bibliophiles* (284 et 172 p. in-4°). Notre président lui a emprunté une bonne partie du discours qu'il prononça à Rouen en 1903 (*Bull.* 1903, p. 299 et ss.) et exprimé publiquement le regret que le tirage de ces volumes ait été exceptionnellement restreint à l'insu de l'éditeur. Nous ne saurions trop recommander à ceux qui font des recherches sur des faits qui se passèrent dans cette région ou sur des personnes qui y furent mêlées à l'époque de la Révocation, les notes si précises et les renseignements de toute nature dont M. Garreta a enrichi les mémoires détaillés des contemporains et victimes des horreurs qui y furent alors perpétrées « pour la plus grande gloire de Dieu ». — Nous renverrons aussi à notre compte rendu de l'année dernière (*Bull.* 1907. p. 80) et au volume de M. V. Made-

(1) C'est à la p. 25, et non à la p. 21, que se rapporte la *note* qui forme la 4e pièce justificative (p. 100). Les 3 premières de ces pièces donnent, *a)* neuf documents relatifs à la famille Gary (dont l'histoire est racontée p. 33 suiv); *b)* le testament de Pierre Gary (frère de Catherine. v. p. 57); *c)* la transaction du 7 mai 1704 entre le neveu de Bossuet et l'avocat René Pageau.

Digitized by Google

leine ceux qui désirent se renseigner sur les destinées du *Protestantisme dans le pays de Caux* (1906) (1).

Depuis lors, M. Henri Chardon a étudié dans une brochure de 74 pages in-8°, extraite du *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, Le rôle de Matignon à la Saint-Barthélemy à Alençon, à Caen et dans toute la Basse-Normandie* (Paris, Champion, 1906). L'auteur démontre, avec pièces à l'appui, que Caillères le panégyriste de Matignon a placé à l'époque de la Saint-Barthélemy ce qui avait eu lieu dix ans plus tôt, lors du soulèvement d'Alençon en 1562, qui fut effectivement apaisé grâce à Matignon. Plus politique que catholique, celui-ci aurait « pratiqué à l'égard des Protestants la politique du laisser-faire, du laisser-passer, sauf en 1562, où il se montra zélé catholique ». Ce serait « grâce à sa tolérance... que tout son gouvernement fut pour ainsi dire aux mains des Protestants. » Les documents sur lesquels s'appuie M. Chardon proviennent des archives de Monaco.

Si les Protestants eurent tant d'influence que cela en Normandie, il paraît surprenant qu'ils aient été terrorisés à partir des édits prohibitifs de 1568 au point d'abjurer en masse. Un avocat de Bayeux, M. E. Anquetil, vient, en effet, de publier le texte d'un registre des *Abjurations de Protestants faites à Bayeux* de 1570 à 1573 (In-8° de 60 pages). Ce registre de l'ancienne officialité de Bayeux, évidemmeut incomplet, mais qui va du 23 mars 1570 au 18 août 1573, ne renferme pas moins de 1847 abjurations *dont 18 d'ecclésiastiques*. Ce chiffre singulièrement éloquent suppose une population protestante beaucoup plus considérable et prouve indiscutablement que la faveur prétendue dont elle aurait joui était plus que précaire. La brochure qui renferme ce texte capital (que M. G. du Boscq de Beaumont avait déjà analysé dans les *Mémoires de la Société hist. de Saint-Lô*), se termine par une table alphabétique des ecclésiastiques et des personnes notables qui abjurèrent et par une note extraite d'un manuscrit de l'évêché intitulé *Mémoires lors de la Révocation de l'Édit de Nantes* et qui donne le nombre des huguenots du diocèse de Bayeux à cette époque : moins de 6.000 sur une population de 200,000 âmes.

Une autre brochure, extraite des *Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles Lettres de Caen* (1907), est de notre collaborateur M. le professeur H. Prentout. Elle est intitulée *L'Université de Caen à la fin du XVIe siècle, la contre-réforme catholique et les réformes parlementaires* (88 pages in-8°, Caen, Delesques 1908). Nos lecteurs se rappellent l'étude que M. Prentout

(1) Ainsi qu'à celui de M. A. Galland (*Ibid.* p. 481), sur *les huguenots des Isles*, histoire de l'Église réformée de Condé-sur-Noireau, dont l'auteur est mort presque aussitôt après l'avoir publiée.

Digitized by Google

a publiée dans notre *Bulletin* en 1905 sur l'*Université de Caen et les registres des pasteurs*, étude qui prouvait jusqu'à l'évidence qu'au milieu du XVIe siècle la plupart des professeurs de cette Université étaient devenus huguenots. La réaction cléricale, qui suivit la première guerre de religion et alla s'accentuant de plus en plus jusqu'au triomphe de la Ligue, caractérise logiquement la période de réorganisation de l'Université caennaise laquelle coïncide précisément avec ce triomphe. Les concours indispensables du gouvernement et du Parlement ne purent être obtenus, à grand'peine et après de multiples démarches qu'à la condition de soumettre maîtres et élèves à l'approbation et à la surveillance du clergé. A partir de ce moment. ceux des professeurs qui avaient eu des tendances hérétiques durent résolument revenir en arrière, et l'Université devient un des moyens les plus efficaces pour empêcher l'hérésie de renaître ou de se propager. M. Prentout nous permet de suivre en détail, sur ce terrain, l'œuvre de contre-réformation qui se poursuivra désormais jusqu'au milieu du XIXe siècle.

L'événement le plus important qui marque le début de la réaction cléricale en Normandie, c'est le *siège de Rouen en 1562*. M. E. Le Parquier, professeur au Lycée Corneille, vient de consacrer à cet épisode capital de la première guerre de religion une étude très complète, très impartiale et faite d'après les documents contemporains, parmi lesquels le récit de l'*Histoire ecclésiastique*, est un des plus importants et des plus véridiques (1). Il faut lire cette étude pour comprendre le dilemme auquel les huguenots étaient acculés : Grâce à l'audace et à l'influence souveraine du duc d'Aumale appuyé par tous les éléments réactionnaires et par le gouvernement qui avait commencé par leur mettre les armes à la main, ils n'avaient le choix qu'entre la victoire ou la mort. A aucun moment, en effet, on ne consentit à leur promettre l'observation de l'édit de Janvier pour le maintien duquel ils s'étaient soulevés. De là l'acharnement de la lutte, l'appel au secours de l'étranger, d'abord chez les catholiques puis chez les protestants ; de là enfin, lorsque ces derniers durent se rendre, la barbarie épouvantable de la répression, barbarie qui devait rendre impossible toute paix durable et discréditer à tout jamais les vainqueurs aux yeux de leurs victimes.

Terminons par quelques mots sur un livre paru en 1906 et intitulé *L'enfance et la jeunesse de Du Pont de Nemours racontées par lui-même* (Paris, Plon VIII-294 p., in-8°). Il s'agit du célèbre économiste. Il était protestant, bien qu'il ne figure pas dans la *France protestante*, et Normand, puisque son trisaïeul était

(1) Une brochure de 72 pages in-8°, Sotteville-lès-Rouen, imprimerie E. Lecourt, 1907.

Digitized by Google

Abraham Du Pont, demeurant à Rouen où il acquit le 19 avril 1627 la maison dite de l'Étrier, rue des Bons-Enfants au coin de la rue Écuyère, et où il s'était marié avec Marie Cossard. On trouvera, dans ce très captivant fragment d'autobiographie, d'abord toutes sortes de renseignements sur les familles protestantes alliées aux Du Pont, les Du Busc, de la Porte, de Montchanin, etc., puis bien des renseignements historiques et curieux sur la fin du règne de Louis XV. En voici une page caractéristique. Pierre Samuel Dupont était né à Paris le 14 décembre 1739. Il eut d'abord l'idée de devenir pasteur. On alla trouver M. L'Honoré, chapelain de l'ambassadeur de Hollande.

... « Il me donna pour instructeur M. Bosc d'Antic, qui avait été reçu ministre à Lausanne, qui ensuite a été médecin de l'hôpital des Protestants à Paris, puis chimiste et directeur de la manufacture de glaces à Saint-Gobain, puis entrepreneur de celle de Rouille, en Bourgogne, puis médecin une seconde fois avec quelque réputation un peu usurpée. Il avait très réellement beaucoup d'esprit et un savoir assez étendu.

« Il fut chargé, pour deux louis par mois, de me préparer à la première communion, et on l'admit à cet effet parmi les amis intimes de la maison : il y eut son couvert; il y trouva des avances d'argent pour ses projets et ses études de chimie.

« De son côté il me faisait continuer de traduire Tacite, Horace et Cicéron. Il me montrait la métaphysique, la théologie, la controverse, un peu de physique : c'était un autre Pangloss. M. d'Antic et M. L'Honoré louaient mes progrès et ils assuraient qu'il ne me fallait plus que quelques mois d'étude pour devenir un enfant accompli qui ferait beaucoup d'honneur à ses parents.

« De ce beau travail naissait une grande difficulté pour mes projets de prêtrise, du moins dans le cœur d'un honnête homme, c'est qu'en étudiant la métaphysique et la théologie, j'avais conclu qu'un homme pieux et de bon sens ne pouvait être ni protestant ni catholique ; qu'il fallait respecter la morale uniforme et divine dans toutes les religions, et quant au culte, aux cérémonies, se soumettre à l'usage, à la loi du pays.

« Ma patrie religieuse en France était ma famille. J'ai fait une première communion à sa manière, et six mois après une seconde. c'est tout. Je trouvais néanmoins dans cette communion protestante, dans ce pain rompu en commun, dans ce vin bu par tous les assistants au même calice, quelque chose d'antique et de fraternel qui touchait le cœur et que n'a point la communion catholique... »

Le descendant actuel de ce Pierre Samuel, H. A. Du Pont de Nemours, est vice-président de la Société huguenote de New-York.

N. W.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

Le Pasteur de l'Église française de Stone-House. — A propos de l'Église française de Stone-House près Plymouth (*Bull.* 1907 p. 482) M. James Bowker veut bien nous écrire que le pasteur Thouseau ne paraît pas avoir exercé de fonctions officielles dans cette Église où l'a rencontré, en 1799, le médecin français Bertin. Les listes de pasteurs de 1692 à 1791 et les registres de 1692 à 1720 mentionnent seulement les noms suivants : *Delacombe; Maure; de Maître; Faurie*, *Mouin*; *Bataille*. — Mais d'autres recherches apprirent à M. Bowker, d'abord que, dans une lettre des *Colonial Office Papers*, *Board of Trade*, datée du 22 novembre 1763, se trouve une « Liste des Protestants réfugiés actuellement à Plymouth pour se rendre en Amérique dans les possessions de Sa Majesté George troisième, Roy de Grande Bretagne, sous la conduite de Jean-Louis Gibert, Pasteur » — et qu'en tête de cette liste contenant 112 noms, on lit *Jacques Touzeau* (*âge*) *30. Catéchiste* ». — Or Touzeau ne partit pas pour l'Amérique comme il en avait l'intention en 1763, car on le trouve parmi les pasteurs de « l'Église française conformiste » de Plymouth de 1764 à 1807. Cette Église se joignit à celle de Stonehouse vers 1778, mais Martin-Guillaume Bataille présida le culte dans cette dernière localité de 1769 à 1791. — La *Huguenot Society* de Londres se propose de publier, avec les registres de l'Église de Bristol, ceux de Plymouth qui vont jusqu'en 1791.

H. D.

Addition à l'article sur « La Bibliothèque de l'Église réformée de Paris de 1626 à 1664 ». (*Bull.*, 1906, p. 40). — L'image de la vraie religion, surmontée des lettres B.E.R.P., décrite p. 41, a été reproduite dans le *Bulletin* de 1862, p. 245, avec la légende : « Cette gravure est relative à un sujet spécial qui nous donnera lieu d'en parler et de l'expliquer ultérieurement. » Ces lignes étaient, sauf erreur, de M. Read. Les années ultérieures du *Bulletin* ne renferment pas l'article ainsi annoncé, et nous ne savons s'il s'agit d'un catalogue ou d'un autre livre de la bibliothèque.

J. Pannier.

Les Briand de Crèvecœur. — En vous adressant quelques lignes pour votre correspondance, permettez-moi de vous signaler une petite découverte que je crois avoir faite, quoiqu'elle soit encore conjecturale.

Digitized by Google

En 1889, M. A. Perrochet, professeur à l'Académie de Neuchâtel, me demanda si je pouvais lui indiquer l'auteur du *Thrésor de l'âme chrestienne*, écrit à La Rochelle en 1588 par H. B, pages intimes qui « nous font pénétrer dans la vie privée, dans l'âme même de leurs auteurs, qui nous montrent que les mâles et austères vertus, la saine et vivante piété n'étaient pas seulement le partage de quelques natures d'élite mais qu'elles étaient le caractère commun à toute la vaillante race des huguenots » (1). M. A Perrochet publia ce manuscrit, mais il fut impossible de lui indiquer le nom de l'auteur réfugié à La Rochelle en 1588, après d'inutiles recherches dans deux cent quatorze dossiers. Aujourd'hui, depuis ma retraite, M. le Préfet de Niort, qui est protestant, me communique une demande de renseignements qu'il a reçue d'une famille de réfugiés protestants en Danemark, représentée par le lieutenant de marine Emmanuel Briand de Crèvecœur, et transmise par le consul, avec un fragment très incomplet de généalogie. Sans doute je n'ai pas trouvé le nom de Roberte Mougne, femme de l'auteur du manuscrit, mais les armoiries du manuscrit : cœur de gueules percé d'une flèche sur champ d'azur, armoiries parlantes bien caractéristiques sont précisément celles que porte encore Emmanuel Briand de Crèvecœur; il y ajoute, il est vrai, trois bruants, mais ces secondes armes parlantes semblent empruntées à Charles d'Hozier, dont l'armorial manuscrit déposé à la bibliothèque nationale, est le résultat plutôt d'une mesure fiscale que d'une enquête approfondie auprès des familles.

L'auteur du *Thrésor de l'âme chrestienne*, comme la famille Briand de Crèvecœur, a connu l'exil et le bannissement et perdu une partie de ses biens pour la Religion ; il a pourtant conservé une certaine fortune et, au milieu des agitations de la Ligue, il a trouvé à La Rochelle même, le recueillement nécessaire pour écrire son petit manuscrit pour consoler sa femme. Sentant sa fin prochaine, il a employé une belle écriture gothique avec initiales enluminées, et quelques pages en ronde cursive.

La résolution victorieuse de l'âme chrestienne sortant du combat de la mort, qui est la conclusion de la seconde partie, est d'une superbe envolée « c'est le cri de triomphe d'une âme qui s'est déjà avancée jusque sur le seuil des parvis éternels. La chaleur du sentiment, la puissance de la conviction, l'intensité de sa piété soutiennent l'intérêt... par des pages éloquentes, d'heureuses images, des tableaux expressifs ».

De Richemond.

(1) Voy. *Bull.* 1890, p. 133.

Digitized by Google

L'Histoire véritable de certains voiages périlleux et hazardeux sur la mer, ausquels reluit la justice de Dieu sur les uns et sa miséricorde sur les autres — Niort, Portau, 1599, in-12 (Bibliothèque publique de la ville de Niort), a pour auteur le capitaine Bruneau, sieur de Rivedoux.

« En tête de l'ouvrage, écrit M. Henri Clouzot, dans *l'Imprimerie à Niort et dans les Deux-Sèvres*, p. 18, se trouve une dédicace à Philippe de Mornay, signée du ministre Louis de la Blachière (qui a exercé à Niort et à La Rochelle), dans laquelle est révélé le véritable nom de l'auteur : BRUNEAU sieur de RIVEDOUX. On y apprend qu'il servait sous les ordres de Mornay, à Saumur, comme sergent-major et qu'il commandait une compagnie d'hommes à pied à La Rochelle, pendant le siège de 1572. »

Les pauvres nefs d'autrefois, si lourdement charpentées, si fragiles aussi, confiées *à la garde de Dieu* triomphaient parfois des périls de la mer dans des circonstances bien émouvantes. C'est ce qui ressort de l'odyssée de quarante-cinq matelots de La Rochelle, embarqués en mars 1556 sur une patache qui, arrivée à trois lieues des îles Bermudes donna une nuit, à pleines voiles, contre une roche et s'éventra. La patache faisait partie d'une escadrille commandée par le capitaine Mesmin qui, au lieu de venir au secours du bateau en détresse, prit aussitôt le large en attendant l'aube.

Le jour se leva sur une scène lugubre. Accrochées aux cordages, les grappes de naufragés pendaient aux flancs de l'épave dans une position affreuse. Mesmin ne s'en émut pas ; ses officiers, mandés en chambre du conseil, déclarèrent froidement qu'il restait trop peu de vivres pour le retour de tous en France et, la voile haute, l'escadrille s'éloigna.

Les pauvres abandonnés ne perdirent pas courage. Sur deux radeaux fabriqués de planches arrachées au navire, ils gagnèrent les Bermudes, les radeaux abordèrent à sept lieues l'un de l'autre, les marins étaient séparés par une rivière. Pour se sécher, ils allumèrent de grands feux, et dans cette île, où ils ne voyaient que des palmiers et des ronces, les oiseaux, fascinés par la flamme, tombèrent rôtis à leurs pieds, et chaque jour cette nourriture céleste se renouvela. Cependant ils songent à sortir de cette île, ils construisent une barque avec les débris du radeau. Trois d'entre eux veulent s'approprier ce moyen de sauvetage. Le complot est découvert et le conseil de guerre condamne à l'abandon les trois coupables. Les naufragés sur leur esquif se lancent sur l'Océan. Après bien des angoisses, ils rencontrent un navire portugais. Trompés par les signaux des malheureux et redoutant quelque surprise, l'équipage portugais abandonne le vaisseau et fuit dans les embarcations, au moment où les Rochelais montaient à bord, avec les deux épées rouillées sauvées du naufrage.

Digitized by Google

La traversée s'accomplit heureusement, lorsqu'un nouveau vaisseau, de nation espagnole, les rencontre. Les mers n'étaient pas sûres et les malheureux en haillons n'inspiraient pas confiance; l'équipage abandonne le navire et le pilote seul est conservé pour guider les navigateurs. Après deux ans et demie d'aventures, ils arrivent enfin à La Rochelle, pour y apprendre le juste châtiment de Mesmin. L'Amirauté épargna sa vie, mais il fut disqualifié pour toujours, au moment où les naufragés retrouvaient leurs femmes qu'on croyait veuves et leurs enfants qui se pensaient orphelins (1).

Trois siècles plus tard, un capitaine de navire, Bilard, entrait au port de La Rochelle, remorquant un vaisseau naufragé après avoir partagé ses vivres avec l'équipage. Le gouvernement fit chevalier de la Légion d'honneur cet homme de cœur, qui lui avait été signalé par le capitaine de corvette, expert du Bureau Véritas, mon père. Cette administration joignait à de justes éloges le don d'instruments de marine de précision.

De Richemond.

Notes complémentaires sur les frères Huaud, — voy. *Bull.* de 1906, p. 481-507. — Voici d'abord, un document sur Huaut le père : Dans un aveu de Notre-Dame, rendu par le chapitre à Mlle de Montpensier, duchesse de Chatellerault, le 20 août 1627, on lit ce qui suit :

Tiennent de nous à cens et rentes.

Premièrement, ès paroisses Notre-Dame et Sainct Romain, vénérable Messire Denis Rougeoreille, pbre, curé de nostre dite église, le logis et petite maison par luy prins à tittre d'arentement de *Jehan Huault*, orphebvre en ceste ville, et Marie *Bureau*, sa femme, consistant en cour, cave, chambre haulte, escallier, aisances et appartenances, situé davant le logis et cour de la psallette, et y joignant la rue tendant dudict prieuré de Sainct-Romain audict collège entredeux, et de toutes aultres parts aulx maisons et jardins canoniaux cy-dessus confrontez possedez par ledict Morand, pour raison duquel dict logis ledict Rougeoreille doibt chascun an à nostre dicte recepte vingt solz de cens au jour et feste Sainct Jean Baptiste. »

(1) M. Charles de la Roncière, en analysant ce récit dans sa belle *Histoire de la Marine*, tome III, page 584, ne met pas en relief la direction providentielle que le pasteur Loys de la Blachière se plait, au contraire, à faire toucher du doigt. Il insiste sur ce que le vice-amiral Blaise de Monluc couvrit son subordonné Mesmin, en écrivant à Charles IX, le 5 mai 1566, en faveur de ce vaillant et expérimenté capitaine de navire : « Il ne fault perdre de telles gens, car vous en pourrez bien avoir affaire. » (Monluc, de Ruble V. p. 49).

Digitized by Google

Cela ne fait que confirmer les renseignements que M. Clouzot a donnés lui-même. Le prénom de la femme de Jehan Huault seul diffère.

Agréez... A. LABBÉ.

On lit, d'autre part, dans le *Bulletin de l'Art ancien et moderne* du 7 mars 1908, p. 79, sous le titre de *Deux portraits gravés d'après les frères Huaud*, cette note :

« La bibliothèque de la Société de l'Histoire du protestantisme français vient de s'enrichir de deux portraits in-4°, gravés d'après les frères Huaud. Ils sont reliés à la suite d'un manuscrit des *Chroniques* de Michel Rozet, commencé en 1703, et offert par un généreux amateur normand.

Le premier n'est autre que la reproduction de l'émail du professeur Pictet, publié dans la *Revue de l'art* (oct. 1907). Il porte cette légende :

BENEDICTUS PICTETUS ECCLESIASTES ET THEOLOGUS GENEVENSIS ÆTATIS LII A° 1707. — *Huaut fratres pinxerunt, J. G. Seiller Scaffhusianus sculpsit.*

Le second, dont l'original nous est inconnu, est de Huaud l'aîné. En voici la légende :

FRANCISVS TVRRETTINVS THEOLOGVS GENEVENSIS OBIIT D. XXVIII SEPTEMB. ANN. M. DC. LXXXVII, ANNOS NATUS LXIII, MENS. XI DIES XI. — *P. Huaud l'aisné pinxit, I. I. Thourneyser Helv. Bas. sc, Basileæ, 1689.*

H. C.

A propos de Jean Martel. — *Bull.* juillet-août 1907. pp. 424-436. — M. le pasteur Th. Rivier de Porrentruy nous a communiqué, avec une grande obligeance, quelques renseignements sur les séjours que Jean Martel fit à Saint-Gall et qui complètent les données biographiques de notre dernière notice.

« Le 27 avril 1903, le Petit-Conseil de Saint-Gall accordait un viatique de 10 rixdales, et 2 rixdales pour ses frais d'auberge à un sieur Jean Martel, de Die, V. D. M. « prédicateur édifiant pour les persécutés de France, quoique de basse extraction et sans études. »

Le 5 juillet de la même année, le fonds d'aumônes (fonds Senus) assiste un Johann Martel « Dauphinois bien recommandé. »

Le 20 avril 1710 un viatique de 12 louis blancs est accordé par le Petit Conseil au sieur Jean Martel de Die, recommandé de Zürich, d'où il vient. A la date du 22 avril, le registre Senus porte : « Jean Martel, du Dauphiné ».

Le 10 janvier 1718, le registre Senus mentionne un secours adressé à « M. Martel prédicateur français sans études » et un au-

Digitized by Google

tre, le 16 mars suivant, à l'occasion de son départ. (1) Le 18 mars, le Petit Conseil, en considération de son âge et de ses infirmités, et sur sa demande, lui alloue 3 louis d'or pour une cure.

A Saint-Gall, à partir d'août 1716, habitait ce *Jean Merle, de Vinsobres* dont parle Martel dans ses *Mémoires*. (V. *Bull.* juillet-août 1907, p. 429).

CH. SCHNETZLER.

Souvenirs supposés du siège de Chartres par Condé, en 1568. — Comme on travaillait, à Chartres, aux fondations d'une pile de viaduc, on découvrit, à l'intersection de l'Avenue de Beaurepaire et du jardin de la Société d'horticulture, une série de squelettes d'adultes en assez mauvais état. Ils avaient été, visiblement, enterrés à la hâte ; ils étaient presque à fleur de terre (environ à 50 ou 70 centimètres de profondeur), et à cet endroit, le niveau du sol n'a pas varié depuis bien des siècles. Ils étaient placés sans ordre. Aucun objet quelconque, aucun débris ne se trouvait sur eux, ni en connexion avec eux. Un double tournois de 1615, que l'on a trouvé dans le voisinage, n'était certainement pas en leur compagnie.

Quelle est la provenance de ces ossements? A vrai dire, la découverte n'en surprit personne. Dans ce faubourg du Bourg-Neuf, une tradition persistante plaçait là une nécropole. Cette tradition était-elle née de la découverte de quelques squelettes, lorsqu'on établit la chaussée de l'avenue de Beaurepaire? Était-elle plus ancienne? Peu importe, en somme. Ce qui nous intéresse, c'est d'en trouver l'origine.

Il y avait, dit-on, une léproserie dans le voisinage. Or, le petit édifice du xve siècle, tout récemment détruit, qui passait pour être un débris de cet établissement, était situé beaucoup plus bas, tout près de l'Eure, et il est douteux que son enclos ait été jusque-là. Il est plus douteux encore qu'il ait été habité par des lépreux jusqu'à la seconde moitié du xvie siècle, alors que la lépre disparaissait, et qu'il y avait à Chartres deux autres léproseries. Et dans tous les cas, ce qui serait inexplicable, c'est ces inhumations d'une si manifeste négligence, lorsque rien ne justifiait la hâte, et que tout engageait à prendre les précautions commandées par l'hygiène.

D'autres allèguent que le cimetière de Saint-Maurice (la paroisse, aujourd'hui disparue, du Bourg-Neuf) se trouvait dans ces parages. Mais quand nous aurons répondu que c'est là une erreur manifeste ; que sans aucune hésitation possible, ce cimetière se trouvait beaucoup plus près de la ville, de l'autre côté de la rue du Bourg-

(1) Dans le courant de cette année-là, Martel rentra en Dauphiné.

Digitized by Google

Neuf, à l'angle de la rue de Fresnay, nous n'aurons pas besoin d'insister sur cet autre argument, qu'en poursuivant les fouilles dans un cimetière régulier, on aurait forcément rencontré, à la profondeur normale, les rangées de tombes règulières.

Nous nous trouvons donc en présence d'une nécropole tout accidentelle. Le plus vraisemblable, c'est d'en attribuer la création à quelque catastrophe, à un combat. Or, au commencement de mars 1568, l'armée de Condé, qui assiégeait Chartres, était cantonnée dans le Bourg-Neuf. C'est à cet endroit, à côté de la porte Drouaise, que la brêche fut pratiquée. Il y eut des assauts meurtriers, en particulier le 7 mars (1). Où donc aurait-on enterré les morts de l'armée huguenote, si ce n'est dans les jardins situés en arrière des lignes — et celui qui vient d'être fouillé semble particulièrement bien placé pour cet usage? Dans ce cas on s'expliquerait ces inhumations sommaires, et cette absence totale de débris pouvant fournir un indice pour la date des sépultures.

En effet, si le soldat était mort de ses blessures, on l'enterrait sans vêtements, et il ne faut pas trop s'étonner d'avoir à ajouter : sans cérémonies. S'il avait été tué du coup, et si, comme le fait supposer la répartition des contingents dans les cantonnements, il appartenait au corps des lansquenets, soudards sans argent, sans délicatesse et sans scrupules, tenez pour certain que ses camarades ne se sont pas fait faute de le dépouiller complètement, avant de lui rendre les derniers devoirs.

Ceci n'est qu'une hypothèse, mais on conviendra qu'elle a pour elle beaucoup d'apparences (2).

HENRY LEHR.

Où sont les originaux de l'édit de Nantes ?... « Je désirerais savoir si l'on a conservé, et où se trouvent les *originaux* de l'Édit, articles publics et articles secrets, et aussi ceux des deux brevets concernant l'un les traitements des pasteurs et l'autre les places de sûreté. Je crains que ces originaux n'aient disparu, soit dans la prise de La Rochelle, soit dans la destruction des archives de l'ancienne chancellerie pendant la Révolution.

« Le manuscrit de la Bibliothèque de Genève, contenant les articles publics et secrets, n'est qu'une copie prise en 1599 sur l'original qui avait été rapporté à l'assemblée de Châtellerault par ses députés.

« Le manuscrit du musée des Archives Nationales à Paris, contenant les articles publics seulement, n'est qu'une copie *remaniée* pour obtenir l'enregistrement.

(1) Cf. Bull. 1897, p. 356 ss.

(2) Nous avons fait sur ce sujet une communication verbale à la Société archéologique d'Eure-et-Loir, dans sa séance du 2 avril.

Digitized by Google

« Quant aux brevets, l'on en possède des copies manuscrites et on les trouve dans les recueils, mais j'ignore également si les originaux existent.

« Je désirerais donc savoir si l'on peut affirmer que tous les originaux primitifs ont disparu »...

P. E. VIGNAUX,
Professeur à la Faculté de droit de Bordeaux.

NÉCROLOGIE

Henri-Daniel Guyot

La troisième livraison du tome IX du *Bulletin de la Commission de l'Histoire des Églises Wallonnes*, parue en février, nous apportait, en même temps qu'un beau portrait (1) de ce fidèle et, depuis plusieurs années, unique collaborateur des Pays-Bas, la nouvelle inattendue de son décès. Souvent il nous écrivait ou nous envoyait des notes pour le *Bulletin* ou pour la *France protestante*, mais, bien que son écriture, toujours fine et régulière fût un peu plus tremblée dans ses dernières communications, nous ne nous attendions nullement à sa mort, survenue déjà le 10 janvier. Elle ne nous fut d'ailleurs annoncée directement que par un avis du Consulat royal des Pays-Bas, du 11 février, nous informant que, par testament en date du 9 août 1904, M. Guyot léguait à notre Société, sous déduction des frais de succession, une somme de 10 000 florins (2). L'extrême simplicité de ce geste généreux caractérise admirablement l'ami de notre œuvre que nous venons de perdre.

Henri-Daniel Guyot était né à Groningue le 17 mai 1832. Il était le dernier descendant ainé, en ligne directe, d'un *Elie Guyot*, maître chirurgien que l'intolérance des princes lorrains contraitraignit, à la fin du XVIe siècle, à quitter Saint-Nicolas-du-Port près de Nancy, pour se réfugier à Metz où il mourut après 1636 (3). Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, tous les fils ainés, descendants en ligne directe de cet Élie Guyot, furent ou médecins, ou pasteurs, sauf un, Charles Guyot, arrière-petit-fils d'Élie, né à Metz en 1670. Celui-ci seigneur de Cilly, fut avocat au parlement de Metz. Après la Révocation, il quitta cette ville avec sa famille et se réfugia à Dalhem dans le pays de Liége, où il mourut en 1734 (4).

(1) Qu'on a bien voulu nous prêter.

(2) Le produit net de ce legs est de fr. 17.857,88.

(3) Voy. *Généalogie de la famille Guyot, avec pièces justificatives*, par H.-D. Guyot, Groningue, J.-B. Wolters, 1892.

(4) Les pièces du procès qui lui fut intenté à la suite de son évasion et qui

Digitized by Google

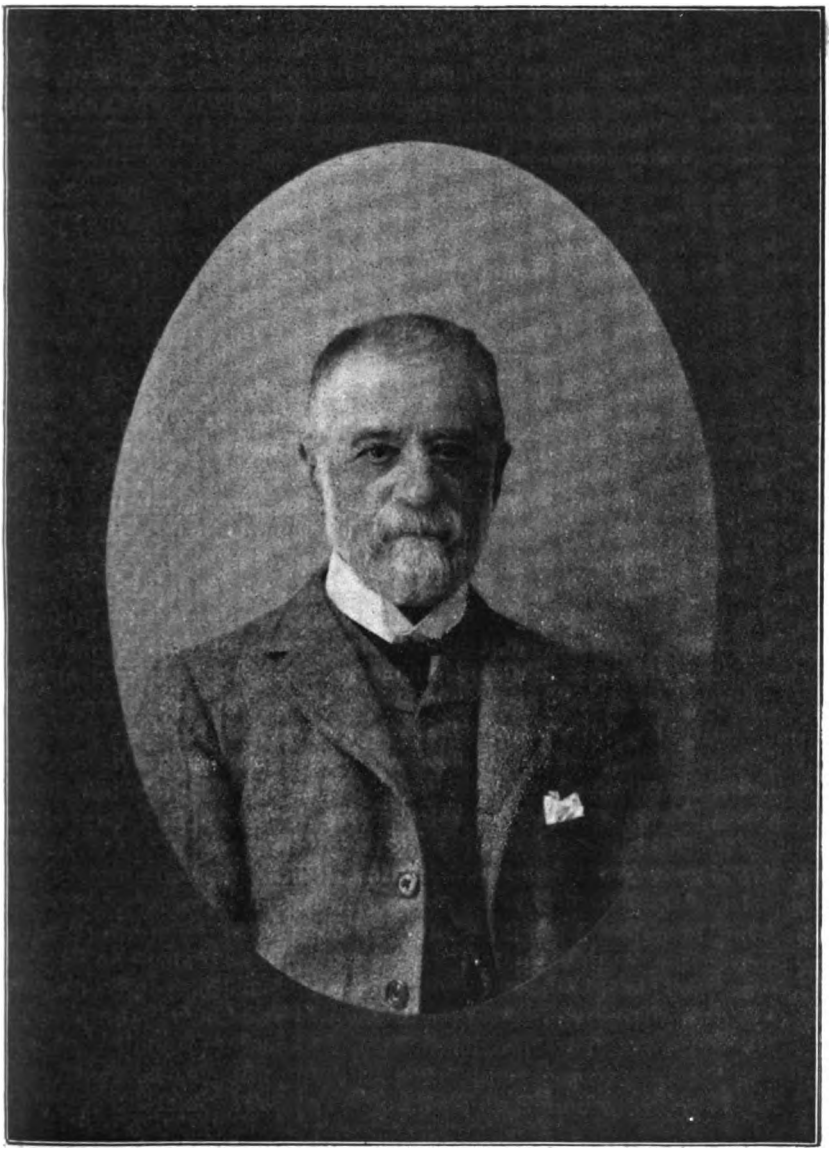

Digitized by Google

L'arrière petit-fils de ce Charles, Henri-Daniel Guyot, fut pasteur de l'Église Wallonne de Groningue, professeur honoraire de l'Université de cette ville, et y fonda, en 1790, une institution pour les sourds-muets, qui devint célèbre en Hollande (1).

Son petit-fils, appelé comme lui Henri-Daniel, est celui en qui devait s'éteindre la tige maîtresse de la famille. Il embrassa la carrière judiciaire comme celui de ses ancêtres qui s'était jadis exilé pour rester fidèle à sa conscience, devint docteur en droit à l'université de Groningue, le 16 juin 1857 et débuta dans cette ville comme greffier du tribunal. Il ne s'est point marié et il était vice-président du tribunal de première instance lorsqu'il prit sa retraite.

Membre de la Commission de l'Histoire des Églises Wallonnes depuis 1894 et affligé d'une surdité presque complète, il vivait très retiré et employait ses loisirs à recueillir avec autant de patience que d'exactitude, tout ce qu'il put découvrir sur l'histoire de sa famille, puis du Refuge à Groningue et en général dans les Pays-Bas(2). Je n'ai eu que deux fois le plaisir de le voir: une première fois lorsqu'en 1891 je fus délégué au troisième centenaire de l'Église Wallonne de La Haye, et poussai jusqu'à Groningue dans le but de faire sa connaissance (3), puis plus de dix années plus tard, lorsqu'il me rendit cette visite à la Bibliothèque où nous conservons de lui plusieurs cahiers de notes et quelques études ou documents qui pourront être publiés. De ces deux entrevues j'ai gardé le souvenir d'un homme aussi modeste, laborieux et discret que passionné pour la justice et la vérité.

M. H.-D. Guyot est jusqu'ici le seul descendant de réfugiés huguenots qui ait eu la bonne pensée de consacrer un don important à l'œuvre créée pour conserver et mettre en pleine lumière la mémoire de nos pères. Puisse-t-il avoir des imitateurs !

N. Weiss.

---

se termina par une condamnation aux galères pour lui, à la détention perpétuelle pour sa femme et ses servantes et à la confiscation de ses biens, ont été publiées dans le *Bulletin de la Commission de l'histoire des Églises Wallonnes* t. IV. p. 87-96.

(1) On trouvera des détails sur cette fondation, ainsi que le portrait du fondateur, dans trois brochures hollandaises envoyées par feu H.-D. Guyot à feu M. A. Bernus et aujourd'hui à notre Bibliothèque.

(2) Voy. entre autres, ses deux brochures, pleines de noms, sur *Groningue lieu de refuge*, Groningue, Wolters 1891, et, dans notre *Bulletin* de 1906, p. 38-83, l'*Histoire de la sortie de France d'Alexandre Savois*.

(3) Voy. *Bull.* 1891, p. 668.

Le Gérant : Fischbacher

Paris. — Typ. Philippe Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 1442.

Digitized by Google

Louis Delaruelle. — Études sur l'Humanisme français. — **Guillaume Budé, les origines, les débuts, les idées maîtresses**, avec deux facsimilés. Un volume de XL-290 pages in-8°, index. Paris, Champion, 1907.

Vayssière. — Curiosités bourbonnaises. — **Le siège des Huguenots devant Moulins (en 1562)**, mémoires inédits du temps publiés avec une introduction et des notes, une brochure de VIII-50 pages in-8°. Moulins, H. Durond, 1895.

L. Bourrilly. — **Le cardinal Jean du Bellay en Italie** (juin 1535-mars 1536), une brochure de 114 pages in-8°, index, extraite de la *Revue des études rabelaisiennes*. Paris, Champion, 1907.

Ernest Lévesque. — **Recherches complémentaires sur les familles Lévesque et Picoron, de Saint-Maixent** (Deux-Sèvres) **et leurs alliances**, un volume de II-278-LXXVIII pages in-8° (plus VIII tableaux), Saint-Maixent, impr. Chaboussant, 1907.

[illegible] Bruston. — **Etudes sur Daniel et l'Apocalypse**, une brochure de 88 pages in-8°, Paris, Fischbacher, 1908.

[illegible] Jean Gaston. — Une paroisse parisienne avant la Révolution. **Saint-Hippolyte**, contribution à l'histoire religieuse et artistique de l'ancien Paris, ouvrage orné de 12 gravures et plans, un vol. de 208 pages in-8°, index. Paris, librairie des Saints-Pères, 1908.

Léonce Leroux. — **Un programme de restauration du catholicisme en 1795**, d'après le Manuel des Missionnaires de l'abbé Jean-Noël Coste, une brochure de 90 pages in-8°, 2e éd. réduite et remaniée, tirée du *Bulletin de la Société des Lettres de Tulle*, Tulle, impr. Crauffon, 1907.

Emile Monot. — Publications de la Société d'Émulation du Jura. — **La Franche-Comté au milieu du XVIe siècle** ou description de la Haute-Bourgogne connue sous le nom de Comté, par Gilbert Cousin de Nozeroy (1552 et 1562), traduction nouvelle accompagnée de notes et de la reproduction des gravures de l'édition de 1562 et suivie du texte latin collationné sur les textes de 1552 et de 1562. — index, un vol. de VIII-310 pages, in-8°. Lons-le-Saulnier, impr. Declume, 1907.

ON DEMANDE :

l'Almanach Protestant

de 1852, 1856, 1859

l'Annuaire Protestant

de 1860

ET

Almanach des Protestants

de 1808 et 1810

Prière de s'adresser à M. N. WEISS

54, Rue des Saints-Pères, Paris (VIIe arr.)

Société de l'Histoire du Protestantisme Français

Pour les Annonces

DU *BULLETIN*

S'adresser à M. Claude STREET

6, rue des Beaux-Arts, PARIS (6e arr.)

On enverra franco le tarif et les conditions

A LOUER

A LOUER

Digitized by Google

L'UNION

Compagnies d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie humaine

FONDÉE EN 1828

ENTREPRISE PRIVÉE ASSUJETTIE AU CONTRÔLE DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1829

SIÈGE SOCIAL : 9, Place Vendôme, PARIS

UNION INCENDIE

Garanties au 31 Décembre 1906 :

Capital social..... 10.000.000
Réserves 15.441.660
Primes à recevoir 102.193.288

Sinistres payés.

DEPUIS L'ORIGINE DE LA COMPAGNIE :

333 MILLIONS

DIRECTION

MM. **Cerise** (baron G.), ✻, ancien Inspecteur des Finances, DIRECTEUR.
Alby, SOUS-DIRECTEUR.

UNION VIE

GARANTIES : 175 MILLIONS

Assurances Vie entière, Mixtes, Dotales, etc.
Assurances populaires.

AUGMENTATON DU REVENU
RENTES VIAGÈRES

DIRECTION

MM. **Montferrand** (comte Ch. de), ✻, ancien Inspecteur des Finances, DIRECTEUR.
Le Senne (Eugène), DIRECTEUR-ADJOINT.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. **Vernes** (Adolphe), ✻, de la maison Vernes et Cie, Banquiers, Régent de la Banque de France, Administrateur du chemin de fer du Nord, PRÉSIDENT.
Dervillé (Stéphane), C ✻, Président de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, Administrateur de la Compagnie Universelle du Canal maritime de Suez, ancien Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Censeur de la Banque de France.
Guèl (Eugène), de la maison Guèl et Cie, Banquiers.
Jameson (Conrad), ancien associé de la maison Hottinguer et Cie, Banquiers.
MM. **Mallet** (Gérard), de la maison Mallet Frères et Cie, Banquiers.
Marcuard (Jules), de la maison Marcuard et Cie, Banquiers.
Mirabaud (Albert), de la maison Mirabaud Pictet et Cie, Banquiers.
Sohier (Georges), O ✻, Juge au Tribunal de Commerce de la Seine, Administrateur du Crédit Foncier de France et de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.
Turneyssen (Auguste), Administrateur de la Compagnie des Chemins de fer des Landes.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Billets d'aller et retour individuels

Pour les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Billets délivrés toute l'année avec réduction de 25 p. 100 en 1re classe et 20 p. 100 en 2e et 3e classe dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'Etat, d'Orléans et dans les gares du Midi situées à 50 kilomètres au moins de la destination. — Durée : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 p. 100.

Ces billets doivent être demandés 3 jours à l'avance à la gare de départ.

Un arrêt facultatif est autorisé à l'aller et au retour pour tout parcours de plus de 400 kilomètres.

Billets de famille

Pour les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Billets délivrés toute l'année dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'Etat, d'Orléans, du Midi et de Paris-Lyon-Méditerranée suivant l'itinéraire choisi par le voyageur, et avec les réductions suivantes sur les prix du tarif général pour un parcours (aller et retour compris) d'au moins 300 kilomètres. — Pour une famille de 2 personnes 20 p. 100, de 3 personnes 25 p. 100, de 4 personnes 30 p. 100, de 5 personnes 35 p. 100, de 6 personnes ou plus 40 p. 100.

Exceptionnellement pour les parcours empruntant le réseau de Paris-Lyon-Méditerranée, les billets ne sont délivrés qu'aux familles d'au moins quatre personnes et le prix s'obtient en ajoutant au prix de 6 billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

Arrêts facultatifs sur tous les points du parcours désignés sur la demande.

Durée : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 p. 100.

Ces billets doivent être demandés au moins 4 jours à l'avance à la gare de départ.

AVIS. — Un livret indiquant en détail les conditions dans lesquelles peuvent être effectués divers voyages d'excursions, de famille, etc., sera envoyé gratuitement à toute personne qui fera parvenir au Service Commercial de la Compagnie, 54, boulevard Haussmann, à Paris (IXe arrondissement) le montant de l'affranchissement du dit livret, soit 0 fr. 25.

CHEMINS DE FER DU NORD

Saison des Bains de mer (Billets à prix réduits)

Pendant la saison de la **veille de la fête des Rameaux au 31 Octobre,** *toutes les gares du chemin de fer du Nord* vent des billets de 1re, 2e et 3e classe à destination des stations balnéaires suivantes : BERCK (station du chemin de fer d'intérêt local), BOULOGNE-VILLE ou TINTELLERIES (Le Portel), CALAIS, CAYEUX (station du chemin de fer d'intérêt local), CONCHIL-LE-TEMPLE (plage de Fort-Mahon), DAMPIERRE-CAMIERS (plage Sainte-Cécile ou Saint-Gabriel), DUNKERQUE (plage de Malo-les-Bains et de Rosendaël), ETAPLES (Paris-Plage, station du chemin de fer électrique), EU (plages de Mers-les-Bains et d'Omival), GHYVELDE (Bray-Dunes), GRAVELINES (Fort-Philippe), LE CROTOY (chemin de fer d'intérêt local), Noyelles), LEFRINCKOUCKE (plage de Malo-les-Bains), TREPORT-MERS, LOON-PLAGE, MARQUISE-RINSENT (plage de Wissant), NOYELLES, QUEND-FORT MAHON (plages de Quend et de Fort-Mahon), ST-VALERY-sur-SOMME, MILLE-WIMEREUX (plages de Wimereux, Ambleteuse), NOINCOURT (plages du bourg d'Ault et de Mers), COOTE (Nord Plage). Il existe trois catégories de billets :

1° Billets de saison (1) de 1re, 2e, et 3e classe, valables pendant 33 jours, non compris le jour de l'émission, avec prolongation pendant plusieurs périodes de 10 jours, à condition d'effectuer un parcours minimum de 100 kil. aller et retour. Ces billets, créés pour les familles, sont [illegible] *collectifs*. Il est accordé une réduction de 20 0/0 à partir de la famille en plus du troisième ; les billets doivent être vent être demandés au moins 4 jours à l'avance à la gare voyage doit commencer.

2° Billets hebdomadaires et carnets d'aller et retour (1) de 1re, 2e et 3e classe. Les billets hebdomadaires valables pendant 5 jours, du vendredi au mardi de chaque au surlendemain des fêtes légales. Ces billets et carnets individuels. Les prix varient selon la distance et profitent des *tions* de 25 à 40 0/0.

Les carnets contiennent cinq billets d'aller et retour, être utilisés à une date quelconque dans le délai de [illegible] compris le jour de distribution.

3° Billets d'excursion (2) de 2e et 3e classe, valables jours de fêtes légales, valables pendant une journée. Ces sont individuels ou de famille. Pour les *familles* (ascendants, descendants), il est accordé une nouvelle réduction sur des billets individuels d'excursion, allant de 5 à 25 p. 100 que la famille se compose de 2, 3, 4, 5 personnes et plus.

(1) Les billets de saison et les billets hebdomadaires valables dans les mêmes trains et aux mêmes conditions billets ordinaires du service intérieur.

(2) Les billets d'excursion ne sont valables que dans TRAINS SPECIAUX ou dans des TRAINS DU SERVICE ORDINAIRE désignés à cet effet par la compagnie.

PARIS. — TYP. PH. RENOUARD 19, RUE DES SAINTS-PÈRES.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

du

Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LVIIe ANNÉE

SIXIÈME DE LA 5e SÉRIE

Juillet-Août 1908

PARIS

Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)

33, rue de Seine, 33

1908

Digitized by Google

SOMMAIRE

N. W. — **Compte rendu de la cinquante-troisième assemblée générale de la Société, tenue à Nancy, le 12 mai 1908** . 289
Allocution de M. le pasteur E. Nyegaard. 294

F. de Schickler. — **Rapport sur l'exercice 1907-1908.** 296

J. Pannier. — **Appendice : Les Pasteurs de l'Église de « Madame » (Catherine de Bourbon sœur d'Henri IV) à Paris, Nancy, etc.** 312

ÉTUDES HISTORIQUES ET DOCUMENTS.

N. Weiss. — **La maison de Lorraine et la Réforme en France au XVIe siècle** 316

Frank Puaux. — **Comment Saint-Joseph des Prémontrés est devenu le temple de l'Eglise réformée de Nancy** 352

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS CRITIQUES.

Th. Schoell. — **Pierre Bayle, à propos de deux livres récents** 359

R. Reuss. — **La tolérance dans les Pays-Bas espagnols et dans la République des Provinces-Unies (1648-1713)** . 375

Th. Schoell. — **Un historien danois du protestantisme français contemporain** 378

H. Dannreuther. — **Le temple protestant de Landreville** . . . 383

ILLUSTRATIONS.

Le palais ducal de Nancy, d'après une photographie 291
Nancy, rue de la Constitution et cathédrale, d'après une photographie . 293
Le duc Antoine de Lorraine, d'après une peinture du musée de Bar-le-Duc 319
Ruines du château de Nomény, d'après des photographies 321
Vic-sur-Seille, vue générale, d'après une photographie 323
Nancy, porte de la Craffe, d'après une photographie 329
Le squelette de Ligier-Richier, église Saint-Etienne de Bar-le-Duc. . . 331
François de Guise, d'après une peinture de Clouet. 339
Antoine de Bourbon, d'après une peinture du musée de Bar-le-Duc. . 345
Nicolas Psaulme, évêque de Verdun, d'après une peinture du même musée. 347
Henri de Guise, dit le Balafré, d'après une peinture du même musée . 349
Intérieur du temple protestant de Nancy, d'après une photographie . . 353

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les deux mois, en cahiers in-8° de 96 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er Janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine ; — 12 fr. 50 pour l'étranger ; — 6 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente 2 fr. et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-carte au nom de M. Fischbacher, libraire, rue de Seine, 33, à Paris, ou de M. N. Weiss, secrétaire-trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris VIIe.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements ; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances ; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

CINQUANTE-TROISIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TENUE A NANCY

le 12 mai 1908

Nancy.

Contrairement à nos habitudes et par suite de diverses circonstances indépendantes de notre volonté, cette cinquante-troisième Assemblée générale a dû être en quelque sorte improvisée. On a vu dans un de nos procès-verbaux que puisqu'en 1907 nous avions été en province, nous comptions, suivant l'usage, la tenir à Paris. Nous nous proposions d'organiser une excursion historique à Fontainebleau et Bois-le-Roi. L'état de santé actuel du pasteur de Fontainebleau qui a fait des recherches sur l'ancienne communauté huguenote de Bois-le-Roi et qui devait nous faire part de ses découvertes, nous a contraints à remettre à plus tard l'exécution de ce projet.

Sur ces entrefaites, plusieurs membres de notre Comité, parmi lesquels le secrétaire, devant assister au synode régional Paris-Est-Nord de l'*Union des Églises réformées* convoqué à Nancy pour les 12 et 13 mai, l'idée nous vint aussitôt, ainsi qu'à nos amis de l'Est, de profiter de cette circonstance pour tenir notre assemblée dans la capitale de la Lorraine. Notre président ne pouvant malheureusement s'éloigner de Paris que pour quelques heures tout au plus, se rallia à ce projet qui lui permettait d'être des nôtres entre deux trains rapides. Et c'est ainsi qu'il fut décidé que notre Assemblée générale de 1908 se tiendrait le mardi 12 mai au soir dans le temple de l'Église réformée de Nancy.

***

Nous ne tenterons pas de refaire, après beaucoup d'autres, une description de cette capitale de l'ancien duché de Lorraine.

Digitized by Google

Elle est connue de tous les touristes comme la ville du bon roi Stanislas dont le traité de Vienne (1735) avait fait le dernier duc de Lorraine en compensation du royaume de Pologne auquel il dut alors renoncer définitivement.

C'était, à cette époque, une petite cité bourgeoise et presque campagnarde, peuplée de fonctionnaires et de courtisans groupés autour des palais et des ferronneries dorées témoignant du goût fastueux du beau-père de Louis XV. Cette fameuse place Stanislas, si richement harmonieuse et gaie, aspirait à créer une ville nouvelle, plus riante, plus humaine, à côté de la sombre demeure des anciens ducs, d'un art beaucoup moins pimpant mais non moins remarquable. Or les formes extérieures de la vie changent plus vite que le fond de la vie elle-même. Celui-ci n'a guère varié en Lorraine du XVIe au XVIIIe siècle. Si, du temps de Stanislas on philosophait avec grâce et l'on confondait volontiers la liberté avec une certaine facilité de mœurs, au fond la direction des esprits et le gouvernement des âmes appartenaient à la même puissance à laquelle s'inféoda et sur laquelle s'appuya l'ancienne maison de Lorraine. Cette puissance qui fut vraiment la maîtresse et l'inspiratrice de la vie provinciale et qui, de nos jours encore, s'efforce de la rendre réfractaire à certaines idées, c'est l'Église catholique, apostolique et romaine.

Il existe, en effet, des Lorrains de marque qui considèrent actuellement comme une supériorité pour leurs compatriotes, le fait de ne jamais s'être laissé écarter, en matière d'opinions et de croyances, des anciennes traditions prétendues « nationales ». Ces mêmes personnages voudraient leur persuader que tout effort pour penser ou croire par soi-même, toute indépendance morale ou intellectuelle sont d'importation étrangère, partant hostiles au caractère fondamental de la race. Ils n'ont pas l'air de se douter que ces prétendus truismes équivalent, en fait, à un *testimonium paupertatis*, ou, pour parler français, à un brevet d'infériorité organique décerné à leurs compatriotes. Car, s'ils étaient dans le vrai, il n'y aurait, pour ceux-ci, de développement normal que dans le maintien de la sacro-sainte routine et le dernier mot du progrès consisterait dans la persistance et la cristallisation de leur mentalité ancestrale.

Cela revient à dire qu'au temps de Stanislas le Protestantisme apparaissait comme une infirmité et que s'il avait existé alors une société étudiant son histoire, un bon Lorrain eût, pour le moins, été considéré comme un homme de mauvais goût en s'y intéressant. Car on savait que, de toute ancienneté, jamais la Lorraine n'avait pactisé avec l'hérésie, cette tare caractéristique de l'étranger.

Mais on sait aussi que depuis la mort du bon roi, survenue en 1766, il y a eu de grands changements. D'abord la Lorraine, ces-

Digitized by Google

sant de former un territoire autonome et indépendant, a été rattachée à la couronne de France. Dès lors elle a participé, bien

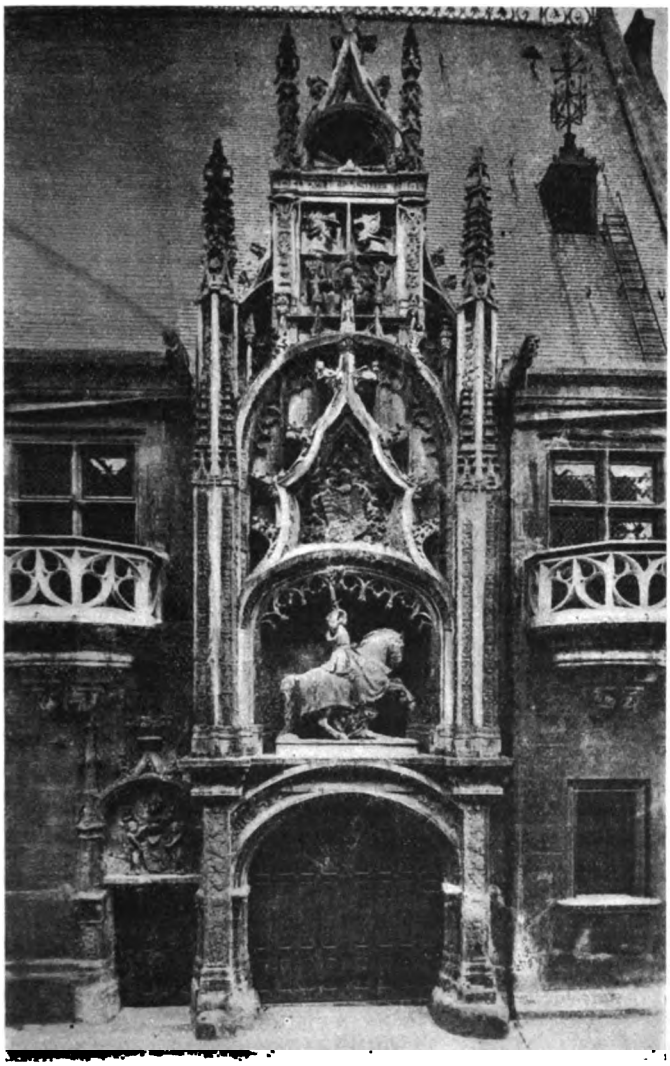

Nancy, Palais Ducal.

malgré elle, aux destinées de la grande sœur. Avec celle-ci, elle a été entraînée dans le prodigieux bouleversement qui submergea l'ancien régime. Malgré sa mentalité étroite et renfermée elle

Digitized by Google

connut et subit les nouveautés, les transformations et lorsqu'à l'aube du XIXe siècle, un ordre nouveau s'établit sur les ruines du passé, elle dut, quoi qu'elle en eût, faire une place honorable à cette hérésie dont elle avait si longtemps réussi à se préserver.

On verra plus loin comment, à cette époque, le protestantisme parvint enfin à obtenir droit de cité au centre même de la ville si fière de son inviolable fidélité à des traditions séculaires. Peu à peu elle-même grandit et fit l'expérience que partout, jusque dans les milieux qui se croient supérieurs à ceux qui les entourent, la présence d'une minorité de caractère différent, par là-même qu'elle provoque la contradiction, devient un élément de vie.

La même expérience s'est faite plus récemment sur une plus large échelle. Après les événements de 1870, bénéficiant de la proximité de la nouvelle frontière, Nancy attira tout naturellement les éléments des anciennes provinces, surtout de la Lorraine, qui ne voulaient pas se séparer de la France. L'ancienne résidence ducale transformée devint un grand centre industriel, commercial, intellectuel et artistique de plus de 100.000 âmes, qui, actuellement encore, est en pleine croissance.

Au milieu d'un échange d'intérêts matériels et spirituels comme celui que représente un pareil chiffre, il n'est pas possible de se soustraire à la bataille des idées plus qu'à la lutte pour la vie. L'Église protestante a largement profité de cet accroissement et de ses conséquences qu'on peut ainsi résumer : plus de liberté, plus de justice réciproque. Il y a assurément, maintenant comme autrefois, des préventions et des préjugés qui ne désarment pas. Mais le temps, qui est le grand maître des transformations profondes, en aura raison tôt ou tard. En attendant, et grâce aussi à l'excellent esprit qui anime leurs conducteurs spirituels, nos coreligionnaires nancéens jouissent autour d'eux d'une considération d'autant plus réelle que dans cette cité qui leur fut longtemps hostile ils ne doivent qu'à leur longue patience le triomphe et le respect de leurs droits.

Bien qu'aucune publicité n'eût été faite en dehors du milieu protestant qui lui-même n'avait été convoqué que par des annonces faites les dimanches précédents, du haut de la chaire du vaste temple dont le lecteur a sous les yeux une vue de l'intérieur, un bon auditoire garnissait le bas de la nef le soir du 12 mai. Voici, dans l'ordre des trois régions qu'ils représentaient, les délégués de l'*Union des Églises réformées* qui assistaient à la séance : *Paris*, Oratoire et Bellevue : John Viénot et Frank Puaux, pasteurs, assisté de M. F. Borel; — *Lille* et *Roubaix*, P. Monod, P. Bosc, F. Dürrlemann, pasteurs, assistés de MM. E. Stahland, Ch. Vallée et H. Cariage; — *Bar-le-Duc* et *Nancy*, H. Dannreuther, E. Nyegaard,

Digitized by Google

A. Cleisz, E. Durand et P.-E. Vincent, pasteurs, assistés de MM. Annecker, le doyen E. Lederlin, E. Bertrand-Oser, R. Stein-

Nancy, Rue de la Constitution et Cathédrale.

heil, Stocky, Heitz, Maresquelle, E. Hecht; — *Remiremont*, *Raon-l'Etape*, *Saint-Dié*, *Thaon*, *Verdun* et *Neufchâteau*, E. Corvaizier, C. Bravais, René Foltz, Braesch, Barraud et Genton pasteurs, assis-

Digitized by Google

tés de MM. E. Sidler et E. Blech. Le président de notre Société, arrivé il y a deux heures à peine, prend place sur l'estrade en même temps que les pasteurs de Nancy, MM. F. Puaux, John Viénot et le secrétaire. Après la prière prononcée par M. le pasteur E. Durand, et le chant, par le chœur, du psaume 68, M. le pasteur Nyegaard prononce l'allocution suivante :

Monsieur le Président,
et Messieurs les représentants de la Société
de l'Histoire du protestantisme français.

L'Église réformée de Nancy est fière de l'honneur qui lui échoit de vous recevoir aujourd'hui et je me sens très heureux de vous souhaiter, en son nom, la plus cordiale bienvenue. La Société de l'Histoire du protestantisme français a déjà rendu, à la science historique pure, en dehors de tout esprit de parti, d'immenses services, dont tous les vrais historiens lui sont reconnaissants. — La collection de votre *Bulletin* — que, pour le dire en passant, la Bibliothèque de la ville de Nancy possède complète — est une mine inépuisable de documents infiniment précieux pour l'étude de l'histoire de France depuis quatre siècles.

Mais, Messieurs, nos Églises ont une autre dette, une dette personnelle de gratitude envers votre Société et tout particulièrement envers vous, Monsieur le Président, qui la soutenez si généreusement. C'est grâce à vos efforts, Messieurs, grâce à vos sacrifices, grâce à vos travaux patients et érudits qu'elles sont rentrées peu à peu en possession de leurs principaux titres de noblesse et qu'elles peuvent se rendre un compte exact de toutes les raisons qu'elles ont de vénérer la mémoire de leurs ancêtres, les martyrs de la Réforme et les héros de la foi. Je ne connais pas de lecture plus édifiante ni plus sanctifiante que celle des glorieuses annales de nos pères, les Huguenots. Si nous savions mieux nous en instruire et, surtout, nous en inspirer, nos Églises redeviendraient ce qu'elles devraient toujours être et ce qu'elles ne sont plus assez : des foyers de vie chrétienne intense en même temps que

Digitized by Google

de pensée religieuse vraiment libre, comme le veut toute leur histoire, car, depuis les temps de la Réformation jusqu'à nos jours, la tendance libérale et la tendance conservatrice ont toujours coexisté dans le protestantisme français. Il y a toujours eu, à côté des Jean Calvin, des Sébastien Castalion : à côté des Du Moulin, des Moyse Amyrault : à côté des Ami Bost, des Samuel Vincent : à côté des Adolphe Monod, des Athanase Coquerel. C'est ce qu'oublient, hélas ! ceux qui, depuis la séparation des Églises d'avec l'État, voudraient séparer nos Églises d'avec elles-mêmes, nous diviser au lieu de nous unir.

Mais votre Société, Messieurs, n'oublie pas, elle, nos admirables traditions : elle reste ce qu'elle était, la Société de l'Histoire du protestantisme français tout entier, un et indivisible : par son seul titre comme par toute son œuvre elle proteste, à sa manière, contre un morcellement impie qui ressemblerait, par plus d'un trait, au partage de la robe sans couture de Jésus-Christ.

Que Dieu daigne donc bénir votre mission, Messieurs et honorés Frères, pour la faire contribuer au triomphe de la Vérité, de la Foi et de la Charité.

L'Église de Nancy vous assure de toute sa reconnaissance et de toute sa sympathie ! Elle vous remercie d'avance, Monsieur le Président et Monsieur le Secrétaire, des paroles que vous allez lui faire entendre au nom de la Société de l'Histoire du protestantisme français.

Digitized by Google

Après ces paroles de bienvenue, M. le baron F. de Schickler se lève et, outre les détails, sur Catherine de Bourbon, pour la plupart jusque là inconnus de l'auditoire, lit une partie de ce

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR L'EXERCICE 1907-1908

Monsieur le Président et cher Confrère en histoire,

Messieurs,

Notre première parole en sera une de gratitude envers les conducteurs de l'Église de Nancy dont l'invitation a réalisé un de nos vifs désirs, dont l'accueil nous touche profondément. Aussi bien ont-ils continué des traditions remontant à plus d'un demi-siècle. Parmi ceux qui répondirent avec empressement, en 1852, à l'appel de notre Comité fondateur, on retrouve les pasteurs Schmidt et Bornand, plusieurs fidèles de cette Église, son Conseil Presbytéral lui-même qui avait tenu à s'inscrire au nombre des adhérents. Depuis 1874 vos chrétiennes libéralités lors de la fête de la Réformation nous ont été chaque année un encouragement précieux. Et à l'occasion du Synode où se traitent, dans un esprit fraternellement évangélique, quelques-unes des questions vitales que la Séparation a imposées au protestantisme contemporain, dans des journées surchargées, vous avez su trouver une heure pour l'évocation du passé dont notre Bibliothèque conserve les documents et le *Bulletin* reconstitue les annales.

Qu'il me soit permis de le dire en passant, le 56e volume terminé dans cet exercice et le 57e en cours de publication ne le cèdent en rien à leurs devanciers. Il suffit de citer les études suivantes : Dr Prouhet, *La Réforme et l'église réformée à La Mothe-Ste-Héraye;* — A. Morize, *La conversion de Samuel Sorbière*; — A. Mailhet, *Histoire d'une famille protestante au* XVIIe *siècle, les Coutaud;* — A. Renaudet, *Jean Standonck, un réformateur catholique*

Digitized by Google

avant la Réforme; — Th. Rivier, *l'Église française de St-Gall*, — et parmi les documents : E. Griselle, *Avant et après la Révocation*, *Chronique des événements relatifs au Protestantisme de 1685 à 1689*, d'après des lettres historiques et anecdotiques, correspondance manuscrite conservée à la Bibliothèque Nationale.

En parlant du *Bulletin*, comment ne pas rappeler la collaboration persévérante, d'une érudition si sûre et si précise, de feu M. le pasteur Othon Cuvier ? Elle a commencé dès 1853 et sa dernière communication a précédé de bien peu la fin de sa carrière terrestre, en novembre 1896, dans cetteville de Nancy où il était né. Que de pièces rassemblées par lui sur cette Église de Metz à laquelle il avait donné une grande partie de son cœur, qu'il avait quittée avec un déchirement dont seule votre affection était parvenue à le consoler ! Ses copies relevées dans les archives lorraines, les autographes, les cent portraits gravés de sa collection, les livres anciens de sa bibliothèque, il s'en était peu à peu dépouillé au bénéfice de la nôtre : les renseignements généalogiques qu'il envoya d'avance pour la réédition de la *France Protestante*, seront encore utilisés avec gratitude par nos successeurs. Quel exemple que le sien !

Mais cet exemple a été suivi. En 1888, revendiquant pour le Protestantisme le grand artiste lorrain Ligier Richier dont nous possédons une admirable tête de Christ, et dont la foi huguenote, grâce aux découvertes dans les archives de Genève, ne peut plus être contestée, M. Jules Bonnet dédiait son étude « à M. Othon Cuvier et à son jeune collègue M. Dannreuther marchant sur ses traces ». Que le « jeune collègue » d'alors, maintenant membre honoraire du Comité, me permette de le remercier publiquement de ce qu'il n'a cessé d'y marcher. Depuis 1886 il enrichit à son tour le *Bulletin* et la Bibliothèque — y plaçant, il y a peu de jours encore, trois livres anciens qui nous faisaient défaut.

C'est une de ces lacunes, malgré nos soixante mille volumes, que M. le pasteur Nyegaard a comblée récemment.

Digitized by Google

Nous sommes redevables à M. le Président du Consistoire de deux initiatives. Il nous engage à signaler sous une rubrique spéciale les ouvrages demandés par nos lecteurs et qui nous manquent, ajoutant: « cela suscitera des donations. » En second lieu, estimant que les Églises publiant des rapports devraient nous les envoyer, ainsi qu'en général tout ce qui émane des Conseils presbytéraux et des Consistoires, il a donné l'exemple, nous adressant chaque année ceux de Nancy. Au moment où nos Églises entrent dans une carrière nouvelle, celle de l'action et de la responsabilité personnelles, nous serions heureux que messieurs les pasteurs voulussent bien s'inspirer de cette pensée de M. Nyegaard ; l'importance d'une telle centralisation ne peut faire doute pour personne.

Par suite de bonnes fortunes successives, de sacrifices personnels d'amis dévoués, se constitue un ensemble impossible à rencontrer ailleurs. En voici un exemple: les papiers de Paul Ferry, le célèbre pasteur de Metz, si riches en correspondances et en travaux théologiques, et que la vente Emmery en 1842 avait, semblait-il, à jamais dispersés. Or, une partie recueillie par M. le Pasteur Ath. Coquerel fils nous a été léguée par lui ; bien des années plus tard M. Henri Lutteroth nous en apportait de nombreuses liasses, et un jour c'est M. Othon Cuvier qui, à son tour, complétait la collection Ferry maintenant reformée à peu près en son entier. Insistons une fois de plus sur ce fait : une simple page manuscrite, un procès-verbal de Synode ou de Colloque, une copie fidèle comme celle des lettres de du Perron et de Sully sur la Conférence de Fontainebleau relevées à St-Omer par M. le pasteur Cleisz, peuvent jeter une lumière inattendue sur un point resté obscur ou douteux. Pour la section des Copies, j'aurai garde d'oublier que M. Gaidan avance celles de la Collection Court, que Mlle Weiss a transcrit les Mémoires du réfugié Chalmot, et M. le pasteur André Mailhet la suite des Délibérations du Consistoire de Die 1662 à 1671. Il y a joint le tome premier d'un recueil manuscrit où, sous le titre d'*Album Guillaume Farel*, le réformateur du Dau-

Digitized by Google

phiné, il retrace l'histoire et donne les vues photographiques des anciennes Églises de cette province qui en comptait 95 principales avec pasteurs, 185 annexes autorisées et 90 non autorisées. Il s'occupe même des autres villes et villages où les protestants ont joué un certain rôle du XVIe au XXe siècle. Ce volume de 171 pages in-4° renferme, avec une introduction générale, des notices sur 57 localités du Colloqne du Viennois.

Ce nous est une joie de voir s'augmenter de semaine en semaine notre Bibliothèque qui, dans cet exercice, a été plus fréquentée que jamais (1). Où s'arrêteront ses progrès? Hélas, il est un nom qu'il nous faut prononcer pour la dernière fois, alors que depuis 1875 il reparaissait dans tous nos Rapports, celui de Madame la Baronne de Neuflize, née André Walther. Elle nous écrivait un jour : « Je suis toujours heureuse de pouvoir vous offrir quelques ouvrages que vous ne possédez pas, et, s'il plaît à Dieu, je poursuivrai mes recherches. » Elle a tenu parole. Il faudrait un catalogue spécial pour relever les trésors

(1). Donateurs de la Bibliothèque de juin 1907 à mai 1908.

Donateurs de livres, etc. — Académie des sciences morales, Bibliothèque nationale, Facultés libres de théologie protestante de Montauban et de Paris, Ministère de l'Instruction publique, M. et Mme Raoul Allier, Association consistoriale de Paris, MM. prof. G. Bonet-Maury, E. Borel, E. Chatoney, Mme Alex. de Chambrier, M. H. Champion, Conseil presbytéral de l'Église Réformée de Nancy, MM. pasteur Dannreuther, Dr des Mesnards, pasteur Fonbrune-Berbinau, Mme E. Gallé, MM. Ch. Garreta, H. Giraud-Browning, pasteur Guibal, G. Hérelle, Jalabert, Mme Leferme, MM. Matth. Lelièvre, L. de l'Escale, pasteur A. Mailhet, Baron Mallet, Moerkerken, baronne de Neuflize, MM. pasteur Nyegaard, Ch. Pradel, J. Pradel, J. Elton Prower, pasteur F. Puaux, de Quatrefages, Rey-Lescure, Baron F. de Schickler, Sociétés huguenotes de Londres et de New-York, Société des missions évangéliques de Paris, MM. pasteurs Ch. Vernes et J. Viénot, Baron de Vinck et N. Weiss.

Comme auteurs : MM. Otto Anderssen, F. Andreae, Anquetil, Harry Ashton, J. Bianquis, L. Bossu, Comte Boulay de la Meurthe, V. L. Bourrilly, E. Bourry, doyen Ch. Bruston, E. Cabié, A. de Cazenove, G. Cheneau, Mme C. Coignet, M. Dareste, Mme Aug. Decoppet, MM. pasteur A. Dupin de St-André, Brun-Durand, Miss Lucy E. Farrer, MM. E. Favre, H. Galabert, Mme E. Gallé, MM. abbé Jean Gaston, H. D. Guyot, A. Kreg, Ch. Lambert, Ch. E. Lart, pasteur H. Lehr, Karl Leich, pasteur Matth. Lelièvre, E. Le Parquier, A Lerosey, A. Leroux, E. Levesque, V. Lindegaard-Petersen, Jules Lutz, professeur E. Ménégoz, B. Mériot, Jne Meyhoffer, E. Nazelle, pasteur J. Pannier, Paul Perdrizet, Abbé A. Pétel, H. Prentout, J. Prost, Alf. Rebelliau, pasteur Ch. Schnetzler, Ch. Urbain. A. Vayssière. M. Villard et H. Wagner.

Églises donatrices 1907-1908 : Bâle, Église française, 242; — Castres, 47, 45; — Paris, Oratoire, 388,20; — Sedan, envoi du pasteur Goulden, 200 fr.

Digitized by Google

bibliographiques que nous devons à son intelligente et inlassable générosité (1).

Le 30 novembre dernier un libraire, ne la sachant pas aussi dangeureusement malade, lui envoyait en communication un petit volume d'un grande valeur : « *Déclaration de la reigle et estat des Cordeliers composée par ung jadis de leur ordre et maintenant de Jésus-Christ. 1542.* » Mme de Neuflize défit le paquet, garda le livre, le posa sur la table qui était devant elle le jour comme la nuit, et ne le perdit pour ainsi dire pas de vue, défendant qu'on y touchât. Après son retour à Dieu, ses enfants nous l'ont envoyé, comme un dernier gage de l'intérêt que leur vénérée mère portait à notre œuvre : elle l'a aimée jusqu'à sa fin.

(1) Principaux dons de Me la Baronne de Neuflize à la Bibl. du Pme français : Bible latine (incunable) Venise 1483. — Ricoldius, *Contra sectam Mahumeticam* 1509, et Abbé Bernon sur la Messe, 1515, tous deux avec préfaces de Lefèvre d'Étaples. — Bible d'Olivetan 1535. — Lefèvre d'Étaples. *Commentarii initiatorii in quatuor evangelia*, Meaux 1522. — Bible, Genève 1546, un des deux seuls exemplaires connus. — Calvin, *Epistolae duae : De fugiendis impiorum illicitis sacris, De Christiani hominis officio*, Genève 1550. — Marguerite de Navarre, *Le miroir de l'âme pécheresse* (1533). *Épistre familière et prière à Dieu de Salomon.* — Calvin, *Defensio orthodoxae fidei contra prodigiosos errores M. Serveti*, Genève, 1554. — Bible, Sorel 1555, seul exemplaire connu. — Calvin, *Sermons sur les dix commandements*, Genève 1588. — Budé, *Psaumes de David et proverbes*, Lyon 1558. — *Formulæ Latinarum Locutionum illustriorum*, Étienne Dolet, Lyon 1559 (superbe exemplaire). — *Catechismus Latinogallicus, le catéchisme latin-français*, Genève 1561. — *Confession et simple exposition de la vraie foi* (des Églises Suisses) Genève 1566. — Sorbin, *Trace du Ministère visible dans l'Église catholique*, Paris 1568. — Jean Robert, *Réponse aux calomnies et injures de Robert Masson*, Paris 1569. — Léonard de la Ville, *Déclaration des blasphèmes faicts contre Dieu par Jean Calvin*, Lyon 1570. — *Discours sur les causes de l'exécution faicte ès personnes de ceux qui avoient conspiré contre le Roy et son Estat*, Paris 1572. — *Mort prodigieuse de G. de Coligny*, Paris 1572. — *Discours du massacre de ceux de la religion réformée à Lyon*, 1574. — Bèze, *Icones* (éd. latine), 1580. — (Duplessis Mornay) *Déclaration et Protestation du Roy de Navarre... sur la paix faicte avec ceux de Lorraine*, Orthez 1585. — Merlin, *Sermons sur le livre d'Esther*, La Rochelle 1592. — Paul Perrot, *Tableaux sacrés, illustrations de De Bry*, Francfort 1594. — Solomeau, *Discours de la Vie et de la mort de Th. de Bèze*, Genève 1610. — Aymin, *L'adoption des enfants de Dieu*, Dye 1624. — Théodore de Bèze, *Nouveau testament latin*, Amsterdam 1632. — Père Jean Adam, *Calvin deffait par soy-mesme*, Paris 1652. — *Calvin démasqué ou sa politique découverte avec les pleurs de ses ministres sur l'agonie de la Réforme*, Metz 1665. — Nicole, *Les prétendus Réformés convaincus de schisme*, Paris 1684. — *Avertissement charitable à ceux qui composoient autrefois les Églises du Poitou et qui gémissent maintenant dans l'oppression*, s. l. 1686. — etc., etc.

Digitized by Google

Un autre deuil nous a été très sensible. Beaucoup d'entre vous ont connu et apprécié M. Philippe Jalabert, doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, membre de l'Académie de Stanislas. Sachant ce qu'il fut pour le Protestantisme réformé tout entier, vous ne serez pas surpris qu'attaché si passionnément à nos Églises, il ne soit pas demeuré indifférent à leur histoire : il était l'avant-dernier survivant des fondateurs de la Société et lui a légué tout ce qui dans sa bibliothèque conviendrait à la nôtre.

Parfois, c'est lorsque nous ne pouvons plus les remercier que se révèlent les amis de notre œuvre. C'est ainsi que Mademoiselle Eliana Baumann, de Bâle, décédée à Morges, lui a prouvé sa sympathie par un legs de deux cents francs. Et nous avons perdu deux membres honoraires du Comité, M. Ernest Stroehlin, de Genève, M. Giraud Browning, de Londres. M. Stroehlin, Docteur en théologie, membre du grand Conseil et du Consistoire, professeur d'histoire et de littératures étrangères puis d'histoire des religions à l'Université, a écrit les biographies de Jean Petitot et de Jaques Bordier, un volume sur le pasteur Athanase Coquerel fils, et pour l'*Encyclopédie des Sciences Religieuses* de substantielles études sur le Concordat, les Édits de tolérance — en faveur des Chrétiens, des Protestants, des Catholiques, — sur l'Inquisition et sur les Jésuites. L'an dernier, M. Giraud Browning, déjà atteint du mal auquel il devait succomber, se reprochait de n'avoir pas assez collaboré à notre œuvre et lui envoyait 250 francs à employer pour la Bibliothèque, ce qui nous mit à même d'acquérir un recueil de pièces sur la première guerre de Religion et la mort du duc de Guise. Fondateur, en 1885, de la Société Huguenote de Londres, M. Browning avait appris à connaître et à aimer la nôtre, assistant quelques années auparavant à notre réunion de Nîmes, alors qu'avec deux de ses amis, descendants comme lui de réfugiés, il recherchait en Languedoc les traces de ses ancêtres. Nous n'oublierons jamais l'intérêt qu'il prit à notre excursion rétrospective en pays cévenol et à la Tour de Constance.

Digitized by Google

En tenant hors de la capitale plusieurs de nos assises solennelles, nous avons eu à cœur d'apporter les échos d'autrefois à nos coreligionnaires des diverses régions de la France. De chacun de ce que j'appellerais volontiers nos pèlerinages huguenots nous sommes revenus ayant plus reçu que nous n'avions donné.

En juin 1907 nous avons vu en Dauphiné, à Valence les murs de l'Hôpital Général où furent enfermées et tourmentées tant d'héroïques jeunes filles; à Crest, la tour massive, dernier stage sur la voie douloureuse d'où les opiniâtres — comme on se plaisait à les nommer — partaient pour le bagne ou le gibet; à Die, l'ancienne ville universitaire protestante, la place où le jeune prédicant Ranc mourut à la fleur de l'âge, après avoir chanté à pleine voix, en allant au supplice:

« La voici l'heureuse journée
Qui répond à notre désir ».

Et en novembre le pasteur Weiss rappelait, dans l'église française de Bâle, les souvenirs d'une des plus anciennes communautés d'exilés pour la foi.

Ce soir vous voulez bien nous recevoir en Lorraine, et c'est avec un vrai regret qu'il me faut renoncer à jeter un coup d'œil d'ensemble sur ce qu'a été le Protestantisme en cette province où, combattu dès sa naissance, constamment proscrit par des édits répétés, il n'a pas laissé cependant de couver sous la cendre dans des foyers épars, de se conserver ou de s'éveiller dans quelques âmes d'élite, de se grouper dans quelques centres moins hostiles, surtout à Metz jusqu'à la Révocation, et d'essaimer ensuite, emportant sur la terre étrangère de pieuses et nobles traditions huguenotes. Si vous saviez ce qu'il y a de noms messins dans les listes du Refuge! L'histoire de l'Église de Metz demanderait à elle seule plus d'une conférence. Il n'en est pas de même de Nancy. M. Weiss, l'infatigable et docte Secrétaire de la Société, vous montrera ce qu'ont été les premiers jours de la Réforme dans ces régions, et vous comprendrez pourquoi votre Église est

Digitized by Google

relativement si jeune; elle ne date officiellement que de 1805.

Il y eut un jour cependant où l'on put croire que la religion réformée aurait enfin ses entrées à la cour de Lorraine: le duc de Bar obtenait la main de Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV. Sans attendre les dispenses papales et après les résistances de tous les évêques, la bénédiction nuptiale leur fut donnée par le Cardinal de Bourbon, obéissant aux injonctions formelles du roi, et dans sa chapelle privée.

Noble figure entre toutes que celle de Madame Catherine. Résistant à l'exemple de son frère, elle était demeurée auprès de lui la protectrice et l'intermédiaire des protestants, n'usant de ses droits de première princesse du sang que pour faire prêcher l'Evangile partout où elle résidait, fût-ce au palais du Louvre (1). Dès la conversion du Béarnais, l'assaut avait commencé. Dans une lettre au duc de Bouillon conservée dans nos Archives, elle se plaignait en 1596 que l'on fit courir le bruit qu'elle avait été à la messe: « ça donc esté celle de MM. de Montigny et de la Faye », (ses deux ministres), ajoute-t-elle plaisamment. « Obligez-moi de répondre pour moi que je suis résolue de vivre et mourir en la religion que seule je crois et reconnais pour bonne, et que les tourments ni les grandeurs ne pourront jamais avec l'aide de Dieu ébranler ma foi. Voilà la plus ferme résolution que j'ai. » Elle sut y rester fidèle jusqu'à son heure dernière. En 1598, alors que les rumeurs de son mariage probable avec un prince lorrain commençaient à se répandre, elle s'était efforcée de calmer les alarmes de son vieil ami Théodore de Bèze, et cependant on entrevoit déjà les difficultés de sa vie. « Le désir, que j'ai non seulement de persévérer en la sainte connaissance où j'ai été élevée dès mon bas âge en l'Église de Dieu, mais aussi que les gens de bien et fidèles de la dite Église sachent et s'assurent qu'avec la grâce de Dieu je ne changerai jamais. J'ai

(1) Voir dans Ath. Coquerel fils, *Précis de l'Histoire de l'Église Réformée de Paris, deuxième époque*, le chapitre 1er : L'Eglise recueillie chez Madame, Sœur du roi. *Bull.*, xv-19.

Digitized by Google

voulu vous écrire, comme à celui que je tiens des plus anciens amis et serviteurs de notre maison, et aux prières de qui je désire me recommander en ce temps où les efforts du monde ont le plus de vigueur pour traverser le repos de ceux qui craignent Dieu. Vous devez croire que j'en ai ma part à bon escient, et en tant de sortes que j'ai bien besoin de l'assistance de l'esprit qui n'abandonne point ceux qui espèrent en lui. » En épousant le duc de Bar elle comptait bien rester protestante.

Allant même plus loin, elle écrivait aux pasteurs de sa ville de Nérac : « J'espère le faire connaître et dans la Lorraine mesme, puisque Dieu et mon frère m'obligent par ce mariage de demeurer dans ce pays-là, où je me réjouis de profiter aux dites Églises et d'y faire prêcher Jésus-Christ. Je sais bien que ce mien dessein fut combattu de plusieurs empêchements, mais croyez que je ne perdrai courage, me promettant que celui qui m'a fait grâce de le louer publiquement à Paris, me la continuera pour faire de mesme à Nancy. » (*Bull.* III).

Le mariage en était un surtout politique. Henri IV voulait s'assurer l'appui ou la neutralité de la Lorraine; le duc de Bar escomptait une partie de l'héritage d'un monarque divorcé et sans enfants. Ironie de la destinée aux yeux du monde que la transplantation de l'inébranlable huguenote dans le milieu catholique le plus intransigeant, ou plutôt exemple parti de haut de ce que peut être l'âme fidèle cherchant en Dieu seul son soutien. Ses coreligionnaires ne dissimulaient pas leurs craintes. Qu'adviendrait-il, une fois le mariage conclu, des ministres attachés par quartier à sa personne? (1). Ils furent bientôt rassurés. Le 12 mars, trois mois après l'entrée solennelle à Nancy, ils se réunirent en Consistoire et décidèrent « que le même ordre ès prêches qui a toujours été tenu en la maison de Madame se tiendrait encore désormais ». Catherine restait, comme elle l'avait annoncé, ouvertement protestante.

Il y a plus, elle entendait donner le caractère, non

(1) Voir plus loin à l'*Appendice*, le relevé par M. Pannier des « Pasteurs de l'Église de Madame ».

Digitized by Google

d'une simple aumônerie, mais d'une véritable congrégation avec alternance de ministres à « l'Église recueillie en sa maison », et le livre des Actes du Consistoire enregistre l'ordre des Catéchismes reportés au mercredi à 8 heures du matin, les Jeûnes célébrés avec deux presches (son Altesse présente à tous deux), la nomination d'un ancien, reçu avec imposition des mains, « ayant été premièrement par trois divers dimanches dénoncée au peuple l'élection de sa personne en cette charge faite par l'avis du Consistoire et le peuple par son silence l'ayant ratifiée ».

Ne croyez pas cependant que la maison de Lorraine eût pris son parti de l'hérésie de la Princesse. En juin 1699, Catherine écrit de Nancy à Bèze : « Ma santé est bonne, grâce à Dieu. Pour celle de la conscience elle est toujours semblable, faisant profession de la même religion en laquelle j'ai été nourrie dès le berceau, si ce n'est avec la même liberté que je faisais à Paris, pour le moins est-ce avec la résolution toute pareille d'y vivre et mourir, moyennant la grâce de Dieu, ce que je vous prie croire et en assurer les gens de bien. »

Si à Bar-le-Duc on lui permettait de faire célébrer le culte chez elle, si à Metz elle assistait au prêche public, à Nancy on l'obligeait à se rendre hors la ville au château de la Malgrange, n'obtenant pas dans le palais des ducs de Lorraine ce que le roi de France n'osait point lui interdire dans sa résidence du Louvre.

Les obsessions ne manquaient point. A Paris, pour obéir à son frère, elle avait assisté, avant son mariage, à une première conférence entre théologiens catholiques et protestants. A Nancy, le 13 novembre 1599, elle dut consentir à en écouter une seconde qui se tint dans le palais ducal et dans sa propre chambre en présence des princes, son beau-père, son époux et son beau-frère le Cardinal, entre le jésuite Commelet et le capucin Esprit, d'une part, les ministres Couët et de La Touche, de l'autre. Elle en sortit, comme elle le manda à Duplessis « ayant appris à être encore plus huguenote que jésuite ». Un curieux petit volume de 1600, dont notre Bibliothèque possède un

Digitized by Google

exemplaire « *Conférence tenue à Nancy sur le Différent de la Religion, à l'effet de convertir Madame sœur unique du Roy à la Catholique, Apostolique et Romaine* » contient avec les relations des deux parties, se corroborant dans le fond malgré leurs différences dans la forme, une énergique et presque hautaine déclaration de Catherine « sœur unique du Roy, Princesse de Navarre, Duchesse de Bar et d'Albret, Comtesse d'Armagnac et de Rhodez, vicomtesse de Limoge, etc. », contresignée par un de ses conseillers et secrétaire, afin que nul n'ignorât sa résistance invincible (1). Il semble qu'elle ait voulu saisir cette occasion solennelle pour faire comprendre aux princes Lorrains et au clergé catholique l'inutilité absolue de tous leurs efforts. Mais combien cette attitude nettement hostile, cette affirmation publique et officielle, n'ont-ils pas dû compliquer ses relations avec sa nouvelle famille et assombrir sa vie de chaque jour !

On ne prétendait cependant pas lui laisser le dernier mot. L'année suivante René Benoist, doyen de la Faculté de Théologie de Paris et conférencier du Roi, lui dédiait une *Briefve proposition des admirables conversions à la vraye Foy, Eglise et Religion Catholique de St Paul et de St Augustin avec l'application d'icelle*. D'autre part Palma Cayet, revenant sur la conférence de Nancy, lui adressait une *Remonstrance et supplication très humble pour vouloir recognoistre nostre mère Sainte-Église*. Craignant, à bon

(1) « Certifions à tous qu'il appartiendra et notamment aux fidelles, que nous avons un extrême contentement de ce que le sieur Couët, Ministre de la parole de Dieu, ayant recu nos dernières lettres, nous est venu trouver en cette ville de Nancy, au mesme temps que nous estions sollicitée en plusieurs sortes ennuïeuses de changer nostre vraye religion pour adhérer à celle qu'on appelle Catholique Romaine, et qu'estions à ceste occasion grandement affligée en nostre esprit, encore bien que nous fussions résolue de persister constamment en nostre foy et espérance, fondée sur la seule et vraye parole de Dieu : si voulons nous pourtant recognoistre et témoigner à tous... que nous nous sommes sentie grandement consolée et fortifiée en la droitte créance de nostre salut, laquelle nous avons eue dès nostre première jeunesse... Et par ce qu'il s'agit en ce fait de l'honneur de Dieu, de l'édification de son Église et de tous fidèles en particulier, nous désirons que les Églises réformées de France, et d'ailleurs, soyent adverties de tout ce que dessus, et que Dieu nous ayant fait la grâce de résister jusques à maintenant à tous les assauz qui se sont présentez, elles le prient continuellement à ce que nous puissions continuer de mesme jusques à la fin de nostre vie... »

Digitized by Google

droit, qu'elle refermât sans y jeter les yeux le long factum de celui qu'elle devait considérer comme un apostat, Cayet, dans sa dédicace à l'Altesse sérénissime de Lorraine le priait « vouloir requérir à ma dite Dame, que pour l'amour de vous il luy plaise le voir ou au moins en ouïr la lecture » (1). Il lui fallut donc entendre, non seulement la lourde réfutation de Couët, les attaques contre Calvin et la Réforme, mais encore l'assertion que si Jeanne d'Albret eût vécu « elle étoit délibérée de remettre la messe en ses pays », voire même que sans doute elle eut « abandonné les ministres » et se fût réconciliée avec l'Église.

Persécutée ainsi d'écrits et de conférences jusqu'à sa mort, selon les paroles d'Élie Benoit « elle en vint à offrir les larmes aux yeux, si sa religion était préjudiciable aux États du duc de Lorraine, de retourner en son pays de Béarn ».

Le pape avait fulminé ses excomunications et ordonné au duc de Bar de se séparer de l'hérétique. Il alla à Rome se justifier, d'aucuns disaient régulariser un divorce, l'alliance avec le roi de France n'offrant plus le même intérêt depuis les perspectives de postérité qu'un second mariage apportait à Henri IV.

C'est dans ce temps qu'Agrippa d'Aubigné, « sentant son cœur compatyr de deux cents lieues à ses peines », dédia à la princesse un de ses plus beaux écrits, le *Traité de la douceur des Afflictions*. « Votre maison est maison de deuil », et il décrit dans son langage coloré la cause de ses pleurs, « son martyre continuel, ses géhennes spirituelles, ses justes désirs étranglés sans paraître, son espérance traversée et détranchée... Mais ce n'est pas la peine qui fait le martyre, c'est plutôt la cause », et d'Aubigné, étudiant les tentations auxquelles Catherine est exposée, conclut : « Bienheureux sont ceux à qui les consciences rendent témoignage que l'occasion de leur peine est mixte et que Dieu rend capables de souffrir en leurs

(1) Paris 1601. — Bibliothèque du Pme R. 12729.

Digitized by Google

imperfections pour la confession de la parfaite vérité... Souffrir pour nos péchés n'est pas similitude à Christ, mais souffrir pour lui c'est porter à bon escient son image » (1).

Un jour la coupe d'amertume fut prête à déborder. La cour de Lorraine prétendait être d'accord avec Henri IV pour retirer à la duchesse de Bar ses femmes protestantes. Cette fois elle se révolta et adressa à son frère, par un porteur exprès, un cri d'alarme et de reproche. « Chasser mes femmes de la religion !... Je ne puis penser qu'après vous avoir rendu toutes sortes d'obéissance et pris le mari que vous m'avez donné de diverse religion à la mienne, vous me voulussiez faire user d'une telle cruauté. C'est pourqnoi je vous supplie très humblement mon roi de me tirer de cette peine... Je vous en conjure par les larmes que je vous vis verser quand je vous dis adieu... Bonjour mon cher et brave roi, les yeux tous pleins de larmes je vous envoie mille baisers... »

L'original est dans notre collection d'autographes.

« Dans ma douleur » écrivait Catherine à son fidèle ami de Bèze, « je m'ébats quelquefois à parler à Dieu avec ma plume, non en vers bien faits comme ceux qui font profession de longue main de bien écrire, mais chrétiennement pour ma consolation. » Ecoutez-la épancher son âme angoissée :

« Donne quelque relâche à mes peines mortelles.
Puisqu'il te plait Seigneur que je les souffre telles.
Donne force à mon cœur contre tous ces assauts,
Et que les pleurs, les cris, les soupirs que mon âme
Enfante en sa douleur croissent plus fort ta flamme...
Père doulx et bénin qui congnois toutes choses,
A mes yeux pleins de pleurs ne ferme pas tes yeux.
Regarde mes ennuis du plus haut de tes cieux,
Et à mes tristes cris n'ayes l'oreille close.
O Dieu, sur ta bonté, de tout je me repose. »

Dans ces vers on entend les échos, affaiblis sans doute, mais vibrants encore, des accents de son aïeule Margue-

(1) Retrouvé par M. Frédéric Chavannes et réimprimé par lui dans le Tome IV du *Bulletin*.

Digitized by Google

rite d'Angoulême, de même que par l'indomptable fermeté de son caractère Catherine de Bourbon se montre la digne fille de Jeanne d'Albret.

Le « repos en Dieu » lui fut accordé, mais non ici-bas. A la mort de la Duchesse de Bar, le 13 février 1604, toute trace du protestantisme disparut, ou parut disparaître, de la capitale lorraine.

La Révocation passa presque inaperçue dans la province, sauf à Metz, d'où partit une des plus grandes émigrations.

Parmi les familles expatriées il y en eut une du nom de Guyot, originaire de Saint-Nicolas-du-Port, près Nancy, le lieu de naissance d'un des premiers martyrs, Mangin, brûlé à Meaux avec Jean Leclerc. Les Guyot s'étaient fixés à Metz au XVIe siècle quand le duc de Lorraine ne toléra plus les réformés : à la fin du XVIIe on les retrouve en Hollande où ils se distinguèrent comme médecins et bienfaiteurs des sourds-muets. Le dernier descendant de la branche aînée, Henry-Daniel Guyot, vice-président du tribunal de 1re instance de Groningue, est mort il y a quelques mois. Membre de la Commission des Eglises wallonnes, il consacrait ses loisirs à des études sur le Refuge, collaborait à notre *Bulletin* et était venu visiter notre bibliothèque — ce que n'ont pas fait encore, il faut l'avouer, bon nombre de nos coreligionnaires parisiens. Grande a été notre surprise en apprenant que notre Société figurait dans son testament pour dix mille florins. Le descendant des réfugiés de Saint-Nicolas-du-Port n'avait jamais oublié ses origines françaises. Vous partagerez notre émotion et notre gratitude.

Après la Révocation il ne peut être guère question en Lorraine d'Églises du Désert... et cependant l'esprit de la Réforme n'était pas éteint. « *Le vent souffle où il veut* » a dit le Maître « *tu ne sais ni d'où il vient ni où il va. Ainsi en est-il de tout homme né de l'Esprit* ».

En 1696, en plein Parlement de Metz, un avocat catholique, Joseph Descotels, déclara qu'il quittait la religion romaine pour embrasser la réformée. Se faire protestant...

Digitized by Google

mais Louis XIV avait décrété qu'il n'en existait plus en France ; se faire protestant... mais c'était briser sa carrière, perdre ses droits, se mettre hors la loi, être appelé comme accusé devant ce tribunal où il avait défendu les autres. Q'importe ! sa conscience a parlé, il ne peut autrement et à l'heure où le péril est le plus grand, le plus certain, il fait publiquement cette profession de foi. Traduit devant le Parlement, il est condamné au bagne : l'homme considéré la veille sera désormais attaché sur les bancs des galères, soumis aux intempéries des saisons, aux coups de fouet des argousins : il y resta 21 ans, et put enfin aller mourir à Genève. Joseph Descotels était né à Nancy, on le surnomma au bagne Joseph de Nancy. Son nom, n'est-il pas vrai, devait être prononcé ce soir?

Celui de la ville de Genève m'incite à vous rappeler que l'an prochain, quatrième centenaire de la naissance de Calvin, on doit y poser la première pierre du Monument de la Réformation. Nous avons adressé un appel aux Églises de France, renonçant cette fois à conserver pour notre Société les collectes de la fête de la Réformation, afin d'en faire bénéficier cette œuvre, non de glorification d'un seul homme, qui a été faillible lui aussi, mais de commémoration de la grande émancipation dont il a été l'un des plus puissants ouvriers devant Dieu.

Plusieurs Églises nous ont répondu : il en est dont les réponses sont particulièrement généreuses, venant de communautés pauvres, éprouvées par les sacrifices qu'impose la Séparation ; d'autres sont demeurées jusqu'ici silencieuses ; il en est, et non des moindres, qui ont jugé le moment venu d'arrêter désormais, de par leurs obligations nouvelles, toute contribution à l'œuvre historique poursuivie par notre Société depuis cinquante-six ans.

Je me garderai de juger des sentiments que je ne puis comprendre, mais il me semble que se désintéresser du passé de nos Eglises serait en compromettre singulièrement l'avenir. Nous nous plaignons, non sans raison, hélas, de l'indifférence croissante de certains fidèles, du peu d'élan, du peu d'esprit de renoncement de certains

Digitized by Google

troupeaux : nous sommes persuadés qu'il est besoin d'un réveil, nous nous demandons comment y réussir. Ah! Messieurs, n'en négligeons pas un des moyens les plus puissants : dressons devant les protestants du xxe siècle les grandes figures de leurs aïeux. Nous avons vu les Cévenols tressaillir alors que M. Bersier leur parlait de Coligny, que M. Viguié consacrait la pierre commémorative du plateau de Fontmorte, nous avons vu des femmes poitevines pleurer en écoutant les complaintes du désert, des montagnards des environs d'Orthez faire à pied 8 et 10 kilomètres pour venir entendre les récits des jours d'autrefois. Quand pour encourager nos coreligionnaires à aimer et à servir leur Église, vous évoquerez à l'exemple de l'apôtre « la grande nuée de témoins », vous pourrez leur dire ensuite : Vous n'avez pas encore *résisté jusqu'au sang* ; pour vous conserver la foi vos ancêtres ont donné héroïquement et joyeusement le leur. Etre protestant, certes, c'est un honneur, mais seulement si l'on comprend qu'à l'honneur est attaché le devoir, le don de soi-même à ses frères et à son Dieu.

Digitized by Google

APPENDICE

Les pasteurs de l'Église de « Madame » (Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV) à Paris, Nancy, etc,

(1584-1604)

Catherine de Bourbon, depuis le jour ou elle redevint membre de l'Église réformée (1584), jusqu'à sa mort, a toujours fait célébrer, partout où elle était, le culte par divers pasteurs, tantôt ceux des villes où elle se trouvait, tantôt d'autres, expressément désignés par les synodes pour servir « par quartiers » (le quartier paraissant avoir souvent été en réalité non de trois mois mais seulement de deux, et même moins). Nous avons essayé de reconstituer en partie ci-dessous la liste de ces pasteurs, d'après divers documents publiés par le *Bulletin*, auquel nous renvoyons pour de plus amples détails (1).

1584. *Pierre Cahier* (ou Palma Cayet) est chargé de remplir ces fonctions auprès de la princesse, qu'il a instruite dans la religion réformée. Il la suit en 1593 à Paris où il abjure le 9 novembre 1595 (2).

(1) 1856, p. 148 et suivantes, extraits des *Observations séculaires* de P. Ferry (« Actes du consistoire de l'Eglise réformée qui se recueille sous l'autorité et en la maison de Madame, sœur unique du roy, depuis le mercredi 6 juillet 1594 »).

1856, p. 284, et suivantes, extraits de la *Chronique de Jehan de Morey* (1552-1609).

1858, p. 171 et suivantes (et 1908, p. 369). *Autobiographie* de Pierre du Moulin.

1877, p. 407 et suivantes, *Comptes* de la duchesse de Bar (1601-1602).

Nous avons complété certaines lacunes en consultant les deux éditions de la *France protestante*, les *Actes* des synodes nationaux, tant dans le recueil d'Aymon que dans le *Synodicon* de Quick, le *Journal* de L'Estoile, etc.

(2) *Fr. prot.*, 2e éd., III, 949, Cf. *Bull.* 1856, p. 152 (L'Estoile).

Digitized by Google

1593. A Paris sont aussi de service à tour de rôle ou (les jours de Cène par exemple) simultanément, *Lobéran de Montigny* et *Antoine de La Faye* (1), ainsi que *d'Amours*, spécialement accordé par le synode de Saumur (juin 1596) (2). Ils prêchent tantôt à l'hôtel plus tard appelé hôtel de Soissons, tantôt au Louvre dans la salle des Cariatides de J. Goujon.

1598. A Pâques *La Faye* assisté de Chamier prêche à Angers (3). Il est cette même année question de *d'Amours* (4), *Jacques Couët* pasteur à Bâle (5), *Dominique de Losse de La Touche* (synode de Montpellier, juin 1598) (6), et *Guillaume de Feugueray* (7).

1599. C'est l'année sur laquelle nous possédons les indications les plus précises, après le mariage de la princesse avec le duc de Bar, à Paris et à St-Germain (janvier 1599), et son départ pour Nancy. Les pasteurs de Paris et de Metz seront désormais de service, ainsi que d'autres venus de Bâle, Rouen, etc., avec l'autorisation des synodes, *Montigny* devait, le premier, accompagner la duchesse en Lorraine (8), mais il fut remplacé par *Pierre du Moulin*, dès son arrivée à Paris; et depuis lors, chaque année, plutôt « au printemps » il alla « servir son quartier » (9). Le 14 mai 1599, il s'en retourne à Paris, et est remplacé par *Etienne Mozet*, ministre à Metz (10) jusqu'à fin juin. En juillet, août, et mi-septembre, c'est le tour de *René Bochart du Ménillet*, pas-

(1) *Bull.* 1856, p. 152.
(2) Quick, I, 183; *Fr. prot.*, 2e éd., I, 178.
(3) *Bull.* 1856, p. 155.
(4) Quick, I, 199; *Fr. prot.*, 2e éd., I, 178.
(5) *Bull.* 1856, p. 155.
(6) Quick, I. p. 200. Il est encore de service le 30 décembre (*Bull.* 1856, p. 156).
(7) Quick, I. p. 200.
(8) *Bull.* 1858, p. 339; 1856, p. 284.
(9) *Bull.* 1858, p. 340. « Le sieur du Moulin sert le 3e quartier, commençant le 1er jour de mai », dit-il en 1603 (Aymon, II, 284).
(10) *Bull.* 1856, p. 284.

Digitized by Google

teur à Rouen et beau-frère de P. du Moulin (1) : *Couët*, cette fois encore, semble ne pas être venu quand on l'attendait (2) ; en septembre et octobre *Et. Mozet* est de nouveau en fonctions (3) ; *de Losse de La Touche* finit l'année, assisté par *Couët*, au moment d'une controverse avec un jésuite qui voulait convertir la duchesse (4).

1600. *Et. Mozet* est encore là fin janvier (5) et de nouen août et septembre. Le 15 octobre, à Bar-le-Duc, *du Moulin* vient le remplacer.

1601. Ant. de La Faye est suppléé pendant tout son quartier par le pasteur de Vitry-le-François (localité que la duchesse traversait souvent en allant de Paris à Nancy) : *Jolland* ou *Yolland* (6), et de Losse de La Touche est suppléé de mai à juillet inclus par *d'Ivoy*, pasteur à Nancy, qui accompagne la duchesse à Paris (7). Il est probable que *François de Combles*, pasteur de Metz, prêcha souvent aussi devant elle vers cette époque (8). Au mois de mai de cette année, le Synode national de Jargeau prit la décision suivante, qui ne paraît pas avoir pu être exactement exécutée (9) : « L'Église de Madame sera secourue depuis le 1er jour de juillet prochain jusqu'au 1er jour d'octobre par la province de Normandie ; depuis le 1 jour d'octobre jusqu'au 1er jour d'avril par l'Église de Sedan ; depuis le dit jour d'avril 1602 par les provinces qui donneront tour à tour un pasteur, lequel y servira six mois pour chacune, selon l'or-

(1) *Bull.* 1856, p. 157 et 285. *France prot.*, 2e éd., II, 649.
(2) *Bull.* 1856, p. 156.
(3) *Bull.* 1856, p. 285.
(4) *Bull.* 1856, p. 286. *Fr. prot.*, 2e éd., V, 765.
(5) *Bull.* 1856, 157 et 286.
(6) *Bull.* 1877, p. 407 et 1856, p. 158.
(7) *Bull.* 1877, p. 408, et 1856, p. 158-159.
(8) *Fr. prot.*, 2e éd. IV, 556. Il n'est mentionné dans le *Bull.* (1856, p. 289) qu'en 1603, mais peut-être faut-il lire son nom, et non *de Gombaud* dans des actes de 1601 et 1604 (*Bull.* 1856, p. 159 et 160).
(9) Aymon, II, p.245.

Digitized by Google

dre des provinces ci-dessous couché, à savoir : le Bas-Languedoc, Orléans, Dauphiné, Anjou, Haut-Languedoc, Poitou, Basse-Guyenne, Saintonge, Vivarais et Bourgogne, si la dite Église n'est pas pourvue avant ce temps-là de deux ou trois pasteurs comme ladite Dame sera exhortée par lettres d'y pourvoir. »

En décembre 1601 (comme l'année précédente) *Couët* reparaît (1) ainsi que *Feugueray* (2). Mais désormais c'est l'Église de Metz qui régulièrement « assiste l'Église de deux pasteurs dont chacun sert un quartier » (3).

1602. *Du Moulin*, revenant sans doute de Paris avec la duchesse remplace Couët durant une partie de son quartier dès février, et en mars (4). *Et. Mozet* lui succède, puis (octobre) *d'Ivoy* (5) qui commence l'année suivante.

1603. *Mozet* (à Metz en mars), *d'Ivoy* (à Nancy en avril, reparaissent en été : *d'Ivoy* en août, *Mozet* en septembre (6). Entre temps *du Moulin* a suivi Catherine de Bar aux bains de Plombières, (7) et à Paris. Le synode de Gap en octobre, (8) pour que l'Église de Paris ne fût pas si souvent privée de son pasteur, avait décidé qu'il alternerait, pour son quartier, avec un autre pasteur de Rouen, M. *de La Rivière* qui devait entrer en fonctions le 1er mai 1604 : mais il n'eut pas lieu de le faire :

1604. C'est *J. d'Ivoy*, en fonctions au commencement de cette année, comme de la précédente, qui assista la duchesse à ses derniers moments (13 février) (9).

Jacques PANNIER.

(1) *Fr. prot.*, 2e éd. IV, 765.
(2) *Bull.* 1856, p. 159.
(3) Communication de Du Moulin au synode de Gap (1603); Aymon II, 284.
(4) *Bull.* 1877, p. 408; 1856, p. 159 et 288.
(5) *Bull.* 1856, p. 159 et 288.
(6) *Bull.* 1856, p. 288 et 289.
(7) *Bull.* 1858, p. 341; 1856, p. 159 (L'Estoile, août).
(8) Aymon, II, 284; *Fr. prot.*, 2e éd., II, 1037.
(9) *Bull.* 1856, p. 289.

Digitized by Google

Études Historiques

Voici le résumé du travail dont le secrétaire communiqua ensuite les parties principales sous ce titre :

LA MAISON DE LORRAINE ET LA RÉFORME EN FRANCE AU XVIe SIÈCLE

Il ne s'agit pas uniquement de l'action de la maison de Lorraine sur la Réforme dans les États qui dépendaient directement d'elle, sujet qui appartient avant tout aux historiens de cette région, qu'ils connaissent d'ailleurs infiniment mieux que nous. Mais le sujet que je voudrais aborder, non seulement dépasse les limites de la Lorraine, mais touche à l'idée même que nous nous faisons de la science historique.

Lorsqu'on étudie, ne serait-ce que superficiellement, l'histoire si dramatique de la Réforme française, surtout dans la période de son développement initial, on est frappé du rôle considérable et, à certains moments, véritablement prépondérant qu'y jouèrent la plupart des princes de cette célèbre maison. Et lorsqu'on se rappelle que cette famille totalement étrangère à la France d'alors, s'y est implantée avec une persévérante et triomphante ambition, on se demande si, dans les événements et surtout dans leurs causes profondes, lesquelles forment comme la trame de l'histoire, il ne faut pas faire une place au moins aussi grande à l'initiative et aux volontés individuelles qu'à l'élément social. Plus d'un historien s'est demandé, en effet, si les destinées de la Réforme, très différentes en France de ce qu'elles furent dans d'autres pays, ne s'expliquent pas surtout par l'état politique et social, par le tempérament et le caractère de la race, en un mot par l'état particulier du milieu avec lequel ce grand mouvement entra en conflit.

Digitized by Google

Je crois que lorsqu'on connaîtra bien les influences qui, à certains moments critiques de son développement, firent pencher la balance dans un sens plutôt que dans l'autre, on se méfiera de plus en plus de cette explication.

Il ne peut être question, dans une étude sommaire, d'entrer dans le détail de tous les faits et gestes de toute une série de personnages si intimement mêlés à notre histoire qu'il est impossible de les en séparer. Mais une simple énumération chronologique et motivée des faits principaux suffira sans doute à justifier l'intérêt de cet essai (1).

I

Le duc Antoine. — Jehan Chastellain.

Le premier contact entre les princes lorrains et la Réforme eut lieu de très bonne heure et ils prirent dès lors une attitude qu'ils ne quittèrent plus jamais.

En 1523, alors que, selon le très remarquable et véridique chroniqueur Philippe Vigneulle « couroit tousjours de plus en plus le bruit d'icelluy hereticque Martin Luther de l'ordre des frères augustins », l'Avent était prêché à Vic par un moine du même ordre, Jehan Chastellain, originaire de Tournay, déjà connu par ses prédications évangéliques à Bar-le-Duc et à Châlons-sur-Marne en 1521 et 1522. C'était un « homme assez révérend et de belle manière, grand prédicateur et très éloquent et qui, avec ce, en ses sermons reconfortait merveilleusement les povres gens

(1) Pour la même raison nous ne multiplierons ni les notes ni les références. On peut consulter, J.-J. Guillemin, *Le cardinal de Lorraine*, un vol. in-8°, Paris, 1847; — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, 4 vol. in-8°, Paris, 1849-1850; — J. de Croze, *Les Guise, les Valois et Philippe II*, 2 vol. in-8° Paris, 1866; — H. Forneron, *Les ducs de Guise et leur époque*, 2 vol. in-8°, Paris. 1877; — Le marquis de Pimodan, *La mère des Guise, Antoinette de Bourbon*, 1494-1583, avec un portrait, un autographe, un vol. in-8°, Paris, 1889, etc. Plusieurs de ces livres sont des panégyriques. Mais pour être complet, il faudrait citer tout ce qui a été publié sur le XVIe siècle en France. Nous nous sommes servi aussi de Moreri, de La Chenaye-Desbois, de Brantôme, dont les souvenirs sont très précieux, etc.

Digitized by Google

et les avoit pour fort recommandés, par quoy il estoit en la graice de la pluspart du peuple, mais non pas de tous, espécialement de la pluspart des prestres et gros rabis contre lesquels ledit frère Jehan journellement preschoit en desclairant leurs vices et peschiez, disant qu'ils abusoient le povre peuple (1). »

Vic-sur-Seille appartenait au temporel du diocèse de Metz à la tête duquel se trouvait, depuis 1518 « révérend père en Dieu Jehan de Lorraine, cardinal du sainct siège apostolique, aussi archevêque de Narbonne, de Reims, de Lyon, évêque d'Albi, de Toul, de Valence, Therouanne, Verdun, abbé de Gorze, Cluni, Fécamp, Noirmoutier, de l'île Barbe, etc. Il était représenté à Vic par Martin Pinguet, « chainoine de la grant Eglize de Mets, maistre d'hotel et gouverneur de Gorze et archidiacre de Vic ». Les prédications de Jehan Chastellain eurent d'autant plus de succès qu'en raison d'un hiver exceptionnellement désastreux, beaucoup de gens étaient frappés de terreur et cherchaient dans les pratiques pieuses un moyen d'échapper aux fléaux qui les menaçaient (2).

A l'instigation de son premier ministre Théodore de Saint-Chamond, abbé de Saint-Antoine de Viennois, inquisiteur, commissaire apostolique, et en même temps vicaire général de l'évêque, et de frère Bonaventure Renel, gardien du couvent des Cordeliers de Nancy, son confesseur, le frère de l'évêque, « noble duc Anthoine, comme bon et fidèle catholique, en ensuivant tous ses anciens progeniteurs et prédecesseurs et la bonne race dont il estoit issu et venu », assembla son Conseil et fit faire, le 23 décembre 1523, un « huchement », ou édit qui ordonnait sur peine de confiscation de corps et de biens de remettre à ces deux révérends pères tous les livres hérétiques, et d'appréhender au corps les « prescheurs » suspects de Luthéranisme (3).

(1) J. F. Huguenin, *Les Chroniques de Metz*, un vol. in-8°, Metz, 1838, p. 804, 808.

(2) *Les Chroniques, ut supra*, p. 804. Sur le cardinal Jean, voir, entre autres, Brantôme, éd. L. Lalanne, IV, 481.

(3) *Les Chroniques*, p. 804. Sur Théodore de St-Chamond, voir Moréri et les *Actes de François Ier*.

Digitized by Google

Cet édit mettait donc le duché de Lorraine proprement dit à l'abri de toute contagion de l'hérésie, et

Le duc Antoine de Lorraine.

comme son exécution fut confiée à l'inquisiteur et au confesseur du duc, on peut être assuré qu'il fut exactement appliqué. En inféodant ses territoires au catholicisme

Digitized by Google

sous sa forme la plus intransigeante, le duc Antoine et ses conseillers ne faisaient qu'user du droit tel qu'il était universellement pratiqué en Europe. Ce droit était alors résumé dans cette formule *Cujus regio ejus religio*, laquelle considérait les peuples comme des mineurs destinés à se conformer à l'attitude religieuse de leurs souverains.

Malheureusement le duc Antoine ne s'en tint pas là. Le succès de Jehan Chastellain à Vic l'avait fait charger des prédications du carême de l'année 1524 au couvent des Augustins de Metz. Là ce ne furent plus seulement des gens du commun qui accoururent à ses sermons, mais encore les seigneurs, ainsi que le constate le chroniqueur : « De tant plus qu'il estoit en graice *des seigneurs* et du peuple, l'avoient iceulx (prêtres et moines mendiants) en hayne et detestation. » L'abbé de St-Antoine, celui de St-Vincent, le gouverneur de Gorze et plusieurs autres lui reprochèrent sa doctrine « en la court l'évesque », mais, « pour ce qu'il leur respondoit ung peu fièrement et leur dist des mots qui pas ne leur plaisoient, ils le prirent en grosse hayne ».

Bref, après avoir réussi à l'empêcher de prêcher comme il était convenu, le jour de Pâques, « après disner en mey la rue devant l'église du St-Esprit » (1), ce qui indigna fort le seigneur Philippe d'Esch et tout le peuple, St-Chamond s'avisa, pour le mettre à l'ombre, d'un stratagème renouvelé de l'histoire évangélique. Moyennant trente écus soleil on chargea « l'ung de ses frères nommé « frère Bonnestraine », de l'entraîner hors de la ville sous prétexte « que le provincial de leur ordre le mandoit. » (2) — Passant par Gorze il fut aussitôt poursuivi

(1) Les *Chroniques* disent, p. 808, que ce fut le jour de Pentecôte, ce qui est évidemment un *lapsus* puisqu'à ce momeut le prédicateur était déjà en prison.

(2) D'après un de mes correspondants, M. Hocquet, archiviste à Tournay aurait identifié ce Henri Bonnestraine ou Bontrein avec Henri de Westphalie, moine augustin natif de Clèves qui jeta l'habit religieux pour le mariage. Arrêté sur l'ordre des inquisiteurs, déclaré hérétique et apostat, il fut, le 13 juillet 1528, brûlé vif aux prés porchains près de Tournay, et ses cendres, recueillies après l'extinction du feu, furent jetées dans les eaux de l'Escaut, « par ce qu'on pouvait craindre que les assistants ne conservassent des reliques du martyr ».

Digitized by Google

sur l'ordre de Martin Pinguet, « pris et arresté ès bois de Chambley » le 5 mai, ramené à Gorze, puis jeté, le 7 mai, au fond d'une basse-fosse au château de Nomeny où on le laissa languir pendant huit mois, malgré une série de démarches inutilement tentées à Metz pour sa délivrance (1).

C'était une lâcheté doublée d'une infamie, la première d'une longue série par laquelle désormais se distingueront des princes sans la permission desquels, même un inquisiteur n'aurait osé agir de la sorte (2).

On sait le reste. Le 12 janvier 1525, frère Nicole

Ruines du château de Nomeny.

Savin, inquisiteur à Metz, fit conduire Jehan Chastellain à Vic. A 8 heures du matin il fut solennellement dégradé puis mené au lieu de justice dehors aux champs, et là brûlé vif pendant que, debout, levant les mains jointes au ciel, le martyr criait à haute voix : « Le nom de Jésus me soit en aide ! »

Lorsque parvint à Metz la nouvelle de cette cruelle exécution par laquelle l'inquisition avait, par surprise, vio-

(1) Sur Jehan Chastelain voir, outre *les Chroniques de Metz* et Crespin, la *France prot.*, 2e éd. III, 460, O. Cuvier, *Trois martyrs de la Réforme brûlés en 1525 à Vic, Metz et Nancy*, Berger-Levrault, 1889, et F. Dietsch, *Die evangelische Kirche von Metz*, Wiesbaden, Bechtold, 1888.

(2) Le cardinal de Lorraine étant alors à Rome, il est probable que, pour donner une apparence de légalité au procès qu'on n'osait entreprendre à Metz, le pape en chargea alors officiellement le duc et St-Chamond (Dietsch *loc. cit.* p. 25).

Digitized by Google

lemment et contre tout droit, soustrait à ses juges naturels le « povre simple homme et à la bonne foy » que le cardinal de Lorraine n'avait pas osé arrêter lorsqu'il l'avait sous la main, l'indignation fut à son comble. L'abbé de St-Antoine, qui avait eu l'imprudence de venir à Metz le 13 janvier (1525), fut si bien « resgairdé du travers », qu'il s'enfuit au plus vite « en habit dissimulé » et ne s'arrêta qu'à Pont-à-Mousson où était le duc Antoine. Le lendemain la maison de Martin Pinguet fut pillée de fond en comble et les autorités eurent toutes les peines du monde à calmer l'émeute (1).

La Guerre des Paysans.

Pendant que par ces pratiques traîtresses et violentes on attisait les passions populaires à Metz, un soulèvement plus grand bouleversait les campagnes et les villes dans le voisinage immédiat de la Lorraine. Les paysans de l'Allemagne méridionale, véritables serfs pressurés par leurs seigneurs, avaient déjà essayé, à deux reprises depuis le commencement du XVIe siècle, d'obtenir un peu plus de justice. En 1501 ils s'étaient soulevés dans le diocèse de Spire, réclamant le libre usage des pâturages, de l'eau, des bois et l'abolition du servage en inscrivant sur leur drapeau : *Rien que la justice de Dieu*. Écrasés, ils tentèrent en 1514 de se coaliser sous les dénominations caractéristiques du *Bundschuh* et du *arme Konrad* (ligues du soulier et du pauvre Conrad). Ils furent derechef assommés, mais ces défaites répétées n'avaient abouti qu'à généraliser un immense besoin de vengeance et déjà en 1517, à la diète de Mayence, on en redoutait une nouvelle explosion (2).

(1) *Chroniques de la ville de Metz*, 810-813.

(2) Un bon résumé de la guerre des paysans a été publié par le *Verein für Reformations geschichte* : R. W. Solle, *Reformation und Revolution. Der deutsche Bauernkrieg und Luthers Stellung zu demselben*. Pour l'Alsace voir Nicole Vollcyr de Sérouville, *L'histoire et Recueil de la triomphante et glorieuse victoire obtenue contre les seduyctz et abusez Luthériens*, Paris 1527, auquel j'ai emprunté plusieurs renseignements ; — Strobel, *Geschichte des Elsasses*, t. IV (Strasbourg, 1844) et *Bull.* 1868, p. 561-582. Le livre de

Digitized by Google

Vic-sur-Seille.

Digitized by Google

Grâce à l'attitude audacieuse et conquérante de Luther, la Réforme, depuis si longtemps attendue et réclamée était, à partir de 1521, sortie du domaine des rêves pour devenir une réalité. Ce grand mouvement d'affranchissement devait logiquement redonner de l'espoir aux multitudes accablées qui rongeaient leur frein, car, de tout temps les questions économiques ont été mêlées aux questions politiques et religieuses. Les troubles provoqués par les anabaptistes qui poussaient à l'insurrection la firent éclater en automne 1524 autour de Stuhlingen et de Waldshut sur les frontières de la Suisse septentrionale. Bientôt la Souabe et la Franconie furent, grâce en partie aux corvées excessives imposées par l'abbaye de Kempten, à feu et à sang.

On sait que Luther avait commencé par reprocher aux seigneurs leur dureté, mais changea d'attitude devant les excès des paysans auxquels il écrivit que « souffrir et tout endurer étaient les seuls droits du chrétien ici-bas » et dans lesquels il ne voulut plus voir désormais que des assassins et des brigands méritant la mort. Tant il est vrai qu'au sortir du moyen âge régnait encore la doctrine payenne de la soumission sans condition aux autorités établies, doctrine fortifiée par l'interdiction évangélique de la révolte.

Les insurgés précédés d'une bannière ornée d'un crucifix avaient résumé leurs doléances en douze articles en tête desquels figurait le droit à la libre prédication de l'Évangile, à la nomination et à la déposition des prédicateurs et dont, au témoignage du chroniqueur déjà cité ci-dessus, la plupart « ne sembloient pas trop déraisonnables, car aujourd'hui, tant à la spiritualité comme à la temporalité, y ait tant d'abus de grant maingerie, de pillerie et larcin, au grant préjudice et dommaige de mairchandise et du povre peuple que c'est pitié et doit-on chascun avoir compassion »(1).— Comme ils en voulaient sur-

Lepage, *Documents inédits sur la guerre des Rustauds*, Nancy, 1861, dont l'introduction n'est guère impartiale, ne renferme en réalité que le texte de l'enquête faite sur les paysans lorrains qui participèrent au soulèvement, et ne donne que peu de renseignements sur la campagne proprement dite.

(1) *Les Chroniques de la ville de Metz*, 815-822. Voy. surtout le 3e de la

Digitized by Google

tout aux moines et aux prêtres qu'ils accusaient de « prendre et ravir une partie des biens des trespassés », ils étaient généralement bien vus du peuple et une partie des bourgs de la Haute-Alsace firent cause commune avec eux (1).

Parmi ceux qui les favorisaient se trouvait, au pied de la Hohkœnigsburg, dans les Vosges, le grand village de Saint-Hippolyte, une des possessions alsaciennes du duc de Lorraine. Le curé de ce village, Wolfgang Schuch qui y avait introduit la Réforme sans violence et sans scandale, après avoir, le 2 janvier 1525, écrit au duc une longue lettre justificative, prévoyant l'orage qui allait fondre sur ses paroissiens, était allé courageusement à Nancy pour essayer de le conjurer et y avait été aussitôt jeté en prison sans audience et sans autre forme de procès, selon l'usage des seigneurs lorrains (2).

Le mardi de Pâques 18 avril 1525, les réformateurs strasbourgeois Zell, Capiton et Bucer s'étaient rendus au camp d'Altorf près de Dorlisheim et avaient énergiquement blâmé la révolte, conseillé aux « bourres » (du patois allemand buren — paysans) ou « rustauds », de se soumettre et de négocier par délégation un traité de paix. — Rien n'est donc plus contraire à la vérité que de prétendre, comme on eut intérêt à le faire dès cette époque, que les paysans agissaient au nom et avec l'assentiment des luthériens. Non seulement les autorités strasbourgeoises blâmèrent les insurgés, mais ce furent elles qui demandèrent au duc Antoine d'intervenir.

Celui-ci commença ses préparatifs dès le premier mai.

page 820. Ce chroniqueur était un bon catholique, mais, fait extrêmement rare à cette époque, animé d'une véritable impartialité. Non seulement il reconnait que les griefs des paysans étaient fondés, mais qu'à leurs réclamations on n'avait répondu que par des violences et des cruautés. En s'élevant contre eux comme il le fit, Luther oubliait que ceux que primitivement il avait exhortés à la bienveillance et à la justice c'est-à-dire les seigneurs, *n'avaient fait aucune concession.*

(1) Voir une plaquette intitulée *Aus dem Bauernkriege, Tagebuch eines Reichenweier Bürgers*, 1525, 2e éd. parue en 1892 à Strasbourg, E. Heitz.

(2) Sur Wolfgang Schuch, voir, outre Crespin et Duplessis d'Argentré, *Coll. judiciorum*, les intéressantes notices d'A. Coquerel fils dans le *Bulletin* 1853, p. 632-648 et de M. R. Reuss *Wolfgang Schuch, ein evangelischer Märtryer des Elsasses*, Srasbourg, Heitz, 1877.

Digitized by Google

Le 5 il s'entendit avec son frère Claude à Sorcy et ses vassaux se concentrèrent à Vic, où le duc, après avoir institué un conseil de régence pour le temps de son absence, les rejoignit le 6 accompagné de l'inséparable commissaire apostolique Théodore de St-Chamond. Le 8 quelques seigneurs français vinrent lui prêter main-forte et, le même jour, une nvoyé des paysans vint l'assurer de leur part qu'ils ne demandaient que la libre prédication de l'Évangile et n'avaient nullement l'intention de rien entreprendre contre son autorité ou ses domaines. En guise de réponse le duc fit décapiter le messager de paix à Nancy, devant la porte de la Craffe, comme coupable de haute trahison, indice non équivoque des intentions du vertueux défenseur de la foi !

La Lorraine était alors inondée d'aventuriers flamands, italiens, espagnols, « gallerois », revenus de la bataille de Pavie. On en fit une armée de 8000 cavaliers et 6000 fantassins commandée par les deux frères du duc Antoine, Claude de Guise et Louis de Vaudemont. Le 11 mai ils quittèrent Nancy, le 13 ils étaient à Dieuze où ils apprirent que les rustauds, au nombre d'environ 20 000 avaient été reçus à bras ouverts à Saverne, sous le commandement d'Érasme Gerber. Au conseil de guerre tenu le 14 mai à Sarrebourg les Lorrains se décidèrent pour l'offensive. Le 15 mai ils occupèrent le château de Haut-Barr qui domine Saverne, et firent pendre sans forme de procès les paysans ramassés par leur cavalerie. Le lendemain 16 une troupe de 6 000 rustauds qui se dirigeaient des environs de Bouxwiller sur Saverne furent attaqués par la cavalerie de Claude de Guise et de Louis de Vaudemont à Lupstein où ils se retranchèrent dans le cimetière fortifié de l'église. Des torches allumées mirent le feu à leur camp retranché et ce qui échappa à l'incendie fut passé au fil de l'épée. Ceux de Saverne, terrifiés par cette défaite, en même temps que par un terrible orage qui éclata le soir sur la ville, demandèrent à capituler.

Les Lorrains leur accordèrent la vie sauve à la condition de quitter la ville en déposant leurs armes et livrant cent otages. St-Chamond lui-même raconte que les paysans

Digitized by Google

déposèrent leurs armes, et, un bâton blanc à la main, commencèrent à quitter la ville le 17 mai dès deux heures du matin, mais qu'on découvrit alors qu'ils avaient envoyé des messagers pour demander du secours, et même tenté de débaucher quelques lansquenets (1). Ils étaient rassemblés au pied du Marterberg (mont des martyrs) lorsqu'une querelle éclata entre un soldat et un paysan. Soudain le cri retentit : « tombez dessus, le duc le permet » ! — Alors ce fut une boucherie, effroyable de cruauté et de lâcheté. Les malheureux rustauds essayèrent de se réfugier dans la ville et y furent assassinés comme du gibier pris au piège, au point que leurs cadavres encombraient les rues « jusqu'à la hauteur d'une toise » et que les bourreaux marchaient dans le sang pendant les quatre heures que dura le carnage. Au rapport des franciscains du couvent de Saverne les fossoyeurs enterrèrent jusqu'à 16 242 cadavres ; on peut donc affirmer qu'il n'y eut pas moins de 17 à 18 000 victimes de ce guet-apens. Voici, du reste, une lettre du temps qui prouve bien que la capitulation ne fut pas observée par les assaillants.

Elle est intitulée :

La desconfiture des Luthériens faicte par monseigneur de Lorraine. Double des lectres escriptes par monseigneur le conte de Grantpré Robert de Joyeuse à madamoiselle de Joyeuse sa mère.

Madamoiselle, pour vous commancer ma lectre, deux jours après que vous partiste de Rains, monseigneur de Vaudemont vint à Athigny pour parler aux lansquenetz qui estoient et vindrent au giste de Sainct-Lambert; ce fut le jour que madame de Sedan y arriva. Je vous asseure qui y avoit une fort grande et bonne compaignie; le leur feis la meilleure chère que je peux, en sorte qu'ilz s'en contentèrent. Monseigneur de Vaudemont me demanda se je ne voulois point aller à ce voyage et me dit que le ravitaillement de Therouenne ne se feroit point jusques au retour dudict voyage. Quant je vis cela je m'en vins avec luy et tous les gentilzhommes

(1) Voy. Balan *Monumenta reformationis Lutheranæ*, Ratisbonne 1884 p. 474... « *cum nondum satis illuxisset hora vix a media nocte secunda, proditis proditorum horum insidiis qui urbem clanculum ad impia molimina cedebant instructa et ad pugnam tum quoque nostra parata acies mox irruens, truncatis pene septem et decem millibus, urbe-potitur...* » Clément VII à qui ce rapport était adressé, était aussi informé par Eck, voy. *ibid.*, n° 238.

Digitized by Google

de ce quartier en la plus grande part, lesquelz ont très bien faict leur devoir.

Madamoiselle, pour commancer à vous compter dudict voyage, les Leuthériens estoient aux champs de XVII à XVIII mil hommes près d'une petite ville nommée Saverne, lesquels estoient délibérez de nous combatre et garder ung passage qui estoit bien fort, toutesfoiz, à l'aide de Dieu, nous gaignasmes le passaige et furent repoussez bien lourdement jusques dedans la dicte ville et sans perdre guères de nos gens. Ilz n'y fut tué de nous que monseigneur Dotte vostre cousin. Le lendemain monseigneur de Lorraine fut adverty qui leur venoit en secours cinq ou six mil hommes. Monseigneur de Guyse se gecta incontinent aux champs avec sa gensdarmerye qui la admenée icy et monseigneur de Vaudemont avec cinq cens lansquenetz et allasmes au devant et les trouvasmes en ung villaige qu'ils avoient fortifié. Incontinent qu'ils nous virent, ilz se retirérent dudict villaige, delibérez de leur bien deffendre, toutesfoyz ilz furent receuz et n'en eschappa peu ou point et ne perdismes ung seul homme de nom.

Le lendemain ceulx de la dicte ville estans advertiz de la deffaicte de leur secours, ilz voulurent parlementer et sortirent dehors. Incontinent nos lansquenetz se gettèrent sur eulx et les deffirent et entrèrent pelle melle dedans la ville et fut pillée la ville et y fut faict une grosse tuerie. Monseigneur de Sainct Antoine m'a ce jour dict que monseigneur de Lorraine a eu rapport qu'il a esté enterré par les cordelliers de la ville XVI mille IIcc hommes en ce lieu-là. — Deux jours apprès, aians fait cela, fut conclud de nous retirer et ainsi que nous vismes auprès du passaige, trouvasmes le nombre de XVII à XVIII mil hommes dont ylz y avoit deux mille suysses et troys mille lansquenetz et le demourant gens du pays et les trouvasmes délibérez de nous combatre et de nous garder de passer. Toutesfoys nous, délibérez de tousjours bien faire, vismes jusques à leur fort et les assaillismes et les deffismes ; nous les trouvasmes eulx aussi bien deffendans qu'il est possible Toutesfoys Dieu fut pour nous et nous donna la victoire et ne perdismes guères de nos gens.

« Escrit à ma damoiselle, de Raon près de Saint-Nicolas, le XXIIIe jour de may mil Vc XXVI (1) ».

Erasme Gerber et ses complices furent pendus avec des raffinements de cruauté ainsi que, le surlendemain,

(1) Bibl. nationale, F. fr. 17527, fol. 8. La date de 1526 est évidemment une erreur du copiste pour 1525. Robert de Joyeuse était père de ce Foucault de Joyeuse qui fut probablement, sous l'influence des la Marck, protestante Voy. *Bull.* XXXIX, p. 306.

Digitized by Google

quelques « apostats » à Marmoutier, et, le 21, une ba-

Nancy. Porte de la Craffe.

taille un peu plus régulière à Scherwiller — ainsi que le constate le document ci-dessus, acheva la déroute

Digitized by Google

des paysans qui y perdirent encore 12 000 hommes (1).

Telle fut la « triomphante et glorieuse victoire obtenue contre les seduyctz et abusez Luthériens mescreans du pays Daulsays », victoire qu'au retour le bon duc compléta en faisant brûler, pendre ou décapiter, au Val de Villé, à Ensisheim et ailleurs tous les « luthériens qui furent prins pour avoir tenu et presché la secte de Luther faulse et réprouvée ». Après avoir fait ses dévotions à Saint-Nicolas du Port avec la duchesse et être rentré à Nancy, Antoine couronna cette série imposante de supplices par celui du curé de Saint-Hippolyte. Le 21 juin 1525 Wolfgang Schuch fut extrait de la prison de la Craffe, conduit par la rue Saint-Michel, en passant devant la chapelle des Cordeliers où Bonaventure Renel essaya vainement de lui faire adorer la Vierge, jusqu'au bûcher dressé vers la place de Grève, où il « mourut fermement et comme tout en riant (2) ».

Les événements que nous venons de résumer en suivant de près les documents contemporains, déterminèrent l'attitude définitive de la maison de Lorraine, attitude plutôt que conviction, car le duc et ses conseillers eurent soin de tenir au courant de leurs faits et gestes le pape, la Sorbonne et le parlement de Paris, pour bien montrer qu'ils étaient les plus fermes soutiens de la foi et qu'ils prétendaient se prévaloir de cette fructueuse réputation. Aussi la Faculté de théologie de Paris félicita-t-elle le duc et Saint-Chamond le 6 avril, le parlement le 24 et le 26 mai et, enfin, le pape Clément VII lui-même, le 23 juillet (3).

Mort de Saint-Chamond et du duc Antoine. Ligier Richier et Louis des Mazures

Jamais, dès lors, aux yeux des princes Lorrains, les protestants ne furent autre chose que des criminels qu'il

(1) Voici comment Eck termine son rapport sur les opérations en Alsace : (Balan, p. 505 : « *In summa ubique in congressu ultra XXII milia rusticorum occidit et ultra 300 decollavit ex captivis.* »

(2) *Chroniques de la ville de Metz*, p. 824.

(3) Duplessis d'Argentré, *Coll. judiciorum*, II, 17 à 21. Extraits des registres du Parlement, bibl. de l'Arsenal 4357, et Balan, nos 221 et 235.

Digitized by Google

Le « Squelette » de Bar-le-Duc (Église Saint-Étienne),
par Ligier Richier.

Digitized by Google

fallait exterminer. Nous ne savons malheureusement pas et ne saurons peut-être jamais le nombre et les noms de ceux d'entre eux qui succombèrent en Lorraine. Théodore Mitte de Saint-Chamond, le « prélat domestique de Sa Sainteté », le véritable meurtrier de ces héroïques évangélistes, Jehan Chastellain, Pierre de Sébiville, Wolfgang Schuch, l'inspirateur de la rage féroce qui fit des champs de bataille de Lupstein, de Saverne et de Scherwiller, des champs de honte et de carnage, mourut à Nancy le 28 décembre 1527 et fut enterré à la commanderie de Saint-Antoine de Pont-à-Mousson. Son maître, ou plutôt son élève, le duc Antoine, mourut à Bar-le-Duc le 14 juin 1544, un mois avant son gendre, René de Châlon prince d'Orange, tué devant Saint-Dizier le 15 juillet, et deux ans après avoir obtenu du roi Ferdinand que la Lorraine fût déclarée souveraineté libre et indépendante.

C'est un artiste secrètement luthérien, alors certainement nourri de la lecture de la Bible, qui fut chargé d'élever dans la collégiale de St-Maxe de Bar-le-Duc le monument funèbre, adossé au pilier au pied duquel avaient été « sépulturés » le cœur et les entrailles de René Ier d'Anjou, de Yolande d'Anjou sa fille, de René II son petit-fils, enfin du duc Antoine et de René de Châlon.

C'est avec un religieux saisissement mêlé d'admiration que l'on contemple aujourd'hui, à l'église St-Étienne de Bar-le-Duc, le célèbre «squelette» à moitié décharné rappelant ces corps princiers ouverts au moment de leur décomposition pour en extraire les restes les plus périssables, et dont la tête et le bras gauche dressés vers le ciel d'un mouvement si pathétique semblent implorer la pitié du souverain juge des bourreaux et de leurs victimes. Involontairement on songe à ces paroles énergiques du livre de Job que peut-être Ligier Richier avait sous les yeux et qui était d'ailleurs, avec celui des Psaumes, le livre de chevet des persécutés : « Mon os s'est joinct à ma peau et à ma chair, et suis reschappé à tout la peau de mes dentz. Ayez mercy de moy, ayez mercy de moy... A ma volonté que maintenant mes parolles... fussent entaillées en pierre

Digitized by Google

éternellement. Car je scay que mon rédempteur vit et qu'il me ressuscitera sur la terre au dernier jour. Et combien que les vers ayent rongé ceste chair après ma peau : toutesfoys je verray Dieu en ma chair (1) »...

Tous les successeurs du duc Antoine marchèrent sur ses traces. De 1523 à 1595 on ne compte pas moins d'une douzaine d'ordonnances, suivies, au XVIIe siècle, d'une dizaine d'autres interdisant dans tout le duché, sous les peines les plus dures, toute autre opinion religieuse et tout autre exercice de religion que de la catholique, apostolique et romaine et jamais aucun prince lorrain n'a promulgué, ni même admis la possibilité d'aucun édit de tolérance.

Lorsque, malgré ces mesures préservatrices, en 1560, plus de 200 habitants de Saint-Mihiel et alentours, dont onze nobles, six avocats, et plusieurs artisans du plus grand mérite comme Ligier Richier demandèrent la liberté de vivre selon l'Évangile, cette supplique fut purement et simplement écartée et il ne resta aux requérants qu'à quitter le pays. Beaucoup se réfugièrent à Metz où les Lorrains durent compter avec les franchises de la cité, ou plus loin comme Ligier Richier qui alla vivre et mourir à Genève (2). C'est alors aussi que le poète Louis Desmazures qui, entre autres, avait chanté le pays

Où, entre la Meuse et le Rhin
La Mezelle plus oportune
Nous tient or à sa fantasie
Au sein de la douce Austrasie, (3)

dut quitter cette « douce et delectable contrée » pour se réfugier à Metz. Bref, à l'ombre des édits protecteurs, les Jésuites régnèrent en maîtres à Pont-à-Mousson, à Nancy, à Bar, Bouquenom, etc. et ce n'est qu'au XIXe siècle, et qua-

(1) Job, chap. XIX, feuill. CXLVIII de la traduction d'Olivetan dont un exemplaire se trouve encore aujourd'hui dans la Bibliothèque de Saint-Mihiel d'où était Ligier Richier.

(2) Voir la brochure de M. O. Cuvier *Les Réformés de la Lorraine et du pays messin*, Nancy, 1884, et son article sur le même sujet dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, VIII, 377.

(3) V. *Œuvres poétiques de Louis des Mazures tournisien*, Lion, Jean de Tournes, 1557, extrait d'un poème adressé à Joachim du Bellay.

Digitized by Google

rante ans après la suppression du duché de Lorraine qu'une opinion religieuse autre que celle du plus strict catholicisme put se manifester librement dans ce pays désormais libéré de ceux qui l'avaient tenu en tutelle.

II

Les Lorrains en France. Claude de Guise et ses fils.

Les protestants pourraient se consoler d'avoir été systématiquement et de propos délibéré exclus de la Lorraine — après y avoir prouvé — témoin Jean Chastellain, Catherine de Bourbon et Joseph Descostels, qu'ils savaient au besoin donner leur vie sans une parole de haine ou un acte de représailles. Mais les princes lorrains ne se contentèrent pas de les persécuter sur leurs terres. Ils voulurent en faire de même dans toute la France.

Après avoir vainement essayé de disputer à son frère aîné Antoine le duché de Lorraine, Claude, cinquième fils de René II duc de Lorraine et de Philippe de Gueldre, sa deuxième femme, vint chercher fortune en France. Il commença par épouser, en 1513, Antoinette de Bourbon, fille de François comte de Vendôme et de Marie de Luxembourg, puis il suivit François Ier en Italie où il se distingua à Marignan. Nommé grand veneur, il eut charge de 2500 lansquenets en 1520, devint en 1523 gouverneur de Bourgogne, et en 1524 de la Champagne. Les lauriers de Saverne, où néanmoins il semble avoir dû se disculper d'avoir employé des soldats du roi, lui valurent, en 1527, d'être créé duc et pair, et l'année suivante, son comté de Guise fut élevé à la dignité de duché. Il était en outre comte d'Aumale, marquis de Mayenne et d'Elbeuf et baron de Joinville. Mais l'ambition dont témoignait suffisamment cette accumulation de titres, de charges et de nominations et les intrigues qui fructueusement la secondèrent,

Digitized by Google

le rendirent suspect au roi qui dans les dernières années de son règne l'éloigna de la cour (1).

Un contemporain, Regnier de la Planche, cite, en effet, à ce propos, ce quatrain caractéristique :

Le feu Roy devina ce poinct
Que ceux de la maison de Guise
Mettroient ses enfans en pourpoinct
Et son pauvre peuple en chemise (2).

Il est vrai que Brantôme s'inscrit en faux contre ce « dicton » et essaie de disculper ceux dont il était le protégé (3) ; mais son témoignage est trop visiblement inspiré par sa reconnaissance personnelle. D'ailleurs Claude mourut peu après son souverain, le 12 avril 1550. Mais déjà à cette époque, ses deux fils aînés, François et Charles avaient réussi à jeter les fondements de la grandeur de leur maison.

Grâce à son oncle Jean, Charles, pourvu au berceau de l'abbaye de Monstier-la-Celle, élève du fanatique François le Picart, était devenu le gouverneur du dauphin. Cette situation lui permit de s'insinuer dans les bonnes grâces de Diane de Poitiers dont il était alors le commensal (4). Son oncle, le cardinal, s'étant démis en sa faveur de l'archevêché de Reims, il en avait pris possession dès 1545. Voici, sur la manière dont il usa de son influence, une page curieuse et peu connue d'un contemporain assurément bien informé :

La Royne Catherine de Médicis demeura stérile quelques années, dont le Roy Henri estant encores Dauphin estoit fort desplaisant. Ces messieurs-cy (François et Charles) là-dessus, après leur avoir mis en main leur Séneschale, taschoyent à faire que Henry renvoyast sa femme en Italie. Et une fois à Rossillon sur

(1) On trouve de curieux renseignements sur lui dans les premières pages d'un pamphlet de l'époque de la Ligue, l'*Anti-Guisart, nouvellement imprimé à Rheims*, le premier juillet 1587.

(2) *Histoire de l'État de France... sous... François II*, 1576, p. 210.

(3) Ed. Lud. Lalanne, IV, 271. Mais M. Read (*Le Tigre de 1560*, p. 2), cite une lettre de Catherine de Médicis, du 29 mars 1561 qui y fait évidemment allusion : « Il n'a pas tenu à des fois qu'ils ne m'ayent mise en pourpoinct ».

(4) Voy. ma *Chambre ardente*, p. LV.

Digitized by Google

le Rosne, ils en tindrent un grand parlement, delibérez de faire renvoyer ceste Royne, qui fut bien aydée par le cardinal de Chastillon depuis en ce mesme fait. Alors faisoit-elle de la chrestienne, ayant la Bible souventes fois sur sa table, y lisant et faisant lire. D'autre part estant avenu que par le commandement du grand roi François, trente pseaumes de David furent traduits par Marot et mis en musique par divers musiciens : car le Roy et l'Empereur Charles-Quint prisèrent cette translation par paroles et présents. Mais si personne les aima et embrassa estroitement et ordinairement pour les chanter et faire chanter, c'estoit ce jeune prince Henry lors Dauphin, de manière que les bons en bénissoyent Dieu, et ses mignons et la Séneschale mesmes faignoient les aimer, et luy disoient, Monsieur, cestuy-cy ne sera-t-il pas mien ? Vous me donnerez cestuy-là s'il vous plaît (1). Lors il estoit bien empesché à leur en donner à sa fantaisie et à la leur. Toutesfois il retint pour luy le 128 : Bienheureux est quiconque sert à Dieu volontiers, fit luy mesme un chant à ce pseaume, lequel chant estoit fort bon et plaisant et bien propre aux paroles. Le chantoit et faisoit chanter si souvent qu'il monstroit avoir un grand désir d'estre bénit en lignée, ainsi que la description est faite en ce Pseaume.

Quelque temps après, la Dauphine commença à avoir des enfans : mais Henry, au lieu de recognoistre un tel bien, se laisser aller après ses ordures avec ceste vilaine Séneschale, et fit pis que devant : tellement aussi que ceste bénédiction fut (à peu que je ne die) convertie en une horrible malédiction. A quoi le cardinal de Lorraine fut un instrument fort propre. Car, voyant que Henry prenoit plaisir à ces saincts cantiques, lesquels fortifient la chasteté, et sont ennemis capitaux de toute ordure : que par succession de temps il aimeroit mieux sa femme et renvoyeroit sa maîtresse, et par conséquent le crédit de messieurs de Guise, fondé sur un si sale appuy, s'en iroit bas. Commença premièrement à blasonner la translation, et finalement les Pseaumes mesmes, subrogeant au lieu les vers lascifs d'Horace, et les folles chansons et amours exécrables des Poëtes François qu'il mit en crédit. Alors Ronsard, Jodelle, Baïf et autres vilains poëtes commencèrent à entrer en crédit. Dieu aussi, ne voulant pas que son nom demeurast plus longtemps ainsi prophané, retira ses louanges pour les mettre en la bouche des petits. Les Pseaumes et Marot furent bannis. Toutes sortes de vilaines chansons et lascive musique vint en avant, par l'entremise principale du cardinal, Mecènas de ces vilains brouillons. Et, pour achever la besogne, après avoir fait

(1) Il existe, en effet, un portrait de Diane de Poitiers portant dans un cartouche les premiers vers du Psaume 42, et un exemplaire de la Bible d'Olivetan donné à sa maîtresse par Henri II.

Digitized by Google

oster par la Séneschale au Roy toute sainte musique, osté à la Royne son confesseur Boteiller qui pour lors preschoit purement, il bailla à Henry un sien docteur sorboniste, homme ignorant et meschant jusques au bout, et par ce moyen luy arracha du cœur ce peu de semence de piété qui y pouvoit estre. Depuis ils se firent compaignons de Henry, et spécialement estant Roy, voire en plus de sortes que l'honnesteté mesmes ne le permet (1).

A l'avènement de Henri II on peut dire que Charles de Lorraine monta sur les marches mêmes du trône, en prenant avec le connétable de Montmorency qui avait été le maître d'armes du dauphin et avec le maréchal de Saint-André, premier gentilhomme de sa chambre, la place des ministres de François Ier. Le 19 mai 1547 il fut pourvu de la charge de chancelier de l'ordre de Saint-Michel et, après avoir sacré le nouveau roi, le 26 juillet et lui avoir surtout recommandé de sauver l'Église en exterminant les hérétiques (2), il fut créé cardinal par le pape Paul III et nommé par le roi son ambassadeur auprès du souverain Pontife.

Au cours de cette même année fatidique le comté d'Aumale fut érigé en duché en faveur de ses frères, François et Claude, ce dernier colonel général de la cavalerie légère et lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, et, en 1550, après la mort de son oncle, le cardinal Jean, Charles succéda à tous ses bénéfices, sans toutefois reconnaître ses dettes qui étaient immenses.

En 1552, les lauriers du siège de Metz, où François de Guise était lieutenant général pour le roi, consacrèrent sa gloire militaire. La baronnie de Joinville dont son père avait rebâti le magnifique château, grâce aux subsides de François Ier, fut érigée en principauté (3). Il était, en outre,

(1) Voy. *La légende de Charles, cardinal de Lorraine et de ses frères, de la maison de Guise*, descrite en trois livres, par François de l'Isle, Reims, 1579, feuillet 20. Le premier seul de ces trois livres a paru, et c'est dommage, car le caractère incontestable de pamphlet n'ôte rien à la valeur très réelle de cet ouvrage plein de renseignements qui ne peuvent venir que d'un témoin oculaire et auriculaire.

(2) Voy. ma *Chambre ardente*, § 7 de l'Introduction.

(3) On trouvera des vues de ce château dans deux brochures : *Notice historique sur le château de Joinville* et *Notice extraite de l'annuaire de la Haute-Marne sur Joinville*, Joinville, librairie E. Lacroix.

Digitized by Google

marquis de Mayenne, chevalier de l'ordre du roi, pair, grand veneur de France, gouverneur de Champagne et de Brie, ainsi que du Dauphiné. Après la défaite de Saint-Quentin et la prise de la ville que Coligny avait si remarquablement défendue (10-27 août 1557), il fut nommé lieutenant général du royaume et put, en se servant des plans mêmes de l'amiral qui jusque-là avait été son intime ami, récolter le succès refusé à ce dernier (1).

N'oublions pas, enfin, le quatrième fils de Claude. Louis, nommé successivement évêque de Troyes, d'Albi, archevêque de Sens, cardinal de Guise en 1553, et évêque de Metz.

Il suffit de se représenter la puissance que conférait à ces hommes ce grand nombre de charges et de titres importants pour comprendre la réaction sanglante qui pendant tout le règne de Henri II, s'abattit sur les « Luthériens » et dont la *Chambre ardente* qui les persécuta sans relâche fut en quelque sorte l'auréole flamboyante. Et ce n'est pas sans motif, lorsque, plus tard, le cardinal de Lorraine fut, en outre, devenu surintendant général des finances du royaume, qu'en renversant les lettres du nom de Charles de Lorraine, on disait communément de lui *Raclé as l'or de Henry* (2)

Le tumulte d'Amboise. Le triumvirat.

La crise provoquée par ces persécutions et par les exactions qui en furent la conséquence fut précipitée par la célèbre mercuriale du parlement de Paris en 1559, lorsque les Châtillon eurent pris parti pour la Réforme et dont le chancelier Anne Dubourg fut la plus illustre victime.

On raconte qu'au moment où Henri II fut frappé à mort, il cherchait à écarter ses conseillers devenus plus puissants que lui, surtout depuis que la prise de Calais

(1) Voy. *Bull.* 1897, 501, et surtout *La guerre de 1557 en Picardie*. Saint-Quentin, 1896, in-4°.

(2) *Légende... ut supra*, f° 16vo.

Digitized by Google

et de Thionville (1558) avait porté à son apogée la popu-

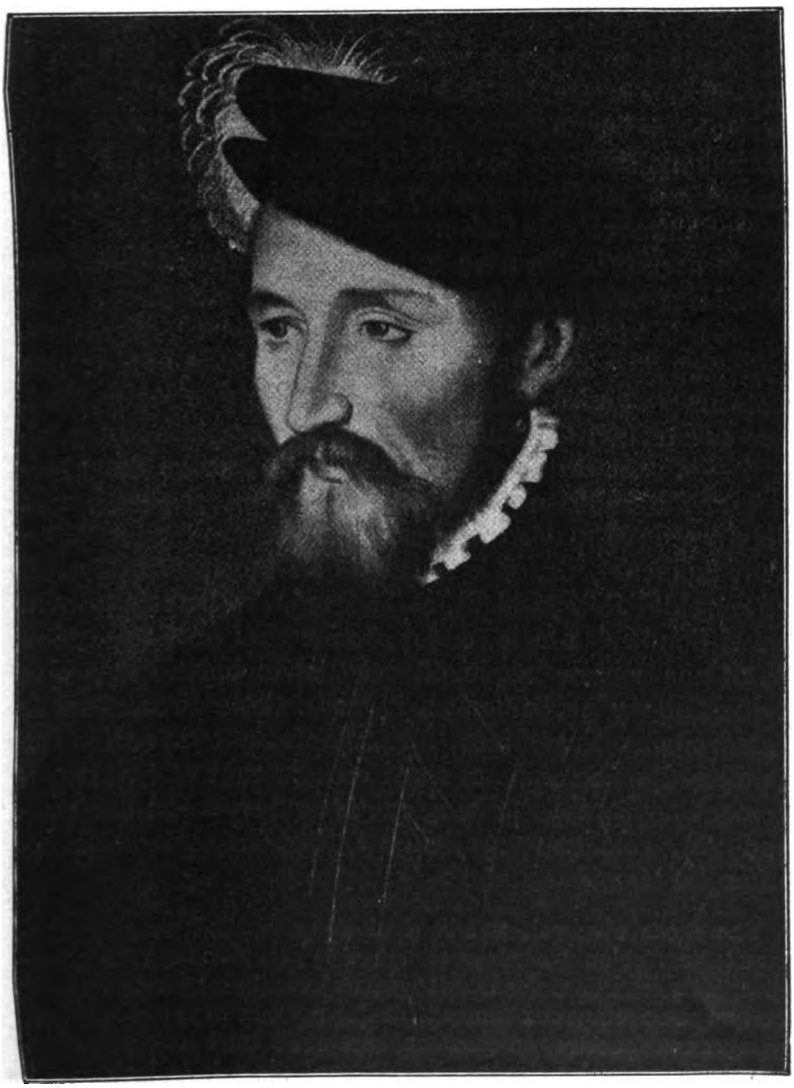

François de Guise.

larité de François de Guise. Mais, à la faveur de la minorité de François II, marié à leur nièce Marie Stuart, ils mon-

Digitized by Google

tèrent en quelque sorte sur le trône. La duchesse de Valentinois, désormais inutile, fut chassée, les Lorrains s'unirent aux maréchaux de Brissac et de Saint-André et au cardinal de Tournon ennemi du connétable, Condé fut envoyé en Flandre, La Roche-sur-Yon en Espagne, le duc de Montpensier nommé gouverneur de Touraine avec Chauvigny, créature des Guises comme lieutenant et le connétable de Montmorency dut céder l'état de grand maître à François de Guise.

Ce parti pris d'écarter de la direction des affaires publiques les princes du sang, ces mesures arbitraires, cette âpreté à la curée des places et des bénéfices, ce fanatisme sans scrupules dans la persécution religieuse (1), toutes ces causes réunies provoquèrent la célèbre conjuration, plus exactement dénommée tumulte d'Amboise. On a essayé — et dans certains livres on s'efforce encore de représenter cette coalition de toutes les haines soulevées par la dictature de la maison de Lorraine, comme un soulèvement huguenot. Or, si la Renaudie était protestant, celui qui le trahit l'était aussi (2), et il est aujourd'hui démontré que si Condé s'en mêla, ce fut comme chef politique bien plutôt que comme huguenot, que Calvin blâma le projet et que Coligny probablement l'ignora. Cette échauffourée maladroitement combinée, fut promptement dévoilée par la police des Lorrains, et aussi cruellement et impitoyablement noyée dans le sang que le soulèvement des rustauds (3). Voici quelques lignes de Regnier de la Planche qui en fut témoin oculaire :

Une chose observoit-on à l'endroit de quelques uns des principaux c'est qu'on les réservoit après le disner selon la coustume. Mais ceux de Guise le faisoyent expressément pour donner quelque passe temps aux dames... Et de vray eux et elles estoient arrangez aux fenestres du chasteau, comme s'il eust esté question de voir jouer quelque mômerie... Et, qui pis est, le Roy et ses

(1) Anne Dubourg fut exécuté en place de Grève le 23 décembre 1560.
(2) V. *Hist. de la France... sous... François II*. 1576, p. 155.
(3) Voy. sur la conjuration d'Amboise, outre l'*Histoire* ci dessus citée, surtout C. Paillard, *Additions critiques à l'Histoire de la conjuration d'Amboise*, Paris 1880.

Digitized by Google

jeunes frères comparoissoyent à ces spectacles. comme qui les eust voulu acharner; et leur estoyent les patiens monstrés par le Cardinal avec des signes d'un homme grandement resjouy, pour d'autant plus animer ce prince contre ses sujets... Villemongys estant dessus l'eschaffaut, et ayant trempé ses mains au sang de ses compagnons, les eslevant au ciel, s'escria à haute voix, disant : « Seigneur, voicy le sang de tes enfans ! Tu en feras la vengeance ! (1) »

On connaît aussi cette apostrophe de Jean d'Aubigné passant par là avec son jeune fils Agrippa, alors âgé de 8 ans : « Les bourreaux ! Ils ont décapité la France ! mon fils, il ne faut point épargner ta teste après la mienne, pour venger ces chefs pleins d'honneur ! Si tu t'y épargnes, tu auras ma malédiction ! »

Cette malédiction fut exprimée avec une éloquence incomparable par François Hotman l'auteur du *Tigre* qui, justement, visait l'auteur principal des troubles, à savoir le cardinal de Lorraine :

Tigre enragé ! Vipère venimeuse ! Sépulcre d'abomination ! Spectacle de malheur ! Jusques à quand sera-ce que tu abuseras de la jeunesse de nostre Roy ? Ne mettras tu jamais fin à ton ambition démesurée, à tes impostures, à tes larcins ? Ne vois-tu pas que tout le monde les sçait, les entend, les connoist ? Qui penses-tu qui ignore ton détestable dessein et qui ne lise en ton visage le malheur de tous nos jours, la ruine de ce royaume, et la mort de nostre Roy ?... tu fais mourir ceux qui conspirent contre toy : et tu vis encore, qui as conspiré contre la couronne de France, contre les biens des veuves et des orphelins, contre le sang des tristes et des innocens ! Tu fais profession de prescher de sainteté, toy qui ne connais Dieu que de parole; qui ne tiens la religion chrétienne que comme un masque pour te déguiser, qui fais ordinaire trafic, banque et marchandise d'évesché et de bénéfices ; qui ne vois rien de saint que tu ne souilles, rien de bon que tu ne gâtes...

Mais pourquoi dis je ceci ? Afin que tu te corriges ? Je connois ta jeunesse envieillie en son obstination et tes mœurs si dépravées que le récit de tes vices ne te sauroit émouvoir. Tu n'es point de ceux là que la honte de leur vilainie, ni le remords de leurs damnables intentions, puisse attirer à aucune résispicence et amendement. Mais si tu me veux croire, tu t'en iras cacher en

(1) *Histoire, ut supra*, p. 215.

Digitized by Google

quelque tanière, ou bien en quelque désert si lointain que l'on n'oye ni vent ni nouvelles de toi ! Et par ce moyen tu pourras éviter la pointe de cent mille épées qui t'attendent tous les jours !.. Va donc, malheureux, et tu éviteras la punition digne de tes mérites ! (1).

Brantôme lui même, disculpant François de Guise de ces atrocités qui écœurèrent sa femme, écrit comme à regret cette ligne : « Je ne dis pas que M. le cardinal de Lorraine qui s'estoit réservé la surintendance des finances, n'en fust un peu cause de tout... le mescontentement, *avec le prétexte de la religion*, ayda fort à fabriquer la conjuration d'Amboise... (2). »

Effrayés et ne se sentant pas en sûreté (3) malgré l'écrasement des conjurés, les Guise voulurent affermir leur autorité en accusant hardiment le prince de Condé et le faisant jeter en prison. La mort inattendue, le 5 décembre 1560, de François II, en rendant la liberté au prisonnier, déjoua tous leurs plans. Leur étoile, si brillante à la mort — propice pour eux — du précédent roi, commença à pâlir. Ils ne parviennent pas à empêcher la convocation des États généraux (13 décembre) qui demandent à voir clair dans l'administration des finances. Alors, se sentant entourés de méfiances grandissantes, ils décident de jeter le masque et de lutter ouvertement, par n'importe quels moyens, pour le maintien de leurs privilèges exorbitants et pour le triomphe de la contre-révolution religieuse.

Dès le mois de février 1561, évidemment avec l'assentiment ou plutôt sous l'inspiration du cardinal, s'organisa entre le connétable de Montmorency de nouveau rattaché à ceux qui lui avaient fait sentir leur pouvoir, le

(1) Voy. Ch. Read, *Le Tigre de* 1560, Paris, Académie des bibliophiles 1875.
(2) T. IV, 224-225.
(3) Le cardinal était extrêmement poltron, comme un homme qui a mauvaise conscience. Voy. Brantôme *passim*, et surtout une plaquette publiée lorsqu'au retour du concile de Trente, il se fit donner une garde défensive : *Discours sur le congé impétré par Monsieur le cardinal de Lorraine, de faire porter les armes défendues à ses gens pour la tuition et défense de sa personne : Et sur ce qui lui advint à l'occasion de son arrivée à Paris le VIII de Janvier MDLXV.* S. l. 1565.

Digitized by Google

maréchal de Saint-André et le duc François de Guise, la fameuse « conspiration du triumvirat ». C'est ce dernier qui, dans ses *Mémoires journaux* (1) a eu soin de nous conserver les termes de ce contrat insurrectionnel. Les conjurés commençaient par déclarer qu'ils étaient, dans leur entreprise criminelle, les agents du roi d'Espagne, qu'ils s'efforceraient d'abord de détacher, de gré ou de force, du protestantisme, le roi de Navarre, pour l'envoyer au secours du duc de Savoie chargé d'attaquer Genève pendant que l'empereur empêcherait les princes protestants d'Allemagne de porter secours, soit à la Rome protestante, soit aux huguenots. En France « sera baillée ceste commission d'extirper tous ceux de la nouvelle religion, au duc de Guyse, qui aura en charge d'effacer entièrement le nom de la famille et race des Bourbons; de peur qu'enfin ne sorte d'eux quelqu'un qui poursuive la vengeance de ces choses, ou remette sus ceste nouvelle religion ». On s'attaquera enfin à l'Allemagne, et l'on se procurera les ressources nécessaires au moyen de la « confiscation et despouille de tant de nobles, bourgeois et riches, qui auront esté tuez en France, à cause de la nouvelle religion, qui se monte à grande somme ».

On voit que l'ambition des conjurés et surtout de ceux qui les dirigaient, avait grandi démesurément. Il ne s'agissait plus de délivrer de l'hérésie l'Alsace et la Lorraine, comme du temps du duc Antoine, mais, après la France, l'Europe entière, en la soumettant pieds et poings liés au pape et au moins scrupuleux de ses satellites Philippe II. On peut donc dire de ce document capital et trop souvent passé sous silence : *Habemus confitentem reum,* nous n'inventons rien lorsque nous disons que la maison de Lorraine fut, au milieu de la France du XVIe siècle, dans un but trop visiblement intéressé, avec le clergé catholique, le principal élément de réaction, sans lequel ses destinées eussent sans doute été différentes.

(1) Collection Michel et Poujoulat des *Mémoires de l'histoire de France*, t. VI (1859), p. 464.

Digitized by Google

La guerre civile. La St-Barthélemy. La Ligue.

On ne saurait, en effet, s'exagérer les conséquences de ce complot se substituant en quelque sorte à la royauté qui se serait peut-être laissé entraîner dans une voie libérale.

Sa première œuvre fut de rendre illusoires les vœux émis aux Etats d'Orléans (13 décembre 1560 — 31 janvier 1561), aux assemblées de Pontoise et de Poissy (août 1561) où l'on décida le clergé à sacrifier 16 millions pour rémédier à la pénurie du trésor. Puis Antoine de Bourbon nommé lieutenant général du royaume fut détaché de la Réforme suivant le programme exposé ci-dessus. Enfin le cardinal de Lorraine fit échouer le célèbre Colloque de Poissy (1) (sept. 1561) en imposant silence aux membres du clergé qui inclinaient vers la Réforme, en demandant la soumission préalable des réformés à l'Église, laquelle, disait-il, existait *avant* l'Écriture sainte sur laquelle ils s'appuyaient ; et aussi en leur opposant les luthériens de la confession d'Augsbourg auxquels il fit semblant de se rallier. Malgré cet échec et malgré des massacres qui par les manœuvres secrètes des émissaires des Guise éclataient un peu partout, le chancelier de l'Hospital parvint à promulguer l'édit qui admettait la coexistence dans l'État des deux cultes, le 17 janvier 1562, effort qui devait bientôt le faire disgracier (2).

Non seulement le triumvirat, renforcé d'Antoine de Bourbon, prince du sang et lieutenant général, déclara qu'il ne tiendrait aucun compte de cet édit et s'opposa

(1) Sur le colloque de Poissy, voir les sources dans mon travail sur *Le rôle de Théodore de Bèze en France au XVIe siècle*, dans *Troisième centenaire de la mort de Théodore de Bèze*, Genève, imprimerie Atar, 1906, et *l'Oraison de Monseigneur le cardinal de Lorraine, faite en l'assemblée de Poissy*, 1561.

(2) Il écrit lui-même, plus tard, dans son testament : « Alors j'eus affaire à des personnages non moins audacieux que puissants, voire qui aimoient mieux conduire les choses par violence que par conseil et par raison, dont pourroit donner témoignage la Roine Mère : laquelle fut alors réduite en tel estat qu'elle fut presque déboutée de toute l'administration du Royaume ».

Digitized by Google

de toutes ses forces à son enregistrement, mais dès le 1er mars 1562, il fut déchiré et ensanglanté par le massacre de Vassy. Encore ici Brantôme, qui a connu trop de

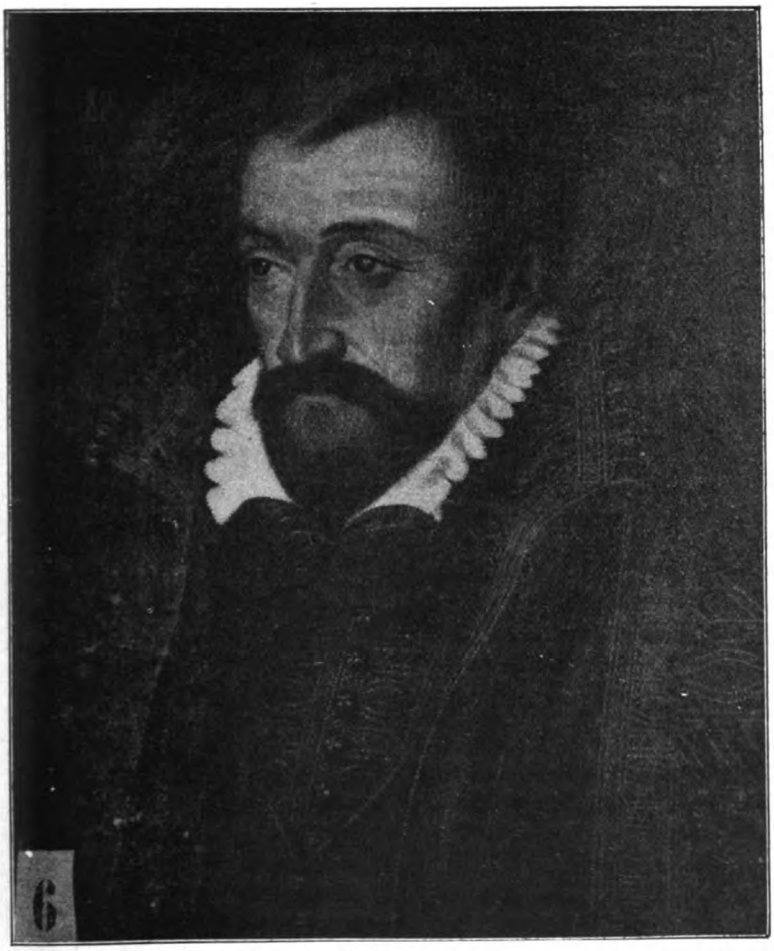

Antoine de Bourbon.

choses pour qu'on ignore son témoignage, s'efforce de représenter le « boucher de Vassi » — c'est ainsi qu'on appelait François de Guise — comme plus humain que le roi de Navarre et le connétable « qui ne demandoient que

Digitized by Google

pendre », — mais il reconnaît pourtant « qu'à sa mort, parce qu'il y avoit du sang de répandu, le duc s'en confessa à Dieu et luy en demanda pardon, *ça je l'ouys de mes propres oreilles* » (1) — ce qui équivaut à un aveu de culpabilité.

C'est donc principalement aux Guise, serviteurs intéressés de l'Église, que nous devons l'explosion de la guerre civile, la main-mise sur la reine-mère qui avait exhorté Condé à se soulever pour la défendre, et du côté catholique, où l'on tuait, non seulement les belligérants, mais aussi les huguenots sans défense, comme par exemple à Sens, *le caractère sauvage de la lutte* (2). Celle-ci dégénéra vite en guerre de représailles, et sa première victime de marque ce fut... le grand Balafré assassiné par Poltrot de Méré (3) le 18 février 1563 devant Orléans qu'il assiégeait après s'être distingué par son habileté à la bataille de Dreux (4), et par sa cruauté au siège de Rouen.

Avant lui Antoine de Bourbon était mort le 19 novembre 1562, des suites d'une blessure contractée au siège de Rouen et le maréchal de Saint-André, avait été tué le 19 décembre à la bataille de Dreux où le connétable fut fait prisonnier.

Le triumvirat avait vécu, récoltant, dans la personne de ses chefs, ce qu'il avait semé, — mais le cardinal de Lorraine continuait à vivre, ainsi que son frère, le duc d'Aumale qui, en Normandie, avait, par son fanatisme, rendu la lutte implacable. Enfin François de Guise laissait trois fils, Henri, troisième duc de Guise, Charles, duc de

(1) Brantôme, IV, 235.

(2) Voyez, par exemple, ce qui se passa en Dauphiné (*Bull.* 1907, 336 et 345), à Bourges (*Bull.* 1904, 352), à Tours et en Provence (*Ibid.* p. 951), et, grâce aux ducs d'Aumale et de Guise, à Rouen où le massacre et le pillage durèrent du 26 octobre au 6 novembre 1562 (Le Parquier, *Le siège de Rouen*, p. 64 et 67), etc.

(3) Voy. F. Dupuis, *Le lieu où le duc de Guise a été assassiné*, Orléans, 1857. — Erich Marcks. *Coligny und die Ermordung Franz von Guise's* dans la *Historische Zeitschrift* de 1889, 42 à 57.— *Bulletin*, 1891 (*Catherine de Médicis et l'assassinat*) p. 153-164. — A. de Ruble, *L'assassinat de François de Lorraine*, Paris, 1897 (cf. *Bulletin*, 1900, p. 653-656).

(4) Voy. de Coynart, *L'année 1562 et la bataille de Dreux*, Paris 1894 (cf. *Bull.* 1894, p. 164-165).

Digitized by Google

Mayenne et Louis, cardinal de Guise; ceux-ci, non seulement continuèrent les traditions de la famille, mais jurèrent de venger dans le sang des huguenots la mort violente de leur père.

On me dispensera de rappeler en détail comment

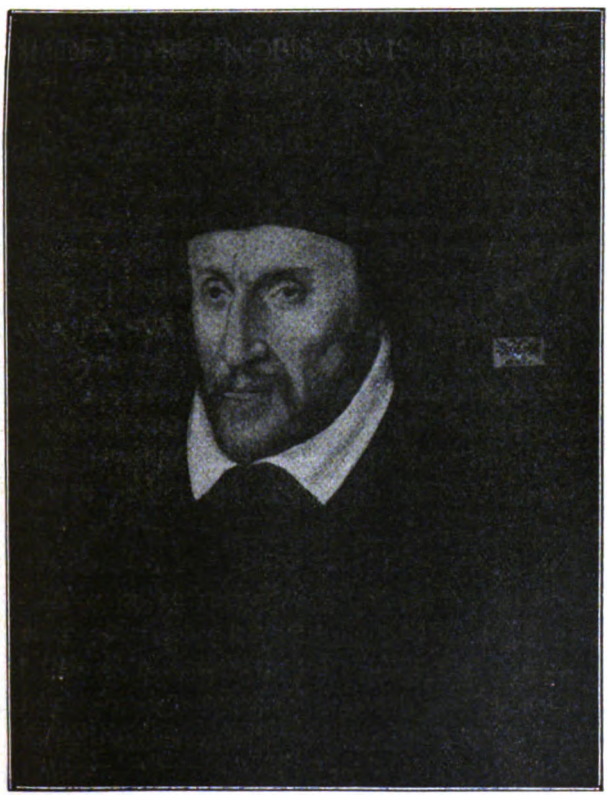

Nicolas Psaulme, évêque de Verdun.

grâce à la faiblesse, puis à la connivence du gouvernement et aux instigations pressantes de Rome et de l'Espagne, après avoir, par des attentats répétés, rendu illusoires les édits de pacification, ils firent sans cesse renaître la guerre civile; — comment, enfin, ils crurent avoir atteint le but en inaugurant, le 24 août 1572, par

Digitized by Google

l'assassinat de Coligny, le massacre de la Saint-Barthélemy, unique jusque-là dans les annales de l'Europe.

Voici, pour qu'on ne me taxe pas d'exagération, comment le cardinal de Lorraine parlait de ce forfait à une de ses créatures, Nicolas Psaulme, évêque de Verdun, dont le portrait se trouve au musée de Bar-le-Duc à côté de ceux du neveu du cardinal, le Balafré, du duc Antoine son oncle et d'Antoine de Bourbon jadis son complice : Il lui écrivait de Rome, le 15 septembre :

Notre Saint Père en voulut (de « l'exécution et massacre des rebelles ennemis de Dieu, de son Église, et de la couronne de France ») faire, lundi dernier, publiques démonstrations par une générale et solennelle procession, où il assista et tous les cardinaux, et pareillement à la messe qui fut fort solennellement célébrée en l'église Saint-Louis par M. le cardinal de Pellevé ; ensuite de quoi un grand nombre de petits enfans, vêtus de surplis *avec un rameau d'olivier en main*, firent procession l'après dîner par toute la ville, bénissant et louant notre Seigneur, qui avoit inspiré le cœur de notre roi à si heureuse et sainte entreprise, de laquelle nous ne pouvons désormais espérer que le bien et la paix et repos de la France, avec accroissement de l'honneur de Dieu et de l'église catholique romaine qui a bien bonne occasion de s'en réjouir. Mon ami, *haec est dextera Excelsi.* Il ne faut jamais désespérer, comme vous faites, au moins point à cette heure... (1)

Le siège de La Rochelle qui coûta la vie à son frère le duc d'Aumale, tué le 14 mars 1573, lui prouva qu'il s'était trompé — que la France était loin encore de la paix et du repos. — Lui-même dut mourir à Avignon à la suite d'une procession, le 26 décembre 1574 « appelant horriblement les diables, sur ses derniers soupirs : chose épouvantable et toutefois témoignée de tous ceux qui lui assistoient » (2). Voici comment le jugèrent deux contemporains, catholiques comme lui, et qui l'avaient bien connu :

On le tenoit pour fort brouillon et remuant, très ambitieux...

(1) Lettre publiée par M. E. Alby, dans la *Revue rétrospective*, 2e série. t. III, p. 196. Cf. même *Revue* 1re série, t. V, p. 370, une autre lettre du Cardinal à Charles IX, du 10 sept. 1572, où se trouve cette ligne : *C'est tout le mieux que j'eusse osé jamais désirer ni espérer.*

(2) *Mémoires-Journaux* de Pierre de l'Estoile, 1875, t. I, p. 41.

Digitized by Google

fort caché et hypocrite en sa religion, de laquelle il s'aydoit pour sa grandeur... (1)

Pour parler sans passion, c'estoit ung prélat que le cardinal

Henri de Guise, le Balafré.

de Lorraine, qui avoit d'aussi grandes parties et grâces de Dieu que la France en ait jamais eu. Mais s'il en a bien usé ou abusé, le jugement en est à celui devant le throsne duquel il est com-

(1) Brantôme, IV, 276.

Digitized by Google

paru, comme nous comparoistrons tous. Le bon arbre, dit notre Seigneur, se cognoist par le fruit; ce fruit estoit (par les tesmoignages mesmes de ses gens), que, pour n'estre jamais trompé, il faloit croire toujours tout le contraire de ce qu'il vous disoit (1).

On sait comment Henri et Louis, ses neveux, se chargèrent d'exécuter ses projets, d'organiser la Ligue dont il avait posé les fondements, colossale insurrection stipendiée par le pape et par le roi d'Espagne, qui faillit achever la ruine de la France et dont un très bon catholique, le Jésuite nancéen Maimbourg a osé écrire ceci, à la fin du livre II de son *Histoire du Calvinisme* :

La plupart de ceux qui s'y jettèrent ou plutôt s'y précipitèrent aveuglément avec tant d'ardeur et de passion, et principalement les peuples, les ecclésiastiques et les moines ne furent que les dupes de ceux qui formèrent cette cabale où l'ambition, la malice et l'intérêt eurent plus de part que la religion qui n'y entra qu'en apparence pour tromper le monde (2).

Déjà dix ans avant que la Ligue battît son plein, un de ces anonymes en qui s'incarnait le bon sens du Français clairvoyant avait crayonné ce raccourci véridique de tout ce qu'on vient de passer en revue :

Loïs Douzième fut le père
De ce Peuple françois, mineur.
François Premier s'en fist seigneur,
Quittant la charge tutélaire.

(1) *Mémoires-Journaux* de Pierre de l'Estoile, *ut suprà*.

(2) Sur les campagnes de cette époque, on peut consulter, outre les *Mémoires de la Ligue*, et les sources de l'histoire générale, d'abord deux petits volumes contemporains, *Histoire contenant les plus mémorables faits advenus en l'an 1587*... à Paris 1588, et *Histoire des choses les plus remarquables et admirables, advenues en ce royaume de France, ès années dernières*, 1587, 88 et 89... S. l. 1580; — puis deux brochures de M. G. Baguenault de Puchesse : l'*Expédition des Allemands en France au mois d'octobre 1575 et la bataille de Dormans*, Orléans, Herluison, 1886, et *la Campagne du duc de Guise dans l'Orléanais en oct. et nov. 1587*, Orléans, Herluison, 1885 (ce même auteur avait publié auparavant un travail sur *les ducs François et Henri de Guise d'après de nouveaux documents*, Paris, imp. A. Le Clerc, 1867). — On sait que parmi les pays qui furent ravagés avec une véritable sauvagerie, figurent au premier rang la principauté de Sedan et le comté de Montbéliard qui étaient protestants, et ne purent jamais se relever entièrement de leur ruine. Voir A. Tuetey, *Les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains*. 1587-1588, 2. vol. in-8°.

Digitized by Google

Henri second et son compère
La Roine mère et ses Enfans,
Et les Guisarts, sont les marchans
Qui l'ont mis en leur gibessière (1).

Faut-il rappeler enfin que Henri III devenu l'esclave de ces « Guisarts », crut sauver sa vie en les faisant assassiner le 23 et le 24 décembre 1588, forfait qui hâta le trépas de sa mère, dans ce même château de Blois, le 5 janvier 1589, et mit finalement aux mains du jacobin Jacques Clément le couteau qui l'éventra lui-même à Saint-Cloud le 1er août 1589 !

Ainsi s'est vérifiée, dans cette prodigieuse, mais, hélas ! véridique histoire de la maison de Lorraine et de son rôle dans celle de la Réforme, la profondeur de cette parole qu'on pourrait inscrire sur le monument funéraire de la plupart de ses chefs : *Celui qui tire l'épée, périra par l'épée !*

Les seuls d'entre les Lorrains qui, à ce jeu dangereux, aient gagné d'énormes richesses, ce furent les ducs de Mercœur et de Mayenne, le premier, fils de Nicolas de Vaudemont, le second, comme je l'ai dit, de François de Guise. Fidèles aux généreuses traditions de leur famille, ils ne consentirent à mettre bas les armes qu'en échange de charges considérables, d'avantages exorbitants pour leurs enfants et d'une somme globale qu'on ne peut évaluer à moins d'une trentaine de millions, exigée à un moment où le trésor était épuisé et la France entière couverte de ruines grâce à leur ambition effrénée mise au service de l'étranger (2).

Triste gloire en vérité et qui achève de démontrer qu'il n'y a de vraie grandeur que là où l'intérêt personnel se confond avec celui de la chose publique.

Après la conférence dont on vient de lire le développement, M. Frank Puaux communiqua quelques-uns des intéressants documents qui suivent et la séance est levée après le chant du choral de Luther et la prière prononcée par M. le professeur John Viénot.

(1) L'Estoile *Mémoires-Journaux*, I, 87.
(2) Voy. *Bull.*, 1900, p. 47.

Digitized by Google

Documents

COMMENT SAINT-JOSEPH DES PRÉMONTRÉS EST DEVENU LE TEMPLE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE NANCY

Que de fois on a dit : Il n'y a plus de découvertes à faire sur les quais de Paris dans les échopes des bouquinistes. Je crois que l'erreur est grande. Il y a quelques années j'achetai une liasse de papiers qu'après examen, je reconnus avoir appartenu à Fabre l'aîné, qui fut membre du Consistoire de Paris au moment de sa création. Il était cousin de Fabre, l'honnête criminel, dont le dévouement admirable fut célébré au Théâtre, par Fenouillot de Falbaire. J'eus la surprise, en dépouillant ce dossier, d'y trouver un mémoire autographe de Rabaut-Saint-Etienne adressé à M. de Maurepas. Il s'y trouvait aussi un curieux document exposant les difficultés que les protestants de Nancy eurent à surmonter pour obtenir le temple dont ils jouissent depuis un siècle. En voici le titre et le texte.

Précis des opérations et démarches faites par les protestants de Nancy pour obtenir l'exercice de leur culte dans cette ville.

1° Ils se sont adressés au Préfet qui les a accueillis parfaitement. La conduite de ce vertueux fonctionnaire public a toujours été la même à leur égard et a toujours été pleine d'honneur et d'affection. 2° La pétition des protestants réformés, favorablement accueillie par le préfet, a été envoyée à la municipalité pour y faire constater le nombre, les noms et domiciles des signataires et de ceux de la communion protestante qui étaient portés sur l'état donné.

C'est là qu'il y a eu contestation et qu'on a répondu que la population protestante n'était pas si nombreuse qu'on l'avait annoncé ; on a donc été obligé de faire un nouveau dénombrement

Digitized by Google

qui a été reconnu à 520. Mais comme cette discussion a été longue, pendant cet intervalle, il s'est élevé des opposants à notre établis-

Intérieur du temple de l'Église réformée de Nancy.

sement qui ont travaillé avec tant d'ardeur que malgré que le Premier Consul ait d'abord accordé l'exercice de notre culte à Nancy,

Digitized by Google

sur des observations qui lui ont été faites et d'après des calomnies avancées sur notre compte, il a rapporté son décret et a ajourné notre affaire.

Nous avons écrit pour nous laver des dénonciations faites contre nous. Le préfet et même l'évêque diocésain en ont reconnu la fausseté et en ont informé le Premier Consul et le Conseil d'État et quelque temps après, c'est-à-dire le 12 germinal an XII, le Premier Consul a approuvé l'arrêté du préfet qui demandait trois oratoires dans le département de la Meurthe, dont un était désigné pour nous à Nancy et il a nommé Chambovey ministre de notre culte à Nancy.

Voilà donc l'essentiel que nous avons obtenu, Chambovey est arrivé, on a formé légalement le consistoire, mais nous n'avions pas de local. Nous nous sommes adressés au préfet pour obtenir un temple. Le préfet nous a répondu qu'il n'en avait pas à sa disposition; que tout avait été mis à celle du clergé catholique; que cependant comme il en existait un qui était inutile aux catholiques, nous pourrions le demander au Conseiller d'État chargé de toutes les affaires des cultes, et que si notre pétition lui était renvoyée, comme il était certain que les catholiques ne se servaient pas et ne pouvaient se servir de ce temple, il répondrait dans ce sens (qui était le nôtre) au gouvernement.

Mais probablement les mêmes ennemis qui se sont opposés dans le principe à notre établissement, emploient encore leurs efforts pour que nous n'obtenions pas ce temple (qui est celui des Prémontrés), ils espèrent par là nous fatiguer et nous dégoûter. Nous avons envoyé beaucoup de mémoires et de pétitions auxquels on n'a point fait de réponse, au 30 germinal une à M. Portalis, deux lettres à M. Darbaud dont une du 3 floréal, une autre le 9 prairial; une autre lettre à M. Portalis le 18 fructidor XII; dans cette nomenclature n'est pas comprise la correspondance de notre ministre avec M. Darbaud sur ce sujet, ni tous les premiers mémoires adressés antérieurement au décret du Premier Consul qui établit notre église et nous nomme un pasteur.

Toutes ces pétitions, tous ces mémoires et lettres se trouvent dans les bureaux de M. Darbaud, sous le numéro de notre département de la Meurthe et du ministre qu'on pourra consulter pour avoir tous les renseignements désirés.

Tout récemment encore, le 8 Brumaire an XIII, nous venons d'envoyer une pétition à Sa Majesté Impériale, qui lui a été remise personnellement et directement par le général Rapp. Ce dernier a répondu que notre pétition avait été bien accueillie et renvoyée au Ministre des Cultes pour que le rapport en fût fait immédiatement.

Ce qui resterait à faire serait donc de voir dans les bureaux et de s'informer si l'on s'y occuppe de ce rapport et de le provoquer

Digitized by Google

sans perdre de temps afin de prévenir les intrigues de ceux qui s'y opposent, qui se cachent, à ce qu'il paraît, et qui jusqu'alors ont travaillé dans l'ombre et sans se démasquer, occupés seulement à empêcher qu'on ne parle de cette affaire. De ce côté-cy, c'est-à-dire à Nancy, le clergé se met en avant seulement dans le sens qu'il a besoin de cette église, ce qui est évidemment insoutenable.

D'ailleurs si l'on ne veut pas lâcher prise, quant à l'église des Prémontrés, on peut nous donner celle des Cordeliers et même donner au clergé catholique l'option de l'une ou de l'autre; cette proposition a encore été faite à S. M.

Si l'affaire s'engage pendant votre séjour à Paris, vous pourrez prendre des informations auprès de notre préfet ainsi qu'auprès du maire de Nancy. Le préfet loge chez le conseiller d'État Boulay, ce dernier nous est aussi favorable (1).

Une si ferme persévérance devait avoir sa récompense. L'église des Prémontrés fut accordée aux protestants. Aussi en évoquant ces lointains souvenirs, dans ce beau temple où nous sommes réunis, convient-il de témoigner notre reconnaissance à ceux qui surent sans aigreur déjouer des intrigues aussi injustifiables que tenaces.

M. le pasteur Dannreuther a bien voulu faire des recherches dans les archives du consistoire de Nancy. Elles complètent les renseignements du document que l'on vient de lire.

Les registres des délibérations du Consistoire de Nancy témoignent des difficultés auxquelles les protestants de cette ville se heurtèrent à cette époque. Trois églises étaient désaffectées, celle de St-Joseph ou des Prémontrés, celle des Cordeliers et celle des Orphelines. Les protestants demandèrent celle des Prémontrés, la plus belle, et d'une construction toute récente, qui avait bien été désignée pour le siège d'une paroisse nouvelle, mais qui était peu fréquentée, grâce surtout au mauvais vouloir du curé de St-Sébastien, peu soucieux du fractionnement de son territoire paroissial. L'Église des Orphelines que le

(1) M. Boulay de la Meurthe, rue de Tournon, Hôtel de Nevers.

Digitized by Google

préfet offrait, à titre provisoire, n'avait que 200 places et était inacceptable. Celle des Cordeliers, voisine du palais ducal, contenait les tombeaux des princes lorrains et l'on peut croire que la crainte de voir tomber ce sanctuaire historique aux mains des hérétiques décida l'évêque de Nancy, Mgr d'Osmond, à consentir à l'abandon de l'église des Prémontrés (lettre confidentielle de ce prélat, 1er floréal an XIII). L'arrêté du 29 fructidor an XI qui affectait cet édifice au culte catholique fut rapporté et par décret du 12 floréal an XIII, daté d'Alexandrie, le consistoire fut mis en possession de l'église des Prémontrés, qui fut inaugurée en grande cérémonie en juillet 1807.

M. Dannreuther a aussi trouvé dans la réponse que M. le pasteur Schmidt fit à une circulaire ministérielle du 10 janvier 1852, l'information suivante :

« L'Église de Nancy est toute moderne; sa population se compose en totalité d'étrangers qui s'y sont successivement établis. En 1803, se trouvant en nombre suffisant pour former un Oratoire, ils en adressèrent la demande au gouvernement. La première pétition pour l'établissement du culte protestant à Nancy est du 9 floréal an X. Cette pétition accompagnée d'un avis favorable de M. le préfet de la Meurthe Marquis, trouva un bon accueil auprès du Premier Consul, et grâce aux recommandations du général Rapp, du sénateur Coulaud et de M. Rabaud le jeune, un décret du 12 germinal an XII accorda au département de la Meurthe trois oratoires réformés dont l'un à Nancy, comprenant les arrondissements de Nancy, Toul et Lunéville. Un décret de la même date nommait M. Chambovey, Jean-Guillaume, de Genève, pasteur. Il donna sa démission le 12 prairial an XIII et fut remplacé par Georges-David-Frédéric Boissard, de Monbéliard, le 3 mai 1807. » (Archives du Consistoire de Nancy.)

Nous avons aussi reçu communication du numéro, du 14 novembre 1907, du journal *l'Est républicain* qui contient un intéressant article de M. Badel sur le Temple protestant de Nancy. Nous en détachons la partie relative à sa consécration.

Le 12 juillet 1807 — il y a juste cent ans — la ville de Nancy vit une curieuse cérémonie se dérouler sous les voûtes élégantes d'une de ses églises : la dédicace de Saint-Joseph des Prémontrés en Temple de l'Église Réformée et l'intronisation du pasteur,

Digitized by Google

M. Boissard, dont l'image voisine — dans la salle actuelle du Consistoire — avec celles des vénérables Othon Cuvier et Schmitt, si estimés au siècle dernier.

Grâce à l'amabilité de M. le pasteur Cleisz, qui voulut bien se faire mon cicerone érudit dans la vieille église des Prémontrés, j'ai pu lire ce procès-verbal de 1807, qui donne une existence légale à l'Oratoire de Nancy et qui reste comme l'acte de baptême de la communauté protestante dans notre cité.

Un décret impérial, daté d'Alexandrie, le 9 floréal an XIII, avait affecté « aux chrétiens de la communion protestante, habitant Nancy, l'église ci-devant des Prémontrés ».

Le choix de Napoléon s'était fixé sur cette belle église inoccupée de la place Saint-Jean, après des pourparlers au sujet des Cordeliers et de la chapelle des Orphelines.

Primitivement, l'église Saint-Joseph devait remplacer l'église Saint-Roch, démolie à la Révolution; mais le curé de Saint-Sébastien mit tout en œuvre pour empêcher l'érection d'une nouvelle paroisse dans la Ville-Neuve, et les Prémontrés, déserts, devinrent le Temple protestant de Nancy.

M. Boissard avait été nommé pasteur de l'Oratoire de Nancy le 3 mai 1807. Il fut intronisé le 12 juillet de la même année par le président de l'Église réformée consistoriale de Strasbourg, M. Pétersen, en présence de M. Villiez, conseiller de préfecture, « de plusieurs officiers supérieurs, d'un adjoint, des commissaires de police, des députations des consistoires et pasteurs des oratoires voisins et de l'Académie de Nancy, de plusieurs professeurs du lycée, d'un grand nombre d'anciens militaires et d'autres personnes respectables ».

Le procès-verbal de la cérémonie inaugurale du Temple protestant entre dans tous les détails, reproduisant les allocutions des pasteurs, et jusqu'à la formule de consécration de l'édifice religieux :

« C'est à la Charité chrétienne que principalement nous vouons ce Temple, pour le culte de J.-C. basé sur cette charité; nous le vouons, au nom de la divinité toute présente, au nom de Dieu, notre Père, au nom de Jésus, notre Seigneur, au nom de l'Esprit de toute sainteté ! »

Après la Dédicace, le président de l'Église de Strasbourg s'adressa ensuite aux fidèles, puis au nouveau pasteur, qu'il installa dans ses fonctions et qu'il bénit solennellement.

Puis le chœur et la musique exécutèrent un *Te Deum* en vers français, dont la dernière strophe se termine ainsi :

Notre empereur règne par ta bonté.
Sois lui toujours un Dieu propice !
Qu'avec lui règnent la justice,
La paix et la prospérité.

Digitized by Google

Le nouveau pasteur prononça alors, du haut de la chaire, un discours fort remarquable. Dans la première partie, il exalta les grands bienfaits et les exploits glorieux de Napoléon, qu'il appelle un Cyrus, grand par sa sagesse, sa justice et ses armes; dans la seconde, il parla de l'utilité de l'Evangile et demanda aux Anciens leur concours et leurs bons conseils.

Le procès-verbal ajoute que « M. le Président et le Pasteur ayant quitté l'autel, la musique et le cœur exécutèrent la seconde partie du *Te Deum*, et le Pasteur ayant donné la bénédiction ordinaire, l'assemblée se sépara ».

On remarque, au bas de ce curieux document, les noms suivants : Pétersen, président; Boissard, pasteur; Perennod, Muller, Tur, Gloxin, Muller, Kléber, Sandoz, Rédos, Seitz et Michel, membres du Consistoire de la nouvelle Église réformée de Nancy.

Une dernière remarque : les protestants de Nancy se plaignent des dénonciations calomnieuses dont ils ont été l'objet auprès du Premier Consul. Il semble qu'une allusion est faite à ces démarches hostiles dans ce passage d'une lettre de Bonaparte à Portalis, du 18 nivose an XI.

« Vous lui annoncerez (au préfet) que les discussions qui se renouvellent à Nancy et qu'il était de son devoir de prévenir méritent également l'improbation de sa conduite; que l'exercice du culte protestant n'étant point encore autorisé dans cette ville, c'est s'appuyer sur une vaine subtilité que d'y empêcher l'exercice extérieur du culte catholique, sous prétexte qu'une pétition a été présentée par des protestants; qu'il devient responsable du scandale de mauvais sujets fanatiques d'irréligion dont il devait prévenir ou réprimer les excès. (*Correspondance de Napoléon*, VIII, 217).

Les termes de cette lettre semblent prouver que ces ennemis qui s'opposaient à la création de l'Église de Nancy prétextaient que l'organisation de cette Église aurait pour résultat d'empêcher les cérémonies extérieures du culte catholique en conformité avec le texte des articles concordataires.

F. P.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

Pierre Bayle, à propos de deux livres récents

M. Ch. Bastide a étudié ici même (1907, 44) la question de savoir si Bayle est l'auteur de l'*Avis aux réfugiés*. Il penche pour la négative, tandis que M. Delvolvé, dont l'excellent travail (1) va nous occuper plus loin, défend l'affirmative. Nous n'avons pas à reprendre ici la discussion. Disons seulement qu'au fond les deux écrivains sont plus près de s'entendre qu'ils n'en ont l'air. Voyez plutôt leurs conclusions : M. Bastide attribue (p. 557) le pamphlet à Larroque, mais reconnaît que Bayle a dû le retoucher avant de le publier; M. Delvolvé l'attribue à Bayle, mais admet (p. 192) « que Larroque ou Pélisson ait collaboré à l'*Avis*, que Bayle ait travaillé sur une matière fournie par l'un d'eux ». Il est donc aisé de concilier les deux avis en apparence hostiles en considérant l'écrit comme une œuvre collective de Bayle et de ses amis de France.

Mais nous voudrions aujourd'hui envisager le rôle entier de Bayle et notamment examiner encore une fois quel est au fond son sentiment véritable vis-à-vis de la religion. Est-il le pur philosophe positiviste que fait de lui M. Delvolvé, le libre-penseur anticlérical que nous présente M. Cazes (2), le déiste à la Voltaire, le protestant libéral que cherchent en lui certains de nos coreligionnaires, ou tout simplement le sceptique qui prend plaisir à confondre l'orgueil humain et à prouver la complète incompétence de notre raison en dehors du domaine strictement pratique et matériel ? Est-il resté religieux au fond ou devenu hostile à toutes les croyances ? Question capitale, dont la troublante importunité nous force même à dépasser le terrain historique et à toucher au point central et vital de toute philosophie. Mais avant de l'aborder, faisons face à une objection préalable.

Un esprit chagrin pourrait dénier à ce *Bulletin* le droit de s'occuper de Bayle. En effet, l'auteur du *Dictionnaire* n'a-t-il pas

(1) *Religion, critique et philosophie positive chez Pierre Bayle* (Alcan, 1906, 445 p.)

(2) *Pierre Bayle, sa vie ses idées, son influence, son œuvre.* Dujarric, 1905, 265 p.

Digitized by Google

brisé les cadres du protestantisme en le mettant « dans le même sac que « le catholicisme et en raillant « toutes les superstitions? » A cela nous répondrons que : 1° Bayle est en tout cas protestant par ses origines, son éducation, son milieu, sa méthode de pensée et ses habitudes de vie, et que jusqu'à son dernier jour, ses admirateurs et ses détracteurs s'accordent à trouver en lui « des restes de protestantisme ». 2° Il ne s'est jamais attaqué au sentiment religieux comme tel, mais uniquement à ses manifestations intolérantes (1). Aujourd'hui il reconnaîtrait que l'intolérance n'est pas une spécialité des religions et tournerait ses armes d'un autre côté. Il attaquerait encore ce qu'il attaquait alors, le dogmatisme et le parti pris, la présomption humaine qui se croit en possession de la vérité, la confiance arrogante et naïve dans le propre jugement et dans le sentiment personnel. 3° Presque tous les critiques qui ont eu à étudier Bayle de près ont été amenés à constater que la postérité ne lui rend pas encore pleine justice, qu'il n'occupe pas encore la place qui lui revient dans la philosophie moderne et dans la littérature française. L'homme qui a provoqué la *Théodicée* de Leibniz et la politique religieuse de Frédéric II, qui a fourni à Kant sa distinction entre la raison théorique et la raison pratique, qui a inspiré à Voltaire les meilleurs de ses arguments en faveur de la tolérance, qui contient en germe toute l'*Aufklärung* allemande, dont l'empreinte profonde se retrouve dans ce que Montesquieu et Diderot ont écrit de plus fort : un tel homme mérite autre chose que la sèche mention qu'en font la plupart des manuels jusqu'à ce jour quand ils ne l'omettent pas complètement (2). A un point de vue supérieur encore, nous aurions ici le meilleur droit de parler de lui, même s'il n'avait pas toutes ses attaches protestantes.

(1) Il est vrai que nous avons la surprise de trouver la plaisante identification de *religieux* et d'*intolérant* dans la *Revue internat. de l'Enseign.* de mars (p. 276) où M. Centre raconte que M. B. Wendell, dans *The France of To-Day* trouve les Français « essentiellement religieux » parce qu'ils ont « une foi religieuse dans une doctrine hors de laquelle ils n'admettent pas de salut ».

(2) Voici des exemples pris au hasard un peu partout : La Harpe lui consacre une page et demie (t. II, p. 50) trouvant qu' « il parle contre l'athéisme dans les termes les plus forts », et que son Dictionnaire qui contient beaucoup d'érudition frivole et de controverse superflue, pourrait être réduit en un seul volume ». Bordier et Charton, dans leur chapitre sur les *Lettres au XVIIe siècle* (*Histoire de France* II 339) lui accordent juste 4 lignes, et ne disent pas un mot de son influence sur la *Littérature* au XVIIIe siècle (p. 414). Enfin son nom ne figure même pas au *Lehrbuch der Gesch. der neuern Philosophie* d'Hœffding (1907) ni dans la *Philosophie* d'André Lefèvre Reinwald, 1879). Relevons ici en passant une grossière erreur du *Nouveau Larousse illustré* (art *Bayle*) qui lui attribue les *Cogitationes rationales de Deo, anima et malo* du cartésien Poiret, écrites soi-disant « pour réfuter (les mystiques rêveries de Mme Bourignon et de Mme Guyon », tandis qu'en réalité Bayle réfute ce livre.

Digitized by Google

Enfin (4) la preuve décisive de la conscience protestante de Bayle réside dans ce fait qu'il refusa toujours les offres avantageuses qu'on lui fit à diverses reprises, de rentrer en France au prix de sa conversion. Et pourtant l'on sait combien il aurait aimé vivre à Paris dans le milieu lettré qui lui convenait si bien (1). S'il avait été le sceptique frivole qu'on nous peint de certains côtés, il aurait dit aussi que Paris vaut bien une messe. Mais il a repoussé toutes les sollicitations, notamment lorsqu'il perdit sa chaire de Sedan, puis celle de Rotterdam. Cette preuve « ad hominem » nous semble péremptoire. Même si on essayait de l'atténuer en expliquant la conduite de Bayle par simple raison de dignité humaine, on serait obligé de reconnaître en lui le respect de la conscience personnelle : et cela suffit à faire de lui un des nôtres et à nous donner tout droit de parler de lui ici.

I

Et d'abord, comment apparaît-il sous la plume de M. Delvolvé? La thèse de docteur de cet agrégé de philosophie est, nous nous plaisons à le répéter, un ouvrage excellent qui épuise à peu près son sujet et dispense presque de lire ce qui en a été écrit précédemment. L'impartialité de M. D. semble absolue et il faut y regarder de bien près pour la trouver en défaut. En réalité, ce livre est une attaque à fond contre l'idée religieuse. C'est le principal, presque l'unique reproche que nous lui adressons ; mais il est grave ; car s'il est fondé, tout l'ouvrage se trouve faussé par cette tendance cachée. Les quelques passages qui trahissent l'*a priori* sont si nettement caractéristiques — comme on va voir — qu'ils ne laissent pas subsister le moindre doute. Voici tout de suite le passage capital : « Il est permis de regretter que Leibniz n'ait pas attaqué la critique de Bayle du vivant de son auteur ; car il a retissé la toile de la théologie rationnelle avec une admirable subtilité. Si Bayle avait pu répondre à Leibniz, peut-être du temps eût-il été gagné pour l'évolution de la pensée philosophique. La dissolution du dogmatisme religieux eût pu en être avancée, les meilleurs esprits allégés d'une préoccupation qui n'est peut-être pas encore entièrement déracinée du cerveau des hommes » (p. 335).

Voilà qui est suffisamment clair, n'est-ce pas? et le dogmatisme positiviste de l'auteur passe un bout d'oreille assez long. Nous ne saurions trop protester contre cette transformation arbi-

(1) M. Delvolvé dit fort bien : « Nul doute qu'il n'eut le désir ardent d'échapper à la fournaise théologique du Refuge et de jouir en paix du libre commerce des esprits distingués et polis dont Paris était la patrie » (p. 188.)

Digitized by Google

traire de Bayle en un fidèle disciple d'Auguste Comte. Ce qui fait précisément sa grandeur, c'est qu'il ne se laisse inféoder à aucune coterie et à aucune école : il est lui-même, se raillant de toutes les affirmations hautaines, de tous les credos confiants, poursuivant l'orgueil humain dans ses derniers refuges, apôtre inlassable de la tolérance, c'est-à-dire de l'humilité, de la défiance de soi-même, et bravant tous les a priori.

Et voici un 2e passage contre lequel nous ne protesterons pas moins vivement, dans ce qu'il a d'exagéré, tout en reconnaissant la part de vérité qu'il renferme : « Son attaque ouverte est donc maintenant poussée contre les rationaux, c'est-à-dire tous ceux qui s'efforcent de trouver un accommodement de la foi avec la raison, de faire naviguer la religion sous le pavillon de l'évidence. Le rationalisme est la forme religieuse de l'avenir ; son demi-respect de la vérité est plus choquant encore à l'esprit de Bayle que l'aveuglement volontaire des orthodoxes ; je ne serais pas même éloigné de croire que de plus en plus le demi-affranchissement du protestantisme lui paraît irritant, insupportable, et il incline parfois à regarder le vieux traditionalisme catholique comme la forme, à tout prendre, la plus acceptable. la plus franche du christianisme » (p. 314). Ici encore on sent l'inspiration évidente d'Aug. Comte, si hypnotisé par le prestige de l'unité logique et décorative du catholicisme (1). Sans doute nous n'irons pas jusqu'à prétendre qu'on ne saurait trouver dans les œuvres de Bayle des affirmations qui semblent confirmer cette opinion, mais ce sont des affirmations lancées dans l'ardeur de la lutte pour les besoins momentanés de la thèse et de la cause. Ce que nous nions c'est que cette idée réponde à son sentiment intime et constant : il est resté trop protestant pour cela ; et même à titre de libre-penseur avéré, il ne pouvait préférer une religion débordant de superstitions à celle qui en avait au moins déposé un certain nombre. La part de vérité contenue dans le passage ci-dessus, M. D. la dégage lui-même p. 320 en disant : « L'esprit de Bayle était libre au point qu'il réalisa ce miracle de faire un instant contre lui l'union des sectes religieuses. » Ici nous ne pouvons qu'applaudir sans restriction, tout en rappelant à M. D. que ce miracle n'est pas si rare ni si extraordinaire qu'il semble le croire : les hommes du juste milieu, les esprits sans parti-pris, qui ne suivent que la vérité

(1) On a beau leur montrer les pays anglo-saxons et même la Suisse, où les sectes fleurissent sans menacer l'Etat, et les pays catholiques, où le *Kulturkampf* sévit partout ; ces messieurs continueront à affirmer que le protestantisme est un levain de discorde et de révolte et que le catholicisme offre la meilleure garantie de stabilité politique ; Voir p. 181 : « La turbulence des sectes est plus à craindre que la résistance de l'Église ». Cf. n. 2. Montesquieu ne serait plus de cet avis aujourd'hui, car il ne fermerait pas les yeux à l'évidence. Cp. p. 413, dern. l.

Digitized by Google

sans considération de personnes ni d'intérêts de clans, ne reçoivent-ils pas toujours des coups de tous les côtés, en politique comme en religion et même en science?

Nos objections se réduisent donc à ceci : M. D. dénie à Bayle tout sentiment religieux et en fait un farouche et intolérant anticlérical qui combat « toutes les calottes », selon l'expression plus énergique qu'élégante de la libre-pensée actuelle. Pour nous, Bayle est un libre-penseur protestant dégagé du dogme et du rite, mais nullement hostile à l'idée religieuse dans sa pureté tolérante; il est même, si l'on préfère, un sceptique à la Pascal qui reconnaît l'incompétence de la raison, mais qui a le courage de rester face à face avec le doute et dédaigne d'y échapper par le *saltus mortalis* de la foi.

A part cette divergence de vue — divergence fondamentale sans doute, — l'œuvre de M. D. nous inspire la plus grande estime : science, conscience, impartialité, largeur de vue, netteté et simplicité de style, tout y est réuni pour en faire un livre de tout premier ordre qui, nous en avons la certitude, restera longtemps la principale source à consulter pour qui voudra pénétrer dans l'intimité du grand homme du Carla. Que de remarques profondes et judicieuses il formule au cours de son étude, et que nous voudrions pouvoir répéter ici! Voici par exemple la première manifestation du scepticisme philosophique de Bayle, « au sujet des disputes sur la grâce particulière et universelle qui avaient éclaté un peu avant son arrivée à Genève... Il révise tout le procès, et son étonnement est grand de voir qu'on mène tant de bruit, qu'on dépense tant de haine pour une question qui, en elle-même, « est de très petite conséquence pour le salut »... C'est ainsi qu'il s'instruisait aux disputes des théologiens et apprenait à distinguer sous la futilité des controverses obscures, les mobiles humains qui mènent tout. » (p. 13). Ce trait nous semble essentiel pour l'intelligence du génie de Bayle. Toute sa philosophie n'est-elle pas contenue dans cette phrase que lui suggère la conduite de du Moulin, le peu sympathique champion de l'orthodoxie menacée par l'universalisme d'Amyrault. « J'ai eu le plaisir de voir, si toutefois il n'y a pas plus de sujet de pleurer que de se divertir en voyant les faiblesses de l'homme, que pour être professeur de théologie, on n'en est pas moins le jouet des passions, de la colère, de l'envie et de la vengeance. »

Ne pouvant transcrire davantage, nous indiquons au moins les pages capitales : P. 28 sur le patriotisme de Bayle et sur « l'unité singulière » de son œuvre qui « n'est que la libre expression d'une forme d'esprit originale et fortement déterminée » dès avant toute manifestation publique. Car « il n'a rien du rhéteur brillant et superficiel que ses ennemis voulaient voir en lui » (p. 34). P. 55 : « B., apologiste du parti protestant persécuté, ne se place pas au point

Digitized by Google

de vue de la vérité protestante, il ne défend pas une secte, il critique en général des principes contraires à la morale et à la vérité ». P. 58 influence de B. sur les *Lettres persanes*. P. 79, n. 3, une phrase de B., semble à première vue confirmer l'opinion de M. D. sur le sentiment antireligieux de son auteur : « Je m'étonne qu'il n'y en ait pas davantage (d'esprits forts), vu les ravages que la religion produit dans le monde et l'extinction qu'elle amène par des conséquences presque inévitables de toute vertu en autorisant pour sa prospérité tous les crimes imaginables... qui produisent une infinité d'autres abominations. »

C'est une boutade, et d'ailleurs ici même B. ne s'attaque qu'à la « profanation sacrilège » de la religion, en quoi personne ne saurait lui donner tort. P. 83 (et p. 38, n. 1) veut montrer l'évolution antireligieuse de B., très claire d'après M. D., mais en réalité moins simple, si l'on ne plie pas les faits à une logique préconçue : « Au début de l'activité philosophique de B., tout espoir n'est pas encore perdu d'un accord entre les deux religions : il veut favoriser, en soutenant le cartésianisme catholique, le rapprochement des dogmes par un bon usage de l'*évidence rationnelle*. Plus tard, il ne peut plus être question d'accord. B. cherche à obtenir des deux religions la *tolérance* réciproque, en leur imposant la reconnaissance commune de l'évidence *morale*. » Jusqu'en 1688, « il essaya de bonne foi de glisser dans la forme religieuse ce qui dominait alors l'universalité des consciences, les principes de la vérité positive et les préceptes essentiels de la morale humaine. Désormais, ayant reconnu que sa pensée et la forme religieuse ne sont pas compatibles, il s'appliquera, en usant des détours que la prudence exige, à dissoudre, au profit de la vérité humaine, les dogmes et les partis religieux... reconnus irréductibles à la raison morale comme à la raison spéculative. » Cp. p. 307 et 386, 405, 411, 413. Avouons que cette reconstruction des attitudes successives de B. vis à vis de la religion est très forte et donne un des plus frappants exemples de la remarquable perspicacité de M. D., dont la séduisante hypothèse contient certainement une part de vérité. P. 86 montre comment « la longue domination du dogmatisme religieux, l'idée de sa liaison indissoluble aux intérêts moraux et sociaux de l'humanité ont altéré le sens du mot *sceptique*. En réalité il faut renoncer au terme ambigu et suranné de sceptique : B. est un *critique* au sens moderne du mot » Rien n'est plus exact. B. n'est pyrrhonien qu'en histoire : « Je ne lis presque jamais les historiens dans la vue de m'instruire des choses qui se sont passées, mais seulement pour savoir ce que l'on dit dans chaque nation et dans chaque parti, sur les choses qui se sont passées » (p. 94; Cp. p. 139). P. 103 et 394. Curieuse théorie de B. sur l'utilité des passions, ou son providentialisme naturel qu'on retrouve chez Fontenelle, « un des esprits dont les affinités

Digitized by Google

avec celui de B. sont les plus fortes ». P. 110 et 421 B et Kant. Le rapport de leur doctrine « n'est pas une coïncidence superficielle c'est qu'au fond les deux pensées se touchent... Plus tard, renonçant à l'espoir d'agir à l'intérieur de la religion, B. s'écartera sensiblement de la voie rationnelle que Kant resuivra après lui ». P. 163 « La doctrine de B. constitue un danger singulier pour la religion en général, pour la forme religieuse protestante en particulier; elle ne l'attaque pas du dehors; mais comme un ferment de décomposition, elle en précipite la dissolution physiologique. C'est pourquoi les théories morales de B., édifiées sur des bases religieuses, présentent un aspect ambigu et instable ». Cp. p. 420 « Il semble que B., en contact trop direct avec le mode de pensée des théologiens, n'ait pas pu s'affranchir assez du point de vue scolastique et chrétien sur la nature de l'homme » Voir aussi p. 378. Ici encore, M. D. exagère la part incontestable de vérité qu'il exprime avec tant de netteté. Cette part de vérité se rattache à la remarque si profonde et si judicieuse formulée p. 246 : « On ne critique avec force que ce que l'on connaît à fond, que ce que l'on a étudié et pénétré avec un esprit sympathique : *la vraie critique religieuse est faite par les croyants qui s'affranchissent, non par les incroyants de parti pris.* La critique physico-morale de Voltaire est sans portée, parce qu'il ignore la valeur de tradition, l'importance de préjugé de la religion qu'il attaque, et parce que la préoccupation polémique fait tort dans son esprit à l'exactitude du jugement. Chez B., l'esprit polémique est le résultat de ses réflexions et de ses études sur des matières qui avaient pour lui un intérêt et un attrait profond. » C'est pourquoi, malgré l'insuffisance de sa culture spéciale et de sa méthode, sa critique est instructive et féconde ». Cp. p. 253 « la clef de sa critique philosophique ». P. 294 : « Bayle ne prétend pas démontrer que l'homme n'a pas de franc arbitre. Il tient seulement la question pour insoluble et inintelligible », (Cp. p. 297-299). P. 347 : « Il fut devant la mort le même qu'il avait été toute sa vie; l'homme dont ceci peut-être dit ne reçoit pas un médiocre éloge ». Cp. 348 comparaison frappante de cette mort avec celle de Spinoza. P. 352 : « Au sens de B., on ne peut parvenir à une intelligence absolue de la constitution réelle de la matière. Il considère l'existence même de la matière comme indémontrable... Mais quand nous envisageons seulement les phénomènes et leur meilleur mode d'explication, la conception atomistique est l'hypothèse scientifique par excellence ». P. 394 « L'anthropologie, la sociologie positive doivent reconnaître en lui un véritable précurseur ». P. 401 et 404 sa morale naturaliste ou sa religion morale naturelle: « la pratique individuelle et sociale ne relève point des spéculations sur l'absolu où la raison inévitablement s'égare » (p. 405). P. 413 « La tolérance n'est plus maintenant pour B. qu'une préoccupation secondaire :

Digitized by Google

l'important c'est le renversement du principe nécessaire d'intolérance, le renversement du principe religieux (1) La tolérance est un remède qu'on prône vainement, car il n'est pas accepté du malade ».

Errata p. 15, l. 20 lire *gouté*. p. 17, l. 3 *Josèphe*. p. 32. l. 8 *Quas*. p. 79, l. 5 d'en bas *éviter*. p. 140, l. 6 d'en bas *Spener*. p. 176, l. 5 *à son insu* p. 187, l. 5 d'en bas *scepticisme*. p. 243, l. 3 *relâchées*. p. 251, l. 16 *embarrassé*. p. 262, l. 1 *specie*.

II

L'ouvrage de M. Albert Cazes, pour lequel MM. Camille Pelletan et Deluns-Montaud ont écrit des préfaces, paraît à M. Bastide « très médiocre » (*Bull.*, 1907, p. 545). Ce jugement est, pour le moins, trop sommaire. Ce qui est « très médiocre », en effet, c'est l'intention du livre, de faire de Bayle un coryphée de la libre-pensée, de la démocratie, de l'anticléricalisme, ce qui aujourd'hui est tout un pour beaucoup de gens. Car c'est pour l'inauguration de la statue de Bayle à Pamiers que M. C. a voulu offrir sa « modeste contribution ». Il a pris la plume aussi pour relever, « chemin faisant, les critiques adressées à B. par M. Rougerie, évêque de Pamiers, dans une petite brochure intitulée : *Bayle le sceptique*, parue à Pamiers en 1898 ». Ce qui est « très médiocre », nous le répétons, c'est le désir de rabaisser la figure de B. au niveau de nos misérables luttes de partis, d'exploiter sa mémoire dans un but électoral ou du moins de popularité ou de propagande démocratique (2). Faut-il donc rappeler à M. C. que, si « B. est le capitaine d'avant-garde des philosophes.... il n'est personne au monde qu'il eût plus cordialement détesté que ses successeurs ». (Faguet, *XVIIIe siècle*, p. 3), qu'il ne croit ni à la bonté de la nature humaine, ni au progrès indéfini, ni à la toute-puissance de la raison (*id.* p. 9), enfin que « ses disciples font de la raison une nouvelle idole, et du scepticisme de leur maître trouvent moyen de tirer un dogmatisme aussi impérieux, aussi orgueilleux, aussi batailleur et aussi redoutable au repos public

(1) Nous nous permettons ici d'ajouter une réserve à celles qui ont été faites plus haut : si l'idée religieuse était *nécessairement* intolérante, la personnalité qui fut certainement le plus essentiellement religieuse, savoir Jésus l'aurait été. Or, nous ne pensons pas que Bayle soit allé jusqu'à soutenir un paradoxe aussi évidemment faux, ce qui est une preuve de plus *qu'il distinguait entre le sentiment religieux et les religions existant de son temps*. Par conséquent il est excessif d'identifier *ce qu'il appelle religion, avec principe ou sentiment religieux* (Réd.)

(2) La seule excuse de M.C. est la naïve attaque de l'évêque de Pamiers; on trouve p. 38 un exemple de sa singulière argumentation, qui méritait à peine une réponse.

Digitized by Google

que tout autre dogmatisme » (*id.* p. 28). Faut-il lui rappeler les propres paroles de Bayle ? « La philosophie réfute d'abord les erreurs ; mais si on ne l'arrête point là, elle refute les vérités, et quand on la laisse à sa fantaisie, elle va si loin qu'elle ne sait plus où elle est ni ne trouve plus où s'asseoir». Et celle-ci : « Le seul et le le vrai moyen d'éviter en France les guerres civiles est la puissance absolue du souverain, soutenue avec vigueur, et armé de toutes les forces nécessaires à le faire craindre ». Car, « *en raison de son caractère remuant, enclin à la révolte, la nation française est d'un tel génie que le plus facheux état où elle puisse se trouver est de vivre eous un gouvernement mou et faible...* Vous trouverez le caractère de cette nation dans celui que M. de La Bruyère donne aux enfants ».

Si M. Cazes avait médité ces jugements et tant d'autres semblables, qu'il eût aisément trouvés en feuilletant B., peut-être eût-il lui-même estimé plus prudent de ne pas le mêler à nos querelles politiques, car il aurait probablement reconnu en lui un ennemi tout aussi redoutable de la foi politique et même laïque que de la foi religieuse.

Après avoir protesté absolument contre la tendance du livre de M. C., nous nous plairons à dire les mérites qu'il a par ailleurs : c'est un excellent travail de vulgarisation — dans la mesure très restreinte où B. se prête à la vulgarisation, car il offre une nourriture que tous les esprits ne digèrent pas —, les extraits qui prennent les deux tiers du volume sont bien choisis, si bien qu'ils auraient dû faire réfléchir l'éditeur imprudent sur le danger d'en faire une arme de polémique ; car c'est une arme qui blesse autant celui qui s'en sert que ceux contre lesquels elle est dirigée.

Il dit fort bien p. 27 : « B. n'a eu qu'une seule passion : la recherche de la vérité. Il n'a pas, comme Voltaire, d'autre passion qui puisse fausser sa critique. Il est l'équilibre même... en fait de passions artistiques, il n'éprouve que celle des marionnettes... son trait dominant, c'est une curiosité affamée, comme il dit lui-même... une seule chose peut-être était plus forte que sa curiosité, c'est sa soif d'examen et de discussion ». Il fait aussi cette remarque fort juste p. 37 : « C'est là qu'est la nouveauté et l'audace du système de B. Jusqu'alors, on n'avait juré que par la *vérité*... Avec lui, le spectacle change : il réclame pour *l'erreur*, tant qu'elle est honnête dans le fond et modérée dans la forme, le privilège de la publicité, la tolérance de l'opinion ». L'influence de B. sur Voltaire est aussi bien caractérisée p. 75. Mais encore une fois, de grâce, n'appelez pas B. « l'un des plus puissants ouvriers de l'émancipation de la raison » et n'essayez pas de grouper autour de son nom « tous ceux qui rêvent l'affranchissement définitif de la pensée, tous ceux qui ont foi en un avenir prochain de concorde et d'amour ! » (p. 79). Quant à « qualifier à bon droit

Digitized by Google

de vieille guitare » (p. 67) l'argument que l'évêque de Pamiers invoque contre la morale laïque en disant que « les crimes des jeunes hommes et des enfants se multiplient de manière à déconcerter les juges et à inquiéter ceux qui ont souci de la sécurité, de l'honneur et de l'avenir du pays », c'est un procédé « inqualifiable », une faiblesse inexcusable à laquelle M. C. n'a dû se laisser aller — cette seule fois d'ailleurs, car c'est la seule phrase vulgaire de tout le livre qui pourtant est plein de polémique — que pour flatter le goût douteux et le patriotisme plus douteux encore d'une certaine clientèle politique (1).

III

Les autres publications qui nous restent à mentionner nous arrêteront moins longtemps. En remontant les années, nous trouvons d'abord une thèse de la Faculté de théologie de Paris sur *Bayle et la tolérance* (Maresq, 1902, 155 p.) par M. Lucien Dubois. Comme il faut s'y attendre d'une thèse de bachelier, le travail est jeune et peu mûri, tout en étant fait avec beaucoup de conscience. Après avoir raconté la vie de son auteur, M. D. présente les principaux arguments de B. en faveur de la tolérance, d'abord ceux du *Commentaire*, puis ceux du *Dictionnaire*. On voit que le plan est un peu trop simple et que M. D. a ignoré ou évité les plus grosses difficultés de son sujet, en ne se demandant pas si l'attitude de B. n'a pas varié vis-à-vis de la tolérance, si, comme M. Delvolvé le montre fort bien (p. 413), il n'y a pas attaché moins d'importance plus tard, quand il ne s'est plus contenté de prêcher la tolérance, mais a poursuivi la destruction de tout dogmatisme religieux. En ce qui concerne le « protestantisme » de B. M. D. (p. 54) pense que Sayous a peut-être raison de dire : « B. a fait pour sa religion intime ce qu'il avait fait pour le christianisme en général dans ses disputes, il gardait le dépôt sans y toucher, mais, il est vrai, sans s'en occuper beaucoup. De même qu'il conciliait la pureté des mœurs avec la licence du langage, ainsi il soumettait la religion à l'outrage de ces paradoxes, tout en lui demeurant fidèle d'intention ». Feuerbach dit de même : « *Er heuchelt nicht den Glauben; er glaubte wirklich, aber im Widerspruch mit seiner Natur*. Cette conception de la « cloison étanche » dans l'esprit de B. entre la foi traditionnelle et la connaissance philosophique, cloison qui, il est vrai, s'observe aujourd'hui encore chez beaucoup d'hommes de science, cette conception, dis-je, est absolument rejetée par M. Delvolvé et suscite, en effet, bien

(1) P. 12, il faut lire : « la *femme* de Jurieu voulut marier B. avec *sa sœur*, Mlle du Moulin ». P. 18, av. dern. l. *1693*.

Digitized by Google

des doutes, appliquée à un génie aussi averti et aussi perspicace, aussi peu porté à se payer de mots. Disons plutôt que, son scepticisme lui révélant l'impuissance de toutes les tentatives religieuses à expliquer le monde et l'existence, il estimait que le plus sage était de demeurer extérieurement dans le cadre confessionnel où le hasard de la naissance vous avait jeté. Une telle conduite ne saurait être qualifiée d'hypocrite que par des gens tout à fait superficiels; elle apparaît au contraire comme la plus raisonnable à qui se rend bien compte de l'état d'âme baylien. Nous n'oserons donc partager l'assurance juvénile de M. D. affirmant que « notre auteur paraît avoir cru toute sa vie à l'existence de Dieu, peut-être même à celle de la Providence » (p. 55). Il faudrait tout d'abord s'entendre sur la nature du Dieu dont M. D. veut parler : est-ce le Dieu des bonnes gens à la Béranger, celui de Jurieu, celui de Sabatier, ou de Spinoza ou de Kant ou de Hégel? Car chacun de nous se façonne son Dieu, sinon à son image, du moins selon son tempérament, ses habitudes d'esprit, ses connaissances, ses sympathies, etc. Nous ne ferions pas nôtre, non plus, ce jugement de Sayous, que M. D. enregistre sans observation (p. 57) : « Le scepticisme de Bayle ne ressemble à rien autant qu'à l'esprit de contradiction, et, comme on l'a bien dit, au goût de paradoxe. » M. D. montre aussi trop de candeur en se demandant « pourquoi B. prit tellement à cœur de défendre les athées. Il est difficile de le dire » (p. 67). Cette phrase malheureuse ou étourdie trahit une incompréhension complète de la pensée maîtresse de B. Prouver la moralité des athées, n'était-ce pas jeter dans la boue tout l'orgueilleux édifice dogmatique et rendre impossible et, de plus ridicule, toute velléité d'intolérance? Conclusion : Le livre de M.D. est un bon résumé, propre à introduire dans la question baylienne ceux qui y sont encore étrangers; mais qui veut la creuser à fond aura besoin, après, d'autres guides plus expérimentés.

IV

Une série de documents que je ne vois citée ni par M. Delvolvé ni, ce qui m'étonne davantage, par MM. Dubois et Betz (dont nous parlerons tout à l'heure), c'est le *Bulletin* de la Cominission de l'histoire des Églises Wallonnes (1), dont trois articles notamment sont à signaler ici. D'abord l'année 1890, p. 139-222, donne un important article du Dr J.-B. Kan (2) sur Bayle et Jurieu, article extrait de son étude sur *l'École illustre de Rotterdam* qui parut au *Rotterdamsch jaarboekje* (Eeltjes, 1888), article important surtout

(1) Publié par Martinus Nijhoff à La Haye depuis 1887.

(2) Auteur aussi d'une *Histoire du gymnase érasmien* (2e éd. 1884), dont il a été directeur.

Digitized by Google

par les pièces justificatives qui l'accompagnent et qui sont : A. Extraits des actes du Consistoire de l'Église wallonne de Rotterdam 1691-1699 (1). B. Sommaire des procès-verbaux du Consistoire de l'Église hollandaise de Rotterdam relatifs à Bayle. C. Extraits des livres synodaux (1688-1717). Très curieuses sont surtout les *Choses condamnables* trouvées par le consistoire hollandais dans les *Pensées sur les Comètes*, qui ont été données comme motif de la destitution de Bayle en 1693. L'article lui-même ne fournit rien de bien nouveau, mais il est intéressant en ce qu'il nous montre Bayle vu par des yeux hollandais, ce qui prête parfois un charme de nouveauté à des détails connus. On y trouvera aussi la mention des différentes sources hollandaises à utiliser pour la vie de Bayle.

L'année 1896 (p. 65-74) donne sous ce titre : *La 1re ébauche d'un ouvrage célèbre* une notice de M. Gigas (2) qui décrit (avec deux fac-simile) la 1re ébauche manuscrite, de la main de Bayle, de son *Dictionnaire*, commencé le 2e octobre 1689, contenant 64 feuillets presque entièrement remplis, et comprenant les généalogies des Asmonéens, d'Hérode, des Bourbons, de la maison de Foix, puis 364 articles de longueur très inégale, dont presque aucun ne concerne la Bible et l'Église. On n'y voit aucun de ceux qui firent le plus de bruit, ni sur David et sur les Manichéens, ni sur Socrate, Platon et Pyrrhon. Il semble, dit M. Gigas (p. 69), que B. « conçut le projet de son Dictionnaire afin d'y vider le contenu de ses portefeuilles, et non le contraire, comme le supposait Brunetière (p. 6) et que des Maizeaux aussi ait tort « en disant que c'était seulement dans sa jeunesse que Bayle s'occupait de collectionner des matériaux ». Inutile d'ajouter que ce précieux document est un des manuscrits de la Bibliothèque royale de Copenhague.

L'année 1898 a 2 articles qui nous intéressent : p. 237-270. R. N. L. Mirandolle, *A propos d'une lettre de Pierre Jurieu*, de l'automne 1695, découverte aux archives de l'État à La Haye et relative à la dispute de Jurieu avec Saurin, dispute que l'article raconte tout au long. Il y est naturellement aussi question de Bayle, en particulier p. 248, où nous lisons qu'au moment de la destitution de Bayle, ainsi en automne 1693, « le gouvernement français tâcha d'enlever Bayle et de le conduire en France, mais le comte d'Avaux ne put réussir dans cette tentative ». Comme nulle part encore nous n'avions rencontré d'allusion à une telle tentative, cette phrase nous surprend, d'autant plus qu'elle ne donne aucune explication sur la nature des intentions du gouvernement français. Nous serions heureux d'obtenir plus de détails sur ce curieux incident. Au reste, M. Mirandolle décrit toute l'existence de Jurieu à

(1) Actes concernant le *Dictionnaire* (1697 et 1698) sont aussi reproduits p. CXV du t. I du *Dictionnaire* (j'ai sous les yeux a 5e édition, 1740).

(2) On sait que M. Emile Gigas a publié un *Choix de la correspondance inédite de B.* (Copenhague, 1890).

Digitized by Google

Rotterdam (1682-1713) et fournit ainsi à sa biographie une très importante contribution qu'un bon portrait de Jurieu introduit et illustre.

P. 279-288, M. J.-B. Kan donne la liste des *lettres inédites de Pierre Bayle*, dont la plupart sont à Leyde, 52 à Utrecht (à Théod. Yanssonius ab Almeloveen), 33 à La Haye (à et de Cuperus), 21 à Paris (à Nicaise). Cette liste est précédée de celle des ouvrages qui ont déjà publié une partie de la correspondance de B. et de l'indication précise des collections manuscrites où a été puisée la liste.

V

Il nous reste à apprécier un ouvrage qui ne s'occupe que d'une partie spéciale de l'activité littéraire de Bayle : Louis P. Betz, *Pierre Bayle und die Nouvelles de la République des Lettres* (*Erste populärwissenschafliche Zeitschrift*) *1684-1687* (Zurich, Muller, 1896 (avec un fac-simile de la 1re page de cette revue). Déjà l'année d'avant (29 mars), M. Betz avait écrit comme feuilleton de la *Gazette de Francfort* des *Zeitgermässe Betrachtungen über den Aufklärer und Journalisten P. Bayle*, destinées à montrer l'intérêt que Bayle offre encore aujourd'hui pour l'histoire de la philosophie et de l'humanité, intérêt que L. Feuerbach avait déjà essayé de signaler en 1838. Dans son livre, M. Betz fait d'abord l'histoire extérieure des *Nouvelles*, puis en analyse les matières et la méthode critique, raconte leur rôle dans les controverses Bonnet-Claude et Malebranche-Arnauld, l'incident de Christine de Suède, étudie le genre des comptes rendus, l'idée de tolérance, le goût et le style de Bayle, expose enfin le succès de la revue, son pouvoir, sa fin, son importance dans l'histoire des Lettres. Nous aimerions à discuter quelques-unes des idées de M. Betz, mais il faut nous restreindre et nous réduire à classer en hâte l'essentiel des résultats.

P. 5, il fournit des détails nouveaux sur les événements qui provoquèrent la fondation des *Nouvelles*. P. 7, n. Elles ne furent pas en vente le 2 mai, comme on dit d'ordinaire, car B. écrit le 9 mai à Lenfant qu'elles ne se débitent pas encore. P. 10-11 montrent l'esprit tout nouveau que révèle leur *Préface*. P. 27, A noter le jugement de Bayle sur les poètes : « C'est une chose qui ne se comprend pas, que parmi des créatures qui se glorifient d'être raisonnables, comme de leur caractère de distinction, il y ait un métier public dont les principales propriétés sont de nous repaître de fables et de mensonges. » M. Betz rapporte une citation de H. Th. Buckle, qui caractérise en effet admirablement la pensée de B. sur la littérature pure, *but a trifling matter in itself* (1). P. 31, Il est curieux aussi de

(1) Cp. p. 83 : tout ce qui n'intéresse pas la morale n'est que « viandes creuses ». — « C'est un reste de protestantisme » opine M. Betz.

Digitized by Google

remarquer que B. partage absolument la manière de voir méprisante de Bonnet, de Bouhours et d'Arnauld sur les acteurs et « faiseurs de comédie ». P. 37, nous avons la surprise de trouver B. féministe. P. 49, B. et les Allemands. P. 69, Brunetière explique judicieusement l'oubli où B. est tombé en France, par le fait que sa vie n'a rien de romanesque et est trop raisonnable pour des Français (cf. p. 125). P. 70. Parole de pitié de Christine pour les victimes de la Révocation. P. 78, Caractère d'indépendance et de personnalité de la critique Baylienne vis-à-vis du convenu, du formalisme, de l'orthodoxie classique en fait de goût qui dominent son époque en France. P. 91, Fausseté du jugement de Voltaire sur B. dans son quatrain de l'*Almanach des Muses* de 1773. L'obscénité de B. est une invention des Jésuites, « faute de mieux », ajoute à propos M. Betz. P. 94, Le style de B. n'a rien du « français réfugié » quoiqu'anti-classique (Voir ci-dessus à propos de p. 78). P. 103, B. fut l'occasion du 1er rapport littéraire entre la France et l'Angleterre (Lettre de la *Royal Society* du 13 mai 1686). P. 108, Lettre de B. à Rou du 17 février 1686 : « Si vous voulez m'honorer d'une de vos lettres, ce doit être pour me donner vos bons avis et vos judicieuses critiques, et *non pas pour m'encenser.* » Voilà une parole virile qui juge un homme. P. 118. Influence des *Nouvelles* sur le *Journal des Savants*, et (p. 119) sur les *Monatsgespräche* de Thomasius (1688). P. 120. B. est le héraut d'un jour nouveau dans l'histoire de la pensée humaine, le porte-voix de la révolte contre la routine et les « convenances ». D'où l'actualité permanente d'un grand nombre de ses pages (p. 121). P. 124, Intéressant et édifiant jugement d'Ostervald sur B. P. 128, Influence de B. sur Frédéric II et sur Gœthe (p. 129). P. 130, sans le vouloir, Voltaire montre du doigt l'abîme entre les libres-penseurs issus du protestantisme et ceux qui sont sortis du catholicisme en disant de B. : « Les plus grands ennemis sont forcés d'avouer qu'il n'y a pas une seule ligne dans ses ouvrages qui soit un blasphème évident contre la religion chrétienne (1). »

VI

Nous pensions encore examiner et peser les appréciations d'Arsène Deschamps, *La Genèse du scepticisme érudit chez Bayle*

(1) *Errata*. p. 12 n. Il s'agit plutôt de l'archéologue Charles Patin, fils de Gui. P. 18 n. Les Mémoires de Jean Rou ont été publiés en 1857 par Francis Waddington, mort en 1864 et non par l'ex-ministre. P. 63 n. l. 5, lire : *pour servir de réponse*. P. 69, l. 8 d'en bas. Ce n'est pas une reine d'Écosse, mais Marguerite d'Écosse, femme de Louis XI. P. 72, La critique adressée à B. expliquant la pitié de Christine par un reste de protestantisme nous semble outrée et déplacée. P. 97, l. 18 *bekrittelnder* P. 101, l. 10: de Londres *a* données. P. 116, l. 8 : *der* Leser. P. 119, l. 11 *savait*.

Digitized by Google

(Liége, 1878) qui est surtout intéressant parce qu'il représente un point de vue étranger et juge des choses autrement que les écrivains parisiens (il était professeur d'histoire à l'Athénée royal de Liége et, sous la lourdeur de son érudition il cache parfois beaucoup de bon sens et d'honnêteté, tout en ne considérant jamais B. que du dehors, c'est-à-dire sans pouvoir adopter pour l'occasion une âme sceptique et le jugeant du haut de son dogmatisme assuré); de Lenient, *Étude sur Bayle* (1855), dont la thèse de docteur est surtout symptomatique des opinions alors officiellement courantes en Sorbonne et qu'il met un soin manifeste à ne pas blesser directement — ce qui eût certes été dangereux à ce moment-là; — de Hettner, *Gesch. der franz. Litt. in* 18 *Jhd.* (4e édit. 1881) qui ne fait rester le jeune Bayle que six mois catholique au lieu de seize (p. 45) etc. Mais il est grand temps de conclure en condensant notre impression générale dans les propositions suivantes :

1) B. est resté protestant, non d'esprit sans doute, mais de cœur, dans sa vie traditionnelle et instinctive, subconsciente, si l'on veut. Il a affirmé jusqu'à son dernier jour sa volonté formelle de demeurer dans les cadres confessionnels de la religion de ses pères. Et il n'est pas nécessaire de recourir à la duplicité pour expliquer cette conduite certes inconséquente à certain égard. Qui serait assez présomptueux pour prétendre exclure d'une seule vie humaine toute inconséquence? Et celui qui explique par un reste de protestantisme la désapprobation que Christine exprima aux convertisseurs de France (Betz. p. 72 : « Ce n'est point à Rome qu'on peut apprendre à blâmer les persécutions ») celui-là a gardé protestante sa conscience, sinon son cerveau. M. Delvolvé n'a donc pas le droit de nous l'enlever.

2) Ce n'est pas le sentiment religieux en lui-même que B. veut extirper, mais bien l'orgueil humain qui, de son temps, se manifestait le plus dangereusement sous une forme religieuse, mais qui, depuis, a su revêtir bien d'autres formes tout aussi pernicieuses. L'ennemi spécial de B. serait bien plutôt la Déesse Raison, l'apothéose de l'orgueil éphémère des pauvres mortels aveugles, la foi en « l'affranchissement définitif de la pensée » et « en un avenir prochain de concorde et d'amour » pour parler avec M. Cazes (p. 79). Ce sont ces funestes illusions que B. pourchasse de toutes ses forces et non une humble foi chrétienne et une sage résignation à la fatalité, même si l'on se plaît à lui donner le nom de volonté de Dieu ou de Providence.

3) Si le beau terme de libre-penseur n'avait depuis longtemps perdu sa saveur primitive, il conviendrait admirablement à B. Mais le mot a été tant traîné dans la boue, qu'il n'est à toucher qu'avec grande précaution ; et la vulgaire libre-pensée actuelle, qui conserve avec soin le vieil état d'âme romain sous une étiquette illusoire, ne saurait sans se couvrir de ridicule revendi-

Digitized by Google

quer comme sien celui qui a écrit : « Notre raison n'est propre qu'à brouiller tout et qu'à faire douter de tout; elle n'a pas plutôt bâti un ouvrage qu'elle nous montre les moyens de le ruiner » et : « Quel cahos et quelle gêne pour l'esprit ! Il semble donc que ce malheureux état est le plus propre à nous convaincre que notre raison est une voie d'égarement, puisque lorsqu'elle se déploie avec le plus de subtilité, elle nous jette dans un tel abîme. » Qui tend à déifier la raison humaine se trompe étrangement en s'adressant à B.

4) La démocratie ne se trompe pas moins lourdement en voulant l'accaparer. Si elle voulait le consulter sérieusement, il lui apprendrait que tous les gouvernements sont bons ou mauvais selon les hommes qui les exercent, que toutes les constitutions et législations valent exactement ce que valent ceux qui les mettent en pratique et que seule la plus folle aberration peut accuser les institutions et les lois de méfaits dont nos propres imperfections sont les uniques auteurs. Il lui montrerait aujourd'hui que l'Angleterre, la Hollande, les États scandinaves, et même à certains égards l'Allemagne — tous pays à façade monarchique — sont animés en réalité d'un plus profond esprit démocratique que telle république dont toutes les traditions et aspirations instinctives trahissent l'atavisme aristocratique et les secrètes tendances d'absolutisme et d'irresponsabilité individuelle. B. admettrait toutes les formes de gouvernement excepté celui de la faiblesse et du laisser-aller qui mène droit à l'anarchie. Il proclamerait que la démocratie est peut-être le gouvernement idéal pour un peuple sérieux, réfléchi, conscient de ses devoirs plus que de ses droits, animé d'esprit de suite et de respect de la loi, mais peut devenir le plus sûr agent de mort pour une nation frivole, mobile, frondeuse par goût, avide de satisfaire sa vanité, peu portée à respecter les droits et les opinions des minorités (B. se plaît à relever ce point spécial. V. Delvolvé, p. 417), prompte à mépriser et à bafouer les représentants qu'elle vient d'élire elle-même et les lois qu'ils viennent de promulguer, adorant les réformes superficielles qui ne changent rien au fond et les critiquant avant d'en avoir fait l'essai sincère et sérieux.

5) Enfin, si B. vivait aujourd'hui, il comprendrait que toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire sans réserve et que le meilleur grain jeté dans un terrain mal préparé peut produire la plus folle végétation. Il éviterait avec plus de soin le *margaritas ante porcos* et saurait que les plus belles et les plus justes idées, mal comprises et dénaturées, exagérées et accommodées aux passions et aux préjugés de la foule déraisonnable peuvent engendrer les pires calamités. Il serait encore le penseur libre et solitaire qu'il était, ne se laisserait enrégimenter dans aucune de nos coteries, serait mal

Digitized by Google

vu de toutes, parce qu'il leur dirait la vérité, qui est leur ennemi commun; et le feu de sa dialectique continuerait à fondre — inutilement d'ailleurs — les idoles nouvelles que l'esprit humain, épris de mensonge, ne se lasse pas d'édifier.

TH. SCHOELL.

La tolérance dans les Pays-Bas espagnols et dans la République des Provinces Unies (1648-1713) (1).

Nous retrouvons dans ce nouveau mémoire du savant professeur de Liége les qualités que nous avons déjà souvent eu l'occasion de relever dans ses travaux, une érudition sûre et documentée dans ses moindres détails, une impartialité plus scrupuleuse encore, qui, dans ces matières si délicates, le fait toujours pencher plutôt du côté de ceux qui souffrent dans leurs croyances et les manifestations de leur foi, quelles qu'elles soient. Son plus récent ouvrage, qui, dans un format moins solennel remplirait au moins deux gros in-octavo, nous apporte une preuve nouvelle — on n'en avait pas besoin, hélas! — de l'absence de tout esprit de tolérance réciproque dans les conseils de l'Église et de l'État à l'époque et dans les territoires qu'il y examine de plus près. Il faut bien dire cependant que les gouverneurs espagnols des Pays-Bas restés aux Habsbourgs étaient plus enclins encore à y persécuter les hérétiques que les États Généraux des Provinces Unies à tourmenter leurs compatriotes romains. Sans doute on publie des placards contre les catholiques de Hollande, comme on en publie en Flandre contre les protestants; mais le renouvellement fréquent de ces édits officiels montre bien qu'on ne les prenait pas au sérieux. Les catholiques pullulent partout (p. 97) et le vicaire apostolique d'Utrecht, Philippe Rowenius lui-même, déclare en 1616 que la banlieue de Hoorn « est un centre d'intense propagande catholique » et que, si les magistrats interviennent, « ils sont désarmés et chassés » par les fidèles. Les lois excluent les catholiques de tous les emplois civils, et cependant, « dans une quantité notable de communes, le Magistrat est composé de catholiques » (p. 100-103). On ne trouvera rien de pareil sous la domination espagnole, où, en dehors des lois pénales, la violence de la soldatesque se donne trop souvent libre carrière (2). Il se produit alors des représailles, mais

(1) *Les Pays-Bas espagnols et la République des Provinces-Unies depuis la paix de Munster jusqu'au traité d'Utrecht (1648-1713). La question religieuse et les relations diplomatiques* par Eugène Hubert, professeur à l'Université de Liége, Bruxelles, Le Bègue, 1907, 479 p. in-4°.

(2) C'est ainsi qu'en 1627 les Espagnols font enlever et *pendre* quatre pasteurs calvinistes d'Overyssel, près d'Oldenzael. Les Hollandais ripostent en

Digitized by Google

jamais elles ne s'exercent contre la vie d'individus qui ne seraient pas coupables de délits ou de crimes communs.

Le mémoire de M. Hubert s'occupe surtout de la question religieuse entre les deux pays limitrophes, après la signature des traités de Westphalie. Les articles de ces traités qui touchaient à cette question (XVIII et XIX), et à celle, connexe, des biens ecclésiastiques (XLIII), étant assez vagues; de leur interprétation seule devaient forcément provenir des frottements perpétuels. Ce sont eux que l'auteur a étudiés de plus près, après avoir fait une abondante moisson de documents inédits dans les dépots d'archives civiles et ecclésiastiques, tant de la Belgique que des Pays-Bas. « Les rapports entre les deux gouvernements n'ont à aucun moment été empreints d'une bienveillance sincère » dit-il, (p. 147); mais comment l'auraient-ils été, puisque lorsqu'en 1659 le fils du ministre résident des États Généraux, étant mort à Bruxelles, le gouvernement espagnol refusait un lieu de sépulture décent pour y ensevelir le mort! (p. 117). Aux coups d'épingle ou de massue du voisin, l'on répondait par des procédés analogues de l'autre côté de la frontière, mais dans cette émulation Bruxelles l'emporte généralement sur La Haye. Brutalités contre les hérétiques qui vont au prêche de la frontière, pillages, meurtre d'un ministre, au cadavre duquel ils coupent une oreille, sont des distractions trop fréquentes des soldats de l'armée régulière (2). Puis viennent les séquestrations d'enfants, les confiscations des biens des religionnaires, etc. (3). Parfois l'audace des agresseurs est extrême; à Huybergen, en 1652, « les catholiques ont envahi le temple calviniste et chassé le pasteur »; *en plein pays protestant*, à Liefkershœk « ils ont eu l'audace de vouloir contraindre une malheureuse femme d'abjurer le calvinisme » (p. 304). Ce que l'auteur constate pour quelques cas, on peut l'étendre à tous. « Les hauts fonctionnaires de Bruxelles voudraient bien recevoir satisfaction pour les catholiques (de Hollande), mais ils ne sont pas disposés à entrer dans la voie des concessions mutuelles » (p. 190). Quand on réclamait par exemple des enfants enlevés de force ou par ruse à leurs parents, le clergé, ou les cachait dans des couvents, ou les faisait filer sur le pays de Liége et se déclarait irresponsable. On comprend que, de temps à autre, les Etats Généraux, las d'être ainsi bernés, aient fait saisir au collet quelques

enlevant quelques prêtres sur le territoire espagnol, mais les gardent en prison et se contentent de supprimer le culte (p. 85). Si l'on exécute des moines à Maestricht en 1638, c'est qu'ils sont complices d'un complot espagnol (p. 89).

(1) Quand le vicaire apostolique Rowenius est condamné à mort (par contumace) en 1640, c'est pour crime de lèse-majesté. Dans son mémoire défensif, il avoue lui-même ses relations avec l'archiduc et l'Espagne (p. 96).

(2) Voy. p. 148-149.

(3) Voy. p. 176, 215, 220, 223, 228, 231.

Digitized by Google

Pères Jésuites, même sur territoire espagnol, pour ravoir les malheureuses victimes du zèle des convertisseurs, « qui ne se soucient ni du droit commun des gens, ni des conventions particulières entre les nations, pourvu qu'ils atteignent leur but » (1).

Les autorites hollandaises sont parfois tracassières, jamais féroces ni fourbes. Qu'à certains moment elles aient « serré la vis », cela ne saurait étonner; les bons patriotes ont le droit de se fâcher, entendant certains catholiques crier dans les rues, en 1672, lors de l'invasion française : « *Liever Fransch dan Prins !* » (2) (p. 323), en voyant la racaille essayer de déterrer des cadavres d'enfants protestants, jusque dans les temples même (p. 325). Mais, en somme, comparés aux protestants de France, après 1685, par exemple, les catholiques hollandais avaient une existence des plus douces (3); à Amsterdam, 28 prêtres fonctionnaient en 1687, 26 *kerckhuyzen* y étaient ouvertes en 1683 (p. 350). Combien y en avait-il à Vienne, à Bruxelles, à Rome, à Paris, à Madrid? A Delft, en 1671, il y avait 22 prêtres en fonctions (p. 353). En 1662, le vicaire apostolique Neercassel lui-même était « inscrit sur les registres de la bourgeoisie d'Amsterdam avec la mention *wereltpriester*; » à Leyde, on permettait aux moines eux-mêmes de se faire immatriculer parmi les étudiants (p. 356). Pour l'époque, c'était beaucoup !

La *liberté de conscience* semble avoir été entière dans les Provinces-Unies, vers la fin du XVIIe siècle et je dois dire que sur ce point, malgré les doutes de l'auteur, je suis de l'avis de M. Robert Fruin. Les Etats Généraux ne se sont jamais préoccupés de ce que *pensaient* leurs sujets, s'ils gardaient leur pensée pour eux; ils n'ont jamais forcé les gens à aller au prêche, comme ailleurs on les forçait d'aller à la messe. Assurément la *liberté des cultes*, comprise à la façon moderne, n'existait pas encore; mais, — je le répète puisqu'on l'a nié — on s'en rapprochait en Hollande, vers 1700, plus que partout ailleurs en Europe. D'ailleurs M. H. en convient, en définitive, lui-même (p. 360).

Ces frottements continuels sur le terrain religieux devaient forcément rendre aussi les rapports difficiles sur le terrain politique et économique. On peut même dire que plus ceux-ci deviendront fréquents au XVIIIe siècle, plus ils s'envenimeront. L'auteur, qui est Belge, trouve que le gouvernement de La Haye, dès le

(1) Dépêche des États Généraux du 19 novembre 1677 (p. 232).

(2) « Plutôt Français qu'Orangiste ! »

(3) Je ne comprends pas très bien comment M. H. peut reprocher aux pasteurs réformés « d'attiser les haines contre l'Église de Rome » en prédisant à leurs ouailles qu'elles seraient traitées comme les huguenots, le jour où les Français ou les Espagnols seraient maîtres des Provinces-Unies. Il faudrait pourtant être bien naïf pour admettre qu'ils n'auraient pas fait dans le pays des vaincus ce qu'ils faisaient couramment chez eux.

Digitized by Google

siècle précédent, « traite nos ancêtres sans générosité et sans égards » (p. 408). Cela est vrai par moments, mais c'est peut-être beaucoup demander que de réclamer de la générosité à des gens qui se souviennent du Tribunal de sang du duc d'Albe, de l'assassinat de Guillaume d'Orange et de quatre-vingts années de luttes contre la plus odieuse des tyrannies. Ces choses-là se paient tôt ou tard; il n'y a pas de peuple au monde qui n'en ait fait, n'en fasse ou ne soit destiné à en faire l'expérience (1).

Rod. Reuss.

Un historien danois du protestantisme français contemporain.

Cet historien inattendu est M. V. Lindegaard-Petersen, qui, dans sa thèse de licence, a étudié l'Église protestante en France sous les lois de Germinal (1), en un livre remarquablement consciencieux et complet, qui n'a pas encore d'équivalent dans notre langue et mériterait les honneurs de la traduction plus que beaucoup d'autres ouvrages étrangers qui les ont obtenus. M. L. a dû mettre à profit, d'une manière extraordinaire, son séjour à Paris en 1905 et 1906, pour acquérir une connaissance aussi sûre et précise des hommes et des choses. Il est bien trop modeste en disant dans son avant-propos, qu'il ne s'est occupé que de l'Église réformée de France et n'a parlé du protestantisme alsacien et suisse qu'en passant. En réalité, le premier du moins de ces deux derniers a une large place dans son exposé. Pour s'en convaincre, il suffira de rechercher, à l'Index alphabétique des noms propres qui clôt le volume, les pages consacrées à Blessig, Bruch, Haffner, Yung, Koch, Metzger, Oberlin, Reuss, Willm, etc. Et toutes ses affirmations sont documentées; l'exactitude de bien des détails biographiques et locaux qui nous sont familiers est un garant de celle des autres. Chiffres et dates sont toujours scrupuleusement réels; au point de vue matériel, le livre ne semble donner lieu à aucune critique. Celle que nous aurions à formuler est de tout autre ordre, et, comme on verra, purement relative. L'auteur est jeune et, de plus, étranger parmi nous. A ce double titre, tout ce qu'il a vu chez nous l'a vivement frappé et intéressé par l'attrait de la nouveauté; c'est ce qui le porte à attacher à nos querelles une importance qu'elles n'ont peut-être pas en réalité. Surtout, il

(1) Voici quelques vétilles notées à la lecture. P. 45. Une inattention de l'auteur le fait parler d'un *duc* de Villeroy en 1607. — P. 47. Au lieu de *Reymer*, ne faut-il pas lire *Rymer*? — P. 73. Au lieu de *Gaussion*, lire *Gassion*. — P. 273, lire *Treuttel* pour *Trentel*.

(2) *Den protestantiske Kirke i Frankrig under Germinalloven* (1802-1852) Schoenberg, Copenhague, 1907, 173 p.

Digitized by Google

semble ne les expliquer que par des motifs intellectuels et moraux. Jeune et étranger, il ne voit pas que les idées pures et désintéressées n'y ont, comme dans tous les débats humains, qu'une très faible part, et que leurs vrais ressorts sont, comme toujours et partout, la vanité, l'amour-propre, l'entêtement, la jalousie, l'ambition, l'étroitesse d'esprit, le désir d'avoir raison ou de jouer un rôle important, souvent même, hélas, l'ignorance et la sottise. Mais ces illusions généreuses donnent un attrait de plus à ce livre qui, sans elles, n'aurait probablement jamais vu le jour; car il suppose une somme de travail et de dévouement qui n'aurait pu être fournie sans la foi et l'admiration.

La simple indication sommaire du contenu des 16 chapitres va montrer à quel point le récit épuise le sujet.

I. — Les lois du 18 germinal an X. Les plans de Portalis. Influence de Koch, Metzger, Marron, Paul Rabaud. Les articles de la loi. Les protestants de Paris.

II. — Travaux d'organisation et application de la loi (1802-14). Le règlement de Portalis. Le temple de l'Oratoire. L'Église luthérienne. Manque d'organisation centrale. Martin Rollin, Frossard, Encontre. Les Facultés de Strasbourg et de Montauban.

III. — Vie intérieure des Églises pendant cette période. Samuel Vincent. Les Sociétés bibliques. Les Liturgies. Jean Tremblay. Frossard. De Joux. Goepp. Panégyrique de Napoléon en chaire.

IV. — Esaie Gasc et Dan. Encontre. Récit circonstancié de leur vie et de leur activité.

V. — Attitude interconfessionnelle dans la même période. Plans d'union. Rabaud, Lecoz, Molines, de Beaufort. Le Consistoire de Chartres.

VI. — Situation extérieure de 1815 à 1830. La Charte. Boissy-d'Anglas. Les Cent-Jours. La Terreur blanche. Le Gouvernement et les Protestants pendant la Restauration. Intolérance catholique. Pie VII. Cuvier. Les Commissions.

VII. — Relations interconfessionnelles durant ce laps de temps. Luthériens et Réformés à Paris. Cultes anglicans et presbytériens. Merle d'Aubigné. Attaques catholiques. De Forbin-Janson, évêque de Nancy. Lamennais. Nouvelles éditions d'ouvrages polémiques. De Joux. Le pasteur Gardes.

VIII. Science et journalisme sous la Restauration. Les *Archives du Christianisme au XIXe siècle*, de Juillerat-Chasseur. Les *Annales protestantes* de Ch. Coquerel. Les *Mélanges* à Nîmes. Écoles protestantes à Paris, et manque de maîtres. Les Facultés (y compris Genève). Mort d'Encontre. La première querelle sur le symbole en 1824. R. Haldane, Frossard. Ph. A. Stapfer. *Le Semeur*.

IX. — Sam. Vincent et la théologie libérale. Développement religieux de Vincent. Caractère de son activité. Son idéal, ses

Digitized by Google

œuvres. Querelle avec Lamennais. Sa théorie sur la Bible et sur la raison. Ses *Mélanges*. Ses *Vues sur le protestantisme*, sur l'autorité des Symboles, sur la liturgie. Congrégationalisme. L'Église et l'État. Missionnaires anglicans. Nîmes et Paris. Fontanès. Catéchismes de Luther. Ouvrages historiques de Matter.

X. — Le Réveil sous la Restauration. Influences suisses. La Vénérable Compagnie. Piétisme. Cellérier. Fr. Monod. Avant-coureur du Réveil en France. Herrnhut. Société des Missions continentales en 1827. Société évangélique de Genève. Pyt. Ami Bost. Félix Neff. Méthodisme. Ch. Cook. Le Réveil à Paris. Porchat. Mark Wilcks. Juillerat. Cultes à la Maison des Missions. Chapelle Taitbout. Voyage du pasteur André Blanc dans le Midi de la France en 1828 (Manuscrit à la Bibliothèque du Prot. fr.).

XI. — Sociétés ecclésiastiques et activité extérieure dans la même période. Sociétés bibliques. Editions de la Bible. Martin. Osterwald. Apocryphes. Zèle missionnaire à Toulouse. Ver-Huell. École des Missions. Société des Traités.

XII. — Le Protestantisme sous le gouvernement de Juillet. Tendances libérales. Plans de révision des articles organiques. Discipline et Synode général. Projet gouvernemental de 1839. Modification de la proposition ministérielle. Lutheroth et Ath. Coquerel. Gasparin et Martin-Paschoud, Schérer, Chabal. Projet de réforme dans l'Eglise luthérienne en 1832. Affaire de Montargis. Sépultures. Nap. Roussel,

XIII. — Le Réveil de 1830 à 1848. Son organisation et ses effets. La Société d'évangélisation. Prosélytisme. Gaussen, Erskine, Martin-Paschoud, Malan, Puaux, Pilatte. Ad. et Fr. Monod, Grand Pierre, L. Meyer. Intellectualisme. Théopneustie. Divinité du Christ. Sainteté parfaite. Darbysme et Irvingianisme.

XIV. — Facultés et mouvement scientifique. La théologie à Strasbourg. Les commissions de 1835. Conférences pastorales à Paris et à Montauban. Frontin, Mich. Nicolas, De Félice, Bonifas, Ecole Sam. Vincent, Montet, Encontre fils, Jalaguier. *Revue de théologie*. Ath. Coquerel. L'orthodoxie moderne. Christianisme expérimental. Supranaturalisme. Grawitz.

XV. — Situation intérieure sous la monarchie de Juillet. La question du Symbole. Caen et Bolbec. De Gasparin. Conférences pastorales. Verneuil. Montandon. Attitude luthérienne. Verny. Hosemann. Société des Missions, Lessouto, Casalis. Société du Nord en 1843, de Nîmes en 1838. Ecole des Batignolles. L. Meyer. John Bost. Diaconesses.

XVI. — 1848-1852. Coquerel et la République. Déclaration de Nîmes. Union. L'État et l'Église. Strasbourg en 1848. Fermentation dans l'Eglise réf. Confessions de foi. Le synode officieux de sept. 1848. De Clausonne et Buisson. Fr. et Ad. Monod. Ath. et Ch. Coquerel. Delmas. De Gasparin. Scissions. Constitution ecclé-

Digitized by Google

siastique. Jalabert et Grawitz. Synode général. *L'Espérance* et le *Lien*. Les *Archives du Christianisme* (A. de C.) organe de l'Église libre; synode de celle-ci. Loi Falloux. L'*Univers*. Aug. Nicolas. Bastie en 1848. Verny en 1853. Conclusions.]

Ces indications sommaires n'ont pas la prétention de rendre un compte complet du riche contenu de ce beau travail; elles veulent simplement montrer par quelques exemples typiques et variés qu'aucune manifestation de notre vie religieuse pendant ce demi-siècle n'a échappé à la perspicacité de M. L.-P. J'espère qu'elles y ont réussi, et que le lecteur saura gré à l'auteur étranger de la chaude sympathie qu'il a témoignée partout dans le récit de nos luttes parfois si graves dans l'apparence et si stériles dans le fond. Il s'est d'ailleurs occupé de nous encore ailleurs. Car il me reste à signaler 4 articles importants qu'il a écrits sur notre situation ecclésiastique et théologique dans les t. VII et VIII de la *Teologisk Tidsskrift*. Nous les suivons dans l'ordre de leur publication.

VII, p. 353-384. « *Fideismen* » *ved Pariserfakultetet*. C'est l'exposé fidèle, détaillé et complet des doctrines de MM. Sabatier et Ménégoz, depuis les débuts du premier de ces théologiens à Strasbourg, exposé qui embrasse même les points de vue parents ou hostiles, de Vaucher, J. Monnier, E. Stapfer, Roberty, Wagner, Bois, etc. On y trouve aussi les détails biographiques qui peuvent contribuer à l'intelligence du développement religieux d'Aug. Sabatier, et de la genèse du symbolo-fidéisme. Les liens théologiques qui rattachent Paris à Strasbourg, la naissance (1) et la vie intérieure de la Faculté, les diverses personnalités qui l'ont influencée, tous ces détails, sont présents à la mémoire de M. L.-P. comme s'il était de la maison. La *Revue de Théologie de Montauban*, le *Témoignage*, le *Christianisme au XIX*e *et au XX*e *siècle*, la *Revue Chrétienne*, tous les ouvrages de nos théologiens et pasteurs, n'ont pas de secrets pour lui. Il mentionne les écrits principaux de M. Wagner et caractérise finement l'influence réciproque des deux fondateurs du symbolo-fidéisme. Il laisse de côté « l'importance spécifiquement dogmatique » de Sabatier et « son influence sur la pensée chrétienne », le prof. Hoeffding ayant, il y a peu d'années, fait à l'Université de Copenhague, un discours sur le point de vue et l'influence du théologien français dans la philosophie de la religion. Un curieux indice de sa compétence est celui-ci : il sait qu'Edm. Stapfer a du sang danois dans ses veines, puisqu'il descend, par sa mère, de Jean Monod, qui avait épousé une Danoise. Les noms de Bouvier, Babut, Roberty, Wilfr. Monod, Lobstein, Fr. Puaux, Massebieau,

(1) L'auteur semble ignorer seulement (p. 354) ce qui est bien excusable, que la Faculté fonctionnait déjà rue Lhomond avant d'être inaugurée au Boulevard Arago en 1879.

Digitized by Google

etc. ne lui sont pas moins familiers que, cela va sans dire, toutes les sources de la doctrine symbolo-fidéiste. L'idée religieuse de Sabatier est condensée surtout p. 362, sa personnalité religieuse est esquissée p. 365; la polémique de M. Ménégoz contre MM. Bois et Doumergue à propos de sa leçon d'ouverture sur la notion biblique du miracle en 1894 est relatée p. 368; son étude sur la Trinité (*Revue Chrétienne*, 1898) est discutée p. 370; le livre de M. Fulliquet sur *La crise théologique actuelle*, etc., et le *Jésus-Christ*, de Stapfer sont appréciés p. 373 et 375. Le terme de théologie de l'expérience, appliqué au fidéisme, est jugé p. 379.

VIII, p. 36-62; *Kulturkamp en i Frankrig med saerligt Henblik paa den protestantiske Kirke.* C'est une étude raisonnée et serrée des causes, des préliminaires, de l'exécution et des conséquences de la Séparation en France, surtout en ce qui concerne les Protestants qu'il estime — un peu bas peut-être — ne représenter que 1 3/4 0/0 des Français. Il compte 80.000 Luthériens, dont 2/5 à Paris. Il sait que Nîmes renferme 15.000 coreligionnaires. Il connaît les études de droit ecclésiastique de M. Arm. Lods, les innovations liturgiques de Bersier, la confession de foi dite de Bois, le budget de l'Oratoire, même les exploits de « la bonne presse », l'histoire des évêques de Dijon et de Laval (est-ce bien *Fouard* qu'il faut lire p. 42, dern. l. ?); il sait que la Séparation n'est pas appliquée en Algérie « par peur des Mahométans », mais semble ignorer que cette exception ne fut que transitoire (p. 51). Bref il montre la même compétence que dans ses autres écrits et ses compatriotes peuvent être assurés d'avoir en lui un guide sûr et expert pour l'étude de notre histoire ecclésiastique contemporaine.

VIII, p. 251-266: *E. Doumergue* (1) *Jean Calvin, Les hommes et les choses de son temps, I-III.* Ce compte rendu des 3 premiers volumes de l'œuvre gigantesque du professeur de Montauban est également fort judicieux et très documenté; il laisse voir discrètement les faiblesses de l'ouvrage, qui « porte des traces visibles du journaliste » qu'est si souvent l'auteur, ne partage pas la prudence de Kampschulte-Cornélius dans l'adoption des résultats et l'énonciation des conclusions, et devra embrasser 10 volumes s'il continue sur le même plan (p. 254) (2). Mais en somme, l'article est plutôt élogieux et reconnaît largement tout le mérite de M. Doumergue qui peut être satisfait de son critique.

VIII, p. 489-504: *Fransk Protestantisme under Decemberloven.* C'est le tableau, fidèle aussi, de la situation faite au protestantisme français par la loi du 9 décembre 1905; il complète donc le 2e article de ci-dessus : *Kulturkampen*, etc.. On trouvera ici la.

(1) Ce nom est plusieurs fois imprimé *Doumerque*.
(2) P. 259, l. 8 d'en bas, lire *Nérac*.

Digitized by Google

relation succincte de ce qui s'est passé aux Synodes de Reims, d'Orléans, de Montpellier et à l'assemblée de Jarnac du 1er octobre 1906, ainsi que de la façon dont l'Église réformée s'est divisée en trois tronçons. On verra analyser avec impartialité et sympathie l'influence de MM. Wagner, Babut, Viénot, Roberty, W. Monod, Réville, Lafon, de Schickler (1). Un simple exemple montrera, ici encore, plus que de longs éloges, à quel point M. L.-P. est renseigné sur ce qui se passe chez nous et pourrait, s'il n'était la modestie même, nous faire honte à cet égard : il sait — combien de protestants français le savent? — non seulement que M. Cadier est pasteur à Osse (un de ses fils l'a remplacé depuis), mais qu'il a étendu son activité au delà de la frontière et commencé une œuvre d'évangélisation dans un village espagnol (p. 491). Il connaît aussi les budgets des Missions, de la Faculté de Paris et de l'Oratoire du Louvre (2). — Et nous autres, que savons-nous des Églises danoises?

TH. SCH.

Le Temple Protestant de Landreville (3)

Intéressante monographie d'une Église disparue comme tant d'autres à la suite de la tourmente de 1685, et qui pendant les deux premiers tiers du XVIIe siècle avait recueilli les protestants de la région de Bar-sur-Seine. Etant donnée l'insuffisance des sources qu'il a eues à sa disposition, on ne peut que louer l'auteur d'avoir tiré tant de renseignements nouveaux de quelques tardifs registres d'état-civil et du dossier, mieux fourni, il est vrai, des procédures que les protestants bourguignons eurent à soutenir pour disputer à d'implacables adversaires le droit de servir Dieu suivant leur conscience. M. l'abbé Petel, conformément à son programme, ne s'occupe guère que de l'existence du culte réformé pendant le XVIIe siècle, sous le régime de l'Édit de Nantes. Il aurait considérablement augmenté l'intérêt de son livre en remontant, dans ses investigations, à la période héroïque du siècle précédent. L'*Histoire ecclésiastique* de Th. de Bèze et l'*Histoire des Martyrs* de J. Crespin, pour ne point parler de l'*Histoire*, toujours inédite, *de l'Eglise de Troyes*, de Nicolas Pithou, lui

(1) La bibliothèque de la rue des Saints-Pères et son bibliothécaire sont plusieurs fois mentionnés dans les écrits de M. L.-P., et toujours avec un vif sentiment de bienveillance. Il semble avoir gardé un excellent souvenir de l'accueil qui lui a été fait là et de l'aide qu'il y a trouvée pour ses travaux.

(2) P. 501, l. 10, lire *Boegner*.

(3) *Contribution à l'Histoire du protestantisme dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine* par M. l'abbé Aug. Pétel, curé de St-Julien, in-8° 127 p. Troyes. P. Nouel, 1907.

Digitized by Google

auraient fourni, sur les huguenots de Bar-sur-Seine, des épisodes à ne pas négliger. Espérons qu'il nous sera donné de les relire dans une seconde édition, où l'on verrait également avec plaisir une carte de la région barroséquanaise dont la topographie administrative nous est apparue très compliquée. Les villages de Chacenay, Orges, Courteron, Neuville-sur-Seine, Chervey, Gyé fournissaient le plus grand nombre de « clients », comme s'exprime M. Petel, au temple de Landreville. C'est à Gyé, sous la protection des Rohan que résidait le ministre et que se groupait le principal noyau de ces disséminés. Les pasteurs de Landreville ou de Bar-sur-Seine furent successivement depuis 1600 : Théophile de Beaulne, François de Milly, Jean Bilot, Jean Richier, petit-fils de l'illustre sculpteur de Saint-Mihiel Ligier-Richier, enfin Abraham Varland, qui dut quitter cette Église en 1678 pour celle de Chaltrait, après avoir eu la douleur de voir le temple de Landreville démoli par arrêt du Conseil.

Il y eut peu d'abjurations après la Révocation, mais beaucoup d'émigrants. Quelques-uns ont été retrouvés par M. Petel à Genève, mais il y en eut d'autres qu'il vaudrait la peine de rechercher, dans tous les pays du Refuge. Leur courageux sacrifice a inspiré à l'auteur les lignes suivantes que nous nous reprocherions de ne pas citer :

« Les hommes qui s'exilent pour leurs croyances, les hommes qui mettent l'honneur de leur foi au-dessus de la fortune, au-dessus des joies de la famille et de la patrie, ont droit au respect de tous, même de ceux qui, comme moi, prêtre catholique, réprouvent et combattent leurs doctrines. Je saisis donc l'occasion qui m'est offerte non seulement de les tirer de l'oubli, mais de les saluer de toutes mes sympathies, et d'opposer leur mâle énergie à la léthargie spirituelle et à l'indifférence religieuse des générations actuelles... » (p. 109).

Ce témoignage, joint à l'appréciation que M. Petel donne (p. 96) de quatre lettres de Calvin reproduites *in-extenso*, dans l'appendice : « remarquables par la forme, elles sont en outre, animées d'un véritable esprit de foi, qui les rend fort édifiantes, et il me semble que le plus orthodoxe des prêtres catholiques n'aurait pas à les désavouer », fait vraiment honneur au sens historique et l'impartialité chrétienne de l'auteur. Il convient de l'en féliciter.

H. DANNREUTHER.

Le Gérant : FISCHBACHER.

Paris. — Typ. PHILIPPE RENOUARD, 19, rue des Saints-Pères. — 1531.

Digitized by Google

FRED REBELLIAU. — **La compagnie secrète du Saint-Sacrement**. — Lettres du groupe parisien au groupe marseillais, 1639-1662, un vol. de 130 p. in-16, Paris, H. Champion, 1908 (Index).

L. BOURRILLY. — **Le cardinal Jean du Bellay en Italie**. Juin 1535-mars 1536, un vol. de 114 p. in-8°, extrait de la *Revue des études rabelaisiennes*, Paris H. Champion 1907 (Index).

DARESTE. — **Hotman d'après de nouvelles lettres des années 1561-1563**, une brochure de 20 pages in-8°, extraite de la *Revue historique*, Paris, 1908.

USTAVE CHÉNEAU. — **Un agent secret de Mazarin, Benjamin Priolo** (1602-1667), une brochure de 72 pages in-8°. La Rochelle, N. Texier, 1908.

CY E. FARRER. — **Un devancier de Cotgrave. La vie et les œuvres de Claude de Sainliens, alias Claudius Holyband.** un vol. de VIII-116 pages in-8°, Paris, H. Champion, 1908.

IN VIÉNOT. — **Correspondance de Léopold-Emmanuel Berdot avec M. de Faber** publiée avec une introduction et des notes, une brochure de 74 pages in-8°, portrait. Montbéliard, imprimerie Montbéliardaise, 1907.

OMTE BOULAY DE LA MEURTHE. — **Histoire des guerres de religion à Loches et en Touraine**, tome premier, un vol. de 534 pages in-8°, illustrations et index, publié par la *Société archéologique de Touraine*, 1907.

ASTRON. — **Du Bartas en Angleterre**, un volume de 392 pages in-8°. Paris. Émile Larose, 1908

ARNNE. — **La paroisse de Valentigney au temps des princes** (1540-1793), une brochure de 38 pages in-16. Audincourt, imp. P. Juillard, 1908.

N DEMANDE :

l'Almanach Protestant

de 1852, 1856, 1859

l'Annuaire Protestant

de 1860

ET

Almanach des Protestants

de 1808 et 1810

Prière de s'adresser à M. N. WEISS

54, Rue des Saints-Pères, Paris (VIIe arr.)

A LOUER

A LOUER

ociété de l'Histoire du Protestantisme Français

Pour les Annonces

DU *BULLETIN*

S'adresser à M. Claude STREET

6, rue des Beaux-Arts, PARIS (6e arr.)

ui enverra franco le tarif et les conditions

Digitized by Google

L'UNION

Compagnies d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie humaine

FONDÉE EN 1828

ENTREPRISE PRIVÉE ASSUJETTIE AU CONTROLE DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1829

SIÈGE SOCIAL : 9, Place Vendôme, PARIS

UNION INCENDIE

Garanties au 31 Décembre 1906 :

Capital social..... 10.000.000
Réserves 15.441.660
Primes à recevoir 102.193.288

Sinistres payés.

DEPUIS L'ORIGINE DE LA COMPAGNIE :

333 MILLIONS

DIRECTION

MM. **Cerise** (baron G.), ✻, ancien Inspecteur des Finances, DIRECTEUR.
Alby, SOUS-DIRECTEUR.

UNION VIE

GARANTIES : 175 MILLIONS

Assurances Vie entière, Mixtes, Dotales, etc.
Assurances populaires.

AUGMENTATION DU REVENU

RENTES VIAGÈRES

DIRECTION

MM. **Moutierrand** (comte Ch. de), ✻, ancien Inspecteur des Finances, DIRECTEUR.
Le Senne (Eugène), DIRECTEUR-ADJOINT.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. **Vernes** (Adolphe), ✻, de la maison Vernes et Cie, Banquiers, Régent de la Banque de France, Administrateur du chemin de fer du Nord, PRÉSIDENT.
Dervillé (Stéphane), C ✻, Président de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, Administrateur de la Compagnie Universelle du Canal maritime de Suez, ancien Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Censeur de la Banque de France.
Guël (Eugène), de la maison Guël et Cie, Banquiers.
Jameson (Conrad), ancien associé de la maison Hottinguer et Cie, Banquiers.
Mallet (Gérard), de la maison Mallet Frères et Cie, Banquiers.
Marcuard (Jules), de la maison Marcuard et Cie, Banquiers.
Mirabaud (Albert), de la maison Mirabaud Vernes et Cie, Banquiers.
Sohier (Georges), O ✻, Juge au Tribunal de Commerce de la Seine, Administrateur du Crédit Foncier de France et de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.
Turneyssen (Auguste), Administrateur de la Compagnie des Chemins de fer des Landes.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Billets d'aller et retour individuels

Pour les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Billets délivrés toute l'année avec réduction de 25 p. 100 en 1re classe et 20 p. 100 en 2e et 3e classe dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'Etat, d'Orléans et dans les gares du Midi situées à 50 kilomètres au moins de la destination. — Durée : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 p. 100. Ces billets doivent être demandés 3 jours à l'avance à la gare de départ.

Un arrêt facultatif est autorisé à l'aller et au retour pour tout parcours de plus de 400 kilomètres.

Billets de famille

Pour les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Billets délivrés toute l'année dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'Etat, d'Orléans, du Midi et de Paris-Lyon-Méditerranée suivant l'itinéraire choisi par le voyageur, et avec les réductions suivantes sur les prix du tarif général pour un parcours (aller et retour compris) d'au moins 300 kilomètres. — Pour une famille de 2 personnes 20 p. 100, de 3 personnes 25 p. 100, de 4 personnes 30 p. 100, de 5 personnes 35 p. 100, de 6 personnes ou plus 40 p. 100.

Exceptionnellement pour les parcours empruntant le réseau de Paris-Lyon-Méditerranée, les billets ne sont délivrés qu'aux familles d'au moins quatre personnes et le prix s'obtient en ajoutant au prix de 6 billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

Arrêts facultatifs sur tous les points du parcours désignés sur la demande.

Durée : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 p. 100.

Ces billets doivent être demandés au moins 4 jours à l'avance à la gare de départ.

AVIS. — Un livret indiquant en détail les conditions dans lesquelles peuvent être effectués divers voyages d'excursions, de famille, etc., sera envoyé gratuitement à toute personne qui fera parvenir au Service Commercial de la Compagnie, 54, boulevard Haussmann, à Paris (IXe arrondissement) le montant de l'affranchissement du dit livret, soit 0 fr. 25.

CHEMINS DE FER DU NORD

Saison des Bains de mer (Billets à prix réduits)

Pendant la saison de la **veille de la fête des Rameaux au 31 Octobre,** *toutes les gares du chemin de fer du Nord* vent des billets de 1re, 2e et 3e classe à destination des stations balnéaires suivantes : BERCK (station du chemin de fer d'intérêt local), BOULOGNE-VILLE ou TINTELLERIES (la plus rapprochée), CALAIS, CAYEUX (station du chemin de fer d'intérêt local), CONCHIL-LE-TEMPLE (plage de Fort-Mahon), DAMPIERRE, CAMIERS (plage Sainte-Cécile ou Saint-Gabriel), DUNKERQUE (plage de Malo-les-Bains et de Rosendaël), ETAPLES (Paris-Plage, station du chemin de fer électrique), EU (plages du Bourg-d'Ault et d'Onival), GHYVELDE (Bray-Dunes), GRAVELINES (Grand-Fort-Philippe), LE CROTOY (chemin de fer d'intérêt local), Noyelles), LEFRINCKOUCKE (plage de Malo-Terminus), TRÉPORT-MERS, LOON-PLAGE, MARQUISE-RINSENT (plage de Wissant), NOYELLES, QUEND-FORT-MAHON (plages de Quend et de Fort-Mahon), ST-VALERY-sur-SOMME, MILLE-WIMEREUX (plages de Wimereux, Ambleteuse et Ambleteuse), NOINCOURT (plages du bourg d'Ault et d'Onival), COOTE (Nord Plage). Il existe trois catégories de billets :

1° Billets de saison (1) de 1re, 2e, et 3e classe, valables dant 33 jours, non compris le jour de l'émission, avec prolongation pendant plusieurs périodes de 33 jours, condition d'effectuer un parcours minimum de 400 kil. aller et retour. Ces billets, créés pour les familles, sont *collectifs*. Il est accordé une *réduction* de 20 0/0 à chaque de la famille en plus du troisième ; les billets sont délivrés vent être demandés au moins 4 jours à l'avance, à la gare voyage doit commencer.

2° Billets hebdomadaires et carnets d'aller et retour (1) de 1re, 2e et 3e classe. Les billets hebdomadaires lables pendant 6 jours, du vendredi au mardi et de samedi au surlendemain des fêtes légales. Ces billets et carnets individuels. Les prix varient selon la distance et présentent des *tions* de 25 à 40 0/0.

Les carnets contiennent cinq billets d'aller et retour être utilisés à une date quelconque dans le délai de 31 jours compris le jour de distribution.

3° Billets d'excursion (2) de 2e et 3e cl., valables jours de fêtes légales, valables pendant une journée. Ils sont individuels ou de famille. Pour les *familles* (ascendants, descendants), il est accordé une nouvelle réduction sur des billets individuels d'excursion, allant de 5 à 33 p. 100 que la famille se compose de 2, 3, 4, 5 personnes ou plus.

(1) Les billets de saison et les billets hebdomadaires sont lables dans les mêmes trains et aux mêmes conditions billets ordinaires du service intérieur.

(2) Les billets d'excursion ne sont valables que dans TRAINS SPÉCIAUX ou dans des TRAINS DU SERVICE ORDINAIRE désignés à cet effet par la compagnie.

PARIS. — TYP. PH. RENOUARD 19, RUE DES SAINTS-PÈRES.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

du

Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LVIIe ANNÉE

SIXIÈME DE LA 5 SÉRIE

Septembre-Octobre 1908

PARIS

Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)

33, rue de Seine, 33

1908

Digitized by Google

SOMMAIRE

N. W. — **Encore le Monument de la Réformation** 385

ÉTUDES HISTORIQUES.

N. Weiss. — **Calvin, Servet, Guillaume de Trie et le tribunal de Vienne** 387

Louis Bastide. — **Un marin de La Rochelle au XVIIIe siècle. Jacques-Alexandre Boutet** 405

DOCUMENTS.

A. de C. — **Valfrancesque** 418

MÉLANGES.

Frank Puaux. — **A propos d'une décoration** 426

Th. Maillard. — **Un nouveau méreau saintongeais** 433

E. Griselle. — **Avant et après la Révocation de l'Édit de Nantes, Chronique des événements relatifs au Protestantisme** de 1682 à 1687. — 8 au 12 décembre 1685 435

Séances du Comité. — 7 mai 1908 438

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

De Richemond. — **Au temps de Louis XIII** 439

H. D. — **La paroisse de Valentigney au temps des princes** (1540-1793). — **L'abjuration d'Anne de Schelandre. — Montbéliard à table. — Henri de La Tour d'Auvergne bibliophile** 442

N. W. **François Coillard, Enfance et Jeunesse** 445

CORRESPONDANCE.

Le Monument international de la Réformation. Rapport du Jury 446

ILLUSTRATIONS.

Portraits de Jacques-Alexandre Boutet et de Marie-Catherine de Chézeault son épouse, d'après des pastels du temps 407

Trois vues de Valfrancesque d'après des photographies . . 409

Le méreau de Cozes d'après un dessin 421

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les deux mois, en cahiers in-8° de 96 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er Janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine ; — 12 fr. 50 pour l'étranger ; — 6 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 2 fr. et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-carte au nom de M. Fischbacher, libraire, rue de Seine, 33, à Paris, ou de M. N. Weiss, secrétaire-trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris VIIe.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements ; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances ; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Encore le Monument de la Réformation

L'appel que, l'année dernière à pareille époque, nous avons adressé aux Églises protestantes de France en faveur de ce Monument, a été entendu par un certain nombre, surtout de celles qui avaient conservé l'habitude de se souvenir de notre Société à l'occasion de la Fête de la Réformation (1). Nous savons que plusieurs ont préféré attendre que le projet ait pris corps, et aussi que le Comité général français dont on annonçait la formation, se soit constitué.

Nous avons publié dans les deux premiers numéros du *Bulletin* de 1908 les conditions du concours institué par le Comité de Genève, et dont on lira plus loin le résultat. Ce concours, vraiment international et auquel ont pris part un très grand nombre d'artistes, a été extrêmement brillant et parmi ceux dont les projets ont été primés, nous avons le plaisir d'en retrouver qui se sont documentés à la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères.

D'autre part le Comité général annoncé s'est constitué ; cinq des quarante membres dont il se compose font partie de celui de notre Société d'Histoire (2). Il a été entendu entre eux et M. le pasteur Lacheret président, que le Comité général s'efforcerait surtout de

(1) En voici la liste : Aiguevives, Alger, Aubais, Bar-le-Duc, Bernis, Beuzeval, Bolbec, Bordeaux, Bréau, Caen, Calvisson, Carcassonne, Castres, Chambéry, Châtillon-sur-Loire, Clermont-Ferrand, Cozes, Eynesse, Florac, Gap, Guelma, Jallieu, Landouzy-la-Ville, Laparade, La Pervenche, Libourne, Lussan, Lyon, Marsillargues, Marseille (Egl. chrét. réf.), Mazamet, Metz, Meyrueis, Meaux, Millau, Montargis, Montpellier, Moulins, Mulhouse (Egl. franç.), Nancy, Nantes, Nanteuil-les -Meaux, Nieulle-sur-Seudre, Nîmes, Pamproux, Paris-Batignolles et Sainte-Marie, Pau, Pranles, Reims, Rouen, Saillans, Saint-Affrique, Saint-Chamond, Saint-Cloud, Saint-Dié, Saint-Etienne, Salies-de-Béarn, Sotteville et Petit-Quevilly, Tonneins, Toulouse, Tours. Tunis, Valence, Vauvert, Vernoux, Versailles.

(2) MM. F. de Schickler, P. de Félice, J. Pannier, F. Puaux et N. Weiss,

Digitized by Google

recueillir les souscriptions individuelles, et que notre Société renouvellerait l'appel aux Églises dont elle a pris l'initiative.

Nous espérons donc que toutes celles qui ne figurent pas sur la liste ci-dessus, tiendront à honneur de s'y faire inscrire. Il s'agit, en effet, non d'une œuvre de parti, ni même d'Église, mais d'un témoignage de solidarité protestante et de gratitude internationale et interconfessionnelle pour les bienfaits qu'à des titres divers nous devons tous à nos pères spirituels. Ceux qui ont provoqué cette manifestation n'ont pas la prétention d'avoir répondu à toutes les objections, mais ils ont cru pouvoir compter sur le sentiment si humain et si noble à la fois, qui, à certaines dates, groupe, autour des chefs de famille, la postérité qui a recueilli leur héritage (1).

Pour le Comité,

Le secrétaire,

N. Weiss.

(1) Nous espérons que les Eglises dont, l'année dernière, nous avons affecté les dons au Monument, voudront bien, dès cette année, continuer à s'intéresser à notre œuvre d'Histoire et lui réserver un témoignage de leur fraternelle collaboration. Les dons pour le monument doivent être adressés, comme ceux pour la Société d'Histoire, à M. N. Weiss, secrétaire-trésorier, 54, rue des Saints-Pères à Paris (vu^e).

Digitized by Google

Études historiques

CALVIN, SERVET, G. DE TRIE ET LE TRIBUNAL DE VIENNE

Lorsqu'il y a cinq ans j'entretenais, ici-même, nos lecteurs du monument commémoratif du supplice de Servet, qu'on inaugura à Genève le 1er novembre 1903, j'écrivais, entre autres, ceci : « S'imagine-t-on vraiment que les précautions prises dans l'inscription que je me permets de discuter, désarmeront les apôtres de l'athéisme et de la libre-pensée? » (1)

Loin de les désarmer, la pierre de Champel semble, au contraire, les avoir déchaînés. Tous ceux qu'offusque le Monument de la Réformation en ont pris prétexte pour glorifier un Servet libre-penseur antireligieux — comme si ses convictions profondément religieuses de les désavouaient pas — et pour représenter sous les plus noires couleurs l'œuvre et la personne des Réformateurs, en particulier de Calvin. On a vu paraître, non seulement quantité d'articles, brochures ou livres écrits parfois par des gens qui n'avaient lu ni une ligne de Calvin, ni une ligne de Servet (2), mais jusqu'à trois statues du martyr de 1553.

(1) *Bull.* 1903, p. 286.

(2) Citons, sans viser à être complet, dans le *Progrès de Lyon*, du 11 mars 1907, le compte rendu des Fêtes de Vienne, du 10 mars, et notamment le texte de la conférence de M. Herriot; — la brochure de M. E. J. Savigné, *Le savant Michel Servet, victime de tous les fanatismes* (VIII-68 pages in-8°), publiée par le Comité du Monument, à Vienne, Henri Martin imprimeur, 1907; — Claude Bouvier, *La question Michel Servet*, Paris, Bloud, 1908, une brochure in-16 de 64 pages; — le livre de M. Auguste Dide, *Michel Servet et Calvin*, Paris Flammarion, VIII-322 p. in-16, qui laisse l'impression que la principale, sinon l'unique occupation de Calvin a été de poursuivre, faire condammer et exécuter Servet; — A Genève, dans le *Journal de Genève* du 22 mars 1908, un résumé de la conférence que j'y avais donnée le 20 mars à l'Aula de l'Université; et dans celui du 15 mai 1908, un article sur les *Juges de Servet;* —

Digitized by Google

La première est destinée à expier le bûcher de Vienne; la seconde a été inaugurée à Paris le 1er juillet 1908 et se dresse sur la place de la mairie du XIVe arrondissement; enfin la troisième, n'ayant pu se placer à Genève, a fini par échouer à Annemasse.

Parmi les inepties et les calomnies répétées à cette occasion, on a surtout fait état de celle d'après laquelle Calvin aurait de propos délibéré, fait dénoncer et livré l'hérétique espagnol à l'Inquisition. Ayant été pris à partie sur ce point à la suite d'une conférence donnée à l'Aula de l'Université de Genève le 20 mars dernier, j'ai pensé qu'il valait la peine d'exposer — *sine irà et studio* —, ce point d'histoire. Voici le résultat sommaire de cette enquête faite uniquement d'après les documents contemporains.

Calvin et les Genevois ou la vérité sur Calvin par un citoyen de Genève, une brochure de 64 p. pet. in-8° publiée par le « Monistenkreis », Paris, Bertout, 1907. — *Calvin et les Genevois par un citoyen de Genève sans parti pris*, (E. Vaucher), réponse à la précédente, 20 p. in 8°, Librairie Kündig, 1908; — *Réponse à quelques personnes qui se préparent à glorifier le célèbre Picard à propos de leur publication sur Calvin et les Genevois*, 8 p. in-8° Lausanne, A. Lapie, 1908. — Le *Journal de Genève* du 17 mai 1908 ayant publié le texte de la lettre adressée par le Conseil administratif pour décliner la statue de Servet de Mlle Clotilde Roch qu'on voulait placer à Genève, cette dernière fit paraître dans l'*Action radicale* de Genève. du 6 juin, une protestation à laquelle M. A. P. Jörimann répondit dans le *Journal de Genève* du 7 juin, ce qui provoqua une *Réponse de Clotilde Roch*, en 8 p. in-8°, Imprimerie Chaulmontet, et une série d'articles, surtout sur la responsabilité réciproque de Guillaume de Trie et de Calvin, dans le *Signal de Genève* du 13 juin, la *Libre Pensée* du 20 juin, l'*Action radicale* du 27 juin, auxquels répondent les feuilletons du *Signal de Genève* des 18, 25 juillet et 1er août qui ont été tirés à part et que nous réimprimons ici avec quelques notes. (Voir aussi l'*Action radicale* du 22 août). — Signalons enfin une brochure, *Michel Servet brûlé vif par ordre de Calvin* (16 p. in-8°, bibliothèque du Réveil de la Gaule) vendue lors de l'inauguration de la statue par Jean Baffier, ainsi que la *Presse* et l'*Éclair* des 6 et 7 juillet rendant compte de cette inauguration et prétendant nous apprendre la vérité sur la condamation de Servet; — enfin une série de lettres notamment de M. Dumur, insérées dans le *Mercure de France* des 16 juillet, 1er et 16 août. 1er et 16 sept. sans compter dans ces deux dernières livraisons, une prétendue étude invraisemblable de Péladan sur l'*Inutilité de la Réforme protestante*. — Je profite de cette occasion pour signaler sur Calvin, trois autres articles remarquables ou intéressants à des titres divers, le premier, dans les *Deutsch-evangelische Blaetter* de mars 1907, de H. Schütte, sur l'influence de Calvin sur la Réforme allemande; — le second, dans la *Revue des Idées* du 15 août 1908, de M. Gonzague Truc sur les Fondements psychologiques du Calvinisme; — le troisième, dans *The Havard Theological Review*, de M. Herbert D. Foster, sur le programme de Calvin pour organiser à Genève un État puritain.

Digitized by Google

I

Un premier fait, capital, domine toute cette histoire, c'est *le caractère des relations qui s'étaient établies entre Calvin et Servet*. Il servira, mieux que toutes les déclamations, à nous faire comprendre ce qui se passa en 1553.

Il semble bien que ces relations aient commencé déjà en 1534, lorsque l'un et l'autre étaient à Paris. Servet ne parut pas alors au rendez-vous que Calvin raconte lui avoir donné « jusques à y hazarder sa propre vie pour le gagner à nostre Seigneur » (*Recueil des Opuscules de Calvin*, 1566, p. 1339). Calvin ayant alors renoncé à s'occuper de lui, ce n'est que beaucoup plus tard que Servet « estant venu à Lyon », c'est-à-dire entre 1539 et 1541, s'efforça d'intéresser le réformateur à ses idées théologiques. Il lui envoya « trois questions pour les soudre ». Ces trois questions, assez obscures d'ailleurs (1), Calvin nous les a heureusement conservées ainsi que la controverse auxquelles elles donnèrent lieu. Les voici : « A savoir si l'homme Jésus-Christ crucifié est Fils de Dieu, et comment se prend cette filiation. — A savoir si le règne de Jésus-Christ est aux hommes quand un chacun y entre : et comment il est régénéré. — A savoir si le Baptesme se doit faire en foy comme la Cène, et à quelle fin sont tous les deux instituez au Nouveau Testament » (*Recueil*, p. 1340)

Calvin répond à ces questions avec beaucoup de calme et de clarté. Servet, ayant réussi à amorcer cette discussion, essaye de démontrer à son contradicteur qu'il « se coupe la gorge de son propre glaive » et qu'il « se contredit » (1343). Calvin réfute, longuement cette fois et en détail, ces répliques, justifiant par de nombreuses citations son interprétation de l'Écriture et termine ainsi cette passe d'armes : « Dieu fasse qu'en abaissant ton sourcil d'orgueil, tu te submettes à estre humble disciple de la vérité » (*Recueil*, p. 1352). Le ton de la discussion s'est un peu élevé

(1) Mais bien choisies pour provoquer une discussion sur les opinions chères à Servet.

Digitized by Google

mais, visiblement, Calvin, a fait effort pour convaincre son adversaire et « trop empesché ailleurs pour prendre loisir d'escrire des livres entiers à sa poste », le renvoie pour le surplus à son *Institution*.

Servet garde le silence pendant quelques années, mais s'il semble avoir reculé, ce n'est que pour mieux sauter. Ces quelques années il les emploie à éplucher, la plume à la main, l'Institution, à rédiger la première ébauche de ce qu'il appellera *Christianismi restitutio*, et pour montrer que dans sa pensée c'est bien la contre-partie de la *Christinæ religionis Institutio* de Calvin, il y ajoute une série de trente lettres qui réfutent point par point l'enseignement du réformateur sur Dieu, sur Jésus-Christ, sur la foi, sur les sacrements, etc. (1). — C'est ce volumineux manuscrit qu'à la fin de 1546 ou au commencement de 1547 (2) le libraire lyonnais Jehan Frellon fait parvenir à Calvin de la part de « son bon frère et amy maistre Michel Villanovanus, docteur en medicine a Vienne ». — Calvin, ainsi mis en demeure de reconnaître sa profonde ignorance et de se déjuger sur presque tout ce qu'il considérait comme l'enseignement de l'Écriture sainte, aurait pu renvoyer purement et simplement à l'auteur ses élucubrations. Il se ravise pourtant, bien qu'il n'ait pas «grand espoir de profiter guères envers tel homme », et, le 13 février 1547 (1546 a. s.) il transmet à Frellon, pour son ami, une dernière réponse qu'il caractérise ainsi : « Pour ce qu'il m'avoit escrit d'un esperit tant superbe, je luy ay bien voulu rabbatre un petit de son orgueil, parlant à luy *plus durement* que ma coustume ne porte. Mais je ne l'ay peu faire aultrement » (*Opera Calvini* VIII, 833).

Cette réponse, nous ne l'avons malheureusement

(1) « Ex hoc loco (Vienna) ad Calvinnum Genevae commorantem literas scripsit et una librum manu descriptum cum triginta epistolis suis misit (Bolsec, *Vita Calvini*, Colon. 1580, p. 25).

(2) Sans doute au commencement de 1547, puisque Calvin répond à la lettre de Frellon (que nous n'avons plus) : « Vos lettres dernières me furent apportées sur mon partement. » Or, il partit le 24 janvier pour Bâle et il était rentré à Genève le 10 février (*Opera* XXI, 395.)

Digitized by Google

plus (1). Mais nous savons que ce qui avait particulièrement exaspéré Calvin, c'est qu'en lui envoyant ce qu'il considérait évidemment comme des démonstrations irréfutables, *Servet avait ajouté qu'il irait volontiers à Genève* pour achever de le convaincre (2). Cela résulte de la lettre que Calvin écrivit à son ami Farel le jour même où il avait répondu à Servet et à Frellon, et dans laquelle se trouve la phrase terrible si souvent citée : « *Je ne veux pas lui engager parole. Car s'il venait, je ne souffrirais pas, pour peu que j'eusse de crédit, qu'il s'en fût vivant* » (*Opera* XII, 284). Ou je me trompe fort, ou Calvin qui n'avait pas l'habitude de dissimuler ses pensées, ni d'en atténuer l'expression, *a dû répondre dans le même sens à Servet* et c'est pour cela surtout que je regrette que nous n'ayons plus cette réponse. Mais je trouve la confirmation non équivoque de mon sentiment dans cette phrase d'une lettre latine adressée à cette époque par Servet au collègue de Calvin, Abel Poupin : « *Je sais,* **à n'en pas douter,** *qu'il me faudra mourir pour cette cause* (3), *mais je ne perds pas courage pour autant, afin que je devienne un disciple semblable à mon Maître* » (*Opera* VIII, 750). Cette lettre extrêmement curieuse, et caractérisant d'une manière frappante l'exaltation et l'intransigeance farouche de Servet, est postérieure à la dernière réponse qu'il avait reçue de Calvin puisque Servet y ajoute un complément à la douzième des épîtres ou dissertations théologiques qu'il avait adressées au réformateur et regrette de n'avoir pu corriger encore son manuscrit (4). On en trouvera un fascimile dans Henry (*Das Leben J. Calvins* III, 1, 134).

(1) Le 13 février 1547, Calvin écrivit donc trois lettres, une à Servet, une à Frellon pour le charger de faire parvenir la première à son adresse, et une troisième à Farel. De ces trois lettres, la première que nous n'avons plus est évidemment la plus importante, mais on peut en conjecturer la teneur par les phrases que je cite des deux autres.

(2) « Servetus nuper ad me scripsit ac literis adjunxit longum volumen suorum deliriorum cum thrasonica jactantia, me stupenda et hactenus inaudita visurum. *Si mihi placeat, huc se venturum recipit.* »

(3) On a cru jusqu'ici que Servet avait eu le pressentiment de sa fin, mais il est bien plus simple d'admettre qu'il savait ce qui l'attendait s'il persistait à vouloir répandre ses idées à Genève.

(4) Voici cette phrase : « Hoc doleo quod per vos non licuit mihi emen-

Digitized by Google

A partir de ce moment Calvin rompit définitivement avec un homme qui, loin de faire aucune concession, proposait d'aller le combattre à Genève. Le 1er septembre 1548, il écrit en effet à Viret : « Je pense que tu as lu ce que j'avais répondu à Servet. Je n'ai pas voulu lutter plus longtemps avec l'opiniâtreté désespérée de cet hérétique... Il s'attaque maintenant à toi. Tu verras jusqu'où tu devras t'efforcer de repousser ses rêveries. *Il ne retirera plus rien de moi* » (*Opera* XIII, 42).

Il n'y a donc aucune illusion à se faire : Si, au lieu de chercher du moins, un terrain d'entente, Servet tentait, malgré l'avertissement qu'il avait reçu en 1547, d'imposer en quelque sorte ses idées à Genève, Calvin était absolument décidé à sévir sans pitié, car, avec presque tous les hommes de son temps, il considérait que *le premier devoir du gouvernement était de punir « les hérétiques, » au besoin par le fer et le feu.* Or Servet était si éloigné de renoncer à l'insistance qu'il avait mise jusqu'alors à opposer sa théologie à celle des réformateurs qu'il ne songeait qu'au moyen de la répandre clandestinement par la presse. On sait qu'après avoir vainement essayé de se faire imprimer à Bâle (*Opera* VIII, 835), il se décida à le faire à ses frais à Vienne, si secrètement que personne n'en eut connaissance, et jusqu'en 1552, il n'employa ses loisirs qu'à revoir et à compléter ce qui l'avait définitivement brouillé avec Calvin. Voilà pourquoi, essayant de caractériser l'impression que devait produire sur tous ceux contre lesquels s'exerçait une pareille obstination, j'ai dans ma conférence, employé le terme populaire de « raseur ». — Car il ne faudrait pas s'imaginer que les questions qui passionnaient Servet jusqu'à lui faire perdre la tête préoccupaient alors le public. Celui-ci était tout entier absorbé par la lutte entre le protestantisme et le catholicisme et nullement par ce qu'on pourrait appeler une controverse sur l'interpréta-

dare locos aliquot in scriptis meis, quæ sunt apud Calvinum. Vale, et a me non amplius literas expecta. » (Il lui avait écrit auparavant deux autres lettres qui sont perdues.)

Digitized by Google

tion plus ou moins orthodoxe ou radicale de la Bible. Comme tous les précurseurs, inventeurs ou rêveurs, Servet s'imaginait naïvement que ce qui n'intéressait que quelques rares penseurs intéressait tout le monde et il ne comprenait pas que les réformateurs, seuls capables avec lui de mesurer les conséquences de ses théories, reculassent épouvantés à l'idée des complications et des troubles qu'elles déchaîneraient si elles venaient s'ajouter, notamment à Genève, à tout ce qui déjà divisait les esprits et bouleversait l'État.

Si l'on veut ainsi se donner la peine de se replacer par la pensée dans le milieu religieux, politique et social du XVIe siècle — ce qui est la condition même de toute recherche historique — il faut reconnaître que Calvin et tous ceux qui l'appuyèrent étaient parfaitement logiques et conséquents avec la mentalité qu'ils tenaient de l'éducation cléricale qu'ils avaient subie, en persévérant dans une attitude qui, à bon droit, *non seulement scandalise et révolte toutes nos idées modernes, mais nous contraint impérieusement à répudier cette part de leur héritage.*

II

Calvin a donc agi en pleine connaissance de cause, après avoir même fait preuve de patience, et ce n'est qu'après y avoir bien réfléchi qu'il a hautement et sans aucun biais accepté la redoutable responsabilité de faire arrêter et condamner Servet à Genève, ce qui, à nos yeux, n'est autre chose qu'un crime. — *Mais faut-il ajouter que, pour perdre Servet, il a été jusqu'à le faire dénoncer à l'Inquisition?* (1) Voici comment il répond lui-même à ce reproche qu'on comprend que Servet lui ait adressé, que l'abbé d'Artigny a repris au XVIIIe siècle et dont de nos jours les champions de Servet éclaboussent la mémoire du réformateur : « Le bruit volle ça et là, que j'ay prattiqué que

(1) Il s'agit, en effet, de savoir si c'est Calvin qui a pris l'initiative de cette dénonciation, en faisant agir Guillaume de Trie, ou si c'est ce dernier qui a la responsabilité de cette démarche.

Digitized by Google

Servet fut prins en la papauté ; à savoir à Viennes. Sur cela plusieurs disent que je ne me suis pas honnestement porté, en l'exposant aux ennemis mortels de la foy, comme si je l'eusse jetté en la gueule des loups. Mais je vous prie, d'où me seroit venue soudain une telle privauté avec les satellites du Pape? Voylà une chose bien croyable que nous communiquions ensemble par lettres, et que ceux qui s'accordent avec moy aussi bien comme Belial avec Jésus-Christ, complotent avec un ennemi si mortel comme avec leur compagnon ! *Parquoy il n'est jà besoin d'insister plus longuement à rembarrer une calomnie si frivole, laquelle tombe bas quand j'auray dit en un mot qu'il n'en est rien !* » (*Recueil*... p. 1337).

On le voit, la dénégation est catégorique. Quels sont les arguments de ceux qui accusent Calvin de lâcheté et de mensonge ? — On sait qu'un familier du réformateur, Guillaume de Trie, seigneur de Varennes, qui s'était séparé d'une partie de sa famille habitant Lyon pour aller vivre à Genève, fut le dénonciateur de Servet. Comme beaucoup de réfugiés il continuait à correspondre avec ses parents catholiques et ceux-ci s'efforçaient de le faire revenir au pays en noircissant, comme l'Église catholique n'a cessé de le faire, la religion qu'il avait embrassée. Cette correspondance se poursuivait par l'intermédiaire d'un cousin de G. de Trie, Antoine Arneys qui paraît avoir été un homme particulièrement « versé aux lettres » (*Opera* VIII, 836), c'est-à-dire capable d'embarrasser son correspondant, et qui, dans tous les cas, était en relation avec les autorités religieuses de Lyon. — De cette correspondance il ne nous reste plus, malheureusement, que les trois dernières lettres de Guillaume de Trie, celles précisément qu'Antoine Arneys livra à ces autorités et qui, pour cette raison, ont été conservées. Il suffit toutefois de les lire pour se persuader que G. de Trie tenait énormément à se disculper des reproches que lui adressait son parent. On se demande — ce qui était d'ailleurs souvent le cas — si d'importants intérêts matériels n'avaient pas été lésés par le départ du fugitif pour Genève.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, dans la première de ces trois lettres, datée du 26 février 1553, de Trie répond longuement au reproche d'avoir quitté l'Église catholique pour vivre licencieusement. Pour prouver qu'à Genève les vices et notamment le blasphème « sont mieulx corrigez qu'en toutes les officialitez lyonnaises », il raconte « que l'on soutient de par delà un hérétique qui mérite bien d'être brûlé partout où il sera ! » Alors qu'on « brusle cruellement » des gens « qui diront qu'il ne fault invoquer que ung seul Dieu au nom de Jésus-Christ » ... on tolère cet homme « qui nommera Jésus-Christ idole, qui destruira tous les fondemens de la foy... qui mesmes condemnera le baptesme des petits enfans l'appelant inventions diaboliques ». Et pour qu'on ne puisse pas l'accuser de raconter des faits imaginaires, il ajoute : « C'est un Espagnol portugallois nommé Michael Servetus... il se tient à Vienne où le livre dont je parle a été imprimé par un quidam qui a là dressé imprimerie nommé Balthazard Arnoullet. Et afin que vous ne pensiez que j'en parle à crédit, je vous envoie la première feuille pour enseigne ». (*Opera* VIII, 836-837). Les renseignements si précis de cette lettre ne pouvaient venir que de Calvin évidemment outré d'avoir reçu de Servet un exemplaire de son livre à peine sorti de presse (1).

Pour comprendre cette indignation dont la lettre de de Trie est l'écho, il faut se rappeler qu'à Vienne, Servet vivait sous la protection de l'archevêque comme bon catholique et qu'à Genève tout le monde et surtout Calvin était préoccupé du sort de cinq jeunes Français qui avaient étudié à Lausanne aux frais de MM. de Berne et languissaient en prison à Lyon depuis le 1er mai 1552. Ces cinq étudiants n'avaient pas eu le temps de commencer à évangéliser leur patrie comme ils se le proposaient, mais ils avaient bravement reconnu que tel était leur projet. Partout on s'intéressait à eux et on négociait en leur faveur en Suisse.

(1) Servet ayant, dans sa lettre à Poupin, exprimé le regret de n'avoir pu revoir le manuscrit qu'il avait envoyé à Calvin six années auparavant, on comprend qu'il ait tenu, obstiné comme il l'était, à lui faire connaître son livre dans sa forme définitive.

Digitized by Google

Le cardinal de Tournon, la traversant et sollicité, avait promis d'être bienveillant. Or ces jeunes gens, condamnés par le tribunal ecclésiastique de Lyon dès le 13 mai 1552, en avaient appelé au Parlement de Paris et c'est précisément le fameux cardinal qui empêcha que l'appel fût notifié à la Cour dans les délais ordinaires et suivi de l'arrivée à Paris des prisonniers. L'appel fut donc rejeté le 18 février 1553, de sorte que, lorsque de Trie écrivait sa lettre, le 26, tout son entourage était dans la consternation de cette mauvaise nouvelle qu'allait d'ailleurs confirmer cruellement l'autodafé, à Lyon, des cinq martyrs, le 16 mai suivant (*Bulletin de l'Hist. du Prot. franç.*, 1892, 306).

Si ces faits nous permettent d'entrevoir comment et pourquoi cette lettre fatale a été écrite, sommes-nous autorisés à affirmer, comme on le fait couramment, que Calvin l'a dictée, et ainsi machiné un guet-apens pour perdre Servet? Rien, absolument, ne nous le permet et la lettre elle-même proteste contre toute idée de guet-apens. De Trie écrit, en effet, ceci qui prouve qu'il ne poursuivait qu'un seul but, fermer définitivement la bouche à son parent : « Je me suis quasi oublié en vous récitant cest exemple, *car j'ay esté quatre fois plus loing que je ne pensois, mais l'énormité du cas me fait passer mesure.... Seulement je vous pryeray d'entrer un peu plus profond en vostre conscience pour vous juger vous-mesme* » (*Opera* VIII, 837-838).

On a prétendu aussi que de Trie était incapable d'écrire ainsi, mais on se garde bien d'en donner la preuve. Non seulement de Trie était gentilhomme, mais il avait épousé Marguerite, fille de noble Guillaume Budé, le célèbre helléniste. Il était donc parfaitement capable d'écrire, bien qu'il ne se considérât pas comme aussi lettré que son correspondant, ce qui n'empêche pas M. Galiffe qui nous fournit ce renseignement (*Notices généalogiques*, IV, 380), d'ajouter, « ce fut lui, qui, *à l'instigation de Calvin*, écrivit à Lyon (1) ».

(1) Cette affirmation est reproduite sans changement dans la nouvelle édition qui vient de paraître du vol. IV de Galiffe (août 1908.)

Digitized by Google

Dès que Claude Arneys fut en possession de la missive de son cousin, du 26 février, il en avisa, le 12 mars, l'inquisiteur Mathieu Ory, lequel chargea Benoit Buatier, vicaire général du cardinal de Tournon, archevêque de Lyon, d'en informer secrètement son supérieur. Celui-ci fit aussitôt mander Louis Arzellier, grand vicaire de l'archevêque de Vienne, et, sans perdre de temps, le 15 mars, chargea avec lui Monsieur de Maugiron, lieutenant général en Dauphiné et client de Servet, d'une enquête. Celle-ci eut lieu à Vienne entre le 16 et le 18 mars. Mais, comme on n'avait rien trouvé de suspect ni chez Servet, ni chez ses imprimeurs, et que ceux-ci ne reconnaissaient pas comme sortis de leurs presses les feuillets qui accompagnaient le titre de la *Restitutio*, Ory, après s'être rendu en personne à Vienne et reconnaissant « qu'il n'y avait encore indice suffisant pour faire aucun emprisonnement » (*Opera* VIII, 840-842), résolut de faire demander par C. Arneys, communication de tout l'ouvrage de Servet. La réponse de Guillaume de Trie à cette requête est du 26 mars 1553. En voici la première partie, seule essentielle.

« Monsieur mon cousin, quand je vous escripvis la lettre que vous avez communiquée à ceulx qui estoient taxés de nonchalence, *je ne pensois point que la chose deust venir si avant* (1). Seulement mon intention estoit de vous remonstrer quel est le beau zèle et dévotion de ceulx qui se disent pilliers de l'Église, bien qu'ils souffrent tel désordre au milieu d'eulx, et cependant persécutent si durement les pauvres chrestiens qui désirent de suyvre Dieu en simplicité. Pour ce que l'exemple estoit notable et que j'en estois adverty, il me sembloit que l'occasion s'offroit [et non souffroit] d'en toucher en mes lettres selon la matière que j'en traitois. Or puisque vous en avez déclaré *ce que j'avois entendu escripre privément à vous seul*, Dieu veuille pour le mieulx que cela proufite à purger la chrestienté de telles ordures, voyre de pestes si

(1) C'est nous qui soulignons.

Digitized by Google

mortelles. S'ils ont tant bon vouloir de s'y employer comme vous le dictes, il me semble que la chose n'y est pas trop difficile encore que ne puisse vous fournir pour le présent de ce que vous demandez, assavoir du livre imprimé : car je vous mettray en mains plus pour le convaincre, assavoir deux douzaines de pièces escriptes de celluy dont il est question, où une partie de ses hérésies est contenue. Si on luy mettoit au devant le livre imprimé, il le pourroit renyer, ce qu'il ne pourra faire de son escripture. Parquoy les gens que vous dictes ayant la chose toute prouvée, n'auront nulle excuse s'ils dissimulent plus ou diffèrent à y pourvoir. Tout le reste est bien par deçà, tant le gros livre que les aultres traités escripts de la mesme main de l'auteur; *mais je vous confesseray une chose que j'aye eu grand peine à retirer ce que je vous envoye de Monsieur Calvin, non pas qu'il ne désire que tels blasphèmes exécrables ne soyent réprimez, mais pour ce qu'il luy semble que son debvoir est quant à lui qui n'a point de glaive de justice, de convaincre plustost les hérésies par doctrine, que de les poursuyvre par tel moyen : mais je l'ay tant importuné, luy remonstrant le reproche de légèreté qui m'en pourroit advenir s'il ne m'aydoit, qu'à la fin il s'est accordé à me bailler ce que verrez...* » (*Opera* VIII, 840-842).

Il est à peine nécessaire d'insister sur l'importance de ces déclarations. De Trie est surpris de l'usage qu'on a fait de ses communications *confidentielles*; mais, puisque l'affaire est engagée et qu'il s'agit d'un cas « notable », il s'est dit qu'il ne reculerait pas, et il a tant fait qu'il a obtenu de Calvin, non point ce qu'on lui demandait de Lyon, mais « deux douzaines de pièces escriptes de celluy dont il est question ». Nous ne savons pas quels arguments de Trie fit valoir auprès de Calvin, ni pourquoi il tenait tant à se disculper de ce qu'il appelle le « reproche de légèreté ». Ce qui est certain, c'est qu'ils ont dû être assez forts pour qu'*après avoir longtemps résisté*, Calvin *se soit laissé forcer la main*. Le réformateur, sachant ce qu'on allait faire de ces papiers, commit ce jour-là la

Digitized by Google

faute de ne pas les refuser à celui qui, grâce à une première indiscrétion, s'était mis dans la nécessité de fournir cette preuve de sa véracité. Mais, si notre devoir est de reconnaître la réalité et la gravité de cette faute, — nous n'avons pas le droit d'aller plus loin ; et, à ce qu'on voudrait y *ajouter*, nous avons celui de répondre avec Calvin : « *Il n'en est rien* ».

III

La troisième lettre de de Trie, écrite 5 jours après la précédente, évidemment en réponse à une nouvelle mise en demeure de son correspondant, ne nous apprend rien de plus, si ce n'est pourquoi, le 26 mars, de Trie n'avait pas envoyé le volume imprimé par Servet et demandé par Ory. Ce volume était à Lausanne entre les mains de Viret, *auquel l'auteur l'avait adressé aussi bien qu'à Calvin*, ce qui démontre ce que j'ai dit plus haut, à savoir que Servet avait lui-même fait parvenir à Calvin et à ses collègues son livre imprimé et *à peine* sorti de presse, le provoquant ainsi directement, *malgré l'avertissement auquel il avait fait allusion dans sa lettre à Abel Poupin*. Voici, en effet, ce qu'écrit de Trie : « ... Je vous fournirai les Traitez (1), lesquels il a fait imprimer et escripts de sa main aussi bien que les Epistres. J'eusse desja mis peine de les retirer s'ils eussent esté en ceste ville, mais ils sont à Lausanne il y a deux ans (ces deux derniers mots ne peuvent se rapporter qu'aux manuscrits). Si Monsieur Calvin les eust eu, je crois, pour ce qu'ils vallent qu'il les eust bientost renvoyés à l'auteur, *mais pour ce qu'il les avait adressé aussi bien à d'aultres*, ceulx là les ont retenu. » (*Opera* VIII, 843).

Le 4 avril, Ory communiqua, au château de Roussillon, demeure du Cardinal, à tous les intéressés ce qu'il avait reçu et, dès le 5 avril, après dîner, à Vienne, Servet et

(1) Pour comprendre ce terme de traités déjà employé dans la précédente lettre, il faut se rappeler que la *Restitutio* de Servet, tout en formant un gros volume, se compose en réalité d'une série de traités subdivisés en chapitres.

Digitized by Google

Arnoullet ayant été arrêtés la veille au soir, commençait le procès proprement dit devant frère Matthieu Ory, revenu le matin même de Roussillon, Louis Arzellier et Antoine de la Court, vibailli de Viennois.

Le premier document sur lequel Servet fut interrogé, ce furent les deux feuillets (et non quatre) que l'abbé d'Artigny dit avoir été envoyés par Guillaume de Trie dans sa première lettre, en même temps que le titre de l'ouvrage de Servet et qu'il prétend avoir été les premiers feuillets de cet ouvrage. Or déjà Mosheim, remarquant que ces pages étaient intitulées *De baptismo caput* XVII (*Opera* VIII, 847), a établi (*Neue Nachrichten...* 1750, p. 64) que ces deux feuillets auxquels rien ne correspond dans le livre de Servet (on ne pouvait rien tirer du titre ni du sommaire au verso), étaient deux feuillets de l'Institution de Calvin couverts d'annotations de Servet, ce qui rappelle cette phrase de Calvin (*Opuscules*, p. 1339) : « Or luy, comme s'il eust humé quelque poison pour le mettre en frénésie, se jette sur tous mes livres qu'il peut recouvrer, chargeant toutes les marges d'injures, comme un chien qui eust mors et rongé quelque pierre » (1). Servet répond qu'il a dû écrire cela « sans y bien penser », et qu'il est « prest à le corriger ». (*Opera* VIII, 847).

Le lendemain, 6 avril, le deuxième et le troisième interrogatoires portèrent sur plusieurs passages des épîtres de Servet à Calvin envoyées par de Trie dans sa deuxième lettre. Ces épîtres que Servet prétendait avoir adressées à Calvin *sous le nom supposé de Servet* et *sub sigilla secreti* (*Ibid.*, 848), Mosheim a également réussi à les identifier (*Neue Nachrichten...* p. 67, 69 et 70) avec quelques-unes des trente lettres adressées au réformateur, imprimées par Servet à la fin de son livre et réimprimées naguère

(1) Grâce à la Bibliothèque de Genève, j'ai pu déterminer l'édition de l'Institution dont Servet s'était servi. On lit, à la fin de ce premier interrogatoire de Servet à Vienne... « à ce que les dites deux feuilles ne soyent variées, nous les avons fait parapher par le Greffier et par ledit de Villeneufve. et sont cottées, pagina 421, 422, 423, 424 et le tiltre est de Baptismo, caput XVII » (*Opera* VII, 847). Il n'y a qu'une seule édition de l'Institution latine dans laquelle le chapitre XVII contient ces pages, c'est celle de 1543 (Strasbourg Riehl), Bibl. de Gen. in-fol. Bc. 61.

Digitized by Google

dans les *Opera* (VIII, 649-714). Seulement, comme, à défaut du texte imprimé, Calvin avait remis à de Trie quelques-unes des épîtres *manuscrites* qu'il avait reçues en 1547, celles-ci ne portaient pas les mêmes numéros d'ordre que dans le volume imprimé, ce qui a empêché les éditeurs strasbourgeois de les y retrouver (note de la page 847). Ainsi les mots de la lettre quinzième sur lesquels Servet fut questionné dans le 2e interrogatoire, se retrouvent dans la lettre 21 imprimée; la 16e dont il est question ensuite correspond à la 22e, la 17e à la 15e, la 27e à l'une des trois premières et la 28e à la 6e. Finalement on fit encore parapher à Servet un paquet de quatorze épîtres dont la première commence par ces mots *Jesum Illum Nazarenum* par lesquels commence la première des trente lettres imprimées. Cela fait bien environ les 20 lettres dont, plus tard, Servet parla dans le procès de Genève (*Ibid.*, 805). — A Vienne, il persista jusqu'au bout dans son système de défense et offrit de se rétracter sur les points qui ne seraient pas conformes à l'enseignement de l'Église. On sait que le lendemain de ces deux jours où il eut une attitude si pitoyable et si différente de celle qu'il aura à Genève, il réussit à s'évader.

Il résulte donc de cet examen des textes qui motivèrent la sentence du tribunal ecclésiastique de Vienne, que Servet mentit effrontément, non seulement quand il prétendit avoir écrit ces lettres sous le nom supposé de Servet lorsqu'il était en Allemagne — ce qu'il contredit ensuite en reconnaissant qu'il était en France — mais surtout *lorsqu'il affirmait que c'étaient des lettres confidentielles*. D'abord ce n'étaient pas des lettres proprement dites, mais de véritables dissertations critiques réfutant les opinions de Calvin, puis elles étaient si peu confidentielles qu'en les imprimant à la fin de sa *Restitutio*, Servet comptait les répandre *urbi et orbi* (il reconnaît lui-même avoir fait tirer 1000 exemplaires de son livre — *Ibid.*, 769), et ruiner ainsi l'autorité religieuse de son adversaire. Ce fait indiscutable, assurément ne disculpe nullement Calvin du reproche d'avoir confié à de Trie une

Digitized by Google

partie de cette correspondance, mais comme, *à ce moment*, elle était imprimée et destinée à tomber incessamment sous les yeux du public, cette circonstance a certainement contribué à lever les scrupules du réformateur lorsqu'il s'est laissé forcer la main par son ami.

CONCLUSION

Énumérons, pour conclure, quelques-uns des points résultant de cette enquête.

1° Alors que Calvin ne se souciait nullement de ce qui préoccupait et passionnait Servet et n'intéressait guère que lui, ce dernier l'a poursuivi de ses réfutations, non dans le but d'arriver à un accord, ce à quoi Calvin se prêta à plusieurs reprises, mais pour l'obliger à reconnaître que toute son interprétation de la Bible était fausse et le sollicitant même de le laisser venir pour cela à Genève.

2° Calvin lui ayant fait comprendre qu'il y laisserait sa vie, Servet fit imprimer son livre se terminant par ses réfutations de l'Institution et le fit parvenir à Genève dans le but de ruiner, par sa diffusion, l'autorité religieuse du réformateur alors violemment battue en brèche par le parti des Libertins.

3° Guillaume de Trie, voulant prouver à son parent Claude Arneys à Lyon, que les protestants genevois sont, non plus dissolus mais plus sévères que les catholiques lyonnais, lui révèle l'existence de Servet qui depuis de longues années cherche à répandre les idées les plus subversives et blasphématoires et que pourtant on laisse vivre en paix à Vienne.

4° Claude Arneys s'empresse de dénoncer ce dangereux hérétique à l'Inquisition.

5° Celle-ci, ayant besoin de textes plus précis, les réclame au dénonciateur qui les demande à son correspondant lequel parvient, non sans peine, à les extorquer à Calvin.

Digitized by Google

6° Bien que Calvin ne puisse être excusé d'avoir abandonné les lettres de Servet à l'insistance intéressée de Guillaume de Trie, au moment où, malgré ses efforts, était rejeté le pourvoi des cinq étudiants de Lyon, on doit se demander s'il n'a pas vu dans cette coïncidence un moyen suprême de sauver la tête de ces jeunes gens en rassurant ceux qui accusaient les protestants de laisser « destruire tous les fondemens de la foy ».

7° Les textes que Calvin se laissa arracher ne sont pas des textes confidentiels destinés à rester secrets, mais des textes que Servet venait lui-même de faire imprimer et allait divulguer pour que le public fût juge entre lui et le réformateur.

Et maintenant, puisque dans cette lamentable affaire où le grand coupable était, au fond, le catholicisme tel qu'il s'était constitué au moyen âge et dont les réformateurs n'avaient pas encore répudié les idées et la législation en matière d'hérésie, on veut qu'il n'y ait *qu'un seul coupable*, à savoir Calvin et l'on traite de Jésuites du Calvinisme (1) ceux qui se bornent à exposer et à déplorer les faits, — nous soumettons aux esprits impartiaux ces deux paragraphes par lesquels Servet termine la requête que du fond de sa prison il adressa « à la Seigneurie », le 22 sept. 1553 : (*Opera* VIII, 805-806).

« Messeigneurs, je demande que mon faulx accusateur (Jehan Calvin) soyt puni pœna talionis ; et que soyt détenu prisonnier comme moy, jusques à ce que la cause soyt diffinie pour mort de luy ou de moy ou aultre poine. Et pour ce faire je me inscris contra luy à la dicte poine de talion. Et suys content de morir, si non est convencu tant de cecy que d'aultres choses, que je luy mettré dessus...

« Comme magicien qu'il est, doyt, non seulement estre condamné, mays doyt estre exterminé et déchacé de vostre ville. Et son bien doyt estre adjugé à moy en re-

(1) C'est le titre de l'article de la *Libre pensée* de Genève, du 20 juin 1908.

Digitized by Google

companse du mien que luy m'a fait perdre, laquielle chose, messeigneurs, je vous demande.

« Faict le jour que dessus ».

« Michel SERVETUS, en sa cause propre. »

Pour montrer enfin, par un exemple topique, qu'à cette époque les procédés étaient, tout comme les sentiments et les idées, fort différents de ceux de notre temps, nous emprunterons, en guise d'épilogue, au procès de Genève ce détail édifiant :

Les biens de Servet confisqués à Vienne et se montant à la somme, relativement considérable, de 3 ou 4000 écus. M. de Maugiron, lieutenant-général du roi en Dauphiné, informa la Seigneurie de Genève que le roi les avait donnés à un sien fils et il demandait à ces Messieurs, le 29 août 1553, c'est-à-dire au plus fort du procès de Servet, de ne pas oublier de l'interroger sur ses dettes, pour qu'on pût évaluer au plus juste le montant de cette confiscation (*Opera* VIII, 791). Or, M. de Maugiron que Servet prétendait avoir favorisé sa fuite (*Ibid.*, 789), était un des principaux clients du malheureux médecin qui avait sauvé sa fille et le soignait précisément lorsque, le 4 avril 1553, à 6 heures du soir, on le saisit sous prétexte de lui faire visiter des prisonniers malades et blessés au palais delphinal où il fût constitué prisonnier (*Ibid.*, 845 n.) On voit que les grands seigneurs bons catholiques de ce temps-là n'avaient guère de scrupules lorsqu'il s'agissait de leur intérêt.

N. WEISS.

Digitized by Google

UN MARIN DE LA ROCHELLE AU XVIIIE SIÈCLE

Jacques-Alexandre Boutet

Le commerce, la guerre, des privilèges séculaires avaient fait de La Rochelle le premier port du royaume et un moment sa seconde ville. Elle était une des villes les plus fortes de l'Europe. La paix de Saint-Germain, qui donnait La Rochelle aux réformés, leur donnait la mer. L'esprit d'initiative et d'aventure des marins de la Réforme l'éleva d'un seul coup à un degré extraordinaire de prospérité. Elle était bien, comme le dit Monglat « une orgueilleuse cité qui se croyait imprenable ». Tant d'orgueil, de richesses et de puissance devait soulever de terribles oppositions et on sait que nulle ne fut plus acharnée que celle du clergé, qui rêva de tous temps l'extermination de ses matelots et de ses commerçants (1) !

Certes, après la catastrophe de 1628. La Rochelle semblait anéantie. Il ne faudrait pas croire cependant que le siège et l'émigration continue parvinrent à étouffer complètement l'esprit d'initiative commerciale des Rochelois. En 1660, les chantiers de La Rochelle étonnaient le monde en construisant le vaisseau la *Couronne*, célèbre par sa masse et ses qualités et resté un type classique dans la vieille marine à voile. Les navires rochelois sillonnaient de nouveau les mers; le commerce se relevait. C'est le moment que Colbert choisit pour faire subir une nouvelle amputation à cette malheureuse cité (2).

La prise de La Rochelle n'était pas une victoire sur

(1) Voir la relation du Nonce Apostolique. dans *Bull.* 1899, pp. 44 sqq. — Aussi la curieuse lettre citée par Buckle. *Civilisation en Angleterre*, II, 275, d'après Bazin, *Histoire de Louis XIII*, t. II : Un archevêque, celui de Lyon, trois ans avant le siège écrivait à Richelieu le pressant « d'assiéger La Rochelle et de châtier ou pour mieux dire d'exterminer les huguenots toute autre affaire cessant. » — Rapprocher de Michelet qui rapporte que le bas clergé demandait, en souvenir de l'Espagne, qu'on les chassât « comme les moresques ».

(2) V. Massiou, *Histoire de l'Aunis* II, p. 508.

Digitized by Google

l'hérésie. Elle ne servit qu'à convaincre le clergé et le roi qu'on ne viendrait pas à bout des huguenots par la force. Les aveux accablants de l'intendant de la généralité montrent que la ruine définitive du commerce rochelois remonte à la révocation de l'édit de Nantes. Dès la fin du XVIIIe siècle, « plus de La Rochelle, s'écrie Michelet, tous se firent Hollandais ». Aux exhortations de la conscience, s'ajoutaient pour les marins de l'Aunis les exhortations de la mer. Dans son reflux, qui emportait autrefois l'âme des morts vers des rivages meilleurs, la grande solliciteuse semblait leur tendre les mains. C'est au fond des anses du pays d'Aunis, sur les grèves des îles où la vague chantait la liberté aux persécutés, qu'il faut chercher le point de départ du magnifique essor de la marine hollandaise au XVIIIe siècle.

Malgré tout La Rochelle resta longtemps encore un de ces foyers qu'aucune persécution ne peut entièrement désagréger. Pendant tout le XVIIIe siècle, il y eut parmi la poignée de proscrits qui restait dans la vieille cité maritime un effort constant, une volonté persévérante pour restaurer son ancienne splendeur. Il suffit de rappeler, parmi ses armateurs, les deux fils du seigneur de *Vaugouin, Jean* et *Elie Vivier,* les *Admyrault,* les de *Missy*. Dans les listes publiées par M. Meschinet de Richemond (1), les noms protestants se retrouvent nombreux et proclament que les fils n'avaient rien perdu des qualités de leurs pères.

De tout temps le commerce maritime de La Rochelle, aux mains des huguenots, se faisait surtout avec l'Angleterre et la Hollande. Les Anglais et les Hollandais avaient plus de confiance en eux que dans les négociants catholiques. Les protestants rochelois méritaient cette haute réputation de probité commerciale. Au XVIIIe siècle, ces relations s'étendirent particulièrement aux Indes et à la Chine.

(1) Journal de Jean Perry, armateur, *Arch. Hist. de Saintonge et de l'Aunis,* 1877.

Digitized by Google

En 1791, au mois de juin, *Samuel de Missy*, l'armateur protestant, équipe un vaisseau, le *Henri-IV*, pour le voyage des Indes. De Missy était un riche négociant. En 1793, il mit à la disposition des officiers municipaux

Jacques-Alexandre Boutet, d'après un pastel du temps.

une somme de 150.000 livres pour pourvoir à la subsistance de la ville. Aussi le *Henri IV* était-il un beau navire. Il était évalué avec sa cargaison à 411.875 livres, 1 sol et 7 deniers. L'assurance en avait été faite à Londres par l'intermédiaire d'un réfugié, *Louis Teissier*, le 6 du mois

Digitized by Google

de juin. Nous allons suivre les instructions originales de de Missy, qui confie ses intérêts à *Jacques-Alexandre Boutet*, ancien capitaine de la Compagnie des Indes.

Alexandre Boutet descendait d'une famille protestante de Saint-Martin de Ré. Les Boutet étaient marins ou magistrats et habitaient à la fois Saint-Martin et La Rochelle. Le 3 mai 1593, *Mathurin Boutet* et *Catherine Bouchard* font baptiser leur fille *Marie* dans le temple de La Rochelle. C'est la seule mention que nous avons relevée dans la *France Protestante* touchant les Boutet, mais leur conversion au protestantisme devait remonter plus haut. Notre héros était syndic de Saint-Martin, puis il paraît avoir rempli un moment les fonctions de conseiller au Présidial de La Rochelle (1). Plus tard il fut commissaire chargé de travailler au cahier général de la Sénéchaussée et membre de l'administration du district. Il fut élu aussi député du tiers (2), et député suppléant aux Etats Généraux.

Il était fils de *Pierre-Alexandre* et de *Marguerite Michaud*. Cette dernière, fille de *René Michaud*, fils lui même de *Charles*, sieur de *Beaulieu*, chirurgien de La Rochelle était de famille vendéenne. Le mariage avait été célébré dans « la maison des champs de Villars », (Com. de *Sainte-Cécile*, Vendée). C'était à cette même famille, dont un membre avait été notaire royal au milieu du XVIIIe siècle à La Rochelle, qu'appartenait aussi la propriété de *Belair* (Com. de *Mouchamps*, Vendée,) où en 1683, *Delmart*, l'instituteur protestant, ou régent, comme on disait alors, persécuté par les dragons d'Asfeld, avait trouvé un refuge.

Au cours du XVIIIe siècle un autre membre de la famille, *Jacques Boutet*, avait été Président, pour les finances, au Présidial et Sénéchaussée de La Rochelle et Conseiller du roi. Les Boutet étaient alliés, à la famille *Giraudeau*, protestante aussi, dont l'un des membres, *Jacques-Elie*,

(1) Journal de Jean Perry, p. 33, d'ap., Arcère, II, 540.

(2) Pour faire des propositions ou motions au clergé ou à la noblesse, avec les deux autres protestants J. *Perry* et *de Missy*, et six autres députés.

Digitized by Google

Marie Catherine de Chézeault et son fils, première femme de Jacques-Alexandre Boutet.

Digitized by Google

avait succédé à son beau-père *Jacques Admirault* à la direction de la Compagnie des Indes.

Boutet avait épousé en premières noces, le 5 août 1765, *Marie-Catherine de Chaizeault*, la sœur du Girondin, également protestante et originaire de l'île de Ré.

En 1791, Boutet n'exerçait plus sa profession de marin Sa femme était morte et il vivait retiré avec son fils à La Rochelle, dans sa maison de la rue des Saintes-Claires. C'est peut-être ce qui le poussa à reprendre l'habit bleu de roi et le chapeau de feutre noir des marins de La Rochelle pour entreprendre un nouveau voyage, voyage d'affaires, où il n'exerçait plus le commandement effectif. Voici en quels termes de Missy lui confie le *Henri-IV* :

« Je vais, mon ami, vous tracer mes idées pour l'exécution du voyage que vous allez entreprendre sur mon navire le *Henri-IV*, capitaine Jonathan Webb; vous y ferez ensuite tels changements que vous jugerez convenables à mes intérêts, ma confiance en vous étant sans bornes, et votre amitié en moi un sûr garant que vous ferez tous vos efforts pour assurer le succès de l'opération que je mets à votre consignation. »

L'expédition qui avait pour but l'île de France et la côte du Malabar, était assez délicate. De Missy dit plus loin :

« Si vous étiez à portée de voix sans perdre beaucoup de temps de Tipoo-Saïb, vous pourriez lui proposer votre cargaison et votre argent contre un chargement de poivre ; mais je m'en rapporte à votre sagesse, tant sur la confiance à avoir en ce prince que sur les mesures à prendre pour qu'une semblable démarche ne portât pas ombrage aux Anglais. Vous devez en agir avec circonspection avec eux si vos démarches peuvent porter ombrage à Tipoo-Saïb, qui paraît être puissant à la côte Malabar. »

On remarquera que le capitaine du *Henri-IV* était de nationalité anglaise. Le culte protestant demeurait interdit sur les vaisseaux de guerre et sur les navires marchands. Les armateurs rochelois, dont les équipages restaient en majorité réformés, tournaient souvent la difficulté en prenant des officiers anglais ou hollandais. Tout ce

Digitized by Google

peuple d'armateurs et de marins tenait à la célébration de son culte, et à La Rochelle même, sous la protection tacite du sénéchal, M. de Sennectère, homme aimable et tolérant, « les mariages, baptêmes et sociétés religieuses ne sont inquiétés en aucune façon. Les protestants s'assembloient dans leurs maisons, ils avoient un ministre mais que tout cela se faisoit sans éclat ». *Perry*, qui était armateur et directeur de la Chambre de Commerce, ainsi que capitaine de la milice bourgeoise que commandait Sennectère, ajoute : « les sociétés sont même plus nombreuses que ci-devant dans cette ville et la mienne a doublé (1) ».

L'article 4 des instructions de de Missy est remarquable :

« Mon intention est, et je tiens beaucoup à ce que vous préfériez le voyage de la côte Malabar à tout autre, cependant si vous jugiez qu'il y eut du risque à donner cette destination au vaisseau, je vous laisse alors le maître d'y en substituer toute autre excepté celle pour la traite des noirs ; aucun avantage, tel qu'il pourroit être ; aucun motif quelconque ne doivent vous engager à faire un semblable commerce. Je verrois avec le plus grand chagrin une pareille spéculation et mon éloignement ou plutôt mon aversion pour cet abominable trafic est tel que j'y préfererois ma ruine. Au reste, vos principes sont d'accord avec les miens et je m'arrête sur ce chapitre. »

Ici encore nos marins et armateurs huguenots furent des pionniers. Il est bon de se rappeler, pour bien peser ces lignes, que la traite était à cette époque le commerce lucratif et facile par excellence. En Angleterre, qui fut le premier pays à émanciper les esclaves de ses colonies, Pitt n'osait pas user de son pouvoir pour abolir la traite, que Georges III avait à cœur de conserver (2). Le

(1) Lettre du 20 février 1768, *Journal*, p. 7, n° 1. Perry entend que l'sasemblée qui se réunissait dans sa maison avait doublé. L'habitude de se réunir ainsi s'est conservée jusqu'à très récemment dans certaines familles de cette contrée.

(2) Lord Brougham disait : « La cour est décidément opposée à l'abolition. Georges III regarde cette question avec horreur comme sentant l'innovation. » — V. dans Bancroft, *American revolution*. t. III, 456, les instructions du roi au gouverneur de Virginie sur la traite. — De 1750 à 1790 les navires nantais transportaient chaque année aux Antilles plus de dix mille esclaves.

Digitized by Google

commerce d'un grand port oisin, de Nantes, qui était alors à son apogée, tirait en partie sa prospérité de cette source impure, le commerce du « bois d'ébène ». Dans une étude d'Emile Souvestre sur Nantes, publiée en 1837, on peut assister à la curieuse conversation qu'il eut avec deux armateurs nantais qui faisaient encore la traite bien qu'elle fût prohibée depuis 1815 et qui se désolaient ingénument de ce que les croisières anglaises saisissaient leurs négriers. Capefigue, reprenant l'accusation de lancée par Mézeray au XVIIe siècle, accuse les Rochelois piraterie « de ne pas respecter toujours les pavillons amis », maisse garde bien de souffler mot de la traite des noirs (1).

Le *Henri-IV* mit à la voile à la fin de mai 1791. Son subrécargue, outre les instructions dont nous venons de donner des extraits, emportait de nombreuses lettres de recommandation. Il emportait aussi des commissions pour divers Rochelois, évidemment des réfugiés, établis aux Indes. Il y avait deux paquets pour M. *Fortier*, à Poonah, dans l'Oude; il y en avait d'autres pour les Indes Néerlandaises, surtout pour Surate et Achim.

Il fit escale à l'île de France, puis il cingla vers les côtes des Indes anglaises, où la cargaison fut vendue. Le bénéfice, 110 livres par tonneau fret compris, était payable à Paris, pour avoir le bénéfice du change sur Londres (2).

On n'importait plus les drogueries et toileries des Indes, qui avaient contribué à la prospérité passée de La Rochelle, « ces articles rendant en général très mal et sont d'une longue défaite en France ». Le but du voyage du *Henri-IV* n'était pas, du reste, purement commercial.

(1) Mézeray, *Hist. de France*, III, 426. — Capefigue, *Richelieu*, I, 332. — L'Anglais Buckle a repris de nos jours cette accusation : « les protestants, dit-il, qui s'y était enrichis (à La Rochelle) en partie par leur propre industrie, en partie en se faisant pirates. » t. II, 263.

(2) Le mode de payement habituel à La Rochelle était « de l'argent à la grosse à 1 1/2 0/0 par mois. » — Le change sur Londres donnait 25 deniers sur un écu.

Digitized by Google

Le subrécargue Boutet, arrivé à Cochin, devait prendre 100.000 cauris des Maldives, plus estimées que celles d'Anjouan et remplir toute la capacité du navire de poivre; mais il devait « surtout recueillir des mémoires circonstanciés sur le commerce des divers pays qu'il allait fréquenter », et dans ce but il avait pleins pouvoirs pour contracter un emprunt aux Indes, remonter à Madras et au besoin jusqu'en Chine.

Boutet revint en France par les détroits, c'est-à-dire par le chemin qu'il avait déjà suivi. Il aurait pu charger à Bombay, où il noua des relations avec M. Light, le gouverneur, des balles de coton pour Lorient. Le cours du fret était de 50 à 55 roupies par balle. Il aima mieux prendre du poivre à Batavia.

La navigation des détroits était alors périlleuse. Ces parages étaient infestés de pirates malais. « Il faut se tenir sur ses gardes, dit-il, que les armes et les canons soient toujours chargés et faire doubles quarts dans la nuit. » A Batavia, le chargement qui se faisait par allèges, était « horriblement coûteux et prenait un temps infini » (1). Boutet ne put probablement pas faire une opération curieuse que lui recommandait de Missy : « Si vous n'appréhendez aucune espèce de danger à vous défaire des canons du navire avant de quitter la côte Malabar, vous pouvez les vendre. » A qui? A Tipoo Saib? Aux Anglais? Nous ne savons.

Il serait trop long de suivre le *Henri-IV* dans ses nombreuses pérégrinations. Il fit escale à Calicut, à Mahé, Talichery, Mangalore, et s'arrêta devant Pondichery. Vers la fin de septembre 1792, sa mission terminée, il jetait l'ancre dans la rivière de Lorient (2).

(1) Le commerce du poivre était aux mains de la Compagnie des Indes Néerlandaises. Il se vendait à Batavia de 12 à 15 piastres le pic de 240 livres de France, payable en piastres ou en lettres de crédit sur Madras. Les seuls droits étaient les droits d'ancrage, très minimes, mais il fallait traiter pour avoir les vivres frais pour le retour, les Malais des deux rives ne pouvant vendre leurs denrées qu'au gouvernement.

(2) Voici les noms des correspondants visités par Boutet pour de Missy : *David Scott et C°*, à Bombay; *Brown et Dinner*, à Mahé; *Frissour*, à Surate; *Ruault*, un réfugié rochelois, à Achim, etc. Il est probable que les temps agi-

Digitized by Google

En 1765, la Compagnie des Indes avait cédé au roi l'île de France, colonie remuante et sans commerce. Deux ans plus tard, en mai 1767, la flûte l' *Outarde*, de la Cie des Indes fut armée à Lorient pour transporter des troupes royales destinées à former la légion de l'île de France. Elle emportait parmi ses passagers, le capitaine *Louis-Marie-Pierre de Mesnard*, chevalier de Saint-Louis et sa femme *Louise-Catherine Bernot de Mouchy*. Le voyage fut long et agité. Presque en vue de la terre, le 22 septembre, Louise de Mesnard donna le jour à un fils, qui devait mourir plus tard lieutenant de la Légion (1). Rentrés en France, le chevalier et sa famille s'expatrièrent aux approches de la Révolution, et abandonnant leur propriété de la *Sicaudière* (Com. de *Saint-Hilaire-du-Bois*, Vendée), vinrent s'établir définitivement à l'île de France en 1791. C'est là, dans leur maison du Port-Louis qu'Alexandre Boutet, lors de la première escale du *Henri-IV*, fit la connaissance de celle qui devait être bientôt sa seconde femme.

C'est au retour, le 22 juin 1792, que fut signé devant Me Durand, notaire à l'île de France, le contrat de mariage de notre subrécargue et de Delle *Marie-Claude Florent de Mesnard*. Il fut béni le même jour à l'église du Port-Louis. Était-ce une conversion? Nous ne le croyons pas.

Pour bien comprendre l'état religieux de nos marins protestants, il faut les replacer en leur temps, dans les circonstances d'alors. Le zèle des convertisseurs avait été particulièrement acharné dans ce milieu tout spécial. Nulle part l'ancienne noblesse et le clergé ne se sont rendus plus odieux. Jusqu'en 1764, les aumôniers, les profes-

tés qui suivirent 1791 ne permirent pas à de Missy, qui devint maire de La Rochelle en 1794, et, sous l'empire, sous-préfet de l'arrondissement, de retirer de la croisière du *Henri-IV* tous les avantages qu'il en espérait.

(1) Le 29 janvier 1798, au Port-Louis. — Marie de Mesnard était cousine du comte de Mesnard, écuyer de Marie-Caroline, duchesse de Berry, qu'il accompagna dans l'équipée historique et malheureuse que l'on sait. Par sa mère, Louise de Mouchy, elle appartenait à la famille des ducs de Mouchy. Après la mort de M. de Mesnard, sa femme est restée à l'Ile de France. — Par suite de la mort de M. de Mesnard et de son fils, la famille ne fut plus représentée à l'Ile de France que par une fille, Mme Magon de Saint-Elier.

Digitized by Google

seurs de mathématiques et d'hydrographie étaient exclusivement des jésuites. Un homme compétent dit de cette époque : « Nous voyons la pression exercée officiellement sur les officiers et les agents de tout ordre, sur leurs femmes sur leurs enfants, sur les populations maritimes. Nous saisissons de honteux marchandages de consciences. Les missionnaires chargés de convertir les huguenots des côtes reçoivent des instructions du ministre et lui rendent compte (1). » On dragonna la veuve de Duquesne, le seul marin de France qui remportât jamais la victoire en bataille rangée, et on n'épargna pas les marins de La Rochelle. Tous ceux qui restent succombent. Quelques-uns persévèrent dans la foi catholique et sont récompensés; d'autres, et c'est la majorité, font acte extérieur de catholicisme, font bénir leurs mariages, baptiser leurs enfants, puis quand la persécution se fait moins intense, célèbrent leur culte plus ou moins secrètement dans leurs maisons. Un missionnaire, l'abbé Gould, dit que pendant le XVIIIe siècle « de malheureux prêtres qui se disent aumôniers de vaisseaux marient pour de l'argent » à Rochefort, à La Rochelle. Ce qu'il faut admirer c'est la constance de ces familles d'armateurs et de marins qui, malgré tout, à la veille de la Révolution, se retrouvèrent protestants, proclamant ainsi la faillite des convertisseurs et le triomphe de la liberté de conscience.

Nous avons laissé notre héros et sa jeune femme à Lorient, à son retour des Indes. C'était en 1792. La guerre s'allumait partout en Vendée, la guerre atroce où la haine religieuse se mêlait à la haine politique. Peu ont fait cette curieuse remarque que les nobles patriotes étaient alors en Vendée dans la proportion des gentilshommes catholiques au XVIe siècle. Les protestants de toutes les classes y avaient embrassé avec enthousiasme la cause de la Révolution. Longtemps écartés des fonctions publiques, ils apparaissaient alors à la tête des affaires. Nous y trouvons tous les parents de Boutet, au moment même où il rega-

(1) D. Neuville, *Avertissement de l'inventaire des Archives de la Marine*, t. II, 54, 55.

Digitized by Google

gne l'île de Ré pour se réfugier dans la vieille maison familiale de Saint-Martin. Son beau-frère *de Chaizeault* représentait l'île de Ré à la Convention; *de La Douespe*, de Mouchamps, commissaire pour la Convention, fait son rapport sur la prise et le massacre de Montaigu (1); *Loyau*, propriétaire fort riche et très intelligent, qui s'était fait médecin pour soulager les pauvres et que La Réveillère-Lépeaux appelle dans ses *Mémoires* « mon bon ami Loyau » (t. II, 462), de membre du jury de l'instruction publique allait devenir député de la Vendée; tous étaient emportés par la tourmente. Les uns y perdirent leurs enfants et leurs biens, comme de La Douespe; de Chezeault lui, devait y perdre la vie.

Malgré sa retraite à Saint Martin, Boutet fut mêlé aux événements de ces années terribles. Frappé avec toute la Gironde, le 2 juin 1793, son beau-frère *Gustave de Chezeault*, après avoir donné sa démission de député à la Convention, fut arrêté à Rochefort et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville. Négociant à La Flotte, lui aussi cherchait à gagner l'île de Ré. Il écrivit la veille de sa mort, la curieuse et touchante lettre qui suit, à Alexandre Boutet :

Le 1er Nivose de l'an 2 de la République française une et indivisible

G. Dechezeault au citoyen Boutet à Saint-Martin.

Je laisse dans ma pauvre Fany la femme la plus sensible, la meilleure mère. Mais elle a besoin d'un appui, d'un guide pour diriger son inexpérienee dans les affaires.

C'est vous, mon cher parent, que je lui désigne; c'est vous que je prie d'être son ami, son conseiller. C'est son bonheur que je vous confie. C'est la tranquillité de mes derniers momens qui repose sur vous (2).

Adieu,

G. Dechezeault.

(1) A Fontenay-le-Comte, chez Cochon, imprimeur, l'an II de la République une et indivisible.

2) Archives de famille de Mme Grimaux, veuve du chimiste, membre de

Digitized by Google

Alexandre Boutet ne quitta plus l'île de Ré. Il y fit souche de marins comme ses ancêtres et tous, sauf de rares exceptions, dans des temps meilleurs, se retrouvèrent protestants.

LOUIS BASTIDE.

l'Institut, arrière-petite fille d'Alexandre Boutet et de Catherine de Chézeault. — V. sur de Chézeault une notice de E. Chatoney, La Rochelle 1875. Il était d'une vieille famille protestante de La Flotte, et avait trente-quatre ans quand il mourut. Il laissait sa veuve *Fanny Vartable* et deux petites filles *Adèle* et *Fanny*, cette dernière encore nourrisson. Ajoutons que le procès fut révisé. sur les instances de sa veuve et de son frère *Achille de Chézeault*, le 29 germinal, an III. Les instructions originales de Missy ainsi que le portrait de Jacques-Alexandre Boutet, nous ont été communiqués par M. Camille Boutet, son petit-fils.

Digitized by Google

Documents

VALFRANCESQUE

La vallée française ou Valfrancesque s'ouvre dans les contreforts orientaux des Cévennes, le long d'un de ces innombrables gardons qui se réunissent dans la plaine des environs de Nîmes. A la limite des terrains granitiques et schisteux, elle offre avec ses pics déchiquetés, ses altitudes qui dépassent mille mètres, ses sources froides qui coulent sur les ardoises irisées, un « pays aspre et dur », comme disait Théodore de Bèze. Il n'est pas étonnant que cette région, habitée par des montagnards frustes et sincères, dépourvue de communications et éloignée de tout centre important, ait été rapidement un pays où la Réforme s'implanta, et d'où elle ne put que malaisément être chassée.

Dans le haut de la vallée, voilà Sainte-Croix où au XVIIe siècle dominent les Graverol et les d'Arnal de La Devèze qui, quoique protestants, verront leur château brûlé par les Camisards, puis voilà Gabriac, où dominent les Cadoëne dont certaines branches ont fourni des chefs aux armées huguenotes : voici La Méjanelle qui appartient aux Dondon, vieille race dont était un des gendarmes de Lacassagne, du temps de Rohan; Soleirol qui appartient aux Sabatier sieurs du Ver, et enfin Saint-Étienne de Valfrancesque, la capitale de la vallée et la ville la plus rapprochée de la civilisation.

Une première dragonnade envahit le pays, jusque-là indemne de toute secousse militaire. Entre le 1er janvier 1683 et le 10 octobre 1688, c'est-à-dire sur une période de

Digitized by Google

près de six ans, le nombre des protestants qui firent abjuration ne s'éleva qu'à six. Leurs noms sont les suivants :

Léonard et Jean Dardailhon, Pierre Théron, Claude Figuière, Annibal Valmalette, noble Antoine de Vignolles Sr de la Bastide. A part ces deux derniers, qui paient 10 livres d'allivrement, les autres ne paient qu'une livre, ou moins. Figuière par exemple, n'était taxé qu'à six sols 11 deniers. Ceci prouve que la pression des dragonnades

Aigladines (premier synode huguenot des Cévennes), à deux kilomètres de la Valfrancesque.

n'avait pas frappé uniquement sur les classes supérieures de la société, et, par ailleurs, n'avait pas eu raison de l'attachement héréditaire des habitants de la Vallée française à la foi huguenote.

Un compoix du 8 octobre 1688 prouve qu'à l'imitation de leur seigneur, noble Jacques de Raymond, les habitants de Saint-Étienne avaient gardé intact l'héritage de leurs pères. Ce document montre qu'à part un seul, nommé Alleyrac, qui avait acquis, en avril 1688, les biens de Françoise Arminguier, il n'y avait aucun ancien catholique dans le territoire de Saint-Étienne. Inutile d'ajouter, d'ailleurs, que grâce à l'intervention de l'intendant et aux édits draconiens de Louis XIV, cet Alleyrac

Digitized by Google

figure, dès cette époque, comme l'un des consuls du lieu.

Il paraît difficile, encore que ce fût intéressant pour les nombreux protestants actuels qui descendent des familles citées, de mentionner « in extenso » les noms figurant dans ce compoix. Nous ne donnerons donc que ceux qui nous paraissent d'un intérêt suffisant, en négligeant d'ailleurs les sommes allant de 23 livres à 10 deniers qu'ils paient pour les biens qu'ils possèdent.

Noble Jacques de Raymond, sieur de Saint-Étienne.
Jacques et Antoine Arnal.
Jacques et Pierredon, sieur de Falguière, pour leur métairie du Mazel.
Pierre Rovière, sieur de Nogaret.
Pierre Garimond de Valmalle.
Jean Sabatier.
Jacques Sabatier, sieur d'Arbousse.
Hoirs de Pierre Sabatier.
Étienne Sollier.
Jacques Hours.
Pierre Bourdarié.
Isaac du Plan, sieur de Leiris.
Noble Jean-Baptiste Guin, sieur de la Roche.
Hoirs de Pierre Calmels de Place.
Hoirs de Claude Valmallette.
Paul Marion, sieur de la Pouze.
Jean Pauc, praticien.
Jacob Pauc, hoir d'Esther Pauc.
Annibal Pauc, sieur de Gasques.
Jacob Pauc, sieur du Mégran.
Hoirs de Paul Pauc.
Pierre Pauc, sieur d'Aupias.
Jacques Verdeilhan, sieur de Fourines.
Hoirs de Pierre Verdeilhan, de Tounas.
Hoirs de Pierre Teissier, notaire.
Dame Marguerite de Plantevid.
Hoirs d'Isaac Figuier du Vert.
Pierre Juvin, apothicaire.
Charles Gout, sieur de Dondon.
Pierrre de Paradès, sieur de Corbières.
Hoirs de Pierre de Paradès, docteur.
Hoirs du sieur Luc Valmallette.
Jean de Cabiron, sieur de Solperrière (les Cabiron eurent, au

Digitized by Google

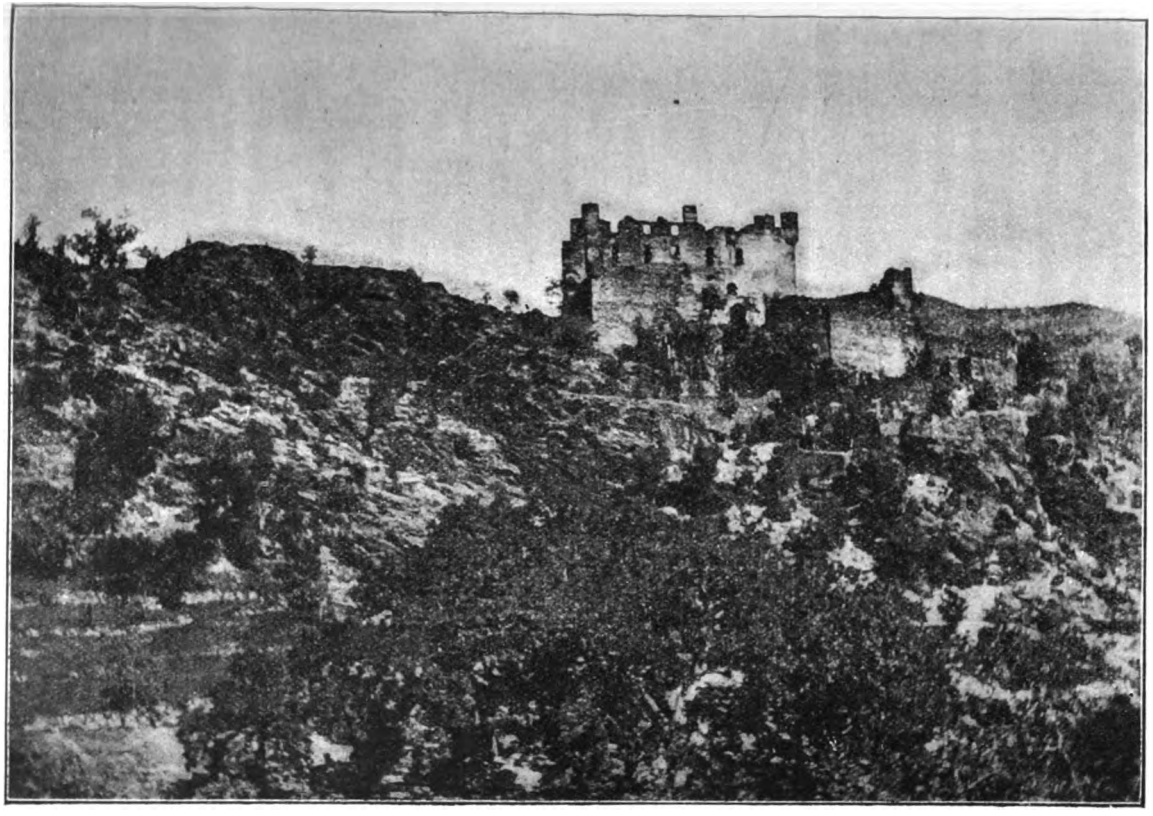

Moissac en Valfrancesque.

Digitized by Google

début du XVIIIe siècle, la seigneurie de Saint-Étienne de Valfrancesque). .

Antoine Gervais.
M. Léon Valmallette.
Sieur Antoine Malplach.
Sire François Masbernard.
Sieur Luc Masbernard, docteur.
Hoirs de demoiselle Loïse de Planque.
François Figuière, gantier.
Pierre Deleuze, de Saint-Privat.

Leiris.

François Gervais.
Hoirs de David Farel, de Gastuel.
Hoirs de Mestre Pierre Tessier, notaire.

Andajac.

Pierre Larguier.
Pierre Farel.
Jacques et Isaac Bourrit.
Monsieur d'Arbousse, de Salgas.

Le Masbernat.

Monsieur David Verdeilhan.
Jacques Benoît, de Négazas.
Jean Benoît, de Fouleyrou.
Jacques Pieyre.

Le Felgoux.

Hoirs de Jean Fabre, sieur du Felgoux.
Jacques Canonges.

Le Mas Almaric.

Jean, Blaise, et Pierre Majofre.
Étienne Majoffre Bernadol
Étienne Majoffre Bayle.
Hoirs de Jacques Possel.
Jacques Portal.
Hoirs de Jacques Auriol.
Jean Julhan.

Cabane Magre.

François Sabatier, sieur du Vert.
Léonard et Jean, de Cabane Magre.
François Bedos.
Jacques Larguier.

Digitized by Google

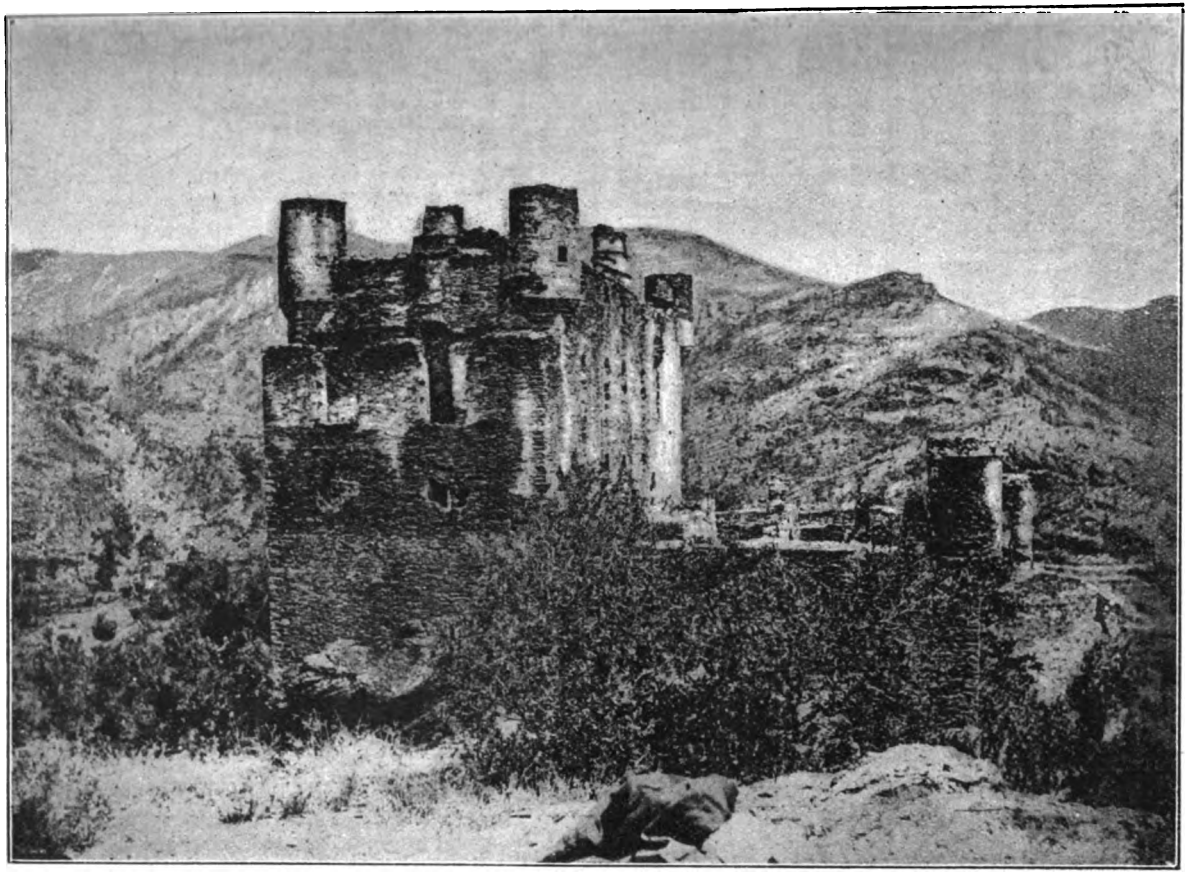

Vue du chateau de Moissac en Valfrancesque.

Digitized by Google

Le Rancquet.

Antoine Canonge, sieur du Ranc.
Hoirs de Jean Pélissier.
Hoirs de David Laporte.

Expinassou.

Sieur Pierre Bonnal.
Jean Artigue.
Charles Valmallette.
Jean Gervais de Campblanc.
Noble Jean-Baptiste Guin, sieur de la Roche.
Antoine Vivan.
Jacques Metge.

Serres.

Sieur Théodore Imbert.
Jean Gervais du Crenal.
Hoirs de Guillaume Gervais.
Jacques Gervais.
Hoirs d'Elie, Barthélemy, Jacques et Pierre Pierredon.
Pierre Espagnac, de la Fregère.

Anelac.

Pierre Espagnac, de l'Art del Puech.
Jean Gervais de la Peyre.
Hoirs de Jean Dumas de la Coupéze.

Droubies.

Jean Chantagrel de la Clède.
Pierre Laffon.
Simon Morel.
Sieur Pierre Fauc.

Campredon.

Sieur Antoine Masbernat.
Simon de Cabiron, sieur de Curières.

Le Vieil-Castanet.

Sieur Jean Castanet, du Mondonet.

Peret.

Jacques Lauze, sieur de Peret.
Claude Lauze, sieur de Fabrègues.

Marouls.

Théodore Gervais, sieur de Marouls.

Digitized by Google

Cabrespy.

Nicolas Sabatier, sieur de Solairol, et son frère Jacques.

Les estrangers d'Arbousse.

Jean Soubeyran, de Bannières.
Jean Bordarié, de Bannières.
Jacques Tourtoulon, sieur de Bannières.
Jean Manence, d'Auduge, pour les Loubières et Pousadou.

Tonnas.

Sieur Jean-Jacques Méjanelles.
Guillaume Planque.

La Liquière.

Sieur Jean Corbier, du Castandel.
David Sériés de l'Aglaisolle.
Antoine Treille, sieur de la Boissonade.
Jean Bruc, de Nougaret.

Le Mase-Delpit.

Sieur Jean Fournier, marchand d'Alais.
Charles de Calvet, sieur des Ayres.
Léon Valmallette.
Etienne et Jean Péladan de Saint-Privat.

Signé : Leuze, consul.
Castanet, greffier.
Alleyrac, consul.

le 8 oct. 1688.

Digitized by Google

Mélanges

A PROPOS D'UNE DÉCORATION

On remarque, dans le vitrail de la façade nord du temple de l'Oratoire, une grande croix de la Légion d'honneur suspendue à un ruban bleu. Elle fut, sans doute, placée en souvenir de la distinction accordée aux trois pasteurs de Paris lors de la création de la Légion d'honneur.

Mais pourquoi le ruban attaché à cette croix est-il bleu? Je me suis adressé à l'éminent président de section au Conseil d'État, M. Dislère, membre du conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur dans le désir d'avoir une réponse. Très intéressé, il a bien voulu faire des recherches, qui, si elles n'ont pas été décisives pour expliquer cette particularité, ont du moins amené la découverte de plusieurs documents d'un sérieux intérêt. M. Dislère a examiné, en effet, aux Archives de la Légion d'honneur, les dossiers des pasteurs Rabaut-Pommier, Mestrezat et Marron, et je dois à son amabilité la communication de plusieurs pièces d'une valeur d'autant plus grande, qu'elles donnent les renseignements les plus précis sur la carrière de Rabaut-Pommier et de Rabaut-Dupuis qui ont établi eux-mêmes leur *curriculum vitæ*. Ils durent, en effet, adresser une demande d'être admis dans l'Ordre et la justifier par des états de service. Pour éviter des refus, le grand conseil de la Légion d'honneur, sur l'ordre de Napoléon, écrivait aux personnes qu'il se proposait de décorer en les invitant à lui adresser leur demande. En réalité c'était le conseil qui faisait les propositions et, si un refus se

Digitized by Google

produisait, c'était à lui et non à l'empereur qu'il s'adressait. Voici les pièces qui concernent Rabaut-Pommier.

1° Lettre adressée à M. de Lacépède, grand chancelier de la Légion d'honneur.

Paris, 18 Floréal, an XII.

Citoyen grand Chancelier,

J'ai l'honneur de vous adresser la demande que je fais au grand conseil de la Légion d'honneur d'en être un des membres et j'ai l'avantage précieux de transmettre cette demande sous vos auspices. Ce que j'ai fait pour la Révolution me paraît la justifier.

Jacques Antoine Rabaut, pasteur de l'Église consistoriale réformée de la Seine, rue Neuve Saint-Roch, n° 32.

2° Justification de cette demande.

Au grand Conseil de la Légion d'honneur,

Le soussigné vous demande d'être membre de la Légion d'honneur et joint à l'appui les fonctions qu'il a remplies pendant la Révolution. Années 1791 et 1792. Membre de la commission chargée d'organiser la commune de Montpellier et capitaine dans la garde nationale. Années 1, 2, 3. Électeur dans le département du Gard, Député à la Convention nationale et l'un de ses secrétaires. Membres de divers de ses comités, et, en particulier, à la fin de l'an III membre de celui du Salut public (1); arrêté avec son frère Rabaut Saint-Étienne, l'une des honorables victimes de la Révolution, et incarcéré, pendant environ un an, comme l'un des 75 (2).

4, 5, 6. Membre du Conseil des Anciens et l'un de ses secrétaires.

7 et 8. Vérificateur à la comptabilité.

8, 9, 10. Sous-préfet au Vigan, arrondissement du Gard.

11 et 12. Pasteur de l'Église consistoriale réformée du Département de la Seine. Il a perdu, par la Révolution, une partie de sa fortune, il est frère de Rabaut jeune, législateur et membre de la Légion d'honneur.

A cette pièce se trouvait joint son acte de naissance,

(1) Il fut nommé le 15 Floréal.

(2) Allusion au décret du 3 octobre 1793 qui ordonna l'arrestation de 75 conventionnels qui avaient signé des protestations contre la journée du 2 juin.

Digitized by Google

extrait des registres des actes de l'État-civil de la ville de Nîmes, Gard.

Le troisième novembre mil sept cent quarante-quatre, j'ai administré le sacrement du baptême à mon fils Jacques Antoine que j'ai eu de mon épouse, Magdeleine Gaidan, est né le vingt-quatre octobre précédent. Les parrains sont Sieurs Antoine Court et Jacques Dussière, ministres du Saint Évangile, et sa marraine demoiselle Jeanne Aulet. Fait aujourd'hui le vingtième mars mil sept cent quarante-cinq.

PAUL RABAUT, pasteur.

Pour expédition conforme, délivrée le 21 octobre 1818.

Pour le maire de la ville de Nîmes, signé : COIRAUD.

Cet acte fut déposé pour minute en l'étude de Me Denis Le Pelletier, notaire à Paris.

Dans le dossier du pasteur Marron, ne se trouve qu'une seule pièce relative à l'ordonnance, en faveur de sa veuve, de son traitement de légionnaire. On sait que Marron mourut à Paris, le 31 juillet 1832.

Une notice intéressante est consacrée au pasteur Mestrezat, en voici le texte :

« Jean Frédéric Mestrezat, ministre du Saint Évangile et l'un des pasteurs de l'Eglise réformée consistoriale du Département de la Seine, séant à Paris, membre de la Légion d'honneur, naquit à Genève, le 2 juin 1760, d'une famille qui, depuis plus de deux siècles, occupait les places les plus distinguées dans la magistrature et qui a également fourni à l'Église et à l'Académie de Genève des hommes de premier mérite, au nombre desquels il suffira de nommer Jean Mestrezat à qui M. Senebier a donné un article intéressant dans son *Histoire Littéraire de Genève*, t. II, p. 139-142.

Sa mère était Hollandaise du nom de Six, non moins illustre dans les annales de Hollande. Son éducation fut dirigée par Jacob Vernet. Il se maria le 15 août 1792 avec Mlle Aubert, d'une bonne famille de Genève alors fixée à Zurich. Aux troubles de Genève en 1794 M. Mestrezat se réfugia à Zurich, puis au mois de mars 1796, il fut nommé pasteur de l'Église française de Bâle.

En 1803 le Consistoire de Paris l'appela et ce choix fut confirmé par l'empereur. Le monarque lui donna une marque d'approbation plus flatteuse encore en lui accordant ainsi qu'à ses deux collègues MM. Marron et Rabaud-Pommier, la décoration de la Légion d'honneur à la naissance même de cette mémorable in

Digitized by Google

tution, et en l'agrégeant peu après au nombre des présidents de consistoire qui furent appelés à son sacre.

M. Mestrezat succomba à une maladie de cinq jours le 8 mai 1807. Sa commémoration funèbre faite dans le temple de la rue Saint-Thomas du Louvre, le jour même de son inhumation par M. Rabaud-Pommier et le discours que prononça sur sa tombe devant le plus nombreux et le plus honorable cortège, M. Marron président du consistoire firent couler les larmes les plus justes et les plus abondantes.

Un détachement de la garnison de Paris, requis par S. E. le grand chancelier de la Légion d'honneur, accompagna le cercueil et rendit au défunt, dans le cimetière de Montmartre, où il fut déposé, les honneurs usités. Le corps a été depuis exhumé du cimetière de Montmartre et transporté à celui de l'Est dans un modeste mausolée, l'amitié lui a consacré un légitime hommage ».

Le consistoire de l'Eglise réformée de Paris lui avait fait élever en effet, un tombeau. Les quatre côtés furent couverts de marbre noir et sur l'un d'eux se lit l'inscription suivante :

FRED. MESTREZAT
Ecclesiæ Genev. alumnus
Basil. pastor dilectus
Paris, Spes et decus
Doctrinâ, eloquio, morum amœnitate
conspicuus
Uxori, Liberis, amicis ante diem ereptus
Obüt
Die VIII maii, an MDCCCVII
anno ætatis XLVII
Fide jam resurgens
HIC JACET.

L'*Almanach des Protestants* de 1809, raconte que Madame Cottin, l'auteur de *Claire d'Albe* et de *Malvina*, romans dont le succès fut si grand, liée d'une étroite amitié avec le pasteur Mestrezat, « peu satisfaite de l'emplacement où les restes de son ami avaient été déposés au cimetière de Montmartre, alla choisir elle-même, à la maison La Chaise celui où ils se trouvent aujourd'hui et qu'alors elle se chargea de tous les soins qu'exigeait la translation de cette chère dépouille, à laquelle elle ne

Digitized by Google

pensait peut-être pas que la sienne serait réunie trois mois après. »

En poursuivant ses recherches M. Dislère a trouvé plusieurs documents concernant Rabaut-Dupuy, le plus jeune des fils de Paul Rabaut, qui fut aussi membre de la Légion d'honneur dès la fondation de l'Ordre. Les renseignements qu'ils renferment seront précieux, comme on le verra, pour la biographie de cet homme remarquable. Nous transcrivons ces documents dans leur ordre de date.

Paris, 1er Vendémiaire an XII.

Lettre au citoyen Lacépède, Grand chancelier,

« J'ai l'honneur de vous adresser ma réclamation au Grand-Conseil de la Légion d'honneur. J'aspire d'être membre de ce corps respectable. Je vous prie de mettre ma demande sous les yeux du Grand-Conseil, il décidera dans sa justice s'il peut m'accorder l'objet de mon ambition. Quelle que soit sa décision je serai toujours dévoué au gouvernement. »

Le 4 brumaire an XII il écrivait au citoyen Lebrun, consul de la République, pour lui demander son appui demander son appui et en même temps lui remettait l'état de ses services.

Pierre-Antoine Rabaut est né à Nîmes le 29 janvier 1746, il est le frère de l'infortuné Rabaut Saint-Etienne et de Rabaut-Pommier l'un des 75.

En 1788 et 1789. Il a été membre des assemblées électorales de la sénéchaussée de Nîmes.

1790. Premier capitaine d'une compagnie de la Garde nationale, lors de sa formation; envoyé comme capitaine à la Fédération du 14 Juillet, membre de l'Assemblée électorale.

1791. Élu juge de paix et électeur.

1792. Juge de paix, électeur et administrateur de district.

1793. Député à Paris pour parler à la barre de la Convention contre la faction de Robespierre; élu en juin 1793 par les sections, procureur syndic de District; destitué des fonctions de juge de paix par Rovere et Poultier en septembre 1793; mis hors la loi et sur la liste des émigrés comme fédéraliste; fugitif ou en prison pendant quinze mois jusqu'en pluviôse an III.

An III. Nommé membre de l'Administration centrale.

Digitized by Google

An IV. Électeur et commissaire de Directoire exécutif près l'administrateur central.

An V. Élu membre du Conseil des Anciens.

Années VI, VII, VIII. Membre du Conseil des Anciens jusqu'au 18 brumaire.

Frimaire an VIII. Délégué des consuls dans la 10e division militaire.

Nivôse an VIII. Élu membre du Corps législatif.

Floréal an X. Président du Corps Législatif, ayant en cette qualité prononcé le décret de l'organisation de la Légion d'honneur ».

Dans la demande qu'il adressait au Grand Conseil, en rappelant ses états de service il ajoutait : « Dans l'exercice de ces importantes fonctions, j'ai toujours eu présent à ma pensée que j'étais le frère de Rabaut-Saint-Etienne, l'un des respectables martyrs de la Liberté et de Rabaud-Pommier l'un des 75. Mes malheurs et ceux de ma famille ne m'ont point découragé et je serai jusqu'à la mort dévoué à mon pays et aux membres du gouvernement. »

A la même époque, Rabaut-Dupuy écrivait, le 4 Brumaire an XII, au Premier Consul qu'il connaissait personnellement :

« Vous jugerez, citoyen Premier Consul, s'il est convenable que celui qui comme président du Corps législatif prononça le 30 floréal an X, le décret de l'organisation de la Légion d'honneur en soit membre. »

Il fut, en effet, nommé membre de la Légion d'honneur le 26 novembre 1803.

Quelques années plus tard, à la fin de mars 1807, il adressait une pétition à l'empereur.

« Rabaut le jeune, disait-il, a vu s'évanouir l'espoir d'être réélu par le Sénat, membre du Corps législatif, serait-il condamné à passer dans une obscure oisiveté les restes d'une vie qu'il brûle de vous consacrer tout entière. Il sollicite la préfecture de la Creuse ou de la Loire, une place d'administrateur de la Caisse d'amortissement, il sollicite enfin, le grade d'officier de la Légion d'honneur, dont le traitement fournirait, au

Digitized by Google

moins, à ses premers besoins et à ceux de son épouse. »

Cette même demande, il l'adressait au Grand Chancelier : « Je puis être utile, écrivait-il, dans le conseil d'administration d'une cohorte, ou comme chancelier, ou comme trésorier, ayant été longtemps administrateur avant d'être au Corps législatif. »

Il est triste de penser que celui qui s'était dévoué. avec un zèle admirable aux intérêts des Églises protestantes était aux prises avec la misère. Une pétition de son frère à l'empereur nous révèle cette douloureuse infortune. Elle est du 5 août 1807.

« Mon frère, a obtenu des bontés de Votre Majesté une place de conseiller de préfecture à Montpellier et il l'a acceptée avec reconnaissance. Retenu chez lui par une grave indisposition, il m'a chargé de faire parvenir à Votre Majesté, avec l'expression de sa gratitude, ses très humbles demandes. Sire, les émoluments de la place que Votre Majesté a daigné lui accorder qui sont de quinze cents francs ne peuvent suffire à l'entretien d'un homme marié qui a perdu, par la Révolution, état et fortune. Le grade d'officier de la Légion d'honneur qu'il a réclamé auprès de Votre Majesté suppléera à l'insuffisance de sa place.

« Cette faveur ou toute autre que Votre Majesté daignerait lui accorder serait justifiée par les fonctions administratives qu'il a remplies pendant quinze ans, par la présidence du Corps Législatif qu'il a eu l'honneur d'exercer, par la confiance que Votre Majesté lui accorda, au 18 brumaire, en le nommant délégué des consuls à Toulouse. Enfin, Sire, il est légionnaire, il est depuis longtemps devoué, ainsi que moi, à votre personne sacrée et nous désirons l'un et l'autre de consacrer notre vie entière à votre service. »

L'année suivante Rabaut-Dupuy mourait victime de son dévouement, sauvant un enfant qui allait être écrasé par un cheval emporté.

Tels sont les intéressants documents consacrés aux Archives de la Légion d'honneur dont la connaissance est due à la bienveillance de M. Dislère que je ne saurai assez remercier.

Il me sera permis de revenir sur l'incident qui a provoqué ces recherches et de poser à nouveau la question relative au ruban bleu, auquel est suspendue la croix

Digitized by Google

du vitrail de l'Oratoire? On trouve dans le livre du Rev. Cobbin, *An historical view of the Reformed Church of France* (London 1816, p. 104), cette curieuse information : « M. Marron, le président des trois églises consistoriales de Paris fut aussi décoré avec *Le cordon bleu* (en français dans le texte) et la croix d'or, comme un commandant de la Légion d'honneur et reçut une pension de 100 livres par an, qui s'ajouta à 300 livres, salaire annuel alloué à chaque président protestant. » Il est inutile de relever les erreurs relatives aux trois églises consistoriales de Paris, comme au traitement des présidents de consistoire, mais on peut retenir cette indication de *cordon bleu*.

On sait que Louis XV créa, le 10 mars 1759, l'institution du Mérite militaire, en faveur des officiers protestants, nés dans les pays où la religion protestante est établie, employés dans les régiments étrangers au service de la France, car l'Ordre de Saint-Louis était réservé aux seuls officiers catholiques. Les chevaliers la portaient suspendue à un ruban bleu foncé (1).

Est-ce en souvenir de cette décoration exclusivement protestante que le ruban bleu apparaît dans la vitrail de l'Oratoire? *Adhuc sub judice lis est.*

FRANK PUAUX.

UN NOUVEAU MÉREAU SAINTONGEAIS

Au cours d'un séjour en Saintonge, pendant les vacances dernières, j'ai eu la bonne fortune de rencontrer dans une vieille famille protestante amie, de Coze, un méreau inédit.

Ce méreau est précisément celui de l'église de Coze et que personne jusqu'ici n'avait encore jamais rencontré.

(1) Voir *Bulletin*, 1874. L'Institution du Mérite militaire, p. 571.

Digitized by Google

En voici la description et le dessin :

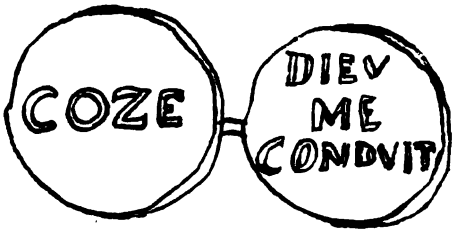

Avers : Dans le champ, au centre, en capitales :

COZE

Revers : En trois lignes dans le champ, en capitales.

DIEV
ME
CONDVIT.

Métal : mélange de plomb et étain
Diamètre : 0, 028
Poids : 15 grammes

Ce nouveau méreau a été pour moi une double révélation, bien que depuis bien des années je me sois occupé activement de cette question : D'abord son existence inconnue, puis son type.

Il paraîtrait, en effet, démontré qu'il y a eu en Saintonge deux groupes différents de méreaux, le type du berger, très répandu, spécial aux Églises de la presqu'île d'Arvert, de Royan à La Tremblade, puis ceux moins connus, presque par unités, de Jonzac, Gemozac, enfin Coze qui ont entre eux une très proche parenté : le nom seul de l'Église à l'avers et un passage biblique au revers. Celui de Gemozac, bien que semblable à ces derniers quant à l'avers, reproduit cependant au revers le type Trembladais, mais renversé et d'un dessin plus grossier.

Il serait intéressant aujourd'hui de faire de sérieuses recherches à Pons, Montendre, pour essayer de retrouver les méreaux de ces Églises voisines, faisant partie jadis d'un même groupement ecclésiatisque, lesquels, bien qu'encore introuvés, ont dû certainement exister.

TH. MAILLARD.

Digitized by Google

AVANT ET APRÈS LA RÉVOCATION DE L'EDIT DE NANTES

Chronique des événements relatifs au Protestantisme de 1682 à 1687 (1)

A Paris, le 8e Décembre 1685.

... Le Pape, doit envoïer icy un Nonce extraordinaire au sujet de la révocation de l'Edit de Nantes. Lorsque le Nonce donna le Bref au Roy de la part de S. S. il y eût un seigneur de la cour qui dit que cela valoit bien la peine que le Pape envoïast un Légat (1).

Le Duc d'Estrées, nôtre Ambassadeur à Rome, doit faire faire dans l'Eglise de Saint-Louis un panérygique en latin a-fin que toutes les nations le puissent entendre. C'est au sujet des catholiques pacifiques qui se font en France. L'on assure mesme que le Pape veut faire ériger une statue à la gloire du roy pour un monument éternel à la mémoire de S. M.

... Le prince d'Orange exagère le plus qu'il peut les conversions qui se font en France dans la créance d'en tirer un grand avantage.

La Gazette parle si amplement des affaires d'Angleterre qu'il seroit inutile d'en dire davantage. Ceux qui sont dans les interests du Roy dans la Chambre basse, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour faire réussir les choses suivant les intentions de S. M. B. particulièrement à l'égard du Test, à quoy l'on veut obliger les officiers catholiques qui sont dans les troupes. Milord Preston, membre de la Chambre basse, qui n'est mylord que d'Escosse, y a très bien servi le Roy, mais les choses ne réusissent pas selon le désir de S. M. On apprend présentement qu'il a prorogé son parlement jusqu'au mois de février, aimant mieux n'avoir pas du tout ce qu'il souhaite que d'en passer par ce qu'en veut le Parlement. S. M. B. a envoïé dans l'Isle de Garnesey sur les costes de Normandie, un gouverneur et une garnison catholique avec permission d'y faire bâtir une église, et permis aux particuliers d'y avoir des chapelles.

(1) Voy plus haut, p. 264-270.

(2) Il semble évident ici que le nouvelliste, de même que pour le projet de statue à ériger en l'honneur de Louis XIV et en mémoire de la Révocation prend ses désirs pour des faits accomplis. Les nouvelles certaines, qu'il est amené à annoncer supposent moins d'enthousiasme et d'empressement. En tuote hypothèse, la grandeur des résultats espérés devait faire regarder comme mesquines et accordées de mauvaise grâce les faveurs obtenues.

Digitized by Google

Tout Alançon est catholique. L'Intendant fit assembler tous ceux de la Religion afin de sçavoir leurs résolutions et leur apprendre la volonté du Roy. Ils dirent tous qu'ils estoient en résolution de mourir dans la Religion où ils estoient nez. L'Intendant, voïant leur dernière volonté, dit tout haut à un de ses hocquetons qu'il allast donc quérir les cuirassiers. Ce mot les épouvanta si fort qu'il crièrent tous d'une voix qu'ils estoient catholiques. Les églises demeurèrent ouvertes jour et nuit pour les y recevoir. L'Intendant a mandé que dans 4 jours il ne resteroit pas 6 Religionaires.

Le Commissaire de la marine de Cherbourg a esté mis en prison parce qu'il favorisoit l'évasion des Religionaires hors du Royaume.

L'Evêque de Châlons en Champagne, nonobstant son application, faisant peu de fruit aux conversions de son Diocèse, fut inspiré d'assembler toutes les filles de la Religion, et après leur avoir presché, il leur dit pour conclusion que n'aïant plus de Temples ny de ministres, qu'elles seroient obligées de se marier dans les églises, et qu'il ne les recevroit pas à moins qu'elles se fissent catholiques et qu'ainsi elles ne seroient jamais mariées. Ce discours eut tout l'effet qu'il desiroit.

... Il ne sera mis aucunes troupes aux quartiers d'hyver dans la banlieue de Paris; mais l'on croid aussi que l'on fera sortir de cette estendue tous ceux qui resteront de la Religion.

L'abbé Fléchié, nommé à l'Evéché de l'Avaur, doit faire l'oraison funèbre de Mr le Prince de Conty.

A Paris, le 12e Décembre 1685.

... Le Duc d'Estrées fera tenir chapelle dans l'Eglise de Saint-Louis où tout le Sacré Collège doit assister. Il voudroit bien que le Pape y fut, mais il appréhende trop d'altérer sa santé. Cet Ambassadeur fera aussi faire à la Trinité du Mont une grande feste et des feux de joye, le tout en considération des nouveaux catholiques qui se font en France.

... Le Prince d'Orange est présentement fort uny avec la ville d'Amsterdam. C'est l'effet de tout ce qui s'est passé ici au sujet de tous ceux de la Religion. On dit qu'il veut faire un Régiment de tous nos transfuges françois, espérant en faire un corps de grand service.

Le Roy d'Angleterre, voïant que la chambre basse ne vouloit point donner d'argent qu'il n'eut accordé l'addresse qu'elle luy vouloit présenter de casser les catholiques qui sont dans les troupes, et que la chambre accordoit cet argent de mauvaise grace et en des payements fort esloignez, cela l'a obligé de proroger ce parlement. Voyant d'ailleurs que les membres de la chambre basse,

Digitized by Google

dans les caffés et dans les assemblées particulières se fortifioient les uns les autres là dessus, il eut des résolutions de la casser, en dessein, dit-on, de la proroger encore. Si dans le 21e février les choses ne sont sur un autre pied, il leur fera voir qu'il se peut passer de parlement. On ne doute point qu'il ne soit résolu d'avoir la liberté pour les catholiques. Le Duc de Norfort, grand Maréchal du Roïaume, s'est déclaré catholique, aussi bien que Milord Maxfrett et milord Curchil. On en verra encore bientost d'autres... A cause des grands services que Milord Preston a rendu à S. B. M. elle l'a fait trésorier général des guerres, tant par mer que par terre... Dada a eû audience des Reines comme du Roy.

L'on dit que l'on va renouveller une ordonnance donnée par St Louis contre les Albigeois dont ceux de la Religion prétendent estre de la doctrine. Cette ordonnance porte que tous ceux qui mourront sans confession, leurs biens seront confisquez sans que leur enfans puissent en hériter.

... L'on a transféré Castel et des Vallons de la Bastille à Vincennes où ils sont jour et nuit gardez à veue (f° 90 et v°).

A Paris, le 15e Décembre 1685.

... Les dernières lettres de Rome portent que l'on espère qu'il se fera une promotion ces 4 temps, et que Mr le Nonce qui est icy y aura bonnë part. Le pape va envoyer 2 mille escus à l'Empereur pour faire les préparatifs pour la campagne prochaine...

L'Ambassadeur de Pologne part pour s'en retourner; il n'a rien obtenu ici de tout ce qu'il a demandé.

Le Roy d'Angleterre n'a pas eû plus de satisfaction de la Chambre haute que de la basse. Les comtes d'Anglesay et de Dénon avec leur party fronderent toutes les demandes du Roy; ce qui l'obligea de dire en entrant dans la chambre de la Reine que ces B... de chiens avec toute leur meute le vouloient piller, mais que par Dieu!... et n'en dit pas d'avantage. S. M. avoit entendu tout ce qui s'estoit dit dans la Chambre haute.

Un vaisseau Hollandois estant venu à Marseille sous prétexte de traffiquer, mais à dessein d'enlever nos Religionaires, ayant mis à la voile, 200 de ces gens là le joignirent dans des chaloupes; mais aussitost 4 frégates le saisirent et le r'amenèrent à Marseille. Le capitaine et les fugitifs sont en prison. On a aussi arresté 70 autres Religionaires avec des officiers qui favorisoient leur évasion. Le Roy ayant ordonné que tous les officiers de guerre de la Religion qui sont sur les frontières eussent à se retirer à Mets avec des deffenses de des-emparer, cependant plusieurs de ces gens-là aïant pris résolution de sortir de ce Roïaume partirent ensemble pour se servir d'escorte les uns aux autres, aïant avec eux 2 conseillers du Parlement de Mets et quelques

Digitized by Google

femmes; mais ayant esté suivis par le gouverneur de Hombourg, accompagné de quelques gens, il les voulut persuader de retourner : ce que n'ayant pû obtenir, il en falut venir aux mains. Ce gouverneur eut sa jambe de bois cassée d'un coup de pistolet. Une partie de ces gens-là se sont sauvez et les autres ont esté menez dans les prisons de Mets.

Vendredy aprés midy Mr de Segnelay par ordre de S. M. fit assembler dans son Hôtel tous les chefs de famille de ceux de la Religion qui sont encore à Paris, pour leur déclarer de la part du Roy ses dernières intentions et ce qu'ils avoient à craindre de son indignation.

... Sur la remontrance faite par les officiers des Galères, on ne couppera plus le nez aux déserteurs, parce qu'ils deviennent tous punais, et cela infecte la chiourme et tous ceux qui sont sur les Galères.

... Le Père César, Carme deschaussé, qui a tant fait de bruit à Paris, persuadé qu'il y pouvoit venir sous prétexte de la tenue du chapitre provincial, estant à Chalons il apprit que le chapitre avoit élû des supérieurs tous opposez à sa caballe et reçut en mesme temps ordre du Roy de s'en retourner au couvent qu'il a fait bâtir en Lorraine aux despens de ses dévotes de Paris.

... Carrel (*sic*) et des Vallons ont esté interrogez plusieurs fois par M. de la Reinie qui travaille incessamment à l'instruction de cette affaire.

Il y en a encore trois autres arrestez par les ordres de l'Electeur Palatin qui les rendra au Roy quand on les luy demandera.

Le Roy a donné une pension de mille escus à Picon et autant à son fils. (f° 91 et v°)

E. Griselle.

(*A suivre.*)

SÉANCES DU COMITÉ

---

7 Mai 1908

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. Th. Dufour, P. de Felice, H. Monod, F. Puaux, R. Reuss et N. Weiss.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le président explique que le projet de tenir notre Assemblée générale à Bois-le-Roi et à Fontainebleau, a dû être abandonné pour cette année, l'état de santé du pasteur de Fontaine-

Digitized by Google

leau ne lui permettant pas d'organiser cette réunion à laquelle sa présence est nécessaire. Sur ces entrefaites, le secrétaire ayant été invité à prendre part au synode dit de Jarnac qui doit se tenir à Nancy dans la semaine du 10 au 16 mai, l'idée nous est venue tout naturellement de profiter de ces réunions pour tenir notre assemblée à Nancy qui nous rappelait aussitôt le souvenir d'un des plus chauds et fidèles amis de notre œuvre, feu le pasteur Othon Cuvier. Les pasteurs actuels de Nancy allaient d'ailleurs nous le demander lorsque notre proposition leur parvint, de sorte que le président propose au Comité d'accepter l'invitation qui nous est adressée pour le soir du 11 mai.

Le Comité approuve la proposition qui lui est soumise et l'on espère qu'outre le président et le secrétaire, au moins deux autres membres du Comité pourront prendre part à l'assemblée.

Le président communique ensuite une lettre de M. Valloton, greffier de la justice de paix du cercle de Morges, dans le canton de Vaud, en date du 18 avril, nous informant que Mademoiselle Éliana Baumann qui demeurait antérieurement à Bâle et qui est décédée à Morges le 8 mars 1908, lègue à notre Société une somme de *deux cents* francs. C'est la Société des missions de Bâle qui est légataire universel.

M. Frank Puaux communique une série de renseignements qu'il a trouvés à la chancellerie de la Légion d'honneur sur Rabaut-Pommier et Rabaut-Dupuis. Ils paraîtront dans le *Bulletin*.

On procède ensuite au vote pour la nomination de trois nouveaux membres du Comité. Sont nommés : MM. le général d'Amboix de Larbont, E. Chatoney et Jacques Pannier.

Bibliothèque. — Elle a reçu de M. Villaret une série de papiers de son ancêtre le pasteur Villaret; de Mme Alexandre de Chambrier, l'histoire en trois volumes illustrés, de la famille *Schönberg* (Schomberg) non mise dans le commerce: et de M. le pasteur Dannreuther quelques volumes anciens.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Au temps de Louis XIII (1)

« Ce livre a pour principal objet de montrer par quelques épisodes, ce qu'étaient les idées, les mœurs, les institutions en France pendant la première moitié du XVIIe siècle. » Composé au

(1) Par Louis Batiffol. Paris Calmann-Lévy. 7 fr. 50. 457 pages in-8° portrait de Louis XIII, enfant.

Digitized by Google

moyen de documents manuscrits non encore utilisés, et que commentent ou complètent les autres témoignages contemporains, il met successivement en scène des représentants divers de l'état social du temps : princes, gentilshommes, prélats, moines, officiers, soldats, magistrats, artisans. Six chapitres : Louis XIII enfant. Un garde du corps du Roi. Le magicien Jean Michel brûlé vif, M. de la Grossetière, gentilhomme huguenot de La Rochelle. Souvenirs d'un siège, Casal (1630). La réforme d'une abbaye de moines bénédictins.

Le quatrième chapitre, qui rentre plus particulièrement dans le cadre de nos études, retiendra notre attention.

Dès son enfance, d'après le journal de son médecin Héroard, Louis XIII montre qu'il a le sentiment de son rang, et est jaloux de son autorité. Sa volonté est impérieuse, sa dureté se manifeste par de violentes colères. Les deux caractères essentiels de sa nature sont une bonté affectueuse, un instinct autoritaire.

M. Louis Batiffol, tout en cherchant à montrer que Louis XIII impitoyable pour les rebelles, respecte la liberté de conscience, ne cache pas la pendaison et le meurtre des huguenots par la soldatesque royale.

A Négrepelisse, on pendit tout ce qu'on trouva; on finit par pendre n'importe qui au hasard, ami ou ennemi, et l'exempt, un peu effrayé (M. de Bordeaux) ajoute : « Si nous étions encore demeuré là quelque temps, on eût pendu toute l'armée ! Un huguenot, qu'on va hisser à un arbre, demande d'estre pendu dans la vigne de son père ! » respectable fantaisie ! « Et comme on l'y menoit, il rencontra un curé auquel il fit une humble salutation et se recommanda à luy. On luy demanda qui il estoit. Il répondit que c'estoit un de leurs ministres. Aussitôt, quoique le pauvre curé pust alléguer, les nostres l'assommèrent. Je le vis mort. Il étoit curé d'un bourg qui appartient M. le maréchal de Thémines. Le parpaillot fut pendu où il le désiroit... D'Arnonville archer du corps (garde du corps), par deux fois, dans Négrepelisse fut pris pour parpaillot par des soldats du régiment de Picardie qui l'eussent assurément tué si, de bonne fortune pour lui, il ne fut arrivé du monde qui les empêchèrent » (p. 129-130). M. de Bordeaux entendit des domestiques, des soldats, des « goujats d'armée » qui se vantaient d'avoir pendu, « l'un quinze personnes, l'autre dix-sept, un troisième vingt. La corde fit défaut, alors, avec le même nœud coulant, ils montaient les malheureux à un arbre hors de terre, les laissaient aussitôt retomber et les assommaient. Car à tel arbre on en pendoit douze : ce n'étoit qu'avec une corde. Ce fut de quoy ils manquèrent et non de bonne volonté » (p. 131). Au siège de Négrepelisse on vient dire au roi qu'un jeune soldat était sorti de la ville avec une jeune fille qu'il aime, qu'il veut épouser, et qu'il pense soustraire aux horreurs de l'assaut, en l'emmenant hors de

Digitized by Google

la place. Louis XIII intervient et ordonne de les laisser aller. Le prince de Condé passe comme le soldat s'en alloit et, apprenant qu'il étoit l'année précédente dans Montauban, donne une pistole à un goujat qui pendit le malheureux (p. 132).

Les soldats du prince de Condé se ruent sur la troupe protestante et massacrent sept ou huit cents hommes sans que rien, ni cris, ni prières, ni menaces pussent les arrêter. Les officiers exaspérés tombèrent sur eux (p. 133). Bassompierre très formel confirme le récit de M. de Bordeaux (*Mém.* 101-111). Les religionnaires sont des bourgeois défendant une cause qui leur est chère. « Je n'ai les armes à la main, écrit le duc de Rohan au prince de Condé (*Mém.* p. 583) que par pure nécessité, pour défendre nos biens, nos vies et la liberté de nos consciences (p. 134). » Lorsque les protestants, au pied du gibet, se font catholiques, on les pend tout de même, ce qu'ils y gagnent seulement est, qu'au lieu de rester en l'air à pourrir au bout de leur corde, ils sont descendus et enterrés honnêtement en terre chrétienne (p. 137).

Charles Le Verrier sieur de Bréault et de la Grossetière, d'une nature douce et molle, capable de passions vives qu'il servait d'un entêtement téméraire, apportait dans tout ce qu'il faisait une inconscience distraite tenant à l'indécision d'un esprit rêveur. Sa mère, née Louise d'Angennes de Montlouet, appartenait à la famille des d'Angennes de Rambouillet illustrée par la célèbre Julie qui devait épouser le duc de Montausier. Retirée dans un manoir situé près de Bressuire, veuve d'un honnête gentilhomme huguenot avec peu de fortune, deux garçons et une fille, madame Le Verrier était une femme de jugement, d'une piété forte et austère, sèvère et triste, mais sans exaltation et modérée. Elle désapprouvait les prises d'armes de ceux de sa religion et s'appliqua à l'éducation de ses fils.

Après quelques années passées parmi les pages de la petite écurie du roi, manière d'école militaire d'où l'on sortait directement dans les régiments, Charles en sortit à dix-sept ans, partagea son temps entre la Grossetière et une terre que sa famille possédait en Beauce, Sainte-Escobille. Il devint amoureux d'une jeune veuve protestante, madame d'Aigrefeuille, se fiança avec elle et se mit au nombre des défenseurs de La Rochelle. C'était en 1627.

Il fit partie du corps qui marcha le premier contre St-Martin de Ré et fut en relations avec Buckingham et Soubise. Le 4 janvier, avec 40 cavaliers, soutenus par 60 mousquetaires, il attaqua et culbuta une troupe de 20 cavaliers royaux et 40 mousquetaires et fit quelques prisonniers. Dans la nuit du 6 au 7 il repartit avec 13 chevaux. Les prisonniers qu'il faisait lui payaient de bonnes rançons. Cependant l'escarcelle de madame d'Aigrefeuille et la sienne se vidaient vite.

La Grossetière demanda vainement de l'argent à sa mère. Elle

Digitized by Google

refusa de le recevoir jusqu'à ce qu'il eut quitté le parti de La Rochelle pour se rendre au service du roi. Désespéré, abandonné par sa mère et sa famille, Charles se décida, avec quelques soldats huguenots, à battre le pays et faire des prisonniers, mais le présidial de Poitiers s'émut. Sa commission d'homme de guerre délivrée par le maire de La Rochelle, n'autorisait pas des actes de brigandage aux yeux de la justice royale. La flotte anglaise, après huit jours d'inaction, jugeant la digue infranchissable. était retournée en Angleterre. Les Rochelais désespérés envoyèrent des députés pour adjurer le roi d'Angleterre de ne pas les abandonner. Charles de la Grossetière, de l'avis de madame d'Aigrefeuille, partit avec plusieurs Rochelais.

Après un périlleux voyage, il arriva à la cour d'Angleterre, remplit sa mission, mais fut arrêté, à son retour, à la Haye du Puits (et non à Dieppe, comme disaient les annalistes). Guiton proposa son échange contre le maréchal général Manassès de Pas, marquis de Feuquières, fait prisonnier par les Rochelais; Richelieu refusa en disant que les rebelles ne pouvaient dicter des conditions au roi et refusa même de comprendre Grossetière lors de la reddition de la ville. Le 24 novembre, celui-ci fut condamné à mort, assisté sur sa demande, par le pasteur Cottiby; il mourut avec courage. Sa tête fut tranchée et envoyée à La Rochelle pour être mise en haut d'une lance sur la tour de la Lanterne. Cela fera mourir sa fiancée, écrit le garde des sceaux Marillac, à l'impitoyable cardinal de Richelieu (1).

De Richemond.

La paroisse de Valentigney au temps des princes (1540-1793). — Anne de Schelandre (2).

Cette notice historique a été lue à l'assemblée générale de l'association paroissiale de Valentigney (Doubs) par le pasteur de cette importante paroisse, M. L. Ahnne. Excellente idée, à imiter ailleurs. Les assemblées générales que la nouvelle organisation du culte nous impose ne pourront que gagner en intérêt si, à côté de la partie administrative qu'elles comportent, on y introduit des conférences sur le passé religieux si peu connu de nos églises. La liste non interrompue des pasteurs depuis le Lorrain Léonard Camuset, arrivé en 1541 sur l'appel de son compatriote Pierre Toussain, organisateur de la Réforme dans la principauté de Montbéliard; les particularités de la vie paroissiale; les menus

(1) Arch. du Minis. des aff. étr. France 1628, vol. 48, f° 197. cité par Rodocanachi, *Les derniers temps de La Rochelle*. p. 58, et le vicomte d'Avenel, *Lettres de Richelieu* 111-132.

(2) Par L. Ahnne, 37 p. in-8°, Audincourt, impr. P. Juillard, 1908.

Digitized by Google

faits qui relèvent de la discipline ecclésiastique; des glanures heureuses dans les registres qui remontent à 1595, montrent assez que l'auteur a par devers lui tous les éléments d'une monographie complète de cette paroisse autrefois simplement rurale, et aujourd'hui l'un des grands centres industriels du pays de Montbéliard. Cette première esquisse fait voir qu'il a, de plus, le sens historique et le talent d'écrivain qui donneront une véritable valeur à la notice définitive et complète que nous attendons de son zèle et de sa compétence.

H. D.

Dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (1908 nos 7-8) M. de Finfe de Saint-Pierremont raconte *l'abjuration d'Anne de Schelandre, en 1683*, dans l'église d'Autruche. Cette arrière-petite-fille du célèbre défenseur de Jametz, « fatiguée d'un veuvage prématuré » et ayant acquis — non moins prématurément — « le droit le plus sacré à devenir l'épouse » d'un jeune officier de dragons du voisinage, M. de Montguyon, se laissa convertir et remarier dans les délais les plus complaisamment abrégés. « On mena les choses rondement : fiançailles, contrat, conversion et mariage religieux, tout fut expédié en trois jours. » La sœur aînée de la nouvelle convertie, Marguerite de Schelandre, femme de Henri Robert d'Ully, fut plus fidèle à sa foi, et plus digne dans sa vie de famille. En 1691 elle émigra en Angleterre, avec son mari et six de ses enfants. L'étude de M. de Finfe abonde en renseignements généalogiques et héraldiques sur les familles ardennaises. Elle se joindra utilement aux notes publiées par feu le Dr Jailliot dans la même Revue sur *le protestantisme dans le Rethelois et l'Argonne* (1904).

H. D.

Montbéliard à table (1).

Ce nouveau livre de M. Sahler satisfera les sociologues et les historiens sans décourager les amatèurs de lectures savoureuses. En fait de « mœurs épulaires et bachiques » le pays de Montbéliard placé entre la Suisse, l'Alsace et la Bourgogne avait de qui tenir. La science de l'auteur, relevée d'une critique très avisée et d'un style agréablement personnel, étudie avec une sympathie communicative les us et coutumes de ce pays de bonne cuisine. L'influence de la Réforme n'a pas réussi à les modifier profondément mais les a cependant contenus dans une juste mesure. A ce titre il était nécessaire de signaler ce livre très bien documenté et très bien écrit aux historiens du Protestantisme. Ils y trouveront des

(1) *Etude historique et économique*, H. D. Léon Sahler, un vol. de 183 p. in-8 avec gravures hors texte, Paris, Champion, 1908.

Digitized by Google

chapitres très intéressants. Ne mentionnons que les pages consacrées aux ordonnances sur les repas de noces et autres festins, la réglementation contre l'ivrognerie, des détails sur le ménage du comte Georges de Montbéliard et de sa femme Anne de Coligny, des aperçus curieux sur l'économie domestique des anciennes familles pastorales du Pays. Ces accessoires de l'histoire économique et morale d'un groupe de population ne sont rien moins que négligeables. H. D.

Henri de La Tour d'Auvergne bibliophile.

Mᵉ René Fage publie dans le *Bulletin historique et philologique* du Comité des Travaux historiques et scientifiques (1907, p. 272 à 288), une communication intéressante intitulée : *Un grand seigneur bibliophile : Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne* (1555-1623). Il s'agit du père de Turenne, du souverain qui fit de la principauté de Sedan une des places de refuge du protestantisme français, et y créa une académie florissante détruite au XVIIᵉ siècle par la réaction catholique qui sema de tant de ruines notre patrie.

On sait que le jeune Henri de La Tour, rallié depuis 1572 à la cause protestante, avait été fait prisonnier par les Espagnols devant Cambrai et gardé dans la forteresse d'Hesdin pendant près de trois ans. C'est à cette période de sa vie (1581-1583) que M. R. Fage fait remonter, non sans raison, l'origine de son développement intellectuel et de sa curiosité pour les lettres et les sciences. Il a retrouvé aux Archives Nationales une série de lettres écrites d'Hesdin par le jeune vicomte et adressées à son valet de chambre Guichard, à Paris. Le prisonnier dont la culture littéraire avait été jusque-là très négligée, si l'on en croit ses biographes, se mit à étudier et à faire venir des livres pour tromper les loisirs forcés de sa captivité. Il recommande qu'ils soient habillés de belles reliures « de beau cuir incarnat avec de l'or et de l'argent ». Les lectures sont infiniment variées et, sans négliger les œuvres de Ronsard, de du Bellay, de du Bartas, il demande des ouvrages de science, de philosophie et d'histoire. Il a plusieurs exemplaires des Saintes Ecritures en grand et en petit format et réclame « une Bible des plus petites que vous pourrez trouver et de la plus belle impression, mais qu'elle soit surtout fort petite ». C'était sans doute pour quelque présent. On voit par d'autres lettres qu'il entretenait par des cadeaux les amitiés qu'il s'était faites autour de sa prison peu rigoureuse, parmi les dames du pays. Ailleurs, un détail touchant témoigne que ce livre de chevet l'aidait « à passer ses tristes jours », et n'avait pas un rôle simplement décoratif : « Envoie-moi, écrit-il, une Bible assez grande, car la mienne est presque toute rompue... »

Digitized by Google

Lorsqu'il sortit de captivité, Henri de La Tour n'oublia pas les livres qui avaient été les amis des mauvais jours. Son goût de bibliophile alla en progressant et la bibliothèque de Sedan fut, de son vivant, une des plus belles et des mieux composées qui fussent en Europe. On sait comment, en 1671, le petit fils d'Henri, le cardinal de Bouillon, s'empara de ce qui restait de cette collection, déjà négligée depuis que la principauté avait perdu son indépendance, et en acheva la dissipation. H. D.

François Coillard. Enfance et Jeunesse, 1834-1861 (1).

En corrigeant les épreuves de l'allocution (2) qu'il prononça à Asnières-les-Bourges lors de l'assemblée générale de 1904 (*Bull.* 1904, p. 364) le président de notre Société y ajouta cette note : « Nous aurions eu garde, même en cette circonstance solennelle, de manquer à notre tradition constante et de rendre à un vivant l'hommage que nous réservons à ceux qui nous ont devancés et se reposent de leurs travaux. Nous ignorions, le 7 juin, que nous aurions pu et dû le rendre à un des plus nobles enfants d'Asnières-les-Bourges, rappelé à Dieu le 27 mai à Lealuyi (Afrique), à l'âge de soixante-neuf ans et dix mois. La mémoire de François Coillard l'apôtre du Lessouto et du Zambèze, restera en vénération dans nos Eglises. »

Cet hommage a été rendu à François Coillard par la biographie que nous annonçons et que nous voudrions voir entre les mains de tous, en particulier des jeunes auxquels d'ailleurs elle est spécialement dédiée parce qu'il ne s'agit que de l'enfance et de la jeunesse du missionnaire. M. Edouard Favre s'est acquitté de sa tâche en véritable historien. Ayant à sa disposition l'autobiographie et le journal rédigé par son héros, ainsi que sa correspondance, il a surtout laissé la parole à ces textes, se bornant à les relier entre eux, à les compléter, ou, au besoin, à les rectifier. Et je connais peu de lectures plus instructives et plus attachantes surtout que les souvenirs d'enfance et de jeunesse de l'auteur. Il y a là un document historique de premier ordre pour l'état du protestantisme dans le centre de la France, le pays de Montbéliard et à Paris pendant la première moitié du XIXe siècle. La plupart de ces pages sont d'une vivacité et d'une fraîcheur qui nous font éprouver en partie les impressions mêmes de l'auteur et revivre

(1) *D'après son autobiographie, son Journal intime et sa correspondance*, avec 44 illustrations, par Edouard Favre, un volume de XVI-352 pages in-8, Paris, Société des Missions évangéliques.

(2) Et qui résume ce que l'on peut savoir de cette Eglise depuis l'édit de Nantes jusqu'à l'époque où nous transporte le volume que nous annonons.

Digitized by Google

une époque déjà éloignée de nous. Elles constituent aussi un document extrêmement précieux de psychologie religieuse pour tous ceux qui comprennent la valeur et le charme des expériences authentiques et sincèrement racontées d'une âme humaine. M. E. Favre a ajouté au texte 44 portraits, vues et fascimilés dont 16 hors texte, c'est-à-dire n'a rien négligé pour voir par lui-même et nous faire voir les hommes et les choses dont il nous entretient. Il nous a ainsi donné un livre aussi complet et aussi intéressant que possible et grandement facilité la tâche des futurs historiens du protestantisme français au XIXe siècle. N. WEISS.

CORRESPONDANCE

Monument International de la Réformation.

RAPPORT DU JURY

Le Jury chargé d'examiner les projets présentés au Concours international, ouvert par l'*Association du Monument de la Réformation*, à Genève, s'est réuni dans la grande salle du Bâtiment électoral les 2, 3 et 4 octobre 1908. Il a désigné comme président M. le professeur Gull, de Zurich, MM. Charles Borgeaud et Victor van Berchem, délégués par le Comité de l'Association, prennent part aux travaux du Jury avec voix consultative; M. F. Fulpius, délégué par le Comité à la réception et au placement des envois, assiste aux séances en qualité de secrétaire.

Le Jury constate qu'il a été présenté au Concours 71 projets dont la liste complète est portée sur le catalogue ci-annexé, imprimé par les soins du Comité. Il décide qu'il n'y a pas lieu d'exclure du Concours les projets 37 et 38, dont la livraison a été faite après le délai fixé, mais qui avaient été remis au chemin de fer en temps utile. Sont également admis les projets 40, 43 et 44, qui ont été montés dans la salle par leurs auteurs après le terme fixé, le Jury se réservant cependant de discuter la question plus à fond si ces projets étaient retenus pour être primés.

Après avoir visité l'emplacement du futur monument et après un examen individuel des projets, le Jury procède en plusieurs tours de scrutin à l'élimination de 52 d'entre eux, et passe à l'étude détaillée des 19 autres.

Les projets de monuments présentés au Concours peuvent se diviser en trois groupes principaux : monuments massifs élevés en un point du jardin, monuments répartis et composés dans l'ensemble de la promenade, monuments adossés et reliés au mur

Digitized by Google

des réformateurs. Dans ce dernier groupe quelques auteurs ont prévu des rampes ou des escaliers qui donnent accès à la rue de la Croix-Rouge et même sur la promenade de la Treille.

A l'unanimité et en principe le Jury est d'avis que l'utilisation monumentale du mur est la solution préférable à toute autre.

Un premier prix de dix mille francs (10.000) est accordé au projet N° 52, en raison de sa conception générale. De l'avis unanime du Jury, il offre la meilleure solution quant au caractère de dignité et de sévérité que doit présenter le monument, quant à sa disposition sur l'emplacement donné et quant à la répartition de la sculpture. D'autre part le Jury ne reconnaît pas dans les maquettes de ce projet des qualités de sculpture suffisantes, qualités qui se rencontrent à un degré très supérieur dans d'autres projets.

Un deuxième prix de six mille francs (6000) est accordé au projet N° 41. Celui-ci ne présente pas les mêmes avantages de disposition gnénérale; il s'adapte moins bien à l'emplacement proposé, et n'a pas le caractère d'un monument de la Réformation; mais le Jury reconnaît les grandes qualités de l'étude architecturale et surtout sculpurale du projet.

Voulant récompenser les mérites divers que présentent à certains égards les projets N°s 1, 2, 3, 18, .26, 27 et 32, le Jury décerne à chacun d'entre eux et sans les classer autrement un troisième prix de deux mille francs (2000).

En conséquence, le Jury estimant que le projet N° 52 lui donne une satisfaction entière, mais uniquement au point de vue architectural et trouvant des qualités sculpturales très grandes dans d'autres projets primés, et notamment les N°s 41, 26 et 18, engage le Comité à procéder pour la sculpture à la commande directe de projets en tenant compte des noms désignés par ses délibérations, sans toutefois exclure absolument et suivant le cas d'autres artistes.

L'ouverture des plis, faite séance tenante par M. le Président a donné comme auteurs des projets primés les artistes dont les noms suivent :

Premier prix : Fr. 10 000, projet N° 52, devise : *Le Mur*.
Monod et Laverrière, architectes à Lausanne.
Taillens et Dubois, architectes à Lausanne.
Reymond, sculpteur à Paris.

Deuxième prix : Fr. 6 000. Projet N° 41, devise : *Le Mur des Réformateurs*.
H.-P. Nénot, architecte à Paris.
Paul Landowski, sculpteur à Paris.
Henri Bouchard, sculpteur à Paris.

Digitized by Google

Troisièmes prix *ex æquo* : Fr. 2000. Projet N° 1, devise : *Alma Mater*.

Guido Bianconi, sculpteur à Turin.

Projet N° 2, devise : *Citadelle de la Réformation*.
Paul Becher, sculpteur à Berlin.

Projet N° 3, devise : *Post Tenebras Lux*.
Edmond Fatio, architecte à Genève, avec le concours de Adolphe Thiers, architecte à Paris, et A. Seysses, sculpteur à Paris.

Projet N° 18, devise : *Jésus*.
Horvai Janos, sculpteur à Budapest.

Projet N° 26, devise : *Aurora*.
Charles Plumet, architecte à Cirey (France).
de Niederhausen Rodo, sculpteur à Berne.

Projet N° 27, devise : *Jubilé*.
P. Heurtier, architecte à Paris (collaborateur G. Thorimbert).
F. Sicard, sculpteur à Paris (collaborateur L. Baralis).

Projet N° 32, devise : *Leur Mur*.
Jean Fiault, architecte à Paris.
André Vermare, sculpteur à Paris.

Genève, 4 octobre 1908.

(*Signé*) A. Bartholomé, sculpteur.
Ch. Girault, membre de l'Institut.
Professeur Tuaillon.
Professeur Bruno Schmitz.
Georges-J. Frampton, R. A.
Professeur Gull.
Alfred Cartier.
Horace de Saussure.
Lucien Gautier, président de l'Association du Monument de la Réformation.

L'exposition des projets est ouverte au public à partir du 5 octobre, au Bâtiment Electoral, de 9 heures à 5 heures.

Le Gérant : Fischbacher.

Paris. — Typ. Philippe Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 1698.

Digitized by Google

LEBOSEY. — **Loudun, Histoire civile et religieuse** un vol. de VIII-448 pages in-8°, avec six planches hors texte, Paris H. Champion, 1908.

E. LART. — **The registers of the protestant Church at Caen**, Vol. I B et M. 1560-1572 (Les registres de l'Église réformée de Caen, Baptêmes et Mariages de 1560-1572) un vol. de XXVI-712 pages in-8°, 1908. Index.

E. G. KIRK et ERNEST KIRK. — **Returns of aliens dwelling in the city and suburbs of London**. — **Index** des trois parties du volume X (Listes d'étrangers demeurant à Londres et aux environs) des Publications de la *Huguenot Society of London*, un volume de 396 pages in-4°, Aberdeen University Press, 1908.

THOMAS PHILIP LE FANU. — **Registers of the French Church of Portarlington, Ireland** (Registres de l'Église française de Portarlington en Irlande) formant le volume XXX des Publications de la *Huguenot Society of London*, un vol. de XX-176 pages in-4°, index, London, Spottiswoode et C°, 1908.

H. RENOUARD. — **Bibliographie des impressions et des œuvres de Josse Badius Ascencius, imprimeur et humaniste** 1462-1535. Avec une notice biographique et 44 reproductions en fac-similé, trois volumes de VIII-328-548-530 pages in-8°, index pour le tome Ier et pour les deux derniers — Paris, Em. Paul et Fils et Guillemin, 1908.

CHARLES COMTE. — **Louis Des Masures. Tragédies saintes**, David combattant. David triomphant. David fugitif. Edition critique publiée pour la *Société des textes français modernes*, un vol. de 280 pages in-16, Paris, Ed. Cornély et Cie, 1907.

L. URBAIN. — **Bossuet et Mlle de Mauléon**, étude critique sur le prétendu mariage de Bossuet, un volume de 100 pages in-8° extraites de la *Revue du Clergé français*. Paris Letouzey, 1906.

ALBERT ATGER. — **Nicolas Joany chef Camisard**, 2e édition, une brochure de 52 pages in-8°, Nîmes, Lavagne-Peyrot, 1908.

EN DEMANDE :

l'Almanach Protestant

de 1852, 1856, 1859

l'Annuaire Protestant

de 1860

ET

Almanach des Protestants

de 1808 et 1810

Prière de s'adresser à M. N. WEISS

54, Rue des Saints-Pères, Paris (VIIe arr.)

Société de l'Histoire du Protestantisme Francais

Pour les Annonces

DU *BULLETIN*

S'adresser à M. Claude STREET

6, rue des Beaux-Arts, PARIS (6e arr.)

Il enverra franco le tarif et les conditions

A LOUER

A LOUER

Digitized by Google

L'UNION

Compagnies d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie humaine

FONDÉE EN 1828

ENTREPRISE PRIVÉE ASSUJETTIE AU CONTROLE DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1829

SIÈGE SOCIAL : 9, Place Vendôme, PARIS

UNION INCENDIE

Garanties au 31 Décembre 1906 :

Capital social.....	**10.000.000**
Réserves	**15.441.660**
Primes à recevoir	**102.193.288**

Sinistres payés.

DEPUIS L'ORIGINE DE LA COMPAGNIE :

333 MILLIONS

DIRECTION

MM. **Cerise** (baron G.), ✻, ancien Inspecteur des Finances, DIRECTEUR.
Alby, SOUS-DIRECTEUR.

UNION VIE

GARANTIES : 175 MILLIONS

Assurances Vie entière, Mixtes, Dotales, etc.
Assurances populaires.

AUGMENTATION DU REVENU

RENTES VIAGÈRES

DIRECTION

MM. **Montferrand** (comte Ch. de), ✻, ancien Inspecteur des Finances, DIRECTEUR.
Le Senne (Eugène), DIRECTEUR-ADJOINT.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. **Vernes** (Adolphe), ✻, de la maison Vernes et Cie, Banquiers, Régent de la Banque de France, Administrateur du chemin de fer du Nord, PRÉSIDENT.
Dervillé (Stéphane), C ✻, Président de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, Administrateur de la Compagnie Universelle du Canal maritime de Suez, ancien Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Censeur de la Banque de France.
Guël (Eugène), de la maison Guël et Cie, Banquiers.
Jameson (Conrad), ancien associé de la maison Hottinguer et Cie, Banquiers.
MM. **Mallet** (Gérard), de la maison Mallet Frères et Cie, Banquiers.
Marcuard (Jules), de la maison Marcuard et Cie, Banquiers.
Mirabaud (Albert), de la maison Mirabaud, Pictet et Cie, Banquiers.
Sohier (Georges), O ✻, Juge au Tribunal de Commerce de la Seine, Administrateur du Crédit Foncier de France et de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.
Turneyssen (Auguste), Administrateur de la Cie des Chemins de fer des Landes.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Billets d'aller et retour individuels

Pour les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Billets délivrés toute l'année avec réduction de 25 p. 100 en 1re classe et 20 p. 100 en 2e et 3e classe dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'Etat, d'Orléans et dans les gares du Midi situées à 50 kilomètres au moins de la destination. — Durée : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 p. 100.

Ces billets doivent être demandés 3 jours à l'avance à la gare de départ.

Un arrêt facultatif est autorisé à l'aller et au retour pour tout parcours de plus de 400 kilomètres.

Billets de famille

Pour les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Billets délivrés toute l'année dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'Etat, d'Orléans, du Midi et de Paris-Lyon-Méditerranée suivant l'itinéraire choisi par le voyageur, et avec les réductions suivantes sur les prix du tarif général pour un parcours (aller et retour compris) d'au moins 300 kilomètres. — Pour une famille de 2 personnes 20 p. 100, de 3 personnes 25 p. 100, de 4 personnes 30 p. 100, de 5 personnes 35 p. 100, de 6 personnes ou plus 40 p. 100.

Exceptionnellement pour les parcours empruntant le réseau de Paris-Lyon-Méditerranée, les billets ne sont délivrés qu'aux familles d'au moins quatre personnes et le prix s'obtient en ajoutant au prix de 6 billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

Arrêts facultatifs sur tous les points du parcours désignés sur la demande.

Durée : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 p. 100.

Ces billets doivent être demandés au moins 4 jours à l'avance à la gare de départ.

AVIS. — Un livret indiquant en détail les conditions dans lesquelles peuvent être effectués divers voyages d'excursions, de famille, etc., sera envoyé gratuitement à toute personne qui fera parvenir au Service Commercial de la Compagnie, 54, boulevard Haussmann, à Paris (IXe arrondissement) le montant de l'affranchissement du dit livret, soit 0 fr. 25.

CHEMINS DE FER DU NORD

Saison des Bains de mer (Billets à prix réduits)

Pendant la saison de la **veille de la fête des Rameaux au 31 Octobre,** *toutes les gares du chemin de fer du Nord* vent des billets de 1re, 2e et 3e classe à destination des stations balnéaires suivantes : BERCK (station du chemin de fer d'intérêt local), BOULOGNE-VILLE ou TINTELLERIE (Ile Pierrette), CALAIS, CAYEUX (station du chemin de fer d'intérêt local), CONCHIL-LE-TEMPLE (plage de Fort-Mahon), DAYNES, CAMIERS (plage Sainte-Cécile ou Saint-Garrel), DÉNAIN (plage de Mélo-les-Bains et de Rosandal), ETAPLES (plage et station du chemin de fer électrique), EU (plages du Bourg d'Eu et d'Orival), GHYVELDE (Bray-Dunes), GRAVELINES (Fort-Philippe), LE CROTOY (chemin de fer d'intérêt local), Noyelles), LEFRINCKOUCKE (plage de Malo-Terminus), TREPORT-MERS, LOON-PLAGE, MARQUISE-EMPLOIS (plage de Wissant), NOYELLES, QUEND-FOREST-MAHON (plage de Quend et de Fort-Mahon), ST-VALERY-sur-SOMME, ST-MILLE-WIMEREUX (plages de Wimereux, Ambleteuse et Ambleteuse), NOINCOURT (plages du bourg d'Ault et d'Onival), ST-LÉ-COOTE (Nord Plage). Il existe trois catégories de billets :

1° Billets de saison (1) de 1re, 2e, et 2e classe, valables pendant 33 jours, non compris le jour de l'émission, avec faculté de prolongation pendant plusieurs périodes de 11 jours, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 400 kil. aller et retour. Ces billets, créés pour les familles, sont [illegible] *collectifs*. Il est accordé une *réduction* de 25 0/0 à chaque [illegible] de la famille en plus du troisième ; les billets dont il s'agit doivent être demandés au moins 4 jours à l'avance, à la gare où le voyage doit commencer.

2e Billets hebdomadaires et carnets d'aller et retour (1) de 1re, 2e et 3e classe. Les billets hebdomadaires sont valables pendant 6 jours, du vendredi au mardi et de 7 jours [illegible] au surlendemain des fêtes légales. Ces billets et carnets sont individuels. Les prix varient selon la distance et présentent des *réductions* de 25 à 40 0/0.

Les carnets contiennent cinq billets d'aller et retour et peuvent être utilisés à une date quelconque dans le délai de 25 jours [illegible] compris le jour de distribution.

3e Billets d'excursion (2) de 2e et 3e cl., des dimanches, jours de fêtes légales, valables pendant une journée. Ces billets sont individuels ou de famille. Pour les *familles* (ascendants et descendants), il est accordé une nouvelle réduction sur les prix des billets individuels d'excursion, allant de 5 à 25 p. 100 selon que la famille se compose de 2, 3, 4, 5 personnes et plus.

(1) Les billets de saison et les billets hebdomadaires sont valables dans les mêmes trains et aux mêmes conditions que les billets ordinaires du service intérieur.

(2) Les billets d'excursion ne sont valables que dans les TRAINS SPÉCIAUX ou dans des TRAINS DU SERVICE ORDINAIRE désignés à cet effet par la compagnie.

PARIS. — TYP. PH. RENOUARD 19, RUE DES SAINTS-PÈRES

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

du

Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LVIIe ANNÉE

SIXIÈME DE LA 5e SÉRIE

Novembre-Décembre 1908

PARIS

Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)

33, rue de Seine, 33

1908

Les tables accompagneront la première livraison de 1909.

Digitized by Google

SOMMAIRE

ÉTUDES HISTORIQUES.

G. D. — **Une famille de gentilshommes verriers. — Les Amouin** 449

Th. Rivier. — **L'Église Française de Saint-Gall**. Chapitres IV et V. (Réfugiés et pasteurs jusqu'à la fin du XVIIIe siècle) 456

DOCUMENTS.

A. Falguière. — **Livre de raison d'Étienne Ducros époux Pierrette de Vignolles, bourgeois de Sumène, professant la religion réformée.** Extraits de 1618 à 1674 518

Ch. Bastide. — **Pierre Coste, d'après quelques lettres inédites** 526

Daniel Bourchenin. — **Une lettre de Rabaut-Pomier** 544

MÉLANGES.

H. de France. — **Notes sur l'ancienne Église protestante de la Bastide d'Armagnac, près Mont-de-Marsan** 546

E. Griselle. — **Avant et après la révocation de l'édit de Nantes**. Chronique des événements relatifs au Protestantisme de 1682 à 1687 (19 décembre 1685 16 janvier 1686) 551

Séances du Comité, 7 juillet 1908 562

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

N. W. — **Les marins huguenots** 564

Th. Schoell. — **Le protestantisme à Montbéliard aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Loudun** 565

CORRESPONDANCE.

N. Weiss. — **Quelques additions bibliographiques à divers articles. — Mariage à la Gaumine** 570

D. Benoit. — **Une lettre de Pierre Butaud de Lensonnière** . . 574

E. Doumergue. — **L'iconographie calvinienne** 575

ILLUSTRATIONS.

Saint-Gall dans la première moitié du XVIIIe siècle, d'après Naef, Chronik 457

Le marché avec l'hôpital à Saint-Gall, d'après une estampe du XIXe siècle 462

Cachet des Suchier de Colz 465

Une portion de la Neugasse à Saint-Gall, au début du XVIIIe siècle, d'après un tableau du temps 470

Portrait du pasteur Jacques Wegelin 505

Portrait du pasteur Pierre Stehelin 511

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les deux mois, en cahiers in-8° de 96 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er Janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement: 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine; — 12 fr. 50 pour l'étranger; — 6 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises; 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente 2 fr. et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-carte au nom de M. Fischbacher, libraire, rue de Seine, 33, à Paris, ou de M. N. Weiss, secrétaire-trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris VIIe.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de: 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Digitized by Google

Études historiques

UNE FAMILLE DE GENTILSHOMMES VERRIERS

Les Amouin

Dans l'intéressante monographie qu'il a consacrée aux verriers du Languedoc (1), Saint-Quirin cite à peine une famille de « seigneurs du verre » qui a fourni un important contingent au Refuge et aux galères de Louis XIV et qui mérite à ce titre une mention spéciale dans ce *Bulletin* : je veux parler des Amouin.

Dès 1487 apparaît sur les confins de la Montagne Noire « noble Sicart Almoy, verrier du four verrier de Moussans, fils de Bernard Almoy, jadis verrier dudit four de Moussans ». C'est encore là qu'en 1532, Jeanne et Guilhalmette Emoynos sœurs vendent à Nicolas de Riols époux de leur parente Catherine d'Almouy « un vieux bâtiment appelé Mossans, où soulloit avoir une verrière (les Verreries hautes de Moussans) » (2). Mais c'est à l'orée de la forêt de Grésigne que nous trouvons en 1598 « noble Jean Amoyn, dit lou Capdec Petitou, de l'Honneur vuilhe de Vaissac (vicomté de Bruniquel) (3) ».

Son fils noble Abel Amoyn « de Petitou » transporte ses fours, au commencement du XVIIe siècle, du masage de la Garenne près Puycelsi à celui de la Palom près Bruniquel; plus tard c'est au masage de Belvéze, près Puygaillard qu'il s'établit et qu'il meurt (1671). Sa femme Isabeau de Grenier lui a donné huit enfants.

(1) *Les Verriers du Languedoc*, par Saint-Quirin (Montpellier, Delord-Boehm et Martial. 1904). — Voir *Bull.* 1908, p. 187.

(2) *Ibid.* — Il est à peine besoin d'attirer l'attention sur l'orthographe de ce nom, qui s'écrivait également à cette époque Emoin, Emoyn, et dont nous verrons plus bas d'autres formes.

(3) Registres de Janols notaire à Bruniquel (Arch. du Tarn-et-Garonne, E).

Digitized by Google

Trois filles se sont mariées avec des bourgeois des environs; les deux autres, fidèles aux traditions des verriers, épousent l'une un Riols, l'autre *Anne*, Jacob de Robert Sr de la Bastide (1) en 1676. Cette dernière, qui habite près de Vaour, devenue veuve en 1698, cherche sans doute dès lors à sortir du royaume: elle meurt à Berlin en 1712, à l'âge de 73 ans (2).

Quant aux trois fils, établis à demeure à la lisière de la Grésigne qui fournit en abondance du combustible à leurs fours comme à ceux des Grenier et des Robert, ils continuent le « noble » métier de leurs pères. Associés pour l'exploitation de leurs verreries situées à Lissart, dans la juridiction de Puygaillard, ils soufflent verres et gobelets pendant six mois presque sans relâche. Quand la « campagne » d'hiver est terminée, c'est à la vente de leurs produits, à la réfection des fours, à la culture des champs qu'ils songent, plutôt qu'à la littérature ou aux beaux-arts: leurs gauches signatures dénotent même qu'ils n'ont guère l'habitude de manier la plume. Dans l'exercice de leur métier, on se les représente plus volontiers en grossiers sarreaux de toile ou de bure, qu'en « vêtements de velours et de taffetas » (3). Cependant, arrivé le dimanche, ils revêtent des habits de drap plus fin, ils décrochent leur épée, et, suivant le cours gracieux de la Vère, ils se rendent avec leur famille vers le nid d'aigle voisin, vers Bruniquel. A l'issue du prêche, on s'entretient avec les gentilshommes verriers des environs, avec les bourgeois de la vieille cité, avec le pasteur, un Guibert, un Péchels de la Boissonnade, un Vialas, un La Rességuerie, un Guillaume Bardon (4). Aux approches de 1685 ces con-

(1) Registres de Martin, Rigal, Molinard, Alauzet, notaires à Bruniquel (Arch. du Tarn-et-Garonne E).

(2) Arch. de Berlin, Registre des décès; cité par M. H. de France, *Les Montalbanais et le Refuge*, p. 25.

(3) *Félix et Thomas Platter à Montpellier*, p. 270; cité par Saint-Quirin, p. 98-99.

(4) Les pasteurs de Bruniquel ont été depuis 1664 jusqu'à 1685: David Guibert (1664-68); Jérôme Péchels de la Boissonnade (1671-74); Jean de Baricave (1675); Guillaume Vialas (1675-79); François de La Rességuerie (1679-81); Guillaume Bardon (1681-85).

Digitized by Google

versations prennent un tour particulièrement sérieux; les vexations toujours croissantes, auxquelles les protestants sont journellement exposés, en forment le sujet principal : on se raconte que dans telle ville l'exercice de la religion a été interdit, que tel conseiller du Roi a dû résigner son office, que tel enfant vient d'abjurer contre la volonté de ses parents, que telle famille a été mise en demeure de renvoyer ses serviteurs catholiques, etc., etc.

Ces coups, qui frappent un peu partout à côté, commencent aussi à fondre sur cette avancée du Quercy dans le Rouergue et l'Albigeois : le 15 juin 1685, c'est le ministre Bardon qui est décrété de prise de corps (1) ; le 6 octobre c'est le temple qui est abattu; puis c'est la révocation de l'édit de Nantes, c'est l'exil du pasteur en Angleterre, ce sont les dragonnades, les abjurations en masse, c'est la fuite qui aboutit à la prison pour les Bellory (2) ou à la liberté pour les Descazals, les Duborn, les Dumas, les Gandil et tant d'autres (3).

Mais dans la lutte de tous les jours contre le clergé et les suppôts de l'intendant, les verriers sont peut-être moins traqués que les citadins ou que les habitants des campagnes ouvertes. La forêt nourricière est épaisse : elle offre un abri protecteur contre les indiscrétions; l'accès des fours est difficile; puis, si l'on est relancé par le curé, les prétextes ne manquent pas : l'église est éloignée, les loups sont à craindre; si les enfants ne vont pas « aux instructions », c'est qu'ils travaillent précisément dans les fours du Languedoc. D'ailleurs ils n'ont « nul bien en fonds », les pauvres verriers : que leur prendre ? leurs instruments de travail sont leur seule fortune.

C'est ainsi sans doute que les trois frères d'Amouin vivent en marge des ordonnances du roi de France. Mais leur existence patriarcale est détruite, leurs familles sont décimées.

(1) Registre de l'état-civil réformé de Saint-Antonin (Archiv. C^ales de Saint-Antonin).

(2) O. Douen, *la Révocation à Paris*, III, p. 18.

(3) H. de France, *les Montalbanais et le Refuge*.

Digitized by Google

L'aîné, Jean sieur de Belvèze, ne tarde pas à être visité par l'épreuve. Ses fils *Abel* et *Marc-Antoine* et leur cousin Etienne ont réussi à quitter le royaume et à passer en Saxe ; mais peut-être n'ont-ils pas trouvé le moyen de vivre à l'étranger de la profession du verre. Ils ont voulu prendre du service en Hollande ; en juin 1689 ils se sont embarqués à Hambourg pour Amsterdam. Or leur vaisseau hollandais est pris par un armateur de Dunkerque. Les autres passagers sont considérés comme prisonniers de guerre ; mais eux ! leur langage français mêlé de patois languedocien ne peut laisser de doute sur leur origine : ce sont des fugitifs pour cause de religion. Le parlement de Paris les condamne, le 4 janvier 1690, aux galères pour trois ans. On les sépare, on les envoie par la chaîne à Bordeaux et à Marseille. Mais patience ! 1693 approche, la libération ne tardera pas ! Hélas ! les illusions doivent tomber : les trois ans sont révolus, maintenant, et il n'est point question de liberté ; la peine est en réalité perpétuelle ! Et à la fin de cette même année 1693, le malheureux sieur de Belvèze descend au tombeau pleurant ses deux fils morts civilement et soumis aux tortures de la chiourme. Mais pourquoi ceux-ci font-ils preuve « d'obstination » ? Il ne tient qu'à eux de sortir de cet enfer : ils n'ont qu'à acquiescer d'un mot aux paroles insinuantes de leur aumônier. Sans doute ! Seulement leur conscience ne tolère pas de semblables transactions. En 1700 ils aiment mieux subir le supplice de la bastonnade que de saluer l'hostie. La mort délivre Marc-Antoine le 6 août 1708. Son frère et son cousin restent encore cinq ans attachés à leur banc : un ordre du 17 mai 1713, arraché à Louis XIV par la bienveillante insistance de la reine Anne, leur permet enfin d'user à l'étranger ce qu'il leur reste de forces après 23 ans de galères (1).

(1) Voir *la France protestante*, 2e, VI, 256, 233 ; — le *Bulletin*, en particulier 1890, p. 140 ; — le *Bulletin de la commission de l'hist. des Églises wallonnes*, V, p. 295, 302. — Nos galériens libérés se retirèrent sans doute en Hollande où les États-Généraux leur accordèrent une pension de 400 florins. L'un des frères Damouyn — c'est ainsi qu'ils signent leur requête aux États-Généraux (1699 — *Bull.* XXXIX, 140) — et probablement Abel, l'aîné, faisait

Digitized by Google

La dispersion de cette héroïque et malheureuse famille devait être complète : tandis que seul David d'Amouin Sr de la Mouline (1) (né en 1671) continuait quelque temps près de Vaour l'industrie paternelle, sa mère *Isabeau Lacroix* de Saint-Antonin et ses deux sœurs (sans doute *Navarrette* et *Jeanne* nées en 1674 et 1680) réussissaient à gagner la frontière et à se réfugier (vers 1700) à Genève (2).

Le puîné des trois frères verriers, Marc-Antoine d'Amouin Sr de la Devèse, avait épousé Jeanne Calès, d'une famille bourgeoise de Caraman. Cinq enfants paraissaient devoir soutenir leur vieillesse ; l'horrible tourmente allait dissiper cet espoir. Le fils, *Etienne, sieur du Bousquet* (3), était mis « en galère pour les affaires de la religion », et trois filles allaient chercher à l'étranger la liberté de servir Dieu suivant leur conscience : *Madeleine* émigrait avant la fin du XVIIe siècle avec son mari *David de Robert Sr de la Jonquière* (4), bientôt suivie par ses sœurs

partie, sous le pseudonyme de *De Lissart*, du petit comité de forçats protestants qui correspondait avec les Églises du Refuge (cf. *Bull.* IV, 80 ; XI, 403; XV, 429. — Ch. Weiss, *Hist. des Réfugiés prot.*, I, 363). Le passage des trois fugitifs à Genève, 1688, est attesté par les archives de la Bourse française : « 16 sept. 1688, au sieur Marc-Anthoine d'Amoui, de Lissard en Languedoc, 10. 6 d. (*Bourse franç. de Genève* — Comptes des caissiers — Regist. n°32). — La notice que renferme sur eux le *Dictionnaire des galériens de la foi* d'Henri Bertrand, porte qu'ils allèrent d'abord en Saxe, à Halle, avant de tenter de gagner la Hollande par Hambourg. — Etienne Damouyn — « Damouin Bosquet » d'après H. Bertrand — est quelquefois désigné, dans la correspondance des galériens, sous le nom de « Boisques » et « Bourquet ».

Quant à Paul de Delbèze et à Pierre de Ladevèse (cf. ci-après) mentionnés comme étant « en galère pour affaire de la religion » (*Arch. de l'Hérault*, c. 274 — document que j'ai eu, moi aussi, entre les mains), il n'existe jusqu'à présent aucune autre trace de leur passage aux galères de Marseille ou du Ponent.

P. F.-B.

(1) Beaucoup de prénoms et de dates de naissance sont tirés des registres de l'état-civil réformé de Bruniquel versés aux Archives du Tarn-et-Garonne, mais qui ne subsistent malheureusement que pour la période allant de 1671 à 1682.

(2) Mme Vve Damoin et ses deux filles, de Montauban, étaient assistées plusieurs fois à Genève en 1704 (*Fr. prot.* 2e éd., V. 58).

(3) Voir la note de la page précédente. — Le père était mort avant 1695.

(4) Un état, incomplet et peu exact, des *Nouveaux Convertis du diocèse d'Albi* (établi vers 1698) renferme les renseignements suivants : « Dans la paroisse de St-Martin d'Urbens : Delle Isabeau de Lacroix, veuve du Sr de Delbèze, — deux filles ; — Paul de Delbèze, son fils, en galère pour les affaires de la religion. — Delle Jeanne de Calès, veuve de feu Marc-Antoine d'Aumoin Sr de La Devèse, — deux filles ; — noble Pierre de Ladevèse son fils, en galère

Digitized by Google

Marion et *Marie-Anne* (née en 1672). Seule Catherine, femme, en 1702, de François de Robert Sr de Saint Polix, restait auprès de sa mère (1).

Cinq enfants étaient également venus égayer le foyer fondé en 1664 par Jacques d'Amouin sieur de Laroque (1632-1710) et Esther Janols (1647-1707) de Bruniquel. Deux filles restèrent en France : l'aînée, Isabeau (née vers 1667), épousait en 1689 David Deffleurs, de Bruniquel, lieutenant au régiment de Cambrésis, qui, vers 1702, mourait dans le Milanais au service du Roi (2) ; la cadette, Anne (née en 1682), vivait l'été avec ses parents et, l'hiver, accompagnait ses frères en Languedoc (3). La troisième fille, *Françoise* (née vers 1673), réfugiée en Allemagne, s'établit avec son mari *Isaac Bousquet*, marchand de Montauban, à Erlangen, sur les terres hospitalières du margrave

pour les affaires de la religion. — Sortis du royaume : Sieur de la Jonquière, avec sa femme, Françoise de La Devèse. — Dans la paroisse de Vaour : Noble Paul de Granier Sr de Vernoye, — sa femme, — un fils ; — noble Pierre de Granier Sr d'Auteserre, fils dud. Sr Vernoye, — sa femme, — deux fils et deux filles. Noble Charles Robert Sr de Serra, — noble Marc-Antoine Aumouin Sr de la Vaysse, — noble Alexandre Aumoin Sr d'Albaret — tous trois associés. Aux verreries avec les susd. Vernoyes, un valet et une servante. — Noble Jacob de Robert Sr de la Bastide, — sa femme, — un fils. — Noble Pierre de Granier Sr de la Bastide, — sa femme — deux fils et une fille. — Noble David Aumoin Sr de la Mouline. » (Archives de l'Hérault, C, 274). — Il est superflu de faire remarquer l'inexactitude des noms des habitants de la première paroisse.

(1) Dans son testament du 6 mars 1713 (Rigal, notaire à Bruniquel), Jeanne Calès fait des legs à ses filles Magdelaine Damouin, épouse du Sr de La Jonquière, Marion et Marianne Damouin « absentes de ce royaume, en cas elles reviendroit s'y habittuer » et elle nomme sa fille Catherine, veuve du Sr de St-Polix héritière universelle à charge « de randre lad. hérédité à noble Estienne Amouin Sieur du Bousquet son fils absant, en cas il revint dans ce pays et se fit réhabilitter ».

(2) Voir registres du notaire Rigal, et Archives du Tarn-et-Garonne, B, 508.

(3) On lit dans un *Dénombrement des familles nouvellement converties dans le lieu de Bruniquel* (vers 1696) qui se trouve aux Archives du Tarn-et-Garonne, E, 732 : « Jacques Aumouin Sieur de Laroque noble agé de 65 ans et demoiselle Ester de Janols agée de 50 ans, mariés, ont cinq enfans, deux garçons et trois filles sçavoir :

Marc-Antoine, agé de 20 ans Alexandre, agé de 17 ans	Ils travaillent tous les hivers en une verrerie en Languedoc.
Françoise, agée de 23 ans	est hors du royaume.
Isabeau, agée de 30 ans	mariée avec David de Fleurs lieut^t d'infanterie, et demeure dans le lieu.
Anne, agée de 16 ans	demeure en Languedoc avec ses frères pendant l'hiver.

Digitized by Google

Christian-Ernst de Brandenbourg (1). Quant aux deux fils *Marc-Antoine Sr de la Vaïsse* (né en 1677) et Alexandre Sr de Lalbaret (né en 1679), associés avec Charles de Robert Sr de Serra, ils travaillaient dès 1696 aux verreries de l'orée septentrionale de la Grésigne. Mais bientôt (avant 1701) La Vaïsse émigrait à son tour, et devenait « officier dans les troupes des Vénitiens (2) ». Avec le sieur de Lalbaret, qui n'eut pas d'enfants de son mariage en 1713 avec Priscille Favenc de Négrepelisse, s'éteignit la race des Amouin (3).

Depuis longtemps les fours de la Grésigne sont en ruines, depuis longtemps la religion persécutée ne compte plus de représentants dans cette pittoresque région ; mais l'idée pour laquelle souffrirent nos héroïques verriers, la souveraineté de la conscience, subsistera toujours. Ne valait-il pas la peine d'évoquer un instant la figure de quelques-uns de ses plus nobles défenseurs ?

G. D.

(1) Voir Archives du Tarn-et-Garonne B, 490, d'après lesquelles Isaac Bousquet émigra en septembre 1685.

(2) Dans son testament du 9 juin 1701 (Rigal notaire), noble Jacques d'Amouyn Sr de Laroque, habitant de Bruniquel, fait des legs à ses filles, Isabeau, femme de David Deffleurs, et Anne, ainsi qu'à « noble Marc-Antoine Damouin et Françoise d'Amouin femme du Sr Bousquet marchand absens de ce royaume... à la charge par eux de revenir s'habituer dans ce royaume », et nomme héritière universelle sa femme Esther de Janols, à la charge de rendre l'hérédité à leur fils Alexandre quand il aura 24 ans.— Dans son testament du 9 mars 1707 (Rigal notaire) Esther Janols, femme de Jacques Amouin Sr de Laroque fait des legs à « Françoise Damouin femme du Sr Bousquet mar^t. de la ville d'Erland en Allemagne, en cas elle revienne dans ce roiaume », à Anne Damouin qui est à Bruniquel, à Isabeau Damouin veuve de David Deffleurs ; elle nomme héritier universel Alexandre Aumouin, si « Marc-Antoine Amouin Sr de la Vaisse, officier dans les troupes des Vénitiens... ne revient pas s'abittuer en France ». — Nous pensons que c'est avec ce dernier réfugié qu'il faut identifier « Antoine Damoin, gentilhomme de Bruniquel en Guienne, assisté de 4 écus en passant à Genève pour se rendre en Brandebourg (1700) » (*Fr. prot.* 2e éd., V, 58) et « Damouin » administrateur de l'Hôtel du Refuge à Berlin (*Mittheilungen de la Soc. de l'hist. de Berlin*, 1885, cité par M. H. de France, *op. cit.*, p. 249).

(3) Une demoiselle Gabrielle d'Amouin de Belvèze de Laroque épousa Me Benavenq, notaire à Puycelsi ; sa fille se maria à son tour, vers la fin du XVIIIe siècle, avec un descendant du pasteur Nicolas de Tholosany et lui apporta en dot le domaine de Laroque.

Digitized by Google

L'ÉGLISE FRANÇAISE DE SAINT-GALL (1)

CHAPITRE IV

Les réfugiés au XVIIIe siècle.

III. Les autres réfugiés français.

Les indices de leur présence. — Les passants. — Les réfugiés établi à demeure et leurs moyens d'existence. — Les familles Chiout, Suchier, Roustan. — Jalousies de métier. — Maîtres d'armes, maîtres de français, perruquiers. — Les Boyer et les Valpillier. — Les prédicants Jean Martel, Jacques Bombonnoux et Pierre Lorient.

Les galériens libérés ne furent pas les seuls Français en séjour à Saint-Gall au cours du XVIIIe siècle.

Certains individus et même des familles entières figurent pendant de longues années au livre Senus, ne fût-ce qu'une ou deux fois par an. Est-ce à dire qu'ils vécussent tous à demeure à Saint-Gall? Pour l'affirmer absolument il faudrait en avoir trouvé l'indication explicite au dit livre ou la preuve dans les protocoles du Conseil. Il faudrait aussi que les registres de baptêmes, de mariages et de décès mentionnent un peu moins rarement des noms français. Comment expliquer, cependant, des secours aussi réguliers, si ces réfugiés n'habitaient pas la ville? Eût-elle été le centre d'une contrée protestante, nous admettrions à la rigueur qu'ils étaient établis dans les environs et visitaient parfois le chef-lieu. Mais le territoire de Saint-Gall dépassait à peine les murailles de la cité, et le prince-abbé, souverain de tout le pays à l'entour, n'y tolérait aucun hérétique étranger. Il est vrai que l'Appenzell protestant et les villages réformés de la Thurgovie n'étaient pas loin. Peut-être quelques-uns de ces réfugiés y étaient-ils établis. Il se peut aussi que les occupations ou les revers de tel ou tel le portassent à voyager, et

(1) Voir plus haut, pp. 226-243.

Digitized by Google

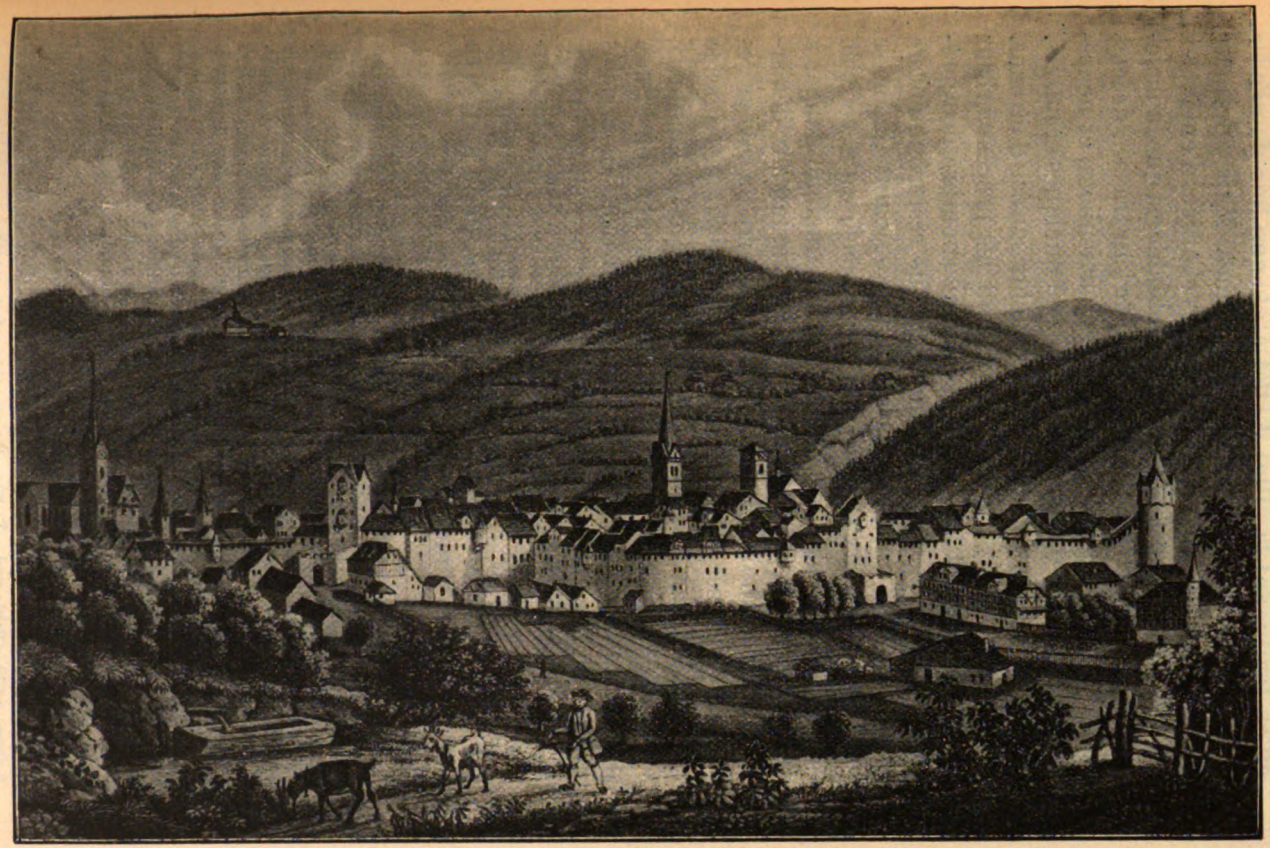

Saint-Gall dans la première moitié du XVIIIe siècle. (D'après Næf, *Chroniko der Denkwürdigkeiten, etc.*)

Digitized by Google

qu'en traversant la ville, il allât à chaque fois demander la passade au trésorier du fonds Senus. Mais appliquer cette dernière hypothèse à des veuves chargées d'enfants, à des familles entières ! Le plus vraisemblable est que la majorité de ces gens vivaient à Saint-Gall de leur travail, de leurs petites rentes ou de la générosité des particuliers, et ne méprisaient pas à l'occasion l'aumône de quelques creutzers. Suchier allait bien, chaque année, toucher son écu d'étrenne.

Ajoutons à ces réfugiés ceux dont les procès-verbaux du gouvernement ont gardé le souvenir, nombre de représentants de la colonie française nous resteront encore inconnus. Mais nous aurons la preuve que Saint-Gall ne se ferma pas plus aux proscrits du XVIIIe siècle qu'à ceux du XVIIe (1). Elle voyait cependant parfois quelque danger à cette hospitalité. En 1720, le Conseil se joignait aux démarches tentées auprès de la cour d'Angleterre en faveur des huguenots persécutés du Languedoc, mais il s'opposait à une intervention des cantons évangéliques auprès de Louis XIV « à cause de nos combourgeois qui séjournent en France pour y faire commerce » (2). En 1727, il trouvait certains projets de Zurich très dangereux, pour la même raison. Il refusait même de participer à une collecte pour les persécutés du Languedoc et de la Provence (3). Le clergé de Saint-Gall, en revanche, organisait une quête secrète en leur faveur et y mettait du sien (4).

(1) Saint-Gall continuait aussi à participer aux dépenses communes des cantons protestants en faveur de certaines Églises françaises d'Allemagne et de plusieurs réfugiés. En 1720, par exemple, elle accorda : aux pasteurs de Grünenbach et d'Herbishofen 17 fl. ; au pasteur et au maître d'école de Christian-Erlangen 11 fl. 3 crz. ; à la paroisse réformée allemande de Mariakirch 16 fl. ; à la paroisse française de Mariakirch 7 fl. ; au pasteur Asimont à Christian-Erlangen 4 fl. 12 crz. ; au galérien piémontais Musseton 7 fl. ; aux Églises et écoles du Palatinat 37 fl. 48 crz. ; aux communautés réformées de Spire et de Worms 14 fl. ; aux nouvelles Églises réformées des terres du comte de Döhnhof, en Prusse, 14 rixdales ; à l'école réformée de Holzapfel (principauté d'Anhalt-Bernburg-Schauenburg) 7 rixdales ; aux anciens de l'Église de Bayreuth 14 fl. ; au Collège hongrois de Sarospatack 28 rixd. ; à 4 étudiants piémontais et 3 étudiants hongrois 71 fl. 24 crz. ; à l'étudiant Appia 8 fl. 24 crz. ; soit, au total, 296 fl. 3 crz. (P. V. C., 15 août 1720.)

(2) P. V. C., 15 août 1720 ; Mœrikofer, p. 355.

(3) P. V. C., 25 fév. et 22 sept. 1727.

(4) Lettre de Benj. Du Plan aux pasteurs de Saint-Gall, datée de Genève, 3 février 1728 (Bibl. vad., T, 931, *Briefe 1675-1757*, n° 15).

Digitized by Google

Ne disons rien des simples passants (1). Leur nombre varie d'année en année. Il baisse à partir de 1700,

(1) Pour donner des chiffres tout à fait exacts, il nous eût fallu éliminer par un travail de pointage tous les noms qui reviennent plusieurs fois ; nous n'en avons pas eu le loisir. Le R. S. accuse environ 150 personnes en 1701, un peu moins en 1702, un peu plus en 1703, mais près de 260 en 1704 ; une centaine de moins en 1705 et 1706, rien qu'une soixantaine en 1707, une centaine en 1708, environ 130 en 1709, un peu moins de 100 pendant les deux années suivantes, une quarantaine seulement en 1712. Mais 1713 en ramène une centaine, 1714 près de 180. Leur chiffre retombe aux abords de la cinquantaine pendant les trois années qui suivent, atteint encore la centaine en 1718, la dépasse en 1719 et 1720, pour tomber à 20 environ en 1721 et 1722 et à près de 50 en 1723. 1724 et 1725 accusent encore une centaine de passants. Puis leur nombre diminue graduellement jusqu'en 1728 et 1729, qui n'en mentionnent qu'une cinquantaine. Par contre 1730 atteint le chiffre extraordinaire de 280 (dans le nombre foule d'enfants), qui diminue à peine pendant les trois années suivantes. Il est d'environ 150 en 1734 et dépasse à peine 50 en 1737.

Relevons quelques noms. En fév. 1700 le sieur Jean-Georges, fils du sieur François-Christophe Delemet ; en oct. Mr Isaac Foure, ministre français ; en déc. le sieur François de Clapier. En mai 1702, le sieur Guillaume Ricard de Poilard, officier ; en juillet Jean Dombre, fils d'un ministre d'Alés (est encore à Saint-Gall plus d'un an après) ; en octobre le sieur Jacques Poupain dit Vilaine, de Paris, ancien franciscain, qui voudrait enseigner la chirurgie ; le Conseil craint que la proximité du prince-abbé lui rende le séjour de Saint Gall peu sûr. En janv. 1707 le sieur Etienne Cornand, d'Orange, libéré de prison après 4 ans 1/2, bien connu de plusieurs des premiers négociants de la ville, en route pour le Brandebourg ; en mai le baron d'Aiguillar, d'Uzès ; en juillet M. Barthélemy Aviéni, et en oct. le sieur Gabriel Barruel, avec femmes et enfants, qui ont dû fuir du Wurtemberg à cause de l'invasion française ; en oct. 1708, M. Chevalier, pasteur à Barbelroth (Palatinat), dont la maison a été incendiée ; en sept. 1709 M. Abraham Sandoz, de Neufchâtel, V. D. M., pasteur français persécuté se rendant à Schaffhouse avec femme et 5 enfants. En mai 1713, Michel Casanet, des Cévennes, délivré des galères ; en fév. 1716, Jean-François-René de la Cour, maître de français à Zurich (il voudrait s'établir à Saint-Gall, à quoi le Conseil répond que quelques bourgeois y enseignent déjà le français,) et M. Noble Antoine Richardot, de Gray, en Bourgogne, prosélyte ex-minorite. En fév. 1717, Jean Motial, qui a servi au régiment de M. Cavalier, et sa femme Judith Ganthoy ; en mai 1718, Pierre Beniquet, de Mandagout, en Languedoc, galérien en voyage pour Genève (comp. *Fr. protest.*, 2e éd., vol. VI, col. 224) ; en juillet, le seigneur de Castelli, lieutenant de Flandre, et M. Jean Tissier, lieutenant, de Lautrec. En août 1720 meurt à Saint-Gall un André Puss (?) d'Orange. En fév. 1726 passe François de la Hogue, de Sonneau (?), réfugié d'honorable maison, arrivant de Hollande, avec sa femme blessée et un enfant ; le Conseil les loge à la Couronne pour 48 crz. par repas, et les expédie à Schaffhouse avec 2 ducats, la femme à cheval. En avril 1729, M. Martial, prosélyte français allant à Genève ; en sept., M. Gabriel-Louis de Mellet, sa femme et trois fils, et M. Pierre Clavel, puis M. Balthasar Bueffet, officier, avec femme et enfants ; en oct., M. Hero, ministre français à Copenhague. En mars 1730, M. Daniel Bouchet, d'Erlangen, marchand, captif des Algériens ; en août 1732, la veuve Esther Dubois, née Simon, vieille et malade, arrivant avec sa fille du grand-duché de Bade : le Conseil n'admet pas sa requête de pouvoir séjourner à Saint-Gall 4 à 5 mois, et la fait conduire en litière à Winterthour, avec 3 ducats. En juin 1733, Pierre Du Pont et Suzanne Perron avec 5 enfants, bien recommandés de Morges, où il a été 17 ans après en avoir passé 14 en galère (comp.

Digitized by Google

mais augmente en 1704, après l'écrasement des Camisards. Plusieurs réfugiés français assistés en 1707 et 1708 fuient le Wurtemberg envahi par le maréchal de Villars. Il en passe beaucoup moins de 1710 à 1712, pendant les démêlés de l'abbé de Saint-Gall avec ses sujets réformés du Toggenbourg et la guerre confessionnelle de Willmergen, qui amène les troupes protestantes jusque dans le couvent. Il en revient un peu plus dans la suite, par exemple en 1724, l'année de la fameuse Déclaration de Louis XV, qui ravive la persécution en France. 1730 et les trois années suivantes en ramènent un chiffre plus considérable, grâce aux Pragellans chassés de leur vallée par le duc de Savoie (1).

Fr. protest., *vol. cit.*, col. 263). En déc. 1742, le chevalier Claude de Blondeau, de Salins, prosélyte, allant à Berlin ; en sept. 1748, Abraham de la Bourdonnaye, du Languedoc, qui a été 17 ans au service de France, estropié et malade, reçoit un habit et des bas, est admis au Seelhaus pour quelque temps et recevra 3 fl. 12 crz. à son départ.

Il y eut bien dans le nombre quelques brebis galeuses. François Valentin, en service chez Barthélemy Ziegler, s'enfuit avec la fille S., ce qui lui valut 50 louis blancs d'amende (P. V. C., 19, 21 et 28 déc. 1704). Son camarade Jean Falquet, de Chapelle, en Dauphiné, valet du sieur Bernardin Carret, muletier, occupa plusieurs fois le tribunal des mœurs (Id., mêmes dates et 22 sept. 1706). Un autre Dauphinois, Claude Bacquonier, se livra à des voies de fait sur la personne du traqueur de mendiants ; il y gagna 12 coups de nerf de bœuf et d'être expulsé (Id., 5 avril 1705). Le réfugié Pierre Gautier fut emprisonné pour propos suspects, puis relâché à condition de vider la ville (Id., 10 avril 1706). D'autres cherchaient à obtenir de l'argent à la faveur de fausses recommandations. Jean ou Pierre Vie, *alias* Pujol, de Gardouche (?) en Languedoc, banni de ce chef à perpétuité, fut mis une demi-heure au pilori, la corde au cou, puis conduit par le bourreau, à coups de verge, jusqu'aux frontières de la cité (Id., 22 et 26 août, 3 sept. 1726), etc.

(1) Le duc de Savoie, maître du Pragelas de par le traité d'Utrecht (1713), acquit en 1720 la Sardaigne et le titre de roi. Il se mit alors à persécuter les Pragellans. Après 10 ans de vexations et souffrances de toute sorte, plusieurs centaines d'entre eux prirent le parti d'émigrer en Suisse. Berne les accueillit sur ses terres du Pays de Vaud et demanda de l'aide aux villes et cantons réformés. Ceux-ci constituèrent périodiquement des fonds de secours, auxquels Saint-Gall contribua pour sa part, trop heureuse de ne pas avoir à donner asile à ces étrangers. Elle participa aux frais des nombreuses tentatives destinées à leur trouver quelque part une nouvelle patrie (P. V. C., 1731 et 1732). Trois ans après leur arrivée en Suisse, le Conseil ordonnait même, en 1733, une collecte en leur faveur de maison en maison (P. V. C., 7 avril 1733).

Puis il se lassa. La ville avait elle-même trop de pauvres à soutenir pour participer plus longtemps à l'entretien de centaines de familles piémontaises. Si encore celles-ci n'avaient quitté leurs vallées que chassées par la persécution ou pour rester fidèles à leur foi ! Mais n'était-ce pas aussi pour trouver en Suisse une meilleure nourriture ? Messeigneurs alléguèrent ces raisons pour cesser leurs contributions aux générosités bernoises. Ils s'engagèrent cependant à pourvoir

Digitized by Google

Parlons plutôt des réfugiés qui séjournèrent plus ou moins longtemps à Saint-Gall ou s'y établirent.

Il y en a du pays de Gex (1), du Vivarais (2), surtout du Languedoc (3) et du Dauphiné (4), mais aussi des Parisiens (5), des Gascons (6), des Normands (7), et d'autres

d'aumônes ou de viatiques, selon les circonstances, les Piémontais qui passeraient à Saint-Gall. Quelques mois après, Zurich s'efforça vainement de ramener le Conseil à de meilleurs sentiments (P. V. C., 21 mai et 8 sept. 1733, 22 avril 1734.)

(1) Mme Claudine Musy ou Mousit, de Collonges, assistée avec trois enfants de 1698 à 1704, puis avec cinq de 1715 à 1720 : une Jeanne Reymond, de Fernex, de 1699 à 1704 ; un André Bournet, qui figure au R. S. pendant 25 ans, à partir de 1699, longtemps avec son frère Jean ou sa sœur Barbille, ou sa femme et un enfant ; il y reparaît en 1732, 1734, 1735.

(2) Un tisseur de bas d'Annonay, Louis Alléon et sa femme, secourus déjà en 1688 et 1689, puis en 1708, partent pour Erlangen en 1709. Alléon se retrouve cependant au R. S. en 1710 et 1712, puis de 1723 à 1729, soit pendant six années consécutives, et encore de 1732 à 1735. Le nom de François Chaussigna, des Vans, dont le R. S. cite en avril 1700 le mariage avec Claudine Vessena, de Chardonne (inconnu au reg. des mariages), revient au dit livre, sous les orthographes les plus fantaisistes, jusqu'en 1728. Une jeune fille de Vernoux, Marie Traquoy ou Tracol, est régulièrement assistée de 1709 à 1715 (R. S., P. V. C., 3 avril et 2 sept. 1712). Mademoiselle Marianne Duval, de Vallon, passe l'hiver de 1729 à 1730 chez la veuve de Daniel Schlumpf. Elle en part pour la Hollande, lors même que M. G. S. lui offrent de prolonger d'un an son séjour dans leur ville, avec 24 crz. de pension par semaine (V. H., 28 oct. 1729 ; P. V. C., 20 avril ; R. S., 2 mai 730)

(3) L'aveugle Jacques Roquier, assisté en 1691, puis de 1700 à 1704 (à moins que ce soit son fils), était de Saint-Martin de l'Ensuche (Lansuscle). Un Jean de Fourque, de Montpellier, sa femme Barbe Perr (?) et ses enfants sont à Saint-Gall en 1704 et 1705. Ils y ont un garçon, Jean Isaac, dont Isaac Suchier est le parrain (*Reg. bapt.*, 29 janv. 1705).

(4) Un sieur Jean Mercier de Combes, de Bourdeaux, meurt à Saint-Gall, à 82 ans, en 1700, après que Messeigneurs ont approuvé ses deux testaments successifs en 1699 et 1700 (P. V. C., 16 mai 1699 et 2 mai 1700 ; *Reg. décès*, 13 sept. 1700). Une Madeleine Palmas (Balme ?) est ensevelie à Saint-Gall en janvier 1704 (*Id.*, 16). Daniel Colardon ou Colandon est assisté de 1701 à 1704 ; un teinturier d'Ancelle, Albert ou Humbert Aguet, plusieurs fois entre 1710 et 1722 ; Moïse Culand, d'Aubres, de 1700 à 1703, où il a avec lui sa femme Jeanne Berois et un enfant. Le nom de Pierre Mallingre, un autre Dauphinois, se retrouve au R. S. pendant 10 ans, de 1720 à 1730. Marie Guichard, veuve Vasserot, du Pragelas, avait déjà passé 40 ans à Coire quand, en 1732, elle vint à Saint-Gall, où elle vivait encore en 1742 d'une pension de 24 crz. du Conseil (P. V. C., 9 sept. 1738, 24 nov. 1740, 20 mars 1741). Elle y était encore dix ans après ; le R. S. lui compte 24 crz. puis 26 crz. par mois depuis son arrivée. Antoine Mercier, un vieux garçon des Chambons en Pragelas, meurt à Saint-Gall le 9 août 1728.

(5) François Maurice, de Paris, et sa femme Suzanne Le Noir semblent avoir déjà passé 15 ans à Saint-Gall en 1720 ; le mari y est encore huit ans après, selon le R. S., et y figure encore, « fort vieux », en 1739 et 1740.

(6) Le marchand François Mazère, de Lectoure, avait abjuré le catholicisme à Zurich, avec sa femme et deux enfants. Ils sont à Saint-Gall en 1699, de 1701 à 1703, en 1709 et 1711 ; il y revient du Palatinat en 1720 et figure encore au R. S., ou sa femme, plusieurs fois entre 1722 et 1734.

(7) Les noms de Jean-Pierre et Philippe Schalle ou Challe, de Honfleur, se retrouvent au R. S. pendant près de trois ans, de 1703 à 1705.

Digitized by Google

dont nous ignorons l'origine (1). Ils passent à Saint-Gall quelques mois ou quelques années, plusieurs jusqu'à quinze, vingt ans et même davantage. Un certain nombre y restent jusqu'à la blanche vieillesse et y meurent. Quelques-uns en partent pour le Wurtemberg, le Palatinat, la

Le marché, avec l'hôpital, à gauche, au premier plan. Au fond, la tour de Saint-Laurent à gauche, et les tours de la cathédrale à droite (Estampe du début du XIXe siècle).

Hollande, Berlin, Genève ou ailleurs. L'un ou l'autre en revient plus tard à Saint-Gall.

Il y a des époux avec leurs enfants, des veuves, des jeunes ou vieilles filles, des orphelins, des vieillards, des infirmes, des aveugles, des prosélytes ; quelques artisans,

(1) Une Jeanne du Pery quitte Saint-Gall en sept. 1714 avec un certificat de bonne conduite (P. V. C., 2). Un M. André Bouche, sa femme et sa fille, séjournent à Saint-Gall de 1706 à 1711. Un Pierre Conte et sa femme Marie-Jeanne Galley sont assistés en 1713, puis de 1718 à 1727, soit pendant 9 ans et perdent un petit enfant en 1718 (*Reg. décès*, 18 mars). Elle figure encore au R. S. en 1733, 1735, 1737. Une Jeanne ou Anne Noize ou Noze, de Saint-Marcel (?) figure au R. S., seule ou avec ses trois enfants, chaque année de 1733 à 1736 et encore en 1740.

Digitized by Google

quelques marchands, des rentiers, des domestiques (1). Le Conseil sert à plusieurs une pension régulière qui se monte à l'ordinaire à 24 crz. par semaine. Le clergé y ajoute souvent quelque chose du fonds Senus; il alloue des secours annuels, trimestriels, mensuels. Messeigneurs continuent à ouvrir le Seelhaus aux plus déshérités. Les uns y passent le temps nécessaire pour s'assurer une demeure ailleurs. D'autres y logent gratis, quitte à se nourrir de leur travail ou de leurs quelques creuzers de pension. Des malades y attendent la guérison. Plusieurs invalides y trouvent le vivre et le couvert pour le reste de leurs jours. Un prosélyte champenois y est même instruit trois mois dans sa nouvelle religion par le pasteur Fels et n'en part que dûment converti (2).

Plus d'un lecteur nous saura gré d'avoir relégué dans les notes au lieu de les citer dans le texte, les noms des membres du Refuge saint-gallois sur lesquels nous ne possédons aucun détail intéressant. Nous avons heureusement sur quelques familles des renseignements un peu moins incomplets.

Le 1er avril 1700, Suchier donnait la bénédiction nuptiale à Jean Griot, du Dauphiné, et à Susanne Chiot, du Pragelas (3). Elle partit quelques jours après pour Francfort (4) et ne laissa vraisemblablement pas son époux en

(1) En mars 1716 part une Adrienne Chevillard, après avoir été en service chez une dame Zollikofer (R. S.).

(2) P. V. C., 16 janv. et 24 avril 1727; comp. R. S., avril 1729. — L'octogénaire Jean Masson ou Massot, de Lyon, connu de plusieurs négociants de Saint-Gall, qui figure au R. S. en mars 1707, avec sa femme et 5 enfants, passe deux mois au Seelhaus, avant son départ pour Genève, avec sa fille, en 1709 (P. V. C., 7 déc.; R. S., 8 déc. 1708 et 6 janv. 1709). Marie Tracol reste au Seelhaus jusqu'au jour où sa guérison lui permet de vivre en ville de ses propres ressources (P. V. C., 3 avril et 2 sept. 1712). La vieille infirme Marie Matthieu, d'Isembourg, et son fils Jean Ronchail logent un mois au Seelhaus avant de trouver chambre ailleurs, à l'aide des 3 fl. que le Conseil leur alloue par semaine (P. V. C., 27 juillet, 7 août, 2 oct. 1721; comp. 7 mai 1723, 4 avril 1724 et 18 nov. 1726). Jean-Arnold Duplat y prolonge son séjour de six mois (P. V. C., 23 avril 1726), et le cuisinier Marc Robert, de Die, y a trois ans son logement gratuit, jusqu'au jour où, septuagénaire aveugle, il y est complètement entretenu (P. V. C., 6 juin 1726: 5 juin 1727; 27 sept. 1728; 5, 12, 14 juillet 1729).

(3) *Reg. mariages.*

(4) R. S., 11 avril 1709.

Digitized by Google

arrière. Le 23 janvier 1702, Moïse Maurin et Moïse Terrier, tous deux du Dauphiné, s'unissaient en l'église française, le premier à Anna Chiot, le second à Élisabeth Chiot, toutes deux du Pragelas (1). Ce devait être deux sœurs, filles d'Abraham Chiot ou Chiout, dont nous avons parlé dans un précédent chapitre. Les nouveaux époux furent sans doute obligés d'aller chercher fortune ailleurs, tout comme le perruquier sieur Jacques Pessey, de Vitry, après son mariage avec Wiborade Weniger (2).

Abraham Chiout, lui, veuf en 1701 (3), épousa en secondes noces, au printemps de 1703, Suzanne Papon, de la Rue en Pragelas († 1734). Le Conseil leur permit de continuer à loger au Seelhaus, quitte à chercher un gîte ailleurs s'ils avaient des enfants (4), ce qui ne les empêcha pas d'en avoir quatre et de rester quand même à Saint-Gall. Il est vrai que deux d'entre eux moururent l'année de leur naissance et les deux autres à 3 ans. Chiout vécut jusqu'en 1712. Sa veuve et la sœur de celle-ci, l'aveugle Marie Papon, continuèrent à être régulièrement assistées, la première jusqu'en 1725 et la seconde jusqu'en 1727 (5). Deux testaments successifs de la veuve Chiout furent approuvés par Messeigneurs, l'un en 1726, l'autre en 1731 (6). La même année, son fils Jacques, barbier, échangeait le séjour du Seelhaus contre celui de la maison de force, sur le désir de sa mère et par ordre des magistrats. Il mourut en 1736, deux ans après elle (7).

Quand le pasteur Suchier mourut, il laissait une veuve et quatre enfants, à savoir deux garçons et deux filles. L'aîné, Paul, était né en France. Le 27 décembre 1687, il vint faire son compliment au trésorier du fonds Senus dans un habit qu'on lui avait donné, et reçut de ce fait 27 crz. Ce fut un bon élève, puisqu'en 1693 il remporta

(1) *Reg. mariages.*
(2) P. V. C., 2 oct. 1711.
(3) *Reg. décès*, 8 avril.
(4) P. V. C., 17 avril 1703.
(5) R. S.
(6) P. V. C., 18 avril 1726 ; 22 nov. 1731.
(7) P. V. C., 21 août et 6 sept. 1731, 24 juin 1732, 9 oct. 1736.

Digitized by Google

un prix d'application (1). Mais ce que nous savons de lui se réduit à peu de chose. Il était encore à Saint-Gall en janvier 1697 (2). En octobre 1714, il habitait Londres ; son père le représenta dans un litige avec les héritiers de Hermann Schirmer (3). Chapelier de son état, il mourut à Londres vers 1734, sans postérité.

Son frère Jean-Jacques, né à Saint-Gall le 6 mars 1700, y termina heureusement ses études de théologie le 10 août 1722. Auparavant il avait passé quelque temps à l'Académie de Genève, à partir de 1718. Au printemps de 1723, il rejoignit son frère en Angleterre. Avec ses passeports le Conseil lui remit 15 écus, auxquels le clergé en ajouta 8, et les Directeurs une recommandation en bonne et due forme (4). Il devint en 1728 pasteur de la communauté française de Louisendorf en Hesse et y mourut le 24 septembre 1734 (5).

(1) *Præmium diligentiæ*, R. S., 8 janvier 1693.

(2) R. S., 6 janv. 1697: 57 crz.

(3) P. V. C., 26 oct., 1714. L'affaire occupa encore les Directeurs des Marchands et le Conseil en 1715 et 1716, et finit par une transaction, par laquelle les héritiers Schirmer payèrent à Paul Suchier 170 fl.

(4) R. S., 12 mars 1718; P. V. C., 30 juillet 1722, 27 fév. 1723; *Annalen*, etc., 27 fév. et 7 mars 1723.

(5) Son fils Chrétien-Henri-*Paul*, né à Louisendorf en 1730, étudia la théologie à Lausanne et fut pasteur français à Schwabendorf en Hesse de 1748 à 1758, puis à Karlshafen de 1758 à sa mort en 1794. Il s'appelait Suchier de Colz, adjoignant au nom de Suchier le nom primitif de la famille, et employait un cachet dont nous reproduisons ici les armes émaux inconnus). Il eut sept filles, qui firent toutes de bons mariages, et trois fils, tous pasteurs d'Églises de réfugiés français : *François*, à Mariendorf, *Jean-Daniel* à Hofgeismar, et *Guillaume*. Ce dernier, né à Karlshafen en 1764, étudia la théologie à Marbourg, comme ses frères, pour devenir suffragant, puis successeur de son père à Karlshafen, où il mourut en 1846 ; il prêcha en français jusqu'en 1825, ensuite en lelamand. Un de ses fils, *Edouard*, né à Karlshafen en 1810, étudia aussi à Marbourg et fut à son tour, à partir de 1846, suffragant, puis successeur de son père à Karlshafen, où il est mort en 1886. Père, fils et petit-fils ont donc successivement occupé la même chaire de 1758 à 1886, soit pendant 128 ans ! — Nous devons ces renseignements à l'amabilité de M. le Dr Hermann Suchier, professeur à Halle, fils lui-même d'un frère aîné d'Edouard nommé *Henri*, négociant, décédé à Karlshafen en 1860.

Digitized by Google

Quant aux deux filles d'Isaac Suchier qui survécurent à leur père, elles ne quittèrent pas Saint-Gall. Louise, qui portait le même nom que sa mère, y était née le 21 avril 1688. En 1709, son père se plaignit en son nom à M. G. S. qu'Antoine Sauter prétendît lui avoir vendu une canne à pommeau d'argent, par lui soustraite à Christophe Zollikofer. Ce dernier fit une descente chez les Suchier. Le jeune Sauter, convaincu de mensonge fut mis au pénitencier, et un certificat d'honnêteté délivré à Louise (1). Elle resta célibataire. Après la mort de Suchier, le fonds Senus fit à sa veuve une pension annuelle de 20 fl. qui fut reportée sur ses deux filles à partir de 1728, après la mort de leur mère. Elle était décédée le 26 avril 1727 (2). Un mois auparavant, le Conseil était occupé à lire, traduire et approuver son testament (3). Nous n'avons pas d'autres détails sur elle.

En 1738, ce fut au tour de demoiselle Louyse Suchier de proposer à la ratification de Messeigneurs un premier testament, qu'elle remplaça en 1750 par un autre, par lequel elle instituait héritier son neveu Schobinger, pour le cas où sa mère le précéderait dans la tombe (4). Dans l'intervalle, elle avait eu quelque difficulté avec une dame Scherer née Locher, qui s'appuyait contre elle sur le fait qu'elle n'était pas bourgeoise, n'avait jamais payé d'impôts. et trait caractéristique, s'était toujours vêtue à la française. En 1751, le Conseil astreignit Louise Suchier au paiement de la taxe du « Schutzgeld » (5). Elle mourut le 3 juillet 1752, à 54 ans.

Sa sœur Judith, née à Saint-Gall le 8 mai 1698, eût l'honneur d'être admise à la bourgeoisie pour 50 fl. à la veille de ses noces avec le médecin de ville Jean-Gaspard Schobinger (1701-1763). Le mariage eut lieu le 28 novembre 1730 à Sainte-Catherine contre 12 écus au trésor (6).

(1) P. V. C., 30 juin et 18 août 1709.
(2) *Reg. décès.*
(3) P. V. C., 27 mars 1727.
(4) P. V. C., 4 mars 1738, 21 déc. 1750.
(5) P. V. C., 30 sept. 1749, 16 nov. 1751.
(6) P. V. C., 14 nov. 1730.

Digitized by Google

Elle décéda le 15 juillet 1756. Leur unique enfant, Auguste-Gaspard, né le 21 août 1731, épousa en 1751 la fille d'un imprimeur bâlois, Suzanne-Dorothée Decker, dont il n'eut pas de postérité. Le docteur Schobinger entreprit un voyage en Vivarais pour y revendiquer les biens des Suchier, sans succès, cela va sans dire (1). Il paraît avoir été exécuteur testamentaire de sa belle-sœur, puisque en 1756 son neveu Paul Suchier, pasteur de Schwabendorf, lui réclamait encore 600 fl. sur 1000 que lui avait légués sa tante Louise (2).

Nous avons mentionné ailleurs la présence à Saint-Gall de Jacques Roustan, de Vars, à partir de 1688. En 1701, sa famille se composait de son épouse Marthe Rheyne, de leurs enfants Dominique et Jacques, et de sa sœur Marie Roustan, veuve (3). Les réfugiés étaient à l'ordinaire exemptés du service et de la taxe des gardes (4). En 1705, cependant, Messeigneurs jugèrent sans doute que ces longues années de séjour obligeaient le chef de famille à quelque reconnaissance envers l'État. Ils l'astreignirent au service des gardes. L'ingrat refusa d'abord, puis, repentant, accepta de servir ou de payer la taxe, au gré du magistrat. Le Conseil le taxa à 3 fl. et lui fit savoir qu'on verrait son départ avec satisfaction (5). Cependant il resta. Sa femme étant morte en 1709, il s'allia même quelques mois après à plusieurs familles en vue, par son mariage avec Catherine Ziegler, qui lui donna encore au moins six enfants (6). Il eut un négoce ; la jalousie de ses concurrents l'accusa

(1) Communication de M. le prof. Suchier.

(2) P. V. C., 16 déc. 1756.

(3) Voici les noms des enfants de Jacques Roustan et de Marthe Rheyne, dont nous avons trouvé la trace à Saint-Gall : 1. *Catherine*, n. et † 1693 ; *Dominique*, n. 1694 ; 3. *Jacques*, n. 1699 ; 4. *Gabrielle*, n. et † 1701 ; *Jean-Conrad*, n. et † 1703. Leurs parrains et marraines appartiennent la plupart à l'aristocratie.

(4) P. V. C., 13 juin 1743.

(5) P. V. C., 5 avril 1705.

(6) P. V. C., 8 déc. 1709. Le mariage eut lieu à Speicher (canton d'Appenzell) le 13 déc. Roustan fut beau-frère de Daniel Zollikofer, fabricant de boutons. — Voici les noms des enfants du second lit : 1. *Bernard*, n. 1711 ; 2. *Anna*, n. 1714 ; 3. *Elisabeth*, n. 1717 ; 4. *Barbe*, n. 1720 ; 5. *Marie*, n. et † 1727 ; 6. *Marie-Élisabeth*, n. et † 1735.

Digitized by Google

de favoriser l'introduction de marchandises étrangères. En 1739, vieux et cassé, il excita la pitié du Conseil, qui lui promit jusqu'à sa mort un secours de 24 crz. par semaine. Il mourut le 23 avril 1741 (1).

Sa sœur Marie revint de Zurich à Saint-Gall en 1724, veuve Chabran. Le Conseil l'hébergea quatre mois au Seelhaus; puis elle vécut en ville, avec un secours hebdomadaire de 24 crz., réduit à 20 crz. en 1736. Elle s'établit ensuite sur territoire zurichois, et Messeigneurs continuèrent à l'y soutenir (2).

Jacques Roustan eut du second lit, en 1711, un fils nommé Bernard. Le magistrat lui enjoignit en 1740 de servir aux gardes ou de payer la taxe, comme tout habitant ou bourgeois. Il fallut encore le lui recommander trois ans après, comme aussi de n'ennuyer personne, quand, en l'honneur de son mariage avec Anne-Barbe Wetter, on lui permit un an de séjour. En 1757, sur la demande de sa femme, le Conseil le mit au Seelhaus, en lui promettant que les pasteurs l'y visiteraient (3). Il eut un fils, Jean-Jacques, dont certains parents s'informèrent auprès de Messeigneurs en 1793 ; ceux-ci avaient à peu près perdu sa trace depuis plus de vingt ans (4).

Trois sœurs de Bernard furent encore invitées, en 1751, à payer entre elles trois la taxe des gardes d'une seule personne (5). Barbe épousa, en 1746, un Nicolas-Pierre Mugensturm, de Kurzenriggenbach, et mourut en 1779 (6). Marie obtint encore un permis de séjour en 1781, à condition de se bien conduire, fut placée dans la suite au Seelhaus, puis au pénitencier, eut le scorbut en 1784 et vivait encore en 1789 (7).

(1) P. V. C., 25 juin 1713 ; 2 juin 1739.

(2) P. V. C., 21 avril, 31 juillet, 4 oct. 1724 ; 11 oct. 1725 ; 7 oct. 1727 ; 9 nov. 1728 ; 15 juillet 1734 ; 6 juillet 1736 ; 22 juillet 1738.— Un autre Jacques Roustan, le fils de Jacques probablement, mourut à Urdorf (canton de Zurich en 1753, laissant une veuve et des enfants (V. H., 17 déc. 1753).

(3) P. V. C., 21 mai 1740 ; 27 juin 1743 ; 30 août 1757 ; 30 nov. 1758.

(4) P. V. C., 22 janv. 1793.

(5) P. V. C., 16 nov. 1751.

(6) *Reg. mar.*, 26 juillet 1746 ; *Reg. décès*, 15 avril 1779.

(7) P. V. C., 18 oct. 1781 ; 24 avril et 12 juin 1783 ; 6 avril 1784 ; 4 sept. 1787 ; 24 fév. 1789.

Digitized by Google

On aura remarqué la jalousie que le négoce de Jacques Roustan éveillait chez ses concurrents. Le commerce saint-gallois, malgré les sacrifices qu'il s'imposait en faveur des persécutés, tenait fort à ses privilèges et à ses intérêts (1). C'est une des raisons pour lesquelles le magistrat refusait à quantité d'étrangers un permis d'établissement, quitte, selon les cas, à tolérer quand même leur présence. La façon dont il expédiait ceux qui contractaient mariage n'eut souvent pas d'autre cause. En 1707 arriva de Stuttgard, chassé par la guerre, un chapelier d'Annonay, Théophile Paret, avec sa famille de cinq personnes; il trouva de l'emploi chez Barthélemy Ziegler. Le Conseil lui accorda de séjourner à Saint-Gall, à la condition que les corps de métiers n'y fissent pas opposition (2).

Les maîtres d'armes risquaient moins que les artisans de porter ombrage. Deux d'entre eux, le Parisien Jean Fleure et le sieur Pierre Boucoiran, de Nîmes, obtinrent à un mois de distance, en 1705, d'exercer leurs talents en ville (3). Bien longtemps après, en 1784, un autre Nîmois, Pierre Silhol, maître de danse et d'escrime, recevait l'autorisation d'enseigner trois mois l'art des armes à la jeunesse, à condition de s'abstenir absolument de leçons de danse, exercice douteux toujours interdit (4). Plusieurs réfugiés fléchirent la rigueur du Conseil

(1) L'industrie saint-galloise passe au XVIIIe siècle par une complète transformation. Un certain Pierre Bion arrive en 1707 de Heidelberg, acquiert la bourgeoisie dix ans après et introduit l'industrie du coton, que développe son successeur Pierre Gonzenbach. La broderie s'y ajoute au milieu du siècle, importée de Lyon. La fabrication des toiles de lin, en revanche, périclite; elle disparaîtra dans le second quart du XIXe siècle. — Les Bion sont, d'après la tradition, des réfugiés originaires de Metz, où David Bion vivait au XVIe siècle. Un de ses arrière-petits-fils, Isaac (fils de Bernard, fils de Louis), s'établit à Strasbourg, et un des fils de celui-ci, Salomon, à Heidelberg en 1655. Il y fut bailli et y eut en 1684, de sa femme Anne-Marguerite Chatorin, Pierre Bion. Rien ne montre que ce dernier ait été considéré à Saint-Gall comme un réfugié français ou qu'il ait porté un intérêt particulier à l'Église française. Sa famille devait s'être déjà germanisée. Pierre Gonzenbach, lui, fut ancien de l'Église française.

(2) P. V. C., 8 juillet 1707.

(3) P. V. C., 28 juin et 24 juillet 1705. Il avait été à Zurich en 1687, fut à Berlin de 1712 à 1720 et mourut à Zurich à 85 ans (Jaccard, *L'Église française de Zurich*, pp. 83 et 312).

(4) V. H., 14 juill. 1784; 12 fév. 1785.

Digitized by Google

par l'offre de leçons de français. Le sieur Jacques Charles, de Vitry en Champagne, put s'établir à Saint-Gall dans ce but avec sa femme en 1708 et y rester jusqu'à sa mort en 1716. Sa veuve partit alors pour Neuchâtel (1). Le sieur Jean-François Ferrari, d'Orléans, en qualité de maître de français et d'italien, fut souffert au moins six mois (2). Un perruquier de Die, Salomon Roman, habitait la petite

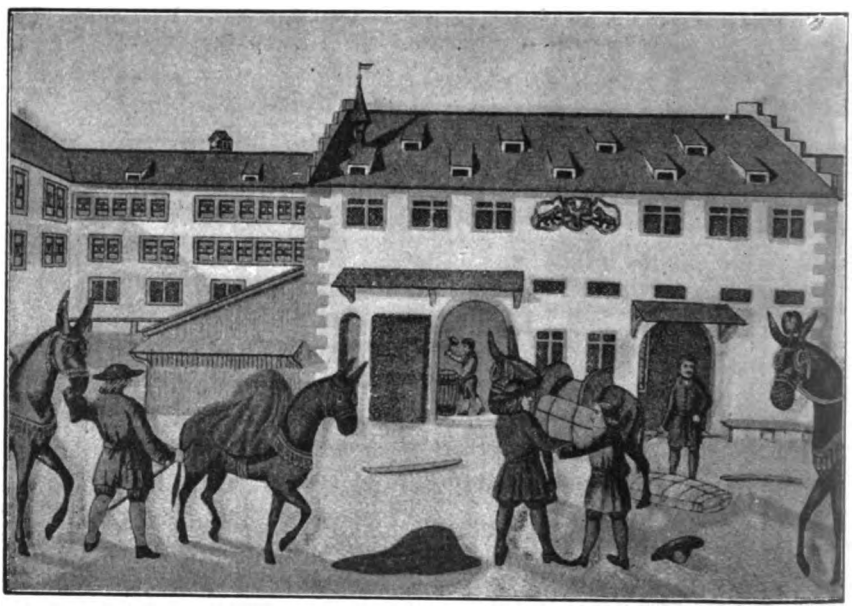

Une portion de la *Neugasse* au début du XVIIIe siècle.
(D'après un tableau du temps au musée d'histoire de Saint-Gall.)

ville thurgovienne d'Arbon depuis trente-cinq ans lorsqu'en 1748, il supplia pour la troisième fois M. G. S. de lui permettre de s'établir à Saint-Gall comme maître de français. Petit et Grand Conseils lui accordèrent à cet effet l'habitation, sous caution de 100 fl. payés par Christophe Zublin. Le clergé lui avait envoyé 3 fl., du fonds Senus par trimestre à partir de février 1739. Roman fut

(1) P. V. C., 9 déc. 1708 ; 17 janv. 1709 ; 26 avril 1716 ; R. S., 17 mars 1716.
(2) P. V. C., 2 août 1711.

Digitized by Google

astreint à l'impôt du Schutzgeld en 1751, comme Mademoiselle Suchier, et admis corps et biens au Seelhaus en 1758. Il avait épousé Elisabeth Studerus (1).

Étienne Boyer, de Montpellier, fut autorisé en 1738 à séjourner à Saint-Gall aussi longtemps qu'il ne trouverait pas à s'établir ailleurs. Dès lors et jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant près de trente ans, le fonds Senus lui donna chaque mois quelques creutzers. Il était encore en 1742 en service chez Messieurs Gonzenbach et Schlumpf, où il habitait, avec une servante. En sa qualité de réfugié, M. G. S. l'exemptèrent pour deux ans de la taxe des gardes, mais lui firent en 1758, vingt ans après son arrivée, un devoir de demander l'habitation. A partir de 1747 le registre Senus mentionne aussi sa femme. Il mourut en 1767, à 74 ans (2).

Sa fille Marie l'avait précédé dans la tombe en 1760 (3). Son fils Jean-Paul, né à Saint-Gall en 1744, obligé d'épouser en 1768 Anna-Madeleine Weniger, qui demanda son divorce au bout de quatre ans de mariage, mourut à 33 ans en 1777 (4). Un Georges-Léonard Boyer, horloger, fut condamné en 1768, pour avoir joué le dimanche, à 5 fl. d'amende et à comparoir devant les cinq pasteurs ; on lui épargna la prison, par égard pour sa jeunesse (5). Une Élisabeth Boyer épousa en 1774 un négociant nommé Daniel Schlumpf (6). Cinq ans après, le Conseil autorisait Barbe Boyer, épouse de Garpard Zollikofer, à porter encore un an ses toilettes françaises (7).

Un autre réfugié de Montpellier, Jacques-François Valpillier, fut mis à l'amende en 1739 pour libertés prématurées envers sa fiancée. Son père, Antoine Valpillier,

(1) P. V. C., 15 déc. 1744; 31 août 1745; 14 et 22 août; 8 nov. 1748; 16 déc. 1751; 14 fév. 1758. — Il avait habité Zurich en 1747 et 1748.

(2) P. V. C., 2 déc. 1738; 11 nov. 1742; 13 juin 1743; 6 mai 1758; *Reg. décès*, 10 mars 1767.

(3) *Reg. décès*, 23 mai 1760.

(4) P. V. C., 15 déc. 1768; 9 nov. 1771; 9 janv. 1772; *Reg. décès*, 11 février 1777.

(5) P. V. C., 1, 9 et 11 août 1768.

(6) P. V. C., 1er nov. 1774.

(7) P. V. C., 10 août 1779.

Digitized by Google

blanchisseur de cheveux, eut l'année suivante des relations illicites avec une autre Saint-Galloise. Messeigneurs ordonnèrent au père et au fils de demander l'habitation ou de vider la ville. Ils promirent de se bien conduire et restèrent. Jacques-François ne s'en alla qu'en 1760, en laissant sa femme Wiborade Hochreutiner chez son oncle Schirmer. Elle obtint l'habitation l'année d'après. Son mari revint ; puis il voulut passer en Angleterre. Il présenta son testament à la sanction du Conseil en 1771. Son fils Jean-Jacques venait d'aller s'établir à Huningue. Un Pierre Valpillier, graveur de modèles, reçu à l'habitation en 1787, vivait encore à Saint-Gall en 1791, année où Messeigneurs approuvèrent son testament (1).

Nous ne pouvons citer que trois anciens prédicants qui aient séjourné à Saint-Gall. Jean Martel, de Poyols en Dauphiné, «prédicateur édifiant des persécutés de France, quoique de basse extraction et sans études, » est assisté par le Conseil en 1703, puis en 1710, à son arrivée de Zurich, et passe à Saint-Gall l'hiver de 1717 à 1718. Il ressort de ses Mémoires qu'il connaissait Jean Merle, l'ancien galérien qui y était réfugié, capturé jadis dans une assemblée à laquelle Martel assistait. Les réfugiés d'alors n'appréciaient pas encore les « prédicants » de France. Le pauvre homme s'en était aperçu quelques années auparavant à Zurich. Il en fit aussi la triste expérience à Saint-Gall, quoique dans l'intervalle le Synode des Grisons lui eût délivré à Coire un certificat d'admission au saint ministère. Quand Martel présenta cette pièce au pasteur Suchier, celui-ci l'apostropha de façon si blessante pour sa personne et son papier que les pasteurs de Saint-Gall intervinrent. Les deux adversaires furent amicalement invités à paraître chez le doyen Scherer. Là, M. Suchier soutint qu'aux termes de la discipline des Églises de France, à laquelle il devait obéissance, Martel, qui igno-

(1) P. V. C., 20 août 1739; 7, 12, 14, 15 juillet 1740; 29 janv. 1743; 16 août 1760; 6 nov. 1761, etc., 29 oct. 1771; 28 avril 1791. — On écrit aussi Vallepilier, Valpilière, etc. Il y avait à Berne des Volpillière, de Montpellier, peut-être de la même famille.

Digitized by Google

rait les langues sacrées et n'avait pas étudié la théologie, ne pouvait passer pour un ministre régulier. Mais il exprima ses regrets de l'avoir malmené et s'excusa d'avoir mal parlé de son certificat, en affirmant qu'il n'en avait pas compris d'abord la véritable origine. Il déclara s'en rapporter maintenant au jugement du vénérable Synode des Grisons et reconnaître en M. Martel un candidat au saint ministère dûment examiné et consacré. Toutefois, ajouta-t-il, en cas de restauration des Églises de France, celles-ci en feraient-elles autant? Et, dans ce doute, m'ordonnez-vous de laisser M. Martel prêcher dans ma chaire? Les pasteurs de Saint-Gall n'allèrent pas jusque-là. Ils se déclarèrent satisfaits des explications de Suchier, et Martel le quitta dans les meilleurs termes, en lui offrant ses services, pour le cas où les anciens de l'Église française ou son pasteur en auraient envie. Au printemps, le Conseil lui remit, pour une cure de bains, trois louis d'or, en considération de son âge et de ses infirmités (1).

En 1731, Saint-Gall reçut Jacques Bombonnoux, le courageux chef de bande de la guerre des Camisards, l'héroïque pasteur du Désert. Perclus de rhumatismes, il avait trouvé un asile à Genève à la fin de 1730. Quelques Saint-Gallois lui proposèrent de venir vivre à Saint-Gall. Il s'y rendit, mais dans l'espoir de retourner aussitôt s'établir à Lausanne, auprès d'Antoine Court, son très cher ami, et des réfugiés qui l'y entouraient. Voici ce qu'il écrivait à celui-ci, de Saint-Gall, au milieu de juillet 1731 (2) :

« [J'ai] heureusement fait mon voyage, à Dieu grâce, une partie sur l'eau et une partie à pied, et l'autre partie à cheval, et même de nuit

(1) P. V. C., 17 avril 1703 ; 20 avril 1710 ; 18 mars 1718 ; *Consignatio protocolli actorum publicorum ministerii Sangallensis*, tom. N, pp. 56 et suiv., 30 sept. 1717 (Archives de la tour de Saint-Laurent) ; R. S., 5 juillet 1703, 22 avril 1710; 10 janv. et 16 mars 1718. — Voir *Bulletin*, Ann. 1907, p. 424 et suiv., l'art. de M. Ch. Schnetzler sur *Jean Martel, prédicant du Dauphiné et ses mémoires (1688-1727)*, et E. Jaccard, *ouv. cit.*, p. 220 et suiv. Ce dernier appelle Martel *Jacques*, mais parle certainement du même individu.

(2) *Bibl. de Genève*, *Coll. Court*, t. I, v. pp. 209 à 210. — L'éditeur des *Mémoires de Jacques Bombonnoux, chef camisard et pasteur du Désert*, en Cévennes 1883, s'est déjà vu « forcé de rectifier entièrement » l'orthographe

Digitized by Google

en partie, et même accompagné de beaucoup de pluie. Mais comme vous savez que, à Dieu grâce, j'ai pris toujours agréablement tout ce que la sage Providence nous dispense, aussi j'ai bravé non pas seulement la pluie, mais aussi le chemin et le langage, 45 lieues. Je suis passé donc à la belle ville de Zurich. Mon premier abord a été à la peine, c'est-à-dire au cabaret ! Et de là je me fis conduire chez Mademoiselle Corteiz (1), dont le mari m'avait indiqué ma route, et nous parlâmes de vous tous avec joie. Et de là je vis Monsieur le pasteur, c'est-à-dire celui qui prêche à l'Église française. Et de là, nous vîmes M. le Directeur et les galériens et maître Béchard de la Calmette (2)... Nos amis de Zurich me voulurent payer la dépense que j'avais faite au cabaret et m'ont fait conduire à Saint-Gall à cheval. Je ne me suis mêlé de rien pour la dépense et même ils m'ont donné de l'argent, que je suis ébahi des grâces que Dieu me fait et les hommes. J'arrivai dans la ville de Saint-Gall le 26 de juin 1731, au cabaret dont l'enseigne est le Bœuf, et je me fis conduire chez M. le pasteur (3), qui me fit beaucoup d'amitiés, et me conduisit chez un de mes bienfaiteurs, chez lequel j'ai resté toujours, qui est un grand homme, je veux dire en honnêteté et en sagesse ; ma plume n'est pas capable de vous le dépeindre. Je n'ai vu que trois de mes bienfaiteurs. Et [lors] même [que] leur nombre est fort petit et que je compte qu'ils n'ont pas communiqué [ma situation] à la ville, [ils m'ont dit que] pourtant ils se promettaient de me fournir mon nécessaire, mais que pour cela il me fallait rester à la ville de Saint-Gall. Mais après leur avoir dit mes raisons de [désirer] que leur bonté veuille bien me permettre de rester à Lausanne — comme le langage m'était fort inconnu, et que je serais inutile et comme un arbre mort dans leur ville, et qu'à Lausanne, tous parlent le français et que même j'y avais beaucoup de mes connaissances, des Français, et que même je pourrais visiter les malades, si Dieu et les hommes et ma santé me le voulaient permettre, et que même dans Saint-Gall les exercices de dévotion ne se faisaient qu'une fois [par semaine] dans le temple pour les Français, et qu'à Lausanne des exercices de dévotion se font tous les jours dans le temple, et que

de ses lettres, « qui, sans cela, auraient été absolument incompréhensibles » (Préface, dernier feuillet ; *note*). Tout à fait illettré, Bombonnoux n'a pas même l'orthographe phonétique ; il intervertit ou saute des mots ; il en répète d'autres inutilement. Nous avons dû, ici et là, rétablir tant bien que mal un terme ou un membre de phrase.

(1) Il s'agit sans doute de Madame Corteiz, qui vivait à cette époque à Zurich, avec sa fille, encore célibataire. Bombonnoux avait vu son mari à son passage à Berne (*lettre à M. de Montrond*, citée plus loin).

(2) Comp. E. Jaccard, *ouv. cit.*, p. 315.

(3) Jean-Conrad Fels, dont il sera question dans la suite, le successeur de Suchier à l'Église française.

Digitized by Google

si je reste à Saint-Gall, je ne peux me trouver que de huit en huit jours avec les fidèles pour chanter les louanges de Dieu, — alors mes bienfaiteurs m'ont accordé ma demande et de faire comme je voudrais. Ils me feront tenir à Lausanne la pension que leur bonté me donne. Ils m'ont promis un louis d'or par mois. Je vois que je serais mieux partagé pour le corps si je restais à Saint-Gall, mais je dis avec David : Fais, ô Dieu, que mon âme vive, afin qu'elle te loue !

« ...Si vous me faites l'honneur de m'écrire, vous avez mon adresse : chez Monsieur David-Antoine Zollikofer. »

C'était le secrétaire du Conseil. En post-scriptum, à côté de l'adresse, Bombonnoux ajoute : « Mes bienfaiteurs vous saluent et sont de fort honnêtes gens. Je vous ai dit que je partirai bientôt. Ne m'écrivez plus ». Et encore : « Je viendrai bientôt, s'il plaît à Dieu ».

Quelques jours auparavant, le 3 juillet, soit huit jours déjà après son arrivée, le vieux Camisard avait écrit à M. de Montrond, à Lausanne, une lettre qu'il croyait égarée, dans laquelle il lui exposait sa situation à peu près dans les mêmes termes. Il avait joint à cette lettre un billet pour Court, et demandé l'avis de ses correspondants sur la détermination qu'il avait à prendre (1).

Il faut croire qu'ils lui conseillèrent de rester pour le moment à Saint-Gall. C'est en tout cas ce que fit Bombonnoux, non sans tristesse. Il s'y sentit toujours plus isolé. Le climat ne pouvait convenir à ses rhumatismes. Momentanément aigri, il finit par accuser ses amis, et Court lui-même, d'injustice à son égard. Dans une lettre non datée, mais qui doit être de la fin de 1731, au style si heurté que plusieurs passages en sont incompréhensibles, il écrit à Court (2) :

(1) *Collect. Court*, t. I, v, pp. 208, 211 à 212. Il écrivait encore à M. de Montrond : « Ne se trouvent dans cette ville de Saint-Gall que quatre ou six hommes Français, vieux comme moi et plus même ». Peu de temps après, il recevait la visite de Benjamin du Plan. Car celui-ci, au cours de son dernier voyage en Suisse, écrivit de Saint-Gall à Antoine Court, le 17 août 1731, une lettre qui ne contient malheureusement aucun détail sur son passage en cette ville, mais y indique son adresse : « chez M. David Anthoine Solicoffre ». (*Id.*, t. XII, p. 253 ; comp. D. Bonnefon, *Benjamin du Plan, gentilhomme d'Alais, etc.*, Paris 1876, p. 218.)

(2) *Collect. Court*, t. I, v, pp. 326 et 327. Court y a mis lui-même la date *1731*.

Digitized by Google

« ... Je vous suis bien obligé de vos bons avis que vous me donnez par la vôtre. Je ferai tous mes efforts pour surmonter tous les obstacles qui se pourraient rencontrer pendant le cours de ma vie. Mais je vous dirai, Monsieur, que si vous envisagiez un peu mon état et que vous vouliez vous mettre un moment à ma place, je crois que vous ne feriez guère moins que moi... Me laisser là en suspens ! ... Vous savez que je suis fort sensible... Ce qui me fit dire par ma précédente que si vous eussiez un peu agi, je n'aurais pas tant resté sans savoir ma destinée... Qu'ils aient de l'argent pour secourir ceux qu'il n'y a que deux ou trois ans qu'ils sont reconnus dans l'Eglise et que pour moi il ait fallu faire des collectes ! Peut-être qu'on me dira malin de ce que les hommes sont bons. Je le veux. Mais Monsieur, permettez-moi de vous dire que l'on ne se reconnaît pas parmi nous qui ont sacrifié leurs biens et leur vie à ceux qu'une amour charnelle a portés là où ils sont... Si je fusse été en bonne santé et bon temps, j'aurais pris mon parti. Mais je me trouvais malade de quelque rhume qui m'avait [si] fort accablé que je restai quatre ou cinq jours au lit. Mais à Dieu grâce, je me porte bien, Dieu soit loué ! Ne dites rien de ce que je vous dis par ma lettre, de peur que [cela] ne me porte coup. »

Bombonnoux conservait son espoir de s'établir bientôt à Lausanne : « Nous avons résolu, écrit-il un peu plus loin, de rester tous ces mois ici, et puis nous serons de Lausanne ». Il put enfin s'y rendre en 1732. Quelques mois après, à 59 ans, après trente ans de veuvage, il eut envie de se remarier. La question fut de savoir ce qu'en diraient ses protecteurs de Saint-Gall. Court écrivit au pasteur Jean-Conrad Fels pour le prier de plaider auprès d'eux la cause de l'amoureux. La réponse de Fels arriva pendant un voyage de Court à Genève. Madame Court ouvrit la lettre et Bombonnoux, dans sa joie, n'attendit pas le retour de son ami pour lui en communiquer le contenu. Il lui écrivit de Lausanne le 24 octobre 1732 (1) :

« ...Vous apprendrez comme Monsieur le ministre de J.-C. à Saint-Gall a fait réponse à la vôtre fort honnêtement... Pour ce qui me regarde, il dit qu'il en sera toujours de même et que M. Antoine-David Zollikofer m'écrira une lettre. Quand on veut

(1) *Coll. Court.*, t. I, VIII, 94.

Digitized by Google

sauter, faut bien examiner le saut, de peur de tomber dans le précipice ! Je vous copie de cette lettre ces lignes et je garde l'original : « Je n'ai pas manqué de communiquer à M. David-Antoine Zollikofer votre lettre et de proposer l'affaire en question aux bienfaiteurs du sage M. Bombonnoux, auquel ils donnent toute liberté de suivre vos conseils. [Ils sont disposés] de continuer envers lui leurs charités, soit qu'il se marie ou qu'il demeure dans le célibat, comme vous l'apprendrez encore par la lettre que M. Zollikofer écrira à M. Bombonnoux. Que je l'assure de mon amitié et des vœux ardents que je fais pour la conservation de sa chère personne. Le bon Dieu bénisse ses desseins et ses saints travaux. » C'est ce que dit la lettre de M. Jean-Conrad Fels... »

On voit par là la cordialité des rapports de l'ancien Camisard et de ses bienfaiteurs. Le 10 décembre, il épousa Catherine Triadou, veuve de Jean Brossart, à Lausanne. Tous deux y moururent en 1755. Il est probable que les Saint-Gallois lui servirent sa pension jusqu'alors. En tout cas, le clergé ne cessa jamais de lui envoyer le modeste secours trimestriel de 3 fl. qu'il y avait ajouté du fonds Senus, dès son arrivée à Saint-Gall. (1)

(1) Antoine Court vint-il lui-même à Saint-Gall, au cours du voyage qu'il fit en 1746 dans les cantons évangéliques, en qualité d'agent général des Églises sous la croix auprès des puissances protestantes ? Les instructions qu'il avait reçues portent à le croire, ainsi qu'une lettre du 30 mai 1746 que le professeur Lullin de Genève lui avait remise pour le pasteur Jean-Antoine Zilli (La *copie* en existe dans la Collection Court et a été publiée dans le *Bulletin*, t. XXXIII, p. 466 et suiv.). Lullin écrit entre autres : M. Court « aura le « plaisir de vous informer de l'œuvre magnifique et surprenante de Dieu en « faveur de nos frères. Ces Eglises que le Papisme avait cru ensevelir sous « la ruine de leurs temples sont sorties nombreuses et florissantes de leurs « masures. Elles ont des Pasteurs, des Consistoires, des Synodes, des Assem- « blées de plusieurs milliers de personnes. On les persécute, on envoye au « supplice les serviteurs de Dieu, on condamne les laïques aux galères, on « enlève les enfants, on renferme les femmes dans des monastères, on ruine « les familles par de désolantes amendes, et néanmoins la foi, le zèle, la cons- « tance dans la profession de la vérité sont inébranlables. Les détails édi- « fians que notre digne frère vous donnera là-dessus sont sans nombre. « Vous y retrouverés, Monsieur, l'ardeur évangélique des premiers tems du « Christianisme. Telle est la suite des soins et des travaux des fidelles, et je « dois ajouter de la charité que les bonnes âmes ont témoignée constamment. « Votre Eglise, monsieur et Très Honoré Frère, y a concouru toutes les fois « qu'on s'est adressé à elle, notamment en 1730 et en 1734 ; ce qui nous donne « lieu d'espérer que les fidelles persécutés trouveront des dispositions aussi « avantageuses à présent en leur faveur. Agréés que pour le surplus je m'en « remette à M. Court dont le voyage et les soins doivent faire aussi peu de « bruit que possible... » — Aussi bien les procès-verbaux du Conseil ne contiennent-ils rien à ce sujet. Il doit en être autrement des *Acta ministerii san-*

Digitized by Google

En août 1741, le livre Senus nomme un certain Pierre Lorient, puis en décembre, à côté de lui, son frère David Lorient, accompagnés de leurs familles. Le premier s'y retrouve deux fois en 1742, puis en novembre 1744, avec sa femme et un enfant, qualifié cette fois-ci de « pasteur en Nismes dans le Languedoc, recommandé à M. Fels et à M. Zilli ». Était-il alors à Saint-Gall à demeure ou en passage ? Le fait est que les trois années suivantes, et toujours en novembre, le fonds Senus lui fit encore quelques aumônes, et que le 20 décembre 1750 l'ancien prédicant adressait à Messeigneurs la lettre suivante (1) :

« Hauts, puissants et magnifiques Seigneurs ?

« Messeigneurs les Bourguemaîtres, dela Noble ville de St Galle etc. etc. etc. C'est avec tout le respect possible, que le très humble et très obeïssant serviteur de Vos Excellences Pierre Lorient de st. Cosme Diocese de Nimes en Languedoc province de France, Royaume qui persécute la foi chrétienne depuis 10 ans, représente à Vos Excellences, qu'ayant été Ministre du st. Évangile en France sous la croix, dans le cavernes, dans le Bois et dans le Deserts du Languedoc, pour soutenir nos très chers frères dans la profession de nôtre sainte Religion reformée, Religion la plus pûre de toutes la terre, le suppliant de Vos Excellences a été expôsé à toute sortes de hazards et de persécution, delapart des ennemi de la vérité ; et mème il a été detenû pendant deux ans, prisonnier dans la cytadele de Montpelier en Languedoc, etenfin banni du Royaume de France, pour avoir prêché le pûr Evangile de Jesus-Christ, pendant la nuit dans le Deserts de France, comme les Apôtres de nôtre Divin sauveur autrefois dans le Deserts de la Judée ; n'ayant plus ni patrie, ni biens, destitüé de tous le secours humains, il a crû que la Divine providence lui susciteroit quelques seigneurs charitable qui touché de son etât Miserable lui departiroient ses charités et bienveillances, pour cet effet il saddresse à Vos Excellences de St. Galle, les suppliant très humblement en grace lui accorder quelques subsides où cha-

gallensis. Mais à notre grand regret, nous n'en avons pas encore découvert, dans les archives de la tour de Saint-Laurent, les volumes relatifs à cette époque.

(1) Archives de la Ville. — Au dos de la lettre on lit : « Très humble supplication de Pierre Lorient, Ministre du saint evangile sous la croix. A son Excellence Monseigneur le Bourguemaître Regnant de la noble ville de St. Galle, etc. etc. etc. »

Digitized by Google

rités, tel que Vos Excellences le Jugeront convenable, attendant que la Divine providence lui ouvre une porte pour pouvoir vivre avec sa familles.

« Espérant ces graces, il redouble ses vœux au tout puissant pour la prosperité de Vos Excellences, que le grand Dieu, père, fils, et st-esprit veuille benir à jamais Vos Excellences, et toutes vos illustres familles, étant avec un profond respect :

« Messeigneurs de Vos Excellences :
le très humble et très obéissant Serviteur
« Pierre Lorient ci-devant Ministre
du st-evangile en France sous la croix,
et maintenant Voyageur comme nos Pères
autrefois, Abraham, Isâc, et Jacob ».

On aimerait à savoir plus de choses sur le rôle de l'Église française vis-à-vis de ces réfugiés, sur leur attitude envers elle, sur l'intérêt qu'ils portaient à son culte ou sur la sollicitude de ses pasteurs à leur égard. Les documents à notre disposition n'en disent pas davantage. Au reste, plus on avance dans le XVIII siècle, plus les renseignements touchant les réfugiés sont rares (1), pour la bonne raison que ces derniers sont toujours moins nombreux à Saint-Gall. Leur chiffre finit par être insignifiant. Quelques-uns, appartenant à la seconde ou à la troisième génération, se distinguaient à peine de l'ensemble de la population. Aussi le pasteur Stehelin disait-il en 1786 qu'il n'y avait plus de réfugiés dans l'Église française (2).

Elle allait faire une nouvelle recrue. En 1788, Saint-Gall accorda pour 1000 fl. la bourgeoisie à M. Michel-Barthélemy Dardier, marchand, de Saint-Affrique. Il n'en avait pas été chassé par la persécution. Mais ses parents s'étaient mariés au Désert, et lui-même était né et avait grandi en France à l'époque où la foi protestante y était proscrite. M. Dardier fut admis la même année dans la noble société du Notenstein. Il avait épousé à Hauptweil

(1) En 1754, le Piémontais Jacques Papon, à 72 ans, demandait à être admis à l'hôpital, où il avait déjà passé quelque temps (P. V. C., 20 août).

(2) *Sermon... prononcé dans l'église françoise de St. Gall par le pasteur Pierre Stehelin, à l'occasion du Jubilé de la fondation de cette église, célébré le 16 juillet 1786. à St. Gall, chez Dieth*, p. 4.

Digitized by Google

(Thurgovie), trois ans auparavant, A. Madeleine Schlatter, fille de David et Anna Zollikofer. Elle lui donna dix enfants, dont plusieurs, établis et mariés dans la suite à Saint-Gall, firent partager à l'Église française l'affection qu'ils conservaient pour leur patrie d'origine (1).

Notons encore, avant de clore ce chapitre, que la colonie française compta quelques représentants de la Suisse romande (2) et quelques Françaises qui avaient épousé des Saint-Gallois. Telle cette Julie de Saint-Aubin, de Metz, femme d'Ulrich Zollikofer, reçue bourgeoise en 1702, qui eut mille peines à obtenir en cette qualité la restitution de ses biens. Le Conseil fit dans ce but démarches sur démarches auprès de l'ambassadeur Puysieulx ou par son intermédiaire. En 1706, après quatre ans de persévérants efforts, Mme Zollikofer reçut enfin de la cour de France les autorisations nécessaires pour vendre ses propriétés à Metz. Elle paraît avoir quitté Saint-Gall peu de temps après (3).

Un Genevois, Gaspard Boissier, et sa femme Ursule Zollikofer obtinrent en 1758 de prolonger leur séjour à Saint-Gall à titre d'hôtes, puis, en 1761, après une nouvelle tentative infructueuse, le privilège de l'habitation pour quatre ans, contre une finance annuelle de 20 fl. Mme Boissier, veuve, vivait encore à Saint-Gall en 1768 (4).

(1) P. V. C., 25 janv. 1788. — Pierre Dardier et Elisabeth Lesserre furent mariés au Désert le 21 août 1741 (*France protest.*, 2e éd., vol. V, col. 106); leur fils Michel-Barthélemy naquit en 1748 et mourut à Saint-Gall en 1835. De ses dix enfants, quatre moururent en bas âge ou jeunes. Les autres furent: 1. *Anna-Elisabeth*, n. 1786, ép. Georges-André Bærlocher; 4. *Frédéric*, qui suit; 5. *Gaspard-Auguste*, n. 1791; 6. *Ferdinand*, n. 1795, négociant; 7. *Sophie*, n. 1796, ép. Eberhard Huber; 10. *Émile*, n. 1803, lithographe, ép. N. Montandon. — Frédéric, n. 1790, négociant, ép. 1814 Renée-Rosine-Emilie Gsell, fille du conseiller Laurent Gsell et de Barbe Zollikofer, dont il eût 8 enfants, entre autres *Sophie*, femme du pasteur Zwingli, dernier du nom, et *Émilie*, n. 1823, morte célibataire à Saint-Gall en 1904.

(2) Abraham Guillormet, de Genève, tireur d'or, est admis au Seelhaus le 19 mars 1743 (P. V. C.). — Jean-Gabriel Boole, de Bonmont au pays de Vaud, reçoit 36 crz. par semaine à partir du 1er sept. 1735 (P. V. C.), etc.

(3) P. V. C., 13 juill. et 10 déc. 1702; 20 et 29 avril, 17 juin, 30 déc. 1703; 8 août 1704; 26 avril 1705; 3 janv., 7 fév., 17 avril et 20 mai 1706.

(4) P. V. C., 3 juin et 28 oct. 1758; 23 mai et 29 oct. 1761; 30 avril 1768.— En 1794, le professeur Henri Boissier, de Genève, demandait l'autorisation de s'établir à Saint-Gall avec sa femme et ses enfants (P. V. C., 5 août).

Digitized by Google

CHAPITRE V

L'ÉGLISE FRANÇAISE ET SES PASTEURS SAINT-GALLOIS DE LA MORT D'ISAAC SUCHIER A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE (1722-1794).

1. Les autorités directrices de l'Église.

Le choix du successeur de Suchier. — Hésitations et déterminations des Marchands. — Les anciens et les syndics. — La création de services allemands. — Les élections pastorales. — Susceptibilités à ménager. — Le Directoire commercial.

A la mort d'Isaac Suchier, on se demanda si le culte français conservait sa raison d'être. Le fait que vingt à trente réfugiés vivaient à Saint-Gall ne suffisait pas à en justifier l'existence. Mais les prédications à Sainte-Catherine étaient entrées dans les habitudes de l'aristocratie. Nombre de gens influents en eussent regretté la disparition.

Un des fils du défunt, Jacques Suchier, avait passé avec succès son dernier examen de théologie moins de trois mois avant la mort de son père. Espéra-t-il lui succéder? Fit-il dans ce sens des démarches infructueuses ? Son départ définitif pour l'Angleterre, l'année d'après, fut-il la suite d'une déception à cet égard ? Né à Saint-Gall en 1700, il y devait avoir bien des amis. Élevé par un père et une mère français, ayant séjourné lui-même à Genève, il devait parler le français beaucoup mieux qu'aucun de ses condisciples. Mais, à 22 ans, il était bien jeune pour occuper dignement la chaire de son père. Il n'est pas impossible, au surplus, que sa qualité d'étranger l'ait fait écarter. On jugeait à Saint-Gall que toutes les fonctions rémunératrices appartenaient de droit à des bourgeois. L'exception faite en faveur du respectable ministre chassé de France ne se renouvellera pas avant la fin du XVIIIe siècle. Jusque-là tous les pasteurs de l'Église française seront des Saint-Gallois.

Digitized by Google

En 1722, un Saint-Gallois de haute naissance, nommé Jean-Conrad Fels, était diacre à l'Église allemande de Genève. Il adressa d'abord au Conseil, puis aux Marchands une lettre de candidature au poste de prédicateur francais. Elle était appuyée par le bourgmestre Hochreutiner (1).

Quelques Marchands se montraient disposés à contribuer au salaire du nouveau pasteur si Messeigneurs lui promettaient les mêmes subsides qu'à Suchier et reconnaissaient aux Négociants le droit d'élire ou tout au moins de proposer quelqu'un. Deux conseillers, le trésorier Wegelin, président de la corporation, et l'administrateur Jean-Jacques Scherer, inspecteur de l'Église française, exposèrent ces vues à la commission nommée par le Conseil pour examiner le cas. Elle jugea que si les Commerçants s'engageaient d'abord à fournir cent écus de traitement annuel au pasteur français, ils pourraient compter sur les meilleures dispositions du gouvernement, élire le nouvel ecclésiastique et présenter leur choix à la ratification du Conseil (2).

La question fut alors traitée sous toutes ses faces en assemblée des Marchands, le 24 novembre (3). L'essentiel était de savoir si les personnes qui avaient alimenté jusque-là de leurs dons le budget paroissial, étaient disposées à le faire encore à l'avenir. Plusieurs exprimèrent la crainte que ces dons ne diminuassent avec le temps, et montrèrent la situation désagréable où se trouverait alors la corporation, si elle prenait vis-à-vis d'un nouveau pasteur des engagements de longue durée. Ne serait-il pas prudent de laisser dès maintenant le choix et l'entretien de cet ecclésiastique au gouvernement ? D'autres demandèrent qu'on fît au moins un essai de trois ou quatre ans. C'est à ce dernier parti que se rallia la généralité des Commerçants, quand le noble conseiller Scherer eut déclaré que le fonds d'Église, qu'il administrait, se

(1) P. V. C., 6 nov.; *Annalen*, 10 nov.
(2) V. H., 12 nov.
(3) *Annalen;* comp. Baumgartner, *Bericht und Gutachten... von einer Abteilung der am 3 Juni 1840 niedergesetzten Kommission*, St. Gallen, 1843.

Digitized by Google

montait à 1400 florins. Il eût été bien étrange, en effet, que les intérêts de cet argent ne suffisent pas à combler, pendant trois ou quatre ans, l'écart éventuel entre les dépenses de l'Église et les libéralités de ses amis. On invita donc ceux-ci à déterminer le chiffre de leurs contributions annuelles pour ce court laps de temps, et à en faire l'objet d'un engagement écrit entre les mains du caissier. Puis les Marchands nommèrent Jean-Conrad Fels au poste qu'il ambitionnait et fixèrent son salaire à 150 fl. par an. Trois jours après, M. G. S. ratifiaient son élection et lui accordaient les mêmes subsides annuels qu'à son prédécesseur (1).

Jacques Suchier se chargea des prédications françaises jusqu'à l'arrivée de Fels. Celui-ci paraît avoir rapidement acquis la confiance de ses paroissiens. Au bout des quatre premières années de son ministère, personne ne contesta le droit de son Église à l'existence. Et ce droit ne sera plus jamais mis en question pendant plus d'un siècle, malgré le chiffre toujours plus restreint des réfugiés établis à Saint-Gall.

Le jour même de la nomination de Fels, la corporation réorganisa la direction de l'Église, en la confiant pour trois ou quatre ans à un collège de quatre *anciens*. Moins de deux ans après, en 1724, Messeigneurs trouvèrent dans l'autorisation d'employer les orgues de Sainte-Catherine au culte français un prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Église. Ils adjoignirent aux quatre anciens deux conseillers, qu'on prit la curieuse habitude d'appeler les *syndics*. Ces six personnages formeront l'autorité directrice de l'Église française, sous la surveillance des Directeurs des Marchands, pendant tout le XVIIIe siècle. Le nombre des anciens restera fixé à quatre jusqu'en 1822. Chaque fois qu'un décès ou une démission se produira dans leurs rangs, les Négociants éliront le nouvel ancien que les Directeurs proposeront à leurs suffrages. Depuis 1749, les Directeurs choisiront parmi les anciens un pré-

(1) P. V. C., 27 nov. 1722.

Digitized by Google

sident-caissier, à partir de 1781 un président et un caissier. Dès la fin du XVIIIe siècle un *inspecteur* répartira les sièges de l'église. Les charges des deux syndics seront régulièrement repourvues par le Conseil jusqu'en 1834. Syndics et anciens resteront presque tous en fonctions jusqu'à leur mort, quelques-uns de très longues années.

Ce seront des Zollikofer, des Hœgger, des Schlumpf, des Scherer, des Fels, des Wegelin, des Schobinger, des Gonzenbach, etc., gentilshommes ou riches négociants, la plupart revêtus des plus hautes charges de l'État. Quand le Conseil voulut être représenté dans la direction de l'Église, la nouvelle fonction de syndic ne parut pas indigne du docteur et bourgmestre Christophe Hochreutiner ou von Hochreut, le légiste éclairé qui réforma les institutions juridiques de sa ville natale, le diplomate avisé qu'elle chargea des missions les plus délicates, et que Frédéric-Guillaume Ier de Prusse nomma conseiller aulique après lui avoir conféré la noblesse (1). L'Église française restera jusqu'au milieu du XIXe siècle une des gloires de l'aristocratie saint-galloise.

Par un curieux concours de circonstances, les attributions ecclésiastiques de ces hauts personnages comportèrent aussi la création et la surveillance de cultes allemands. Grâce à l'opposition que la Suisse orientale protestante faisait encore au calendrier grégorien, la date de Pâques ne coïncida pas à Saint-Gall, en 1724, avec celle adoptée par les pays catholiques (2). Plusieurs marchands, habitués des foires de Botzen en Tyrol, furent obligés de s'absenter de leur patrie à l'époque où l'on y célébrait la fête et témoignèrent de leur chagrin de

(1) Voir *St. Gallen vor hundert Jahren*, St. Gallen, 1869, p. 18 et suiv. — Quand l'ancien Jean-Jacques Scherer mourut en 1733, son oraison funèbre fut imprimée sous ce titre pompeux : *Die sichere Ruhe der Glaübigen in Gott, aus Psalm XCI, vers 1. 2. zur Lehre, Nachfolge und Trost vorgestellt, als der Hochgeachtete, Wohl-Edelgebohrne, Gestreng, Fromm, Fürsichtig und Weise Herr Hans Jacob Scherer, des kleinen Raths, Praeses Löbl. Kauffmannschafft, und Aeltister der Frantzösischen Kirchen, in Hochansehnlich und volckreicher Versammlung, in St. Magni Kirch, zu St. Gallen zur Erde bestattet ward. Den I. Jannar MDCCXXXIV durch Christoph Scherer, Pfarrer.* St. Gallen. Gedruckt bey Ruprecht Weniger.

(2) Voir *Herzog's Encyclopedie*, 20e éd., vol. VII, p. 406 et suiv.

Digitized by Google

n'y pouvoir prendre la cène. M. G. S. transmirent leurs doléances au clergé, et l'on autorisa en leur faveur la création, à Sainte-Catherine, de trois services de sainte cène en allemand, qui devaient avoir lieu chaque année huit ou quinze jours après Noël et Pâques et huit jours avant le Jeûne d'automne. Fels fut officiellement chargé de ces cultes dont la corporation assuma tous les frais. Trois ans après, Messeigneurs permirent qu'à chacun de ces jours de communion, eût encore lieu, au même endroit, l'après-midi, un service d'actions de grâces. Dans la suite, on institua en outre, la veille de chacun de ces jours, un culte de préparation à la cène (1). Cette curieuse organisation, dite de la communion allemande, subsista jusqu'en 1830 comme en marge de l'Eglise française, en ce sens qu'elles eurent la même direction, firent usage du même temple et furent parfois desservies par les mêmes ecclésiastiques.

Nous verrons ailleurs comment les Marchands furent amenés à nommer, à côté du pasteur français, un diacre ou second pasteur et même un prodiacre, et comment ils payèrent les études de jeunes théologiens en pays français, pour les préparer à la chaire de Sainte-Catherine. Ajoutons ici quelques détails sur le mode de nomination des ecclésiastiques.

Quand il s'agit de remplacer Fels, en 1747, après vingt-cinq ans, les Négociants ne savaient plus au juste à qui appartenait le droit d'élection. Ils se convainquirent qu'il revenait à la corporation des Marchands, mais qu'il fallait prier les deux syndics de participer au vote. Jean-Antoine Zilli fut nommé le 20 juin, d'abord au scrutin secret par les Directeurs, les anciens et les syndics, puis de vive voix par les Négociants, sous réserve de l'approbation de Messeigneurs. Après quoi l'assemblée, séance tenante, appela aux fonctions de diacre Jacques Wegelin. Sept jours après, le Conseil, après avoir lu pour sa gouverne ses procès-verbaux des 12 et 17 novembre 1722,

(1) P. V. C., 9 mars 1724, 28 janv. 1727; *Annalen*, mêmes dates et 21 juin 1747.

Digitized by Google

accorda son placet à l'élection de Zilli et lui assura les mêmes subsides annuels que jadis à Suchier et à Fels.

Dix-huit ans après, en 1765, les deux postes de pasteur et de diacre se trouvèrent vacants en même temps. Vu l'état satisfaisant des finances et les bonnes dispositions des magistrats, on n'hésita pas à les repourvoir. La grande question fut de savoir comment sauvegarder, dans les deux élections, les compétences respectives des Directeurs, des représentants du gouvernement, des anciens et des Marchands en général. M. G. S. avaient la haute surveillance de toutes les affaires ecclésiastiques. Ni pasteur, ni diacre n'eût pu officier à Sainte-Catherine sans leur consentement. Ils contribuaient d'ailleurs au traitement du premier pasteur. Il fallait donc se garder de les indisposer. Mais il fallait éviter aussi de leur accorder des droits à l'élection du diacre, dont le salaire incombait aux seuls Marchands. Or, le bourgmestre Daniel Hœgger faisait partie du collège des anciens à titre de syndic. Comment reconnaître les droits du syndic sans avoir l'air d'attribuer au bourgmestre des compétences qui constitueraient pour l'avenir un dangereux précédent? Les Directeurs y pensèrent réussir en donnant à Sa Sagesse (1) une marque de déférence. Ils lui firent demander de présider elle-même, en son domicile, l'assemblée de la corporation. Mais ils décidèrent que si quelqu'un y demandait qu'on procédât encore, dans la même séance, à la désignation du diacre, ils en exigeraient le renvoi, sous le prétexte qu'il pourrait se présenter encore d'autres candidatures. Pour plus de sûreté, les Directeurs méditaient même de se réserver absolument cette élection du second pasteur, à l'exclusion des anciens et des autres Marchands.

Tout cela était assez bien combiné. Mais le seigneur bourgmestre déclina l'offre de présider chez lui l'assemblée prévue. Elle eut lieu avec sa participation au Tigre (2), siège de la corporation, le 19 mars, Jean-Gaspard Riet-

(1) Titre honorifique que l'on donnait aux bourgmestres.
(2) Maison située à l'angle sud de la Speisergasse et de la rue du Marché.

Digitized by Google

mann, seul candidat, fut élu. Et l'on remit bien le choix du diacre au 10 avril; mais ce jour-là, les Directeurs, sans doute par crainte d'irriter Messeigneurs, ne nommèrent pas Daniel Wegelin à huis clos, mais avec le concours des Marchands, en présence des syndics et des anciens.

Ces graves questions de compétence et d'étiquette causèrent aux Directeurs les mêmes soucis dix ans après, quand, en 1775, les deux emplois de pasteur et de diacre furent encore vacants à la fois. Daniel Hœgger était toujours bourgmestre et syndic. Les Directeurs ne crurent pas pouvoir l'empêcher de participer encore à la nomination du nouveau diacre, mais l'avertirent poliment qu'ils se la réservaient exclusivement pour l'avenir. Directeurs, anciens et syndics procédèrent donc à l'élection du pasteur en titre, puis à celle du diacre, après quoi les Négociants confirmèrent la première de vive voix et la seconde au scrutin secret.

Quatre ans plus tard, en 1779, on revisait les statuts de la corporation. On y inséra sur les élections pastorales des dispositions plus précises. Celles-ci continuèrent à attribuer la nomination du premier pasteur aux Directeurs, aux syndics, aux anciens et à tous les Marchands, mais elles réservèrent explicitement le choix du diacre aux Directeurs et Négociants seuls. Elles ajoutèrent qu'à chaque vacance du poste de premier pasteur, la corporation commencerait par élire de son chef un nouvel ecclésiastique et ne passerait qu'ensuite à la nomination du premier pasteur, avec le concours des syndics. On forçait ainsi les représentants du gouvernement à ne voter que pour un candidat préalablement agréé par la corporation.

La première occasion d'appliquer ces dispositions se présenta en 1783. Le premier pasteur Daniel Wegelin, venait de donner sa démission. Sa Sagesse Hœgger vivait encore, toujours syndic! A se passer d'elle, on craignait bien d'encourir sa colère, mais on s'y risqua. On élit le nouvel ecclésiastique à l'insu des syndics, en recommandant aux négociants présents d'observer sur le fait le plus

Digitized by Google

grand secret, sous peine de 25 florins d'amende. Puis on invita les syndics à participer le surlendemain au choix du premier pasteur. Le vieil ex-bourgmestre se fâcha tout rouge, puis se laissa convaincre, parut au Tigre et s'associa au vote qui porta le diacre Stehelin aux fonctions de pasteur en titre.

En 1792, il fallut remplacer le diacre. Les Marchands y pourvurent seuls et firent ensuite annoncer le résultat de l'élection, par déférence, aux syndics et au président des anciens. Deux ans après, la nomination d'un premier pasteur se fit selon l'habitude et sans difficultés (1). Dans ses nouveaux règlements de 1796, la corporation conserva les dispositions de 1779.

Jamais, dans tout le cours du siècle, M. G. S. ne contestèrent une élection pastorale. Ils confirmèrent toujours celle du pasteur en titre et lui octroyèrent sans interruption les subventions annuelles dont ils avaient gratifié naguère Isaac Suchier.

Vers 1775, la corporation des Marchands se réorganisa. Ses cinq chefs, les traditionnels *Marktvorsteher*, adoptèrent le nom de *Directoren* (Directeurs) que nous leur avons donné jusqu'ici par anticipation, et la désignation collective de *Kaufmännisches Directorium*, que l'on traduisit en français par celle de *Directoire commercial*, ou, plus rarement, de *Chambre de commerce* (2).

(1) Détail amusant et significatif. Le président des anciens, le conseiller trésorier Daniel Girtanner, ne faisait pas partie du Directoire. Avait-il quand même le droit d'assister à l'élection ? On en tomba d'accord. Mais on décida gravement qu'en séance le noble ancien bourgmestre Jules-Jérôme Zollikofer, premier syndic, siégerait au milieu de la table, ayant à sa droite le bourgmestre en charge Paul Züblin, second syndic, et à sa gauche Girtanner, *non par égard pour son titre de conseiller, mais pour sa qualité de président des anciens* (Hungerbühler, *ouv. cit.*). On voit que les élections du pasteur étaient présidées par le premier, c'est-à-dire le plus ancien syndic.

(2) Au reste, on appelait déjà de la sorte la corporation des Marchands longtemps auparavant. Le 22 déc. 1722, Jean-Conrad Fels adressait de Genève une lettre à « Messieurs les Président et Directeurs de la Chambre du commerce à St. Gall ». (Archives du Directoire, *B.*, *Tr. XXV*, *Paq. 5 a.*)

Digitized by Google

II. Les finances de l'Église.

Le produit des souscriptions volontaires et des sachets. — Les règlements de 1749 et de 1767. — Les charges de la bourse française. — Les dons au conseil des écoles. — Les charges financières de la corporation.

On se souvient qu'en 1685 le Conseil avait autorisé pour chaque dimanche, au culte français, une collecte en faveur des réfugiés en passage. Ces collectes perdirent de bonne heure leur affectation première. En 1728, puis en 1734, Messeigneurs se montrèrent curieux d'en connaître l'emploi. L'administrateur du Stockamt (fonds des pauvres bourgeois), désirait qu'elles y fussent versées, au moins en partie, comme les collectes faites dans les autres services religieux de la ville. Mais le Conseil n'entra pas dans ces vues. Les dons des auditeurs de Fels continuèrent à alimenter la bourse française, qui dépassait 5000 fl. en 1736, et dont les intérêts servaient au payement du pasteur, de l'organiste, du chantre, du marguillier, du souffleur d'orgue, et de l'éclairage du temple en hiver. Les anciens exprimèrent alors au Conseil l'espoir qu'avec le temps l'augmentation de ce capital permettrait de décharger le trésor public de sa contribution annuelle au traitement du pasteur. Et Messeigneurs, une fois de plus, approuvèrent le *statu quo* (1). Ce fut seulement en 1743, quand le fonds eut atteint 7900 fl., qu'ils attribuèrent au Stockamt la moitié du produit des sachets (2).

Il n'eût pas été mauvais, cependant, qu'on surveillât d'un peu plus près l'administration de cette petite fortune. Le faillite du caissier Gaspard Scherer. en 1749, la diminua de près de 1700 fl. (3). Les Directeurs s'attribuèrent alors pour l'avenir le choix d'un président-caissier parmi les anciens, et l'astreignirent à présenter chaque année ses comptes à l'approbation de ses trois collègues.

(1) P. V. C,, 9 août 1728; V. H., 20 juillet 1734; P. V. C., 6 juillet 1736.
(2) P. V. C., 3 sept. 1743; Hungerbühler, *ouv. cit.*, p. 283.
(3) Hungerbühler, *ibid.*

Digitized by Google

Cela n'empêcha pas la faillite des frères Zollikofer d'entamer encore le fonds d'Église six ans après. Les Directeurs se préoccupèrent d'en soumettre l'administration à des règles plus strictes. En 1767, on spécifia que les capitaux de l'Église seraient exclusivement placés sur hypothèque, qu'aucun placement ne serait fait sans le consentement de tous les anciens, que les titres seraient déposés au Tigre, dans une armoire à deux serrures, dont une clé resterait entre les mains du président-caissier et l'autre en possession d'un ancien, que les anciens soumettraient chaque année les comptes et les créances à une révision minutieuse, que tout emploi subalterne serait pourvu par les soins des mêmes anciens et qu'aucune réparation au temple ne serait décidée sans leur approbation.

Grâce à ces sages mesures, le fonds s'accrut régulièrement. Il continua à supporter les honoraires du premier pasteur, les frais de quelques suffragances extraordinaires, les salaires du sacristain, du chantre, de l'organiste et du souffleur d'orgue, l'éclairage du temple, etc. (1). Il paya la publication d'un recueil de cantiques en 1771 et rêva même de faire des largesses.

On se souvient que l'église Sainte-Catherine appartenait au collège des garçons. Jamais le conseil d'école n'avait perçu de loyer pour le culte français. Or, en 1775, la caisse scolaire étant en mauvais état, les anciens songèrent à lui venir en aide. Ils parlèrent de lui abandonner dorénavant la moitié du produit des sachets. Ils proposèrent d'établir une taxe de 1 fl. 12 crz. sur chaque place à l'église, et de remettre au conseil d'école les 200 à 250 fl. que cela rapporterait chaque année. Chose curieuse, celui-ci n'y consentit pas. Très aimablement, les anciens

(1) Ici et là, la caisse de l'Église accorda aussi quelques secours à des réfugiés, par exemple 27 fl. 46 crz. au galérien Jean Mallet en 1738, 39 fl. 36 crz. à Roustan et aux galériens en 1739. De 1740 à 1757, ces dons varièrent de 105 fl. à 33 fl. — De son côté, le produit des sachets fut très variable. Il fut, par exemple, de 369 fl. 30 crz. en 1724 et de 635 fl. en 1775 (Archives du Directoire, *Akten IV, Verwaltung und Finanzsachen, Französische Kirche*). — En 1734, le louis d'or valait 7 fl. 30 crz.; le ducaton, 4 fl. 10 crz.; le mirliton 4 fl. 6 crz. (Note du R. S.)

Digitized by Google

revinrent à la charge six ans après. La bourse française était prospère. Ils donnèrent 300 fl. et en firent espérer autant pour chaque année suivante. Puis, en 1788, ils s'engagèrent à verser la même somme pendant dix ans, pour faciliter certaines réformes scolaires et l'augmentation des traitements des instituteurs.

Au reste, les habitués du culte français continuaient à payer des contributions annuelles, qui étaient versées au fonds d'Église. Sauf en 1707, leur chiffre ne dépassa jamais 200 fl. jusqu'en 1784 (il tomba même au-dessous de 100 fl. en 1729 et 1730), mais le fit régulièrement depuis cette époque. Quelqu'un eut l'idée, en 1795, de remplacer ces cotisations volontaires par le payement de sommes proportionnées au nombre des membres de chaque famille. On préféra le *statu quo*.

En 1728, les frères Scherer versèrent à la bourse française 130 fl. 59 crz. pour lui appartenir aussi longtemps que l'Église subsisterait dans les mêmes conditions que depuis quarante ans. Cet argent représentait le capital et les intérêts accumulés d'une petite somme confiée trente-six ans auparavant à la maison Scherer par deux jeunes réfugiés, qui avaient vécu quelque temps à Saint-Gall et dont, malgré toutes les recherches, on n'avait plus retrouvé la trace. L'Église reçut aussi quelques legs : 200 fl. de Tobie Schirmer en 1753, 100 fl. de la veuve de Thomas Hochreutiner et 200 fl. de Jean-Thomas Schirmer en 1761, 1000 livres françaises de Jean-Conrad Eugster, de Wald, en 1794.

Pendant tout ce temps, les Directeurs payaient sur la caisse de la corporation les salaires du diacre et du prodiacre, leurs remplaçants provisoires, les bourses des candidats séjournant en pays français, les cadeaux de noce aux pasteurs, etc. Ils versaient six louis d'or à la bourse française pour les six places qu'on leur avait réservées sur la galerie, et 25 florins bavarois pour de nouveaux recueils de chants, élégamment reliés, dont on leur avait fait hommage (1). Ils donnaient 1200 fl. aux écoles des gar-

(1) *Annalen*, 20 sept. 1770, 16 nov. 1771.

Digitized by Google

çons en 1775 ; ils contribuaient pour 600 fl. à la construction d'un plafond neuf à Sainte-Catherine en 1784.

Néanmoins, quand en retour de tous ces bienfaits le Directoire demandait aux anciens de lui communiquer les comptes de l'Église, ces Messieurs faisaient la sourde oreille. Et lorsqu'ils donnaient à un nouveau collègue connaissance de leur règlement particulier, ils lui recommandaient sévèrement de n'en parler à personne (1).

III. Les services divins.
L'aspect et l'entretien du temple.

L'heure du culte resta 8 heures du matin. Lors de l'installation des communions allemandes, on supprima le service français les premiers dimanches de février, de mai, et d'août, pour rétablir celui du premier dimanche de février à partir de 1785. Depuis 1733, on célébra deux cultes français le jour du Jeûne, avec sainte cène au service du matin. En 1786, on créa un culte supplémentaire l'après-midi de chaque jour de grande fête. Toutefois, on ne fêta le Vendredi-Saint qu'à partir de 1791, avec deux services. Le culte du Jeudi-Saint fut alors supprimé, mais ceux des jeudis avant Pentecôte et Noël furent maintenus. Ils eurent lieu à 3 heures de l'après-midi jusqu'en 1790 (2).

Par trois fois au moins, en 1781, 1790 et 1798, les anciens firent publier des horaires des cultes. Voici celui de 1790 (3) :

AVERTISSEMENT POUR LES PERSONNES QUI FRÉQUENTENT L'ÉGLISE FRANÇOISE

LE SERVICE DIVIN COMMENCE

I. Tous les Dimanches, le Lendemain de Pâques et de Pentecôte, depuis le mois de Mars, jusqu'à la Fin d'Octobre :

Un demi quart avant huit Heures

II. Les Dimanches, depuis le Commencement de Novembre jusqu'à la fin de février :

Un demi quart après huit Heures.

(1) *Annalen*, 21 et 26 nov. 1787, 10 fév. 1796.
(2) Dr Bernard Wartmann, *Allgemeines und spezielles*, etc., p. 141 et suiv.
(3) *Id.*, p. 141 et 142.

Digitized by Google

III. Les jours de Communion :
Du moment qu'on aura cessé de sonner pour les Eglises allemandes.

IV. Le Sermon de l'après Midi, les Jours de Communion et le Jour du Jeune :
à deux Heures précises.

V. Les Jours de Préparation à la Ste Cène, qui sont les Jeudi avant Pâques et Pentecôte :
à cinq Heures.

VI. Le Jeudi pour la Preparation de la Fête de Noël :
à quatre Heures.

Les Dimanches et Jours de Fêtes pour tout l'Année le Service divin sera celebré en François dans la ditte Église — excepté
Le Dimanche appellé Cantate :
Le premier Dimanche du mois d'Aoust :
Le Temple étant cedé ces deux Jours pour la Communion allemande.

Voici maintenant le *Règlement sur le service divin* imprimé à la fin de l'édition de 1798 du recueil de cantiques :

LE SERVICE DIVIN COMMENCE

I. Tous les Dimanches, les jours de fêtes, et le lendemain des fêtes, depuis le mois de Mars, jusqu'à la fin d'Octobre
à Huit heures précises.

Depuis le mois de Novembre, jusqu'à la fin de Février
à Huit heures et un quart.

II. Les sermons de l'après-midi, les jours de Communion et du Jeûne
à Deux heures et un quart.

III. Le Vendredi saint
le matin, à Sept heures et demi,
le soir, à Trois heures et demi.

IV. Le jour de la préparation pour la Sainte Cène qui est le Jeudi avant Pentecôte
à Cinq heures.

V. Le Jeudi pour la préparation de la fête de Noël
à Trois heures.

Les Dimanches pendant toute l'année, le service sera célébré en français dans notre Eglise, excepté
le Dimanche appellé Cantate, et
le premier Dimanche du mois d'Août ;

Digitized by Google

le temple étant cédé ces deux jours pour la Communion Allemande.

En 1792, les anciens obligèrent le chantre et l'organiste ou leurs remplaçants à remplir leurs fonctions en noir (1). Le pasteur Wartmann introduisit en 1794 la nouvelle liturgie de Genève, pour les jours de fête (2).

Au cours du XVIIIe siècle l'aspect du temple changea peu. Voici ce qu'en disait un Saint-Gallois vers 1790 : « L'Église française n'est pas vaste, mais très proprement installée, et peut contenir un nombre respectable d'auditeurs. Comme tout le couvent de Sainte-Catherine, elle est entretenue par la caisse des écoles. Mais chaque fois qu'une réparation est nécessaire, la caisse de l'Église y contribue aussi pour sa part. Le soin de l'intérieur du temple et des bancs incombe aux anciens d'Église. Les habitués du service français ont leurs places fixes et paient de ce chef une contribution annuelle volontaire... Sur la paroi intérieure du mur du levant, se trouvent les armoiries des cinq principaux fondateurs de l'Église et du gymnase, à savoir celles des Keller, des Zollikofer, des Locher et des Hochreutiner. Sur les deux autres parois se trouvent quantité d'armoiries de familles bourgeoises, dont les représentants ont fait des legs à la caisse des écoles. On voit encore dans le cloître de vieilles plaques de pierre, armoriées, couvrant les tombes des nonnes de Sainte-Catherine (3) ». En 1784, les anciens s'opposèrent à ce que les Directeurs fissent mettre leurs armoiries dans l'église.

La chaire, jusqu'au milieu du XIXe siècle, était adossée au mur du nord, au milieu de la paroi. L'orgue, d'abord à la galerie, fut transporté à sa place actuelle en 1770. A cette occasion les Directeurs demandèrent qu'on leur réservât sur la galerie six places pour eux et leur secrétaire. On construisit en 1784 le plafond actuel, que les

(1) *Annalen*, 17 mai 1792.
(2) *Annalen*, 5 fév. 1794.
(3) Dr Bernard Wartmann, *ms. cit.*, p. 142.

Digitized by Google

anciens tinrent à avoir en gypse pour la bonne façon, en 1788 l'escalier montant à la galerie. On gagna quatorze nouveaux sièges en 1791, en divisant les bancs des femmes en six places au lieu de cinq.

IV. Les ecclésiastiques (1).

Le pasteur Jean-Conrad Fels (1722-1747). — L'institution du diaconat. — Le premier diacre meurt en chaire. — Les 775 sermons de Fels et l'obstination de sa veuve. — Le pasteur Jean-Antoine Zilli (1747-1765). — Les études de théologie à Saint-Gall. — Le diacre, professeur et savant historien Jacques Wegelin (1747-1765). — Le pasteur Jean-Gaspard Rietmann (1765-1774). — Le diacre, professeur et pasteur Daniel Wegelin (1765-1783). — La publication d'un recueil de cantiques (1771). — Sa préface et son contenu. — Le diacre et pasteur Pierre Stehelin (1775-1794). — Le premier jubilé de l'Église française (1786). — Le prodiacre et diacre Christophe Wegelin (1781-1792). — Jacques Wartmann, prodiacre et diacre (1790-1794).

Né le 13 juillet 1689, fils de noble Jean-Conrad et de Anne-Barbe Zwicker, Jean-Conrad Fels avait suivi les écoles de sa patrie, puis s'était rendu de bonne heure à l'étranger, pour y achever son éducation. Il avait passé neuf ans à Marbourg et dans les Pays-Bas. De retour dans sa ville natale en 1712, il y avait été consacré au saint ministère, admis au synode, nommé régistrateur à la bibliothèque. Il était parti pour Genève l'année suivante, à vingt-quatre ans. Lors de sa nomination à la chaire française il en avait trente-tros.

Le printemps suivant (2 avril 1723), Fels épousa Bénigne Rothmund, âgée de 28 ans, fille de Jean-Conrad et de Anne-Barbe Sauter. Il invita à sa noce les chefs de la corporation, qui lui firent en retour cadeau de six ducats (2). En 1724, ces messieurs le chargèrent des services de communion allemande à Sainte-Catherine.

(1) Voir G. L. Hartmann, *Beyträge zur Lebensgeschichte der St. Galle Geistlichen*, 1828; *Biographie der reformierten St. Galler Prediger* (Mss. de Archives de St-Laurent).—*Auszüge aus den von H. Decan Christ. Huber angefangenen and von H. Decan David Fels fortgesetzten Lebensbeschreibungen aller Herren Prediger der Stadt St. Galten* (Ms. de la Bibl. Vad.). Registres généalogiques de la bibliothèque vadiane. — *Annalen der franz. Kirche*, etc.

(2) *Annalen*, 1er avril 1723.

Digitized by Google

En 1731, Messeigneurs le nommèrent second pasteur de l'après-midi, ce qui l'obligeait à prêcher tous les quinze jours à Saint-Laurent. On venait de créer ces cultes pour y offrir aux fidèles une nourriture spirituelle moins suspecte que celle qu'ils étaient tentés de chercher dans les conventicules sectaires (1). En août 1733, les galériens et autres réfugiés français en séjour à Saint-Gall prièrent le Conseil qu'on leur permît de célébrer le Jeûne de concert avec toute la population. Il faut penser qu'en leur qualité d'étrangers on ne les en avait pas crus jusque-là désireux ou dignes! Messeigneurs décidèrent que Fels prêcherait à l'avenir le jour du Jeûne, matin et après-midi (2).

Malheureusement sa santé donna bientôt des inquiétudes. En 1735, il fit son testament (3). L'année suivante il eut une attaque d'apoplexie dont il ne se remit jamais entièrement. En janvier 1737, les Directeurs lui firent porter, avec 20 doublons, leurs bons vœux pour le succès d'une cure aux bains de Baden (4). En automne, quoiqu'il eût repris ses fonctions, on jugea prudent de lui trouver un suffragant.

On avait à Saint-Gall la louable habitude de faciliter à quelques jeunes gens de mérite l'achèvement de leurs études à l'étranger. Or, il y avait alors à Berne, où il était précepteur, un jeune *Georges Wegelin*, âgé de 22 ans, fils d'un professeur de théologie fort estimé. Les Marchands résolurent de le préparer à la tâche de vicaire, éventuellement de successeur du pasteur Fels. Ils lui offrirent en 1737, pour trois ans, une bourse annuelle de 300 fl. sur la caisse de la corporation, à condition qu'il quittât Berne pour quelque ville où il pût vouer tous ses soins à l'étude du français. Wegelin accepta et se rendit à Vevey. Il en revint en 1741, pour être dûment nommé par les Marchands diacre de l'Église française, avec mission d'y prêcher régulièrement une fois par mois, le lendemain

(1) P. V. C., 23 août 1731; Pestalozzi, *ouv. cit.*, p. 110.
(2) P. V. C., 11 août 1733.
(3) P. V. C., 1er sept. 1735.
(4) *Annalen*, 15 janv. 1737.

Digitized by Google

de chaque grande fête, et en général quand Fels en serait empêché. Celui-ci fut aussi déchargé en la faveur de Wegelin des cultes allemands de communion et le salaire de celui-ci fixé à 150 fl. par an, à supporter par la caisse de la corporation.

Le nouveau venu s'acquitta de ses fonctions à la satisfaction de tous. On trouvait sa prononciation française agréable. On se félicitait de ce qu'au lieu d'imiter la manière superficielle des prédicateurs français du temps, il édifiât par la saveur évangélique de ses discours. Malheureusement, il était de faible constitution. Au bout de deux courtes années de ministère, il mourut subitement en chaire, au plus fort de son sermon, le 3 mars 1743, à vingt-huit ans (1).

Les Négociants ne perdirent pas de temps pour le remplacer. Le 29 mars déjà, ils portèrent leur choix sur Jean-Antoine Zilli, fils de Jean-Antoine et de Marie-Madeleine Meyer. Né le 10 janvier 1716, il avait étudié la théologie à Saint-Gall, été admis au saint ministère en 1738. Puis il avait appris le français à Genève, voyagé dans les Pays-Bas, en Angleterre et en France. La santé de Fels était de plus en plus chancelante. Il s'était démis de sa charge de prédicateur de l'après-midi à Saint-Laurent (2). On lui permettait de lire ses sermons. Zilli prêcha d'abord chaque dimanche; on attendit pour fixer son salaire de voir l'étendue que prendrait son travail. Et pour qu'il y pût suffire, messieurs les Marchands s'occupèrent sans retard de lui former un suffragant en destinant une bourse de 300 fl. par an à quelque jeune théologien disposé à se préparer à la tâche en pays français. Trois candidats s'offrirent. *Jean-Barthélemy Zollikofer* fut préféré à ses deux camarades. Hélas! quatre mois après, son corps reposait au cimetière (3).

Deux deuils aussi inattendus, à si court intervalle, auraient pu décourager les amis de l'Église française. Il

(1) *Annalen*, 10 sept., 11 déc. 1737; 13 fév. 1742 6 mars 1743.
(2) P. V. C., 11 et 12 sept. 1742.
(3) *Annalen*, 5 avril et 31 juillet 1743.

Digitized by Google

n'en fut rien. En août, ils agréèrent *Jacques Wegelin* comme futur vicaire et lui allouèrent 100 doublons pour ses études (1). Fels, plus valide, recommença de prêcher tous les quinze jours. On lui trouva un successeur pour les cultes allemands des après-midi de jours de communion (2). Il vécut encore trois ans et demi. Le 11 mai 1747, jour de l'Ascension, dans l'après-midi, une nouvelle attaque d'apoplexie le terrassa, comme il assistait à Saint-Laurent au sermon de son collègue Wartmann. Il mourut le lendemain, à 58 ans, laissant le souvenir d'un homme intègre et pieux, d'un savant et d'un excellent prédicateur (3). Il avait officié à Sainte-Catherine un quart de siècle.

Fels ne laissait pas d'enfants, mais une veuve qui, pour s'appeler Bénigne, était d'humeur bien combative. Zilli possédait la preuve écrite qu'en retour des services qu'il avait rendus au défunt, celui-ci lui avait destiné ses 775 sermons français. Mme Fels n'entendit pas de cette oreille. Prétendant qu'ils faisaient partie de la bibliothèque de son mari, qu'elle avait abandonnée aux Marchands pour 12 ducats, elle s'en était aussi dessaisie entre leurs mains, contre la promesse que si un Fels étudiait jamais la théologie ou si une demoiselle Fels épousait jamais un pasteur, ces 775 sermons passeraient en héritage au jeune lévite. Zilli porta plainte. Mais le bourgmestre Gaspard Fels et le trésorier Gaspard Scherer eurent beau raisonner la veuve, celle-ci refusa de reconnaître le bien-fondé de ces réclamations. Sur quoi les Directeurs pensèrent tout arranger sans elle. Ils délivrèrent les sermons à Zilli, et celui-ci prit à son compte l'engagement des Directeurs touchant leur destination future éventuelle.

Alors Mme Fels s'emporta tout de bon. Trois ans après la mort de son mari, elle assigna encore le bourg-

(1) *Annalen*, 31 juill. et 7 août 1743.
(2) *Id.*, 16 déc. 1743.
(3) Fels avait fait imprimer en 1711 à Marbourg une *Dissertatio ad locum achar. XIV, 20 et 21.*

Digitized by Google

mestre Fels et le pasteur Zilli devant Messeigneurs. Ceux-ci lui donnèrent tort, tout en lui épargnant par grâce l'amende que sa conduite eût méritée, et la menacèrent de sévère punition pour le cas où elle n'abandonnerait pas ses injustifiables prétentions. Cela n'empêcha pas l'obstinée de se vanter douze mois plus tard qu'elle refuserait de payer l'impôt des bourgeois, tant que les sermons de son époux ne lui seraient pas rendus ! Le Conseil impatienté la cita devant le juge, avec menace de 50 livres pfennig d'amende si elle ne comparaissait pas. Au jour fixé, elle était malade, mais envoya son tuteur à l'audience avec des excuses. Elle paya 5 livres d'amende en sus de l'impôt, et rongea son frein, toujours impénitente. Car au bout d'un an, l'incorrigible veuve répéta ses bravades et refusa derechef d'acquitter son impôt. Messeigneurs la sommèrent encore de comparaître, sous peine de 20 écus. Elle fit défaut ! Heureusement pour elle, plusieurs conseillers étaient de ses parents; ils sollicitèrent l'indulgence de leurs collègues, promettant que Mme Fels ne manquerait plus d'être sage. Le Conseil lui pardonna, par égard pour eux, en la condamnant à 20 écus (1).

Que devinrent les fameux sermons? En apparence la propriété de l'un ou l'autre des Fels qui embrassèrent dans la suite l'état ecclésiastique. Si jamais nous les pouvons lire, nous en publierons les passages sur la débonnaireté dont Bénigne Fels avait gardé le souvenir (2).

Peu de jours après la mort de Fels, le 20 juin 1747, la corporation lui donnait pour successeur Jean-Antoine Zilli et nommait Jacques Wegelin diacre. Observons que le dédoublement des fonctions ecclésiastiques ne se justifiait plus par la maladie de l'un des pasteurs. Tous deux étaient dans la force de l'âge. Les amis du culte français

(1) *Annalen*, 20 juin 1747; V. H., 1er juillet 1747; P. V. C., 24 nov. 1750, 23 et 30 déc. 1751, 2 et 4 janv. 1753.

(2) Sa mort, en 1764, rendit exécutoire le testament qu'elle avait fait de concert avec son mari en 1735. Il attribuait 100 fl. à l'autorité ecclésiastique, 150 fl. au collège des garçons, 150 fl. au fonds des veuves de pasteurs. Les héritiers ajoutèrent 50 fl. pour l'hôpital du Linsebühl, autant pour le Stockamt autant pour le Seelhaus et autant pour les pauvres du pasteur Gaspard Wegelin (P. V. C., 7 juin 1764).

Digitized by Google

tenaient à entendre deux prédicateurs à tour de rôle. Le poste de pasteur et celui de diacre ou second pasteur seront maintenus parallèlement jusqu'en 1839.

Nous savons peu de chose sur les attributions réciproques de Zilli et de Wegelin. En nommant le jour même de leur élection les titulaires des services allemands, on avait spécifié que les bénédictions nuptiales qui auraient lieu à Sainte-Catherine, fût-ce en allemand, continueraient à être l'affaire du pasteur français en titre. On convint en août 1748 qu'à chaque jour de fête (Nouvel-An, Pâques, Ascension, Pentecôte, Jeûne et Noël), Zilli ferait la prédication et Wegelin celle du lendemain, comme aussi le sermon de l'après-midi du jour du Jeûne. Pour l'ordinaire, on les laissa libres d'alterner de dimanche en dimanche. Le diacre était tenu cependant de prendre le tour du pasteur quand ce tour tombait sur le dimanche qui précédait ou suivait immédiatement un jour de fête. Nous ne pouvons rien dire de plus sur le ministère de Jean-Antoine Zilli, qui dura cependant encore dix-sept ans. Il épousa, en novembre 1753 (1), Judith Zollikofer, fille de Henri Zollikofer et d'Ursule Hœgger, dont il n'eut pas d'enfants et qui lui survécut. Le mariage fut célébré à Sainte-Catherine par faveur spéciale, qui coûta 12 écus. Zilli mourut d'hydropisie le 6 mars 1765, à 49 ans (2).

La vie de son collègue Jacques Wegelin est beaucoup mieux connue. Il fut un des Saint-Gallois qui portèrent au loin le renom de leur ville natale. Né le 19 juin 1721, fils du licencié en droit Daniel Wegelin et de Anne-Barbe Zublin, il n'avait qu'un an lorsque mourut son père. Trois ans après, sa mère épousait le vice-bourgmestre Laurent Zollikofer. Le jeune Wegelin ne comptait encore que onze printemps, quand il entra, en 1732, à l'école de théologie (3), où il devait passer neuf ans. Est-on curieux de

(1) P. V. C., 13 nov. 1753.

(2) Il avait eu quinze frères et sœurs, dont onze étaient morts en bas âge. Un de ses frères avait été secrétaire des Marchands en 1745.

(3) Fondée en 1713. Auparavant les futurs pasteurs st-gallois faisaient ordinairement leurs études à Bâle et en Hollande. Avant la Révocation, ils les commençaient de préférence à Die en Dauphiné. (Hartmann, *Geschichte*

Digitized by Google

connaître l'organisation et le programme de cette école? Elle avait alors deux professeurs, l'un pour les humanités, les langues orientales et la théologie, l'autre pour le latin et la philosophie. Le programme des cours comprenait à cette époque l'astronomie et la géographie, avec étude spéciale, géographique, historique et statistique de la France, de l'Espagne et du Portugal; l'héraldique générale et particulière; le grec, avec étude du Nouveau Testament, de plusieurs livres de l'Illiade et d'Hésiode, des discours d'Isocrate, de la Pédagogique de Plutarque et d'un livre d'Hippocrate; l'hébreu, avec lecture de tout l'Ancien Testament dans l'original; le chaldéen, le syriaque, le rabbinique, l'arabe, le samaritain, l'éthiopien et les antiquités hébraïques! Les cours proprement dits de théologie, qui duraient deux ans, roulaient sur la dogmatique, la controverse et les éléments de l'histoire ecclésiastique. Pendant les deux années que Wegelin suivit les leçons de philosophie, il s'assimila un manuel de logique par questions et réponses et la tropologie, traduisit un livre de César, quatre comédies de Plaute, les Histoires de Florus, et fit des exercices de composition latine. Son biographe (1) remarque qu'en sortant de cette école de théologie, avec tout ce bagage, l'étudiant n'avait de connaissances solides qu'en fait de langues orientales, ignorait les langues vivantes, ne savait que très peu de géographie, d'histoire, d'histoire naturelle et de philosophie, était très faible en littératures grecque et latine, n'avait que de vagues lueurs de théologie et d'histoire ecclésiastique et ne savait à peu près rien de l'exégèse, de la critique, de la morale, de l'homilétique et de la catéchétique! Or, Wegelin ne fréquenta par la suite aucune université. S'il parvint

der Stadt St. Gallen, 1818, p. 473. — Mayer, *Antistes Scherrer und seine Vorfahren*, 1882, cah. in-4°, p. 5.)

(1) Le pasteur J. M. Fels, dans sa *Biographie des Herrn Jacob von Daniel Wegelins, professors der Geschichte auf der Königl. Ritterakademie, etc., von einem Ihn verehrenden Mitbürger*, St. Gallen, 1772. — Voir aussi l'article de M. le prof. J. Dierauer dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*, vol. 41, p. 423 et 424, et *St-Gallen vor hundert Jahren, etc.*, herausgegeb. vom hist. Verein St. Gallen, 1869, p. 13 à 15.

Digitized by Google

à la célébrité, c'est qu'il avait, paraît-il, une excellente mémoire et se révéla merveilleux autodidacte.

Après deux ans passés à Berne en qualité de précepteur, il fut agrégé et consacré au saint ministère à Saint-Gall en 1743. Les deux années de son voyage à Vevey eurent une influence décisive sur sa carrière. Il s'y fit à la vie de société, s'y forma le goût, s'y plongea dans l'étude de la philosophie et de l'histoire, les deux sciences dans lesquelles il devait exceller plus tard, s'y familiarisa avec les classiques français et s'y assimila si bien leur langue, qu'il y prêchait déjà trois mois après son arrivée et écrivit plus tard en français quelques-uns de ses meilleurs ouvrages.

A Saint-Gall, ses fonctions de pasteur français lui laissent des loisirs. Il les emploie à poursuivre ses études ; il fait bientôt de Platon son favori. Régistrateur à la bibliothèque (1), il collaborera aux recherches de G. E. Haller sur l'histoire des savants. Il présente de nombreux travaux de politique ou d'histoire à la société littéraire dite de la bibliothèque. Le 17 novembre 1750, il épouse à Ste-Catherine Sabine-Elisabeth Tæschler, née en 1728, fille du pasteur Zacharie Tæschler et de Sara Stæhelin (2). A partir de la même année il prêche de temps en temps en allemand. Plus tard on le nommera « consolateur des malfaisants » (maleficantentröster), autrement dit aumônier des prisons (3).

En 1757, Jacques Wegelin devient professeur adjoint de latin et de philosophie et deux ans après professeur en titre. Son enseignement sort des chemins battus. Il exhorte sans cesse ses élèves à se former sur les choses un jugement personnel et les aiguillonne au travail (4). Il imagine les *Derniers entretiens de Socrate et de ses amis*, et l'ouvrage a l'honneur d'être critiqué par Lessing. Il

1) P. V. C., 23 nov. 1748.

2) P. V. C., 9 nov. 1750. L'autorisation du mariage à l'église française coûta 8 écus. Les Directeurs invités à la noce avec les anciens, firent cadeau de 6 ducats à l'époux. (*Annalen*, 13 nov.).

3) P. V. C., 15 fév. 1762.

(4) G. G. Wirth, *Leben et Wirken Peter Stehelins, etc.*, St. Gallen. 1816.

Digitized by Google

traduit la *Lettre de Rousseau à d'Alembert sur les spectacles* et y ajoute une *Lettre à Bodmer sur les vraies conditions d'une petite république libre et commerçante*. Il traduit et annote le *Discours préliminaire de d'Alembert à l'Encyclopédie* et un *Discours politique de Tronchin*. Il compose des *Dialogues des morts* (1), dans lesquels, aux Champs-Elysées, Augustin et Pélage, Arius et Socin s'entretiennent paisiblement des questions qui les ont tant échauffés sur terre. Quel mal les spéculations hasardées ne causent-elles pas à la religion! Pourquoi ne pas appuyer davantage, dans un esprit de large tolérance, sur l'élément positif et pratique du christianisme? Avec quelle facilité les disputes religieuses n'engendrent-elles pas des discussions politiques, surtout dans les républiques! Ce livre suscite beaucoup d'ennemis à son auteur. Il imprime encore des *Considérations sur la législation de Lycurgue* (2). Il est en correspondance avec Breitinger, Basedow, Bodmer, Sulzer, Zollikofer, le marquis d'Argens, le prince Dolgorouki, Arnim, Spalding, Bernouilli, Mendelsohn, etc.

Mais nul n'est prophète en son pays. Saint-Gall méconnaît son grand homme. On lui reproche de négliger le style de ses prédications allemandes. Les uns déclarent ses sermons français trop secs et trop abstraits, les autres les trouvent trop savants ou trop déclamatoires. Son auditoire diminue. « Que m'importe! dit-il, je sais que je prêche de façon claire, solide, instructive et édifiante pour ceux qui veulent réfléchir. » Il a beau aimer la Bible; il scandalise par sa liberté d'opinion en matière religieuse; on exagère son éloignement de l'orthodoxie

(1) *Die letzten Gespräche Socrates und seiner Freunde*, Zurich, 1760. — *Schreiben an Herrn Bodmer von den wahren Angelegenheiten einer kleinen, freien, kaufmännischen Republik*, Zurich, 1761. — *D'Alembert's Abhandlung von dem Ursprung, Fortgang und der Verbindung der Künsten und Wissenschaften*, Zurich, 1761. — *Politische Rede des Herrn Tronchin, obersten Sachverwalters, die Er vor dem grossen Rathe der Republik Genf gehalten*, Lindau, 1762. — *Vertheidigung des erhabenen Moral-Geschmacks in den schönen Wissenschaften gegen das Paradoxe, dass er schädlich sein könne*, Lindau, 1762. — *Religiöse Gespräche der Todten*, Frankfurt und Leipzig, 1763.

(2) *Politische und moralische Betrachtungen über die spartanische Gesetzgebung des Lycurgus*, Lindau, 1763.

Digitized by Google

traditionnelle. Il est pieux, droit, charitable, très maître de lui, incapable de rancune. Il aime sa patrie et sa famille ; ses mœurs sont irréprochables. Mais on le trouve ennuyeux en société ; on lui voudrait plus de dignité dans sa mise, et les allures de sa femme prêtent à la médisance.

Jacques Wegelin.

Un beau jour, après dix-huit ans de ministère à Sainte-Catherine, en mars 1765, au lendemain du décès de son collègue Zilli, Jacques Wegelin reçoit une lettre autographe du grand Frédéric. Sur la recommandation de Jean-Georges Sulzer, ce monarque l'appelle à Berlin, à la chaire de professeur d'histoire de sa nouvelle Académie royale des gentilshommes. Wegelin accepte aussitôt. Il résigne ses diverses fonctions, empoche une gratification

Digitized by Google

de 100 fl. que lui font les Marchands, et quitte pour toujours sa ville natale le 16 avril. Nous ne le suivrons pas à Berlin, où il mourut à 70 ans, le 7 septembre 1791, très considéré, membre de l'Académie des sciences, après vingt-six ans d'une activité scientifique ininterrompue, marquée par la publication d'ouvrages historiques de poids, écrits la plupart en français (1), très érudits, mais mal appréciés du vulgaire. Wegelin excellait à discerner, sous l'enveloppe extérieure des événements, les idées qui les pénètrent et à montrer dans le développement des idées la cheville ouvrière de l'histoire (2).

Le sucesseur de Zilli, JEAN-GASPARD RIETMANN, avait déjà derrière lui une longue carrière. Né le 31 mars 1717, fils de Ottmar Rietmann et de Wiborade Haltmeyer, il avait fait sa théologie à Saint-Gall, et y avait été admis au saint ministère à 22 ans. Après quoi, selon la coutume, doté par le Conseil de 150 fl. (3), il avait rempli l'emploi de précepteur dans plusieurs familles du canton de Berne, probablement au pays de Vand. En 1745, il avait accompagné à titre d'aumônier un régiment suisse en France. A part quelques mois passés à Saint-Gall vers 1749, comme instituteur des enfants de noble David Zollikofer, il avait revêtu ces fonctions à la fois religieuses et militaires pendant plus de six années.

La confiance de ses concitoyens était allée l'y chercher en 1752 (4), sous forme d'un appel à la charge de prédicateur du dimanche soir et du mercredi à Saint-Léo-

(1) *Considérations sur les principes moraux et caractéristiques des gouvernements*, 1766. — *Mémoires historiques sur les principales époques de l'histoire d'Allemagne*, 1766. — *Caractères historiques des empereurs depuis Auguste jusqu'à Maximin*, 1768. — *Plan raisonné d'une histoire universelle et diplomatique de l'Europe depuis Charlemagne jusqu'en l'an 1740*, 1769. — *Mémoires sur la philosophie de l'histoire*, 1770-1776. — *Histoire universelle et diplomatique*, 3 gros vol., 1776-1780.

(2) Mme Wegelin avait précédé son mari dans la tombe. De leurs neuf enfants, six étaient morts avant d'avoir atteint leur onzième année. L'un des survivants fut conseiller de l'ambassade de Prusse à Saint-Pétersbourg, où il mourut en 1804.

(3) P. V. C., 21 avril 1739.

(4) Il était alors sous les ordres d'un lieutenant-colonel Sarrasin de la Pierre (P. V. C., 22 fév.).

Digitized by Google

nard. Il avait accepté, s'était marié peu après (13 juin 1752, avec Anne-Rosine Hoffmann, avait encore été nommé diacre, puis catéchiste au Linsebühl, et en 1753 maître de français à l'école des garçons. Il était donc revenu depuis treize ans dans sa patrie quand, le 19 mars 1765, les Marchands l'appelèrent, à 48 ans, à la chaire de Sainte-Catherine. Peut-être la convoitait-il depuis longtemps. Il devint à la même époque catéchiste à l'hôpital.

Nous ne savons presque rien de son ministère. Il ne paraît pas avoir connu la richesse. M. G. S. l'aidèrent par 25 fl. à payer son voyage de retour; il leur demanda sans succès du bois pendant le premier hiver et le montant de son loyer en retard en 1754 (1). Il conserva jusqu'à sa mort sa place de maître de français. Mais la maladie l'obligea plusieurs fois, à partir de 1769, à faire donner ses leçons par un remplaçant. Elle entrava donc aussi son activité pastorale. Elle finit par lui enlever la mémoire. Alors il résilia sa charge de pasteur français, le 30 décembre 1774, en se recommandant au bienveillant intérêt des Directeurs et des anciens. On le fit dûment remercier par le secrétaire pour ses excellents services. Rietmann mourut le 12 septembre 1777, à 60 ans.

Le diacre qu'on lui avait adjoint le 10 avril 1765 s'appelait Daniel Wegelin. C'était le frère de Georges Wegelin, qui était mort si prématurément dans la chaire de l'église française en 1743, et d'un pasteur Gaspard Wegelin, qui devait revêtir plus tard le décanat et auxquels les Marchands avaient confié les services de communion allemande. Il était fils du professeur et doyen Barthélemy Wegelin et d'Elisabeth Cunz. Né le 23 décembre 1722, il avait étudié la théologie aux pieds de son docte père, avec son cousin Jacques Wegelin. Puis il avait commencé un apprentissage d'imprimeur, pour revenir à la carrière ecclésiastique. Son examen passé, il était devenu, en 1746, suffragant à l'église allemande de Genève. Trois ans après, il était nommé pasteur à Wald-

(1) V. H., 1er juin 1754.

Digitized by Google

statt, au canton d'Appenzell. Le 5 mai 1750, il épousait à Sainte-Catherine (1) Anne-Barbe Zollikofer, fille du pasteur et bibliothécaire Jean Zollikofer et de Sara Kunkler, En 1757, il revenait à Saint-Gall pour y enseigner la philosophie et la théologie et y prêcher le dimanche soir (2). Quand son collègue Jacques Wegelin partit pour Berlin, il lui succéda dans son emploi de diacre français. Le renom scientifique de sa famille et de sa personne pesa peut-être plus sur le choix des Négociants que sa connaissance du français, car il n'accepta la place qu'à la condition d'être autorisé quelque temps à lire ses prédications. On le lui permit pour une année (3).

A cette époque, les Églises réformées de langue française ne chantaient encore à l'ordinaire, au culte public, que les psaumes. A peine y ajoutait-on, comme à Genève, douze des cinquante-quatre cantiques de Bénédict Pictet. Les communautés françaises situées en pays allemand se montrèrent moins timides. Depuis longtemps, les Églises allemandes leur en avaient donné l'exemple. « La tendance théologique alors régnante, dit M. Félix Bovet (4), y avait d'ailleurs mis à la mode une dévotion sentimentale et idyllique qui ne comprenait plus la grande poésie de l'Ancien Testament. » Daniel Wegelin s'acquit la reconnaissance de ses paroissiens en publiant en 1771, sur la demande des anciens, un recueil en deux portions, dont la première contenait soixante psaumes et la seconde soixante-deux cantiques. Voici les titres de ces deux portions, à paginations et tables différentes, mais d'ordinaire reliées ensemble :

Psaumes de David, Choisis et accompagnez des Cantiques sacrez, accommodez aux Airs mélodieux des Originaux allemands et des Psaumes de David, et mis en mu-

(1) Il dut payer de ce chef 8 écus au Stockamt et 12 écus à une œuvre de bienfaisance de son choix (P. V. C., 2 avril 1750).

(2) Le Conseil lui avait donné 12 ducats pour aller s'établir à Waldstatt et lui en remit 12 pour son voyage de retour à St-Gall (P. V. C., 13 mai 1749 et 29 mars 1757).

(3) *Annalen*, 10 avril 1765.

(4) *Histoire du psautier des Églises réformées*, Paris, 1872, p. 194.

Digitized by Google

sique à IV parties à l'usage de l'Église Françoise de la Ville de St. Gall. Imprimez à St. Gall, chez la Veuve de Leonard Dieth MDCCLXXI. — Cantiques spirituels pour les Principales Solemnités et plusieurs Circonstances remarquables des Chrétiens, accommodez aux Airs melodieux des Originaux allemands et des Psaumes de David, à l'usage de etc. (comme ci-dessus).

Reproduisons ici quelques passages de la préface de cet ouvrage. Après d'assez longues considérations sur l'importance du chant pour le culte public et l'édification des fidèles, Daniel Wegelin y relève le fait que divers psaumes, concernant uniquement le peuple juif, sont mal adaptés au culte chrétien, et que d'autres ne cadrent plus avec notre situation :

« Que diroient par Ex. ces mots dans la bouche d'un Homme qui n'est ni haï, ni persécuté, ni outragé en aucune manière, s'il chantoit après le messie, du Ps. XXII.

Ces furieux m'osent percer et fendre les pieds et les mains ;
Des chiens cruels s'ameutent pour me prendre, etc.

« ... Si donc on retranche quelques-uns de ces Psaumes, si l'on en fait quelque choix, cette entreprise, ce me semble, ne doit pas être regardée comme un mépris qu'on ait pour la matière contenuë dans ces Psaumes et qu'elle ne mérite pas d'être blamée, mais que c'est plutôt une chose convenable, de ne chanter dans l'Église chrétienne du N. Test. que des Psaumes et des Cantiques, qui ont la forme de prière et d'actions de grace, ou tels, dont les expressions se laissent encore appliquer à nôtre propre situation, qui servent de motif pour la piété et de modèle pour glorifier Dieu et pour célébrer ses glorieuses Perfections, par des expressions convenables à la nouvelle Dispensation.

« Et comme il est toûjours du devoir des sages Directeurs et Conducteurs d'une Église, de veiller sur tout ce qui concerne la Gloire de Dieu et la Pureté du Culte, qu'il exige des Créatures raisonnables, MESSIEURS LES ANCIENS de l'Église Françoise de St. Gall, par un vif intérêt qu'ils prennent à la prosperité de nôtre Église et par un motif de Zéle pour la Gloire de Dieu et pour l'Edification de l'Église, dont ils sont les dignes chefs, ont pris la louable resolution de faire arranger un Livre de Cantiques relatifs aux jours de Fêtes et aux autres Solemnités particulières des Chrêtiens, telles que sont : Le jour de l'Election d'un chef de nôtre Repu-

Digitized by Google

blique, les Dimanches de l'Avent, la Fin de l'Année, la Circoncision et la Passion de nôtre Seigneur JEsus Christ, le jour de Jeune, les Dimanches avant et après les Fêtes...

« Un autre motif, qui a porté les très honorés Directeurs de nôtre Eglise, à faire ce changement par rapport au chant, c'est la diversité des editions et des traductions, qu'on a des Psaumes et des Cantiques, ce qui a causé, que très souvent les uns ont chanté toute une autre chose et matière que les autres; prenons par Exemple quelques lignes du Ps. 25, v. 2. où la traduction d'Hollande a ainsi rendu ce couple de versets :

Que ta verité, Seigneur! et me dirige et m'éclaire :
Tu fus toujours mon sauveur et le seul, en qui j'espére;

celle de Genève par contre, s'exprime de cette manière

Fai, que je suive toûjours de ta Vérité la route,
Toi, qui de ton proms secours, veux que jamais je ne doute.

« Le meilleur expédient d'éviter cette inégalité et discordance est donc de se servir d'une seule et même Version dans une même assemblée.

« On a choisi tant des LIV. Cantiques, qui ont eu pour Auteur le célébre Pictet, ci devant Pasteur et Professeur à Genéve, que de ceux dont on se sert dans plusieurs Églises françoises de l'allemagne, trois ou quatre peuvent être regardés, si l'on veut, come neufs. Leurs *Auteurs*, en les composânt, ont suivi, presque partout, les Expressions de l'Ecriture, sans leur donner beaucoup d'embellissement, ayant eu en vue l'edification et la Correction du cœur. Quant à la Musique, on a suivie celle de nos Psaumes et des airs assez connus et en Usage dans les Églises allemandes de notre Ville, afin qu'on pût chanter plus aisement ces Cantiques... »

Sauf erreur, l'Église française de Saint-Gall fut une des premières à adopter un nombre aussi considérable de cantiques. Vingt-sept sont de Pictet. Une douzaine figurent encore dans la plupart de nos recueils modernes.

En dehors de la composition de ce livre de psaumes et de cantiques, le ministère de Daniel Wegelin à Sainte-Catherine nous est presque inconnu. Cinq jours après la démission de son collègue Rietmann, dont il avait trois mois durant ajouté les fonctions aux siennes, il lui succéda, le 4 janvier 1775, au poste de premier pasteur. Il continua à prêcher tous les dimanches pendant six mois encore, en attendant l'arrivée du nouveau diacre, son

Digitized by Google

neveu Pierre Stehelin. Huit ans après, Wegelin, toujours professeur de théologie, monta au rang de troisième pasteur allemand. Le Directoire enregistra sa démission le 28 janvier 1783 et nomma dix jours après Stehelin à sa place. Wegelin fut encore juge au tribunal des mœurs, membre du cabinet noir, premier reviseur des comptes. On l'eût nommé doyen s'il n'avait deux fois décliné cet honneur, en alléguant sa surdité. Une courte maladie l'enleva le 22 février 1801 à 78 ans.

Nous sommes beaucoup mieux renseignés sur Pierre Stehelin, qui nous a laissé ses mémoires (1). Né le 1er octobre 1745, fils du doyen Henri Stehelin et de Ottilie Stehelin, il avait douze ans à peine qu'il donnait déjà des leçons particulières d'histoire et de géographie tout en faisant ses humanités à l'école du professeur Daniel Wegelin. Entre quinze et vingt ans il suivit les cours de latin et de philosophie de Jacques Wegelin, pour lequel il conçut une grande admiration. Quand le maître partit pour Berlin, Stehelin lui tint au nom de ses élèves un discours d'adieux. Wegelin le fit lire à Leipzig au pasteur Zollikofer et tous deux déplorèrent qu'un jeune homme aussi bien doué habitât une ville où l'on n'osait pas penser plus librement (2). L'étudiant, cependant, était pieux, sagement orthodoxe et soumettait toutes ses lectures théologiques au contrôle des Écritures.

Dès qu'il eut l'âge réglementaire, 22 ans, Stehelin passa son examen de théologie. Quelques mois après il partait pour Francfort, où il passa sept ans comme précepteur, entre autres chez les Gontard, une famille de réfugiés français. On lui offrit une place à Saint-Pétersbourg, sur la recommandation de Jacques Wegelin ; il aurait pu se créer une position à Francfort, où on l'appréciait.

(1) *Leben und Wirken Peter Stehelins, Hochwürdigen Antistes der evgel. Geistlichkeit des Kts St. Gallen, von ihm selbst beschrieben und nach seinem Tode herausgegeben v. J. G. Wirth, Pfarrer*, St. Gallen, 1816.

(2) Quand Georges-Joachim Zollikofer, dont toute l'Allemagne était fière, vint prêcher dans sa ville natale en 1777, le clergé saint-gallois jugea nécessaire de mettre les écoliers en garde contre ses doctrines (*St. Gallen vor hundert Jahren*, p. 13).

Digitized by Google

Mais Genève l'attirait. « Quand y allez-vous donc? » lui demande un jour le capitaine Wetter. — « Quand j'aurai mis de côté l'argent nécessaire ». — « Eh bien ! réplique Wetter, s'il vous en manque, adressez-vous à vos amis, et commencez par moi. Je vous donnerai tout ce qu'il vous faudra ». Là-dessus, le doyen Stehelin écrit à son fils que le pasteur Rietmann est malade. Comment lui succéder sans un séjour préalable en pays français? Stehelin quitte Francfort en novembre 1774.

A Genève, il remplace tel ou tel pasteur genevois pour

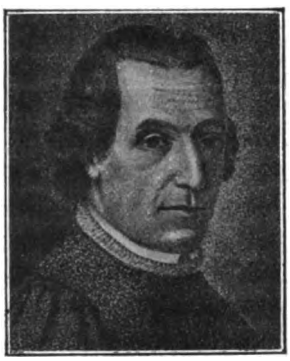

Pierre Stehelin.

les services de prières et compose des sermons français, dont il prêche le premier à Genthod (1). Sur ces entrefaites, les Marchands l'appellent au poste de diacre, en l'autorisant à passer encore six mois dans la ville de Calvin. Il entre en fonctions en juillet 1775. Il se fait d'amers reproches d'être obligé de lire ses sermons, mais les encouragements de ses auditeurs le consolent. En revanche ses amis de Genève, auxquels il a soumis quelques-uns de ses discours, lui écrivent : « Monsieur, nous avons trouvé vos sermons pleins d'onction et de germanismes ! »

(1) Les Mémoires de Stehelin disent *Chantou !*

Digitized by Google

Le 20 février 1776, Stehelin épouse Rosine Ehrenzellet. L'année suivante, il succède à Rietmann comme maître de français au gymnase. Cinq ans après, il y deviendra par surcroît maître d'arithmétique! Le voilà fort occupé. Il se charge encore de leçons particulières, de prédications et de catéchismes allemands, de réunions d'édification dans quelques maisons bourgeoises, de l'instruction religieuse de jeunes Suisses romands, de visites de malades, de bénédictions nuptiales et d'oraisons funèbres, entretient une correspondance étendue. Aussi tombe-t-il malade en 1779. Après sa nomination de premier pasteur français, le 7 février 1783, il abandonne sa classe d'arithmétique, puis en 1786 sa classe de français. Mais il deviendra catéchiste au Linsebühl, maître de religion à l'école des filles. En 1790 il acceptera à contre-cœur la place de professeur de théologie et se mettra à enseigner, à deux classes d'étudiants, les langues orientales et les humanités chaque matin et la théologie chaque après-midi. Puis, en août 1794, le professeur Stehelin, appelé par le Conseil au poste de cinquième pasteur ordinaire, résignera ses fonctions de pasteur français. Le Directoire le remerciera par écrit pour ses vingt années d'excellents services et lui offrira 20 louis d'or en témoignage d'estime. Et pendant vingt ans encore Stehelin restera la personnalité la plus en vue du clergé saint-gallois.

Dans l'intervalle, l'Église française avait accompli le premier siècle de son existence. On célébra ce jubilé, avec quelques mois de retard, le 16 juillet 1786, par une prédication de circonstance qu'on fit imprimer et distribuer à tous les habitués du culte français. Stehelin choisit pour texte ces paroles du Psaume LXIX : « L'Éternel exauce les misérables et ne méprise point ses prisonniers. Que les cieux et la terre le louent ; que la mer et tout ce qui se meut en elle le louent aussi. Car Dieu délivrera Sion, et bâtira les villes de Juda ; on y habitera, et on la possédera. Et la postérité de ses serviteurs l'héritera, et ceux qui aiment son nom demeureront en elle. » Repro-

Digitized by Google

duisons ici les passages les plus intéressants de ce discours (1) :

« Notre église est plus particulièrement encore l'azyle des Réfugiés, à qui elle doit son origine, et de toutes les prières montées de son milieu au ciel, les plus précieuses sont celles que ces pauvres persécutés ont adressées à Dieu, pour le remercier de leur délivrance et pour le prier de ne point les abandonner dans leurs besoins. Après les plus grandes rigueurs d'un sort malheureux et les persécutions les plus cruelles, ils éprouvaient aussi que Dieu exauce les misérables et qu'il ne néglige point ses prisonniers. Notre église, avec tant d'autres, est un monument perpétuel de la vérité contenue dans notre Texte, qui en feroit la plus belle inscription. Voilà donc, M. F. le premier sujet de notre joie et de nos actions de grâces.

« Mais indépendamment de ce que Dieu a fait pour nos frères et depuis ce temps-là, que de bien dont Dieu a comblé notre église ! Permettez-moi, M. F. que je vous mette sous les yeux quelques circonstances et que ce jour solennel renouvelle le souvenir des bontés de Dieu envers nous. Il n'y a point d'evènements extraordinaires, il est vrai, mais n'est-ce pas plus encore de nous avoir continué toujours les mêmes faveurs ? Pas un seul Dimanche, dans un siècle entier, où nous ayons été empêchés de nous rendre ici ; aucune calamité publique ni particulière, qui nous ait fermé les portes de notre temple. Des magistrats pieux et zélés, qui ont favorisé notre établissement et qui l'ont toujours soutenu par leur protection et par leur secours généreux. Des Directeurs et des Anciens, qui par leur zèle éclairé et par leur tendre affection ont procuré le bien de cette église, et par leurs soins assidus y ont maintenu l'ordre, l'harmonie et l'édification. Des Ministres et des Pasteurs qui étoient des dignes conducteurs de leur troupeau, en lui servant de modele par leurs paroles et par leur conduite. Le premier sorti du milieu de cette province même qui étoit le théâtre le plus sanglant de la persécution, rallia ici quelques brebis dispersées, qu'il paissait et menoit avec toute fidelité pendant près de quarante ans. Son digne Successeur quoiqu'il ne fût pas François, herita cependant de son Zèle et de son amour pour ce cher troupeau. Et depuis ces deux premiers, nous n'avons eu en tout que huit, tant Pasteurs que suffragans dans notre église.

« Une circonstance que nous ne devons pas oublier, c'est que quoique les François, petits en nombre dès le commencement, se soyent peu à peu éteints parmi nous, et qu'on auroit dû présa-

(1) *Sermon sur Ps. LXIX v. 34-37 prononcé dans l'église françoise de St-Gall par le pasteur Pierre Stehelin, à l'occasion du Jubilé de la fondation de cette église, célébré le 16 juillet 1786. à St-Gall chez Dieth.*

Digitized by Google

ger de là une diminution de notre auditoire, il s'est au contraire augmenté de plus en plus et notre église a pris plus de consistance qu'elle n'avait eue dans sa fondation. Si nous devons cet accroissement en partie à la langue devenuë de jour en jour plus connuë et plus fréquente, nous ne l'attribuons pas moins à la sagesse des Préposés de cette église et au zèle de ses membres.

« ... Mais sortons avec nos idées de notre église et pensons au bien que Dieu a fait à tous ces pauvres fugitifs, errant dans les païs, où ils trouvoient des Princes et des magistrats qui les recevoient avec bonté et leur donnoient avec l'exercice de religion, des établissements honnêtes. Et vous savez, M. F., combien ils ont, au milieu des provinces allemandes, des églises de leur langue, qui subsistent encore aujourd'hui et qui toutes ont célébré leur Jubilé. — Pensons aussi à ceux de nos frères qui restaient dans leur patrie et dont le sort s'est beaucoup adouci, et qui, s'ils ne jouissent pas de tous les privilèges et des droits civils, sont tolérés au moins et peu génés dans l'exercice de leur religion. Que l'an 1786 est différent de l'an 1686 ! »

Après avoir exhorté ses auditeurs à la reconnaissance, Stehelin les encourage à la montrer par leurs œuvres : « Les temps des persécutions, auxquelles notre église doit son origine, ne produisent-ils pas des vertus, que dans la prospérité nous avons désapprises ? »

Citons encore ce morceau de l'avis au lecteur imprimé en tête du sermon :

« On pourrait nous demander pourquoi nous avons célébré un Jubilé, quoique nous n'ayons plus de Réfugiés dans notre église ? Mais il nous parut également juste et de nous ressouvenir du bien que Dieu fit à nos frères, auxquels notre église doit son origine, et d'offrir à Dieu nos actions de graces de tout le bien qu'il nous a fait pendant ces cent ans ; et de faire l'un et l'autre d'une manière solennelle. Aussi la grande dévotion qu'on a remarquée et les cœurs émus, dont nos Auditeurs ont célébré cette fête, font espérer qu'elle aura été agréable à Dieu. »

Il nous reste à parler des diacres que Stehelin eut pour collègues à Sainte-Catherine depuis sa nomination de premier pasteur en 1783.

Neuf ans auparavant déjà, la maladie du pasteur Rietmann, la crainte que son collègue Daniel Wegelin devînt bientôt pasteur allemand en ville, peut-être d'autres

Digitized by Google

considérations encore, avaient engagé les Marchands à reprendre leur ancienne habitude de préparer quelque jeune théologien pour l'Église française. Peu avant la démission de Rietmann, ils accordèrent au candidat *Gaspard Fels*, un neveu de Daniel Wegelin, un viatique de 50 fl. bavarois et la bourse annuelle de 300 fl. pour passer deux ans à Genève (1). Mais Fels y avait été nommé suffragant puis pasteur de l'Église allemande. Il avait préféré rester à Genève et se libérer de ses engagements vis-à-vis du Directoire, en lui remboursant les 600 fl. (2).

Cette somme fut alors remise à un autre neveu du pasteur Daniel Wegelin, le candidat CHRISTOPHE WEGELIN, fils du doyen Gaspard et de sa première femme Anne-Barbe Wegelin (3). Né le 2 décembre 1755, il avait vingt-deux ans. A son retour de Vevey déjà, en 1781, il reçut la permission de s'exercer à prêcher en français un dimanche sur cinq, aux frais de la caisse de l'Église, et devint par là le premier *prodiacre* français (4). Puis, quand par la démission de son oncle et l'élection de Stehelin au poste de premier pasteur, la place de diacre fut vacante, il l'obtint sans la moindre difficulté, le 5 février 1783. Christophe Wegelin doit avoir manqué d'éloquence, car en 1787 les Directeurs et les anciens se renvoyaient encore les uns aux autres une mission délicate, celle de l'engager à mieux préparer ses sermons (4). Au bout de neuf ans de ministère, en 1792, il échangea le diaconat de Sainte-Catherine contre celui de Saint-Léonard. La famille Wegelin cessait avec lui, après cinquante ans, d'occuper l'un des postes de l'Église française. Il s'éteignit le 6 mars 1795, à 39 ans, de la phtisie, laissant le souvenir d'un homme de paix, exemplaire dans sa doctrine et dans sa vie, et qui faisait sans bruit beaucoup de bien. Il était resté célibataire.

Le prodiaconat avait passé en 1783 à un jeune *Geor-*

(1) *Annalen*, 30 nov. 1774, 13 janv. 1776, 3 janv. 1778.
(2) *Id.*, 28 mars 1778.
(3) *Id.*, 1er déc. 1781.
(4) *Id.*, 21, 26 nov. 1787 ; 8 janv. 1788.

Digitized by Google

ges-Gaspard Scherer, le futur antistès Scherer, une des célébrités saint-galloises les plus marquantes (1). Il prêcha à l'Église française un dimanche sur cinq pendant 7 années. Mais la chose n'eut pas assez d'importance, ni dans sa vie, ni dans celle de l'Église, pour que nous nous y arrêtions ici. Les Directeurs prévirent sans doute de bonne heure que ses concitoyens le destinaient à des fonctions pastorales plus en vue que celles de Sainte-Catherine. En 1786 ils résolurent de préparer à celles-ci l'étudiant *Jacquus Wartmann*, et l'envoyèrent l'année suivante à Genève, selon la tradition (2). Quatre mois après, passant à Saint-Gall pendant ses vacances, il y prêchait un sermon si remarquable que les Directeurs et les anciens lui faisaient la « douceur » de cinq louis d'or! Ses trois ans de Genève terminés, il en revint avec un certificat des pasteurs Chenevière, Juventin et Benelli. « Wartmann, disaient-ils, a composé des sermons très purement écrits et il a vaincu les obstacles à la prononciation de manière à pouvoir édifier nos églises de la ville et de la campagne... Il s'est acquis par son caractère et sa conduite l'estime de tous ceux qui le connaissent (3). » On le nomma prodiacre à 24 ans, le 30 avril 1790, avec un salaire annuel de 50 fl. Il épousa la même année (5 décembre) Ottilie Haltmeyer (1764-1836) fille de Georges Haltmeyer et de Madeleine Stehelin. Et le 8 mai 1792, il fut nommé diacre français à la

(1) Voir *Antistes Scherrer und seine Vorfahren;* herausgegeben vom histor Verein in St. Gallen, 1882, cah. in-4°. — F. Tissot, *Récits saint-gallois*, Lausanne, 1888, p. 284 et suiv.

(2) On avait aussi pensé l'envoyer à Lausanne. Un Dr Struve envoya de là aux anciens, le 18 avril 1786, une lettre du pasteur Gindroz donnant des renseignements sur les études que Wartmann y pourrait faire. Il offrait de prendre ce dernier en pension pour 32 livres, soit deux louis par mois, plus un louis d'entrée, chauffage, éclairage et blanchissage compris. De son côté, Gaspard Fels écrivait plusieurs mois après (5 décembre) de Genève, que le professeur Maunoir recevrait Wartmann chez lui pour trois louis et demi par mois et lui donnerait encore pour ce prix des leçons de composition, poésie, etc. — La vie devait être plus chère à Genève qu'à St-Gall, car les anciens firent à Wartmann le reproche de trop dépenser. Il s'en défendit dans une lettre du 4 décembre 1787 à « M. Jean Jules Jérôme Sollicofre, membre de la Chambre du Commerce à St-Gall en Suisse », et son ami Gaspard Fels l'en disculpa dans une lettre du 5 mai 1788 au secrétaire Hildbrand. (Archives du Directoire, *B., Tr. XXV, Paq.* 5 *a.*)

(3) Arch. du Directoire, *ibid.*

Digitized by Google

place de Christophe Wegelin, démissionnaire, pour passer déjà deux ans après au rang de premier pasteur, en remplacement de Pierre Stehelin (21 août 1794).

Son ministère déborde le cadre du présent chapitre. Car on lui adjoignit le même jour un collègue en la personne du pasteur Lambert, du Languedoc, un Français dont l'apparition inaugure, pour plusieurs motifs, une nouvelle période de l'histoire de l'Église française.

TH. RIVIER.

Digitized by Google

Documents

LIVRE DE RAISON D'ÉTIENNE DUCROS ÉPOUX PIERRETTE DE VIGNOLLES, BOURGEOIS DE SUMÈNE, PROFESSANT LA RELIGION RÉFORMÉE (1)

Extraits de 1618 à 1674.

C'est la juste valleur des biens que je Estienne Ducros jouis et possède par la volaunté de Dieu en ceste présante année mil six cent dix-huit et le Vendredi XXVIe jour du mois d'apvril que fust passé le mariage de mon fils le Docteur, en l'assistance de mon frère Durand Ducros, de Monsr le régent, de Monsr du Caussanel et de mon neveu Pojol qui en défaut de mon frère de Meyrueis. Pierre, s'y trouva et par le dit mariage passé par Me Gardel notaire de Montpellier l'y fis et donnay la troisième partie de tous mes biens présens et advenir et héritier par dessus. par préciput, de la directe de Borras, tant meubles qu'immeubles, comme de la dite donation appert autorizée en la court de Monsieur le gouverneur de Montpellier.

Premièremant la plus belle pièce que j'ay est la métérye de la Malène en Rouergue, laquelle j'ay acquise, faite bastir et bien ameublier de brebis, bœufs et chèvres que rien n'y manque et me revyent icelle à sept mille francs. Je l'arrante cent 100 cetiers de blé mesure de sumène, de 4 coségal, et 4 quintaulx de fromage, 4 quintaulx de laine et le rentier doit payer toutes charges et m'entretenyr 200 moutons pour les angraisser après que les agneaux seront tondus, la laine desquels rapportera le moins 4 ou 5 quintals et gagnera à tout.

La rante de ceste métérye est d'environ 150 escus, la veux seulement mettre 6000 francs avec le cabal en icelle au lieu de 8000 francs qu'elle vaut, ci. . . . . 6000 fr.

(1) Les extraits que M. A Falguière veut bien nous envoyer n'ont besoin, ni d'introduction, ni d'explication. On y voit apparaître le huguenot du Midi, avec ses qualités et aussi ses... défauts.

N. W.

Digitized by Google

Au dit l'acte de mariage de mon fils a esté accorde que si mon fils se veut tenir à Montpellier pour y exercer sa voucasion d'avocat, je serai tenu de lui bailher tous les ans la somme de six cent francs et moyennant ce ne me porra durant ma vie demander partage ni diviser mon bien, tellemant que en cela, mon fils m'a fait cognoistre la bonne volonté qu'il me porte de ne m'avoir pas vollu quitter, ains au contraire m'a vollu soulager de son service, estant près de moy.

La segonde pièce de la maison est la métérie du Cailla consistant en 50 cetiers de chastaignes, 50 charges de cercles, 6 cetiers de seigle, 25 francs d'argent, 3 chevreaux et 20 livres de fromages et autant de laine, que le tout revient à 250 livres et plus, laquelle ay mise en trois arrentements afin de la fére mieux travailler et ne peut bien fort augmenter.

— Icelle est de valeur de moins de cinq mille francs ci, 5000 fr.

— Plus avec ces deux pièces je adjouterai mon champ du Pasturel estant icy près de la porte où avec le fumier de la couronne ou de l'autre estable se peut semer tous les ans et soigner une bonne vigne qu'il y a; laquelle dite pièce est de valeur le moins de deux mille francs ci . . . . . 2000 fr.

Ces trois pièces de terre feront je croy le tiers de mes biens, si même que tenant comme je fais en mes mains la métairie de la Malène, en y fésant un bon ménage, j'y retireray d'icelle les 200 escus pour l'entretènement de mon fils.

L'homme propose et Dieu dispose
En tout, Seigneur, ta volonté soit fette.

LeSeigneur m'en a despouillé de seste métérie de la malène à bonne et à juste cause, car mon fils puisné y versoit mal, tant avec ma rantière qu'avec Ferlette, deux P... et m'exorcisait mon rentier. Une année lui fist rançonner 30 setiers de froment et la laine qu'il me debvoit, la luy prit et emporta, et ayant fait son apprentissage avec Rapin, il apprit à rappiner sur tous les voysins de la Malène et à cause de ce ravage me suxita un procès crimine avec françois qui me costa plus de cent escus, avec le capitène Antoine Bringier et autres joints, à Villefranche, et il me fallut employer mon frère de Meyrueis pour tout concilier, ce qui me cousta gros et à la fin la ruine et à la destruction de ma métérie.

Dieu l'a voulu ainsi par un Juste Jugement.

— Item, continuant à fère l'estime et l'évaluation de nostre bien, que Dieu m'a donné, et duquel je tiens et possède por son bon vouloir, je commenceray par notre maison d'habitation, laquelle avec le pré et vigne et tous les meubles d'icelle est de valeur de 4500 fr. ci. . . . . 4500 liv.

— Plus le mas de Solier avec ses appartenances ci. 4000 liv.

Digitized by Google

— La métérie de Lacoste et celle de Sanissac, ensemble avec la terre de Ladrech, sont de valeur de ci. . . . . 5000 liv.

— Plus je possède et jouis par la volonté de Dieu, la maison et lougis de la Couronne et en icelle j'ai joint deux maisons que j'ay acquises et réparées, avec les meubles qui sont en icelles qui sont de valeur, en y ajoutant la directe de Bourras haute, quatre mille livres ci. . . . . 4000 liv.

— Plus les maisons que j'ay acquises de Parran, ou des deux Villaret de la Valette, ou la terre derrière icelles, avec la petite chambre valent dix-huit cent livres, ci. . . . . 1800 liv.

— Plus la maison de l'Étable et la maison de pied de ville valent le moins douze cents francs ci. . . . . 1200 liv.

— Le mas de Las Pousielgues et l'hommage de la Nible, que je possède par la grâce de Dieu, valent plus de. . . . 1400 fr.

— Item, plus le mas du Mercou et le mas de Péridier, bailhé à Laurent Morge par arrangement perpétuel, valent. . . 2000 fr.

— Le mas de Valbonne, le Jardin et terre du serre de Ga et Colluègue et la Canabière devant notre jardin, valent. . 1000 fr.

— Plus les cerclières de Comassac, de Las Parades proudomie et Loudomie et celles de la Beringière, en toutes 7 sals de cercles, y a 240 charges de cercles qu'à tout bon marché, valent quatorze cents francs, ci. . . . . 1400 fr.

La Vigne de Baumier et celle de la Rouvière, sont de valeur de plus de mille francs ci . . . . . 1000 fr.

Obmis le mas de Thomassy.

Soume toutale, la valeur de tous les biens que je, Ducros Ethienne possède par ce jourd'huy 26e jour du moys d'apvril 1618. est de quarante mille trois cents francs ci. . . . . 40300 fr.

J'en ay douné aujourd'huy à mon fils, la troisième partie quitte et outre ce, par préciput, la directe de Boras, qui vault cent escus qui revient son tiers avec la dicte directe — son tiers 13730 francs en faveur de son mariage contracté avec damoiselle Marthe de Sanchon ma belle fille ci. . . . . 13730 fr.

J'ai recognu à ma belle fille la soume de sept mille sept cents francs sur mes autres biens, comme dot et recognoissances, appert par mestre Gardelle, notaire à Montpellier, ci. . 7700 fr.

En soume, ce que mon fils ou ma belle fille ont sur mes biens est, vingt un mille quatre cent trente francs ci. . . . 21430 fr. quittes de toutes charges.

de 40 300 fr.
— 21 430 fr.
teser 18 870 fr.

Que sur cette somme, mon fils le docteur y a la légitime de mon frère Isaac, qui fist son testament à Lasalle, receu par

Digitized by Google

Me Bagard notaire, qui lui en provient le moins 6 à 700 francs quy sont légitimement acquis, appert du dit Testament.

Beny soi ton sainct nom Seigneur, et par moy et par les miens, Amen.

Le jourd'huy, dixième jour du mois d'octobre de ceste année 1625, a esté et est le jour de mon temps complet de septante cinq ans, en se jour 10e d'octobre de l'année *1550* fût le jour de ma naissance en ce monde, ayant veu devant moy des rages de grandes mizères et callamités par des guerres pestes et famines et mon Dieu m'en a garanty jusqu'ycy et m'a donné de mon mariage avec ma femme et chère femme Pierette de Vignoles quinze enfans tous batizés et de ce nombre Seigneur m'en a retiré huict et les sept restans ont estés colloqués en mariage et m'as faict voir des enfans de mes enfans et d'autres enfans de leurs légitimes mariages procréés, aussi je me dis bienheureux; quel plus grand bien me pouvoit jamais arriver; quelle plus grande bénédiction se peut jamais espérer qui est icy à moi pauvre vieillard, que de voyr trois générations du fruit de nostre mariage avant me despartir de ce monde. Père quy m'as fet seste grâce, je t'en remercie et t'en rend grâces Éternelles et te requiers mon Seigneur et mon Dieu de me fére la grâce que, à toute heure je t'en puisse louer et magnifier avecque les miens et en bénir ton sainct Noum — fes moi la grâce aussi moun Seigneur et moun Dieu que je n'oblie jamais tant de bien fetz que j'ai receu de toy et tant qu'il te plaira me tenir en ce monde que j'ay *ouverts* les yeux vers toy Seigneur, ainsy te requiers Père de Miséricorde de vouloir bien auclmenter et continuer tes sainctes faveurs, grâces et bénédictions paternelles tant sur moy que sur toute ma famille et nous fére la grace de nous tenir toujours assiduz à ton sainct service et nous fère à tous miséricorde et grâce de toutes nos faultes et péchés et nous fére grâce à tous que jamais n'oblions ces choses et qu'à tout moment nous nous mettions en debvoir d'en bénir ton sainct nom.

Je te le requiers et te le demande mon Seigneur et mon Dieu avec les autres choses que tu cognois mieux que moy-même nous estre nécesséres, au nom de ton fils bien aymé, nostre Seigneur Jésus-Christ, te priant comme nous sommes enseignés par l'oréson dominicale (Notre Pére qui es aux cieux, et la suite).

Set le Jour complet de l'eage
de septante cinq ans de moy soubsigné
E. Ducros.

de quoy Seigneur, je t'en rantz grâces

Heureux mois de mars
de seste année 1626.

Digitized by Google

Les commisséres députés par le roy sount arrivés à Ganges ce dimanche 29e de mars pour fére publier la Paix et ont escrits à Messieurs les Consulz de ceste ville que demain Lundy 30 de mars sur les dix heures du matin seront ici pour incountinent estre arrivés, la fére publier et de tenyr tous les habitans prets à fére feu de joie et se préparer à randre toute sorte d'honneur et d'hobéissance à sa Majesté devant les sieurs commisséres quy est le sieur baron de Castries.

Le Seigneur Dieu et père de Miséricorde la nous veuille maintenyr ceste bonne et désirée paix et veuilhe maudire et empécher ceulx qui la voldront enfreindre, par son fils bien aymé nostre Seigneur Jesuschrist, auquel avec le père, le fils et le Sainct Esprit soit honneur et gloire à toujours.

Amen.

Le 1er janvier 1626 le duc de Rohan à fet convoquer à la ville du Vigan une assamblée de députés de la province de Languedoc et Cévennes pour se résoudre à recepvoir la paix que le roy nous veult donner, et incontinent la dite assamblée a fait nomination d'autres députés pour aller à aultre assamblée convoquée à Millau ou à présent *se tient*, où les Messieurs de la rouchelle, de Montauban, de Castres et de toutes les villes de la religion, de tous les quartiers de là se trouvent pour ensemblement s'accorder à la paix. Le seigneur veuille les conduire et la nous donner.

La dite assamblée estant arrivée à Milhau a esté après convoquée à Castres. Le Seigneur les veuille tous assurer à une bonne paix. L'assamblée a respondu à sa Majesté en le suppliant de nous faire tenir la paix qu'il nous accorda à Montpellier.

En attendant sa répounse, chascung s'est retiré.

Soubz la garde de Dieu sont partis de ma méson un sabmedy 9e jour du mois de may 1626, ma belle fille Marthe de Sanchon avec ses deux enfants ma petite fille et mon petit Ducros avec sa nourrice pour aller à Montpellier voir sa mère et sa sœur, qui depuis leur veuvage ne les avait put visiter à cause de la guerre.

Le Seigneur nostre boun Dieu les y veuille maintenir en bone santé autant qu'ils étoient le jour de leur départ et les veuille bénir en leur voyage. Amen.

Et le 4e jour qe Juing 1626 mon fils le docteur est allé quérir sa femme et ses enfants et à fin qu'elle puisse avoir le temps de se préparer, mon fils a pris résolution d'aller à Béziers et avant son retour le mois sera accompli. Il les amènera et conduira mieux que tout aultre. Le Seigneur l'y veuille assister à les bien conduire et les veuille garantir du mal et des dangers. Ducros, *signé*.

Digitized by Google

Bénédiction des ascendants du sieur Ducros.

Je me console en l'Eternel nostre boun Dieu qui ne m'a jámais abandonné et m'a fet de grandes grâces et la première entr'autres a esté que m'a fet l'honneur d'avoir fet servir mon père et ma mère, qui me sont morts dans mes bras et m'ont honoré en despartant de ce monde de la bénédiction de Dieu qu'ils m'ont donnée et que je me suis rappelé souvent que la bénédiction qu'ils m'ont donnée m'a toute ma vie accompagné et le fera je m'assure jusqu'à mon trépas pour jouir de la vie Éternelle.

Et ma mère en me donnant sa bénédiction me recommanda mes frères d'une manière pressante et j'ay satisfet et fet à tous mes fréres et sœurs tout ce que un boun frére leur sauroyt fére. Ils le savent que je n'épargna rien pour les fére instruire et pour les élever par le moyen d'un Estat honorable à chascung les logant (louant) aux meilleures botiques du pays pour fére leur apprentissage sans y rien épargnier; mon frére de Sauve vint à la méson de M. Causse lorsqu'il fist travailler des laines, après qu'il fust sorty de chez M. Brozet; mon frére Durand à la méson de M. Combel, qui faisait de grands négoces à Lyon et en Piémont, c'étoit la plus florissante botique de ce pays; mon frére de Meyrueis fist son apprentissage à la méson de M. Bosquet, où aprés pris la botique à la suite. Mon frère Isaac fist son dernier apprentissage en une grosse botique et me coûta beaucoup. Ils ne me donnérent pas occasion de plaintes et mes sœurs ont aprés gouverné et ont eu toutes les dépouilles de ma mère et la plus grande part des meubles de la méson me furent pillés. Je les ay tenus tous honorablement couverts (vêtus) comme des gens de qualité. Tout le monde l'a vu et de tout j'en loue mon Dieu.

1620. Mon frère Remon Ducros, escuyer de Meyrueis me doigt pour prest que j'ay faict à son fils Pierre Ducros, docteur, que luy ay fourny pour le sortir des prisons de la Conciergerie de Montpellier par son mandement, la soume de 201 livres : en déduction de la dite soume m'a mandé pour mon neveu Poujol 60 livres et m'a payé à M. Thomassi. »

Ne me reste à devoir que 69 livres, 18 solz (Liasse des obligés).

1629. Ay presté à mon frére à Sauve le 11e may 1629, quatre pistoles. Espagne savoir : 2 pour bailher à M. de La Tour, une pour recouvrer des provisions de M. Fages, une pour payer le suaire de Marcelin Aigoin, ay aussi donné 6 souls à ung homme qu'on envoya de Sauve pour aller à Sumène fére venir mon frére.

Suis party de Sumène avec mon frère et M. Nissolle, de Montpellier ce sabmedy 5e may pour aller à l'Assamblée à Sauve pour les afféres de l'équivalent et bénéfice et suis revenu ce dimanche 13e may, ayant vaqué 9 jours.

Digitized by Google

Recepte de la viguerie du Vigan.

Le 27e janvier 1629, la recepte de la Viguerie du Vigan, ayant esté délivrée au sieur Jacques Liron, il auroit associé mon frère à la moitié de la dicte recepte et fait article dans l'acte. Association escripte de main privée et signée par le dit sieur Liron et mon frère en deux originaulx desquels chacun d'eux en a pris un en présance de Jean Liron et de moy signés à l'acte. — Association en date du dit jour 27 janvier 1629.

Le mesme jour par autre acte faite de main privée entre mon frère et moy, mon frère qui ne prestait le nom que pour un quart de l'acte recepte m'en fait déclaration et en tout cas m'associe pour le dit quart à l'acte recette et déclare que les advances qu'il a commencé à fère de 469 livres, le sieur Liron avait fait promesse à mon frère que la moitié m'en appartient qui est 234 livres, 10 solz, ainsy qu'apert de l'acte, déclaration et extrait de promesse, le tout signé par mon frère le susdit jour 27 janvier 1629.

Et pour ce qu'il a convenu faire d'autres advances à la Viguerie nous aurions bailhé au dit sieur Liron 210 livres, savoir : mon frère 80 livres et moy 130, ainsy qu'apert de l'extrait de la promesse du dit sieur Liron signée par mon dit frère et déclaration au pied d'elle du 18e mars 1629.

Avoir compté avec le sieur Liron qui s'est obligé de la soume de 400 livres, contrat receu en original par Monsieur le régent.

Le 19 aoust 1631 Monsieur Guizard ministre est arrivé chez nous mardy matin à quinze livres de pension le mois ci . 15 liv.

Ce 1e 7bre 1631 ait vendu à M. Guizard, 2 livres en théologie, marché fait à 20 sols ci. . . . . 1 livre

M. Guizard est parti de la méson pour s'en aller chez luy, avec un sien parent ce sabmedy 20 septembre 1631 — Est revenu ce dimanche à souper 28 septembre 1631.

Son père est arrivé à Sumène ce sabmedy au soir 29e 9bre 1631 A diné et soupé le dimanche dernier du dit mois, son frére l'escolier en médecine il y a aussi soupé le dit jour — 3 repas

Récapitulation.

M. Guizard est arrivé le mardi 19 aoust 1631 à 15 livres par mois. Est party pour le synode le mars 1632 par suite a demeure à la méson 6 mois 19 jours, qui montent 97 livres, 5 soulz ; m'a bailhé 40 livres, reste à me debvoir 57 livres, 5 soulz.

A demeuré chez luy en trois voyages 23 jours qui se montent 11l 10 soulz me doibt pour vente de livres 20 soulz et cinq jour-

Digitized by Google

nées de mon cheval savoir : 2 jours chez lui, un au Vigan et 2 à Alez 5 livres — 3 repas de son père ou frère 15 soulz, en tout 6 livres 15 soulz, qui distroit des 11 livres 2 soulz reste qu'il faut que je lui rabatte encore 4 livres et partant me doibt de net jusqu'à ce jour — 52 livres, 10 solz.

Réparations à la Grand Porte de la maison de Suméne du côté de la rue, mai 1674.

En ce mois de May, année mil six cens septante quatre, je Pierre Ducros, sieur de Boras, de la ville de Sumène, héritier par bénéfice d'inventaire de feu M Me Louis Du Cros, docteur et advocat mon père, ay fait fére la porte de nostre maison d'habitation à André Serre, masson du Pouget paroisse de Sumène, la luy aye bailhée à prix fait, à mettre la pierre de taille de Molières à la Grande porte vers la rue, comme aussi est obligé le dit Serre à me poser la pierre de taille à la porte de la cave joignant celle de la méson d'habitation — Et au commencement du mois de juin de la dite année 1674 ay faict fére la porte à Me Villaret, menuisier de Sumène lui ayant fourni les ais — et Me Mazot, serrurier a fait les ferrements de la porte à savoir : que les cloux, marteau et les palastrages de la porte vieille y ont servi, y ait fait fére seulement une palastrages neufve qui est celle du milieu et un gon ; tout le reste de la vieille a servi. J'ai fait mettre une serrure neufve à cause que l'autre que nous avions osté de la vieille porte n'y pouvait pas servir, parce que la porte s'ouvre maintenant de la maison en tirant la corde — Ce que j'ai ici voulu metttre pour servir de mémoire.

Mariage de Anne Séquier, servante de la famille Ducros 1672.

Ce sempmedi 13e février 1672, Pol Bonifas a fiancé dans nostre maison Anne Séquier, nostre servante, Dieu les veuille bénir.

Ce mercredi 2e jour du mois de mars 1672, Anne Séquier a espousé Pol Bonifas au presche. Me d'Aigoin ministre a béni le mariage, la dite Sequier s'en alla de la maison le mardi 1er mars 1672.

Ce dimanche au soir 13 mars 1672, ay achevé de payer Anne Séquier, notre servante, et elle m'en a fait quittance.

Nota — La famille Ducros a encore plusieurs membres à Sumène, professant le protestantisme et jouissant d'une certaine aisance.

Pour copie conforme :

A. Falguière.

Digitized by Google

PIERRE COSTE
D'APRÈS QUELQUES LETTRES INÉDITES (1)

Pierre Coste serait aujourd'hui tout à fait oublié si un hasard heureux ne l'avait amené à traduire en français l'*Essai sur l'Entendement humain* de Locke. Né à Uzès en 1668, Coste fut obligé de sortir de France à la révocation de l'édit de Nantes, et chercha fortune en Hollande. Bien que le synode d'Amsterdam l'eût accepté comme ministre, il ne paraît pas avoir jamais eu de troupeau. Il savait du latin, du grec, de l'hébreu, il avait fait des études théologiques : pour vivre, il devint correcteur d'imprimerie. Sa situation de fortune précaire ne l'empêchait pas d'avoir des amis puissants, Charles Drelincourt, par exemple, professeur de médecine à Leyde, médecin de Guillaume d'Orange et de la reine Marie, Jean le Clerc, rédacteur de la *Bibliothèque universelle*. Sur le conseil de ce dernier, Coste apprit assez d'anglais pour traduire le *Traité de l'Education* de Locke. Le succès du livre l'encouragea à entreprendre la traduction de l'*Essai sur l'Entendement* ; Locke fut informé du projet, et, afin de revoir lui-même la traduction, il invita Coste à venir le rejoindre en Angleterre. Locke demeurait alors dans la maison de sir Francis Masham, à Oates, dans le comté d'Essex. Coste fut tout naturellement le précepteur des fils Masham : nul n'était mieux qualifié que le traducteur du *Traité de l'Education* pour en appliquer les principes. Le séjour de Coste à Oates se prolongea jusqu'à la mort de Locke en 1704. Il fut ensuite précepteur dans diverses familles, notamment chez les Shaftesbury. Nous le retrouvons plus tard à Paris, suivant sa vocation d'homme de lettres, à Montpellier, à Rome, en Allemagne, en Hollande,

(1) Ces lettres se trouvent dans les papiers de la Motte, exécuteur testamentaire de Pierre Coste. Elles sont conservées à la bibliothèque de la Société du Protestantisme français (fonds Read). — Des articles très incomplets ont été consacrés à Coste dans la *France protestante* et dans le *Dictionary of National Biography*.

Digitized by Google

et enfin en Angleterre. Il revint à Paris pour mourir en 1747. Ce fut, comme la plupart des « journalistes de Hollande » de second plan, uniquement un compilateur et un traducteur. Il a traduit, outre Locke, des ouvrages de Newton, de Shaftesbury, de Lady Masham ; il a publié des éditions annotées de la Fontaine et de Montaigne ; il a écrit une vie du grand Condé. Il n'a jamais aspiré à l'originalité : « Je n'ai point d'ambition, écrit-il, et si j'en avois, je serois incapable de la satisfaire. » C'est un Languedocien de belle humeur, plein d'assurance, très insouciant. Il a des difficultés d'argent, mais, quand ses créanciers le traquent, un patron généréux ne manque jamais d'intervenir. Les grands personnages qu'il rencontre ne l'impressionnent pas, il prend même plaisir à découvrir leurs faibles et à en rire. C'est la présence de ces hommes éminents à l'arrière-plan qui rend sa correspondance piquante. Mais on bute à chaque instant contre l'inconnu. On en est alors réduit aux conjectures ; c'est un passe-temps parfois irritant, le plus souvent agréable.

On ne peut songer à publier toutes ces lettres *in extenso*. Il faut faire un choix. Tout ce qui concerne les rapports des « journalistes de Hollande » et des publicistes anglais intéresse l'histoire de la littérature comparée. Les renseiseignements que Coste pourra fournir sur Locke en particulier et la diffusion de ses idées en France, doivent être recueillis avec soin. Mais il existe aussi des lettres familières grâce auxquelles l'on pénètre dans l'intimité d'une famille de marchands français, réfugiée à Amsterdam. Elles feront connaître l'homme après le journaliste.

Coste et les publicistes anglais.

Une lettre que nous imprimons plus loin, nous apprend de quelle façon Coste connut Locke. « A propos de ce médecin (Drelincourt), j'ai l'occasion d'écrire à un médecin célèbre d'Angleterre nommé Locke, dont vous m'avez si souvent entendu parler. Je reçus hier un livre dont il

Digitized by Google

a eu la bonté de me faire présent. Je luy écrirai au premier jour pour l'en remercier. » La publication de l'*Essai sur l'Entendement* n'avait pu apparemment effacer l'impression produite par l'opération tentée avec succès en 1668 sur le comte de Shaftesbury. Locke passait pour le confrère de Sydenham, qui l'avait cité dans la préface de ses œuvres.

Sur le séjour de Coste à Oates il ne reste que des réminiscences écrites après la mort de Locke. Les voici par ordre chronologique. Le 8 janvier 1740, Coste écrit à la Motte pour se plaindre que dans le portrait de Locke, qui figure en tête d'une réimpression du *Traité de l'Education* (version française), le graveur ait affublé l'auteur d'un « collet ». Locke, ajoute-t-il, n'a jamais exercé la médecine. « Il ne pouvoit souffrir qu'on lui donnât le titre de docteur... Le roi Guillaume le lui donnoit et M. Locke pria un seigneur anglois de dire au roi que ce titre ne lui appartenoit pas. » Le collet d'ecclésiastique surtout est choquant, car les médecins anglais n'en portent pas. — Cette anecdote est à rapprocher d'un passage de la correspondance de Bayle que j'ai cité ailleurs. Dans la première édition du fameux *Dictionnaire* (1698), Bayle avait parlé du « docteur Locke ». C'était un « fameux médecin » pour Bayle comme pour tout le monde en Hollande. Locke fit faire une rectification, vraisemblablement par l'intermédiaire de Coste ; mais Bayle ne comprit pas. « Je suis très fâché, répondit-il, qu'il ait pris en mauvaise part un titre qui ne peut lui faire aucun tort dans l'esprit d'aucun lecteur. » (*Lett. choisies*, II, 770). C'est que Bayle ignorait que l'université d'Oxford, hostile à Locke, lui avait refusé le titre de docteur en 1666. Il y a dans la conduite de Locke une preuve de sensibilité très vive et de rancune assez tenace.

Au mois de février 1705, avait paru dans les *Nouvelles de la République des Lettres* un « éloge de M. Locke » par Coste. C'est une courte biographie du philosophe suivie d'une appréciation de son caractère. On y lit, entre autres détails, que Locke était impatient de la contradiction et

Digitized by Google

prompt à la colère. L'extrait suivant de la correspondance inédite servira de commentaire à ce jugement :

Il me souvient qu'en conversant un jour avec M. Locke, le discours venant à tomber sur les idées innées, je lui fis cette objection : Que penser de certains oiseaux, du chardonneret par exemple, qui, éclos dans un nid que le père ou la mère lui ont fait, s'envole enfin dans les champs pour y chercher sa nourriture sans que le père ou la mère prennent aucun soin de lui et qui, l'année suivante, sait fort bien trouver et démêler tous les matériaux dont il a besoin pour se bâtir un nid, qui par son industrie se trouve fait et agencé avec autant ou plus d'art que celui où il est éclos lui-même ? D'où lui sont venues les idées de ces différents matériaux et de l'art d'en construire ce nid? M. Locke me répondit brusquement : « Je n'ai pas écrit mon livre pour expliquer les actions des bêtes ! » La réponse est bien bonne. Le titre de ce livre « Essay philosophique concernant l'Entendement humain » en démontre la solidité.

Notez en passant que Coste, en parlant de tendances héréditaires, invoquait l'argument le plus fort en faveur des idées innées.

Après la mort de Locke, ses familiers se querellèrent. Anthony Collins, le libre penseur, n'admettait pas qu'on fît la moindre critique au système du maître, tel qu'il le comprenait. Il crut que le Clerc et Coste poursuivaient un plan de dénigrement. Il résolut de les châtier publiquement. En 1720, un de ses protégés, le réfugié Desmaizeaux, publiait un volume d'œuvres posthumes de Locke, dont l'introduction contient une violente attaque contre Coste. Le Clerc qui s'était expliqué, fut épargné (V. notre *Influence politique de Locke*, p. 346). « M. Coste, disait Desmaizeaux, dans plusieurs écrits et dans des conversations tenues en France, en Hollande et en Angleterre, a insulté la mémoire de M. Locke et l'a noircie. » On n'a trouvé aucune trace des calomnies écrites. Une lettre inédite explique et justifie le ressentiment de Collins. Le *Journal de Trévoux* (mai 1707) (1), ayant rendu compte du livre d'un certain

(1) « Voilà l'idée qu'on a même en Angleterre de M. Locke qu'une *Lettre écrite à M. l'abbé Dauxi par M. de la Coste*, nous accuse d'avoir calomnié. On a fait courir dans Paris cette lettre imprimée... Nous voyons avec plaisir les écrivains anglais porter le même jugement que nous sur leur compatriote.

Digitized by Google

Carroll contre Locke, en avait profité pour citer « une lettre de M. de la Coste à l'abbé Dauxi ». Or, déclare Coste, cette lettre n'est pas de lui. Il ne comprend pas l'attitude de ses confrères de Trévoux : « Leur extrait de l'Essay me parut fort bon, autant que je puis m'en souvenir, et M. Locke à qui je le lus, en fut assez satisfait » (30, 10. 1708). Pour montrer que ses sentiments à l'égard de son bienfaiteur n'avaient pas changé, Coste réimprima l'*Eloge* en tête de la 2e édition de sa traduction de l'*Essai* (1729) en ajoutant ces mots : « Si mon suffrage est inutile à la gloire de Locke, il servira du moins à témoigner qu'ayant vu et admiré ses belles qualités, je me suis fait un plaisir d'en perpétuer la mémoire. »

Les papiers de Coste contiennent de nombreux détails sur les modifications qu'il apporta successivement aux différentes éditions de ses traductions de Locke (1). Il serait fastidieux de transcrire ici les *errata* qu'il envoie à ses imprimeurs par l'intermédiaire de son fidèle ami la Motte, mais on peut transcrire la très curieuse liste des personnages auxquels il adresse en hommage un exemplaire de l'*Essai sur l'Entendement*. Ce sont « l'archevêque de Nicée, nonce à Bruxelles (2) », la duchesse du Maine, M. Rémond à Paris, l'abbé Salier, sous-bibliothécaire du roi (7. 1. 1735). En 1737, il signale le succès du traité de l'*Education*, qu'un libraire de Rouen vient de réimprimer sur la 4e édition de Hollande, bien entendu sans demander d'autorisation. Le *Christianisme raisonnable* n'eut pas le même succès : à Paris, en 1739, Coste ne put en trouver un seul exemplaire.

Peut-être les éloges outrés que M. le Clerc donne à son ami M. Locke, sont-ils une preuve plus décisive que nous avons bien connu cet impie ». *Mémoires pour l'histoire des Sciences et des Beaux-Arts*, 1707, II, pp. 934-945. Trévoux-Paris.

(1) Voici la date de ces diverses publications : *De l'Education des Enfans*, 1re éd., 1695 ; 2e, 1708 ; 3e, 1721 ; 5e, 1737 ; l'*Essai sur l'Entendement*, 1re éd., 1700 ; 2e, 1729 (l'édition suisse de 1723 est une reproduction non autorisée de la 1re éd. de Coste), etc. ; *Œuvres diverses* (parmi lesquelles *Lettre sur la tolérance*), 1710 ; 2e éd., 1732 ; *Christianisme raisonnable* (avec une Dissertation du traducteur sur la réunion des chrétiens), 1715 ; *Défense du Christ. raisonn.*, etc.

(2) Dès 1707, on lisait l'*Essai* à Bruxelles (Lettre de Mrs. Burnet, la femme de l'évêque, dans Clarke and Foxcroft, *Life of Burnet*, p. 429, 1907).

Digitized by Google

Coste n'était pas uniquement préoccupé de ses traductions de Locke, il trouvait le temps d'étudier des ouvrages nombreux. Un jour, il envoie à la Motte son jugement sur l'ouvrage de Richard Cumberland *De legibus naturæ disquisitio philosophica* « écrit en un style si sauvage et si rude qu'on ne sait si c'est de l'anglais ou du latin ». Ces défauts, ajoute-t-il, ont disparu dans la traduction française de Barbeyrac. Mais « un gentilhomme anglais, ami de M. Locke, avec qui il avait étudié dans un même collège, à Oxford », a entrepris d'abréger l'ouvrage et n'a réussi qu'à écrire un abrégé « plus ample que l'original et plus illisible ». Une autre fois, Coste s'occupe d'un livre moins grave : *Paméla*. Le célèbre roman de Richardson venait de paraître sans nom d'auteur. Avec une précipitation toute méridionale, Coste bâtit une théorie qu'il communique à son ami. « J'avais ouï parler de *Paméla* à Paris. Je n'en ai jamais vu un seul mot. » Mais il en connaît l'auteur. « C'est M. Bernard, fils de notre ami (le continuateur des *Nouvelles de la République des Lettres*) et ministre d'une église françoise de Londres. Je le sais à n'en pouvoir douter. Le succès de cet ouvrage est sans doute cause que l'auteur a laissé échapper son secret, qu'il avoit d'abord caché en faisant paroître son ouvrage en anglois. » (Londres, 29. 7. 1743). De père en fils, les Bernard se laissaient attribuer la paternité d'ouvrages célèbres, le continuateur de Bayle avait reçu les félicitations de Basnage, quand parut l'*Epistola de Tolerantia* de Locke, et, malgré le démenti immédiat de le Clerc, l'erreur s'est répétée et a fini par se retrouver dans la *France protestante*.

Coste disait à un de ses correspondants : « J'ai été, je suis et je serai tout le reste de ma vie, selon toutes les apparences, dans de continuels tourmens. » C'est l'homme vieilli et fatigué qui parlait ainsi. La fortune ne lui souriait plus. Nous allons le voir maintenant dans la force de la jeunesse, confiant dans l'avenir, écrivant des lettres qui auraient certainement plu à l'auteur de *Paméla*.

Digitized by Google

Lettres de Coste à Mademoiselle Brun.

En 1694, un certain Brun, originaire, probablement, du Languedoc, s'associait avec un de ses compatriotes du nom de Rouvière, pour fonder, à Amsterdam, un commerce de draps. Ces marchands s'installèrent sur le Heer-Gracht, en plein quartier d'affaires. Tous deux étaient mariés. Mme Rouvière, encore jeune, paraît avoir été la confidente des demoiselles Brun. Trois de celles-ci demeuraient à Amsterdam; une quatrième s'était mariée, à Londres, avec un réfugié et son mari servait d'agent commercial à la maison. Une autre amie complète le cercle, elle s'appelle Durand, et aura l'honneur d'épouser un noble réfugié, M. de Bruguière, et seule de toutes ces dames ou jeunes filles, elle aura droit au titre de « Madame ».

Le correcteur d'imprimerie Coste vient souvent rendre visite aux marchands du Heer-Gracht. Il retrouve dans cette maison son ami, le journaliste de la Motte. Peu à peu, il s'établit un commerce d'amitié entre Pierre Coste et l'une des demoiselles Brun. Dès qu'un accident les sépare, il lui écrit ou il écrit à ses sœurs et à ses amies. Elle lui répond quelquefois. Nous avons une de ses lettres.

I

[Minute non datée, la lettre a dû être écrite en septembre 1697.]

Mesdemoiselles,

(Il a été malade, a tardé à répondre. Compliments : la lettre reçue l'a charmé.)

Il faut bien que nous vous aimions pour nous réjouir d'apprendre que vous vous divertissez si bien à La Haye, pendant que nous traînons ici notre misérable vie sans aucun plaisir. Il semble que vous ne nous croyez pas si malheureux, car vous nous parlez de notre jardin et du cabinet qui y est, comme du paradis terrestre. Mais vous vous trompez bien si vous vous imaginez que ces lieux, qui vous ont paru si agréables lorsque vous y étiez, continuent de l'être lorsque vous n'y êtes plus. C'est tout autre chose. Votre

Digitized by Google

absence a tout bouleversé. Notre jardin ne produit rien, les herbes n'ont pas plutôt paru qu'elles se sèchent... Cette désolation ne s'est pas terminée à notre jardin, tout Amsterdam s'en ressent. A propos de quoy il me souvient d'une conversation qui se passa il y a plus de quinze jours dans une maison de la ville où j'étois en bonne compagnie.. Un Flamand qui étoit venu de la Haye depuis deux jours nous dit que c'étoit un lieu tout à fait charmant... J'en sçai bien la raison, disois-je en moi-même :

Cela ne vient ni du trône magnifique
De Sa Majesté Britannique,
Ni des Ambassadeurs qui sont ici venus
Pour calmer les esprits émus
De tous les Princes de l'Europe.
On voit bientôt, si l'on n'est taupe,
Que deux Iris ont fait tout ce grand changement.
Par conséquent,
Si dans notre ville marchande
L'on ne trouve point tant d'appas
Que dans le gros bourg de Hollande,
C'est que ces Iris n'y sont pas.

...Ah, si j'eusse pu, je n'aurois fait que rire de Leyde à Harlem et que sautiller de Harlem à Amsterdam. Mais cela ne m'auroit pas été plus possible qu'à Mlle Durand de venir au monde avant Mlle Rouvière. Quand je rentre en moy-même, je songe que dans le fonds vous me faites grâce de me faire aussi bonne part de votre amitié qu'à Mlle Prades et à Mr. de la Motte...

COSTE.

II

[La seconde lettre écrite à la même époque, est adressée à « Monsieur, Monsieur Convenent, conseiller d'Orange, pour rendre à Mademoiselle Durand, à La Haye. »]

Mesdemoiselles,

Nous ne croyions avoir à vous remercier que de l'honneur que vous nous fites de nous apprendre samedy que vous nous recevriez avec plaisir dans votre compagnie pour aller à Leyde...

Vous voulez bien sçavoir sans doute ce que nous sommes devenus depuis le fatal moment que nous nous séparâmes de vous. Nous allâmes nous embarquer tristement et, tantôt causant, tantôt ne disant mot, étendus, accoudez, bâillant, sommeillant et dormant, nous arrivâmes à Harlem. Ceux qui ne dormoient pas, entendoient chanter le rossignol et le coucou. Je fus de ce nombre aussi bien que Mlle Isabeau qui à propos du chant du coucou

Digitized by Google

marmotta une chanson tout à fait jolie. Elle l'auroit chantée, mais il y auroit trop peu de gloire à acquérir contre un coucou. A l'égard du rossignol elle n'osa se commettre avec luy de peur d'avoir du dessous. Il y a hazard à tout, cependant je crois que si elle eut le courage d'entrer en lice, elle seroit sortie victorieuse du combat. Pour Mr. Rouvière il ne s'éveilla que lorsqu'il fut obligé de sortir du bateau pour traverser la ville d'Harlem. Sçavez-vous comment il fit pour s'endormir d'un si profond sommeil, il me promit de luy lire quelques vers de Madame des Houlières, en payant s'entend. Il me donna une pomme, à condition que je lirois jusqu'à ce qu'il fut endormi, et la pomme fut bientôt gagnée. Je n'eus pas lu six vers que je quittai le livre pour manger ma pomme et je ne fus plus obligé de le reprendre.

Après avoir traversé Harlem, nous nous rembarquâmes et nous trouvâmes dans le bateau un grand causeur qui venoit d'Angleterre, frère de Mr. Vasserot, qui ne nous laissa que la liberté d'écouter et de lui faire quelque petite question à la traverse, pour l'obliger de changer de matière. On ne parla que de l'Angleterre... Quelque envie que j'aye de vous voir, j'aime encore mieux être privé de votre présence que d'en jouir si votre séjour à La Haye peut servir à rétablir la santé de Mademoiselle Durand, ce que je souhaite de tout mon cœur... Je serai aussi exact à vous apprendre tout ce qui se passe ici que Mlle Durand doit l'être à remarquer tous les accidens qui pourront lui arriver pour en instruire Mr. Drelincourt. A propos de ce médecin, j'ai occasion d'écrire à un médecin célèbre d'Angleterre, nommé Locke, dont vous m'avez si souvent entendu parler. Je reçus hier un livre dont il a eu la bonté de me faire présent. Je luy écrirai au premier jour pour l'en remercier. Si Mlle Durand le trouve à propos, je luy ferai une relation de son mal et le prierai de me marquer les remèdes qu'il jugeroit nécessaires... COSTE.

III

[Coste est maintenant en Angleterre, auprès de Locke, il écrit à son amie une série de lettres.]

A Mademoiselle Suson et à Mesdemoiselles Isabeau et Jeannette pour les prier de faire enfin prendre la plume à Mademoiselle Suson.

Mademoiselle,

Vous ne m'aimez guère, malgré vos belles protestations ; ou vous ne savez guère ce que c'est que la vraye amitié. Elle n'est point pointilleuse, comme vous faites semblant de le croire. Vous n'avez pas assez d'esprit, dites-vous, pour faire réponse à ma

Digitized by Google

lettre. Cela est faux, ne vous en déplaise ; mais quand cela seroit, faut-il de l'esprit pour écrire à un ami ? Il ne faut que consulter son cœur, voir ce qui y est et le dire. Pour les expressions, un ami ne s'amuse pas à les critiquer. Eh, bon Dieu ! qui s'amusa jamais à lire la lettre d'un ami avec un dictionnaire et une grammaire à la main, pour voir s'il n'y auroit point quelque mot hors d'usage ou une méchante phrase. L'amitié n'est point gênante, et c'est un des plus beaux privilèges qu'un ami a en écrivant à son ami de dire tout ce qu'il veut et de la manière qu'il veut sans rien craindre. Il hazarde tout sans s'exposer à rien. Cette liberté fait une grande partie de l'amitié et sans elle je ne donnerois pas un clou de cette douce union tant vantée, si rare et si peu connuë.

Si cela ne suffit pas pour vous engager à m'écrire, je vais recourir à trois ou quatre intercesseurs qui auront peut-être plus de pouvoir sur votre esprit que moy.

Je commence par Mlle Isabeau. On met toujours les plus mauvaises troupes à la tête de l'armée, parce que si elles fuyent, toute espérance n'est pas perduë. J'en use de même en cette occasion. Je ne me fie pas trop à Mlle Isabeau. Suivant qu'elle sera d'humeur, elle combattra pour ou contre moy. Peut-être aussy qu'elle ne sera ni pour ni contre, et si je la trouve dans cette fatale disposition j'aurai beau luy dire : eh, Mlle Isabeau, un mot de lettre, je vous prie. Ayez pitié d'un pauvre solitaire qui ne vit qu'à demy depuis qu'il ne vous voit plus. Vous pouvez luy faire passer quelques doux momens en lui écrivant, écrivez luy donc quatre lignes seulement, ou du moins sollicitez Mlle Suson à m'écrire. *Elle ne répond rien.* Est-il possible, Mlle Isabeau, que vous m'ayez si fort oublié ? Sont là *(sic)* les promesses que vous... *Parle à la muraille.* Si je la pressois davantage, je pourrois bien m'attirer quelque réplique plus assommante. Je m'adresse donc à Mlle Rouvière qui parlera pour moy, j'en suis sûr, et si fortement que Mlle Suson sera enfin obligée de rendre les armes. De qui parlez vous là, dira-t-elle ? de ce nouvel Anglois qui voudroit peut-être bien être icy avec nous. Que demande-t-il ? Une lettre de Mlle Suson. Eh bien, il faut luy écrire aujourd'huy même, n'y manquez pas. Vous n'avez qu'à me donner votre lettre, je la ferai mettre à la poste. Ah ! voilà un marchand qui vient d'entrer dans le magasin, il faut aller voir ce qu'il veut, je suis à vous tout à l'heure ; vous m'excuserez bien, il faut que les affaires marchent toujours devant. Ah, fatale maxime ! maudit marchand ! qu'il est venu mal à propos, sans luy j'avois gagné ma cause. Mlle Suson ne disoit mot. Elle étoit à demi vaincuë par l'éloquence *naturelle* de Mlle Rouvière, accompagnée de cette bonne grâce inséparable de tout ce qu'elle dit et à laquelle il est impossible de résister.

Mais ne perdons pas courage. J'ai encore un bon corps de

Digitized by Google

réserve. Ce que Mlle Rouvière n'a fait qu'ébaucher, Mlle Durand l'achèvera sans tant de façon. Ce pauvre garçon, dira-t-elle, a raison. Il faut luy écrire sans tant marchander. Et sur le champ, prenant une grande feuille de papier, elle écrira ceci ou quelque chose d'approchant :

Vous avez raison de vous plaindre de la négligence de ma sœur. Puisque nous pensons à vous quelquefois, il est juste de vous le dire. Cela vous fera du plaisir, dites-vous ; j'en suis bien aise, eh bien, comptez donc là-dessus.

Sans doute Mlle Suson suivra cet exemple, et continuera sa lettre. Je remercie donc Mlle Durand de ces quatre lignes et de toutes les autres que Mlle Suson y ajoutera, puisque c'est à sa sollicitation que je les ai obtenues.

Si vous résistiez encore, Mademoiselle, je vous détacherois Mlle Jeannette comme un enfant perdu qui, s'il osoit, feroit rage pour moi. Mais elle ne laissera pas de faire une tentative et de vous dire : *Ouy certes, ma sœur, vous devriez luy écrire.* Elle en diroit bien davantage, mais elle craint que vous ne luy répliquiez : *Jeannette, mêlez-vous de vos affaires.* Si vous en venez à cette extrémité, je vous dirai moy que vous abusez en cette occasion de votre droit d'aînesse et qu'elle a raison de vous avertir de tenir votre parole.

Mais il ne faudra pas en venir là. Je suis assuré que Mlle Rouvière, Mlle Durand, et Mlle Isabeau (je n'allègue Mlle Isabeau qu'en tremblant) vous auront déterminé à vous acquitter entièrement de votre promesse et que vous écouterez avec plaisir ce que vous dira Mlle Jeannette pour vous confirmer dans cette résolution.

J'avois écrit ceci lorsque j'ai reçu la dernière lettre de Mr. de la Motte où il m'apprend que vous avez commencé une lettre pour moy. Ainsi je ne doute plus que vous ne veuilliez m'écrire. Vous avez commencé. C'est la moitié de l'ouvrage. Reprenez promptement la plume et achevez... Si vous n'avez pas le loisir de faire la lettre longue, faites-la courte. Je la recevrai toujours avec profit.

Je vous prie d'assurer Monsieur votre Père et Mademoiselle votre Mère de mes très humbles respects. J'ai vu leur petite-fille, votre nièce, qui est fort jolie. Je ne manquerai pas de la voir toutes les fois que j'irai à Londres, aussi bien que Mlle Gigon, que je vous prie de saluer de ma part lors que vous lui écrirez. Je suis, etc.

COSTE.

Digitized by Google

IV

[Il apprend la nouvelle du mariage de Mlle Durand et se hâte de la féliciter.]

Pour Madame de Brugières.

Madame,

Je n'aurai pas besoin de beaucoup de paroles pour vous persuader que j'ai appris la nouvelle de votre mariage avec bien de la joye... (suivent des souhaits et des compliments). Vous avez par dessus tout une inclination prévenante pour Mr. votre époux. Oui, ce dernier article n'y manque point, je le sçai de bonne part et il étoit absolument nécessaire. C'est là le véritable saupiquet du mariage, et sans luy, s'il en faut croire les experts, le mariage ne peut être qu'une union bien fade et bien languissante... Je salue Monsieur et Mademoiselle Rouvière et leur souhaite une heureuse année. Je prens part à la joie de Monsieur et de Mademoiselle Brun et à celle qu'ils auront de se revoir bientôt grand'père et grand'mère...

P.-S. — Pardonnez-moy, s'il vous plaît, Madame, la liberté que je prens de mettre ici une lettre pour Mademoiselle Suson...

Pour Mademoiselle Suson.

Mademoiselle,

Bien qu'un mariage m'ait privé du plaisir tant souhaité de recevoir une de vos lettres, je suis tout prêt à vous écrire avant que de recevoir réponse à cette lettre et à toutes celles que je vous ai déjà écrites pour vous féliciter d'une avanture pareille à celle de Madame votre sœur... J'ai reçu, Mademoiselle, une lettre fort obligeante de votre bonne amie de Londres et je lui ai fait réponse deux jours après. Voilà une pierre dans votre jardin. Mais je veux avoir tout le mérite d'une parfaite résignation, souffrir sans me plaindre. Mlle Gigon me parle de Mrs Malbois et Macé, comme de gens qui se portent bien. Je ne sai si je pourrois les voir de tout l'hyver.

Monsieur de la Motte me mande que vous avez reçu ma dernière lettre et que vous trouvez que j'ai assez bien attrappé vos caractères.

Je ne me dédis point de l'éloquence naturelle que j'ai attribué à Mlle Rouvière. On ne peut la luy ôter, sans luy ôter la vie, mais je ne sais si elle a autant de bonne volonté que je luy en ai donné

Digitized by Google

dans ma lettre. Si Mlle Rouvière eut parlé pour moy, elle vous auroit attendrie en ma faveur, et la nouvelle mariée n'auroit pas manqué de vous faire prendre la plume si elle eut daigné vous en montrer l'exemple. Mais je ne vois pas que vous ayiez été ébranlée par les persuasions de Mlle Rouvière ni engagée par l'exemple de Mme de Bruguière... J'ai cru que Mlle R. ouvriroit la bouche pour moy, que Mme de B. prendroit la plume pour vous encourager à m'écrire... Pour Mademoiselle Isabeau, elle ne peut s'en défendre, je l'ai tirée d'après nature... le premier feu qu'elle fit paroistre en voyant ma lettre ne dura pas longtemps. Vray feu de paille qui se dissipa presque aussitôt qu'il eut paru...

Quant à Mademoiselle Jeannette, je suis assuré qu'elle a fait pour moy tout ce qu'elle a pu. Je lui suis bien obligé de son zèle. Vous excuserez bien, s'il vous plait, les effaçures de ma lettre. Je n'ai pas le loisir de la recopier... Adieu, Mademoiselle, aimez-moi toujours comme je vous aime ou à peu près... P. Coste.

V

[L'amie de Coste semble le délaisser, il lui écrit à deux reprises pour se plaindre de son long silence.]

A Mademoiselle, Mademoiselle Suson de Brun, à Amsterdan.

Mademoiselle,

Je vois bien qu'en amitié aussi bien qu'en amour (ces deux passions ont une admirable conformité) les battus payent l'amende. Il y a plus de six mois que vous me promettez une réponse à la dernière lettre que je vous ai écrite, et dans le temps que je commençois à désespérer de voir cette réponse tant désirée, vous me venez dire, *Ne sauriez-vous donc, Monsieur, m'écrire quelquefois sans me faire réponse...* Vous connaissez trop bien le prix de vos lettres pour les prodiguer. Vous ne voulez pas les mettre but à but avec les miennes... J'ai été charmé de votre lettre, je ne puis m'en taire, je l'ai luë bien des fois et la relirai encore...

Le compliment naïf que vous me faites à l'occasion de cette nouvelle année, a porté coup. J'en ai été sensiblement touché. Je suis bien aise de voir par là que mon goût s'accorde parfaitement avec le vôtre. Cela me fait croire qu'il est raisonnable. Je n'ai point d'ambition et si j'en avais, je suis incapable de la satisfaire. Je suis très peu chargé d'argent et fort peu en état d'en faire un grand amas, chose pourtant fort nécessaire pour être en quelque considération dans ce monde. Quand je fais réflexion sur tout cela, je m'imagine quelquefois qu'autant vaudroit pour moy sortir promptement de cette vie, que d'y languir plus longtemps dans un cercle perpétuel de pénibles et vaines occupations, mais bientôt après venant

Digitized by Google

à considérer que j'ay quelques bons amis dans ce monde, je dis en moi-même, il vaut la peine de vivre pour jouir d'un plaisir si doux...

COSTE.

VI

Pour Mademoiselle Suson Brun.

Mademoiselle,

Pour la volonté que vous avez de m'écrire, je vous dois pour le moins une lettre. Voyez combien je vous serai obligé si vous daignez mettre cette volonté en exécution. Je n'aime pas de faire des reproches à des amis. Mais je me félicite pourtant d'avoir eu le courage de vous en faire un petit, s'il vous oblige enfin à m'écrire. Mettez la main sur la conscience. N'aye-je pas un peu droit de me plaindre? Il y a plus d'un an que je vous ai écrit sans que vous ayez songé à me faire réponse. Je sais que l'amitié n'est pas cérémonieuse, mais peut-elle s'accommoder d'une telle négligence? non, Mademoiselle. Vous connoissez trop bien la délicatesse de cette charmante passion qui fait le plus grand plaisir des âmes bien nées, pour n'en pas convenir avec moi...

COSTE.

VII

[Voici deux lettres importantes, elles sont datées, et la seconde est la réponse de la jeune fille.]

Mademoiselle,

Ayant ouvert il y a quelques jours un des plus beaux livres qui ayent été faits dans ce siècle, j'y lus ces charmantes paroles :

« Etre avec des gens qu'on aime cela suffit. Rêver, leur parler, ne leur parler pas, penser à eux, penser à des choses plus indifférentes, mais *être auprès d'eux*, tout est égal. »

Je ne pus voir ces paroles, Mademoiselle, sans songer à vous et je ne pus m'empêcher d'ajouter : *quel supplice est-ce donc d'être éloigné de ce qu'on aime* ! Après avoir pensé à cela, je ne pus m'empêcher de vous l'écrire.

Je ne sai si vous recevrez ceci pour argent comptant; je n'entends pas par là, si vous ajouterez foy à mes paroles. Je suis persuadé que vous n'aurez pas la moindre tentation de douter de leur sincérité; mais je ne sai si vous en ferez quelque cas. On vous accuse ici, vous autres Hollandois, de n'aimer que les lettres de change. Pour moy, je connois un homme qui estimeroit plus que

Digitized by Google

l'or, quelque brillant qu'il soit, un compliment de votre part qui seroit aussi sincère que celui que je viens de vous faire.

Je suis, etc.

COSTE.

A Oates ce 6e Février vieux stile, 1699.

Pour la somme de 99 000 000 000 et quelques millions, que païerez à six jours de veuë, pour le plus tard.

Mademoiselle Suson Brun, sur le Her-Gracht, à Amsterdam.

VIII

Réponse de Mademoiselle Suson Brun.

Monsieur,

J'ai l'honneur de la vôtre du 6 du courant et vu comme vous avez tiré sur moy la somme de 99 000 000 000, je ne manquerai pas de faire honneur à votre traite lorsque le terme sera écheu; s'il y a quelque chose en cette ville que je puisse faire, je vous offre mes services. Voilà, Monsieur, tout le jargon marchand que j'ai pu apprendre en cinq ans de temps. Si vous ne me demandiez que l'acceptation de votre lettre, vous voilà content, mais je ne le serois pas moy si je ne vous parlois une langue moins barbare et plus intelligible que celle-là à des gens comme vous et moy. Je vous dirai donc, Monsieur, que de toutes les lettres que j'ai reçu de vous, il n'y en a point qui m'ait fait tant de plaisir que votre dernière. Vous m'aimez toujours, dites-vous, et si vous lisez quelque chose de tendre, vous vous souvenez de moy, je vous avoue que je n'osois attendre cela de vous, non que je ne vous connoisse sincère et véritable ami, mais je craignois l'éloignement, les belles que vous trouveriez en Angleterre et les personnes de mérite que vous voyez tous les jours; mais, plus que tout je craignois la nature humaine qui n'est du tout point faite, à ce qu'on dit, pour la constance; je vous demande pardon, Monsieur, si je vous avois confondu parmi tant de gens dont vous méritez si bien d'être distingué, tant par cet endroit que par bien d'autres qui m'étoient déjà connus avant que je fusse persuadée de ce dernier. Si l'estime que j'ai pour vous n'étoit pas au plus haut point, elle augmenteroit sans doute en découvrant en vous cette qualité si rare, car j'aime terriblement les bons amis, et quoique d'un sexe auquel on donne la légéreté en partage, il n'y a rien qui me fît tant de peine que de cesser d'aimer une personne que j'aurois aimée : quel plaisir donc pour moi qui vous ai aimé, qui vous aime et qui

Digitized by Google

veux vous aimer toute ma vie, d'avoir un ami tel que je le puis souhaiter! Aimez-moi toujours, mon cher Monsieur, et croyez que jamais le brillant de l'or, quoique je sois en Hollande, ne me fera tant de plaisir que la seule pensée où je suis que j'ai un ami à l'épreuve du temps. Mais je ne sais à quoi je pense. Vous ne me demandez qu'un compliment et je vous fais une déclaration et même bien étenduë; n'importe, les complimens ne sont que complimens, c'est-à-dire des discours vuides de sens pour l'ordinaire et qui ne marquent rien moins que les vrais sentiments du cœur; par conséquent ils seroient peu propres à exprimer la sincérité de l'amitié que j'ai pour vous; car

D'amis loyaux si la mode est perdue,
Moy j'aime encore comme on aimoit jadis.

Je mets ces vers en tremblant ne sachant pas trop bien comment il faut placer ces sortes de choses, mais ces vers expriment si bien ce que je veux dire que j'ai cru que vous passeriez par dessus les règles, si tant est qu'ils ne soient pas bien placés; quoi qu'il en soit, vous devez être persuadé que ce sont là les sentimens de votre bonne amie. (D'Amst. le 3 mars 1699).

IX

[Voici une lacune dans la correspondance. Ce n'est que deux ans plus tard que Coste écrit les lettres suivantes.]

Pour Mademoiselle Suson.

... Au siècle passé, vous étiez entêtée, dites-vous, de bel esprit, et vous vous croyiez obligée d'écrire en stile sublime. A d'autres, Mademoiselle. Je vous connois trop bien pour penser cela de vous. Je sais qu'au siècle passé vous aviez l'esprit fort, solide et fort solide, le talent de bien écrire, de bien prendre votre ton et de n'en point sortir. Si c'est là une erreur, vous ne vous en êtes point corrigée au commencement de ce siècle... Pour moy je m'imagine qu'une agréable bergère, qui après avoit parlé à son berger de la pluye et du beau temps, lui diroit tout d'un coup sans suite ni liaison: *Ah! cher Tirtis, que je vous aime!* le persuaderoit mieux qu'une autre plus spirituelle qui, amenant cette déclaration plus adroitement, luy diroit: *Voyez cet agnelet, qu'il est joli, qu'il bondit agréablement sur l'herbe, c'est mon favori, je l'aime beaucoup, mais, cher Tirtis, bien moins que vous.* Voilà qui est sans doute plus spirituel mais il n'est pas aussi touchant, je m'en rapporte aux experts...

Ouy, dans mon cœur votre image est gravée
Si fortement que, si j'étois sans yeux,
Jamais pourtant je ne perdrois l'idée
Des traits charmants que vous tenez des Cieux.

Digitized by Google

X

Pour Mademoiselle Suson Brun.

Mademoiselle,

(La dernière lettre lui a causé beaucoup d'inquiétude. Suson a été malade de « langueur et mélancolie ».) Un animal pacifique vous a donc tiré d'affaire; et vous croyez par là être entièrement à couvert de toutes les réflexions malignes de notre ami. Le lait d'ânesse peut rafraîchir le sang, ranimer le teint et vous rendre cet air de santé que vous aviez perdu,

Mais sa vertu ne va pas jusqu'au cœur.

Si le mal étoit aussi dans cette partie, ne vous y fiez pas, vous pourriez bien être malade encore longtemps, malgré votre ânesse. Il y a des remèdes contre l'amour, mais il n'y en a point d'infaillible. C'est la décision d'un grand maître. Voyez s'il seroit bienséant à votre ânesse de le démentir... Fière autant que vous devez l'être et délicate au dernier point, je ne vous crois pas en grand danger dans le païs où vous êtes. Je vous tiens donc pleinement guérie. Vous pouvez chanter victoire et, puisque vous le voulez, je chanterai avec vous... Pour moy, si je venois à découvrir que vous vous seriez laissé toucher au mérite d'un honnête homme qui auroit une véritable tendresse pour vous. je ne vous en estimerois pas moins, pourvu que l'amour ne me fit rien perdre de votre amitié. Et, entre nous, il m'est un peu suspect de ce côté-là...

COSTE.

XI

[Enfin voici la dernière lettre, écrite plus de dix ans après: Mlle Suson a pris la résolution de se marier, elle est devenue Mlle la Coste; de son côté Coste a épousé Marie de Laussac, fille aînée de M. de Laussac, chapelain d'un régiment anglais.]

A Mademoiselle, Mademoiselle la Coste, à Amsterdam.

Mademoiselle,

Il est donc vrai que vous plaignez de ce que je ne vous ai point encore écrit. Jamais plaintes ne m'ont été plus agréables. J'aurois compté comme une grande faveur que dans un temps comme celui-ci vous eussiez voulu penser à moi quelques fois et demander de mes nouvelles à Mr. de la Motte lorsqu'il se seroit trouvé sur votre passage. C'est là tout ce que je croyois pouvoir attendre de vous jusqu'à ce que Mlle Isabeau eut entièrement

Digitized by Google

changé d'état. Mais je ne connaissois pas encore toute votre générosité. J'apprens que, malgré vos affaires ordinaires et extraordinaires, vous pouvez trouver du loisir pour lire mes lettres et pour y faire réponse. Je vous avouerai franchement que j'en douterois encore, si Mr. de la Motte n'eut pris la peine de m'en assurer; et quoique je n'ose le soupçonner d'avoir voulu se jouer de moi dans une affaire si sérieuse, rien ne peut me rassurer entièrement que la vuë d'une de vos lettres. Autre sujet de crainte qui me vient tout à l'heure dans l'esprit: malgré vos bonnes intentions, vous pourriez bien manquer à votre promesse, sous prétexte que mes lettres ne vous paraîtront pas dignes de réponses... Bien des amitiés et des remerciemens à toute votre famille. J'entens par là les trois maisons, voire la quatrième qui se hâte de se former. Je voudrois bien voir encore la petite Marion avant que de partir pour l'Allemagne. Je l'embrasse de tout mon cœur et suis, avec une estime toute particulière, Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur. Coste. Ce 20ème juin 1712. A Utrecht.

Ces lettres appellent quelques réflexions. Pierre Coste paraît très préoccupé de donner à sa pensée et à ses sentiments un ton littéraire. Sa préoccupation gagne la bonne petite marchande sa correspondante. Surprend-on là, au début du XVIIIe siècle, comme un dernier et faible écho de l'Hôtel de Rambouillet et de la société des precieuses, pour lesquelles l'amour et l'amitié sont prétextes à dissertations? Cette recherche, ce soin de la forme rendent à la vérité un peu suspecte la sincérité de Pierre Coste, mais non pas celle de sa correspondante, car rien n'est plus touchant que la gaucherie avec laquelle elle cherche à imiter le style de son ami, qui visiblement l'impressionne. Il y a dans la nature exacte des sentiments de Coste un petit problème assez intéressant. Remarquons d'abord qu'il écrit à Suson au vu et au su de tout le monde et qu'il n'est nullement question de mariage : nous sommes d'ailleurs dans un milieu très pieux, sévèrement surveillé par le consistoire de l'église wallonne. On est obligé d'émettre l'hypothèse d'une liaison toute platonique. Inutile de remonter à la Renaissance ou même à la société des précieuses : on trouverait facilement en Angleterre, presque au même moment, des liaisons pareilles, celle de Locke tout jeune et de Mrs. Blomer, celle de Locke vieilli et de

Digitized by Google

la quakeresse Rebecca Collier, celle de l'évêque Burnet et de Mrs. Wharton. Peut-être ces lettres de Coste font-elles mieux comprendre le fameux *Journal* de Swift à Stella, sur lequel on a tant discuté.

J'ajouterai une dernière observation. S'il n'y a rien de tragique dans ces lettres comme dans le *Journal* de Swift, il y a au moins un élément pathétique, c'est la nostalgie du pays natal. Pierre Bayle appelait Paris la terre promise des savants, Barbeyrac disait d'Amsterdam que c'était une ville bonne seulement pour les marchands. Coste s'accommodait peu de son séjour parmi les Hollandais; son amie elle-même se met à les railler, regrettant d'instinct le Languedoc ou la Provence. C'est ainsi que ces réfugiés qui n'étaient nullement poètes, chantaient le *Super flumina Babylonis*.

CH. BASTIDE.

UNE LETTRE DE RABAUT-POMIER

La récente découverte de documents inédits sur les Rabaut faite par M. Frank Puaux et dont il compte faire bénéficier les lecteurs du *Bulletin*, m'encourage à publier à cette occasion une lettre de Rabaut-Pomier, trouvée en Périgord cet été, et que j'ai entre les mains. Elle ne pourra que confirmer le renom de tolérance et de libéralisme persévérant dont reste justement honorée la mémoire de cet homme de bien, non moins modeste de caractère que modéré d'opinions, s'il est exact qu'il ait été l'inventeur ignoré de la vaccine. Voici la lettre en question :

Vigan, le 6 floréal, an 10.

« *Le sous-Préfet de l'arrondt.*
Au citoyen François Noguier, Ministre du culte protestant à Aumessas.

Citoyen, la loi organique des Cultes vous maintient provisoirement dans l'exercice de vos fonctions, mais vous ne pouvés

Digitized by Google

exercer ce provisoire, qu'après avoir prêté le serment qu'elle vous prescrit : dès que vous aurez apris qu'elle est arrivée à la Préfecture, vous vous y rendrés pour le prêter ; par là vous serez maintenu dans l'exercice de vos fonctions.

Je crois qu'il est de l'intérêt et du devoir des Protestants, de demander au Gouvernement, que la liberté soit rendue aux Catholiques de célébrer hors des édifices destinés à leur culte, les cérémonies religieuses que la loi leur interdit dans les villes où il y a des temples protestants. Si vous et votre Consistoire êtes de cet avis, comme je n'en doute pas, vous pourriez, après avoir prêté votre serment, en remettre au Préfet la délibération motivée, signée de vous et des anciens, et d'une date postérieure à celle de la publication de la loi. — Il me paraît aussi convenable de chanter le *Tedeum* à l'occasion de la paix générale, et de l'organisation des cultes, les Catholiques l'ont chanté à Paris, dimanche 28 germinal et les Protestants le dimanche suivant 5 floréal.

Je vous salue.

RABAUT POMIER.

Veuillez me renvoyer l'incluse après l'avoir lue. »

Pour copie conforme :

DANIEL BOURCHENIN

Digitized by Google

Mélanges

NOTES SUR L'ANCIENNE ÉGLISE PROTESTANTE DE LA BASTIDE D'ARMAGNAC, PRÈS MONT-DE-MARSAN

Il existe aux Archives du greffe du Tribunal Civil de la ville de Montauban, un petit registre d'état civil relatif à cette Église.

Il commence en 1615. « M. *Jacques Dufort* » était ministre de l'Église. Au mois de juin 1615 Jehan Malartic Sr de Laroque et Catherine de Bordes sa femme font baptiser une fille « Eléonor ». Parrain « noble Jean de Mesmes Sr de Patience et Marrine Demoiselle Marguerite de Thomazeau femme de M. de Rivière au lieu de Mme Laure de Barbotan femme du Sr de Mesmes. » (B. f. 2)

M. de Rivière se nommait Isaac du Coum (fo. 11.)

Dès le premier feuillet on trouve le nom de la famille Tortorel, souvent écrit Tortoré et Tortore. Samuel Malartic est fiancé à Marie Tortorel. Josué Tortorel et Perside Malartic eurent un fils, Gédéon le 18 septembre 1631 (f. 34.) Le grand-père de Gédéon se nomme Jehan Tortorel. Cette famille est très souvent citée. Était-elle parente de celle du célèbre graveur Jacques Tortorel originaire de Lyon? Nous ne voyons rien qui l'indique.

Isaac du Coum eut un fils nommé Joseph le 10 janvier 1617 (f. 7.), présenté au baptême par sire Jehan de Batz et Dame Marie Capin femme à sire Pierre du Coum. Ce nom revient très souvent.

Isaac du Lamon fils de Laurent du Lamon et de Isabeau Capin (f. 11r.) et Jacques du Lamon chirurgien, époux de Julie du Barry (f. 30) sont cités plusieurs fois.

On voit aussi : Samuel Dufour et Dame Anne de Lau-

Digitized by Google

bernage sa femme (avril 1626). Ils ont une fille Judith, dont le parrain est « le sieur *Zacharie Du Faur*, ministre du Saint Évangile des Églises de Chalosse et Mont de Marsan ». Ce ministre avait pour femme « Dame Marie Berc » (f. 30.) (1629). Le nom de Du Faur revient très souvent.

Sire Jehan Du Faur Seigneur du Pouy et Dame Isabeau du Broca eurent Jehan (5 juillet 1626), présenté par M. Jehan du Broca Sr de Trenqueléon son grand-père et Suzanne de Vagué sa tante paternelle (f. 25).

Sire Joseph Dufaur avait épousé Suzanne de Broca.

Une demoiselle Judith du Faur avait épousé Jehan du Coum Sr d'Ariberon (f. 63).

Le nom de Vaqué se voit souvent : « Le sieur Isaac Vacqué advocat au Parlement en la Cour de Bordeaux et Dem. Suzanne de Romatés sa femme (février 1622), ont une fille nommée Suzanne. » Elise avait épousé « le sire d'Arrogea (f. 65).

« David de Vacqué advocat en la Cour, avait pour femme Dame Marthe de Grenier » (1629, f. 31). Cette dame nous donne l'occasion de remarquer qu'elle porte le nom d'une des familles citées par l'*Histoire Ecclésiastique* de Théodore de Bèze, comme ayant été persécutées dès les premiers temps de la Réforme à Mont-de-Marsan.

C'est d'ailleurs le seul pour lequel nous ayons à faire ce rapprochement.

« M. Zacharie Dufaur pasteur de l'Église de Saint-Justin de Marsan, avait, en 1653, pour femme demoiselle Marie Conqueré » (f. 57). Nous pensons que c'est celui qui a été cité plus haut et sa seconde épouse. « Jehan Du Faur, Capitaine, avait épousé Jeanne Tortorel. Leur fille Esther fut présentée au baptême par Jacob du Faur sieur de Couzart et Marie Esther de Mazelieres Damoiselle » (1 juin 1652, f. 62). Au baptême de leur fille Marie le 6 juin 1654, on voit Samuel Dufaur Sr de Mérandas? et Jehan Dufaur Sr de La Salle. Ils eurent Jehan en 1655 Jacob, 1657, Pierre en 1665 (f. 63. 65. 75).

Nous connaissons deux régents des écoles protestan-

Digitized by Google

tes de cette Église. « Jehan Villesannes était régent en 1620. Sa femme était Marie d'Anglade. Ils eurent Isaac le 12 juillet 1620 (B. f. 14), et Jehan, le 4 janvier 1622. » (B. f. 16).

« M. Jacques Caumont était régent de cette Église » en 1632. Sa femme se nommait Marthe de Guillaume, fille de Jean Guilhaume, Notaire Royal. Ils eurent Suzanne le 20 août 1632 (B. f. 36).

Enfin « M. Mathieu Bajax était Régent des écoles en 1658. Sa femme se nommait Suzanne Caumont », probablement parente du précédent (B. f. 66).

Deux sergents royaux appartenaient à l'Église. Ils se nommaient « Jean Dupuch » en 1627 (f. 22 et 32) et « Jean Gazzier » ou Gaffier, même époque (f. 21, 24, 26 et 32).

« Jehan Cortiade, maître armurier et sa femme « Jehanne Dargelouse » eurent plusieurs enfants, en particulier, un fils « Pierre » en décembre 1625 (f. 17, 20, 24).

« Sire Amos Du Vignal, major, » est cité en 1655 et 1656. Cette désignation paraît indiquer une fonction militaire dans les troupes levées par les protestants pour aider le roi pendant les troubles de la Fronde (1648-1653). Il s'était retiré et marié avec Sereine de Commarque. Ils eurent Judith en 1655, Françoise en 1656 Jean en 1659 et Isaac en 1660.

Le Ministre *Deymet*, pasteur de Montpazier, est cité en 1655 (f. 71).

« *Jean-Louis Mallide*, ministre du Saint-Évangile » paraît être, dès 1660, attaché à l'Eglise de la Bastide. Sa femme était « Demoiselle Olympe Latané ». Ils eurent Jean-Louis le 31 janvier 1661 (f. 69). Ses fonctions cessent et reprennent par intervalles.

On voit, alternant avec lui, « Monsieur *Boutet*, ministre de la Bastide d'Armagnac. » (1660-1662).

Ce ministre paraît pour la première fois en mars 1651 (f. 57).

En 1637, Monsieur *Ferrand*, pasteur de Bordeaux, est cité dans les baptêmes.

Digitized by Google

En 1651, « Monsieur *Daubus*, pasteur » est cité au troisième baptême de la page 58. Il présidait accidentellement au baptême. On cite le nom de sa femme « Dame Françoise Dutilh », ce qui pourra servir à déterminer quel est ce pasteur. Probablement Charles, pasteur à Nérac. Le nom de sa femme appartient à cette ville.

En 1656 « Monsieur *Dufau*, ministre de Saint-Justin » est nommé (f. 71).

Jusqu'en 1657, les inscriptions d'état civil paraissent régulièrement faites. Mais à ce moment, il y eut sans doute pour l'Église de La Bastide d'Armagnac une crise pénible à traverser, car les inscriptions régulières paraissent interrompues, et, probablement elles ne furent reprises qu'en 1671, date extrême du registre.

A ce moment les fidèles sentirent la faute commise et le vide que leur laissait le manque d'état civil. Et chaque famille apporta la note des divers événements, baptêmes, mariages, décès qui s'étaient produits depuis l'année 1657 (f. 65).

Et c'est alors une véritable reconstitution rétrospective, qui se prolonge de la page 65 jusqu'à la page 82, sur dix-sept feuillets recto et verso, jusqu'à la date du 11 avril 1671.

Comment ce registre est-il venu échouer au greffe de Montauban, alors que La Bastide d'Armagnac n'appartenait pas à l'ancienne généralité de Montauban, et n'avait rien à voir, au point de vue religieux, au consistoire de cette ville ?

Il avait été transporté sans doute à Montauban par quelque fugitif et il fut saisi avec bien d'autres.

Voici par rang alphabétique les noms des familles le plus souvent citées dans l'état civil de La Bastide d'Armagnac :

Albrespeyre	Bordes	Cahusac	Cazaubou
Barbotan	Boutet	Capi	Cayla
Baroque	Boyer	Caumont	Cheval
Betun	Brissac	Caussac	Coergue

Digitized by Google

Commarque	Espagnol	Lamarque	Riqué
Compeigne	Fayolle	Laspeyres	Robert
Conqueré	Forcade	Latané	Romatés
Courtiade	Fournau	Latour	Roques
D'Argilouse	Francerin	Lauvergnac	Saint-Faust
Darrogea	Frettard	Louloum	Saint-Orens
Dejean	Frottard	Lus (de)	Sabarin
Deschamp	Gassier	Malartic	Sabarots
Despujols	Genouls	Mallide	Sardaing
Destonet	Gentillet	Mamouse	Serres
Duboyer	Geytte	Marques	Servet
Dubroca	Gibert	Marquet	Signac
Ducasse	Goudin	Maurin	Songènes
Ducom	Gounard	Maurisset	Talon
Ducomet	Grenier (de)	Mazelières	Thomazeau
Ducoum	Guilhaumes	Meilhan	Tortorel
Dufaur	Ilhet	Mesmes (de)	Toulouse
Du Lamen	Labarthe	Mesplet	Tourres
Dumons	Lacroix	Meyroux	Vagué
Dupont	Lafargue	Morède	Vaqué
Dupuch	Lafitte	Mourede	Vêche
Duvernet	Lafontan	Perrichart	Villesannes
Duvignal	Lalanne		

L'Église réformée de La Bastide d'Armagnac n'existe plus. On raconte que ce lieu servit de refuge aux fidèles de l'Église de Mont-de-Marsan, à l'époque où les Églises faisaient leur culte au désert.

On dit aussi, qu'encore de nos jours, on voit à la Bastide d'Armagnac, sur la porte d'une grange ou d'une remise, une date et une inscription, indiquant qu'en ce lieu était l'ancien temple des protestants.

Si quelque renseignement plus détaillé, sur telle ou telle des familles ci-dessus indiquées, pouvait vous être agréable, ou utile au point de vue des recherches historiques ou généalogiques, je serais heureux de le rechercher sur place à Montauban. Je reste donc à la disposition de vos lecteurs.

Veuillez agréer, Monsieur, mes plus respectueuses salutations.

De France.

Digitized by Google

AVANT ET APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

Chronique des événements relatifs au Protestantisme de 1682 à 1687 (1)

A Paris le 19 décembre 1685.

...L'on dit que le Pape refuse absolument de donner le chapeau à l'Evesque de Beauvais (2), persuadé que c'est luy qui est cause de la guerre qui est entre les chrêtiens et les infidelles; et que le Roy de Pologne peut bien nommer un autre sujet s'il veut avoir un cardinal à sa nomination. A l'égard du Prince de Furstenberg, il s'en remet au Roy et s'en décharge devant Dieu. Il ne veut absolument point donner le chapeau au Prince d'Este, à cause qu'il y a apparence qu'il pourra se marier, si le Duc de Modène ne se marie point.

...L'électeur Palatin envoye ici un Envoié extraordinaire pour se plaindre de ce que Cardet et Desvallons ont esté pris sur ses terres. Il fait néanmoins garder tres-soigneusement les 3 autres personnes qu'on croid complices du mesme crime. Il pourroit bien avoir d'autres sujets de se plaindre de ce que le Gouverneur d'Hombourg a poursuivi et pris dans ses Estats les transfuges Religionnaires, dont entre ceux-ci est le fils de Monginot, auquel le Roy ne fera aucune grâce et subira toutes les peines portées contre ceux de la Religion et contre les déserteurs, à moins que luy et toute sa famille ne se fasse catholique.

Au moment que le parlement d'Angleterre fut prorogé, le comte d'Anglesay se porta partie et accusateur au banc royal, qui est la justice ordinaire d'Angleterre contre milord Howard, frère du cardinal de ce nom, de ce qu'estant catholique, il est un des Lieutenants généraux des armées du Roy; ce qui est contre les loix du Roïaume. C'est le sujet pour lequel le Roy a donné une abolition générale à tous les catholiques qui servent dans les troupes (Fol. 92).

Le Roy a eû une seconde conférence avec M. le maréchal de Schomberg. On verra ce que cela produira. Toute la ville de Vitry

(1) Voir plus haut, p. 435-458.
(2) Forbin-Jeanson. Voir plus haut, p. 33, note 3, au 3 novembre 1685.

Digitized by Google

est catholique. Dans l'assemblée qui s'est faite chez M. de Segnelay, il y a 68 chefs de famille qui ont signé. On a commencé à Rouen à mettre des femmes opiniâtres dans des couvents. Le Roy ne donnera à personne les confiscations; mais elles seront employées à des œuvres pieuses. On dit qu'il y aura dans le mois de janvier un édit de confiscation contre les opiniâtres. L'on fait le procès au Lieutenant du prévost de Lion pour avoir favorisé l'évasion de ceux de la Religion.

L'on envoye trois régiments d'infanterie en Bretagne. On croid que c'est pour faire monter sur les vaisseaux en cas de besoin.

...Le Roy a donné une pension de 500 escus à Beaumont.

...L'on attend les Bulles de Rome pour l'établissement d'un certain nombre de filles tirées des cadettes; et ce seront des espèces de chanoinesses qui feront profession et qui porteront une médaille avec l'image de Saint-Louis (1) (fol. 92 v°).

A Paris, le 22e Decembre 1685.

...Le pape a beaucoup loué le Roy de la révocation de l'Édit de Nantes, et la reine de Suède aïant voulu dire quelque chose à son désavantage (2), S.S. ne se pût empêcher de luy marquer que cela ne luy plaisoit pas. L'ambassadeur de France devoit faire chanter le *Te Deum* le jour de la sainte Luce (3) avec beaucoup de magnificence dans St-Jean-de-Latran, à cause de la révocation des Édits de Nantes et de Nismes. La comtesse de Carpegna que le pape ne peut souffrir à Rome, s'est retirée à Turin. Elle se plaint beaucoup de l'injustice qu'elle prétend que la Chambre apostolique luy a faite luy faisant perdre son douaire, et aïant incaméré tous les biens du duc de Corna, son feu mary. Elle a donné un soufflet à un juge (Fol. 93).

...Il semble que la bonne intelligence que nous avions avec l'Électeur de Brandebourg est bien refroidie; la conduite qu'il tient à présent n'est pas agréable icy.

L'Estat des nouvelles levées qu'on veut faire en Hollande n'est point encore arrêté. Le prince d'Orange et le prince Casimir de Nassau, Gouverneur de Frize, se sont séparez avec beaucoup de mes-intelligence. L'on a nouvelle que le prince et la princesse d'Orange vont faire un voïage en Angleterre où toutes choses se préparent pour les y recevoir.

(1) Il s'agit des dames de Saint-Cyr et de la fondation de Mme de Maintenon. Il en sera encore question au 15 mai, au 19 et 22 juin 1686.

(2) Voir plus bas, au 20 janvier, 9 février, 17 et 24 avril 1686, des traits relatifs aux rapports de Christine de Suède avec la cour romaine. Nous citerons, au 29 mai 1686, à propos de la fête célébrée alors à Rome, la lettre de la reine de Suède sur ce sujet.

(3) C'est le 13 décembre.

Digitized by Google

La grâce que le roy d'Angleterre a accordée aux catholiques n'est que pour 3 mois.

Il y aura dans peu de jours une seconde assemblée chez Mr de Segnelay de ceux qui restent encore de la Religion,

Il y a présentement 60 dragons dans la maison de Mr Muisson (1) cy devant Conseiller à la Cour, qui font de grands désordres et ont mesme commencé d'abattre la maison.

Le pacqueboc de Nieuport passant en Angleterre a esté arresté par un bastiment françois et en a enlevé 12 Religionaires avec tous leurs effets, qui s'y estoient cachez (2).

Le Roy a augmenté de 1000 livres les appointements du marquis de Manneville, Gouverneur de Diepe.

... Il y a quelques jours qu'il y eût grande dispute à l'élection du nouveau Recteur. L'ancien fit tous ses efforts pour y estre continué; mais n'estant plus appuié et point aimé on le contraignit de quitter sa robe rectorale après une distribution de quelques coups de poings (Fol. 93 v°).

... La semaine passée, un Suisse de la Religion qui estoit du Régiment des Gardes eut la langue coupée et jettée au feu, et après passé par les armes pour avoir dit des impiétez contre la Religion et parlé avec fureur contre le Roy qui lui voulut pardonner; mais tout le Régiment s'y opposa (Fol. 94).

A Paris ce 26 Decembre 1685.

... L'on sçaura après les festes par un courrier extraordinaire si le Pape se sera enfin résolu de faire une promotion.

Le Pape ne veut pas que nôtre ambassadeur fasse aucune feste ny resjouissance pour la révocation de l'Edit de Nantes (3). Il a accordé à l'Empereur les Décimes de tous les biens ecclésiastiques qui sont dans les Estats du Roy d'Espagne; mais la difficulté sera de les faire lever.

Il est arrivé un courrier à Rome de la part de l'Empereur pour déclarer à S.S. qu'il ne se pouvoit pas empêcher de faire la paix avec les Infidèles s'il n'estoit pas puissamment secouru et que faute des 200 mille escus, les troupes du duc de Brunswic s'estoient retirées et qu'elles ne reviendroient pas la campagne prochaine.

Le Pape veut faire publier une croispde et accorder quantité de grâces et de dispenses, comme de permettre de manger du

(1) Voir plus haut, p. 270, au 5 décembre 1685. Le conseiller Muisson fut en rapport à ce propos avec l'archidiacre de Beauvais, Bridieu, les écrits de celui-ci subsistent et seraient intéressants à publier. Voir O. Douen, *La Révocation*, t. I, p. 124, 542, II, 204, 282, 367, 368, 372, 419; t. III, 398.

(2) Voir Sourches, *Mémoires*, t. I, p. 348, au 25 décembre, sur la visite du paquebot de Calais.

(3) Elle ne fut célébrée qu'au mois de mai de l'année suivante. Voir notre chroniqueur au 29 mai 1686.

Digitized by Google

beurre, des œufs et du laitage ce caresme, moyennant deux Jules par teste (Fol. 94).

L'Empereur s'oppose à ce que le Pape soit juge du différent qui est entre Madame et l'Electeur Palatin, ainsi que le Roy l'avoit proposé, l'Empereur en estant juge naturel. C'est à quoy l'on ne consentira point icy, parce que l'Empereur seroit juge et partie ; en conséquence de quoi on a envoié des ordres à l'abbé Morel de revenir icy. L'Electeur Palatin a fait une réponse fort suceinte au sujet de l'affaire de Cardet; mais il a envoié un Expres à S.M. avec une lettre fort soûmise et respectueuse dans laquelle il offre de remettre entre les mains du Roy Bazergue, un marchand et un prestre, tous trois demeurant à Manhein, qu'il fait soigneusement garder, s'ils sont complices de Cardet; qu'ils ont tousjours vescu en bonne réputation aussi bien que Cardet, et que Des-Vallons est un homme noté de crimes; néanmoins qu'il les fera remettre entre les mains de S. M. sçachant bien l'interest que doivent prendre tous les princes de faire punir de pareils crimes, particulièrement à l'égard des grands Roys.

L'on fait de grands préparatifs à Amsterdam pour y recevoir le prince et la princesse d'Orange qui y doivent aller pour y testoigner d'autant plus la bonne correspondance qu'il y a présentement entr'eux.

L'on ne parle point en Hollande que le Prince d'Orange doive passer en Angleterre, mais toutes les lettres de Londres sont pleines qu'on y fait de grands préparatifs pour y recevoir ce Prince et la Princesse sa femme.

Par le précédent ordinaire, il n'y avoit plus guères de famille de la Religion à Rouen; et depuis il y en a encore qui ont changé. Les 3 compagnies de dragons qui y estoient se retirent chez les opiniâtres à mesure que les autres changent. Un seul marchand en a 80 pour sa part.

L'on a commencé de mettre des Garnisons de Sergents et d'Archers chez ceux de la Religion de Paris, qui font l'office de Dragons; ce qui en fait changer beaucoup (Fol. 94 v°).

A Paris le 29 Decembre 1685.

... L'Electeur de Brandebourg par un traité qu'il a fait avec l'Empereur luy doit fournir 14 Régiments, 7 de vieilles troupes et 7 de nouvelles. Cela n'empeschera pas qu'il ne renouvelle l'alliance avec nous, qui semble altérée.

L'armement qu'on fait en Hollande n'est pas plus considérable que l'année passée, quoy que le Prince d'Orange ait pû faire.

Milord Preston (1) négocie le retour de Milord Montaigu pour-

(1) Voir plus haut, p. 17, note 2, au 1er septembre 1685.

Digitized by Google

veû qu'il entre entièrement dans les interests du Roy, et qu'il se départe, moyennant récompense, de la charge de Grand Maistre de la Garde robe. Le Roy d'Angleterre, au lieu de licencier les Catholiques qui sont dans les troupes, y en met autant qu'il peut, principalement de ceux qui ont servy en France, et les tire des emplois et mêtiers qu'ils exercent, avec de bonnes récompenses. Les troupes sont païées régulièrement toutes les semaines, ostant peu à peu de ses troupes tous les protestans.

Le Roy a envoïé Bonrepos en Angleterre pour y règler le salut des mers et aussi pour rendre raison à S.M.B. du Pacqueboc qu'un vaisseau françois a arresté (1), sur lequel il a pris quelques gens de la Religion (Fol. 95).

Lundy dernier Mr de la Reinie (2) donna ordre à tous les commissaires d'aller chez ceux de la Religion pour leur déclarer que la volonté du Roy estoit qu'il n'y eût plus absolument qu'une Religion dans son Roïaume; qu'ils prissent promptement leurs résolutions.

L'on met des garnisons chez tous ceux de la Religion qui sont à Paris. En considération des services qu'ont rendu les commissaires du Chastelet en cette occasion, on leur a remis le droit annuel; et au commissaire Lamarre qui a surpassé tous les autres, le Roy luy a donné une pension de 1000 livres.

Quelques Gentilshommes et autres prétendus Convertis en Dauphiné se sont assemblez sur les masures de leurs Temples pour y faire des prières à leur mode, publiquement. On les poursuit criminelement.

(1) Voir plus haut, p. 553, au 22 décembre. Cf. Sourches, *Mémoires*, t. I, p. 345, au 20 décembre.

(2) Il faut lire dans les *Mémoires du Mis de Sourches*, au 13 décembre 1685, le récit du différend soulevé entre les ministres de Louis XIV et leurs subalternes à propos des suites de la Révocation : « En ce temps-là le Roi fit une déclaration par laquelle il défendoit aux huguenots d'avoir aucun domestique catholique; ce qui devait être une grande incommodité pour eux, n'y ayant plus alors assez de huguenots dans la lie du peuple pour servir ceux d'un étage plus élevé, qui demeuroient opiniâtrement dans la religion prétendue réformée.

« Comme les affaires qui la regardoient étoient presque les seules qui donnassent alors quelques mouvements aux ministres, ceux de chaque faction essayoient de s'en attirer le soin et le détail. » Suit le complet exposé, trop long à citer ici, des conflits entre Le Camus, lieutenant civil, protégé par Seignelay, et la Reynie. C'est un épilogue de l'affaire des poisons qui avait fait passer le lieutenant de police dans le camp ennemi de Colbert. « M. de Seignelay, écrit Sourches, qui par sa charge de secrétaire d'État de l'Ile de France, devoit, selon les apparences, se mêler des huguenots de la Ville de Paris, et qui n'étoit plus le protecteur de M. de La Reynie, lieutenant général de Police de Paris, depuis qu'il s'étoit jeté dans les intérêts de M. de Louvois, avoit résolu de lui ôter l'inspection des affaires des huguenots de Paris, pour la donner à M. Le Camus, lieutenant civil, ennemi mortel de M. de La Reynie... » (*Mémoires*, t. I, p. 343). La Reynie et partant, le parti Louvois, eut gain de cause.

Digitized by Google

Mr de Baville, Intendant en Languedoc, a mandé que les conversions de la Province se montent à deux cent trente mille, parmy lesquels il y a 40 ou 50 Ministres et proposans. Par les déclarations du Roy on a promis de pourvoir à leur subsistance. Il est très-nécessaire de leur tenir parole sans qu'ils ayent besoin de la demander?

L'on a mis à la bastille Bricmaut, gentilhomme de la Religion, mais qui ne peut goûter ce que l'on fait présentement. Il en a un peu trop parlé.

... A la Messe de minuit, Mr d'Herval, Conseiller à la Cour, cy devant de la Religion, a donné les pains bénits à Saint-Eustache avec grande magnificence (1). (Fol. 95 v°).

A Paris, le 2e Janvier 1686.

... Le Nonce et le comte de Locowits, Envoié extraordinaire de l'Empereur, ont supplié S. M. de la part de leurs maistres de vouloir donner des secours pour la guerre d'Hongrie. S. M. a répondu qu'ils s'en avisoient un peu tard, et que s'ils leur luy eussent demandé dès le commencement de la guerre, il auroit donné 55 000 hommes. Ils ne demandent que 6 000 hommes de pied et 2 000 chevaux. Il faut règler les conditions et les sûretez (Fol. 95).

... Le Prince électoral de Saxe est arrivé icy depuis quelques jours. Ç'a esté Van Beuning qui a esté de la part de la ville d'Amsterdam convier le Prince et la Princesse d'Orange de la vouloir honnorer de leur présence.

Mr de Meaux ayant représenté au Roy qu'il estoit plus nécessaire que jamais de mettre de bons curez dans les paroisses, S. M. luy répliqua qu'il l'estoit encore davantage d'avoir de bons Evesques.

Il va présentement dans l'Evesché de Meaux 1 500 soldats aux Gardes pour réduire les Religionaires (2).

Par ordre du Roy, l'Intendant d'Orléans a envoié des Dragons dans la maison de Mr le Coq de Goupillière, cy devant conseiller à la Cour.

C'est le jeune Bricmault qui a esté mis à la Bastille (3).

(1) Voir plus haut, p. 36, n° 2, au 10 novembre 1685.

(2) Cela n'empêcha pas Bossuet, dans son *Instruction pastorale* du 24 mars suivant, d'écrire aux Nouveaux convertis de son diocèse : « Loin d'avoir souffert des tourments, vous n'en avez pas seulement entendu parler », affirmation que Rou (sous le nom de M. de Vrillac) dans *La Séduction éludée*, et Jurieu, dans ses *Lettres pastorales* (VIIIe lettre, 1er septembre 1686) ne manquèrent pas de relever. Celui-ci cite une lettre du 15 juin 1685 disant que « les Dragons sont à Meaux, après avoir fait changer Claye » et une du 3 janvier où on lit : « Les dragons ont tout fait changer par force dans l'élection de Meaux et la généralité de Soissons. »

(3) Voir plus haut, p. 554, au 29 décembre 1685.

Digitized by Google

Le Duc de Savoye fait prendre garde soigneusement sur la frontière, qu'aucun Religionnaire françois ne se retire dans ses estats.

... Foran, capitaine de vaisseau, autrefois de la Religion, a aussi eû ordre d'aller à Brest pour delà aller en Hollande. Sa commission regarde les Religionaires réfugiez dans les Provinces Unies.

Dans la dernière audiance que l'envoyé extraordinaire d'Angleterre a eue de S. M., il luy représentoit les mouvemens ausquels l'Estat de son maistre est sujet, le Roy luy répliqua qu'il n'entroit point dans le détail des desseins du Roy d'Angleterre, lequel estoit plus prest pour les connoistre, mais qu'il le pouvoit assûrer que s'il avoit affaire de 50 vaisseaux et de 50 mille hommes, qu'il les trouveroit icy toutes les fois qu'il en auroit affaire sans autres prétentions que de luy faire plaisir (Fol. 96 v°).

Environ 200 Ministres ou proposans s'estant embarquez à Bordeaux pour se retirer hors de France, estant en pleine mer, le feu a pris au vaisseau et ne s'est sauvé que 3 matelots (Fol. 97).

A Paris, le 5e Janvier 1686.

... Depuis que le Pape est au Vatican, il n'a donné audiance à personne. Il ne voit que son neveu, le cardinal Cibo, et son médecin. Il gémit et pleure, disant qu'il ne verra pas de ses jours les Infidèles chassez de la Hongrie, et l'on sçait qu'il est attaqué de la dissenterie. L'on fait des prières publiques pour luy à Rome comme l'on a accoûtumé de faire pour les infirmes en pareille occasion.

Le Duc de Savoye fait de grands changemens dans ses Estats parmy tous les officiers de justice, en ayant cassé plusieurs et mis d'autres en leur place.

... L'Empereur a reçû avec beaucoup d'indignation la proposition qui luy fut faite de la part du Pape que le Roy le prenoit pour arbitre du différend qui est entre Monsieur et l'Electeur Palatin, pour les droits de Madame, prétendant que cela estoit contraire à son authorité et au droit de l'Empire.

Il paroist icy un discours de l'Abbé Morel, fort judicieux, qui prouve clairement les droits de Madame. On y a répondu aussi fortement que l'on a pû. Cet Electeur avoit envoïé icy son secrétaire qui s'en est retourné sans réponse, l'Abbé Morel ayant ordre de la luy faire; après quoy cet Abbé doit revenir icy.

Il paroist un Edit de l'Electeur de Brandebourg par lequel il convie tous nos Protestans de venir dans ses Estats. Il leur promet de grands avantages; mais ce Prince n'est en possession que de promettre beaucoup et de ne rien tenir; aussi n'est-il pas en puissance de le pouvoir faire. Spahen (*lisez* Spanheim) son envoïé icy se deffend fort d'avoir fait débiter cet Edit, non plus que d'avoir

Digitized by Google

caché des Religionaires dans sa cave, pour les faire sortir du royaume; car il en avoit esté accusé (Fol. 97).

... Les Intendants ont reçû ordre d'envoïer des Dragons chez tous ceux qui sont encore de la Religion, de quelque qualité qu'ils puissent estre et quelque service qu'ils ayent jamais rendu, soit d'épée, soit de robbe. Il leur est encore deffendu d'admettre aux charges publiques les nouveaux catholiques sans l'attestation des curez sur la fréquentation des Sacrements.

D'Artaignan (1), Major aux Gardes, est party avec un détachement de ce corps pour aller faire des conversions aux environs de Paris.

Il y a une Déclaration au Parquet qui porte la confiscation des biens des obstinez, et les femmes renfermées dans des convents.

Le Duc de la Force a de fréquentes conférences avec Mr l'Archevesque de Paris. L'on ne doute point qu'il ne prenne le bon party.

En Dauphiné l'on a pris quelques-uns de ceux qui voulurent forcer le passage, où il y eût des gens de tuez de part et d'autre. Un gentilhomme appelé Durlis a eû la teste tranchée pour s'estre trouvé à leur teste et quelques autres ont esté pendus sur les lieux.

L'on a osté aux commensaux de la Maison du Roy le privilège du logement des gens de guerre. Ils y seront sujets comme les autres.

La dépence des bâtimens monta l'année passée à 18 millions cinq cents mille livres. Le fonds que l'on fait pour cette année ne sera que de six millions, mais l'on augmente considérablement le fonds de la marine.

Le curé de la paroisse de St-Michel à Dijon a esté assassiné en portant la nuit le viatique à un malade, par des débauchez desquels il reprenoit la conduite, ne pouvant souffrir leurs vices, dont il mourut le lendemain.

Le Vicaire de St-Germain-en-Laye avoit incité le peuple estant en chaire à supplier le Roy de leur laisser leur curé, qui les avoit tousjours très-bien assistez; et nommant ceux qui s'y estoient opposez. Cela fit une sédition dans l'église, et mesme on tira l'espée, et au sortir de l'eglise on fit une assemblée tumultueuse. Jusqu'à 35 personnes s'assemblèrent pour aller trouver le Roy, entre lesquels estoit ce Vicaire et 8 autres Prestres, sans que le Baillif s'y pût opposer, lequel eût le temps d'en donner avis. Quand ils furent arrivez à Versailles, on les fit entrer dans une sale d'où ils furent conduits en prison, et le Curé qui est cause du trouble, a esté envoyé en exil (Fol. 97 v°) (2).

(1) Voir plus haut, p. 265, au 24 novembre 1685.
(2) Voir Sourches, *Mémoires*, au 2 janvier 1686, t. I, p. 349, sur l'affaire de

Digitized by Google

A Paris, le 9e Janvier 1686.

La maladie du Pape augmente, et comme il n'est plus en estat d'agir il a commis le signor Matthei pour faire les signatures. Depuis son extrême maladie il a voulu voir le cardinal Pamphile, pour lequel il a beaucoup de considération, parce que c'est Innocent X son oncle qui le fit Cardinal. Cette Éminence luy a proposé de tenir un consistoire dans sa chambre et d'y faire une promotion, ce qu'il refusé de faire. Il a aussi refusé au duc de Savoye l'échange de la principauté de Masseran, relevant du St-Siège, pour d'autres terres qu'il avoit données au prince de Masseran, le fils, lequel a espousé Donna Christiana, fille naturelle du feu Duc de Savoye.

... L'on a publié pour toute l'Italie un Jubilé en forme de croisade pour tous ceux qui donneront quelque secours pour la Hongrie.

L'Empereur est assez porté pour continuer la guerre, mais son conseil qui est tout Espagnol et le Prince Charle font tout ce qu'ils peuvent pour avoir la paix de ce côté là, afin de faire la guerre sur le Rhin.

... Le Roy d'Angleterre ne veut plus que l'on fasse de serment du Test, par lequel il est reconnu chef de l'Eglise Anglicane. Ce serment estant supprimé, on ne pourra plus refuser personne dans les charges tant de l'Estat que de la guerre. L'intention du Roy est de s'accommoder avec les Presbytériens, si les Episcopaux ne veulent pas souffrir les catholiques. L'appréhension des Evesques est qu'il ne faille dans peu partager leurs revenus avec les Evesques catholiques qu'il sera nécessaire d'establir pour le grand nombre de ceux qui suivront la religion du Roy.

Les Evêques d'Erly' (*sic*) et de Dunham ont esté rendre publiquement visite à Monseigneur Dada, nonce secret du Pape, qui leur a rendu leurs visites avec l'épée et la perruque.

L'abbé Morel est revenu du Palatinat sans avoir conclu pour les droits de Madame ny obtenu que l'on remist entre les mains du Roy les 3 prisonniers de Manheim, qni sont soupçonnez d'estre complices de l'accusation de Cardet.

La nuit de Noel quelques prétendus Convertis s'assemblèrent au faux bourg de Nismes sur les ruines de leur Temple pour y faire leurs prières. L'Intendant de la province les poursuit vertement (Fol. 98).

L'on a envoïé en exil les 4 conseillers de Parlement qui n'ont point voulu changer de religion (1). On parle de supprimer leurs

ce curé, nommé Cagnyé, racontée tout au long. Le vicaire se nommait La Vertu. Sourches dit que les mutins allèrent à Versailles « au nombre de six à sept cents » et qu'on en fit arrêter trente (*Ibid.*, p. 351).

(1) Voir plus haut, p. 270, au 5 décembre 1685.

Digitized by Google

charges. Il y a de fortes garnisons dans leurs maisons de campagne.

Madame fut voir lundy Madame la princesse de Tarante qui a eû permission de s'en retourner en Allemagne, ne voulant pas rester en France sans exercice de sa religion (1).

Les commissaires ont reçu ordre d'aller chez tous ceux de la religion les avertir pour la dernière fois de se faire catholiques, parce que demain ou lundy il y aura une Déclaration du Roy vérifiée au Parlement qui les déclarera criminels de lèze majesté au second chef et portera confiscation de corps et de biens (Fol. 98 v°).

A Paris, le 12 Janvier 1686.

De deux médecins qui gouvernent le Pape l'un dit qu'il a de la fièvre, et l'autre, tout au contraire. Cependant toutes les affaires demeurent, de quelque conséquence qu'elles puissent estre, et il y a présentement dans la Chrétienté plus de 300 Évesches à remplir. Cela n'empesche pas qu'il ne mette le plus d'argent qu'il peut dans le chasteau St Ange.

L'on fait une grosse affaire à Rome à l'Évèque de Castori (*sic*) (2), prélat de grand mérite et qui gouverne les catholiques en Hollande. Il est aimé et estimé de tout le monde et protégé des Estats Généraux. C'est au sujet d'un livre qu'il a composé de la véritable attrition. Les moines le tourmentent et ont intenté action contre luy au St Office.

... Le Roy d'Angleterre a cassé quelques officiers de ses troupes qui estans membres du Parlement ont opiné dans la chambre basse contre la demande que le Roy avoit faite pour avoir de l'argent pour entretenir ses troupes, n'estant pas juste qu'ils reçoivent de l'argent du Roy, eux qui s'opposent qu'on lui en accorde (3). Cela n'empesche pas qu'il ne paye les troupes mieux qu'il n'a encore fait.

Le Roy a prêté deux millions à la ville de Nismes pour r'établir le trafic qui estoit beaucoup altéré à cause de ce qui s'est passé au sujet de la Religion (Fol. 99).

... Les créanciers de l'église St Sulpice ont présenté Requeste au Roy pour lever sous son autorité de quoy les payer, la fabrique ayant fait un abandonnement général de tous les fonds dont elle jouissoit. Sa Majesté a promis de faire chercher les moyens les plus convenables pour exécuter cette demande et pour faire achever les batiments de cette église.

(1) Cf. *Mémoires du marquis de Sourches*, t. I, p. 342 et plus bas, au 13 février 1686.

(2) Il s'agit de Neercassel, évêque de Castorie, janséniste déterminé, l'ami et le correspondant de Bossuet. Son livre, *Amor poenitens* fut traduit par Bossuet sous le titre : *Traité de l'amour de Dieu dans le Sacrement de Pénitence.*

(3) Voir plus haut, p. 265, au 28 novembre 1685.

Digitized by Google

... Le Roy a mis dans son conseil de conscience Monsieur le Chancelier (Boucherat). Outre les choses ordinaires qui s'y traitoient, les affaires, qui regardent la Religion et les Nouveaux Catholiques seront de leur compétence.

Le Roy a donné ordre au Père de la Chaise de ne point expédier les brevets de deux abbayes que S. M. a donné au curé de Saint-Germain en Laye, lequel est relégué à Rouen avec son frère, parce que l'on est mal satisfait de leur conduite. On fait le procès par les règles au Vicaire et aux autres prestres à l'officialité, et aux laïques par les voyes ordinaires de la justice. Mr de Paris a envoié 8 autres prestres à St Germain pour y faire le service (1).

... Les procureurs protestans de la ville de Nismes qui avoient esté obligés de se deffaire de leurs offices, y sont r'entrez en se faisant catholiques et rendant ce qu'ils avoient reçu (Fol. 99 vo).

A Paris le 16e Janvier 1686.

...Le Roy (d'Angleterre) a prorogé son Parlement jusqu'au 20e May, mais on doute qu'il le puisse tenir en ce temps-là, parce que Leurs Majestez iront se faire couronner en Escosse. S.M. a consulté les 12 juges de paix qui sont en Angleterre d'un très grand poids pour sçavoir s'il ne pourroit point pendant qu'il n'y a point de parlement, lever les loix pénales contre les nonconformistes et faire abroger le serment du Test. Il y en a desja 9 qui luy ont répondu conformément à ses intentions et on croid que les 3 autres suivront cet exemple.

La disgrâce de l'Évêque de Londres provient de ce qu'il a parlé contre le Roy dans le Parlement. Sa charge de Doyen de la chapelle Royale a esté donnée à l'Évesque de Durham, et celle du clerc du cabinet qu'avait celui-ci à l'Évesque de Rochester (Fol. 100)

La Comtesse de Roye ayant prié ses deux frères les maréchaux de Duras et de l'Orge de demander pour elle la permissiou d'aller trouver son mary en Danemark, ils s'en sont tous deux excusés (2) ce qui l'a obligé d'aller elle-mesme en parler au Roy. Il lui a permis pourveû qu'elle parte dans 15 jours, qu'elle laisse ses enfans en France à la réserve de Madlle de Roussy et une autre, qui ont plus de 16 ans, conformément à la Déclaration nouvelle qui vient d'estre publiée.

Un prétendu Converty de la religion de la Rochelle n'ayant pas voulu recevoir les Sacrements à la mort, on a fait le procez à son cadavre. Il a esté pendu par un pied, et son corps jetté à la voirie (3).

(1) Voir plus haut, p. 558, au 5 janvier 1686.

(2) Voir Sourches au 19 février 1685, p. 182, à propos de la conversion de M. de Roucy, un de ses fils.

(3) Voir *Bulletin*, t. XXVI, p. 313 à 328 : Un procès fait à un cadavre en 1699,

Digitized by Google

Une dame de Mongommeri en Normandie, qui se vouloit sauver en des barques, a été prise. Elle s'est battue vaillamment. On l'a menée à la Bastille.

L'abbé Morel s'en est revenu sans prendre congé du prince Palatin, suivant l'ordre qu'il en a reçû.

Dans la dernière audience que l'Ambassadeur de Hollande a eue au sujet des premiers jours de l'an, il voulut appeller les Estats Leurs Hautes puissances, le Roy l'interrompit et dit : Dites vos maistres; Et ayant finy son discours, S. M. luy dit : Vous ne me dites rien, Mr l'Ambassadeur, de ce qui se fait en Hollande, tant par mer que par terre. J'en veux sçavoir le sujet, et à qui ils en veulent. Si dans 15 jours, je ne reçois réponse, je les préviendray. Cet Ambassadeur s'en retourne, son temps estant finy.

... Blegny, chirurgien, a esté mis à la Bastille pour s'estre voulu mêler d'enseigner la manière d'user des remèdes que le prieur de Cabriers avoit donnez au Roy, que S. M. fait distribuer gratuitement. Il avoit dit des impertinences (Fol. 100 v°).

EUGÈNE GRISELLE.

(*A suivre.*)

et T. LXXVII p. 15 à 18, Procès fait au cadavre de Martial Pons, marchand du Mas d'Azil en 1686.

Digitized by Google

SÉANCES DU COMITÉ

7 juillet 1908.

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. G. Bonet-Maury, Chatoney, J. Pannier, Frank Puaux, R. Reuss, John Viénot et N. Weiss. — M. Paul de Felice se fait excuser.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, le président souhaite la bienvenue à MM. Chatoney et Pannier, qui, pour la première fois prennent part à nos délibérations. Puis il rend compte de notre Assemblée générale du mois dernier à Nancy et en constate avec plaisir le succès. — Le secrétaire expose le développement de la campagne en faveur de Servet auquel on ne dresse pas moins de trois statues, et qui, pour la plupart de ceux qui la mènent, est un moyen d'attaquer Calvin et le Monument de la Réformation. Il lui a semblé qu'il valait la peine de tirer au clair le rôle de Calvin dans le procès de Vienne. Les résultats de cette enquête ont été publiés dans un journal de Genève et paraîtront avec des notes supplémentaires dans le *Bulletin*. — Le Comité s'entretient ensuite des démarches entreprises par l'Église de La Rochelle pour rentrer en possession des papiers déposés par un des membres de cette Église avant la Révocation, en Irlande et aujourd'hui conservés à la Bibliothèque Marsh de Dublin. Le secrétaire donne communication de la réponse qu'il a faite à la lettre qu'il reçut à ce sujet, réponse qui est approuvée.

Bibliothèque. Elle a reçu de M. le professeur Raoul Allier et de Mme Allier, un bel échantillon de croix huguenote ancienne en or, avec St-Esprit, bijou cévenol dont les exemplaires authentiques deviennent rares. M. le pasteur Mailhet a envoyé le premier des quatre volumes que devra former l'*Album G. Farel*, composés de cartes postales de tous les lieux de la province auxquels se rattachent des souvenirs huguenots, et accompagnés de notices explicatives. — M. Dannreuther nous donne les *Eloges des Académiciens de Berlin* par Formey, 1757 ; — les *Réponses aux raisons qui ont obligé les P. R. de se séparer de l'Eglise catholique, et qui les empêchent maintenant de s'y réunir*, par Mademoiselle de Beaumont, 1718; et une lettre de Duguet *à une dame engagée par sa naissance dans la religion protestante*. — De la part du Président : *Disputationes de argumentis quibus efficitur Christum prius fuisse, quam ex utero Beatee Virginis secundum carnem conciperetur. In Academia Salmuriensi variis temporibus habitae sub præsidio D. Josue Placei*, Saumur 1649 in-4°, et *Disputationes de testimoniis et argumentis e veteri testamento petitis quibus probatur, Dominum nostrum Jesum Christum esse Deum præditum essentia divina — Ibidem* 1650. — M. le professeur John Viénot dépose une copie du *Livre d'immatriculation au collège des Montbéliards, copie d'un livre intitulé : Extrait des vieilles archives du Collège des Montbéliards*, Tubingue 1775.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Les marins huguenots (1).

Par suite d'un malentendu, nous n'avons encore pu qu'annoncer sur la couverture du *Bulletin* le volume par lequel M. Henry Lehr a complété, il y a bientôt un an, celui qu'il a publié en 1901 sur la *Vie et les institutions militaires des huguenots* (2) et qui formait la cinquième partie des *Protestants d'autrefois* de notre collègue P. de Félice. Ce dernier ouvrage, formant la sixième partie de cette série, est consacré aux marins et explorateurs. De là son titre *Sur mer et outre mer* précisé par ces trois subdivisions, *la marine de commerce, la marine de guerre, voyageurs et colonisateurs*.

On trouvera condensés dans ces 400 pages pourvues d'un excellent index, une foule de renseignements précis, techniques et historiques qui n'ont jamais été rassemblés et qui proviennent, non seulement de livres généralement peu connus ou rares, mais encore et, pour une large part, de recherches faites par l'auteur dans les dépôts d'archives de La Rochelle, de Rochefort et d'ailleurs.

L'aridité de ces recherches et la nécessité, pour M. Lehr, de faire en même temps son apprentissage de marin n'ont pas nui à la rédaction. Le livre se lit agréablement et avec profit. On y apprend d'abord beaucoup de choses qu'on ignorait. On constate une fois de plus que, dans ce domaine comme dans d'autres, les huguenots furent partout au premier rang, soit comme hommes de métier, soit comme pionniers. Pour cette raison jointe à d'autres qu'il est superflu de rappeler que, non seulement on brisa leur élan, on arrêta l'essor de ce qu'ils avaient dirigé ou entrepris, mais on en prépara — d'un cœur léger d'ailleurs — la ruine, soit en les expulsant, soit en violentant la conscience de ceux qui restèrent de gré ou de force. C'est un livre à lire et à conserver.

N. W.

1. *Les Protestants d'autrefois. Sur mer et outre mer* par Henry Lehr, pasteur à Chartres, un vol. de XII-402 pages, in-16, Paris Fischbacher, 1907.

(2) Voy. le *Bull.* de 1901 p. 505 : *Ce que l'armée française doit aux protestants.*

Digitized by Google

Le protestantisme à Montbéliard aux XVIIe et XVIIIe siècles.

M. J. Viénot a trouvé un continuateur dans la personne de M. le pasteur Bl. Mériot, qui a publié en 1905 un ouvrage de 188 p. sur *L'Eglise Luthérienne au XVIIe siècle dans le pays de Montbéliard* et en 1907 une brochure de 32 p. extraite des *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard* sur *Les Conférences ecclésiastiques au XVIIIe siècle dans la principauté de Montbéliard.*

L'Histoire de M. Viénot s'arrêtant à la mort de Pierre Toussain (1573), celle de M. Mériot s'ouvre sous le règne du comte Frédéric qui vint résider à Montbéliard en 1577, et esquisse d'abord, dans une Introduction de 15 pages, les événements politiques jusqu'à la mort du comte Georges II (1699). Puis une première partie raconte *Le triomphe du Luthéranisme*, préparé depuis la mort du comte Georges I (1558), mais définitivement assuré par le Colloque de 1586; tandis que la deuxième partie (p. 69-166) expose méthodiquement la situation religieuse au cours du XVIIe siècle, en étudiant tour à tour la constitution de l'Eglise, la vie du pasteur tant à dans ses études à l'Ecole latine de Montbéliard et à l'Université de Tubingue que dans son activité professionnelle et sa situation matérielle, enfin l'état matériel et moral des paroissiens. Une liste raisonnée des paroisses et de leurs pasteurs clot le volume que complète encore, à partir de la p. 170, un supplément de 10 appendices, dont un des plus intéressants est le dernier, qui donne la création, suppression et rétablissement des diverses paroisses. On trouvera la liste des surintendants p. 182.

Voilà le cadre général de ce travail, qui ne donne pas, dans l'ensemble, l'impression d'être tout à fait au niveau de celui de M. Viénot. Sans doute le siècle traité est plus ingrat : ce n'est plus l'époque héroïque de la Réforme naissante, c'est comme M. M. le remarque plusieurs fois avec justesse, celle d'une revanche de l'esprit catholique au sein même du protestantisme, celle des crédos tyranniques et des formules figées, celle d'une étroite et farouche orthodoxie, que nous ne voudrions pourtant pas traiter avec la dédaigneuse désinvolture de M. M., qui oppose, avec une complaisance vraiment trop facile, la « vraie méthode scientifique » (p. 84) à la méthode scolastique de nos pères. M. M... ne semble pas se douter qu'il puisse y avoir encore une autre manière d'envisager la chose qu'au point de vue de la science actuelle, inaccessible d'ailleurs, et pour cause, aux hommes du XVIIe siècle. Mais ces hommes, qui paraissent si bornés à un pur intellectuel d'aujourd'hui, de combien ne lui étaient-ils pas supérieurs comme force et intensité de vie! Leur foi étroite et sûre les armait admirablement pour la lutte de l'existence, les cuirassait contre les

Digitized by Google

coups du sort, les faisait *vivre*, tandis que notre dilettantisme et scepticisme, notre savoir malencontreux nous *tue*.

Alors, qui des deux a raison, si vous tenez à vivre, si vous croyez que le cycle de votre vie normale doit être bravement parcouru, et que la lutte est bonne et condition essentielle de toute vie? Signalant *The origin and function of religion* d'A.E. Crawley (vol. III des *Sociological Papers*), la *Revue de Synthèse historique* de février 1908 dit, p. 94 : « La religion exprime avant tout la volonté de vivre, l'instinct vital, dans ses réactions sur l'organisme nerveux... La religion devient peu à peu l'affirmation et la consécration voulue de la vie, la tendance à élever la nature humaine à une puissance supérieure, à atteindre une vie de plus en plus riche, de plus en plus intense... Toutes les fois que l'homme se trouve en présence des grands problèmes de la vie, son état psychique s'identifie avec ce que nous appelons la disposition religieuse ».

Ne faisons donc point fi du point de vue pragmatiste, ne restreignons pas la valeur du vrai et du faux à la simple connaissance, à la pure et inutile théorie, mais mesurons-la aussi à l'action, à la pratique. Sinon, nous ferons avec la vie ce que l'enfant fait avec son jouet: voulant en étudier de plus près le mécanisme, il le casse.

Nous voilà loin de M. Mériot. Revenons-y un moment, pour finir par son avant-propos, qui peint en racourci l'esprit du livre. Citant un mot du Dr Funk, relatif à la nécessité d'une réforme au xve siècle, il trouve que « l'aveu est à retenir ». Je ne sache pas un historien catholique quelque peu sérieux qui ne fasse cet aveu, mais je ne sache non plus que cet aveu puisse être pris pour une justification de la Réforme, telle qu'elle s'est produite. On pourra toujours prétendre qu'elle aurait dû suivre un autre cours, et on pourra toujours lui reprocher des excès et des imperfections, comme à toute entreprise humaine.

Un exemple de la misère de Montbéliard au moment de l'invasion catholique de 1587 mérite d'être rapporté : « On affirme que l'armée des Guise emmena de force certaines filles qui lui plaisaient et qu'elle les vendit publiquement sur le marché de Nancy. »

Nous disions en commençant que M. Mériot s'est aussi occupé du xviiie siècle pour en étudier les conférences pastorales, et dégager la mentalité théologique des pasteurs de cette époque. L'usage de ces réunions date de la Réforme, comme nous l'apprend le procès-verbal de la séance du 25 juillet 1770, « document de première valeur » par la reproduction duquel débute la brochure. Mais les procès-verbaux ne sont conservés que depuis 1744. Jusqu'en 1790, elles eurent lieu 3 fois par an, en juin, juillet et août à « la grande salle des Audiences » ou grand poêle des

Digitized by Google

Audiences sur les Halles ». Après « l'audition et la discussion des affaires consistoriales ou des difficultés qui surgissaient dans les paroisses rurales », un candidat en théologie ou le plus jeune des pasteurs présentait un travail dogmatique, dont l'avait chargé le Surintendant, président de droit. « Ce travail, jusqu'en 1774, est toujours écrit en latin. » Au point de vue de la théologie et de la discipline ecclésiastique, « la lecture, souvent fatigante, des procès-verbaux laisse l'impression que les pasteurs n'ont aucune velléité d'indépendance doctrinale... La vérité, c'est la *Formule de Concorde* ».

L'auteur examine aussi l'attitude du Conseil vis-à-vis des Juifs, des Anabaptistes et des Moraves, les rapports entre protestants et catholiques, les superstitions restées vivantes au sein du protestantisme, l'état des écoles, enfin l'influence de l'Église sur les mœurs.

Bref, on trouvera dans cette brochure bien des détails curieux et l'on y verra surtout, par la comparaison, le vaste chemin parcouru par notre société depuis 150 ans ; et peut-être trouvera-t-on que le « bon vieux temps », avait, en somme plus de bon que ne le croit M. Mériot, sans aller jusqu'à préférer son « joug politico-religieux » à notre licence et laisser aller d'aujourd'hui. En tout cas, le pays de Montbéliard a bien changé depuis et M. Mériot voudra bien nous permettre de le regretter à certains égards : car quoiqu'ignorant toutes les beautés de notre « progrès moderne », ils avaient plus de sérieux que nous, ce qui n'est pas tout à fait à dédaigner.

TH. SCHOELL.

Loudun.

Chef-lieu d'arrondissement de la Vienne, comme on sait, Loudun est à 54 kilomètres N. O. de Poitiers et comptait 4 687 habitants au dernier recensement. Son histoire vient d'être écrite par M. A. Lerosey (1), qui doit appartenir au clergé puisque la couverture de son livre nous apprend qu'il est l'auteur d'un *Manuel liturgique* à l'usage du Séminaire de Saint-Sulpice. Le contenu et l'ouvrage font d'ailleurs pressentir cette qualité. Car plus de la moitié en est consacrée à l'histoire des paroisses, des établissements religieux et des curés; et le ton qu'il prend pour parler du protestantisme, tout en restant toujours très courtois, trahit son antipathie profonde, plus que cela, sa méconnaissance complète de la valeur historique et morale de ce mode particulier du

(1) *Loudun. Histoire civile et religieuse.* Champion, sans date, 3 fr. 50 448 p.

Digitized by Google

sentiment religieux. Il constate qu' « après la Révocation et l'émigration de 200 familles protestantes qui sortirent avec leurs biens pour prendre le chemin de l'exil, la ville était rentrée dans le repos (p. 113) ». La nature et les conséquences de ce repos *romain* il les confesse lui-même ingénument, p. 152, en ces mots suggestifs : « La ville pourrait contenir une population de 15000 âmes et la statistique accuse une diminution annuelle. Des familles entières se sont éteintes et les noms les plus honorables ont disparu. C'est là un fâcheux symptôme. On sent que Loudun penche vers la décadence. »

Le chapitre III de la 1re partie (p. 62-86) s'occupe du protestantisme loudunais et en déroule l'histoire avec une louable, encore qu'assez froide, impartialité. On sait que le principal épisode de cette histoire est la bataille de Moncontour (3 oct. 1569), fidèlement retracée p. 66-68. La Saint-Barthélemy est mentionnée en passant comme un détail de peu d'importance ; tout ce que nous en apprenons, c'est qu'elle « réveille les colères des calvinistes ». Il est vrai que « les ordres cruels de la Cour, adressés au gouverneur de Loudun, ne furent pas exécutés ». Fût-ce par modération, ou simplement par impossibilité matérielle, puisqu'il y avait alors dans la ville plus de calvinistes que de catholiques » ? C'est ce qu'on oublie de nous dire. Les autres faits saillants sont le traité de Loudun (1616), l'assemblée des réformés dans ses murs pendant l'hiver de 1619 à 1620, leur assemblée provinciale ouverte à Loudun le 7 août 1631, enfin le dernier synode huguenot réuni le 10 novembre 1659 dans la même ville. Dès mai 1622, « la Cour, préoccupée de la pensée de diminuer les forces des Protestants, avertit les Loudunais de son dessein de démanteler leur château ». Ils parvinrent « jusqu'en 1632, à faire retarder, à force d'intrigues, la démolition ». En 1685, « deux compagnies d'Asfeld-dragons furent envoyées à Loudun pour démolir le temple. Ces singuliers apôtres convertirent 1500 protestants dans la nuit du 30 octobre... La ville vit alors beaucoup de ses habitants partir pour l'exil. Ce fut pour son commerce et sa prospérité une cause de déchéance ». Le 29 novembre 1699, M. Destrée, envoyé par la Cour « pour faire renouveler les abjurations..., fit remplir les prisons d'hommes, de femmes et d'enfants ». C'est à cette occasion qu'un agonisant, qui n'avait pas abjuré, fut arraché, dit-on, de son lit. Son cadavre fut traîné sur la claie par le bourreau, qui le jeta dans le Pasquin. Si ce fait horrible s'est véritablement passé, nous ne pouvons que blâmer les inhumains qui en furent les auteurs ». Et voici la conclusion du chapitre sur la réforme loudunaise : « Telles sont les phases diverses de ces guerres que le protestantisme déchaîna. Depuis lors, les calvinistes qui restèrent peu nombreux dans cette ville, y vécurent inaperçus,

Digitized by Google

pour leur tranquillité comme pour le bien de la cité ». Savourez l'ironie de ces derniers mots en vous rappelant ce que leur auteur lui-même dit plus haut des conséquences de la Révocation à Loudun (1).

Il reste à dire qu'à la faveur de l'édit de Nantes, « les protestants de Loudun construisirent un temple et un collège dont les classes allaient jusqu'à la Rhétorique », et qu'en 1635 l'intendant Laubardemont donna aux Ursulines par « un abus d'autorité » que la reine-mère répara en partie en 1652 en donnant aux réformés une indemnité de 2000 livres (2). Lorsque Guy Chauvet, avocat au Parlement de Paris, avait, en 1610, légué 30 000 livres pour la fondation du collège qui porte son nom, les Protestants, comptant le testateur au nombre des leurs, avaient réclamé en vain (p. 176) la moitié du legs pour établir un second collège, ou au moins le droit d'occuper la moitié des chaires.

TH. SCHOELL.

(1) Rappelons que Théophraste Renaudot, le fondateur de la *Gazette de France*, y naquit en 1584 et y a sa statue depuis 1894; et que l'abbé Boucicaud, curé de Saint-Pierre du Marché, à Loudun, de 1817 à 1863, fut grand-oncle du fondateur du Bon-Marché.

(2) Erratum p. 180 : Si les protestants perdirent le collège en 1635, ils n'ont pu y avoir 40 élèves en 1664! Et, à la même date (p. 178), le collège catholique avait aussi 40 élèves! Il doit y avoir double confusion.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

Quelques additions bibliographiques à divers articles.

Sous ce titre un peu vague, nous inscrivons, à l'usage des travailleurs, quelques notes destinées à être ajoutées à des articles parus dans ces dernières années.

En premier lieu, un complément à **l'Essai de Bibliographie d'Agrippa d'Aubigné**, publié ici même en 1905 (p. 228 à 261), a paru dans la *Revue d'Anjou* de janvier-février 1906. C'est un travail très soigné de M. Camille Ballu, intitulé *De la noblesse d'Agrippa d'Aubigné et de Mme de Maintenon*, dans lequel il démontre d'une manière péremptoire que cette famille angevine était d'origine noble et non roturière, contredisant ainsi formellement l'affirmation de Ludovic Lalanne dans sa seconde édition des *Mémoires* de d'Aubigné. Or il n'est pas superflu d'appuyer par des documents authentiques la véracité de ce dernier que, sur ce point — et aussi sur d'autres — on voudrait faire passer pour un menteur ou du moins pour un hableur peu scrupuleux. Profitons de cette occasion pour mentionner une petite note qui avait échappé à M. van Bever, sans doute par ce qu'elle n'a été tirée qu'à un nombre infime d'exemplaires. Elle est de M. E. Maignen, bibliothécaire à Grenoble et consacrée au *Petit-fils de Théodore Agrippa d'Aubigné à Grenoble*. Il s'agit d'un, ou plutôt de deux des fils de Nathan, fils illégitime du grand écrivain, appelés Agrippa et Jacques, lesquels vécurent à Grenoble et y devinrent catholiques.

Deux autres notes se rapportent au travail sur **les origines de la Réforme et des guerres de religion en Dauphiné**, inséré dans le *Bulletin* de 1907 (p. 316-361). Je n'ai pas eu le temps, au moment où je rédigeais cette étude, de chercher qui était le « grand commandeur du Viennois » (p. 323) auquel le *Bourgeois de Paris sous François Ier* attribue la condamnation au suplice du feu d'un cordelier qui ne peut être que Pierre de Sébiville. Ceux qui ont pris la peine de lire, dans l'avant-dernier fascicule, l'essai sur la *Maison de Lorraine et la Réforme*, y auront vu qu'il s'agit de l'abbé de Saint-Antoine de Viennois, Théodore Mitte de Saint-Chamond, inquisiteur, commissaire apostolique et vicaire général de l'évêque de Metz Jean de Lorraine, le persécuteur de Jehan Chastellain, des paysans inclinant au Luthéranisme et de Wolfgang Schuch. Les ennemis de Pierre de Sébiville ont fort bien pu s'adresser à lui et obtenir ainsi, grâce aux privilèges qu'il tenait

Digitized by Google

directement du pape en matière d'hérésie, la condamnation plus ou moins légale de ce moine réformateur.

Dans la même étude sur les origines de la Réforme en Dauphiné, je parle assez longuement du célèbre évêque de Valence *Jean de Monluc*. J'ai négligé de signaler l'ouvrage qui a certainement motivé l'enquête faite, sur l'ordre du pape, dans son diocèse, en 1558 (*Bull.* 1907, p. 331). C'est un in-8° qui doit être fort rare et dont un exemplaire, enrichi d'additions manuscrites et ayant appartenu, suivant une inscription à l'intérieur de la couverture, *à l'Eglise de Paris* (s'agit-il de l'Église réformée ?), se trouve dans la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères (R. 10.025). En voici les titres, français et latin, car il se compose de deux parties, dont l'une est le complément de l'autre : *Deux instructions et trois Epistres, faictes, et envoyées au Clergé et peuple de Valence, et de Dye, par leur Evesque. Voyez le contenu d'icelles en la page suyvante. A Paris par Féderic Morel en la rue Sainct-Jean-de-Beauvais, au Franc Meurier. M.D. LVII. Avec privilege du roy*, in-8 de 98 feuillets, suivi de *Cleri Valentini et Dyensis Reformatio, restitutioque ex sacris Patrum Conciliis excerpta per R. D. Ioannem Monlucium earum Diœcesium episcopum. Lutetiæ, Ex officina typographica Michaëlis Vascosani, via Jacobaea ad insigne fontis. M. D. LVIII. Ex privilegio regis ad decennium*, in-8° de 104 feuillets.

Si l'on se reporte au verso du titre du premier de ces deux livrets, on y lit ceci : « *Sommaire du contenu en ce présent livre.* — « En la première Instruction sont contenus les dix Commande- « mens de la Loy, qui sera récitée au prosne tous les Dimanches, « avec la confession et les prières publiques. — La seconde « contient un avertissement de ce que les Curez et vicaires diront « au peuple, quand ils leur administreront les sainctz sacremens. « — Par la premiere epistre il exhorte et admoneste son peuple à « recevoir et apprendre, garder et accomplir la loy de Dieu. — « En la seconde il enseigne la façon de chrestiennement faire « processions. — La troisième est une epistre latine du dit Evesque « envoyée á son Clergé, exhortant les Curez et ceux qui ont charge « d'âmes, de résider en leurs cures, et y prescher la parolle de « Dieu, et vivre en telle façon, que le peuple y prenne bon « exemple. »

On voit par ce Sommaire que nous avons ici un aperçu détaillé des mesures prises par Jean de Monluc pour modifier l'enseignement, la prédication et les cérémonies de l'Église catholique dans le sens de la Réforme. A ce titre ces deux livrets mériteraient une étude approfondie. En les rapprochant d'autres textes on pourrait dresser le programme des concessions qu'au milieu du XVIe siècle les prélats qui, secrètement favorisaient la Réforme, étaient disposés à consentir.

Digitized by Google

Deux autres notes se rapportent à l'étude déjà citée sur la **Maison de Lorraine et la Réforme en France.** Page 318 j'ai énuméré sommairement les titres et bénéfices de *Jean de Lorraine évêque de Metz* à l'époque où la Réforme pénétra dans son diocèse. Il n'est pas superflu, pour donner une idée topique du cumul véritablement scandaleux auquel participaient certains dignitaires ecclésiastiques, d'en dresser la liste chronologique complète. Je l'emprunte au chapitre XIX (p. 659) du tome Ier de la *Cambridge Modern History* consacré à la Renaissance. Ce chapitre XIX, intitulé *A la veille de la Réformation* (The eve of the Reformation), a été rédigé par le célèbre historien de l'Inquisition, Henry Charles Lea. Voici ses paroles traduites en français :

« Né en 1498, Jean, fils de René II, duc de Lorraine, fut en « 1501, nommé coadjuteur de son oncle Henri, évêque de Metz, « après la mort duquel, survenue en 1505, il prit possession de « l'évêché en 1508 (1) et le garda jusqu'en 1529. A cette époque il « le résigna en faveur de son neveu Nicolas, âgé de 4 ans, mais en « se réservant les revenus et le droit de reprise en cas de décès « ou de démission. En 1517 il devint évêque de Toul et en 1518 « de Térouanne et cardinal. En 1521 il y ajouta les diocèses « de Valence et Die, en 1523 celui de Verdun. Puis vinrent, en « 1524, 1533, et 1537, les trois archevêchés de Narbonne, de Reims « et de Lyon. En 1536 il obtint l'évêché d'Albi, peu après celui de « Macon, en 1541 celui d'Agen et en 1542 celui de Nantes. Il pos- « sédait en outre les abbayes de Gorze, Fécamp, Cluny, Mar- « moutiers, Saint-Ouen, Saint-Jean-de-Laon, Saint-Germer, Saint- « Médard de Soissons, et Saint-Mansuy de Toul. Il céda l'évêché « de Verdun à son neveu Nicolas aux mêmes conditions que celui « de Metz, et quand, en 1548, ce dernier s'en démit pour épouser « Marguerite d'Egmont, il les reprit tous les deux. Il céda l'ar- « chevêché de Reims à son neveu Charles en 1538, et Lyon en « 1539. Malgré les revenus énormes qu'il tirait de ce cumul scanda- « daleux, la dépense qu'il faisait les dépassait, et l'on peut se « représenter la condition spirituelle et temporelle des Églises et « des abbayes ainsi confiées à la négligence d'un prélat mondain « qui passait sa vie à la Cour. »

— Lorsque j'ai rédigé la partie de cet essai relative à la *Guerre des Paysans*, je ne me suis pas rappelé que je possédais une plaquette in-4° intitulée *Der Bauernkrieg des Herzogs Anton von Lothringen von Dr Hermann Atorf Direktor. Abhandlung zu dem Jahresberichte der Realschule zu Forbach*, Juli 1886, in-4° de 32 pages, Forbach, Buchdrukerei von Robert Hupfer, 1886. — C'est une relation très détaillée, faite d'après les sources, de la cam-

(1) Et non 1518, comme je l'ai imprimé à la page 318.

Digitized by Google

pagne du duc Antoine. Elle ne s'écarte pas sensiblement de celle, beaucoup plus abrégée, que j'ai donnée moi-même.

Enfin, je voudrais prier ceux qui ont lu l'article sur **Calvin, Servet, G. de Trie et le tribunal de Vienne**, d'ajouter, ci-dessus, à la dixième ligne de la page 390, une note ainsi conçue : Ce qui a certainement aussi contribué à exaspérer Calvin, c'est que, dix années auparavant, il avait dû se donner beaucoup de peine pour se justifier de n'être pas antitrinitaire, comme P. Caroli l'en avait accusé, d'ailleurs sans raison aucune.

N. W.

Mariage à la Gaumine. — Ayant été interrogé sur l'origine et le sens de cette expression employée quelquefois pour désigner certains mariages de huguenots sous le régime de la Révocation, un correspondant me renvoya à Littré où on lit, *sub verbo* GAUMINÉ : « Mariage à la gaumine, mariage qui, contracté par des Protestants en présence d'un prêtre catholique, mais sans qu'il bénit les époux, était pourtant réputé valide (*Mémoire sur le mariage des Protestants* p. 82, dans Lacurne). — Ceci n'expliquait pas l'origine de la locution. M. le pasteur Th. Maillard, qui a fait une étude spéciale de tous les sobriquets dont on affublait jadis les Protestants, a eu l'idée de chercher dans Moréri. On y trouve, en effet, à la fin de l'article consacré à *Gaulmin*, Gilbert, sieur de Mont-Georges, natif de Moulins, doyen des maîtres des requêtes, puis conseiller d'État, intendant du Nivernais en 1649 et qui mourut en décembre 1667, âgé de 80 ans après s'être avantageusement fait apprécier comme érudit et orientaliste, ces lignes : « Il seroit à souhaiter qu'un si habile homme eût fait un emploi plus sérieux et plus solide des grands talens qu'il avoit reçus de Dieu. Il étoit fort attaché au Cardinal Mazarin, et fit contre le Parlement de sanglantes épigrammes dont on en trouve deux dans les lettres 39 et 74 de Gui Patin. Son curé ayant refusé de le marier, il déclara en sa présence qu'il prenoit une telle pour sa femme, et vécut depuis avec elle comme avec sa femme ; de là ces sortes de mariages condamnés par les loix, sont appelés mariages à la Gaulmine ». — Je ne sais jusqu'à quel point Littré (ou Lacurne) a raison lorsqu'il dit que ces sortes de mariages huguenots étaient « réputés valides ».

N. W.

Digitized by Google

Une lettre de Pierre Butaud de Lensonnière. — En lisant la belle lettre de Pierre Butaud de Lensonnière, dans le dernier numéro du *Bulletin*, p. 230 à 233, je me suis rappelé que M. Baum en avait publié trois autres du pieux confesseur dans les *Églises réformées de France sous la croix*, Strasbourg 1869. Or la seconde, du 12 mars 1692, est, précisément, l'accusé de réception des cent écus que le Conseil de Saint-Gall avait envoyés aux galériens, non pas « probablement » comme le dit M. Th. Rivier, mais certainement, par l'entremise des magistrats de Zurich. C'est, en effet, à L. L. E. E. de Zurich que le forçat pour la foi, il signe Lenzonnière, adresse une longue lettre, pleine de détails émouvants, et dont je me contente de transcrire les premières lignes :

« Messieurs et très magnifiques Seigneurs,

« Le ruisseau de larmes que j'avais répandu sur le sein de Nosseigneurs de Saint-Gall a été un ruisseau de larmes bénites. Ces larmes ont trouvé en eux des entrailles pleines de compassion. Votre charité en a aussi été pénétrée. Vous avez voulu partager votre douleur avec ces illustres fidèles. Vous n'êtes pas demeurés en le simple deuil : vous avez fait voir que vos cœurs étaient une terre bien préparée de la main de la Grâce. Déjà, nous recueillons ici les fruits de votre justice. J'ai reçu, par votre ordre, cent écus que je mets peine d'employer à un saint usage. Déjà, Messieurs et très magnifiques Seigneurs, les pauvres se repaissent de vos biens et le nud se couvre de vos vêtements. Nous sommes ici tous occupés à rendre grâce au Seigneur de votre bénéficence et il est juste que nous en marquions notre reconnaissance. Quand l'apôtre saint Paul, ce précieux vaisseau d'élection, qui avait pénétré si avant dans le conseil de Dieu, veut faire connaître le plus beau trait de charité, il dit que le courage doit précéder la libéralité. C'est là le vif caractère qui a paru en votre don : vous n'avez pas plutôt découvert que plusieurs souffrent ici, que votre cœur s'est ouvert avec votre bourse. »

Dans cette longue lettre, Lensonnière rend le plus touchant témoignage à plusieurs de ses compagnons d'infortune : de Kerveno, de la Cantinière, les frères Serres de Montauban, Allix de la Normandie, les frères Cochet de Meaux. Mais il parle surtout de Louis de Marolles. Je ne résiste pas au désir de citer les lignes qui le concernent :

« Ce cher martyr du Seigneur, ayant été quelque temps sur la galère, on le trouva trop faible pour les fatigues. On l'enterra tout vivant en une fosse ; j'ai été plus de quatre ans sans pouvoir percer les entrailles de la terre, lui parler et l'entendre ; mais,

Digitized by Google

finalement, Dieu, qui nous rend plus fins que nos ennemis, me donne l'occasion de lui écrire. Il apprit que Madame sa femme et Messieurs ses enfants étaient rendus en la terre bénite et en la Canaan de ce siècle; il m'écrivit ces mêmes paroles : « Quand j'ai « appris, mon cher ami, que Dieu avait pourvu à ma famille, et « que j'ai pris cette action pour une suite de l'abandon entier que « j'ai fait de ma personne entre ses mains sacrées, je vous avoue « que je n'ai plus senti ni chaînes, ni douleurs. En un mot, je me « suis trouvé en cet état que j'ai cru n'avoir plus rien à demander « à Dieu, et, si je meurs sous la croix, je partirai de ce monde con- « tent et sans inquiétude. » *L'Histoire des souffrances du bienheureux martyr Louis de Marolles*, rééditée par Jules Bonnet, renferme plusieurs lettres de ce confesseur à Lensonnière. Il y manque ces lignes admirables qui justifient bien ce mot de M. Fonbrune-Berbinau, dans sa biographie de Daniel de Superville : « Saintes victimes, évoquant sous la rame l'image mourante du Christ crucifié et proclamant, pendant plus d'un siècle, l'inviolabilité de la conscience humaine. »

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

D. Benoit.

L'Iconographie Calvinienne par E. Doumergue doyen de la Faculté libre de théologie de Montauban, est mise en souscription chez Georges Bridel et Cie éditeurs à Lausanne, à l'occasion du 4e centenaire de la naissance de Jean Calvin, un vol, in-4° orné de 125 reproductions de portraits, caricatures, vues et tableaux relatifs à Calvin, au **prix de 30 francs.**

Voici la circulaire des éditeurs :

M. le doyen Doumergue met la dernière main à l'ouvrage, dont il a rassemblé les documents pendant de longues années : l'*Iconographie calvinienne*, que nous voudrions publier l'an prochain à l'occasion du quatrième centenaire de la naissance du Réformateur genevois.

Cet ouvrage se composera de quatre parties, dont les deux principales seront les *Portraits* et les *Caricatures*.

Les portraits à l'huile du réformateur sont rares, mais, en général, importants. Les portraits gravés sont très nombreux : on en connaît des centaines, mais beaucoup sont insignifiants. M. Doumergue a choisi environ *cinquante* portraits, peints, ou gravés, sans oublier un certain nombre de médailles, qui, à des titres divers, sont caractéristiques, et qui seront reproduits, selon l'état des originaux, par l'héliogravure, la phototypie ou la zincogravure. De plus, ils seront classés et ramenés à un certain

Digitized by Google

nombre de portraits-types, dont M. Doumergue a essayé, avec tout le soin auquel il a habitué ses lecteurs, de reconstituer l'histoire pittoresque et critique (auteurs, dates, authenticité, etc.).

Dans la partie concernant les caricatures (celles où Calvin, à un titre quelconque, est représenté), il y aura aussi environ cinquante reproductions : caricatures faites par les calvinistes contre les catholiques-romains; caricatures dont le dessin a servi tour à tour aux calvinistes et aux catholiques romains, la légende seule étant changée : caricatures catholico-romaines contre le calvinisme; caricatures iréniques contre les catholiques, les luthériens et les calvinistes.

Les deux autres parties sont moins considérables; l'une donnera quelques vues de la maison Calvin, et l'autre reproduira une dizaine de tableaux modernes relatifs à Calvin.

Outre le texte critique qui accompagnera les 120 à 130 dessins, il y aura une étude sur *le Rire et la Satire dans le protestantisme du seizième siècle.*

L'ouvrage que nous mettons en souscription rassemble donc pour la première fois, une foule de documents, dont beaucoup sont rares, plusieurs très rares, et dispersés dans les musées ou les collections particulières de l'Europe. C'est dire que l'*Iconographie calvinienne* offrira un intérêt tout à fait original, tant au point de vue de l'art qu'au point de vue de l'histoire, et formera un très bel album, complément naturel de *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps.*

Comme il ne sera tiré qu'un petit nombre d'exemplaires de l'*Iconographie calvinienne* en sus du chiffre des souscripteurs, nous prions ceux-ci de nous faire parvenir leur adhésion le plus tôt possible en s'inscrivant sur la fiche ci-jointe.

Quelques exemplaires seront tirés sur papier Japon au prix de 10 francs.

Le Gérant : FISCHBACHER.

Digitized by Google

TABLES

1. TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES DE LIEUX, ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

QUE RENFERME LE TOME LVII (ANNÉE 1908)

du *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*

Aarau, 235. — (Conférence d') 1685, 123. — (1703), 226 ss.
Abbeville, 21, 77.
Abjurations, 264 ss, 270, 276, 443. 552, 556. — (Past. du *Languedoc* (1685), 268.
Abraam (Math.), 247.
Abriès, 123 n, 140 n, 142 n.
Acad. de *Saumur*, 563.
Achim, 412.
Acte *de naissance* de Rabaut Pommier, 428.
Adhéran, 204 n.
Admyrault (J.), 406, 410.
Affaire du Projet (1683), 122, 163, 196, 198.
Agde (Dioc. d'), 85, 87.
Agen, 265,
Agnietenberg (Monastère d'), 41, 43.
Agricola (Rod.), 12 n.
Aguesseau (D'), intend., 86.
Aguet, 461 n.
Ahnne (L.), past., 442.
Aigaliers (D'), 189. — Voy. Castelviel.
Aigladines, 419 (grav.).
Aigoin (Marcellin), 523.—(D'), past., 525.
Aigrefeuille (Mme d'), 441.
Aigues-Mortes, 221.
Aiguillar (Baron d'), 459 n.
Aiguilles, 123 n.
Alais, 145 n. 207, 220. — (Dioc. d'), 85, 87, 425; 459 n.
Alauzet, not., 450 n.
Albaret (D'), 454 n. — Voy. Alex. Aumouin.
Albe (Duc d'), 104.
Albert (Barth.). 152 n.
Albi 61, 64. — (Dioc. d'), 85. 87, — (Nouv. Conv. du), 453 n.
Albiac (Simon d'), past., 128 n., 129 n.
Albigeois, 437.
Albrespeyre, 550.
Albret (Jeanne d'). 307.
Album G. Farel, 563.
Alembert (D'), 503.
Alençon, 276, 436. — (Généralité d'), 82. — (Duc d'), 96.
Alet (Dioc, d'), 85.
Alexandre VI, pape, 60, 65.
Alger (Captifs à), 459 n.
Allemagne, 128 n, 268, 343. — (Refuge en) 134, 138, 140 n, 144, 191 n, 452, 454, 458 n. 560.
Alléon (L.), 461 n.
Alleyrac, 419, 425.
Allgœwer, 142 n.
Allier (M. et Mme R.), 299, n. 563.
Allix, gal., 574.
Almain (Jacq.), 72, 186.
Almouy (Cath. d'), ép. Nic. de Riols, 449. — Voy. Amouin (D').
Alos (D'). Voy. Tonnac.
Alpes (Prot. dans les *Hles*), 94.
Alsace (*Haute*), 325.
Altorf (Camp d'), 325.

Digitized by Google

Amar (P.), 143 n.
Ambassadeurs étrangers (*Paris*, 1685) 88 ss, 268.
Amboise, 24. — (Tumulte d') 1560, 338 ss. — (Card. Georges d'). 56, 60 ss, 73 n. 76, 186. — (Jacq. d'). Abbé de Cluny, 29 n, 57. — (Louis d') évêq. d' Albi, 61, 64.
Amboix de Larbont (Général d'), 439.
Amelotte (Le P.), 270.
Amendes, 201, 257.
Amérique (Refuge en), 279.
Amouin (Les D'), 449 ss. — (Abel d'), 452 ss. — (Cath. d') ép. Nic. de Riols, 449. — (Cath. d'), ép. Fr. de Robert, 454. — (David d'), 453. — (Etienne d'), 452 ss. — (Françoise d'), ép. Is Bousquet, 454. — (Gabrielle d'), ép. Bénavenq, 455 n. — (Isab. d'), ép. D. Deffleurs, 454. — (Jacq. d'), 454. — (Jean d'), 452. — (Madel. d'). ép. D. de Robert, 453. — (Marc-Ant. d'), 452 ss. — Voy. Almouy, Aumouin, Damoin.
Amours (D'), past., 313.
Amproux, cons., 268.
Amsterdam, 173, 267, 377, 436, 452, 526, 532, 554, 556.
Anabaptistes, 324, 567.
Ancelle, 461 n.
Anciens (*Paris*, 1685), 90.
Andajac, 422.
Anderssen (Otto), 299 n.
André, du *Pont-de-Montvert*, 211, 221. — (Alfr.), 93.
Andreæ (F.), 299 n.
Andrelin (Fauste) 50, 71, 184.
Anduze, 122 n, 215.
Anelac, 424.
Angennes de Montlouet (Louise d'), ép. Le Verrier, 441.
Angers, 29.
Angla le (Marie d'), ép. J. Villesannes, 548.
Anglesay (Comte d'), 551.
Angleterre, 89, 179, 265, 435 ss, 534, 551, 559, 561. — (Refuge en) 148, 238, 256, 264, 279, 443, 472, 532.
Anglivel de La Beaumelle, 273.
Angroyne, 138 n.
Anhorn (Dr), 142 ss.
Anne, reine d'*Angleterre*, 234, 235 n, 452. — de *Bretagne*, ép. Louis XII, 60.
Annecker, 293.
Annemasse, 388.
Annonay, 461 n, 469.
Anquetil (E.) avoc., 276, 299 n.
Antic (D'). — Voy. Bosc.
Apothicaires poitevins, 100 ss.
Appenzell, 150, 230 n, 235.
Appia, 458 n.
Arbon, 470.
Arbousse, 425. — (D'), 422. — Voy. Sabatier.
Arbus (Mlle), 252.
Ardenne (La Réforme en), 105.
Argilouse (D'), 550.
Aribert (Marie), ép. Is. Rigail, 258.
Armagnac, 550.
Arminguier (Françoise), 419.
Armoiries des Verriers du *Languedoc* 189 (grav.). — de la famille Suchier de Colz, 465 n.
Arnal (Ant. et J.), 420. — de la Devèze (D'), 418.
Arnaud (H.), past., 135.
Arneys (Ant.), 394 ss. — (Cl.), 397.
Arnonville (D'), archer, 440.
Arnoullet (Balth.) imprim., 395, 400 ss.
Arondeau (J.), 248.
Arrogea (D'), 547. — Voy. Darrogea.
Artagnan (D'), major des gardes, 91 n. 558.
Art del Puech (L'), 424.
Arthaud (P.), proc., 120 n.
Artigny (Abbé d'), 393.
Artigue (J.), 424.
Arvert (Presqu'île d'), 99.
Arzellier (L.), gr. vic., 397.
Ashton (Harry), 299 n.
Asimont, past., 458 n.
Asnières-les-Bourges, 445.
Assemb. du Clergé. 207 ss.
Assemblée des Eglises réf. (1848), 272.
Assemblée générale (53e) de la Société (*Nancy*, 12 mai 1908), 272, 289 ss, 438.
Assemblées relig. clandestines, 174 ss. 196, 204 ss, 213, 216, 224, 264 ss, 559. — *Paris*, 90. — *Armagnac*, 550. — *Dauphiné*, 556.
Athigny, 327.
Atorf (Dr Herm.), 572.
Aubert (N..) ép. J. Fr. Mestrezat, 428.
Aubigné (Agr. d'), 199, 307, 341. — (*Essai de Bibliographie d'*), 570 (Jean d') 341. — (Nathan d') et ses fils, 570.
Aubrec, 461 n.
Aubusson (Jacq. d') abbé, 40, 42, 45.
Auduge, 435.
Aumale (Duc d') 1573, 277, 346, 348.
Aumessas, 201, 207. 544.
Aumouin (Alex.), 455. — (Dav.), 454 n. — Voy. Amouin (D').

Digitized by Google

Aupias (D'). Voy. Paul.
Auribelli (Martial), 28.
Auriol, 422.
Auteserre (D'). Voy. Granier.
Auton (Jean d'), 66 n, 77 n.
Autruche, 443.
Auvergne, 120 n, 143 n.
Aveugle (Un past.) réfug., 140 n.
Aviéni (Barth.), 459 n. — (P.), 140 n.
Avignon, 89, 348.
Avis (*L'*) *aux Réfugiés*. — Bayle en est-il l'auteur? 359 ss.
Avranches, 17.
Azay-le-Brûlé, 175.
Azémar (D'), 189. — (Claude d'). 191, n. — (Armoiries des) 189 (grav.).

Babu (Matth.). past., 192.
Bachelier (Michel.), 248.
Bacquonier (Cl.), 469 n.
Bade (Josse), imprim., 43 n.
Bade, 459 n, 496.
Badel, 356.
Badonvillers 144.
Baerlocher, 480 n.
Baffier (J.), sculp., 388 n.
Bagars not., 521. — (Louis de), 178. 189, 206.
Bailly, chan., 46.
Baireuth, 191 n, 458 n.
Bajax (M.), 548,
Balcet (J.), 151.
Bâle, 92, 118 n, 135, 141 n, 148, 299 n. 301, 439.
Ballu (C.), 570.
Balme (Th.), 152 n. — Voy. Palmas.
Bannières, 425.
Baptêmes, 191 n, 231.
Bar (Duc de), 303 ss.
Bar (Louise de) ép. J. de Bousquet, 252 n.
Barbat, 252.
Barbazan (R.), 256.
Barbe (Marie), 143 n.
Barbelroth, 459 n.
Barbeyrac, 531.
Barbotan (Laure de), ép. J. de Mesmes, 546, 550,
Bardon (G.). past., 450 n, 451 n.
Bareith, 196 n, 458 n.
Baricave (J. de), past., 450 n.
Bar-le-Duc, 120 n, 292. 305, 317, 333. — Le « Squelette », 331 (grav.) 332.
Barnovin (P.), 144.
Baroque, 550.
Barraud, past., 293. — de la Cantinière, gal., 574.
Barre, 204, 208, 211 ss.
Barrié (J.), chirurg., 254.
Barrieux, 140 n.
Barrin (J.), past., 106.
Barruel (Gabr.), 459 n.
Bar-sur-Seine, 383.
Barthieu, vic., 205.
Baruzi (J.), 97.
Basnage (H.), avoc., 265
Basset (Cath.), ép. J. Gallien, 240, 241.
Bassompierre (De), 441.
Bassurels, 218.
Bastard (Abr.), 143.
Bastide (Ch.). 359. 526. — (L.) 405 ss.
Bataille (Martin-Guill.), past., 279.
Batavia, 413.
Batiffol (L.), 439.
Battus (Jacq.) 71 n.
Batz (J. de) 546.
Baum (J.-G.), 574.
Baumann (**Legs** de Mlle Eliana), 301, 439.
Baumat (Marie), ép. J. Nivet, 540.
Baumier, 520.
Baussan, 249.
Bausset (Card. de), 273.
Baux (Ant.), 140 n.
Bayeux, 276.
Bayle 422. — (Mlle), 253. — (Jacob), past., 253 n. — (Pierre), 359 ss.
Bayonne (Entrevue de), 1565, 96.
Bazergue, 534.
Bazin de Bezons, intend., 83.
Béarn, 82.
Beatus Rhenanus, 185 n.
Beaucastel (Emilie de), ép. H. Hochreutiner, 229.
Beaufort (De), not., 251.
Beaugrand, 273.
Beaulieu (De). Voy. Du Riveau, Michaud.
Beaulne (Théoph. de), past., 384.
Beaumont (De) — Voy. Du Bosc.q.
Beaumont, 552. — (Mlle de), 563. — (L. de). évêq., 24.
Beauregard (Fr.), 144.
Beauvais, 553 n.
Beauvoisin, 255.
Bechard, 474.
Béda, 6 ss, 46, 63, 73, 78, 81.
Bedel, exempt, 254.
Bedos, 422.
Beirlac (De) — Voy. Verlhac.
Belair, 408.
Belbèze. — Voy. Belvèze.
Bellevue, 292.
Bellon (Daniel), 128.
Bellory, 451.

Digitized by Google

Belmon (Anne), ép. Abr. Chiout, 143.
Belvèze (Guill.), past., 253 n. — (Marie) 253 n.
Belvèze, (Masage de), 449.
Bénavenq, not.. 455 n.
Benech (Anne), ép. Ch. de Rapin, 253 n. — (Jean), 255.
Bénéfices de Jean de Lorraine, évêq. de *Metz*, 572.
Beniquet (P.), gal., 459.
Benoist (René), doyen, 306.
Benoît (D), past., 178, 574. — (Jacq.), 422.
Berc (Marie), ép. Z. Du Faur, 547.
Bergen (H. de), évêq., 63, 71 n.
Bergis (Abr.), gal., 141 n,
Béringhen (De), cons., 270.
Berlin, 229, 450, 455 n, 460 n, 504, 507. — Congrès internat. d'historiens (1908), 271.
Bermudes (Un naufrage aux) 1556, 281.
Bernadol, 422.
Bernard (Jean), past., 169 ss, 531. — (Martin), 44.
Berne, 120 n, 148, 173, 226 ss, 237, 496.
Bernot de Mouchy (Louise-Cath.), ép. L. M. P. de Mesnard, 414.
Bernus (A), prof., 92.
Berois (Jeanne), ép. M. Culand, 461.
Berry, 175. — (Marie-Caroline, duch. de), 414 n.
Bertié (Marie), 255. — (P), imprim. 255,
Bertin, 189. — médecin, 279. — (Jacq.). 143 n. — (Marie), ép. P. Julien, 240.
Bertrand-Oser (E.), 293.
Besombes (Scipion de), past., 148.
Bessarion (Le card.), 15 ss.
Betun, 550.
Betz (Louis-P.), 371 ss.
Beuillé (Fabien), 248.
Bèze (Th. de), 271, 303,
Béziers, 241, 522 — (Dioc. de), 85, 87.
Bia (Paul) charp., 255.
Bianquis (Jean), past. 299 n.
Bibliothèque de la Soc., 94, 271, 272, 299, 439, 563.
Bichoze (De) — Voy. Viçose.
Bidault (J.), s^r de la Poinière, 176.
Biens des prot. (Confiscation des), 419, 437, 552, 558. — (*Languedoc*), 209.
Biguet, chan., 56.
Bijoux *au St-Esprit*, 563.
Billard, capit., 282.
Billières (De) — Voy. D'Escorbiac.
Bilot (J.). past,, 384.
Binder (J.), 230 n.
Bion (P.), 469 n.
Bioule, 255.
Biron (Maréch. de), 96.
Bischofszell, 154.
Bizet (Ph.), 248.
Blachier (Laurent), 141 n.
Blaise, 95 n.
Blanc (Judith), ép. Is. Chalands, 142 n. (Théoph.), past., 123 n.
Blannaves, 220.
Blech (E.), 294.
Blegny, Chirurg., 562
Blois, 351.
Blomer (Mme), 543.
Blondeau (Cl. de), 460 n.
Bochard (Jean) évêq., 17.
Bochart du Ménillet (R.), past., 313.
Bodmer, 503.
Bois-le-Roi, 272, 289, 438.
Boisnay (P. de), chirurg., 140 n.
Boisques, 453 n.
Boissard (G. D. Fréd.), past,, 356 ss.
Boisset (G.), 249.
Boisset, 204.
Boissevain (D.), 271.
Boissier (G.), 480. — (H), prof,. 480 n.
Boisson, prédic. 203.
Boissonade (J.), 143 n. — (De la). Voy. Pechels, Treille.
Bombay, 413.
Bombonnoux (Jacq.). Lettres à Ant. Court (1731), 473 ss.
Bonet-Maury (G.), prof., 12 n, 271, 299 n. 563.
Bongrat (Marc), 256.
Bonifas (Paul), 525.
Bonmont, 480 n.
Bonnal (P.), 424.
Bonnestraine (Fr. Henri), 320.
Bonnet (Jeanne), ép. Duc; 258.
Bonnetty, 274.
Bonny (Jos.), 122 n.
Bonport (Abbaye de), 29.
Bonrepos (De), 555.
Bontrein. — Voy. Bonnestraine.
Bonvouloir, past., 175. — Voy. Jean de Launay.
Boole (J. Gabr.), 480 n.
Boras, 518. — (De). Voy. P. Ducros.
Bordarié (J.), 425. — Voy. Bourdarié.
Bordeaux, 256, 549. — (Géner. de), 82.
Bordeaux (De) exempt, 440.
Bordes, 550. — (Cath. de) ép. J. Malartic, 546.
Borel (E.), 94, 299 n. — (F.) 292. — (J.), 143 n.
Borgeaud (Ch.), prof., 272.

Digitized by Google

Borie (Mlle), 254.
Bornand, past., 296.
Borniol (De), 189.
Bosc (J.), 254. — (P.), past., 292. — d'Antic, 278.
Bosquet, 453 n, 523.
Bosses, 142 n.
Bossu (L.), 105, 299 n.
Bossuet (B.), évêq. 207. 556. 560 — et Leibniz, 98. — et Mlle de Mauléon, 273 ss.
Bost (Ch.), past., 177 ss. 193 ss.
Boteiller, confesseur, 337.
Botzen, 484.
Bouchard (Cath.), ép. M. Boutet, 408.
Bouche (A.), 462 n.
Boucher (P.), sous-prieur, 51 n, 53.
Boucherat, chanc. 561.
Bouchet (D.), 459 n. — (J.), 77.
Boucicaut (Abbé), 569 n.
Boucoiran (P.), 469.
Bouelles (Ch. de), chan., 186.
Bouillet (D.), gal., 128 n.
Bouillon (Card. de) 445. — (Duc de), 1596, 303.
Boulaise (J.), 74 n, 81 n.
Boulay de la Meurthe, 355. — (Comte) 299 n.
Boulségure, 177.
Bouquenom, 333.
Bourbon (Card. de), 303. — (Ant. de), roi de Navarre, 343 ss. — Portrait, 345 (grav.) — (Antoinette de), ép. Claude de Guise, 334. — (Cath. de) duch. de Bar, 303 ss. — Ses pasteurs, 312 ss. — (François de), comte de Vendôme. 334. — (Henri de), duc de Vernueil, évêq., 249 ss. — (Jean de), abbé de *Cluny*, 27. — (Henri de) pr. de Condé, 441 — (Louis de). pr. de Condé, 340, 342.
Bourchenin (D.), past., 105 ss. 544
Bourdarié (P.), 420. — Voy. Bordarié.
Bourdeaux, 241, 461 n.
Bourg, 191,
Bourgeois (P.), proviseur, 28, 55.
Bourgogne, 191, 334. — (Génér. de) 82.
Bourgoing (Ph.), 66 n.
Bournet, 461 n.
Bourquet, 453 n.
Bourras. — Voy. *Boras*.
Bourrilly (V-L.), 299 n.
Bourrit, 422.
Bourry (E.), 299 n.
Bourset (Michel), past., 140 n.
Bousanquet (D.), 103.
Bousquet (Isaac), 454.
Bouteillier (Guill.), 145.
Boutet, 274. — past., 549 ss. — (Cam.), 417 n. — (J. Alex.), 405 ss. — Portrait, 407 (grav.) — (Jacq.), 408. — (Math.), 408.
Boutroue (Cl.). 249.
Bouvier (Cl.), 387 n.
Bouxwiller, 326.
Bowker (James), 279.
Boyé (P.), 254.
Boyer (Barbe), ép. G. Zollikofer, 471. — (Elisab.), ép. D. Schlumpf, 471. — (Et.), 471.
Boyne (Bat. de la) 1690. 199 n.
Bracencourt (Couvent de), 25 n.
Braesch, past., 293.
Brandebourg, 89, 134, 138, 552, 554, 557. — (Refuge en), 122 n, 151, 455, 459. — (Electeur de) 1685, 269.
Brantôme, 355, 342, 345, 349.
Bravais (C.) past., 293.
Bréault (de), Voy. Le Verrier.
Brebion (L.), 248.
Breloux, 236 n.
Brès, 179.
Bressuire, 441.
Bretagne, 140 n, 265, 552. — (Généralité de), 82.
Breton (Ch.), 244.
Briançon, 94.
Briand de Crèvecœur, 279 ss.
Briçonnet (Card. Guillaume), évêq. de St-*Malo*, 7 n, 56. — (Guill.), évêq. de *Meaux*, 186. — (Robert), archevêq. de *Reims*, chancelier, 56.
Bricot (Th.), 23 n.
Bricquemaut, 556 ss.
Bridieu, archidiac., 553 n.
Bringuier (Ant.), capit., 519.
Brinon, 58.
Brioude, 120 n.
Brissac, 549. — (De), 106 ss. — (Maréch. de), 340.
Bristol, 279.
Broglie (Comte de), 208.
Bronope (Couvent de), 43.
Brossard (J.), 477.
Brougg. 130, 151, 227 ss, 234.
Brousson (Cl.), past., 178 ss, 196 ss, 200, 205. — (Daniel), 194 n.
Brouzet, 224.
Brown, 413 n.
Brozet, 523.
Bruc (J.), 425.
Brugières ou Bruguière (Mme de), 537.
Brun (Lettres de P. Coste à Mlle), 1697, 532 ss.

Digitized by Google

Brun-Durand, 299 n.
Bruneau, s^r de Rivedoux, 281.
Brunetière (F.), 372.
Bruniquel, 140 n, 449 ss.
Brunswick, 265. — (Duc de), 1685, 554.
Bruston (Doyen Ch.), 299 n.
Bruxelles, 63, 376 ss. — (Jean de), 43.
Bruzun (Jacq.), gal., 235, 237.
Buatier (B.), vic. gén., 397.
Bucer (M.), 325.
Buckh (Madel.), ép. P. Rivoire, 152 n.
Buckingham (Duc de), 441.
Buckle (H.-Th.). 371.
Budé (Les débuts et les premiers livres de Guill.), 181 ss. — (Marg.) ép. G. de Trie, 396.
Budinzky (Alex.), 6 n.
Bueffet (Balth), 459 n.
Bulletin, 296 ss.
Bundschuh (Le), 322.
Bureau (Marie), ép. J. Huault, 282.
Burgersdick. 106.
Burgisser (Abbé Léodegar), 148.
Bürglen (Seigneurie de), 115 n., 229.
Buridan. 182.
Burnet, évêq., 544.
Buscarlet (J.), 255.
Busch (J.), 13.
Butaud de Lensonnière, gal. — Lettre à MM. de *Saint-Gall* (1692), 230 ss. — A MM. de *Zurich* (1692), 574.
Butier (Guill.), 19 n.

Cabane Magre, 422.
Cabié (E.), 95, 299 n.
Cabiron (De). 420, 424.
Cabrespy, 425.
Cabriers (Prieur de), 562.
Cabrin (Ant.), 45.
Cadavres (Procès à), 561, 568.
Caderles, 205.
Cadoëne, 418.
Caen, 91. — (Univ. de), 276. — (La Saint-Barthelémy à), 276. — (Généralité de), 82.
Caffarel (A.), not. 140 n., 143.
Cagnyé, curé, 559.
Cahier (P.), past. 312. — Voy. Cayet.
Cahors, 57, 141 n.
Cahusac, 549.
Cailla (Métairie du), 519.
Cailleau (Hub.), 248.
Cajétan (Le card.). 186.
Calès (Jeanne), ép. Marc-Ant. d'Amouin, 453.
Calicut, 413.
Calmels de Place, 420.
Calvet (De), 425.
Calvi (Collège de), 28, 55.
Calvin (Jean), 100, 300 n, 340, 382. — (4e centenaire de la naissance de), 310. — (Maison de) à *Noyon*, 270. — et Servet, 387 ss., 573. — *Iconographie calvinienne*, 575.
Cambolive (Et.), 128 n.
Cambrai, 62 ss.
Camisards, 190, 220 ss., 460. — (Les débuts de la guerre des) 223 ss.
Campblanc, 424.
Campredon. 424.
Camuset (Léonard), past. 442.
Canabière (La), 520.
Candet. Voyez Cardel.
Canitrot (Rose), ép. S. de Colom, 258.
Canonge, 42., 424.
Cantiques, 199 ss.
Capdec Petitou (Lou), 449. — Voy. Amouin (Abel d').
« **Capettes** », 73.
Capi, 549.
Capin (Isab.), ép. L. du Lamon, 547. — (Marie), ép. P. du Coum, 546.
Capiton, 325.
Captifs *à Alger*, 459 n.
Caraman, 453.
Carcassonne (Dioc. de), 85.
Cardel (Jean), 266 ss., 437, 551, 554, 559. — (Paul) past., 267 n.
Cardenau, 140 n.
Cariage, (H.), 292.
Carinthie, 118 n.
Caroli (P.), 573.
Carpegna (Comtesse de), 552.
Carret (B.), 460 n.
Casal (Siège de), 1610, 440.
Casanet (M.), gal., 459 n.
Casemajou (Mlle), 254.
Cassagnas, 217.
Castagnols, 224.
Castandel (Le), 425.
Castanet, greffier, 425. — Prieur, 214. (J.), 424.
Castel. Voy. Cardel.
Castellamare, 65 n.
Castelmaine (comte de), ambass, 89.
Castelviel, s^r d'Aigaliers, 189 ss.
Castorie, 560.
Castres, 299 n. 522. — (Dioc. de), 85, 87.
Castries (Baron de), 522.
Caumont, 549. — (Jacq.), régent, 548. — (Suz.), ép. M. Bajax, 548. — de Montbeton. gal., 200.
Caussac, 549.

Digitized by Google

Caussade, 253.
Caussanel (Du), 518.
Causse, 523.
Caux (Salom. de), 263.
Cavalier (Jean), 459 n.
Cave (J.), recteur, 61.
Cayet (Palma), 306, 312.
Cayla, 549.
Caylar, 189.
Cazaubon, 549.
Caze (Cesar), 103. — Voy. Cazes.
Cazenove (A. de) 299 n.
Cazes (Alb.), 359. 366 ss. — Voy. Caze.
Cervol (Et.), past., 120 n.
César (Le P.), carme, 438.
Cévennes (L'abbé du Chayla et le Clergé des), 193 ss.
Chabran, 468.
Chabrier (Mich.), gal., 235 ss.
Chabrol (Ant.), gal. 236, 238.
Chabron, 140 n,
Chacenay, 384.
Chaigneau (Jos.), gal., 235 ss.
Chaillou, avoc., 244.
Chaine (La) des gal., 89.
Chaizeault (Gust. de), convention., 416. — Voy. Chézeault.
Chalançon, 123 n. 128, 144.
Chalands (Is.), 142 n.
Challe, 461 n.
Châlon (René de), pr. d'Orange, 332.
Chalon-sur-Saône, 191.
Châlons-sur-Marne, 317, 436, 438.
Chalosse, 547 ss.
Chaltrait, 384.
Chambaud (Cath.), ép. J. V. Maillet, 242.
Chambley (Bois de), 321.
Chambovey (J. Guill.) past. 354, 356.
Chambrier (Mme Al. de), 299 n., 439.
Chamier (D.), past., 313.
Chamilly (Marq. de), gouv., 265, 269.
Champ (Marg.), 144.
Champagne, 334. — (Généralité de), 82.
Champérache, 163.
Champigny (J. Sim. de), évêque. 40 n.
Champion (H.), 299 n.
Champmaurel (Assembl. du Vallon de), 1702, 220.
Champs (H. et Ch. dits de), 120 n.
Chanac, 128 n.
Chanson (La) de Paul Colognac, 177.
Chansons satiriq., 199 ss.
Chant des psaumes, 204, 213, 231.
Chantagrel (J.), 424.
Chantou, 511. — Voy. *Genthod*.
Chapet ou Chappat (P.), 229.
Chapelle, 460 n.
Chardon, avoc., 265. — (H.), 276.
Chardonne, 461 n.
Charles (Jacq.), 470.
Charles VII, 188.
Charles VIII, 24, 29, 33, 53, 56.
Charles IX, 95 ss.
Charles XII de *Suède*, 234.
Charles-Quint, 104 ss., 336, 343.
Charrière de Sévery (W. de), 107 ss.
Charron (Sim.), 176.
Charronelli, dominicain, 77.
Chartres (Liste de prot. de), 1567, 244 ss. — Siège de 1 68, 284 ss.
Chasteauneuf, 248.
Chastellain (Jehan), 317 ss.
Château-Dauphin, 118 n.
Châteaudouble, 145.
Château-Landon (Abbaye de), 5 n., 40 ss., 54 ss., 73 n., 76.
Châteaux rasés (1685), 265.
Châtelain, 108.
Châtellerault (Duch. de), Voy. Mlle de Montpensier.
Châtillon (Gasp. de Coligny, s^r de), amiral, 94, 340. — (Card. Odet de), 336. — (Anne de Coligny) ép. Georges de *Montbéliard*, 444.
Châtillon-de-Michaille, 255.
Châtillon-sur-Die, 140 n.
Chatoney (E.), 299 n., 417 n., 439. 563.
Chatorin (Anne-M.), ép. S. Bion, 469 n.
Chauray (Philip. de), 176.
Chaussigna (F.), 461 n.
Chauvet (Guy), avoc., 569.
Chauvigny (De) 340.
Chauvin (Et.), past., 128 n.
Chazal (Isab.) ép. Saunier, 144. — (Jeanne), ép. J. Rissoin, 144.
Chebroux, 239.
Cheneau (G.), 299 n.
Cheneux, 248.
Cherbourg, 436.
Chervey, 384.
Chétard (Amâtre), 19 ss.
Cheval, 549.
Chevalier past., 459 n. — (J.) receveur, 246.
Chézal-Benoist (Abbaye de), 40.
Chezeault (Ach. de), 417 n. — (Marie-Cath. de), ép. J. Alex. Boutet, 410. Portrait, 409 (grav). — Voy. Chaizeault.
Chiot (Abr.), 143, 464. — (Anna), ép. M. Maurin, 464. — (Elisab.), ép. M. Terrier, 464. — (Suz.), ép, J. Griot, 463.
Chiout. Voy. Chiot.

Digitized by Google

Chirens, 109.
Chollet (R.), 249.
Chomérac, 143.
Chovin (Ant.), 237 n.
Chrestien (Ignace), proc., 188.
Christiana (Donna), 559.
Christian-Erlangen, 458 n.
Christine de *Suède*, 372, 552.
Chronique des événements relatifs au Prot. de 1682 à 1687, 88 ss 264 ss. 435 ss. 551 ss.
Chronique litt., 95 ss, 181 ss, 273 ss, 359 ss, 439 ss 564 ss.
Churchill (Lord), 437.
Ciany, guide, 194 n., 205.
Cibo (Le card.), 557.
Cilly (De). — Voy. Guyot (Ch.).
Cimetières prot. (*Paris*). — **Trinité** (r. Saint-Denis), 259 (Plan). — des Etrangers, 269 n.
Cirey (abbé Jean de), 29 n.
Cîteaux (Abbaye de). 29.
Claie (Suppl. de la), 561, 568.
Clamageran (**Legs**), 93.
Clapier (Fr. de), 459 n.
Claret, 214.
Clauzel, 189.
Clauzelet (Assembl. du), 204.
Clavel (P.), 459 n.
Claye, 556 n.
Cleisz (A.), past., 293, 357.
Clémenceau (Jacq.), past. 101.
Clément (Jacq. et Madel.), 143 n. — (Fr. Jacques), jacobin. 351. — (P.) chirurg, 140.
Clément VII, pape, 327 n, 330.
Cléree (Jean), dominic., 28, 46, 64, 78.
Clergé (Assembl. du). 207 ss.
Clermont-Lodève, 148, 199.
Clerval, 183.
Cleveland (Duch. de), 89.
Clèves, 320 n.
Clichtoue, 183 n.
Clouzot (H.), 281.
Cluny (Abbaye de), 27 ss.
Cluzel (J.), past., 128 n.
Cobbin (Rév.), 433.
Cochet frères, gal., 574.
Cochin, 413.
Cœdic (Yves), moine, 141 n.
Coergue, 549.
Cohardus (P.). Voy. Courthardy.
Coignet (Mme C.), 299 n.
Coillard (Fr.), missionn., 445 ss.
Coin (J.), 120 n.
Coiraud, 428.
Coire, 138, 142, 461 n.
Colard (Mlle), 253.
Colardon (D.), 461 n.
Colbert, 405.
Coligny (Anne de), ép. Georges de *Montbéliard*, 444.
Collèges prot. — *Loudun*, 569. — *Montbéliard*, 563, 565.
Collet-de-Dèze, 123 n, 140 n, 220.
Collonges, 461 n.
Collier (Rébecca), 544.
Collins (Anth.), 529.
Colluègue, 520.
Colognac (Paul), prédic., 199 ss, 206. (La *Chanson* de), 177 ss.
Colom, 189. — (Sam. de), sr de Saint-Nauphary, 258.
Colson (Fr.), 120 n.
Colz (L.), 162. — Voy. Suchier.
Comassac, 520.
Combel, 523.
Combes, 461 n.
Combet (Abr.), 120 n.
Combier (Moïse), 143.
Combles (Fr. de), past., 314.
Comité de la Soc. (Nouv. Membres du), 439.
Commarque (Sereine de), ép. A. du Vignal, 548.
Commelet (Le P.). jésuite, 305.
Comminges (Dioc. de), 85.
Communions forcées, 202.
Compeigne, 550.
Complaintes du Désert, 199 ss.
Compoix de 1688 (*Valfrancesque*), 419 ss.
Concours internat. pour le Monum. de la Réform. à *Genève*, 109 ss.
Condé. — Voy. Bourbon.
Confiscation des biens des prot., 209. 419, 437, 552, 558.
Conqueré, 550. — (Marie), ép. Z. du Faur, 547.
Conseil de conscience, 561.
Consistoires (Biens des) [*Languedoc*], 209.
Constance, 229.
Constant (Benjamin), 108.
Contagnet, 141 n.
Conte (P.), 462 n.
Conti (Pr de), 1685, 436. — (1703), 226.
Convenant, 135, 533.
Cop (Guill.), médecin, 51 n.
Copenhague, 459 n.
Corbières (De). — Voy. Paradès.
Cordeliers (*Déclaration de la reigle... des*) 1542, 270, 300.
Cordier (J.), 19 n, 425.

Digitized by Google

Coré (Anne), 166.
Corna (Duc de), 552.
Cornand (Et.), 459 n.
Correspondance. 105, 191, 570.
Corteiz (Mme P.), 474.
Cortiade (J.), 548.
Corvaizier (E.), past., 293.
Cosenza, 24.
Cossard (Marie), ép. A. Du Pont, 278.
Coste (Lettres de Pierre), 526 ss.
Cottiby, past., 442.
Cottin (Mme), 429. — (D.), past., 267 n.
Couart (S.), 248.
Couderc (David), prédic., 210, 221. — (Jacq.), dit Lafleur, camisard, 221. (Salomon) 220 ss.
Couët (Jacq.), past. 305 ss, 313.
Coulaud, sénateur, 356.
Couldrier (P.), 249.
Couronne (Le Vaisseau La), 405. — (Logis de la), 520.
Coursac, 189.
Court (A.). 200, 224, 428, 477 n. — (*Mémoires* de), 239. — (Lettres de J. Bombonnoux à), 1731, 473 ss.
Courteron, 384.
Courthardy (P. de), présid. 72 n, 182.
Courtiade, 550.
Couserans (Verriers du), 191.
Couteau, 122.
Coutineau (Jaquette), 176.
Couvents, 212, 265, 552 ss. — *Montauban* (Sainte-Claire), 252 ss.
Couveol. — Voy. Cervol.
Coux, 163.
Couzart (De). Voy. Du Faur.
Cozes (Méreau de), 433 ss. (grav.).
Craponne (Suz.), ép. M. Combier, 143.
Crawley (A. E.), 566.
Crenal (Le), 424.
Crenan (Mlle de), 265.
Crespin (Jeanne), ép. J. Peloutier, 128.
Crest, 140 n.
Crèvecœur (De). Voy. Briand.
Criquetot (J.-Philippe de) abbé, 29 n.
Croix (La) de la Légion d'honneur sur un vitrail de l'Oratoire du Louvre, 426 ss.
Cros, 177.
Crouzil, 199.
Culand (Moïse), 461 n.
Culte (Legs pour le) [*Languedoc*], 209.
Cumberland (Rich.), 531.
Cunitz (Ed.), prof., 271.
Cunot (J.), 249.
Cunz (Elisab.), ép. B. Wegelin, 506.
Curières (De). Voy. Cabiron.
Cuvier (O.), past., 297.
Cysoing (Abbaye de), 5 n, 55 ss, 64, 75 ss

D (G.), 455.
Dada, nonce, 89, 269, 437, 559.
Dalhem, 286.
Dalle (De), 105.
Dalost-Tonac (Marthe), 253. — Voy. Tonnac.
Damoin (Ant.), 455 n. — Voy. Amouin
Danemark. 89, 280, 378, 561.
Dannreuther (H.), past., 105, 279, 292, 299 ss, 299 n. 355, 383 ss, 439 ss, 442 ss, 563.
Danois (Un historien) du Prot. franç. contemporain, 378 ss.
Danse, 469.
Darassus (Mlle), 253. — (Ilélie et Marc) 253 n. 255.
Darbaud, 354.
Dardailhon, 419.
Dardier (Mich. B.). 479. — (P.), 480 n.
Dareste (M.), 299 n.
Dargelouse (Jeanne), ép. J. Cortiade, 548.
Darrogea, 550.
Daubus (Ch.), past., 549.
Dauphin (Gilles), génér. des Franciscains, 78 n.
Dauphiné, prédic. — Voy. Colognac.
Dauphiné 82, 109, 120 n, 126, 128 n, 140 n. 151, 152, 266, 460 n, 556, 558. — (Guerres de relig. en), 570. — (Documents sur le), 94.
Dauzy (Abbé), 529 ss.
Davenas (Louise), ép. Is. Suchier, 164.
Davin (Abbé V.). 274.
Debia (Suz.). ép. P. Lescure, 256.
Debral (Anne), ép. D' Esparbès, 140.
Décès de Jaquette Nesdeau (1560), 176.
Decker (Suz.,-Dorothée), ép. A. G. Schobinger 466.
Déclaration roy. de 1698, 205 ss. — de 1699, 206.
Déclaration *de la reigle... des Cordeliers* (1542), 270, 300.
Decoppet (Mme Aug.), 299 n.
Décoration (à propos d'une). 426 ss.
Deifleurs (D.), 454.
Déjà, past., 128 n.
Dejean, 128 n. 550.
Delacombe, past., 279.
Delaruelle (L.), 181 ss.
Delbèze (Paul de), gal., 453 n.
Delemet (Fr. Chr.), past., 459 n.
Deleuze (P.), 422.
Delft 377.

Digitized by Google

Delmart, 408.
Delmas (Marquette), 1750, 256 ss.
Delmont (Judith), 143 n.
« Deloge » (Jacq.), 199 n.
Delom ou Delon (Marthe et Paul),252.
Delon-Cousin (Simon), 258.
Delprat (G. H. M.), 6 n.
Deluns-Montaud, 366.
Delvolvée, prof., 359 ss.
Denis (J.B.), 274.
Dénonciation contre les prot. de *Metz* (1644) 249 ss.
Dénonciations du clergé, 203 ss. 249 ss
Denyort (Guill.), 178.
Déportés (1687), 199.
Des Ayres Voy. Calvet.
Descasal (J.), 140 n, 151.
Deschamps, 550. — (Ars.). prof., 372 ss.
Desconfiture (*La*) *des Luthériens*... (1525), 327 ss.
Descotels (Jos.). gal., 309 ss.
Déserteurs, 438.
Desfreix (R.), 249.
Déshonas, 218.
Deshoulières (Mme) 534.
Des Loges, Sr. du Pré-Brissac, 106 ss, — Voy. Texier.
Desmaizeaux, 529.
Des Mazures (Louis), poète, 333 ss.
Des Mesnards (Dr.), 299 n.
Despujols, 550.
Des Reyauts, 248 n.
Des Robert (Edm.), 187 n.
Des Roches, chanc., 29.
Des Rois, 189.
Dessidière (Jos.), 120 n.
Destonet, 550.
Desvallons, prisonn., 266 n. 269, 437, 551, 554.
Deventer 63.
Deymet, past., 548.
Diane de Poitiers, 335 ss. — (*Bible* de) 336 n.
Dide (A.), 387 n.
Die, 142 n, 163, 169, 463 n. 470. — (Acad. de), 500 n.
Dieppe, 88, 91, 275, 442, 553. — (1685), 264.
Dieth (Léonard), imprim., 508.
Dieuze, 326.
Dijon, 140 n, 558.
Dimier (J. P.), 145.
Dinner, 413 n.
Dislère, presid., 426.
Döhnhof (Comte de), 458 n.
Dombre, prédic., 203. — (J.), 459 n.
Domestiques cath., 555.
Doni d'Attichy (L.), 23 ss.
Dondon (De). Voy. Gont.
Dorcester (Comtesse de), 90 n.
Dordrecht, 64.
Dorlisheim, 325.
Dorp (J.), 182 n.
Dotte. 328.
Douai, 28.
Doulson (Mich.), 145.
Doumergue (Doyen E.), 382, 575.
Dragonnades, 88, 89, 99, 195, 265, 269, 408, 436, 451, 553, 558, 560 — *Cévennes*, 419. — *Rouen*, 264, 554. — *Orléans*, 556. — Dioc. de *Meaux*, 556. — *Paris*, 554, 558. — *Poitou* 568.
Drelincourt (Ch.) méd., 526, 534.
Dreux (Bat. de), 346.
Droubies, 424.
Druet, prof., 106.
Du Barry (Jeanne), ép. J. du Lamon, 547.
Dubedat (Marie), ép. P. Delon, 252 n.
Du Bellay (Joach.), 333 n.
Dublin. 109.
Dubois (Mlle), 253. — (Esther), 459 n. — (Lucien) 368.
Dubor (Mlle), 253.
Duborn, 451.
Du Boscq de Beaumont (G.), 276.
Dubourg (Anne , 338.
Du Bousquet. Voy. Et. d'Amouin. — de Verlhac (Anne), ép. Fr. de Viçose, 252. — (Isab. et Suz.), 252. — (Jacq.). baron de Verlhac, 252 n.
Duboyer, 550.
Du Broca, 547.
Du Burgle. — Voy. Zollikofer.
Du Busc, 278.
Duby, prof., 271.
Duc, receveur, 258.
Ducasse, 550.
Du Caussanel, 518.
Du Chayla (Abbé) — Voy. Langlade.
Du Chesne (Mich.), 122 n.
Ducom, 550.
Ducomet, 550.
Du Coum, 546, 550.
Ducros (D.), 518 — (*Livre de raison* d'Etienne) 518 ss. — (Is.), 520, 523. — (L.), avoc., 525. — (P.), 518, 523. — (R.), 523.
Dufau, past. — voy. Du Faur.
Dufaur, 550.
Du Faur (Berm.), 141 n. — (S.), 548. — (Zach.), past. 547.
Dufoin (P.), 144.
Dufort (J.), past., 546.

Digitized by Google

Dufour (Jacq.), gal., 235, 237. — (Th.), 271, 272, 438. — (S.), 547.
Du Four (Dan.), 123 n.
Duges (Isab.), 258.
Duguet, 563.
Du Hautbois (Ch.), chan., 54.
Du Lac (Le P.), missionn., 204.
Du Lamon, 547, 550.
Dumas, 251. — consul, 207. — (Mlle), 254. — (J.), 424. — (Abbé Pierre), 27.
Du Mégran — Voy. Pauc.
Du Ménillet. — Voy. Bochart.
Dumons (J.), not., 252.
Du Moulin (P.), past., 244, 313.
Du Mou inet (Cl.), 14 n.
Dumur, 388 n.
Duncan, prof., 106
Dunham, 559.
Dunière (J.), past., 428.
Dunkerque, 452.
Du Pery (Jeanne), 462 n.
Dupin de St-André (A.), past., 299 n.
Duplan (B.), 458 n. 475 n. — (Is.), 420.
Duplat (J-A.), 463 n.
Du Plessis-Mornay (Ph.), 281, 305.
Dupont, 550. — (P.-Sam.), 278.
Du Pont (A.), 278. — (P.), gal., 459 n. — de Nemours 277 n, 278.
Du Pouy. — Voy. Du Faur.
Du Pré Brissac. — Voy. Des Loges.
Dupuch, 548, 550.
Dupuy (Suz.), ép. J. Barbat, 252 n.
Duquesne (Abr.), 266.
Du Ranc. — Voy. Canonge.
Durand (E.), past., 293. — (N.), ép. de Brugières, 532.
Duras (Marech. de), 269 n, 561. — (Mme de), 266, 269.
Durban (Mlle), 254.
Du Refuge, chan., 46.
Durham, 561.
Du Riveau, Sr. de Beaulieu, 120 n.
Durlis [D'Hélis], 558.
Duroy (Marie), 254. — (P.), 258.
Dürrlemann (F.), past., 292.
Duru, cons., 248.
Dutilh (Fr.), ép. Daubus, 549.
Duval (Marianne), 461 n.
Du Ver. — Voy. Sabatier.
Duvernet, 550.
Du Vert. — Voy. Figuier.
Du Vignal, 548, 550.
Du Vivier, 108.

Ebrard (J.) Sr. de St-Sulpice, ambass, 95 ss.
Eck (J.), 327 n. 330 n.
École *(L') de la vérité pour les nouv. convertis*, 94.
Ecosse, 561. — (Marg. d'), ép. Louis XI, 372 n.
Edimbourg, 141 n.
Edit de janv. 1562, 277, 344. — de *Nantes* (Originaux de l'), 285.
Eglisau, 134.
Egmont (Marg. d'), ép. Nic. de Lorraine, 572.
Egypte, 97.
Ehrenzeller (Nic.), 160 n. — (Rosine), ép. P. Stehelin, 512.
Elgg 129, 131, 142 n.
Elton Prower, lieut.-col., 94.
Emblème (L') de la Religion, 279.
Embrun, 140 n.
Emerson (H.), gal., 141 n.
Emery (J.), chan., 29, 53, 55.
Emo'n, Emoyn, Emoynos. — Voy. D'Amouin.
Enfants prot. (Enlèvements d') [*Pays-Bas*] 376.
Engeler, 142 n.
Ensisheim, 330.
Enterrements prot., 251.
Epitaphe du past. J. Fr. Mestrezat, 429.
Erasme, 12 ss, 43, 48, 50, 54, 63, 70 ss, 79, 181, 185.
Erlach (D'), 269 n.
Erlangen, 241, 459 n, 461 n.
Erpf (J. Reinhard), 160 n.
Ery. — Voy. Ry.
Esch (Philip. d'), 320.
Esclaves (Traite des), 411.
Escorbiac (Jean Guichard d'), capit., 258. — (T. d') trésorier, 258.
Escuis de Montargis, 106 ss.
Espagnac, 424.
Espagne, 95, 553.
Espagnol, 550.
Esparbès (Elisée d'), 140 n.
Esparvais (D'). Voy. Esparbès.
Espions, 203 ss.
Esprit (Le P.), capucin, 305.
Etat *de nouv. conv. par généralités*, 82.
Este (Prince d'), 1685, 551.
Estrées (Duc d'), ambass., 267, 435, 568.
Etable (Maison de l'), 520.
Etat *de la Relig. à l'égard des nouv. conv.* (Lamoignon de Basville, 1698), 85.
Eurre, 1.2 n.
Expinassou, 424.
Fabre l'ainé, 352. — (Jean), gal., 352. — (Jean), Sr. du Felgoux, 422.
Fabrègues (De). Voy. Lauze.
Fachu (J.), 248.

Digitized by Google

Fage (René), 444.
Fages, 523.
Falguière (A.), 518. — (De), 420.
Falquet (J.), 460 n.
Famille (Une) de Verriers, 449 ss.
Fanatiques, 215.
Farabin (Marie), ép. F. Parnet, 141 n.
Farel (D.) 422. — (G.), 298, 391. — *Album*, 563. — (P.), 422.
Farjat (E.), past., 272.
Farrer (Miss Lucy. E.), 290 n.
Fauc (P.), 424.
Faucon, 189.
Faurie, past., 279.
Favenc (Priscille), 455. — Voy. Alex. Aumoin.
Favier (J.), 122 n.
Favre (E.), 299 n, 445.
Fay (J.), past., 120 n.
Fayolle, 550.
Félice (P. de), past., 91, 93, 270, 438, 563.
Fels (Jean-Conrad), past,. 463, 474, 482 ss. 495. — (P.), juge, 157 ss.
Fénelon, 99.
Fenouillot de Falbaire, 352.
Féret (P.), 6 n.
Ferlette, 519.
Fermes et Gabelles, 103 ss.
Fernand (Ch.), 28, 182.
Fernex, 461 n.
Ferrand, past., 549.
Ferrari (J. Fr.), 470.
Ferre, 189.
Ferron (Claude), 176. — (Jeanne), ép. J. Roustan, 143.
Ferry (Paul), past,. 298.
Feuerbach (L.) 371.
Feugueray (Guill. de), past., 313.
Feuquières (De).— Voy. Pas.
Fichet (Guill.), 15 ss.
Fidéisme (Le), 381.
Figuier du Vert (Is.), 420
Figuière (Cl.), 419. — (Fr.) 422.
Finie de St-Pierremont (De), 443.
Fischer (Rob.), 50 n.
Flandre, 375.
Fléchier (E.) évêq., 203, 207, 225, 436.
Fléchon (P.), 120 n.
Fleure (J.), 469.
Fleurs (De), 454.
Fleury de la Messangère (A.), 141 n.
Floquet, 273.
Florac, 216.
Florensac, 120 n.
Florès (Ant.), évêq., 65 n.
Foix (Verriers du Comté de), 191.
Foltz (R.), past., 293.
Fonbrune Berbinau (P.), past., 187, 299 n, 453 n, 575.
Foncès (Dan.), 120 n.
Fontaineoleau, 88, 272, 289, 438.
Fontsenade (De). Voy. Sardan.
Foran, capit., 557.
Forbin-Jeanson, évêq., 551.
Forcade, 550.
Formey, 563.
Formont, banquier, 268.
Fornes (Anne), ép. Darassus, 253 n.
Fort de l'Ecluse, 255.
Fortier, 412.
Foster (Herbert-D.), 388 n.
Foucault, intend., 188 n.
Fouilloux (Jacq.), 273.
Fouleyrou, 422.
Fourcinet. (J. de), 140 n.
Foure (Is.), past., 459 n.
Fourines (De). Voy. Verdeilhan.
Fournau, 550.
Fournier (Mlle), 253. — (Et.), 248. — (Gilb.), théol., 28. — (J.), 425.
Fourque (Jean de) 461 n.
Fraissinet-de-Fourques, 204.
France (De), 546. — (Mlle de), 254.
France (*Ile* de), 410.
Francerin, 550.
Francfort-s-M., 144, 463, 510.
Franche-Comté, 191.
François de Paule, 23 ss.
François Ier, 336, 350.
François II, 342.
Franconie, 324.
Fréboul (Marie), ép. D. Brousson, 194.
Frédéric Ier, de *Prusse*, 228.
Frédéric II, de *Prusse*, 372, 504.
Frellon (J.), libr., 390.
Frères de la vie commune, 6 ss.
Frettard, 550.
Freudenberg, 118 n.
Friburger (Mich.), imprim., 15.
Frise, 553.
Frissour, 413 n.
Fronteau (J.), 5 n.
Frottard, 550.
Frugères, 220, 222.
Fruin (Rob.), 377.
Fugitifs, 89 ss, 206, 221, 254 ss, 436, 437, 452, 552, 553, 558. — (Biens des (*Languedoc*), 209 ss, 419.
Fumée (Martin), abbé, 29 n.
Funk (Dr), 566.
Furstemberg (Prince de), 551.

Gabelles, 103 ss.
Gabriac, 418.

Digitized by Google

Gachon (P.), prof., 195.
Gaffier. Voy. Gassier.
Gaguin (Rob.), 15 ss, 50, 61, 182.
Gaidan (E.), 298.
Galabert (H.), 299 n.
Galériens, 89, 128 n, 141 n, 147, 191, 200. 229, 256, 288, 310, 574. — (Libérations de), 1713-1714, 234 ss. — réfug. à *St Gall*, 230 ss, 451 ss, 490, 496. — déserteurs, 438.
Galland (A), 276 n.
Gallé (Mme E.), 299 n.
Galley (Marie-Jeanne), ép. P. Conte, 462.
Gallien (J.), gal., 236, 241, 243 n.
Gamond (Blanche), 140 n, 167. — (Jean), 128 n, 143 n, 146. — (Mich.), 140 n.
Ganay (J. de), 182.
Gandil, 451.
Ganges, 193, 204, 522.
Ganthoy (Judith), ép. J. Motial, 459 n.
Gardel, not., 518.
Gardouche, 460 n.
Garé (Isaac), 229.
Garenne (Masage de la), 449.
Garimond de Valmalle (P.), 420.
Garnier (Is.), apothic., 128 n.
Garreta (L.) 271, 299 n. — (R.), 275.
Garrisson (Anne, Jeanne, Olympe, Thomase), 253. — (Abel), s^r de St Martial, 253 n. — (P), cons. 253 n.
Gary (Cath.) (Mlle de Mauléon) et Bossuet, 273 ss. — (P.), 275 n.
Gasques (De). Voy. Pauc.
Gassier, 550.
Gastineau (Bern.), 176.
Gaston (Abbé Jean), 299 n.
Gaudel (Sid. de), ép. J. Descasal, 140 n.
Gaudot, 108.
Gaulmin (Gilb.), 573.
Gaumine (Mariage à la) 573.
Gautié (Matth.), 254.
Gautier (L.), prof., 272. — (P.), 460 n.
Gazzier. Voy. Gassier.
Geie (Bernardin), maître d'école, 131.
Gélibert (Le P.), missionn., 205.
Gelin (H.), 174 ss.
Gemarus (J.), past., 128 n.
Gémozac, 434.
Généalogies, 105, 192.
Genève, 90, 120 n, 122, 144, 145, 164 229 n, 234, 237, 333, 343, 356, 428, 453, 455 n, 459, 482, 511. — (Acad. de), 271. — Monument de la Réform., 92, 270, 272, 310, 385. — Programme 109 ss. — Jury, 192. — Rapport du jury, 446 ss.
Genouls, 550.
Genthod, 511.
Gentillet, 550.
Gentilshommes prot. (1685), 265. — Verriers (*Languedoc*), 187 ss, 449 ss.
Genton, past., 293.
Georges Ier de *Montbéliard*, 565.
Georges II de *Montbéliard*, 565.
Gerber (Erasme), 326 ss.
Gering (Ulr.), imprim., 15.
Germigny, 274.
Germinal (L'Eglise prot. en *France* sous les lois de), 378 ss.
Gervais (Ant.), 422. — (Th.), 424.
Gex (Pays de), 118, 126, 143, 145, 461,
Geytte, 550.
Gibert 550. — (L.), past., 99.
Gigas (Em.), 370.
Gigon (Rosine), 236, 536.
Gindroz, past., 516 n.
Girard (Corn.), 48 ss, 64. — (L.), 140 n.
Giraud-Browning (A.), 91, 299 n, 301. — (Mme), 93,
Giraudeau (Jacq.-Elie), 408 ss.
Girtanner (D.), 488 n.
Givès (J. Jacq. de), 248.
Glaris, 235.
Gleize, 203, 220.
Gloxin, 358.
Gluiras, 162 ss.
Gnadenthal, 43.
Gobinière, 176.
Goch (J.), 14 ss, 44.
Gochsheim, 141 n.
Godde (J.), 249.
Gœthe, 372.
Gombaud (De), past., 314 n.
Gondi (Card. de), 100.
Gontard, 510.
Gonzenbach, 165, 469 n, 471.
Gorze, 318 ss.
Gossweiler, 133.
Gottlieben, 229.
Gouda, 7 ss, 13 ss.
Goudin, 550.
Gould (Abbé), 415.
Goulden (Aug.), past., 229 n.
Gounard, 550.
Goussard (J.), 46.
Gout (Ch.), s^r de Dondon, 420.
Grach (Is.), 255.
Graf (K-H.), 183.
Granchet (Mich.), 152 n.
Grandmont (Abbaye de), 56 ss.
Granier (Paul et Pierre de), 454 n.
Grantpré (Comte de) — Voy. Rob. de Joyeuse.

Digitized by Google

Graverol, 418.
Graville (Louis de), amiral, 29, 37, 51. 60, 64.
Gray (Lord), 90.
Gray, 459 n.
Grefeuille, 189.
Grégoire XIII, pape, 74 n.
Grenet, 249.
Grenier (De), 189. 550.— (Isab. de), ép. Abel d' Amouin, 449. — (Marthe), ép. D. de Vacqué, 547. — Lasterme (Is. de), gal., 191.
Grenoble, 109, 120 n, 140 n, 144.
Grésigne (Verriers de la) 449 ss.
Grimaux, 416 n.
Griot, 143 n, 463 ss. — (Cath. et Madel.), 144.
Griselle (Eug.) 88, 264, 435.
Grisons, 117 n.
Grœnendael (Prieuré de), 10, 42, 44.
Groningue, 288, 309.
Groote (Gérard), 7 ss, 63.
Gros (J.), 133 n.
Grünenbach, 458 n.
Gsell (Laurent), 480 n.
Guastalla, 264.
Guéau (J.), 247.
Gueldre (Philip. de), ép. Réné II de Lorraine, 334.
Guernesey, 435.
Guerre des Paysans, 322 ss. 572.
Guerres de relig., 95 ss, 109, 344 ss. — (*Dauphiné*), 570.
Guibal, past. 299 n.
Guibert (D.), past., 450 n.
Guichard, valet, 444. — (Mari)e ép., Vasserot, 461 n.
Guides, 205, 210.
Guilhaumes 550.
Guilier (J.), 248.
Guillard (Ch.), évêq., 244 n.
Guillart (Hub.) 248.
Guillaudeau (*Journal* de Jos.), 109.
Guillaume (J.), not., 548. — (Marthe) ép. J. Cammont. 548.
Guillaume III d' *Angl...*, 88, 135, 179, 199 n, 226, 268, 435, 528, 553 ss.
Guillormet (Abr.), 480 n.
Guillot (Jacq.), maître d'école, 140 n.
Guin (J.-B.), 420, 424.
Guion (Et.), 224 n. — (Jacq. et Jean past.. 224 n.
Guise (*Vers* satiriq. sur la Maison de), 335, 350. — Voy. Lorraine.
Guiton (J.), Maire, 442.
Guizard, past., 524.
Guizon, 189.
Guyenne, 120 n, 126, 140 n.
Guymier (Côme), chan., 34.
Guyot (Ch.), Sr de Cilly, avoc., 286. — (Elie), chirurg., 286.— (Henry-Dan.), juge, 103, 286 ss (Nécrol.), 299 n, 309. — *Legs* à la Soc., 271, 286. — Portrait, 287 (grav.) — (H.-Dan.), past., 288.
Gyé, 384.

H*aarlem*, 64. 533.
Habits à la française (Proscription des), 124 ss.
Hacqueville (Nic. de), 29, 36, 40, 46, 54, 75.
Hacquin, 244.
Halberstadt, 229.
Halle, 453 n, 465 n.
Haller (G.-E.), 502.
Halligre (Girard), recev., 249. — (Jacq. et Raoul), 248.
Haltmeyer (David), 130— (G.), 516. — (Ottilie), ép. J. Wartmann, 516 — (Wiborade), ép. Ottm Rietmann, 504.
Hambourg, 140 n, 452.
Harlay de Champvallon, archevêq., 558.
Hartmann (J.), capit., 242. — (S.), 160.
Hasselbrink (F.), 227.
Hauptweil 479.
Haut-Barr (Chât. de), 326.
Havardin (Fl.), 248.
Hecht (E.), 293.
Hegius (Alex.), 12 n.
Heidelberg, 120 n, 469 n.
Heitz, 293.
Hélis (D'), 558.
Hémeré, doct. de Sorbonne, 6 n.
Hemsdonk (Couvent de), 48.
Hennezel, 189.
Henri de *Westphalie*, moine, 320 n.
Henri II, 335 ss, 351.
Henri III, 250, 351.
Henri IV (et Cath. de Bourbon), 303 ss.
Henri IV (Le Vaisseau *Le*), 407.
Henriette d'*Angleterre*, 273.
Héran (J. d'), curé, 204.
Herbigny (D'), intend., 83, 256.
Herbishofen, 458 n.
Hérelle (G.), 299 n.
Herman (Guill.), poète, 48, 50.
Hero, past., 459 n.
Heroard, médecin, 440.
Herriot, 387 n.
Herval (D'). Voy, Herwart.
Herwart (D') cons., 556.
Hesse, 134, 465 n. — *Darmstadt*, 107.
Hettner, 373.

Digitized by Google

Heynlin (J.), 15.
Hieronymusdael, 48, 64.
Hildbrand (Gasp.), 156 n.
Hillarie (Seb.), 247.
Hiller, bourgm., 130 ss. 150.
Histoire (*L'*) *véritable de certains voiages périlleux*... (Niort, 1599), 281.
Historien danois (Un) du prot. franç. contemporain, 378 ss.
Hochreutiner, 145. — (C), greffier, 151. 482, 484. — (H.) 229 n. — (J. L.), imprim., 173 n. — (Wiborade) ép, J. F. Valp llier, 472,
Hocquet, archit., 320 n.
Hodoart (Ph.), pénitencier, 28, 63, 76.
Hœgger, 138, 150. (Dan.), 486. — (Dr Léonard-Laurent), 130 ss. — (Rob.), 156 ss.
Hoffmann (Anne-Rosine), ép. J.-G. Rietmann, 506.
Hofgeismar, 465 n.
Holzapfel, 458 n.
Holzhalb (Dav.), 134.
Hombourg, 438, 551.
Honfleur, 461 n.
Hongrie, 90 n, 118, 458 n, 556 ss.
Horn, 90, 128, 135, 229, 375.
Hotman (Franç.), 341.
Hours (J.), 420.
Howard (Lord), 551.
Huaud frères, 282 ss.
Huber (Chr.), antistès, 118 n, 480. — (J.-H.), secrét., 227.
Hubert (Eug.), prof., 375 ss.
Hugentobler (Elisab.), 131. — (G.), 234.
Hugrie (J.), avoc., 247.
Huit-Cent. — Voy. J.-V. Maillet.
Humanisme (L') et la Réforme, 181 ss.
Huningue, 472.
Huvé (Claude), médecin, 244. — Sa maison, 245, 246 (grav.).
Huybergen, 376.

Iconographie calvinienne, 575.
Iles Sainte-Marguerite, 267 n.
Ilhet, 550.
Illustrations. — *Bar-le-Duc*. Le « Squelette » de Ligier-Richier (Eglise Saint-Etienne). — *Chartres*. Maison de Claude Huvé, d'après des photographies, 243, 246. — *Nancy*. Le palais ducal, d'après une photogr., 291. — Rue de la Constitution et cathédrale, d'après une photogr., 293. — Porte de la *Craffe*, d'après une photogr., 329. — Intérieur du Temple. prot, d'après une photogr., 353. — *Nomény*. Ruines du château, d'après des photogr., 321. — *Paris*. L'abbaye de *Saint-Victor*, d'après Israël Sylvestre, 49. — La cour intérieure du Collège de *Montaigu* au XVIIe s., d'après une estampe contemporaine, 74. — Plan, indiquant l'emplacement du cimetière de la *Trinité*, 261. — *Saint-Gall* à la fin du XVIIe s., d'après une gravure de la bibliothèq. vadiane, 119. — D'après un vitrail, 136-137. — Dans la première moitié du XVIIIe s., 459. — La rue du Marché à la fin du XVIIe s., avec le coin de l'Hôtel-de-Ville, d'après une gravure de la bibliothèq. vadiane, 127. — Le Marché, d'après une estampe du début du XIXe s., 462. — L'eglise de *Linsebühl*, avec le *Prestenhaus* et le *Siechenhaus*, 132. — L'anc. couvent des nonnes de *Saint-Léonard*, 133. — La cour intérieure du monastère avant la reconstruction de la cathédrale (1755-1761), 149. — Le monastère de *Sainte-Catherine* vers 1520, 155. — L'Hôtel-de-Ville dans la première moitié du XVIIIe s., d'après une anc. gravure, 227. — Une portion de la *Neugasse* au début de XVIIIe s., d'après un tableau du Musée d'hist. de Saint-Gall, 470. — *Valfrancesque*. Trois vues d'après des photogr., 419, 421, 423. — *Vic-sur-Seille*. Vue générale, d'après une photogr., 323. — **Portraits**. — Ant. de Bourbon, d'après une peinture du Musée de Bar-le-Duc, 345. — Jacq.-Alex. Boutet et Marie-Cath. de Chéreault, son épouse, d'après des pastels du temps, 407, 409. — François de Guise, d'après une peinture de Clouet, 339. — Henri de Guise, dit le Balafré, d'après une peinture du Musée de Bar-le-Duc, 349. — H. D. Guyot, d'après une photogr., 287. — Le duc Ant. de Lorraine, d'après une peinture du Musée de Bar-le-Duc, 319. — Nic. Psaulme, évêque de Verdun, d'après une peinture du même Musée, 347. — Pierre Stehelin, 511. — Jacques Wegelin, 504. — Les **armes** des Verriers du *Languedoc*, d'après une planche dessinée par M. Edm. des Robert, 189. — De la famille Suchier

Digitized by Google

de Colz, 465 n. — Le **Méreau** de *Cozes*, d'après un dessin, 434.
Imbert (Th.), 424.
Imitation (*L'*) *de J.-C.*, 8.
Indes Orientales, 407.
Innocent X, pape, 359.
Innocent XI, pape, 89, 264, 267, 435, 551, 559.
Inscript. hug. (*Briançon*), 94.
Inspirés, 215 ss.
Irlande, 148.
Isembourg, 463 n.
Issoudun, 120 n.
Italie, 268.
Ivoy (D'), past., 314.

Jacob (Anne-Barbe), ép. J. Merle, 241.
Jacques II, d'*Angleterre*, 88, 264, 269, 435 436, 535, 559 ss. — (*Quatrain* sur), 199 n.
Jabier (Bern.), past., 140 n.
Jailliot (Dr), 443.
Jalabert (Doyen Ph.), 92, 299 n, 301.
Janols, not., 449 n. — (Esther), ép. Jacq. d'Amouin, 454.
Janville (J. de), 249.
Jaquemin (Suz.), ép. J.-J. Sottère, 144.
Jarrière (R.). past., 128 n.
Jeanne de *France*, ép. Louis XII, 60.
Jésuites, 81 n, 97, 101, 209, 377. — (Monogramme des), 74 ss.
Jeu de l'Oie du XVIIe s., 94.
Joinville, 337.
Jolland, past., 314.
Jonchère (Cl.), 176.
Jordan (J.), 145. — (J.-D.), past., 123 n.
Jörimann (A.-P.), 388 n.
Jouenneaux (Guy), 28.
Joyeuse (Foucault de) 328 n. — (*Lettre* de Robert de) 1525, 327 ss.
Juifs, 567.
Jules II, pape, 185.
Julhan, 422.
Julien (P.), gal., 236, 240.
Jurieu (P.), past., 196 ss, 369 ss.
Juster, capit., 94.
Juvin (P.), 420.

Kan (Dr J.-B.), 369.
Kanno (Marg.). ép. A. Rostan, 152 n.
Karlshafen, 465 n.
Keller (Anne-Barbe), 237 n.
Kempen (Thomas de), 8 ss, 41.
Kempten (Abbaye de), 324.
Kerveno de Laubouinière, gal., 574.
Kirchart, 141 n.
Kléber, 358.
Koetken (Reynier), 41 ss, 55, 76.
Konrad (*Arme*), 322.
Krantz (Martin), impr., 15.
Kreg (A.), 299 n.
Kunkler (Sara), ép. J. Zollikofer, 507.
Kurzenriggenbach, 468.

Labarthe, 550.
La Bastide (De), lieut.-col., 123 n. — Voy. Granier, Robert, Vignolles.
La Bastide d'Armagnac (Notes sur l'anc. Église de), 546 ss.
La Baume (De), cons., 211.
Labbé (A.), 282 ss.
La Berchère (De), intend., 83.
La Beringière, 520.
Labinius (J.), 186 n.
La Blachière (L. de), past., 281.
La Boissonnade (De). Voy. Péchels, Treille.
La Bourdonnaye (Abr. de), 460 n.
La Brelière (De), 176.
La Calmette, 474.
La Cantinière (De). — Voy. Barraud.
Lacassagne (De), 418.
Lacépède (De), grand-chanc., 427.
La Chaise (Le P. de), 561.
La Châtre (Mlle de), 266.
Lacheret (E.), past., 92, 385.
La Clède, 424.
Lacoste (Mlle), 253.
La Coste, 542.
La Coste (Métairie de), 520.
La Coupèze, 424.
Lacour, lieut., 216.
La Cour (J.-Fr.-R. de), 459 n.
La Court (Ant. de), Vibailli, 400 ss.
La Croisote (F. de), baron de Luz, 141.
Lacroix, 550. — (Isab.). ép. J. d'Amouin, 453.
La Cueille-Mirebalaise, 101.
Lacurne, 573.
Ladevèse (Pierre de), gal., 453 n.
La Devèze (Chât. de). 222. — (Françoise de), dame de la Jonquière, 454 n. — Voy. d'Arnal, Marc.-Ant. d'Amouin.
La Douespe (De), 416.
Ladrech (Terre de), 520.
Lafargue, 550.
La Faye (A. de), past., 303, 313.
La Fère (De), major, 205.
Laffon (P.), 424. — Voy. Lafon.
Lafite, 550.
La Flotte, 416.
Lafon (Jacq.), 120 n. — Voy. Laffon.
Lafontan, 550.

Digitized by Google

Laforce, 142 n.
La Force (Duc de), 1685, 558.
La Fosse (Hémon de), 77,
La Fregère, 424.
Lagarde, 84.
L'Agneau (Fr. de), 143 n.
La Grave, 128 n, 169.
La Grossetière (De). Voy. Le Verrier.
Lahaye. — Voy. Cottin.
La Haye, 103, 533.
La Haye du Puits, 442.
La Hogue (Fr. de), 459 n.
La Horgne (Temple de) [*Metz*], 250.
La Huguerye (Mich. de), 247 n.
La Hupperoye (Marc de), 100.
L'Aiglaisolle, 425.
Laillier (J.), 21 ss.
Laisse (Ch. de), 120 n.
La Jonquière. Voy. Dav. de Robert.
Lalanne, 550. — (Lud.), 570.
La Liquière, 425.
La Malène en Rouergue, 518 ss.
Lamarque, 550.
Lamarre (De), commiss., 555.
Lambert, consul, 200 n. — Past., 517. — (Ch.), 299 n. — (P.), 248.
La Méjanelle, 418.
La Messangère (De). Voy. Fleury.
Lamoignon de Basville (N.), intend., 178, 193 ss., 556, 560. — *Etat de la Relig. à l'égard des Nouv. Conv.* (1698), 85.
La Motte (*Papiers* de), 526 ss.
La Mouline (De). Voy. Dav. d'Amouin.
La Mure, 120 n.
Landreville (Le Temple de), 383 ss.
Langeac, 254.
Langevin (J.), 128 n.
Langlade (Fr. de), abbé du Chayla, 193 ss, 208 ss. — Sa mort, 220 ss.
Langlois (J.), prêtre, 26. — (M.), 248.
Langres, 25 n.
Languedoc, 126, 458, 461, 560. — Biens des Consist. et des fugitifs, 209. — (Deux études sur la Révoc. en), 193 ss. — Abjurations, 556. — (Past. apost. du) 1685, 268. — Statistiq. prot., 82. — (Les Verriers du) 187 ss, 449 ss. — Leurs Armoiries, 189 (grav.).
La Nible, 520.
Lanovius (Fr.), 23 ss.
Lansac (De , 96.
Lansquenets, 327 ss.
La Palom, 449.
La Périère (De). Voy. Langevin.
La Peyre, 424.
« Lapidanus ». — Voy. J. Heynlin.
La Pierre (De). Voy. Sarrasin.
La Place (D. de), past., 126, 142 168. — (Josué de), 563.
La Poinière (De). Voy. Bidault.
Laporte, 224. — (D.), 424. — (Géd.), 208 ss, 220.
La Porte (De), 278. — (J. de), past., 123.
La Pouze (De). Voy. Marion.
La Renaudie, 340.
La Reynie (De), 266 n, 438, 555.
La Rességuerie (Fr. de), past, 450 n.
La Réveillère-Lépeaux, 416.
Larguier, 422.
La Rivière (De), past., 315.
La Roche (Lozère), 210. — (De). Voy. Guin.
La Roche-sur-Yon (De), 340.
La Rochelle, 82, 96, 100, 280, 285, 561. (*Papiers* de) 563. — (Un marin de) au XVIIIe s., 405 ss.
La Roncière (Ch. de), 282 n.
Laroque (De). Voy. Jacq. d'Amouin. — Voy. Malartic.
La Roque (De), 189.
La Roquette (De). Voy. Privat.
La Rouvière, 520.
Lart (Ch.-E.), 299 n.
La Rue, 143.
Lasalle, 178, 205, 521.
La Salle (De). Voy. Du Faur.
La Saulsaie (Mlle de), 248.
La Sicaudière, 414.
Lasnier (Ph.), 249.
Las Parades, 520.
Laspeyres, 550.
Las Pousielgues (Mas de), 520.
Lasseré (L.), proviseur, 79.
Lasserre (Elis.), ép. P. Dardier, 480.
Lastic (Ch. de), 122 n.
Latané, 550. — (Olympe), ép. J.-L. Mallide, 548.
La Touche (De), past. — Voy. Losse.
Latour, 550.
La Tour (De), 523 d'Auvergne (H. de), vic. de Turenne, bibliophile, 444.
Latreille (Jeanne), ép. P. Garrisson, 253.
La Tremblade, 99.
Laubardemont, 569.
Laubéran. Voy. Lobéran.
Laubernage (A. de) ép., S. Dufour, 547.
Laubounière (De) Voy. Kerveno.
Launay (J. de), past., 175.
Laurent (Th.), 248.
Lausanne, 240, 465 n, 474 ss.
Laussac (Marie de), ép. P. Coste, 512.

Digitized by Google

Lautrec, 459 n.
Lauvergnac, 550.
Lauze, 424.
Lauzières, 189.
La Valette (De). Voy. Villaret.
Lavaranne (Nic.), 140 n.
Lavaur (Dioc. de), 85, 87.
La Vaysse (De). Voy. Marc.-Ant. d'Amouin.
Lavenant (P.), 123 n.
La Venue (Isaac), gal., 236, 238.
La Vertu, vic., 559.
Léa (H.-Ch.), 572.
Léaluyi, 445.
Lebeau (Gilles), 249.
Le Camus, lieut. civil, 555 n.
Le Cheylard, 128 n.
Le Claux. — Voy. Sibleiras.
Leclerc (Jean), 309, 529.
L'Ecluse (Fort de), 255.
Le Coq, cons., 270, 557. — (P.), doyen, 101.
Lectoure, 461 n.
Lederlin (Doyen E.), 293.
Leduc (Cl.), 248.
Leeuwarden, 104.
Le Felgoux, 422. — (Du). Voy. Fabre.
Leferme (Mme), 94, 299 n.
Lefèvre d'Etaples, 15 n, 43 n, 181 ss.
Legendre, chan., 274. — (L.), 56 n.
Léger (Jean), past., 118 n.
Légion d'Honneur (La) et les past. de *Paris*. 426 ss.
Le Grand, apothic., 140 n.
Le Gris (P.), prof., 6 n.
Legs pour le culte (*Languedoc*), 209.
Legs à la Soc. — Mlle Eliana Baumann, 301, 439. — M. H.-D. Guyot, 271, 286, 309.
Le Havre, 268.
Lehr (H.), past., 244 ss, 285, 299 n. 564.
Leibniz et les projets d'Union, 97 ss.
Leich (K.), 299 n.
Leiris (De). Voy. Du Plan.
Le Jeune (Claude), dit Claudin, music., 263.
Lelièvre (Matth.), past., 299 n.
Le Mas Amalric, 422.
Le Masbernat, 422.
Le Mas d'Azil, 562.
Le Mase-Delpit, 425.
Le Mazel, 420.
Lenient, prof., 373.
Lenoir (P.), 248.
Le Noir (Suz.), ép Fr. Maurice, 461 n.
Lensonnière (De). Voy. Butaud.
Léonard (Le P.), 274.
Le Parquier (E.), prof., 277, 299 n.
Le Picart (François), 335.
Le Plessis du Parc, 24 ss.
Le Pompidou, 210, 218.
Le Puy, 85, 87.
Le Rancquel, 424.
Lerosey (A.), 299 n, 567.
Lerousse (Nic), prévôt, 247.
Leroux (A.), 299 n.
Lesage (Jean), cordelier, 27 n.
Les Andelys, 141 n.
Les Balmes, 214.
L'Escale (L. de), 299 n.
Les Chambons, 461 n.
Lescure, 256. — (J.-F.), 258.
Les Loubières, 425.
Les Mazes, 218.
L'Espinas (Assemb. de), 1690, 211.
L'Estoile (Pierre de), 350.
Les Vans, 461.
Le Tellier (Maurice), archevêq., 105. (Mich.), chanc., 270.
Lettres du gal. Lensonnière à MM. de *Saint-Gall* (1692), 230 ss. — à MM. de *Zurich* (1692), 574 ss. — de Pierre Coste, 526 ss. — de Robert de Joyeuse à sa mère (1525), 327 ss. — du card. de Lorraine à Nic. Psaulme, évêq. de *Verdun* (1572), 348. — de G. de Trie, 393 ss. — du prédic. P. Lorient à MM. de *Saint-Gall* (1750), 478 ss. — de Bombonnoux à Ant. Court (1731), 473 ss. — de Gust. de Chezeault (1793), 416. — de Rabaut-Dupuy et de Rabaut-Pommier au gr chanc. de Lacépède (1803), 427, 430. — de Rabaut-Dupuy au Prem. Consl (1803), 431. — de Rabaut-Pommier à Fr. Noguier (1802), 544.
Leuze, consul, 425.
Le Verrier (Ch.), 440 ss.
Levesque (E.), 299 n.
Le Vieil-Castanet, 424.
Le Vigan, 522, 524, 544.
Leyde, 48, 377, 533.
Lézan, 207.
L'Honorat (A.), 173 n.
L'Honoré, chap., 278.
L'Hospital (Mich. de), chanc., 344.
Liefkershœk, 376.
Liège (J.), apothic., 101.
Liège, 376.
Lièvre (A.), past., 174.
Light, gouv., 413.
Ligier-Richier (Le « *Squelette* » de), 331 ss. (grav.).
Lignières (Suisse), 108.

Digitized by Google

Ligue (La), 344.
Ligues *du Soulier* et *du pauvre Conrad*, 322.
Lille. 292.
Limos (A.), 18.
Lindegaard-Petersen (V.), 299 n., 378.
Liron (J.), 524.
L'Isle (Franç. de), 337 n.
Lissart, 450. — (De) gal., 453 n.
Liste de prot. chartrains (1567), 244.
Littré, 573.
Livres prot., 318. — *de raison*, 518.
Livron, 118 ss.
Livry (Abbaye de), 5 n., 54, 64, 75.
Lobéran de Montigny, past., 303, 313.
Locher (H.), 156 ss, 466. — (Rémy), 230 n. — (Sara), ép. G. Scherer, 167.
Locke (John), 526 ss.
Locowitz (Comte de), 556.
Lodève (Dioc. de), 85, 87.
Loiseleur (J.), 275.
Lombard (A. et Fr.), 123 n.
Londres, 256. 407. 465, 532, 536, 554. — (Egl. franç. de) 1685, 264. — (*Soc. hug*. de), 91.
Lorge (Gabr. de), comte de Mongommery, 94.
Lorges (Maréch. de), 1685, 269 n., 561.
Lorient (P.), prédic., Lettre à MM. de *Saint-Gall* (1750), 478 ss.
Lorient, 413.
Lorme (Denis de). 248. — (Nic. de), abbé, 45 ss, 51, 53.
Lorraine, 120 n. — (La Maison de) et la Réforme, 316 ss, 572. — (Antoine, duc de), 317 ss, 572. — Portrait, 319 (grav.). — Tombeau, 331 ss. (grav.) (Charles. card. de), 335 ss. 349, 350, 572. — Lettre à l'évêq. Nic. Psaulme (1572), 348. — Anagramme, 338. — Charles de Guise, duc de Mayenne, 346 ss. — (Claude de), lieut. gén., 337. — Claude de Guise, 326 ss, 334 ss. — (François de), duc de Guise, 335 ss, 346. — Portrait, 339 (grav.). — (Henri de), évêq., 572. — (Henri de), duc de Guise 346, 566. — Portrait, 349 (grav.). — (Card. Jean de), 318, 335, 570. — Liste de ses bénéfices, 572. — Card. Louis de Guise, 338, 347. — (René II duc de), 334.
Losse (Dominiq. de), past., 305, 313.
Loudomie, 520.
Loudun, 175, 567 ss. — Collège, 569.
Louis IX (Saint-Louis), 188.
Louis XI, 17.
Louis XII, 56, 58, 62, 64, 186, 350. — (Divorce de), 60.
Louis XIII (*Au temps de*) (L. Batiffol), 439 ss.
Louis XIV, 97, 113 ss, 456. — et les ambassad. étrangers (1685), 88 ss.
Louis XV, 433.
Louisendorf., 465.
Louloum, 550.
Louvain, 6 n, 63.
Louvois, 84, 202, 555 n.
Loyau, 416.
Loydon (Le P.), missionn., 204.
Loyola (Ignace de), 44, 81.
Lubac (Ant. de), chirurg., 128 n.
Luçon, 57.
Luillier (J.), évêq., 20 n.
Lullin, prof., 477 ss.
Lunel, 140 n
Lupstein, 326.
Lus (De), 550. — Voy. Luz.
Lusignan, 101.
Lussauld (D.), 101.
Luther 317, 324. — Portrait, 94, 272.
Luthéranisme (Le) à *Montbéliard*, 565 ss.
Luthériens (*La desconfiture des*) 1525, 327 ss.
Lutz (J.), 229 n.
Luxembourg (Marie de), ép. Fr. de Bourbon, comte de Vendôme, 334.
Luz (De). Voy. La Croisote, Lus.
Luze (Famille de), 107 ss. — (Baron Alfr. de), 107.
Lyon, 114, 121, 123 n, 126, 128 n, 140, 142 n, 169, 186, 389, 463 n, 469. 523, 552. — (Les cinq étud. de) 1552, 395. — (Généralité de) 82.

Mabillon (*Revue*), 191.
Macé, 537.
Mâcon, 141 n.
« Madame » (Les pasteurs de), 312 ss.
Madaure, 249.
Madelaine (V.), 275.
Maëstricht, 376 n.
Magon de Saint-Elier (Mme), 414 n.
Magrange (H. de), 120 n.
Mahé, 413,
Maignen (E.), biblioth., 570.
Mailhet (A.), past., 94, 298, 299 n, 563.
Maillard (Olivier), 21, 27, 34, 66. — (Th.), past., 192, 433, 573.
Maillet (Gasp.), 242. — (J. Vinc.), gal., 235, 242.
Maimbourg (Le P.), 350.
Maine (Duch. du), 530.

Digitized by Google

Maintenon (Mme de), 552, 570.
Maisons d'oraison (*Saintonge*), 99.
Maistres (Guill. de), 120 n.
Maitre (De), past., 279,
Maîtres d'école, 548.
Majestavols, 215 ss.
Majeur (P.), 120 n.
Majofre, 422.
Major (J.), 63, 72, 79.
Malabar (Côte du), 410.
Malafosse, 212.
Malarte (Benoite), ép. M. Gamond, 140.
Malartic, 546, 550. — (Perside), ép. J. Tortorel, 546.
Malbois, 537.
Maldives (Les) 413.
Malesset (Hugues), sup., 29 n.
Malgrange (Chât. de la), 305.
Malines, 7, 63.
Mallet (Bon), 272, 299 n. — (Jean), gal., 239, 239, 490 n.
Mallide (J.-L.), past., 548, 550.
Mallingre (P.), 461 n.
Malplach (Ant.), 422.
Mamouse, 550.
Mandagout, 459 n.
Mande (Hendrik), 11.
Manence (J.), 425.
Mangalore, 413.
Mangin (Et.), 309.
Mannheim, 554, 559.
Manneville (Marq. de), gouv., 553.
Manoel d'Algues, prédic., 205.
Manosque. 172.
Mantoue (Duc de), 1685, 264.
Manuel (L.), 210 n.
Marbourg, 465 n, 495.
Marche, 91.
Marcols, 129 n.
Marennes, 99.
Maresquelle, 293.
Mariage à la **Gaumine**, 573.
Mariages prot. 202 ss, 251.
Mariakirch, 458 n.
Mariendorf, 465 n.
Marillac, intend., 101. — Garde des Sceaux, 442.
Marin (Un) de *La Rochelle* au XVIIIe s., 405 ss.
Maringues, 143 n.
Marins prot., 405, 564.
Marion (P.), 420.
Marmereau (De), 249.
Marmoûtiers (Abbaye de), 29, 33, 329.
Marolles (L. de), gal., 574.
Marot (Cl.), 336.
Marouls, 424. — (De) Voy. Gervais.
Marques, 550.
Marquet, 550.
Marquis, préfet, 356.
Marron (H.), past., 426 ss, 433.
Marseillaise *de la Paix*, 271.
Marseille, 114, 121, 128, 140, 172, 437.
Marsh (Biblioth.) [*Dublin*], 563.
Marsham (Sir Francis), 526.
Marsillargues, 178.
Martel (André), prof., 253 n. — (J.), past., 283 ss, 472 ss. — (Jeanne), 253.
Marterberg (Le), 327.
Martial, 459 n.
Martin, not., 450 n. — (Mlle), 252. — (David), 142 n. — (Et. de), sr de Pralin, past., 140 n.
« **Martinets** ». 22 n.
Marty (David), dit Bandaïré, 255.
Martyrologe (*Le*) *prot. des Pays-Bas* (1523-1597) 104 ss.
Marvejols, 199, 209 ss.
Masbernard, 422.
Masbernat (Ant.), 424.
Masselin (J.), 27 n.
Masseran (Principauté de), 559.
Masseus (Chr.), 63.
Masson ou Massot (J.), 463 n.
Massy (Ant. et Guill.), 143 n.
Matignon et la St-Barthélemy, 276.
Matthei, 559.
Matthieu (J.), 140 n. — (Marie), 463 n.
« Mauburnus ». — Voy. Mombaer.
Maugiron (De), lieut.-gén., 397 ss, 404.
Mauléon (Mlle de) et Bossuet, 273 ss.
Maure, past., 279.
Maurepas (De), 352.
Maurice (Ch.), past., 140 n. — (Fr.), 461.
Maurin, 550. — (Moïse), 464.
Maurisset, 550.
Mauvers (Mlle de), 254. — Voy. Rapin.
Maxfrett (Lord), 437.
Mavence, 322.
Mayenne, 123 n. — (Duc de), 351.
Mazaes (J.), 122 n.
Mazars (Noé), past., 140 n.
Mazars, 140 n.
Mazel (Abr.), 220, 222. — (Jean), dit Olivier, prédic., 210.
Mazelières, 547, 550.
Mazère (Fr.), 461 n.
Mazot, 525.
Meaux (Dioc. de), 1685, 556.
Meauzac, 84.
Médicis (Cath. de), 335, 344 n, 351. — (La politiq. de), 1562-1566, 95 ss.
Meilhan, 550.
Méjanelles (J.), 425.

Digitized by Google

Melegari (Mlle), 108.
Melet (Bernard), 128 n.
Mellet (Cosme), 249. — (G. L. de), 459.
Melun (Abbaye de St-Sauveur de). 5 n, 45, 75.
Mémoire *touchant ceux de la R. P. R. résidenz à Metz* (1664), 249 ss.
Menard (J.), cordelier, 270.
Mende, 214. — (Dioc. de), 85, 87.
Ménégoz (E.), prof., 299 n, 381.
Mentoules, 143.
Menut, 199.
Menyeulx (P.), 249.
Mérandas (De). Voy. Du Faur.
Mercier (Ant.), gal., 235, 238, 461 n. — (Jean), 461 n. — (De). Voy. Noalhan (Louise).
Mercœur (Duc de), 351.
Mercou (Col du), 178, 206. — (Mas du), 520.
Méreaux (*Cozes*), 433 ss (grav.).
Mériot (B.), 299 n, 565.
Mérite *militaire* (Ordre du), 433.
Merle (J.), gal., 236, 241, 284, 472.
Merlin (Jacques), past. La date de sa mort, 108 ss.
Merz, 131.
Meschinet de Richemond, capit. de corvette, 282. — (L.), archiv., 108, 279, 406, 439.
Mesmes (J. de), 546, 550.
Mesmin, capit., 281.
Mesmyn (P.), 148.
Mesnard (L.-M.-P. de), 414. — (Marie-C.-Fl. de), ép. J.-Alex. Boutet, 414.
Mesplet, 550.
Messe (Amendes pour non-assistance à la), 201.
Mestrezat (J.-Fr.), past., 428 ss. — Epitaphe, 429.
Metge (J.), 424.
Metz, 96, 120 n, 286, 297, 305, 314, 318, 320, 337, 437, 469 n, 480, 572. — (Temple de), 250. — (Dénonciation contre les prot. de) 1644, 249 ss.
Meurisse (M.), évêq., 249 ss.
Meyer (Marie-Mad.), ép. J. A.-Zilli, 497.
Meyerkron (De), env. de *Danemark*. 269.
Meyhoffer (J.), past., 104, 299 n.
Meynadier (P.), maire, 191 ss, 208 ss.
Meyroux, 550.
Meyrueis, 518, 523. — (**Registres** de), 271.
Michaud (Ch.), sr de Beaulieu, 408. — (Marg.), ép. P.-A. Boutet, 408. — (René), 408.
Michel, 358. — (J.), 440.
Michelet, 189.
Middelbourg, 90.
Mila, cons., 253.
Milan, 140 n, 186.
Milices (Entretien des), 83.
Millau, 143 n, 235, 522.
Milly (Fr. de), past., 384.
Miral (De), 216.
Mirandolle (R. N. L.), 370.
Mirepoix (Dioc. de), 85, 87.
Mirmand (H. de), 173.
Missel (Cath.), ép. M. Rosier, 229.
Missionnaires, 201 ss, 209, 269.
Missy (Sam. de), 406 ss.
Mitte de St-Chamond, inquisit., 570.
Mittelholzer (Chr. et Melch.), past., 116.
Modène (Duc de), 1685, 551.
Moines, 209, 438, 571. — Prosélytes, 141 n, 459 n.
Moissac (Loz.), 210, 218, 421, 423 (grav.).
Moisy (J.), avoc., 244.
Molac (*Régiment* de), 140 n.
Molanus (Jean), 6 n, 7 ss.
Mole (J.), gal., 235, 238.
Molinard, not., 450 n.
Mollete (J.-E.), 271.
Mombaer (J.), 43, 47 ss, 55, 75.
Monaco (Archives de), 276.
Monchal (J. J.), 123 n.
Moncontour (Bat. de), 568.
Moncuq (Assemb. de), 1698, 210.
Mondonet (Le), 424.
Mondoni (Fr.), not., 134 ss.
Monginot, méd., 269, 551.
Mongommery (Mme de), 562. — (De). Voy. Lorge.
Monluc, (Bl. de), 282 n. — (Jean de), évêq. 571.
Monmouth (Duc de), 265.
Monod (H.) 91, 93, 270, 271, 438. — (J.), past., 381. — (P,) past. 292.
Monstier-la-Celle (Abbaye de), 335.
Montagnac (G.), 120 n.
Montaigu (Lord), 555.
Montaigu, 416.
Montalbanais (Au pays), 252 ss.
Montandon, 480 n.
Montargier (De), 106 ss.
Montargis (De), 106 ss.
Montauban, 57, 141 n, 254, 441, 454. — (Dioc. de), 85, 87. — (Généralité de), 82. — Jeunes filles prot. enfermées au couvent de Ste-Claire, 252 ss.
Montbéliard, 350 n, 356. — Collège, 563, 565. — *à table*, 443 ss. — (Le Prot. à) aux XVIIe et XVIIIe siècles. 565 ss. — (Georges de), 444.

Digitized by Google

Montbeton (De). Voy. Caumont.
Montchanin (De), 278.
Mont-de-Marsan, 547.
Mont-Dieu (Couvent du), 105.
Montéan (Guill.), 248.
Monteils (Mlle de), 252.
Montélimar, 140 n.
Mont-Georges (De). — Voy. Gaulmin.
Montguyon (De), 443.
Montigny (De). Voy. Lobéran.
Montils-les-Tours, 24.
Montlaur, 255.
Montlouet (De). Voy. d'Angennes.
Montolieu (De), 189.
Montmorency (Connét. A. de), 96, 337.
Montpazier, 518.
Montpellier, 128 n, 177, 427, 461 n, 471, 518, 522, 523. — (Dioc. de), 85, 87. — Archiv. du *Languedoc*, 193 ss.
Montpensier (Duc de), 1561, 340. — (Mlle de), duch. de Châtellerault, (1627), 282.
Montrond (L.), 141 n. — (De), 475.
Monument de la Réformation (*Genève*) 92, 270, 272, 310, 385. — Programme, 109 ss. — Jury, 192. — Rapport du jury, 446 ss.
Morand, 282.
Morant, intend., 88, 91.
Moraves (Frères), 567.
More (Th.), 185.
Moreau, intend. — Voy. Morant.
Morède, 550.
Morel (Abbé) envoyé de France, 269. 554, 557, 562. — not., 251. — (Fr.), imprim., 571. — (Sim.), 424.
Moréri (*Dictionn.* de), 573.
Morge (L.), 520.
Morges, 301, 439, 459 n.
Morin (Sim. et Th.), 176.
Mosheim, 400.
Motial (J.), 459 n.
Mouchy (De). Voy. Bernot.
Mougne (Roberte), 280.
Mouin, past., 279.
Moulines, 143 n.
Moulis (Mlle), 253. — (J.-J.), libr., 253.
Mouné (Assemb. du), 205.
Mounier. — Voy. Moynier.
Mourède, 550.
Mousit. — Voy. Musy.
Moussans, 187 n, 449.
Mouthe (J.), 142 n.
Moynier (J.), past., 123 n, 140 n.
Mozet (Et.), past., 313.
Mugensturm (N. P.), 468.
Muisson, cons., 270, 553.
Mulhouse, 241.
Muller, 358. — (H.), 140 — (Jacq.), 230.
Murat, past., 140 n, 173 n.
Musseton, gal., 458 n.
Musy (Claudine), 461 n.

Nacher (Anna-Elis.), ép. G. Maillet, 242.
Nancy, 292, 333, 566. — Acad. de Stanislas, 301. — Synode de l'Union des Egl. réf. (mai 1908), 289 ss. — 53e Assemb. générale de la Soc., (12 mai 1908), 289 ss. — Comment St-Joseph des Prémontrés est devenu le Temple de l'Égl. réf., 352 ss. — Le palais ducal, d'après une photogr., 291. — Rue de la Constitution et cathédrale, d'après une photogr., 293. — Porte de la Craffe, d'après une photogr., 329. — Intérieur du Temple prot., d'après une photog., 353. — (Joseph de), gal., 309 ss.
Nantes, 57. 236, 264.
Nantua, 255.
Napoléon Ier, 353 ss.
Narbonne, 128 n. — (Dioc. de), 85.
Nassau (Comte de), 1499, 63. — (Casim. de), 553.
Naufrage (Un) aux *Bermudes* (1556), 281.
Navagero (Bern.), 104.
Nazelle (L. J.), past., 98, 299 n.
Nécrologie. — H. D. Guyot, 286 ss.
Neercassel, vic. apostoliq., 377, 560.
Neff (*Lettres* de Félix), 271.
Négazas, 422.
Négrepelisse, 254, 440, 455.
Nemours (De). Voy. Du Pont.
Nérac, 120 n, 304. — (Conférences de), 1579, 96.
Nesdeau (Jeanne), ép. B. Gastineau, 176. — (*Relation* du décès de Jacquette) 1560, 176 ss.
Neuchâtel, 92, 238, 280, 459 n, 470.
Neufchâteau, 293.
Neuflize (Baronne de), 94, 270, 299 — Principaux dons à la Biblioth., 300.
Neuville-s-Seine, 384.
Newton, 527.
New-York (*Hug. Soc.* de), 278.
Nez coupé (Galériens déserteurs), 438.
Nicée (Archevêq. de), nonce, 530.
Nidau, 131.
Nieuport, 553.
Nigeon (Chât. de) (*Passy*), 25.
Nîmes, 145, 177, 428, 469, 560, 561. — (Dioc. de), 85, 87.

Digitized by Google

Niort, 100, 174, 281.
Nissolle, 523.
Nivet (J.), gal., 236, 239, 243 n.
Noailles (De), 96. — (Duc de), 195 ss.
Noalhan (Anne de), 258. — (Jeanne de) ép. Abel Garrisson, 253 n. — (Louise de), 256 ss. — (P. de), 257 ss.
Nogaret (De). Voy. Rovière.
Noguez. 189.
Noguier (Fr.), past. (Lettre de Rabaut-Pommier à), 1802, 544.
Noirs (Traite des), 411.
Noize, 462 n.
Nomény (Chât. de), 321 (grav).
Norfort (Duc de), 437.
Normandie, 120 n, 141 n, 461. — (Notes bibliographiq. sur la), 275 ss. — (La St Barthélemy en), 276.
Normandye (Mlle de), 248.
Notes bibliographiq. (*Normandie*), 275.
Nougaret, 425.
Nouv. Test. d' Amelote, 270.
Nouvelles *de la Répub. des Lettres*, 371
Noyeret (J.), chirurg., 128 n.
Noyon, 269. — Maison de Calvin, 270.
Noze, 462 n.
Nüscheler, 143 n.
Nyegaard (E.), past., 93, 271, 292, 299. — *Allocut.* à l' Assemb. gén., 294.
Nyons, 144.

Oates, 526.
Ochier (Colin), 176.
Ockam (Guill. d'). 182.
Odoart, 189.
Oeugster (J. Conrad.), 491.
Officiers prot., 459 n, 557.
Oie (Jeu de l') du XVIIe s., 94.
Oldenzael (Jacq.). 44.
Olive (Ignace). avoc., 248.
Olivier, prédic., — Voy. J. Mazel. — (Salom.), 141 n.
Ongle, 120 n.
Oraison (Maisons d') (*Saintonge*), 99.
Orange, 88, 89, 91, 238 n, 242, 266, 459 n. — (Réfugiés d') à *St Gall*, 226 ss. — (Prince d'), 1544. — Voy. Châlon.
Ordonnance de *Romorantin* (1499), 61.
Orges, 384.
Orléans, 89, 470. — Dragonnades, 536. — (Généralité d'). 82. — (Etats gén. d') (1560), 342 ss,
Ory (Math.) inquisit., 397 ss.
Osmond (D'), évêq. 356.
Ostervald, past., 372.
Oude, 412.
Oudin (J.), 138 n.
Overyssel, 375 n.
Oxford, 531.

Pageau (R.) avoc., 275 n.
Pagès (Mlle), 253.
Pagézy, consul, 220.
Paix (*Marseillaise de la*), 270.
Palatin (Prince), 1685, 265, 268, 269.
Palatinat, 134 ss, 141 n, 459 n, 461 n, 554, 559.
Palatine (Princesse), 554, 559 ss.
Palmas (Madel.), 461 n. — (Th.), 152 n.
Pamphile (Le Card.), 559.
Pancus, past., 175.
Pannier (J.), past., 102, 259 ss. 270, 279, 299 n, 312 ss, 439, 563.
Papon (Jacq.), 479 n. — (Marie), 46*. — (Suz.), ép. Abr. Chiot. 464.
Papus de la Verdaugie, 199.
Paradès (De), 420.
Paravicini (Vincent), past., 117 n.
Paret (Théoph.). 469.
Paris, 147, 292, 436, 452, 459, 461, 469, 555, 560. — (1685), 88 ss, 268, 552, 554. — Bastille, 266 n, 437, 556, 558. 562. — Biblioth. de l'Eglise réf. (1626-1664), 279. — Cimetières prot. (de la Trinité, 259 ss, 261 (Plan) — des étrangers, 269 n.) — Collège Fortet, 271. — Collège Montaigu, 6 ss, 19 ss, 35 ss, 66 ss, 74 (grav.) — Collège Ste-Barbe, 18 ss. — Cour des Bleus, 262. — Couvent de Ste-Geneviève, 14 ss. — Hôpital de la Trinité, 259 ss. — Oratoire, 299 n. — (Vitrail de l'), 426 ss. — Parlement (1685), 268. — Passage Basfour, 263. — (Plans de) 259 ss. — (La Révocat. à), 438. — St-Esprit (Temple du), 92 ss. — St-Germain-des-Prés, 66 ss. — St Martin-des-Champs, 66 ss. — St-Sulpice, 560. — St-Victor, 5 n, 45 ss, 49 (grav.) — (Généralité de) (Statistiq. prot.), 82.
Parlier, consul, 214 n. — (Isaac), 203.
Parnet (F.), gal, 141 n.
Parran, 520.
Pas (Manassé de), marq. de Feuquières, 442.
Passy, 25.
Pasteur aveugle (Un) réfugié, 140 n.
Pasteurs, 88, 91, 557. — (Les) de l'Egl. de « Madame », 321. — apost., 88. 276. — *Languedoc*, 1685, 268, 556.
Pastourel (Champ du), 519.
Pastre (J.), 151.

Digitized by Google

Patience (De). Voy. Mesmes.
Patin (Ch.), 372 n.
Pauc, 420.
Paul III, pape, 337.
Paule (François de), 23 ss.
Paulet (L.), gal., 236, 238.
Paur, past., 175.
Pavie (Cl.), gal., 235, 238.
Paysans (Guerre des), 322 ss, 572.
Pays-Bas, 88 ss, 134, 172 ss, 265, 267, 428, 436, 452, 459, 461 n, 553, 560, 562. — (Refuge dans les), 103, 264, 452, 526, 557. — (Le Martyrologe prot. des) 1523-1597, 104 ss. — (La Tolérance dans les), 1648-1713, 375
Peccès (De). Voy. Péchels.
Péchels (Anne de), 253. — (Jeanne de), 252. — (Jérôme), s^r de la Boissonnade, past., 450 n. — (Sam. de) s^r de la Boissonnade, 252 ss. — (Suz. de), 253.
Pegourier (Mad.), ép. Et. Roux. 140 n.
Péladan (Et. et J.), 425. — (Jos.), 388.
Pelegrin, 189.
Pélissier (J.), 424.
Pelletan (Cam.), 366.
Pelleve (Card. de), 348.
Peloutier (J.), 128 n. — (Marg.) ép. H. Müller, 140 n. — (P.), 142 n.
Perdrizet (P.), 299 n.
Perennod, 358.
Peret, 424. — (De). Voy. Lauze.
Péridier (Mas de) 520.
Pernel (P.), 121 n.
Perr (Barbe), ép. J. de Fourque, 461 n.
Perrichart, 550.
Perrin (D.-N.), 140 n.
Perrochet (A.), prof., 280.
Perron (Suz.), ép. P. du Pont, 459 n.
Perroudet (J.-J.), 140 n.
Perry (J.), 406 n, 411.
Pessey (J.), 464.
Pétel (Abbé A.), 299 n, 383.
Peters (Gerlach), 11.
Petersen, présid., 357.
Petier (Jacq.), 140 n.
Petitou, 449. — Voy. Capdec.
Peyrolles, 205.
Pharmacie (La) en *Poiton*, 100 ss.
Philippe le Beau, archid. d'*Autriche*, 63.
Philippe II d'*Espagne*, 95 ss, 105, 343
Philipponeau (H.), past., 106 ss.
Pic de la Mirandole, 22.
Picardie, 82.
Picon, 438.
Pictet (B.), prof., 178 n, 283, 507.
Piémont, 140, 151, 191. — (Vaudois du), 118 n, 126 ss, 141 n, 458 n. 460 n. — (Rentrée des), 1689, 134 ss.
Pierredon, 420, 424.
Pierregourde, 120 n.
Pierre-le-Grand, 97.
Pieux, 237 n.
Pieyre (J.), 422.
Pillot, not., 176.
Pinarier (Guinot), 213.
Pineau (J.), avoc., 248.
Pinelle (L.), 28 n, 59 n.
Pinguet (Martin), chan., 318, 322.
Pinnet, prédic., 174.
Pise (Concile de), 186.
Place (De) — Voy. Calmels.
Plan (P.), prédic., 210.
Plan indiquant l'emplacement du Cimetière de la Trinité à *Paris*, 261.
Planchers, 120 n.
Planque (G.), 425. — (Loïse de), 422.
Plans (Bois des), 224.
Plantevid (Marg. de), 420.
Platter (F.), 188.
Plaute, apothic., 140 n.
Plombières, 315.
Plymouth (Réfug. à), 279.
Poésies contemporaines de la mort de Coligny, 94.
Poët-Célard, 128 n.
Poètes (Jugement de P. Bayle sur les), 371.
Poètes cévenols (Les), 193 ss.
Poët-Laval, 128 n.
Poilard (De). Voy. Ricard.
Poissy (Assemb. de), 1561, 344. — (Colloq. de), 1561, 344.
Poitiers, 100, 175, 442.
Poitou, 82, 126, 174, 265, 573. — Dragonnades, 568. — Apothic., 100.
Pojol, 518.
Pologne, 118, 437, 551.
Poltrot de Méré, 346.
Poncher (Et.), évêq., 45, 73.
Pondichéry, 413.
Pons (Fr.), 120 n. — (M.), 562.
Pons, 141 n.
Pont-à-Mousson, 322, 333.
Pont-de-Beauvoisin, 266.
Pont-de-Camarès, 140 n.
Pont-de-Montvert, 211, 215, 220 ss.
Pontel (Et.-J.-B. de), 141 n.
Pontoise (Assemb. de), 1561, 344.
Pont-St-Esprit, 205.
Poonah, 412.
Portal, 422. — (Anne), 256 — (L.), 258.
Portalis, 354.
Portau, imprim., 281.

Digitized by Google

Portraits. — Ant. de Bourbon, 345 grav.). — Jacq. — Alex. Boutet, 40 (grav.). — Marie-Cath. de Chézeault, prem. femme de Jacq.-Alex. Boutet et son fils, 409 (grav.). — François de Guise, 339 (grav.) — Henri de Guise, 349 (grav.). — H. D. Guyot, 28 (grav.). — Ant. de Lorraine, 31 (grav.). — Luther, 272 . — B. Picte 283. — Nic. Psaulme, 347 (grav.). — Pierre Stehelin. 511 (grav.). — Franç. Turrettini, 283. — Jacq. Wegelin 504 (grav.).
Portugal, 96.
Possel, 422.
Pouget (Le), 525.
Poul, capit., 216.
Poulain, avoc., 58.
Poullart (L.), 249.
Poupain (Jacq.), dit Vilaine, 459 n.
Poupin (Abel), 391, 399.
Pousadou, 425.
Poyols, 472.
Pradel (**Papiers** Ch.), 95, 299 n. — (J.), 299 n.
Prades (Mlle), 533.
Pragela, 143 ss, 460 ss.
Pralin (De). Voy. De Martin.
Précis *des... démarches faites par les prot. de Nancy pour obtenir l'exercice de leur culte...*, 352 ss.
Prédicants, 174 ss, 194 ss, 205, 213, 239.
Prentout (H.), 276, 299.
Preston (Lord), 89, 435, 555.
Prêtres prosélytes, 141 n, 175. — tolérants, 204.
Prévost, 176.
Prisonniers, 88, 134, 138, 140 n, 211, 213, 221, 254 ss, 265 ss, 459 n, 478, 523, 531, 556, 558, 559, 562.
Privas, 120 n, 128 n, 141 n.
Privat (J.-Ant.), past., 140 n.
Proa (P.), 255.
Processions (*St Gall*), 148 ss.
Programme du Concours pour le Monument de la Réformation (*Genève*), 109 ss.
Projet (Affaire du), 1683, 122, 163, 196, 198.
Projets d'Union (Leibniz et les), 97 ss.
Prophètes cévenols, 215.
Prosélytes, 120 n. 141 n, 461. — Moines et Prêtres, 141 n, 175, 459 n.
Prost (J.), prof., 105 ss, 299 n.
Provence, 82, 120 n, 126, 172, 458.
Prower (J. Elton), 299 n.
Prusse, 229, 450, 458 n.
Psaulme (Nic.), évêq. — (Lettre du card. de Lorraine à), 1572, 348. — Portrait, 347 (grav.).
Psaumes (chant des), 204, 213, 251.
Psautier (Le) et D. Wegelin, 507 ss.
Puaux (F.), past., 91. 270, 271. 292, 299 n, 352 ss, 426, 438, 563.
Puech (J.), gal., 236 ss.
Puiseaux-en-Gâtinais, 51.
Pujol, 460 n.
Puss (A.), 459 n.
Puy (Ant.), 152 n. — (J.), avoc., 141.
Puy (Dioc. du) 85, 87.
Puycelsi, 449, 455 n.
Puygaillard. 449,
Puysieulx (De), ambass., 480.

Quatrain sur la Maison de Guise, 335. — sur Jacques II, 199 n.
Quatrefages (De), 299 n.
Quenot (G.), 141 n.
Quentin (J.), pénitencier, 24 ss, 46, 48, 76.
Quercy. 96.
Quissac, 143 n.

R. L. 82 ss.
Rabaut (Paul), past., 200, 428. — Dupuy (P-A), 356, 430 ss. — Lettre au grand-chanc. Lacépède (1803), 430 ss. — au Prem. Consul (1803), 431. — Pommier (J.A.), past., 426 ss. — Lettre à Fr. Noguier (1802), 544. — — Lettre au grand. chanc. Lacépède (1803). 427. — Acte de Naiss.. (1744), 428. — St-Etienne, past., 350, 427.
Rabelais (F.). 80.
Rabot (Et.), cons., 248.
Raboutin (Jeanne de). ép. Ch. de Laisse, 120 n.
Rabulin. — Voy. Raboutin.
Radevyns (Florent), 9.
Rafine (Bern.), 254.
Ragatz (P.), guide, 210.
Rahn (J.), 138.
Rahoux (De), lieut., 204
Ram (X. de), 6 n.
Rambaud (P.), 100.
Raon-l'Etape, 293, 328.
Rapin 519 — (Ch. de), Sr. de Rebeau, 253 n. — (Jacq. de), 258. — (Paul de) Sr. de Mauvers, 254 n. — Thoyras (Cécile de), ép. Paul de Rapin, 254 n. — (Marie de), 258.
Rapp (Général), 354, 356.
Rateri (Mlle), 253.

Digitized by Google

Raulin (J.), 21, 28, 40, 53, 57, 66.
Raymond (Jeanne), 144. — (Jacq. de), 419. — Voy. Reymond, Rémond.
Rebeau (Mlle de) 253. — Voy. Rapin.
Rebelliau (Alfr.), prof., 299 n.
Rebourts (J.), 249.
Redinger, imprim., 173 n.
Rédos, 358.
Réformateur (Un) cath. avant la Réforme, 5 ss.
Réformation (Monument de la) [*Genève*]. 92, 270, 272, 310, 385. — Programme, 109 ss — Jury, 192. — Rapport du jury, 446 ss.
Réforme (La) et l'Humanisme, 181 ss.
Refuge. — *Allemagne*, 122 n, 134, 138, 140 n, 141 n, 144, 151, 191 n, 229, 241, 452, 454, 456 n, 460. — *Bareith*, 191 n. — *Brandebourg*, 122, n, 151. — *Amérique*, 279. — *Angleterre* 148, 238, 256 264 279 443, 532. — *Danemark*, 561. — *Irlande*, 148. — *Palatinat*, 141 n. — *Pays-Bas*, 103, 264, 452, 526, 557. — *Prusse*, 229. — *St-Gall*, 113 ss, 226 ss. — *Saxe*, 452. — *Suisse*, 113 ss, 226 ss, 267, 453. — *Wurtemberg*, 241, 460.
Refus de Sacrements, 206.
Régale (La), 1685, 268.
Régents, 548.
Régis (Mlle), 253.
Registres prot. (*Meyrueis*), 271.
Régnier de la Planche, 335, 340.
Reigle (*Déclaration de la*) *des Cordeliers* (1542), 270. 300.
Reillac (Fr. de), 120 n.
Reims, 56, 327.
Relaps, 561, 568.
Relation du décès de Jacquette Nesdeau (1560), 176 ss.
Relégués, 269.
Religion (L'Emblème de la), 279.
Rély (André de), prieur, 51. — (Jean de) évêq., 29, 42 ss, 56.
Remiremont, 293.
Rémond, 530. — Voy. Raymond.
Renaud (Le P.), missionn., 203.
Renaudet (A.), 5 ss, 181 ss.
Renaudot (Théophr.), 569 n.
Renel (Fr. Bon.), cordelier, 318, 330.
Réthelois, 105.
Reuchlin (J.), 14 ss. 186.
Reuss (R.), 91, 93, 270, 271, 375, 438, 563.
Révocation de l'Edit de Nantes (Avant et après la), 88 ss, 264 ss, 435 ss, 531. — (Un épisode de la), 103 ss. — (Deux études sur la) en *Languedoc*, 193 ss.
Revue *Mabillon*, 191.
Rey (César), past., 118 n. — (Marthe), 166. — Lescure, 299 n.
Reymond (Jeanne), 461 n. — Voy. Raymond.
Reyne (Marthe), ép. J. Roustan, 143, 467.
Rheineck, 230 n.
Ricard de Poilard (G.), 459 n.
Richard (Mlle), 253. — (Fr.), 144. — (Mich.), 247. — (Noël) 249.
Richardot (A.), 459 n.
Richardson, 531.
Richelieu (Card. de), 442.
Richemond (De). — Voy. Meschinet.
Richier (J.), past. 384. Voy. Ligier.
Rietmann (J. Gasp.), past., 486 ss, 504 ss. — (O.), 504.
Rieupeiroux (Jeanne-Elisab.), ép. Jacq. de Rapin, 254, 258.
Rieux (Dioc. de), 85, 87, 191.
Rigail (Is.), 258.
Rigal, not., 450 n.
Riole,, 122 n.
Riols, 189, 449.
Riqué, 550.
Rissoin (Jacq.), 144.
Ristolas, 123 n.
Rivedoux (De). Voy. Bruneau.
Rivet (Guill.), 176. — (Math.), 176.
Rivier (Th.), past., 113, 226, 283, 456.
Rivière (De), 546. — Voy. Du Coum.
Rivoire (P.), 152 n.
Riz (H.), 160
Robert, 550. — doct. de Sorbonne, 270. — (Ch.), 454 n. — (David de), 453. — Jacob de), 450. 454 n. — (J.), 248. — (Marc), 463 n. — (P.), 122. — (De), 189. — Voy. Des Robert.
Roch (Clotilde), 388 n.
Rochechouart (J. de), 37 ss.
Rochefort, 416.
Rochegude (Marquis de), 234.
Rocheplatte, 140 n.
Rochester, 561.
Rochette, past., 191.
Rohan (H. de), 190, 225, 441, 522.
Roman, past à *Stein*, 140 n. — (Abel), 140 n. — (Jacq.), 142 n. — (Jean), prédic., 210, 218. — (Jos.), 94. — (Sal.), 470.
Romatès, 550. — (Suz. de), ép. Is. Vacqué, 547
Rome (Réjouissances à) pour la Révocat. 89, 435 ss. 553.
Romorantin (Ordonnance de), 1499, 61.
Ronchail (J.), 463 n.

Digitized by Google

Roques, 550. — (Jacq.), 199.
Roquette, vic., 204.
Roquier (J.), 491 n.
Rorschach. 138.
Rosier (Michel), 229.
Rossillon, 335.
Rostan (Ant.), 152 n. — (Elisab.), ép. B. Albert, 152 n.
Rothmund (Bénigne), ép. J. Conrad Fels, 495, 498 ss. — (J. Conrad), 497.
Rott (E.), 91, 93, 270, 271.
Rotterdam (*L'École illustre de*), 369.
Rou (Jean), 372.
Roubaix, 292.
Roucher (Dav.), 176.
Roucy (Mlle de) 561.
Rouen, 88, 121 n, 264, 265, 269, 314 346 n, 552, 554, 561. — (Siège de 1562), 277. — (Généralité de) 82.
Rouergue, 518 ss.
Rougeoreille (D.), prêtre, 282.
Rougerie, évêq., 366.
Rouille, 278.
Roullyn (R.), 249.
Rouquette (Abbé J.). 178, 193 ss.
Rousseau (J-J.), 108, 503.
Roussignol (Ant.), 249.
Roussillon (Chât. de), 399.
Roussy (Mlle de). Voy. Roucy.
Roustan (Is. et Jacq.), 143, 467, 490 n. — (Marie), ép. Chabran, 468.
Rouvière, 534. — Juge, 209 ss. — (Jean), 255.
Roux (Abel), 254. — (Et.), past., 140 n. — (J.), 120 n. — (René), 142 n.
Rovière (P.), 420.
Rowenius (Ph.), 375.
Roy (Dan.), 128 n.
Royal, past., 141 n.
Roye (Comte de), 266. — (Comtesse de), 561.
Royer (L), apothic., 100.
Rozet (Michel), 271, 283.
Ruault, 413 n.
Russie, 97.
Rustauds (Guerre des), 322 ss.
Ruts, consul, 172.
Ruvigny (Marquis de), 266.
Ruysbroek (J.), 10 ss, 44.
Ry (Marie), ép. Abr. Bastard, 143.
Ryseren (J.), prieur, 46.

Sabarin, 550.
Sabarots, 550.
Sabatier (Doyen Aug.), 381. — Sr. du Ver, 418. — (J.) Sr d'Arbousse, 420.
Sacrements (Refus de), 206.
Sagnol de la Croix (Is.), past., 122.
Sahler (L.), 443 ss.
Saillons, 123 n.
St-Affrique, 479.
St-Alban, 125, 163.
St-Amand (De), 120 n.
St-Ambroix, 224.
St-André (Maréch. de) 337, 340, 346.
St-André-de-Lancize, 210, 222.
St-André-de-Valb., 203, 204, 218, 220.
St-Antoine-de-Viennois, 318 ss, 570.
St-Antonin, 253, 255, 451 n.
St-Aubin (Julia) ép. U. Zollikofer, 480.
St-Barthélemy (La), 344 ss. — (Le rôle de Malignon à la) 276.
St-Brieuc, 143 n.
St-Chamond (Théod. de), inquisit., 318 ss, 330 ss.
St-Cosme (Baron de) 224.
Saint-Cyr (Dames de), 552.
St-Denis (Bat. de), 96.
St-Dié, 293.
St-Dizier, 332.
St-Elier (De). Voy. Magon.
Saint-Esprit (Bijoux au), 563.
St-Etienne (De). Voy. Raymond.
St-Etienne-de-Valfr., 209, 418.
Saint-Faust, 550.
St-Félix (assemb. de), 205.
St-Fortunat, 128 n.
St-Gall, 114 ss. — (L'Eglise franç. de), 113 ss, 226 ss. 456 ss. — Secours aux galériens, 234 ss, 574. — St-Gall à la fin du XVIIe s., d'après une gravure de la bibliothèq. Vadiane, 119 (grav.) — St-Gall dans la première moitié du XVIIIe s., 457 (grav.) — La rue du Marché à la fin du XVIIe s., avec le coin de l'Hôtel de Ville, d'après une gravure de la biblioth. Vadiane, 127 (grav.) — Le Marché, d'après une estampe du début du XIXe s., 462 (grav.) — L'église de *Linsebühl*, avec le *Prestenhaus* et le *Siechenhaus*, 132 (grav.) — L'ancien couvent de nonnes de St-Léonard, 133 (grav.) — St-Gall à vol d'oiseau, à la fin du XVIIe s., d'après un vitrail, 136-137 (grav.) — La cour antérieure du Monastère avant la reconstruction de la cathédrale (1755-1761), 149 (grav.) — Le monastère de Ste-Catherine vers 1520, 155 (grav.) — L'Hôtel de Ville de St-Gall dans la première moitié du XVIIIe s., d'après une anc. gravure, 227 (grav.) — Une portion de la *Neugasse* au

Digitized by Google

début du XVIIIe s., d'après un tableau du temps du Musée d'histoire de St-Gall, 470 (grav.).
St-Germain (Ain), 255.
St-Germain-de-Calb., 204, 209 ss.
St-Germain-en-Laye, 561.
St-Gobain, 278.
St-Hippolyte (Vosges), 325.
St-Hippolyte-du-F., (Gard), 213.
St-Jean-du-Gard, 205, 225.
St-Justin-de-Marsan, 547.
St-Lambert, 327.
St-Laurent-du-Cros, 141 n.
St-Léger-de-Peyre, 211.
St-Maixent, 100. — (L'égl. réf. de) à ses débuts (1559-1560) 174 ss.
St-Malo, 56.
St-Marcel, 205.
St-Martin (De), cons., 270.
St-Martin-de-Boubaux, 224 n.
Saint-Martin-de-Corconac, 205.
St-Martin-de-Ré, 408, 441.
St-Martin d'Urbens 453 n.
St-Maurice-de-Ventalon, 210.
St-Mihiel, 333.
St-Nauphary (De). Voy. Colom.
Saint-Nicolas-du-Port, 286, 309, 330.
Saint-Omer, 28.
Saintonge, 82, 141 n. — (Le Prot. en), 98 ss. — Méreaux, 433 ss.
Saint-Orens, 550.
Saintot, 268.
Saint-Papoul (Dioc. de), 85.
St-Paul-Trois-Chât., 128 n, 140 n, 141.
Saint-Pétersbourg, 510.
Saint-Pierremont (De). Voy. Finfe.
Saint-Polix (De). Voy. Fr. de Robert.
Saint-Pons (Dioc. de), 85, 87.
Saint-Priest (De), intend., 191 n.
Saint-Privat, 425.
Saint-Quentin (Bat. de), 1557, 338.
Saint-Quirin, 187 ss, 449.
Saint Sacrement (Irrévérences envers le), 120 n, 256 ss.
Saint-Sauveur-de-Montagut, 163.
Saint-Sevin (Géd. de), 140 n.
Saint-Sulpice (J. de), ambass., 95 ss.
Saint-Sylvestre (Ephraïm de), 120 n.
Sainte-Croix-de-Caderles, 199.
Sainte-Croix-de-Valfr., 205, 218, 418.
Saintes, 57.
Saintes (Pierre des) lieut. crim., 248.
Sainte-Escobille, 441.
Sainte-Foy (Mme de), 273.
Salamon (Marie), ép. R. Barbazan, 256.
Salazar (Tristan de), archevêq., 45.
Salembien (J.) abbé, 55, 76.
Salgas, 422.
Salier (Abbé), 530.
Salignac (De), 96.
Salins, 460 n.
Sallanches, 145.
Salomon, proph., 225.
Sanchon (Marthe), ép. Ducros, 520.
Sandoz, 358. — (Abr.), past., 459 n.
Sanissac (Métairie de), 520.
Santal (P. de), 141 n.
Sardaing, 550.
Sardan (Comte J.-P. de), 121.
Sardou, 255.
Sarospatack, 458 n.
Sarrasin de la Pierre, lieut.-col., 505 n.
Saturnin (Le P.), missionn., 201 ss.
Saulay (J.), chan., 43 n.
Saumur, 281, 563. — (La philosophie a l'Acad. de), 105 ss.
Saunier (Es.), 144.
Saurin, 128 n.
Sauter (Anne-Barbe), ép. J.-C. Rothmund, 195. — (Ant.), 466.
Sauterel. — Voy. Sottère.
Sauve, 205, 523.
Savart (Cl.), 248.
Saverne, 326, 328.
Savigné (E. J.), 387 n.
Savin (Fr. Nicole) inquisit., 321 ss.
Savoie, 343.
Savoye (Mme), 144. — (Cl.), 126.
Saxe 64, 452, 556. — (Electeur), 1685, 265.
Schaffhouse, 120 n, 129, 140 n, 144 n, 173, 459 n.
Schalle, 461 n.
Schappeler (Melch.), prédic. 154.
Schelandre (Anne de), 443. — (Marg. de), ép. H. Robert d'Ully, 443.
Scherer (Chr.), past., 484 n. — (Gasp. trésorier, 160, 166 ss, 242, 466, 489. — (Georges-Gasp.) past., 516. — (Jacq.), 236. — (J.-Jacq.) 229, 482, 484. — (Sara), 167. — (Doyen), 472.
Scherwiller, 329.
Scheurer, 143 n.
Schickler (Baron F. de), 91, 93, 270, 271, 299 n, 438, 563. — Rapport sur l'exercice 1907-1908, 296 ss.
Schiegg (J.-H.), 134.
Schirmer (G.), 143 n. — (Herm.), 465. — (Tob.), 491.
Schlatter, guide, 131. — past., 235 n. — (David), 480. — (Madel.), ép. M.-B. Dardier, 480.
Schlumpf (Gasp.), past., 117 ss, 159, 461 n. 471.
Schmidt, past., 296, 356.

Digitized by Google

Schnetzler (Ch.), past., 284, 299 n.
Schobinger, trésorier, 133, 466, 484.
Schœll (Th.), 95 ss, 100 ss, 273 ss, 359 ss, 378 ss, 565 ss, 568 ss.
Schomberg (Maréch. de), 266, 269, 552. — (Famille de), 439.
Schoonhoven (J. van) 11.
Schuch (Wolfgang), curé, 325, 330.
Schütte (H.), 388 n.
Schwabendorf, 465 n.
Schwarzenbach, 145.
Scott (D.), 413 n.
Séances du Comité. — 19 nov. 1907, 91. — 14 janv. 1908, 93. — 11 fév. 1908, 270. — 14 avril 1908, 271. — 7 mai 1908, 438.—7 juillet 1908, 563
Sébiville (P. de), 332, 570.
Sedan, 128 n, 299 n, 314, 327, 350 n.
Séguier (Esprit) 215 ss.
Seignelay (Marq. de), 438, 552.
Seiller (J.-G.), grav., 283.
Seitz, 358.
Semaine (J.), gal., 235, 241.
Senlis, 57.
Senneterre (De), 99, 411.
Sens, 28, 346. — Concile de 1485, 27 30 ss.
Senus (Adam) 118 ss. — (**Fonds**), (*Saint-Gall*), 118 ss, 228 ss, 283, 456 ss.
Séparation (La) des Egl. et de l'Etat en *France*, 382 ss.
Séquier (Anne), ép. P. Bonifas, 525.
Sériés (D.), 425.
Serra (De). Voy. Robert (Ch.)
Serre (A.), 525.
Serre-de-Ga (Le), 520.
Serre de Lancize (Assemb. du), 210.
Serres, 550. — (Frères), gal., 574.
Serres, 424.
Servet, 550.—(M.).(Calvin, G. de Trie, le Tribunal de *Vienne* et), 387 ss, 573.— Monuments, 387 ss, 563.
Sessars (De). Voy. Tronc.
Sévery (De). Voy. Charrière.
Sfondrati. (Card. Célestin), 148.
Shaftesbury (Comte de), 526 ss.
Sibleiras (Is.), dit le Claux, 128 n.
Sidler (E.), 294.
Sidley (Mlle), 90 n.
Signac, 550.
Silhol (P.), 469.
Simon (Esther), ép. Dubois, 459 n. — (J.), 46, 51, 61. — Voy. Symon.
Sion (Congrégation de), 48.
Six (N..), ép. Mestrezat, 428.
Sixte IV, pape, 24.
Soleirol, 418. — (De). Voy. Sabatier.
Solier (Mas de), 519 ss.
Solinhac (Mlle), 253.
Sollier (Et.), 420. — (J.-J.), 224 n.
Solperrière (De). Voy. Cabiron.
Sommières, 187 ss, 204.
Songènes, 550.
Sonneau, 459 n.
Sorcy, 326.
Soret (J.), 248.
Sortrée. — Voy. Sottère.
Sottère (J.-J.), 144.
Souabe, 324.
Soubeyran (J.), 425.
Soubise (Duc de), 441.
Soudorgues, 205.
Souhait *(Le) apostoliq...* (1687), 169.
Souvestre (Em.), 412.
Souvignargues, 205.
Souvigny (J.), 247.
Soulier (C.) past. — Lettre au Secrétaire de la Soc., et réponse, 92 ss. — (Jacq.), 229.
Soulier (Ligue du), 322.
Spanheim, envoyé, 558.
Speicher, 467 n.
Spengler (Paul), 126.
Spire, 266 n, 458 n. — (Dioc. de), 322.
« **Squelette** » (Le) de *Bar-le-Duc*, 331 (grav.)
Stahland (E.), 292.
Standonk (J.), 5 ss.
Stanislas (Duc) de *Lorraine*, 290 ss.
Stapfer (Doyen Edm.), 381.
Statistique prot., 82 ss.
Stauderus (Elisab.), ép. J. Maillet, 242.
Stehelin (H.), doyen, 510. — (Madel.), ép. G. Haltmeyer, 516. — (Ottilie), ép. H. Stehelin, 510. — (P.), past., 479, 510 ss. — Portrait, 511 (grav.), (Sara), ép. Z. Taeschler, 502.
Stein (Prieuré de) 48, 50, 51, 140 n.
Steinheil (R.), 293.
Stocky, 293.
Stone-House (Le past. de l'Egl. franç. de) 279.
Stoppa (Colonel), 269.
Strasbourg, 265, 326, 469 n.
Strœhlin (Ern.), prof., 91, 301 (Nécrol.)
Struve (Dr), 516 n.
Stuart (La reine Marie), 339.
Studerus (Elis.), ép. S. Roman, 471.
Stuermans (Tillmans), prieur, 41.
Stuhlingen, 324.
Stuttgard, 469.
Suchier (Dr Hermann), prof., 163 n, 465 n. — (Isaac), past., 125 ss,

Digitized by Google

131 ss, 145, 151, 156 ss, 162 ss, 228, 237, 458 ss, 463, 472, 481. — (Jacq.), past., 481 ss. — (J.-Jacq.), past., 465. — (Judith), ép. J. G. Schobinger, 466. — (Louise), 46 6. — (Paul), 464 ss. — de Colz, past., 465 n. — Armes 465.
Suère, 189.
Suisse, 113 ss. — (Refuge en), 113 ss, 226 ss, 267, 453.
Suisses (Gardes), 553.
Sulzer (J.-G.), 504.
Sumène, 204. — *Livre de raison* d'Et. Ducros, 518 ss.
Superville (D. de), past., 575.
Surate, 412.
Suyreau (Mich.), 249.
Suzanne-Gabrielle, orpheline du *Villard*, 142 n.
Suze (Drôme), 242.
Sydenham 528.
Symon, cons., 248. — Voy. Simon.
Synode de *l'Union des Egl. réf.* (*Nancy*, mai 1908), 289 ss.
Synodes (*Cévennes*), 419.

Tabac (Ferme du), 103.
Tack (G.), past., 117 n.
Taeschler (Sabine-Elisab.), ép. Jacq. Wegelin, 502. — (Zach.), past., 502.
Talbot (Le chevalier), 88.
Talemandier, bailli, 254.
Talichery, 413.
Talon, 550.
Tamboneau, ambass., 267.
Tardif (Guill.), 15 ss.
Tardiveau (Rob.), 249.
Tarente (Princesse de), 560.
Teissier (L.), 407. — (P.) not., 420, 422.
Temples. — *La Cueille-Mirebalaise*, 101. — *La Mure*, 120 n. — *Landreville*, 383 ss. — *Livron*, 118 n. — *Loudun*, 568. — *Metz*, 250. — *Nancy*, 352 ss. (grav.) — *Orange*, 88 ss. — *Pierregourde*, 120 n. — *St-Gall*, 154 ss.
Terrier (Moïse), 464.
Tessé (Comte de), 89.
Test (Bill de), 435, 559, 561.
Texier (Fr.), s^r des Loges, 176.
Thal, 243.
Thaon, 293.
Thémines (Maréch. de), 440.
Théron (P.), 419.
Thérouanne, 57, 327.
Thèses *de Saumur*, 563.
Thizac, 189.
Tholozany (Nic. de), past., 455 n.
Thomas (Jacq.), gal., 240 n.
Thomassi, 523.
Thomassy (Mas de), 520.
Thomazeau, 550. — (Marg. de), ép. Is. du Coum, 546.
Thouars, 100.
Thoulouze (Jean de), 5 ss.
Thourneyser (J.-J.), grav., 283.
Thouseau (Jacq.), past., 279.
Thrésor (*Le*) *de l'âme chrestienne*.. (1588), 280.
Thuasne, 182.
Tigre (Le), 341.
Tipoo-Saib, 410.
Tissier (J.), lieut., 459 n.
Toiles peintes (Industrie des), 168.
Tolérance (La) dans les Pays-Bas espagnols et dans la Républ. des Prov. Unies (1648-1713), 375 ss.
Tonnac (J.), s^r d'Alos, 253 n. — (Marthe), 253.
Tonnas, 420, 425.
Tortorel, 546, 550. — (Jacq.), grav., 546. — (Jeanne), ép. J. du Faur. 547.
Toulon, 191.
Toulouse, 530.
Toulouse (Dioc. de), 85, 87.
Tournai, 317.
Tourneur (Maixent), 176.
Tournon (Card. de), 340, 396 ss.
Tourres, 550.
Tours, 29. — (Etats gén. de), 1484, 27. — (Généralité de), 82.
Tourtoulon (J.), 425.
Tourtron (H.), 128 n.
Toussain (P.), past., 442.
Tracol (Marie), 461 n, 463 n.
Traite des Esclaves, 411.
Traquoy. — Voy. Tracol.
Traverses-en-Pragela, 144.
Treille (Ant.). 425.
Tremollet (Anne ou Lucrèce), 145.
Trenqueléon (De). Voy. Du Broca.
Treval. — Voy. Trumball.
Treycovagnes, 108.
Triadou (Cath.), Vve J. Brossart, ép. J. Bombonnoux, 477.
Tribolet (Marie-Madel.), ép. P. Pernel, 121 n.
Trie (G. de) et Servet, 387 ss, 573.
Trières, 140 n.
Triumvirat (Le), 338, 344 ss.
Tronc (J.), s^r de Sessars, 141 n.
Tronchin (Jean), 103.
Trouillard (Guill.), 248. — (Math. proc., 248.

Digitized by Google

Trubade (Jeanne), 229.
Truc (Gonzague), 388 n.
Truchis (Famille), 191 ss.
Trumball (Le chevalier Will)., ambass., 89.
Truschet (O.), 259.
Tubingue, 565.
Tunstall (Cuthbert), 185.
Tur, 358.
Turenne (La conversion de), 102.
Turin (Sam.), 142 n.
Turin, 134 n, 138, 140 n, 552.
Turrel, not., 140 n.
Turrettini (Fr.), prof., 283.
Tyrol, 484.

Uchaud, 224.
Ully (H. Robert d'), 443.
Union des Egl. réformées, 289 ss.
Union (Leibniz et les projets d') 97 ss.
Urbain (Ch.), 273, 299 n.
Urdorf, 468 n.
Utrecht, 43, 375.
Uzès, 128 n, 190, 215, 459 n. 526 — (Dioc. d'), 85, 87.

Vacqué, 547.
Vadieu. Voy. Vassieu.
Vagué, 550. — Voy. Vacqué.
Vaissac, 449.
Vaisseau *La Couronne* (Le), 405. — *Henri IV* (Le), 407.
Valbonne (Mas de), 520.
Val de Villé (Le), 330.
Valence, 571. — (Dioc. de), 85, 87.
Valentigney, 442.
Valentin (Fr.), 460 n.
Valette, 189.
Valfonds (Assemb. de), 205.
Valfrancesque, 418 ss.
Valla (G.), 183 ss. — (Laurent), 185.
Vallée (Ch.), 292.
Valleraugue, 216.
Vallon, 461 n.
Vallongue, (Pont de), 178.
Valmal e (P. G. de), 420.
Valmallette, 419 ss.
Valpillier, 471 ss.
Valteline (La), 117 n.
Van Beyer, 570.
Van Moerkerken, past., 271, 299 n.
Vanosque, 143 n.
Van Schoonhoven (J.), 11.
Vaour, 450.
Vaqué. — Voy. Vacqué.
Varennes (De). Voy. G. de Trie.
Varland (Abr.), past., 384.
Varnbühler (Sœur Ang.), prieure, 153.
Vars, 140 n., 143, 467.
Vartable (Fanny), ép. G. de Chézeault, 417 n.
Vassal (Jacq.), gal., 236, 240, 243 n. — Voy. Vazale.
Vasserot, 143 n., 461 n, 534.
Vassieu (Rose), ép. Turrel, 140 n.
Vassy (Massacre de), 345 ss.
Vauban, 202.
Vaucher (E.), 388 n.
Vaudemont (Louis de), 326 ss.
Vaudois du *Piémont*, 118 n, 126 ss. 141 n, 458 n, 460 n. — (Rentrée des), 1689, 134 ss.
Vaugouin (De). Voy. Vivier.
Vauvert, 255.
Vaux, 122 n.
Vayssières (A.), 299 n.
Vazale (Jeanne), ép. J. Semaine, 241. — Voy. Vassal.
Vébron, 213.
Vêche, 550,
Veinselle (Louis de), 140 n.
Velaux, 140 n.
Velay, 126.
Veloux, 140 n.
Venise, 455.
Venue [La Venue], (Is), gal., 236, 238.
Verbizier (De), 189,
Vercheny, 123 n.
Verdeilhan, 420, 422.
Verdier (Mlle), 253.
Verdun, 293, 345.
Verfueil, 205.
Vérité (*L'Ecole de la*) *pour les Nouv. Convertis.*, 94.
Verlhac, 84. — (De). Voy. Bousquet.
Vernes (Ch.), past., 94, 299 n.
Vernes d'Arlandes (Mme Th.), 108.
Vernet (Jacob), 428. — (P.), 128 n.
Verneuil (Duc de), 1644. — Voy. Henri de Bourbon.
Vernez (P.), 123 n.
Vernoux, 144, 461.
Vernoye (De). Voy. Granier.
Verriers (Les) du *Languedoc*, 187 ss. — Armoiries 189 (grav.). — (Une famille de), 449 ss.
Vessena (Cl.), ép. F. Chaussigna, 461 n.
Vevey, 164, 496, 515.
Vial (A.), past., 140 n. — (J.), gal., 235, 238.
Vialas (G.), 450 n.
Vialas, 224 n.
Viano, guide, 194 n.
Viçose (Cath. de), 252. — (Fr. de), s^r de Genebrières, 252 n.

Digitized by Google

Vic-s-Seille, 317 ss, 323 (grav.).
Victor-Amédée II, duc de *Savoie*, 138, 557, 559,
Vie, 460 n.
Vieillevigne (De), gouv. de *Metz*, 250. — (Mme de), 264.
Vielzmaisons (Marie-Cath. de), ép. P. du Roy, 258.
Vienne (Isère), (Le Tribunal de), et Servet, 387 ss. — (Dioc. de), 85, 87. — (Mlle de), 254.
Vienne (Autriche) (Musée de), 94.
Viennois (Commandeur du), 570.
Viénot (John), prof., 93, 249, 270, 271 292, 299 n. 351 n, 563, 565.
Vif, 140 n.
Vigier (Guy), abbé, 29 n.
Vignaux (P.-E.), prof., 285 ss.
Vigneulle (Ph.), 317 ss.
Vignole (Fr), 126.
Vignolles (Ant. de), 419. — (Pierrette de), ép. Et. Ducros, 518.
Vilaine. — Voy. Poupain.
Villanovanus (Michel) (Servet), 390.
Villard (M.), 299 n.
Villard, 142 n.
Villar d'Amont, 143 n.
Villaret. 525 — past., 439. — de la Valette, 520.
Villars (Maréch. de), 97 n, 460.
Villefranche-de-Rouergue, 519.
Villemongis, 341.
Villemur, 142 n.
Villesannes (J.), 548, 550.
Villiers-le-Bel, 91, 265.
Villiez, cons., 357.
Vilmandie (De), prof., 106.
Vincent (P.-E.), past., 293.
Vinck (Baron de), 94, 299 n.
Viret (P.), 392, 399.
Virgile (De), 189.
Vitraux (Temple de l'Oratoire), 426 ss.
Vitry-le-Franç., 314, 464, 470, 552.
Vivan (Ant.), 424.
Vivarais, 85, 87, 123 n, 126, 128n. 141 n, 145, 215, 461, — (Verriers du), 190.
Vivens (Fr.), prédic., 177, 196 ss, 205.
Vivien, insp. gén., 266.
Vivier (Elie et Jean), 406.
Viviers (Dioc. de), 87.
Voiages (*L'Histoire véritable de certains*)... 1599, 281 ss.
Vollon (Fr. de), 176.
Volpillière, 472 n.
Voltaire, 273, 372.
Von Beunig, 556.
Von Hochreut. Voy. Hochreutiner.
Vrillac (De), 556 n.
Vuaflard (A.), 94.

Wagner (H.), 299 n.
ald, 491.
Waldshut, 324.
Waldstatt, 507.
Walloton, greffier, 439.
Warnet (Th.), 46, 60, 62, 78.
Warney, 108.
Wartmann (Dr H.), 114. — (J.), past., 494, 516.
Webb (Jonath.), capit., 410.
Wegelin (A.), 227, 235. — (Anne-Barbe), ép. Gasp Wegelin, 515. — (Barth.), 506. — (Christophe), past., 515 ss. — (Daniel), 487 ss. 506. — et le *Psautier*, 508 ss. — (Gasp.), past., 506, 515. — (Georges), 496 506. — (Jacques), past., 485, 498 ss Portrait, 505 (grav.).
Weiss (N.), 91, 92, 93, 109, 174 ss, 270, 271, 275 ss, 289 ss, 299 n, 302 316 ss, 386, 387 ss, 438, 563, 564, 570, 573. — Lettre au past. C. Soulier. 93. — (Mlle), 298.
Weniger (Anne-Mad.), ép. J. P. Boy er, 416. — (Wiborade) ép. Jacq Pessey, 464.
Werdmüller (Chr.), 134.
Werdter (Laurent), bourgm., 227.
Werner (Nic.), prieur, 51 n.
Wesembeke (Jacq. de), 104.
Wessel (J), 14 ss.
Westphalie, 105. — (Traités de), 376. — (Henri de), moine, 320 n.
Wetter, capit., 511. — (Anne-Barbe), ép. B. Roustan, 468.
Wharton (Mrs), 544.
Willo (J.), 44.
Windesheim (Monast. de), 5 ss, 40 ss, 64, 76.
Winterthour, 129 n, 459 n.
Wissous, 73.
Worms, 458 n.
Wurtemberg, 134, 141. — (Refuge en . 241, 459, 460.
Wyngaerde (Jean Van den), proc.. 44, 76.

Ynard (Mlle). 253.
olland, past., 314.

Zell, 325.
Zeller, antistès, 235 n.
Ziegler (Barth.), 460 n, 469. — (Cath. ép. J. Roustan, 467.

Digitized by Google

Zilli (J.-A.), past., 477 ss, 485 ss, 497. — (Madel.), 145.
Zingg (Gabr.), 160 n.
Zinzerling; voyageur, 191.
Zollikofer (Dr), 142 n. — (Anna), ép. Dav. Schlatter, 180. — (Anne-Barbe), ép. Dan. Wegelin, 507. — (Chr.), 230 n, 466. — (Daniel), 467 n. — (David), 505. — (David-Ant.), 475. — (Gasp.), 471. — (Georges-Joachim), past., 227, 510 n. — (J.-B.), 497. — (Jean), 507. — (Judith), ép. J.-A. Zilli, 500. — (Jules-Jérôme), 488 n. — (Laurent), 500. — (Ulrich), 480. — (Ursule), ép. G. Boissier, 480. — du Burgle, 173.
Züblin (Anne-Barbe), ép. D. Wegelin, 500. — (Chr.), 470. — (Paul), 488 n.
Zurich, 114, 120 n, 133, 140 n, 142 n, 148, 150, 164, 226 ss, 234, 428, 458, 459, 461 n, 469, 474. — (Lettre du gal. de Lensonnière à MM. de), 1692, 574 ss.
Zwicker (Anne-Barbe), ép. J. Conrad Fels, 495.
Zwingli, past. (18.), 480 n.
Zwolle, 13 n, 41, 44.

2. TABLE ALPHABÉTIQUE

DES COLLABORATEURS AU TOME LVII

Bastide (Ch.), 526.
Bastide (L.), 405.
Benoit (D.), 574.
Bost (Ch.), 177, 193.
Bourchenin (D.), 105, 544.
C. (A. de), 418.
Charrière de Sévery (W. de), 107.
D. G., 252, 449.
Dannreuther (H.), 105, 189, 279, 383, 442.
Falguière (A.), 518.
Fonbrune-Berbinau (P.), 187.
France (De), 546.
Gelin (H.), 174.
Griselle (E.), 88, 264, 435, 551.
Labbé (A.), 282.
Lehr (H.), 244, 284.
Maillard (Th.), 190, 433.
Pannier (J.), 239, 279, 312.
Prost (J.), 105.
Puaux (Fr.), 352, 426.
R.-L., 82.
Renaudet (A.), 5, 180.
Reuss (R.), 375.
Richemond (De), 108, 280, 439.
Rivier (Th.), 113, 226, 456.
Schickler (Baron F. de), 296.
Schnetzler (Ch.), 283.
Schoell (Th.), 95, 273, 359, 378, 565, 567.
Viénot (J.), 249.
Vignaux (P.-E.), 285.
Weiss (N.), 109, 112, 174, 275, 286, 289, 316, 385, 387, 445, 564, 570, 573.

3. TABLE

GÉNÉRALE ET CHRONOLOGIQUE

1908

N. Weiss. — Le Monument de la Réformation 109, 192, 385, 446
N. Weiss. — Compte rendu de la cinquante-troisième Assemblée générale de la Société, tenue à Nancy le 12 mai 1908. 289
Allocution de M. le pasteur E. Nyegaard 294

Digitized by Google

F. de Schickler. — Rapport sur l'exercice 1907-1908 296
J. Pannier. — Appendice : Les Pasteurs de l'Église de « Madame » (Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV) à Paris, Nancy, etc. . . 312
Donateurs de la Bibliothèque (Juin 1907. — Mai 1908). . . . . 299 n.
Eglises donatrices. . . . . 299 n.
L'Iconographie calvinienne 575

ETUDES HISTORIQUES

A. Renaudet. — Jean Standonk, un Réformateur catholique avant la Réforme 5
Th. Rivier. — L'Église française de Saint-Gall.
I. — La création de l'Église française 113
II. — Les Réfugiés Piémontais et Français de 1685 à 1700. . . 126
III. — L'organisation de l'Église et son premier pasteur 152
IV. — Les Réfugiés au xviiie siècle 226, 456
V. — L'Église française et ses pasteurs Saint-Gallois de la mort d'Isaac Suchier à la fin du xviiie siècle (1722-1794) 481
Ch. Bost. — Deux études sur la Révocation dans le Languedoc 193
N. Weiss. — La Maison de Lorraine et la Réforme en France au xvie s.. 316
N. Weiss. — Calvin, Servet, Guillaume de Trie et le Tribunal de Vienne. 387
Louis Bastide. — Un Marin de la Rochelle au xviiie siècle. Jacques-Alexandre Boutet 405
G. D. — Une famille de gentilshommes verriers. Les Amouin. 449

DOCUMENTS classés par ordre chronologique.

(Voy. aussi la *Correspondance*).

XVIe SIÈCLE

N. Weiss et H. Gelin. — L'Eglise réformée de Saint-Maixent à ses débuts (1559-1560) 174
H. Lehr. — Une liste de protestants chartrains en 1567 244
J. Pannier. — Les Pasteurs de l'Église de « Madame ». 312

XVIIe SIÈCLE

A. Falguière. — Livre de raison d'Étienne Ducros, de Sumène (1618-1674). 518
J. Viénot. — Les Protestants de Metz dénoncés par le coadjuteur de l'évêque (1644). 249
Ch. Bost. — La chanson de Paul Colognac (1691). 177
R. L. — Statistique protestante. (Etat des nouveaux convertis du royaume par généralités) 82
A. de C. — Valfrancesque 418
Ch. Bastide. — Pierre Coste, d'après quelques lettres inédites 526

XVIIIe SIÈCLE

G. D. — Au pays montalbanais. — (Jeunes filles protestantes enfermées dans le couvent de Sainte-Claire. — Évasions. — Affaire des demoiselles de Noalhan, Delmas, Portal et d'autres particuliers inculpés d'irrévérence envers le Saint-Sacrement en 1750. 252

XIXe SIÈCLE

Frank Puaux. — Comment Saint-Joseph des Prémontrés est devenu le temple de l'église réformée de Nancy. 352
Daniel Bourchenin. — Une lettre de Rabaut-Pomier 544

Digitized by Google

MÉLANGES

E. Griselle. — Avant et après la Révocation de l'édit de Nantes. Chronique des évènements relatifs au Protestantisme de 1682 à 1687 (1685-1686) 88, 264, 435, 551
J. Pannier. — Le Cimetière des Protestants de Paris près l'hôpital de la Trinité (rue Saint-Denis) 259
Frank Puaux. — A propos d'une décoration. 426
Th. Maillard. — Un nouveau méreau saintongeais. 433
De France. — Notes sur l'ancienne Église protestante de La Bastide d'Armagnac. 546

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

H. Dannreuther. — Le temple protestant de Landreville 383
— La paroisse de Valentigney au temps des princes (1540-1793). — L'abjuration d'Anne de Schelandre. — Montbéliard à table. — Henri de La Tour d'Auvergne bibliophile 442
P. Fonbrune Berbinau. — Les Verriers du Languedoc 187
A. Renaudet. — Les débuts et les premiers livres de Guillaume Budé d'après un ouvrage récent 181
R. Reuss. — La tolérance dans les Pays-Bas espagnols et dans la République des Provinces-Unies (1648-1713 375
De Richemond. — Au temps de Louis XIII. 439
Th. Schoell. — La politique de Catherine de Médicis de 1562 à 1566. — Leibniz et ses projets d'union. — Le Protestantisme en Saintonge sous le régime de la Révocation. — Les apothicaires poitevins et la Réforme. — La conversion de Turenne. — Un épisode de la Révocation de l'édit de Nantes. — Le martyrologe protestant des Pays-Bas (1523-1597). . 95
— Bossuet et Mlle de Mauléon 273
— Pierre Bayle, à propos de deux livres récents. 359
— Un historien danois du Protestantisme français contemporain. . . . 378
— Le Protestantisme à Montbéliard aux XVIIe et XVIIIe siècles 565
— Loudun 567
N. Weiss. — Notes bibliographiques. — Normandie. 275
— François Coillard. Enfance et jeunesse 1834-1861). 445
— Les Marins huguenots. 564

CORRESPONDANCE

Le Monument international de la Réformation. 109, 192
Rapport du Jury. 446
D. Benoit. — Une lettre de Pierre Butaud de Lensonnière 574
W. de Charrière de Sévery. — La famille de Luze. 107
H. Dannreuther. — La Réforme en Ardenne. 105
— Famille Truchis 191
— Le pasteur de l'Église française de Stone-House. 279
A. Labbé et H. C. — Notes complémentaires sur les frères Huaud . . 282
H. Lehr. — Souvenirs supposés du siège de Chartres par Condé en 1568. 284
Th. Maillard. — Le pasteur Mathieu Babu. 192
J. Pannier. — Addition à l'article sur la Bibliothèque de l'Église réformée de Paris de 1626 à 1664 279
J. Prost et D. Bourchenin. — La philosophie à l'Académie de Saumur. 105

Digitized by Google

De Richemond. — La date de la mort du pasteur Jacques Merlin. 108
— Les Briand de Crèvecœur. — *L'histoire véritable de certains voiages périlleux* (1599). 279, 281
Ch. Schnetzler. — A propos de Jean Martel. 283
P. E. Vigneaux. — Où sont les originaux de l'Édit de Nantes ? 295
N. Weiss. — Notes complémentaires sur les persécutions à Chirens, Grenoble et environs, de 1536 à 1541. 109
— Programme du concours pour le Monument de la Réformation . . . 109
— Réponse au vœu de M. Nyegaard. 112
— Quelques additions bibliographiques à divers articles. 570
— Mariage à la Gaumine 572

ERRATA

Bulletin de 1889 (tome XXXVIII), p. 304, l. 24 et note 2, supprimer les mots *à Antoine Court*. — La lettre, qui provient des *Papiers Court*, est adressée à un destinataire inconnu.

Bulletin de 1908, p. 59, note 1, l. 6, lire : Montilz-les-Tours. — P. 80, note 2, lire 37. — P. 112, note 3, lire : *de* Knox. — P. 117, l. 1, lire : religieux. — *Ibid.* note 1, l. 3, lire : Tack, *qui* fut, etc... — P. 120, note 1, l. 2, lire : *La* Mure. — P. 125, l. 13, lire : services. — P. 129, l. 5, lire : 479 fl. — *Ibid.*, l. 14, lire : 1690. — *Ibid.*, note 2, l. 3, lire : louis blanc. — P. 131, l. 17, lire : pauvres. — P. 134, l. 19, lire : *Prusse*, au lieu de Suisse. — P. 135, note 2, l. 2, lire : *à* Saint-Gall. — P. 139, l. 18 du texte, lire : *900* en 1691 et près de *600* en 1692, au lieu de 9010 et 6010. — P. 142, l. 2, lire : *s'arrêtaient*. — P. 151, l. 8, lire : attirés. — P. 152, l. 9, lire : *en* établit. — *Ibid.* au titre, lire : Chapitre III. — P. 154, l. 28, lire : portion du. — P. 156, note 2, l. 8, lire : der. — P. 158, l. 27 et 28, lire : *maintenues*, au lieu de strictement observées. — P. 160, l. 4, biffer les mots : qui s'y trouve encore aujourd'hui. — *Ibid.* l. 24, lire : *on* interdisait. — P. 165, l. 31, lire : un staffel. — P. 166, l. 20, lire : *qui eurent* l'honneur. — P. 167, l. 35, lire : mourrons. — *Ibid.* note, lire Th. Claparède. — P. 168, l. 4, lire : *la* doctrine, — *Ibid.* l. 15, lire : soixante-*douzième*. — P. 169, l. 3, lire : 1685. — P. 171, l. 28, lire : louable. — P. 173, l. 7, lire : *voir*. — *Ibid.* note, l. 7, lire : préface *et* la table. — P. 178, l. 1, lire : Marsil*l*argues. — P. 232, l. 10, lire : *péchés*, au lieu de puhis ? — P. 238 l. 6, biffer *ab*. — P. 270 l. 18, lire : 1908. — P. 305, l. 13, lire 1599 au lieu de 1699. — P. 312, l. 7, lire 1576 au lieu de 1584. — P. 387, l. 12, lire : *ne* les. — P. 388, avant-dernière ligne de la note, lire *Review* d'octobre 1908. — P. 391, l. 28, lire : *fac-simile*. — P. 400, l. 28, lire : *sigillo*. — P. 428, l. 7, lire : Dunière. — P. 453, l. 5 de la première note, lire : d'Amouin. — P. 457, légende, lire *Chronik oder*, etc. — P. 458, l. 2, lire appliquez. — *Ibid.* l. 18, lire : Louis *XV*. — P. 465, n. 1, l. 1, lire *premium*. — P. 466, l. 28, lire à 64 ans. — P. 471, l. 26, lire Gaspard. — P. 484 n. 1 l. 9, lire : *Januar*. — *Ibid.* n. 2, lire : 2e éd. — P. 486, l. 30, lire : *les* Directeurs. — *Ibid.* dern. ligne, remplacer la seconde virgule par un point. — P. 495, l. 26, lire : trente-trois. — *Ibid.* n. 1, l. 1, lire : *St. Galler*. — *Ibid.*, n. 1, l. 5, lire : *St. Gallen*. — P. 498, notes, dern. l., lire : *Zachar*. — P. 505, l. 20, lire : Vaud. — P. 512, l. 2, lire : Ehrenzeller.

Paris. — Typ. Philippe Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 1903.

Digitized by Google

DAULLÉ. — **Aperçu de la Réforme à Bohain**, une broch. de 16 p. in-8°, Le Cateau. imprimerie Roland (1908).

TRIAL. — **Éducation Chrétienne, Catéchisme élémentaire**, une broch. de 104 p. 18, Nîmes imprimerie Chastanier (1908).

AILLENS. — **La Croix de Jésus-Christ et l'évangélisation**, une broch. de 64 p. -8°, Toulouse, Société des publications morales et religieuses, 1908.

BESSON. — **Questions historiques, Catherine de Médicis et la St-Barthélemy. Les antécédents de la St-Barthélemy ou la politique de Coligny**, deux broch., 12 et 8 p. in-8°, Montignac, Bureau de l'Étendard Évangélique, 1907 et 1908.

MAX DE FINFE DE SAINT-PIERREMONT. — **L'abjuration d'Anne de Schelandre dans l'Église d'Autruche en 1683.** Sa jeunesse, ses deux mariages, sa mort, une broch. de p. in-8°, extraite de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, Sedan, imprimerie E. Laroche, 1908.

INE. — **Avant Bossuet. Cohon, évêque de Nîmes et de Dol**, précepteur des veux de Mazarin, prédicateur du roi, Etude historique et littéraire, une broch. de 136 p. -8°, index, Paris, Champion, 1908.

SIEG, Oberlehrer. **Zur Charakteristik Johann Sleidans.** Ein Beitrag zur Geschichte s elsässischen Humanismus, une broch. de 35 p. in-4°, (Beilag Zum 10 Jahresbericht des imnasiums Mit Realschule i. E. zu Zehlendorf Ostern 1907) Zehlendorf, 1907.

GELIN. — **Madame de Maintenon. Étude iconographique**, un vol. de 128 p. -8°, orné de 10 planches hors texte et de deux gravures, extrait des *Memoires de la Société storique et scientifique des Deux-Sèvres*, 1907. Niort, imprimerie Th. Mercier, 1907.

DEMANDE :

l'Almanach Protestant

de 1852, 1856, 1859

l'Annuaire Protestant

de 1860

ET

Almanach des Protestants

de 1808 et 1810

Prière de s'adresser à M. N. WEISS

4, Rue des Saints-Pères, Paris (VIIe arr.)

eté de l'Histoire du Protestantisme Français

Pour les Annonces

DU *BULLETIN*

S'adresser à M. Claude STREET

6, rue des Beaux-Arts, PARIS (6e arr.)

i enverra franco le tarif et les conditions

VIENT DE PARAITRE :

Documents inédits sur la Réformation dans le Pays de Neuchâtel, publiés avec une table des noms de personnes et de lieux, par **Arthur Piaget**, Archiviste de l'État. **Tome Ier 1530 à 1538.** Neuchâtel, 1909, in-8° pp. II-660 et 1 fac-similé. **Fr. 12.**

Envoyer les Souscriptions aux

ARCHIVES DE L'ÉTAT, CHATEAU DE NEUCHATEL (Suisse)

A LOUER

Digitized by Google

L'UNION

Compagnies d'Assurances contre l'Incendie Fondée en 1828 et sur la Vie humaine

ENTREPRISE PRIVÉE ASSUJETTIE AU CONTRÔLE DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1829

SIÈGE SOCIAL : 9, Place Vendôme, PARIS

UNION INCENDIE

Garanties au 31 Décembre 1907 :

Capital social	**10.000.000**
Réserves	**16.045.341**
Primes à recevoir	**108.035.231**

Sinistres payés.

DEPUIS L'ORIGINE DE LA COMPAGNIE :

350 MILLIONS

DIRECTION

MM. **Cerise** (baron G.), ✻, ancien Inspecteur des Finances, DIRECTEUR.

Alby, SOUS-DIRECTEUR.

UNION VIE

GARANTIES : 182 MILLIONS

Assurances Vie entière, Mixtes, Dotales, etc.
Assurances populaires.

AUGMENTATION DU REVENU
RENTES VIAGÈRES

DIRECTION

MM. **Montferrand** (comte Ch. de), ✻, ancien Inspecteur des Finances, DIRECTEUR.

Le Senne (Eugène), DIRECTEUR-ADJOINT.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. **S. Dervillé** C. ✻, Président de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, Censeur de la Banque de France, Administrateur de la Compagnie Universelle du Canal maritime de Suez, ancien Président du Tribunal de Commerce de la Seine, *Président*.

A. Mirabaud, de la Maison Mirabaud et Cie, Banquiers, Administrateur de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et de la Compagnie Algérienne, *Vice-Président*.

Eug. Guët de la maison Guët et Cie, banquiers.

C. Jameson, ancien associé de la maison Hottinguer et Cie, Banquiers.

MM. **G. Mallet** de la maison Mallet Frères et Cie, Banquiers.

J. Marcuard de la maison Marcuard et Cie, Banquiers.

G. Sohier O ✻, Administrateur du Crédit Foncier de France et de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, ancien Président du Tribunal de Commerce de la Seine.

A. Thurneyssen, Administrateur de la Cie des Chemins de fer des Landes.

F. Vernes, de la Maison Vernes et Cie, banquiers, Administrateur de la Compagnie du Chemin de fer du Nord et de la Banque Impériale Ottomane.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Billets d'aller et retour individuels

Pour les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Billets délivrés toute l'année avec réduction de 25 p. 100 en 1re classe et 20 p. 100 en 2e et 3e classe dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'Etat, d'Orléans et dans les gares du Midi situées à 50 kilomètres au moins de la destination. — Durée : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 p. 100.

Ces billets doivent être demandés 2 jours à l'avance à la gare de départ.

Un arrêt facultatif est autorisé à l'aller et au retour pour tout parcours de plus de 400 kilomètres.

Billets de famille

Pour les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Billets délivrés toute l'année dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'Etat, d'Orléans, du Midi et de Paris-Lyon-Méditerranée suivant l'itinéraire choisi par le voyageur, et avec les réductions suivantes sur les prix du tarif général pour un parcours (aller et retour compris) d'au moins 300 kilomètres. — Pour une famille de 2 personnes 20 p. 100, de 3 personnes 25 p. 100, de 4 personnes 30 p. 100, de 5 personnes 35 p. 100, de 6 personnes ou plus 40 p. 100.

Exceptionnellement pour les parcours empruntant le réseau de Paris-Lyon-Méditerranée, les billets ne sont délivrés qu'aux familles d'au moins quatre personnes et le prix s'obtient en ajoutant au prix de 6 billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

Arrêts facultatifs sur tous les points du parcours désignés sur la demande.

Durée : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 p. 100.

Ces billets doivent être demandés au moins 4 jours à l'avance à la gare de départ.

AVIS. — Un livret indiquant en détail les conditions dans lesquelles peuvent être effectués divers voyages d'excursions, de famille, etc., sera envoyé gratuitement à toute personne qui fera parvenir au Service Commercial de la Compagnie, 51, boulevard Haussmann, à Paris (IXe arrondissement) le montant de l'affranchissement du dit livret, soit 0 fr. 25.

CHEMINS DE FER DU NORD

Saison des Bains de mer (Billets à prix réduits)

Pendant la saison de la **veille de la fête des Rameaux au 31 Octobre,** *toutes les gares du chemin de fer du Nord* vent des billets de 1re, 2e et 3e classe à destination des sta balnéaires suivantes : BERCK (station du chemin de fer d'intérêt ret local), BOULOGNE-VILLE ou TINTELLERIES (le P CALAIS, CAYEUX (station du chemin de fer d'intérêt CONCHIL-LE-TEMPLE (plage de Fort-Mahon), DAM CAMIERS (plage Sainte-Cécile ou Saint-Gabriel), DUNKER (plage de Malo-les-Bains et de Rosendaël), ETAPLES (Paris station du chemin de fer électrique), EU (plage de Bourg et d'Omval), GHYVELDE (Bray-Dunes), GRAVELINES (F Fort-Philippe), LE CROTOY (chemin de fer d'intérêt local Noyelles), LEFRINCKOUCKE (plage de Malo-Terminus), TRÉPORT-MERS, LOON-PLAGE, MARQUISE-RINXE (plage de Wissant), NOYELLES, QUEND-FORT-MAHON (p de Quend et de Fort-Mahon), ST-VALERY-sur-SOMME, MILLE-WIMEREUX (plages de Wimereux, Ambleteuse et Ambleteuse), NOINCOURT (plages du bourg d'Ault et d'Onival), TR COOTE (Nord Plage), il existe trois catégories de billets :

1° Billets de saison (1) de 1re, 2e et 3e classe, valables dant 33 jours, non compris le jour de l'émission, avec faculté prolongation pendant plusieurs périodes de 15 jours sous condition d'effectuer un parcours minimum de 100 kil. aller retour. Ces billets, créés pour les familles, sont nominatifs *collectifs*. Il est accordé une réduction de 20 0/0 à chaque membre de la famille en plus du troisième ; les billets dont il s'agit ent être demandés au moins 4 jours à l'avance, à la gare voyage doit commencer.

2° Billets hebdomadaires et carnets d'aller et tour (1) de 1re, 2e et 3e classe. Les billets hebdomadaires sont lables pendant 8 jours, du vendredi au mardi et de l'avant au surlendemain des fêtes légales. Ces billets et carnets sont vidueels. Les prix varient selon la distance et présentent des *tions* de 25 à 40 0/0.

Les carnets contiennent cinq billets d'aller et retour et peuvent être utilisés à une date quelconque dans le délai de 33 jours compris le jour de distribution.

3° Billets d'excursion (2) de 2e et 3e cl., des dimanches jours de fêtes légales, valables pendant une journée. Les billets sont individuels ou de famille. Pour les familles nombreuses descendants), il est accordé une nouvelle réduction sur les des billets individuels d'excursion, allant de 5 à 25 p. 100 que la famille se compose de 2, 3, 4, 5 personnes et plus.

(1) Les billets de saison et les billets hebdomadaires sont lables dans les mêmes trains et aux mêmes conditions billets ordinaires du service inférieur.

(2) Les billets d'excursion ne sont valables que dans TRAINS SPÉCIAUX ou dans des TRAINS DU SERVICE NAIRE désignés à cet effet par la compagnie.

PARIS. — TYP. PH. RENOUARD 19, RUE DES SAINTS-PÈRES

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DUE DEC 15 '37

DUE MAR 25 '48

Digitized by Google

98 644 230

Digitized by Google